This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 481813

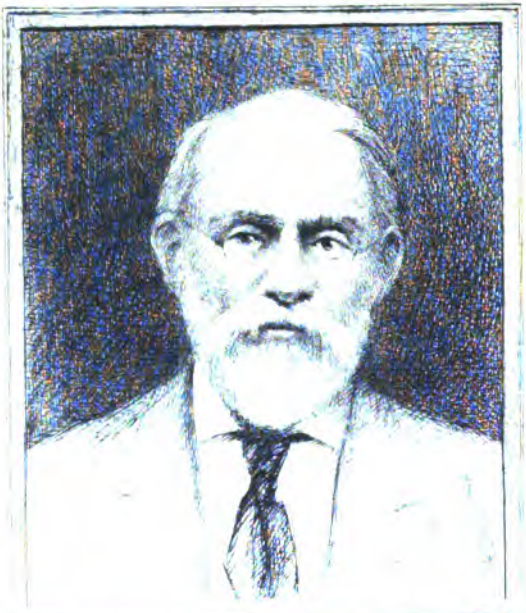

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.A85
R4

# REVUE

DE

# GASCOGNE

Tome II. — Janvier 1902.

# REVUE

DE

# GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

*SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE*

---

*Nouvelle série* — TOME II

---

AUCH

IMPRIMERIE CENTRALE, RUE SAINTE-URSULE, 5

1902

Dunning
Nijhoff.
9-30-26
13603

# NOTES SUR L'AQUITAINE

## I.

### Bordeaux au xe Siècle

Ceux qui s'occupent d'histoire de France négligent trop les sources arabes. Avec plus de poésie, mais avec infiniment moins de précision et d'exactitude, les écrivains musulmans tiennent parfois, dans le Moyen-Age, la même place « extérieure », si je peux dire, que les ambassadeurs vénitiens dans les temps modernes (1).

Il est vrai que ces sources sont d'accès difficile. Aussi doit-on remercier vivement tous les érudits qui, malgré l'ennui de la besogne, nous rendent le service de les traduire.

C'est le cas de M. Jacob, un spécialiste de la littérature et en particulier de la géographie de l'Islam. Il a extrait de la Cosmographie de Qazwînî, qui vivait au xiiie siècle, toutes les notices relatives aux villes de l'Europe, et il les a publiées en un assez gros fascicule que j'ai sous les yeux (2).

Comme les principaux auteurs que cite Qazwînî sont de la fin du xe siècle, les renseignements publiés par M. Jacob sont contemporains de l'an mille, c'est-

(1) Voyez par exemple le voyage de Ibrâhîm ibn Ja'kûb dans l'Europe du Nord-Est en 973, et la bibliographie des ouvrages qu'il a provoqués (Jacob, p. 9).

(2) *Artikel aus Qazwînîs Athâr al-bilâd,* 3e édit., Berlin, 1896.

à-dire de l'époque la moins riche de toutes en documents sur l'Aquitaine.

Voici ce que Qazwînî dit de Bordeaux :

## BORDHÎL (1)

1. « Bordeaux est une ville dans la contrée du pays des Francs, riche en eau, arbres, fruits de toute sorte. » — Ce qui se passe de commentaire.

2. « La majorité de ses habitants sont chrétiens. » — Ils ne l'étaient donc pas tous. Il devait y avoir, en effet, à Bordeaux, un assez grand nombre de Juifs (2) : il y en a toujours eu beaucoup, dès l'époque mérovingienne (3); ils paraissent avoir été en quantité au neuvième siècle, dans les temps de l'invasion normande (4).

3. « Il y a là une haute bâtisse sur de grandes colonnes. » — J'ai à peine besoin de rappeler qu'il s'agit des ruines colossales des Piliers de Tutelle, et que ces ruines, la grande admiration des étrangers, furent stupidement détruites en 1677 par ordre du gouvernement de Louis XIV (5) : ce qui serait un motif suffi-

(1) « Das arabische Consonantengerippe gestattet die Aussprache *Burdhijala*, was dem alten *Burdigàla* noch ziemlich nahe stehen würde.» Jacob, p. 30, n. 2.

(2) La prétendue colonie sarrasine de Sarcignan, près Bordeaux, est une invention de Baurein (*Vestiges du séjour qu'ont fait anciennement les Sarrasins dans le pays bordelais, ou recherches sur les restes d'un ancien monument qui existent*, etc., 1772, mss. de l'Académie de Bordeaux, t. XIX; le même, dans ses Œuvres, t. II, p. 355 et s., t. IV, p. 352 et s.), invention provoquée par le « mur des Sarrasins » de ce hameau, lequel mur d'ailleurs est un aqueduc romain du premier siècle.

(3) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, n° 939; Grégoire de Tours, *De Virtutibus sancti Martini*, III, 50.

(4) *Historiens des Gaules*, t. VII, p. 152. Voyez sur les Juifs de Bordeaux, les livres de B[eaufleury], Detcheverry et Malvezin.

(5) Je trouve dans le journal ms. de Caila, à la date de 1677 : « Extrait d'un petit imprimé intitulé *Description* de l'antique Plateforme et des Piliers de Tutelle de la Ville de Bordeaux faite suivant l'ordonnance de Mgr le comte de Montaigu... et de M. de Seve... en

sant pour abominer à Bordeaux la mémoire du Grand Roi, si les Bordelais n'en avaient point d'autre.

4. « Sur le rivage de cette ville on trouve de l'ambre excellent. » — Il s'agit de l'ambre gris, l'*ambra* propre des Arabes. Il a été, en effet, assez commun sur les bords du golfe de Gascogne (1), au moins tant que les cétacés s'en approchèrent (2); et il était fort recherché des gens du rivage, à cause de sa valeur comme objet de parfumerie (3).

fév[rier] 1677. » Je ne connais pas cet imprimé. Je serais reconnaissant à qui le possède de me le communiquer. — Voyez sur les Piliers de Tutelle la bibliographie que j'ai donnée *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 79; t. II, p. 557.

(1) Cf. dans les mss. de l'abbé Bellet (mss. de l'Académie de Bordeaux, t. V, p. 39) une statistique de découvertes d'ambre gris dans la région.

(2) Il n'est point très rare, même aujourd'hui, de voir des cachalots s'échouer sur le rivage aquitain. On lit dans *la Petite Gironde* du 2 janvier 1902 : « *Arcachon*. Un cachalot s'est échoué sur le littoral du Cap Ferret, au poteau kilométrique 92. Il mesure huit mètres de long et un mètre de diamètre ». — Voyez sur les cétacés en Gascogne, les mémoires de Darracq, *Pêche de la Baleine dans le Golfe de Gascogne* (*Société Linéenne de Bordeaux*, t. XXII, 1859) et de Fischer, *Cétacés du Sud-Ouest de la France* (même recueil, t. XXXV, 1881).

(3) Par exemple, *Inventaire sommaire de la Jurade*, t. I, p. 119 : « 1596. Mandement de 1600 écus pour le prix d'une pièce d'ambre gris dont la ville fit présent au Roy. » P. 120 : « 1597, 30 janvier. Présent fait au Roy par la ville de Bordeaux d'une pièce d'ambre gris pesant 90 onces. » C'est la même pièce, dont nous avons ainsi et le poids et le prix. Cf. aussi *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 186 et 187. — Encore à la fin du XVI[e] siècle, l'ambre gris des côtes du Médoc passait pour le meilleur; il a donné lieu (à cause du droit d'épaves) à de nombreuses dissertations et plaidoiries : voyez quelques textes et titres à ce sujet chez Francisque Michel, *Histoire du commerce à Bordeaux*, t. I, p. 15. — Un texte capital est celui de Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, année 1604 (édit. de 1730, p. 210) : « La Mer de Médoc... a de coutume dans ses plus grandes agitations, de jeter de l'Ambre gris sur la Coste, le meilleur qui soit au monde. Nous pouvons avancer hardiment cette vérité, après avoir vu la différence qu'il y a de celui-ci à celui des Indes ».

Le dernier travail sur l'ambre gris est celui de Beauregard dans son traité de *Matière médicale zoologique* (préface de M. d'Arsonval, 1901), p. 201 et suiv. Voyez en outre sur cette question les deux mémoires des spécialistes en la matière : Pouchet et Beauregard dans les *Comptes-*

5. « Et l'on raconte que, quand ils ont un hiver rigoureux, et que la navigation maritime est interrompue, ils vont dans une île qui se trouve dans le voisinage, qui est appelée *Enwâti*. Il y a là une espèce d'arbre, qu'on appelle *mâdiqa;* quand la faim les tourmente, ils décortiquent cet arbre et trouvent entre son écorce et son bois une substance blanche (1), et ils s'en nourrissent tout un mois, et même deux et plus, jusqu'à ce que survienne un température douce. »—Qu'il y ait eu des hivers rigoureux à Bordeaux, cela va sans dire (2); que dans les épouvantables désastres du neuvième et du dixième siècle on se soit parfois nourri de matières ligneuses, cela est possible. Mais l'ensemble de ces détails me paraît surtout l'œuvre de l'imagination arabe, et, jusqu'à nouvel ordre, je ne cherche pas à identifier l'île *Enwâtî* et le cambium du *mâdiqa* (3).

*rendus de la Société de Biologie*, 1892, et Pouchet, dans le volume commémoratif du centenaire du Muséum, 1893. Il est avéré maintenant que « l'ambre gris se forme dans le rectum du cachalot ; il revêt les caractères propres aux calculs intestinaux » (Beauregard, p. 201) ; mais il ne faut pas oublier, pour comprendre l'histoire ancienne de l'ambre gris, qu' « on l'a longtemps regardé comme une sorte de bitume ou comme formé de *résines* végétales provenant des terres voisines et bituminisées par l'action simultanée et prolongée de l'eau salée, de l'air et du soleil » *(id)*. — Le principal entrepôt de l'ambre gris est aujourd'hui Boston ; le prix atteint de 2 à 3000 francs le kilo suivant la qualité ; mais les espèces très sèches et presque blanches peuvent monter à 7000 francs.

(1) Il s'agit du cambium, comme le fait remarquer M. Jacob, p. 31, n. 1.

(2) Voyez, sur ces hivers, une étude de M. Rayet, dans ses très belles *Recherches sur le climat de Bordeaux*, 1895, p. 83 et s.

(3) M. Jacob a donné de ce passage un commentaire plus étendu, mais pas plus concluant, dans ses *Studien in arabischen Geographen*, IVe fascicule, 1892, p. 145 : « Sur le nom de l'île et de l'arbre je ne peux rien alléguer de sûr, quoique j'aie pu examiner des plans exacts. Si l'on veut admettre une confusion, on pourra songer à *Medoca* (Médoc) pour *mâdiqa* ce qui est plus qu'étrange. On ne peut guère penser à la luzerne *(medica)*. Pour la substance blanche entre l'écorce et le bois, j'ai songé d'abord au *pinus silvestris*, plus tard à son apparenté *pinus pinaster* qu'on nomme précisément « *Kiefer von Bordeaux* ». Mon collègue Mœller m'a fait adopter le cambium, qui renferme des éléments nutritifs, et que broutent les bêtes sauvages en hiver après avoir

6. « Il y a là une montagne, qui se dresse au-dessus de la ville et de l'Océan. Sur cette montagne se trouve l'image d'une idole, et elle est comme si elle disait aux gens, qu'ils doivent renoncer à l'entreprise de voyager sur l'Océan, afin que pas un de ceux qui sortent de Bordeaux, n'ait l'envie de s'embarquer. » — Il peut bien y avoir quelque fantaisie dans cette notice. Le fond cependant doit être vrai. Il s'agit sans doute d'un sanctuaire dominant la rive droite de la Garonne, perché sur les côteaux qui avoisinent le fleuve, soit à Cenon (la paroisse du bois sacré du Cypressat), soit à Lormont, soit à Laroque-de-Thau, ou plutôt encore à Notre-Dame-de-Montuzets : toutes ces chapelles étaient chères aux marins de Bordeaux, mais cette dernière était la plus populaire (1).

## II.

## Dax au xe Siècle

La seconde ville de Gascogne dont il soit question chez Qazwînî est Dax (2).

enlevé l'écorce, si bien que l'on a dû parfois, à ce moment de l'année, prendre des mesures de protection : l'homme a pu, vraisemblablement, en temps de famine, apprendre des bêtes ce moyen de se sustenter. Peut-être encore est-il permis de penser à une sorte de manne », et M. Jacob cite à ce propos le frêne à manne *(fraxinus ornus)*, le melèze *(larix europæa)*. « On sait que la manne est amenée par des incisions dans l'écorce, qui pénètrent jusque dans le bois ». « Enfin, je n'exclus pas la possibilité qu'il s'agisse d'arbres à champignons. » — *Endgültig,* conclut justement l'auteur, *kann diese Frage wol nur in Bordeaux entschieden werden.* — C'est cette question que j'ouvre dans la *Revue de Gascogne.*

(1) Bellemer, *Histoire de la Ville de Blaye,* 1886, p. 51 et suiv.

(2) M. Jacob, p. 22, identifie *Efsch* avec Aix-en-Provence. Mais 1° Dax est sur la route d'Espagne, Aix en dehors des grandes routes de l'Occident ; 2° Aix possède en effet des sources d'eau chaude, mais la température en est de 36 degrés environ, ce qui est fort supportable ; 3° Aix est assez loin de son fleuve, l'Arc.

## EFSCH (1)

1. « C'est une ville dans le pays des Francs, bâtie de pierres symétriques. » — Il s'agit des remparts romains de Dax, remarquables en effet par la symétrie de leurs assises de pierres de petit appareil et de leurs lignes de briques (2).

2. « Elle est située sur le bord d'un fleuve, qui est nommé le fleuve d'*Efsch*. » — Le voyageur arabe dont s'est servi Qazwînî me paraît avoir fait un seul et même nom de celui de l'Adour, *Aturus* ou *Atur*, et de celui de Dax, *Aquae*. A moins qu'il ne faille rapprocher ce nom de *Efsch* de celui de *Alpheanus* qu'une charte du dixième siècle donnait, dit-on, au fleuve de l'Adour (3).

3. « Il y a là une source chaude, très riche en eau, sur laquelle est bâtie une maison avec une cour spacieuse. Dans cette maison les habitants prennent des bains chauds, mais en se tenant assez loin de la source

(1) Le texte porte en effet *Efsch*. M. Jacob corrige en *Eqsch* pour des raisons tirées de la paléographie arabe. Il ne me paraît pas cependant certain qu'il y ait faute.

(2) *Revue des Etudes anciennes*, Bordeaux, 1901, p. 215 et suiv. C'est le cas du reste de tous les murs gallo-romains du IVe siècle. Et de fait, Qazwînî dit également de Rouen (p. 31) : « Ville bâtie de pierres ordonnées symétriquement », ce qui convient encore à l'enceinte romaine de cette ville.

(3) Charte du Cartulaire de Saint-Sever, citée par Marca, *Histoire de Béarn*, p. 224 : AB ALPHEANO *qui modo vocatur vulgo* ATURIS Le nom de *Alpheanus (seu Aturris)* pour désigner l'Adour ne se trouve que dans les documents relatifs à Saint-Sever, documents qui ont sans doute, au moins pour ce nom, une commune origine : voyez la *compendiosa Vita sancti Severi* chez dom du Buisson (1681, édit. Pédegert etLugat, 1876), t. I, p. 4; *Acta Sanctorum*, novembre, t. I, p. 212; autres, p. 15, 16, 47, 78; cf. encore p. 108, 112, etc. Ce nom a une tournure grecque qui le fait singulièrement cadrer avec le château *Palestrion* de Saint-Sever.

chaude, par crainte de la haute température de l'eau qui sort de la source chaude. » — La fontaine chaude de Dax est en effet à 60 degrés. Ce texte, je crois, est le plus ancien qui nous donne quelques détails précis sur les eaux de Dax et sur son premier établissement thermal (1).

CAMILLE JULLIAN.

(1) Il y aurait, je crois, une étude à faire sur les sources de la soi-disant Chronique de Bigorre (Nicolaus Bertrandi, *De Tholosanorum gestis* [1515], f° XVI v°; dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 1746, preuves de la première partie, p. 10), notamment en ce qui concerne le passage si discuté : *Ad nobilissimum oppidum Aquis (quod nunc dicitur Cauteres), tunc latum* [Bertrandi; *lautum* Brugeles] *et pingue..., cujus speciosissima edificia detrahentes ad ima termas imperiales balneariorum* [Bertrandi; *balneorum* Brugeles; *balneoranis* vulgate] *habentes usum et vias* [Bertrandi; *venas* Brugeles et vulgate] *salutiferas quæ ibi antiquitus constructæ fuerant demoliuntur.* Au premier abord il s'agit de Cauterets : c'est l'opinion de Bertrandi, comme il l'indique par sa parenthèse, et c'est celle des savants à l'heure actuelle (Degert, *Revue de Gascogne*, 1899, p. 404). J'ai cependant encore quelques doutes, et je suis toujours frappé par les arguments que l'abbé Pédegert avait fait valoir en faveur de Dax (*Notice... sur Notre-Dame de Dax*, 1849, p. 93).

---

# SUR M. DE CERISY, ÉVÊQUE DE LOMBEZ

Je trouve, dans la *Vie des Saints* d'Alban Butler, traduite par Godescard (qui est évidemment ici l'auteur responsable), un trait inattendu sur l'évêque de Lombez. Dans la vie de sainte Cécile, au 22 novembre, après avoir cité le transport, en 1446, d'un bras de la vierge martyre à la cathédrale d'Albi, dont elle est la patronne, on ajoute :

« En 1767, M. le cardinal de Bernis, archevêque de la même ville, *sur la demande qui en avait été faite, par M. de Cérisy, évêque de Lombez*, a accordé, de concert avec son chapitre, une portion de l'os du bras de la sainte, à l'église paroissiale d'Acquigny, au diocèse d'Evreux, laquelle l'honore aussi comme sa patronne. Cette relique y est renfermée dans un riche reliquaire ».

A l'éloge de cet excellent évêque, il ne faut pas oublier de citer sa belle lettre latine du 4 septembre 1759 au pape Clément XIII eu faveur des jésuites, alors si vivement poursuivis en France et ailleurs, Cette lettre a été publée pour la première fois par le R. P. de Ravignan (*Clément XIII et Clément XIV*, t. II, page 164-166). L. C.

# LE SOLDAT DE SAINT-SEVER

**Conte de Rabelais**

---

*Etude de linguistique gasconne*

---

Le petit travail de critique verbale que je me hasarde à publier, plus de vingt ans après l'avoir soumis à une conférence de langues romanes (1), ne porte que sur quelques lignes de Rabelais. Encore les phrases du *Pantagruel* sur lesquelles j'ai quelques corrections et explications à proposer sont-elles écrites, non en français, mais en gascon; je ne dis pas dans un patois méridional plus ou moins indéterminé, mais en vrai gascon, et même en gascon landais, que le fantasque écrivain se sera fait dicter par un indigène; car, quoique polyglotte, Rabelais ne devait pas posséder cet idiome. Comme il est d'ailleurs trop sûr qu'il n'a guère surveillé l'impression de ses livres et que ses imprimeurs ont choppé souvent, en particulier sur les fragments en langue étrangère dont ils ne se rendaient pas compte, on ne s'étonnera pas que j'essaye de porter remède, dans un de ces textes, à des blessures évidentes, et d'éclairer par des conjectures critiques des phrases obscures ou même incompréhensibles. Quelque étude de l'idiome gascon, et surtout la possession familière de cet idiome par la première éducation, me semblent pour cette entreprise des titres suffisants (2).

(1) J'en aurais probablement perdu le souvenir si je n'en avais fait, un peu plus tard, une rédaction sommaire pour une lecture à la Société archéologique. Je l'ai revue pour l'impression, mais sans effacer tout à fait quelques traces de forme oratoire qu'on voudra bien me pardonner.

(2) On voudra bien remarquer que je promets seulement une correction

A l'avantage de nettoyer deux ou trois phrases d'un de nos grands écrivains, ce travail, s'il n'est pas entièrement manqué, unira l'intérêt d'une étude linguistique sur un de nos plus intéressants dialectes romans. Le gascon a une existence et des caractères propres tellement distincts qu'on l'appelait au moyen âge une *langue* et que des linguistes fort compétents lui gardent encore ce nom. En tout cas son origine ethnique peu contestable mérite l'attention, aussi bien que son étendue géographique. « Le gascon est parlé par environ deux millions de Français dans neuf départements : sans mélange (sauf le français) dans les Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées; confinant au basque dans les Basses-Pyrénées, au français saintongeais dans la Gironde, à différents dialectes de la langue d'oc en Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne et Ariège (1)...»

Mais c'est trop insister sur des généralités qui comporteraient bien des explications spéciales. Il faut en venir à la page de Rabelais, sujet de ce modeste essai de critique verbale. Je trancris d'abord cette page dans l'édition Burgaud des Marets et Rathery (2), sans me préoccuper de variantes et de comparaisons qui ne sont guère à ma portée et qui d'ailleurs seraient à peu près inutiles pour le but particulier que je vise. Je joins au texte les notes de l'édition citée; on y remarquera surtout les traductions

plausible des mots et des formes, mais non une discussion précise de la graphie, qui n'importe guère dans des phrases *gasconnes* transcrites au petit bonheur par un écrivain *français* du XVIe siècle.

(1) Cette petite statistique est empruntée, je crois, à M. A. Luchaire ; j'en trouve l'équivalent à la p. 21 de ses *Origines linguistiques de l'Aquitaine* (Pau, 1877).

(2) *Œuvres de Rabelais*, Paris, F. Didot, 1857, 2 vol. in-12. Le conte du soldat de Saint-Sever se lit aux pp. 620-622 du t. I. (*Pantagruel*, livre III, ch. XLII, fin.)

données par les savants et soigneux éditeurs, dans lesquelles il y aura pourtant quelque point à relever, malgré la compétence très particulière de feu Burgaud des Marets en ce qui concerne les patois.

Il me souvient qu'au camp de Stokholm, un gascon nommé Gratianauld, natif de Sainsever (1), ayant perdu au jeu tout son argent, et de ce grandement fasché (comme vous savez que *pecunia est alter sanguis* (2)....), à l'issue du berland, devant tous ses compagnons, disoit à haute voix : « Pao cap de bious, hillots, que mau de pippe bous tresbyre! ares que pergudes sont las mies bingt et quouatre baguettes, ta pla donnerien picz, trucz et patactz. Sei degun de bous aulx, qui boille truquar ambe iou a bels embis (3) ? » Ne respondant personne, il passe au camp des Hondrespondres (4), et reiteroit ces mesmes paroles, les invitant à combattre avec luy. Mais les susdits disoient : « Der guascongner thut sich ausz mit eim ieden zu schlagen, aber er ist geneigter zu stehlen; darumb, liebe frauwen, habe sorg zu euerm hauszraht (5). » Et ne s'offrit au combat personne de leur ligue. Pourtant passe le Gascon au camp des adventuriers françois, disant ce que dessus, et les invitant au combat gaillardement, avec petites gambades gasconicques. Mais personne ne luy respondit. Lors le Gascon au bout du camp se coucha, pres les tentes du gros Christian chevalier de Crissé (6) et s'endormit. Sus l'heure un adventurier, ayant pareillement perdu tout son argent, sortit avec son espée, en ferme deliberation de combattre avec le Gascon, veu qu'il avoit perdu comme luy. *Ploratur lacrimis amissa pecunia veris*... De fait, l'ayant cherché parmy le camp, finalement le

(1) Dans les Landes.

(2) Je supprime, ici et plus bas, les références pédantesques qui sont très caractéristiques du style des docteurs ès lois comme Bridoie, mais qui, pour le but de cette étude, ne feraient qu'embarrasser le texte. — L. C.

(3) Tête-bœuf, mes petits, que le mal du tonneau (l'ivresse) vous roule à terre! Maintenant que j'ai perdu mes vingt-quatre vachettes (petite pièce de monnaie), je n'en donnerai que mieux coups de griffes, coups de poing et taloches : y a-t-il quelqu'un de vous autres qui veuille se battre avec moi de franc jeu?

(4) En anglais, *hundred pounds*, ceux qui pèsent cent livres.

(5) Ceci est du vieux allemand et signifie : « Le Gascon se flatte de se battre avec n'importe qui, mais il est plus enclin à volter : ainsi donc, chères femmes, veillez aux bagages ».

(6) Famille d'Anjou, alliée à celle des du Bellay et qui existe encore.

trouva endormy. Adonc luy dist : « Sus ho, Hillot (1) de tous les diables, leve-toi : j'ay perdu mon argent aussi bien que toy. Allons nous battre gaillard, et bien à point frotter nostre lard. Advise que mon verdun (2) ne soit point plus long que ton espade. » Le Gascon, tout esblouy, luy respondit : « Cap de Sainct Arnaud, quau seys tu, qui me rebeilles? que mau de taouerne te gyre! Ho San Siobé, cap de Guascoigne, ta pla dormie iou, quand aquoest taquain me bingut estée (3).» L'adventurier l'invitoit de rechef au combat; mais le Gascon luy dist : « He pauvret iou te esquinerio ares que son pla reposat. Vayne un pauc qui te posar come iou, puesse truqueren (4).» Avec l'oubliance de sa perte il avoit perdu l'envie de combattre. Somme, en lieu de se battre et soy par adventure entretuer, ilz allerent boire ensemble, chascun sus son espée. Le sommeil avoit fait ce bien, et pacifié la flagrante fureur des deux bons champions. »

## I

J'ai à résoudre d'abord une difficulté sur le nom même du héros de ce conte. Cet enfant de Saint-Sever s'appelait *Gratianauld.* Le nom a bien la tournure gasconne à vue de nez, au fond il n'est pas gascon du tout. Il est possible que l'auteur ait écrit *Gratianauld* et s'en soit félicité, comme Gargantua chantait *Magnificat* à matines et le trouvait fort bien fait. Mais que ce nom vienne tel quel de l'écrivain, ou qu'il ait été déformé par un copiste ou un imprimeur, je le déclare mal venu. — *Gratianauld,* qu'est-ce ? un diminutif de « Gratien » sans doute. Mais alors la terminaison devait être en *ot* : *Gratianot* et non *Gratianauld. Ot* est bien un suffixe diminutif franco-provençal d'origine

(1) Mon fils (en gascon).

(2) Ce mot qu'Oudin traduit par : « couteau de chasse », désignait aussi une espèce d'arme dont il y avait probablement une fabrique dans la ville de Verdun. « Manier la pique ou le verdun », dit Marot.

(3) Tête de saint Arnaud, qui es tu toi, qui me réveilles? Que le mal de cabaret (l'ivresse) te retourne! Ho, saint Sever, patron de la Gascogne, je dormais si bien quand ce taquin est venu me réveiller.

(4) Hé! malheureux! je t'éreinterais maintenant que je suis bien reposé. Va-t'en un peu dormir comme moi; après cela nous nous battrons.

inconnue ; *auld* répond *pédantesquement* au bas-latin d'origine germanique *aldus,* qui n'est pas diminutif du tout. — En second lieu, « Gratien » n'est guère un nom de nos contrées, et les conteurs aiment les noms qui sentent et rappellent le terroir. Quand Rabelais dit, ou fait dire à Bridoie, « un gascon » et encore « natif de Saint-Sever », soyez bien sûr que s'il ajoute à ce signalement un nom de baptême, ce ne sera pas un nom quelconque, mais un nom national, provincial, local. Tel est bien ici le nom authentique malencontreusement altéré : GASSIARNAUD. — Ce nom m'a été suggéré en partie par un juron qui survient un peu plus bas : le soldat jure par la tête d'un saint qui ne peut guère être que son patron « *cap de sainct Arnaud* ». Mais dans le nom composé qui désigne notre landais, le nom d'*Arnaud* est précédé d'un autre, encore plus caractéristique de notre terroir, *Garcias* ou *Gassias, Gacie, Gassie, Gachie.* Je n'ai pas besoin de démontrer la fréquence de ce nom dans les actes gascons du moyen-âge et du commencement de l'ère moderne. Je vais au plus court, en signalant dans des textes authentiques le nom entier, le propre nom du soldat de Saint-Sever, *Gassiarnaud,* écrit ainsi tout d'une venue(1). La substitution de *Gassiarnaud* à *Gratianauld* dans notre conte me paraît incontestable, en droit; j'ai déjà dit qu'en fait, je ne décidais rien, Rabelais ayant pu ou mal entendre, ou mal retenir, ou par distraction mal écrire le nom de ce personnage.

## II

Arrivons au premier discours qu'il lui met dans la bouche, et qui offre quelques fautes à corriger.

(1) Par malheur je ne retrouve pas le texte que j'ai cité dans ma conférence et qui était tiré, si je ne me trompe, d'un travail publié par M. Paul La Plagne-Barris; mais il n'y a pas lieu au moindre doute sur ce point.

Ce discours comprend d'abord une exclamation ou malédiction en façon d'exorde ; puis une proposition.

MALÉDICTION. — *Pao cap de bious, hillots, que mau de pipe bous tresbire* ! Le premier mot seul comporte une correction. *Pao* n'a jamais été dit régulièrement: il faut *peu*, gascon pour *pel* « par le ».

Ma correction me paraît certaine en droit. En fait Rabelais peut avoir orthographié *Pao* (paw) pour rendre une prononciation personnelle très ouverte et très emphatique. — *Peu cap de bious* est évidemment une formule de serment adoucie, où le nom de Dieu est remplacé par un mot à peu près homophone : ce mot est ici ou bien *bius* (pluriel de *biu*=vif), écrit à la française *bious;* ou plutôt *biòus* (pron. *bioics*), pluriel de *biòu*, bœuf. Formule insignifiante, comme *tête-bleu, sang-bleu, ventre-saint-gris !* où *bleu* et *gris* ont remplacé le nom qu'il ne faut jamais prendre en vain.

*Hillots !* Le parler gascon était déjà bien caractérisé par l'article diphtongué qui a ouvert le discours; il l'est encore plus nettement par ce substantif, qui était très usuel dans la bouche des gascons (je le dirai tout à l'heure), et qui débute par l'*h* substitué à l'*f*, ce qui est l'un des traits les plus essentiels de notre phonétique. — Quant au *t* final qui caractérise tant de mots gascons, il n'a pas ici cette portée : le suffixe diminutif *ot* est également propre au français et aux dialectes méridionaux. Ne croyez pas que *hillot* corresponde au languedocien *filhol*, franç. *filleul*, lat. *filiolus*. Non; *l* final devient en gascon *u* dipthongué ou se supprime : *fol*=*hòu* ou *hô*; *filhol*=*hilhô*. *Hillot* est un mot différent, renfermant le même thème nominal *filh*, avec un suffixe diminutif.

*Que mau de pipe bous tresbire!* La malédiction est facétieuse. Le soldat souhaite à ces braves enfants, à

ces «hillots», un mal qui les détraque et les abatte, mais c'est le mal le plus doux qu'il connaisse : le *mal de pipe* ou de *tonneau*, l'ivresse, qu'il appellera plus tard par une périphrase très analogue « mal de taverne ». *Tresbire*, du verbe *tresbira*, transvirer, *transgirare* : *trans* devient *tres* en français et en provençal.

Proposition. — *Ares que pergudes sont las mies bingt et quoatre baguettes, ta pla donnerien pics, trucs et patacts, sei degun de bousaulx qui boille truquar ambe iou a bels embis.* Les incorrections de ces trois lignes sont assez nombreuses; mais pour la plupart faciles à voir et à redresser. Voici ma leçon : *Ares que pergudes son las mies bint et quoate baquetes, ta pla dounerie pics, trucs et patacs, s'ei degun de bous autz qui bouille truqua-s ambe iou a bets embis.* Je vais justifier, non pas de menus détails d'orthographe qui ont peu d'importance, mais les leçons caractéristiques. *Ares* est maintenu; on dit aujourd'hui, à peu près partout, *are*, mais l'*s* y était autrefois; vous le verrez tout à l'heure dans une phrase de Monluc. Je garde aussi *pergudes* avec d'autant plus de soin que ce mot est, non-seulement gascon, mais béarnais-landais; on dit encore dans ces contrées *pergut*, tandis que le reste de la Gascogne dit *perdut*.

— *Quoate* avait une *r* de trop : cette *r* existe en languedocien, où l'on dit *quatre* comme en français elle disparaît toujours en gascon après *t* (*mèste* pour *mestre*); et Rabelais a bien voulu noter le mot gascon et la prononciation gasconne : l'*o* placé avant l'*a*, et qui n'existe pas dans d'autres dialectes, l'indique nettement.

— *Baquetes* est écrit dans la plupart des éditions *baguettes*, mais d'autres portent *baquetes* qui est évidemment la vraie leçon : les *vaches* de Béarn don-

naient leur nom aux pièces de monnaie sur lesquelles elles figuraient. — *Ta pla*; le gascon d'Armagnac dit *ta plan (tam-plane)*, mais le béarnais supprime l'*n* finale comme le languedocien.

Au lieu de *donnerien*, je lis *douneri* que Rabelais a dû écrire *donnerie :* l'*n* finale est inexplicable et il faut hardiment la supprimer. Je voudrais supprimer aussi l'*e* final, mais le mot *t'esquinerie* qui se lit plus bas prouve que Rabelais l'écrivait, mal à propos, ce me semble. *Douneri* est mauvais gascon, mais je suis persuadé qu'il est authentique; il fallait dire *dari* ou *deri (darem) : douna*, si cher aux Languedociens *(l'agnel que m'as dounat)*, ne pouvait être qu'emprunté en gascon, car la chute de l'*n* médiane est de règle dans cet idiome (d'où, par exemple, le nom propre *Doat* = *Donat)*. *Douneri* peut donc passer pour une faute, mais certainement imputable à Rabelais.— *Pics, trucs* et *patacs :* ces trois mots, le premier et le dernier surtout, *pics*, blessures, *patac*, ecchymose, résonnaient volontiers dans la bouche des Gascons, toujours prêts à jouer des mains : Monluc raconte qu'en sortant de chez François Ier, à qui sa verve éloquente venait d'arracher l'ordre de livrer la bataille de Cérisoles, il dit au premier gentilhomme qu'il rencontra : « *Ares y harem aux pics et patacs* (1). »

*S'ei degun de bous aulx*... Ce dernier mot est impossible, il faut corriger *auts*. *Aut* ou *aute* (syncope de *r* après *t* déjà constatée plus haut) est la forme gasconne correspondante au languedocien *autre* (latin *alter)*. — Dans *truqua-s*, le pronom réfléchi placé en finale est une correction plus que probable; il n'est pas

(1) Sur l'orthographe de ce passage des *Commentaires de Monluc*, voyez une remarque de mon article sur l'édition de M. de Ruble, dans la *Revue de Gascogne* de 1865, à la fin de la page 301.

à croire que Rabelais ait écrit l'*r* finale qui sûrement ne se prononçait plus. D'ailleurs, comme *truqua* veut dire battre et non se battre que le sens exige ici, il faut reconnaître la nécessité du pronom réfléchi, et pour le rétablir dans ses droits, il suffit d'admettre qu'une *r* finale a usurpé la place de l'*s*. — *A bets embis*. Rabelais a pu écrire *bels*, mot français ou languedocien qui est un barbarisme en gascon. Que veut dire *a bets embis?* Sans doute « à belles invitations, en bons termes... » J'avoue que la locution me paraît ne plus exister dans notre patois ; mais on en trouverait l'équivalent dans d'autres dialectes, comme en témoigne ce passage de M. Michel Bréal :

« Que n'a-t-on pas écrit sur l'expression *à l'envi*, que certains grammairiens ont proposé d'orthographier *à l'envie*, comme si en parlant de deux étourdis qui font des folies à l'envi l'un de l'autre, on voulait dire qu'ils se portent envie. Les petits paysans du Bourbonnais en remontreront là-dessus aux savants. Quant on fait sa mise au jeu, le premier joueur dit : « j'envie », c'est-à-dire j'invite. Le second « je renvie », c'est-à-dire je renchéris sur la mise, et l'invitation elle-même s'appelle l'envi. C'est donc à l'invitation l'un de l'autre, et pour ne pas être en reste, que nos deux fous de tout à l'heure commettent leurs sottises (1). »

## III

Je n'ai rien à dire sur le jargon allemand des « Hondrespondres » ; c'est affaire aux philologues d'Outre-Rhin, qui s'en occuperont certainement, s'ils ne l'ont

(1) *Quelques mots sur l'instruction publique en France. L'École* (Paris, Hachette, 1879), p. 62.

déjà fait. Mais dans le défi adressé à notre gascon par l'aventurier, il y a quelques mots à commenter dans l'intérêt de la philologie romane. Le discours est français; mais adressé à un gascon, il s'agrémente de deux mots de sa langue : *Hillot* et *espade*. Deux mots gascons, en effet, mais tellement fréquents dans les bouches gasconnes qu'ils devenaient dans une bouche française et dans un discours français d'une application très claire et très piquante. Au reste le premier de ces mots avait été plus ou moins adopté, avec sa nuance provinciale, par le français courant et familier du XVIe siècle. Vous en avez une preuve dans une épître de Marot, la plus connue et la plus spirituelle de toutes peut-être, celle où pour obtenir de l'argent du roi, il lui conte comment il a été volé par son valet, un valet de Gascogne, notez bien ce point. Vous connaissez le portrait de ce curieux personnage :

Gourmand, ivrogne et asseuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde;
Au demourant le meilleur fils du monde...

Mais remarquez la suite :

Ce vénérable hillot fut averty
De quelque argent que m'aviez départy.

L'édition de P. Jannet (1873-78, 4 vol.) que j'ai sous les yeux explique ce mot *hillot*, dans le glossaire-index placé à la fin, par « compagnon, drôle, coquin ». C'est bien large et probablement trouvé par pure réflexion sur le contexte, ce qui n'est en philologie qu'un moyen accessoire. Il eût été bon d'indiquer d'abord l'étymologie telle que je l'ai indiquée tout à l'heure (diminutif de *hilh)*. Mais les éditeurs de Marot ont-ils connu l'étymologie du mot *hillot?* Je crois l'avoir rencontrée

autrefois chez quelqu'un d'eux, je n'ai pas su l'y retrouver. Ceux que j'ai pu consulter ces jours-ci la passent sous silence en interprétant le mot à peu près comme P. Jannet. Je me trompe; j'en ai trouvé un, et dans un recueil destiné à l'enseignement classique, hélas! qui explique *hillot* par *esclave*, en souvenir des *Ilotes* de Lacédémone. Ce philologue aventureux eût évidemmment mieux fait de se taire. Mais, permettez-moi cette remarque en passant, ne voyez-vous pas dans cet exemple emprunté au chef-d'œuvre de Cl. Marot, une preuve évidente que la philologie gasconne peut avoir quelques services à rendre à la littérature française?

Je ne dirai pas grand chose du mot *espade*, qui est bien connu et qui représente, comme l'italien-espagnol *spada*, *espada*, comme le français *espée*, le bas-latin d'origine germanique *spatha*. La prononciation, dans presque toute la Gascogne, a changé le *d* en *s*, adoucissement très normal, mais qui n'a pas atteint nos pays montagneux ni d'autres cantons du Sud-Ouest, où l'on dit encore *espade*. Et même dans les pays où *espase* est seul usité dans le langage vivant, la poésie populaire garde souvent l'autre forme, témoin cette chanson plaisante du Haut-Armagnac sur un mari de petite taille :

Tricoutcheto, marit qu'è,
Jelouset lou boli hè...
Dab un pam de courdillat
Lou m'en è tout habillat...
Dab u'agulho espuntado
Lou n'è heit uo bero spado, etc.

J'ai peut-être tort d'insister sur ces détails de mon conte qui ne comportent aucun emploi de la critique verbale; toutefois, puisque je suis entré, à propos de ces deux mots gascons intercalés dans un texte français,

sur le domaine de la pure philologie, permettez-moi d'y rester encore un instant pour indiquer une loi fort intéressante de la vie des langues. Je ne suis certes pas le premier à constater l'instinct qui, dans un pays où deux idiomes coexistent, pousse chacun des deux à emprunter les mots de l'autre pour désigner les objets plus spécialement propres aux personnes qui parlent ce dernier. En vertu de cet instinct, les langues romanes, quoique formées très directement et spontanément et uniquement du latin, ont pris aux langues germaniques plusieurs mots qui exprimaient les appartenances du peuple vainqueur : certaines armes, (heaume, dard, hallebarde), certains droits ou titres (alleu, ban, fief, marquis, sénéchal...). Mais je tiens à signaler cet instinct comme le plus grand agent de destruction de nos patois, au moins dans leur vocabulaire. Quelques exemples éclairciront et justifieront, j'espère, mon assertion. On dit encore de nos jours communément en Gascogne *pai* et *mai*. Mais quand un paysan parle à un bourgeois des parents de celui-ci, il ne manque pas de lui dire : *boste pèro, bosto mèro :* affreux barbarismes, mais respectueux, parce qu'ils sont empruntés à la langue plus noble de la personne à qui l'on parle. En viendra-t-on à oublier *pai* et *mai* en faveur de *pèro* et *mèro ?* Je le crois; c'est du moins ce qui est arrivé en Provence. — *Chapeau* a pour correspondant gascon *capèt*. En parlant d'un chapeau haut de forme ou d'un chapeau de dame, on préfère dire *chapèu*. Celui-ci détrônera-t-il celui-là, après lui avoir donné une synonymie plus ou moins utile? Peut-être. —Voici deux cas où la substitution et l'usurpation totales ont depuis longtemps triomphé. *Fraise* est la forme française de *fraga,* qui est, en gascon, *hrague* ou *rague,* et avec la prosthèse *ar,* ordinaire devant *r* initiale, *arra-*

*gue*. On dit toujours *arragues* dans le Bas-Armagnac, où les pâtres n'ont cessé de cueillir la fraise dans les bois et de fabriquer pour cette cueillette de petits paniers de joncs tressés qu'ils appellent *raguès*. Mais à Auch et généralement dans le Haut-Armagnac, où la fraise n'est guère connue qu'à l'état cultivé et surtout comme le dessert des riches, elle n'a plus que le nom français de *frèsos; arrague* est si bien mort qu'il ne serait compris de personne, j'en ai fait l'expérience. Pareil malheur est arrivé, non pas seulement dans un quartier plus ou moins étendu, mais dans le domaine gascon tout entier, au nom authentique et légitime du cheval. *Caballus* devient régulièrement en français *cheval*, en gascon (*b* médian devient *u* diphtongué, *ll* final devient *t*) *cauat*. Ce nom de *cauat* se trouve dans des documents authentiques du moyen-âge, et il a laissé comme souvenir l'adjectif toujours usité *acauat*. Mais de bonne heure il a été remplacé par le péjoratif *arroussin, roussin;* et celui-ci même a disparu, au moins dans l'usage ordinaire et au sens général, pour faire place au français déformé *chibau*, mot absolument contraire aux lois de la phonétique gasconne. Comment cette substitution s'est-elle faite? Evidemment le cheval étant un animal plus ou moins aristocratique, le paysan qui devait donner déjà à la monture de son seigneur, au moins quand il parlait au seigneur lui-même, le nom de la langue noble dont se servait ce dernier, est venu à dire habituellement *chibau* et enfin à ne plus connaître d'autre mot. Je pourrais multiplier les exemples; c'en est trop déjà pour une digression, et bien assez, je pense, pour justifier ce que j'ai avancé sur un des agents les plus puissants de la décomposition du patois.

## IV

J'ai été prolixe sur l'accessoire, je n'ai d'autre ressource que de me montrer en revanche, comme l'Intimé, laconique sur le principal. Je reprends la critique verbale du texte gascon de ce conte. Il nous reste deux couplets prononcés par notre *Gassiarnaut* et chacun d'eux a deux phrases :

1° Sa réponse à l'aventurier qui le réveille et le défie au combat. « *Cap de Sainct-Arnaud, quau sèys-tu qui me rebeilles? Que mau de taoverne te gyre ! Ho San-Siobé cap de Guascoigne, ta pla dormie iou quand aquo-est taquain me bingut estée* ». Le juron « *cap de Sainct-Arnaud* » est une plaisanterie de conteur; le nom d'Arnaud, fréquent en Gascogne, supposait ou faisait supposer une vive dévotion populaire au saint de ce nom; ou le nom du héros a suffi pour lui faire attribuer une dévotion *sui generis,* une dévotion de jureur à son patron céleste. Notez, d'ailleurs, que l'hagiographie provinciale ne nous fournit pas le moindre élément d'explication sérieuse sur ce nom. Mais un fait assez frappant, quoique peut-être non signalé jusqu'ici, d'onomastique gasconne, rend compte de l'usage du nom d'Arnaud, propre à notre pays. Le nom chevaleresque et populaire de Renaud (Rinaldus), devient d'après les lois de la phonétique gasconne Arnaud; comme *rénéga* (renegare) devient *arnega; recebe* (recipere) devient *arcebe,* etc. Aussi la chanson, si populaire dans le domaine français, du comte Renaud est devenue chez nous « lou counte Arnaud » (1).— Il en est

(1) Voyez Bladé, *Poésies populaires de la Gascogne*, t. II, p. 134 à 141, avec la note bibliographique placée à la fin.

autrement du nom de saint Sever, patron de la ville homonyme, dont le soldat landais se fait encore un juron éloquent. *Severus* est traduit, d'après la phonétique et l'usage, je ne dis pas gascons, mais landais, *Siubé* (*v* entre deux voyelles devient *u* en gascon proprement dit, *b* en landais et béarnais. Remarquez ici les deux mutations associées l'une à l'autre). Quant à cette queue *cap de Gascogne,* que le nom du saint traîne après lui *(S. Severus in capite Vasconiæ),* c'est la désignation d'une des délimitations si variables de la *Vasconia* (1), nom qui finit par désigner toute l'Aquitaine de César, toute la province ecclésiastique d'Auch. On a souvent et fort mal à propos plaisanté la bonne ville de Saint-Severde s'être proclamée « la capitale de la Gascogne ». Il y a peut-être un sentiment vague de cette plaisanterie provinciale dans le juron du soldat saint-severien.

J'ai expliqué *mau de tauerne. Gyre* est une autre forme de *bire,* forme archaïque, oubliée, mais qui doit être légitime.

Le mot *dormie* m'inspire des craintes ; mais je n'ose écrire *dormibi,* qui est de l'usage actuel : peut-être suis-je trop timide.

*Quand aquoest.* Je crois qu'on n'a jamais dit *aquoest*; mais on dit *quoand* en Béarn et dans une partie des Landes. Je me figure donc que l'*o* a passé d'un mot à l'autre, ce qui a pu se faire très aisément, surtout s'il a été mis en correction sur épreuve : la lettre à suppléer étant après *qu,* l'imprimeur l'aura rapporté après le *qu* d'*aquest* au lieu de le placer après le *qu* de *quand.*

*Taquain* est un mot peu usité aujourd'hui, mais qu'on

(1) Les éditeurs cités plus haut (p. 13) ont donc fait un contresens en traduisant « patron de la Gascogne ». Il fallait dire : *saint Sever cap de Gascogne,* comme si cette dénomination locale faisait partie du nom propre du saint.

entend encore quelquefois : du reste c'est l'espagnol *tacano*, toujours d'usage pour dire « homme incommode, fâcheux », et qui a donné au français l'adjectif *taquin*.— Le mot *bingut* peut être conservé, je crois; on peut aussi préférer la forme certainement légitime et ancienne *biengut*, propre à la région landaise et béarnaise : la forme armagnacaise est *bengut*.

Le dernier mot est des plus caractéristiques et des plus intraduisibles. Mais si je ne puis le rendre en français, je puis l'exprimer en languedocien : *estehè* égale *estrefa*. Vous connaissez ce dernier et vous l'analysez aisément. *Estre* n'est pas seulement l'infinitif du verbe substantif, c'est un nom, et un nom qui, en cas d'oubli ou d'embarras, peut remplacer tous les autres. Allez dire à *chose* de m'apporter *chose* à *chose*... Il y a des gens qui parlent ainsi en français ; en languedocien *chose* dans cette acception se dit *estre*, en gascon *este* (toujours suppression de *r* après le *t*). Mais le verbe *estrefa* est merveilleusement formé de ce nom indéfini et du verbe *fa (facere)*. *Estehè*, par la forme essentiellement gasconne de ses deux éléments, est un des traits les plus topiques de cette curieuse étude patoise de Me François. En français, on pourrait peut-être, non pas le traduire (il est intraduisible), mais le rendre bien ou mal par telle ou telle expression empruntée à l'argot : *machiner*, *mécaniser*, pour tourmenter, *tarabuster*....

2° Réponse du soldat gascon à l'aventurier qui « l'invitait derechef au combat.» *He pauvret, iou te esquinerio ares que son pla reposat. Vayne un pauc qui te posat come iou, puesse truqueren.* Très corrompu, mais assez facile à corriger pour un gascon gasconnant. Voici, je crois, la vraie leçon : *He paouret* (diminutif de *paure*, aujourd'hui inusité en Gascogne, où l'on dit

*praube,* mais bon languedocien) *iou t'esquinerie* : mauvais mot du reste puisqu'il renferme une *n* médiane, lettre qui tombe toujours en gascon : Rabelais a pris le verbe languedocien *esquina.* Quelques éditions ont la forme *t'esquinière;* on pourrait lire *t'esquinere,* qui serait un exemple du conditionnel formé de l'imparfait du subjonctif latin : cette forme a existé en gascon et j'en ai trouvé un exemple en un vieux couplet de chanson, intercalé dans une églogue du plus ancien des poètes lectourois, P. de Garros; mais je crois bien qu'elle était déjà hors d'usage dans le langage vivant d'alors et par conséquent du temps de Rabelais (1). Lisons *t'esquinerie* en conservant l'*e* muet final inutile, mais sans doute écrit par l'auteur.—J'écrirai REPAUSAT au lieu de *reposat,* qui est encore probablement un lapsus de plume française. — La seconde phrase renferme quelques mots plus gravement malades, que je crois pourtant avoir remis sur leurs pieds : Dans *vayne,* je change le *v* en *b,* ce qui ne peut faire doute au point de vue de la prononciation de nos contrées, non seulement gasconnes, mais languedociennes. *Un pauc* va bien, ce semble; mais *qui* n'a rien à faire dans la phrase; c'est pourquoi sans doute l'une des éditions les plus soignées de Rabelais, celle de L'Aulnaye, l'a supprimé; mais il faut le maintenir, ou plutôt retenir, en les modifiant selon les exigences du sens, ces trois lettres qui n'ont pu se glisser là absolument sans raison; je propose de les ajouter avec une modification légère au mot précédent, qui devient alors un diminutif, très cher aux Landais : *un paucquet,* plus simplement *un pauquet,* mais Rabelais aime ces redoublements de con-

(1) Cette *canson rustica* forme le début de la première églogue de Garros :

Auqêra, auqêra, tant es bêra,
Si tu l'amauas et T'AMÈRA.

sonnes. — *Te posat*, impossible! Je transcris *repausat (repausa-t, te reposer!)* Et le sens marche à merveille. L'avant-dernier mot seul nous arrête encore : à vrai dire *puesse* n'est pas, ne peut pas être un mot. Je suppose qu'il faut lire : *puch se*... Comment *puch* serait-il devenu *pues?* Je ne sais trop, mais dans les hasards d'une écriture très cursive, *c* a pu devenir *e*, *h* a pu devenir *s*. D'ailleurs il est permis de supposer plusieurs changements successifs, soit fortuits, soit (ce qui est pire) plus ou moins réfléchis, qui pouvaient amener le texte encore plus loin de l'original (1).

*
* *

Présentons maintenant aux lecteurs le conte du soldat de Saint-Sever, avec les corrections indiquées et justifiées plus haut.

Il me souvient qu'au camp de Stockolm, un gascon nommé Gassiarnaud, natif de Saint-Sever, ayant perdu au jeu tout son argent, et de ce grandement fasché (comme vous savez que *pecunia est aller sanguis*...), à l'issue du berlant, devant tous ses compaignons disoit à haute voix : « Peu cap de bious, hillots, que mau de pipe bous tresbire ! Ares que pergudes son las mies bingt et quoate baquetes, ta pla dounerie pics, trucs, e patacs, s'ei degun de bous autz qui boille truquas ambe you a bets embis. » Ne respondant personne, il passe au camp des Hondrespondres et reiteroit ces mesmes paroles. Mais les susdits disoient (en allemand) : « Le gascon semble vouloir se battre avec tout le monde, mais il est plus enclin à dérober : ainsi donc, bonnes femmes, prenez garde à votre ménage. » Et ne s'offrit au combat personne de leur ligue.

Pourtant passe le gascon au camp des adventuriers françois

(1) Je m'abstiens volontairement de toute réflexion sur l'emploi de *se* réfléchi (à la première personne) et sur la flexion de *truquerem*. Je veux faire court et j'avoue quelque incertitude.

disant ce que dessus et les invitant au combat gaillardement avec petites gambades gasconiques. Mais personne ne lui respondit.

Lors le gascon au bout du camp se couchia pres les tentes du gros Christian, chevalier de Crisse, et s'endormit. Sus ce, un adventurier, ayant pareillement perdu tout son argent, sortit avec son espée, en ferme deliberation de combattre avec le gascon, veu qu'il avoit perdu comme luy... De fait, l'ayant cherche parmy le camp, finalement le trouva endormy. Adonc luy dit : « Sus ho, hillot de tous les diables, leve-toy : j'ay perdu mon argent aussy bien que toy. Allons nous battre gaillard, et bien à point frotter notre lard. Advise que mon verdun ne soit point plus long que ton espade. » Le gascon tout esblouy lui respondit : « Cap de sant Arnaud, quau seys tu qui me rebeilles ? Que mau de taquerne te gyre ! Ho san Siobé cap de Gascogne, ta pla dormie iou, quoand aquest taquain m'e bingut estehé. » L'adventurier l'invitait de rechef au combat ; mais le gascon luy dist : « Hé pauret, you te esquinerie, ares que son pla repausat. Vayne un paucquet repausa t come you, puchs se truquerem.» Avec l'oubliance de sa perte, il avoit perdu l'envie de combattre. Somme, en lieu de se battre et soy pas adventure entre-tuer ils allerent boire ensemble, chascun sus son espée. Le sommeil avoit fait ce bien et pacifié la flagrante fureur des deux bons champions.

Je n'ai pas à insister sur l'agrément de ce récit et l'originale fantaisie des dialogues qu'il renferme. Mais je voudrais donner les indications utiles sur l'origine du conte et l'adaptation qu'en a faite l'auteur de *Pantagruel*. Sur ces deux points, je n'ai pas fait de longues recherches ; je ne puis fournir que les renseignements amassés dans l'édition *Variorum* de Rabelais (par Esmangart et Eloi Johanneau, Paris, Dalibon, 1823, 8 vol. in-8°; t. v, p. 187-194).

Origine. — Comme l'a remarqué La Monnoye (*Menagiana*, III, 380), Rabelais a pris ce conte au dialogue de Pierre Arétin, *del Giuoco*, dont la dédicace est du 25 mars 1543, date à noter pour constater que

c'est bien l'auteur français qui est l'emprunteur. Voici le récit original, fidèlement traduit de l'italien :

Un soldat, ayant perdu non seulement sa paie et son crédit, mais sa cape et son épée, dévoré de rage, le visage en feu et la foudre dans la voix, se précipite un couteau à la main en disant : Que tout bon drôle qui voudra s'égorger avec moi, marche contre ce couteau, avec telles armes qu'il voudra. — Comme on ne doit aucune attention à celui que le vin a mis en fureur, ou qui renie par fantaisie, il n'y eut personne qui lui répondit ; aussi, s'étant mis à dormir par fatigue, il digéra sa colère dans le sommeil. Au moment de son réveil, ou plutôt après s'être levé, il voit venir à lui un autre enragé, qui le défie à combattre tout nu, offrant à l'acceptant l'avantage d'employer l'arquebuse et le corselet ; et plus il rêvait à la perte de ses deniers, plus il pressait son défi. Quand le soldat sorti du lit l'eut supporté un moment, il lui mit la main sur l'épaule en lui disant : Frère. va dormir comme moi et viens me parler ensuite.

Ce conte était célèbre ; il est résumé dans la pièce de Mellin de Saint-Gelais, intitulée : *Réponse au cartel des ennemis d'amour :*

Car vos propos nous faisoient souvenir
D'un qui vouloit gendarme devenir,
Non point pourtant qu'il fust hardi, mais pour ce
Que le pauvre homme avoit perdu sa bourse.
Et n'eût pas mieux voulu qu'une bataille
Pour y mourir, n'ayant pas une maille.
Nous connoissons à la mesme écriture
Le vrai jargon, le style, la nature,
De maistre Pierre.....

C'est-à-dire de l'Arétin, déjà connu en France par plusieurs traductions.

On voit la narration dans sa simplicité primitive. Est-elle d'origine populaire ? Le tour bref, naïf, génial peut porter à le croire. En tout cas, j'accepterais cette

hypothèse plus volontiers que celle d'une imitation d'Horace (*Epist.* l. II, IIa, v. 26-40).

Adaptation. — Rabelais, qui invente peu, mais transforme volontiers et avec une imagination inépuisable, a fait de ce petit conte une sorte de drame à plusieurs scènes. Mais il faut noter surtout le soin qu'il a pris de préciser, de caractériser, d'individualiser le lieu et les personnages.

La scène est à Stokholm. Il s'agit évidemment de la guerre entreprise contre les Suédois par Christiern II, roi de Danemarck. Pour faire valoir les droits qu'il affichait à la couronne de Suède, ce roi assiégea Stokholm en 1518, avec une armée composée de Saxons, de Frisons, d'Ecossais et de Français envoyés par François Ier. Parmi ces derniers, il se trouvait en effet des gascons; ce n'est pas une invention de Rabelais, c'est un fait authentique, comme le montrait l'année dernière, à la Société archéologique du Gers, M. Ch. Palanque (1). Voilà donc une sorte de garantie historique, en tout cas une précieuse note de réalité pour la page citée du Pantagruel. — Il faut ajouter peut-être qu'il y a une autre note caractéristique dans le personnage qui parle, et qui atteste avoir assisté lui-même au siège de Stokholm. S'il faut admettre l'identification de Bridoie avec le célèbre jurisconsulte Tiraqueau, tout concorde à merveille : Tiraqueau, n'étant mort qu'en 1558, avait pu dans sa jeunesse assister à ce siège.

Autre note personnelle : la mention du gros Christian, chevalier de Crissé. J'apprends, dans l'édition déjà citée, qu'il s'agit de Jacques Turpin (Christian était sans doute son nom familier), seigneur de Crissé, en

(1) *Un gascon en Danemark*, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 2e année, 2e trimestre.

Anjou (aujourd'hui Crissay, Indre-et-Loire), issu d'une des plus anciennes familles de sa province et proche parent du cardinal Jean du Bellay, par Catherine du Bellay sa première femme.

C'est ainsi que, par des emprunts à l'histoire soigneusement calculés, maître François sait donner à une narration fantastique la précision et le ton de la réalité. La même intention se manifeste d'une façon encore plus frappante dans l'imitation stricte des parlers locaux. On a remarqué que les phrases de haut allemand intercalées dans le conte appartiennent au dialecte des Frisons, qui étaient nombreux dans l'armée de Christiern. Quant à l'idiome gascon, il était suggéré naturellement par la bravade du soldat ruiné au jeu, *vraie gasconnade*, d'après le mot reçu. Mais il a fallu une préoccupation toute particulière de réalisme pour indiquer la patrie locale de ce gascon et pour lui emprunter, grâce sans doute à quelque étudiant de Saint-Sever, le propre parler de cette petite ville.

Ce souci de préciser, de réaliser les circonstances accessoires d'un récit me rappelle une des œuvres littéraires de notre dix-neuvième siècle où un tel procédé a été le plus soignement mis en usage. Je veux parler de *la Vénus d'Ille* de Mérimée. Le fond en est, comme on le sait bien, un conte merveilleux dont on a indiqué plus d'une fois les plus anciennes sources, en oubliant, il est vrai, la plus récente, celle où l'écrivain a puisé (1). Mais fidèle à ses habitudes de réalisme précis, Mérimée a encadré ce conte dans une relation de voyage aux incidents locaux et strictement personnels. Peut-être cependant y a-t-il entre ce cadre réel

(1) C'est un roman français de 1625; cette étude prêterait à des développements qui ne sont pas de mon sujet.

et le caractère fantastique et païen de la narration principale une disparate excessive, tandis que la page de Rabelais présente une parfaite fusion, une complète harmonie du cadre historique et du conte plaisant qu'il a eu soin d'y adapter.

LÉONCE COUTURE.

---

## PROPOS D'UN MINISTRE DE PUYMIROL

Le P. Garassus (1), de satirique mémoire, prétend dans son *Rabelais réformé par les ministres* (Bruxelles, 1619, p. 147) que l'ancien costume des pasteurs protestants, quand ils montaient en chaire, comportait « la toque en teste, le plumet au vent, la rotonde bien plissée, la cape de veloux vert sur l'épaule, l'espée au costé, la botte en la grève, l'esperon doré *in preparationem evangelii pacis* et pour piquer l'évangile, ainsi que disait le ministre Fayolle..... » Et à ce propos Garassus raconte cette *jolie histoire ministériale* (ainsi cotée en marge) : « Celui-ci (Fayolle) estant monté à cheval pour aller faire la prêche à une petite annexe de Puymerol en Agenois, dit qu'il *s'en alloit donner un coup d'espéron à l'évangile.* Apophtegme qui fut relevé par ses amis, — lisez par Garassus lui-même — et fut dit que :

Nous auons veu trois sçauans Escuyers,
Le Pignatel, le Griffon et la Broüe,
Mais ie voy bien qu'ils estoient roturiers
En leur estat, et qu'on leur faict la moue :
Car ils n'ont sceu que piquer un bidet,
Et le piquant le rendre plus agile.
C'est peu de cas, où ce noble Baudet
A trouvé l'art de piquer l'Evangile. »

Ce « potin » du XVII^me^ siècle n'est cité ici bien entendu que comme un échantillon des malices échangées alors, d'une église à l'autre, par nos aïeux gascons. Je ne sais quelle peut être la petite annexe de Puymirol, mais je remarque, d'après le recueil des *Synodes nationaux* (La Haye 1710) que le ministre de Puymirol en 1603 s'appelait *La Fajole*, ce qui n'est évidemment qu'une autre forme de *Fayolle*.

L. C.

(1) On s'est habitué depuis trois siècles à dire *Garasse* ; mais *Garassus* est bien le nom authentique. Faudra-t-il dire *Lasse* pour *Lassus*, *Marcasse* pour *Marcassus* ?

# LA GÉNÉALOGIE D'UNE ERREUR

## Un Concile Gascon a rayer ou a déplacer

Dans l'étude qu'il consacre aux premiers temps du schisme d'Occident en Gascogne, M. Noël Valois parle d'une « sorte de synode » que le clergé urbaniste du diocèse d'Auch aurait tenu à Saint-Sever (1). Il n'est pas dans les habitudes des synodes de se tenir en dehors de leurs diocèses; mais le schisme ayant causé tant de perturbations dans l'Église, une de plus n'était pas faite pour surprendre. Aussi bien M. Noël Valois, en historien aussi consciencieux que bien informé, a-t-il eu soin de citer ses répondants. Et ils sont nombreux. Je me contente de transcrire : L. Cl. de Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* (Toulouse, 1746, in-4°), p. 135, 137; abbé J.-J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne* (Auch, 1847, in-8°), t. IV, p. 3, 49; abbé Cazauran, *Conciles et Synodes du diocèse d'Auch*, dans la *Revue de Gascogne*, 1878, p. 113; abbé Tauzin, *loc. cit.* [*Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le schisme d'Occident*, dans la *Revue de Gascogne*, 1892] p. 329 (2).

Passons en revue ces divers historiens pour voir comment ils ont été amenés à affirmer avant M. N. Valois l'existence de ce synode. Prenons le dernier en date, M. Tauzin, dont s'est particulièrement inspiré

(1) *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, p. 326.
(2) Id., note 4.

M. Noël Valois. Pour lui ce n'est pas seulement un synode, mais un véritable concile, qui aurait été tenu à Saint-Sever en 1381 (1). Ce sont les chanoines qui le convoquent « de leur propre chef ». La seule difficulté que soulève aux yeux de cet auteur, ordinairement si avisé, cette « réunion des principaux ecclésiastisques de la région » c'est qu'elle n'a « pas été convoquée par l'autorité légitime (2)». Sauf ce scrupule d'ordre canonique, la réalité du concile ne fait pas de doute pour lui. Il se réfère, d'ailleurs à deux autorités qu'il cite en toutes lettres, à l'*Histoire du monastère de Saint-Sever* par Dom du Buisson, et aux *Conciles et synodes du diocèse d'Auch* [de M. Cazauran], *Revue de Gascogne*, t. XIX, (mars 1878, p. 113). De la première de ces autorités il sera question plus tard. Occupons-nous de la seconde.

M. Cazauran, l'auteur de l'article cité, consacre quelques lignes à cette réunion, qui pour lui est un synode et même la plus ancienne de cette espèce dont les annalistes de la province nous aient transmis le souvenir. Pour lui aussi cette assemblée, réunie dans un diocèse étranger et convoquée par les chanoines, se tient « dans des conditions telles qu'on ne saurait la regarder comme un synode proprement dit ». Cette difficulté met en question le caractère canonique de l'assemblée ; elle n'en conteste pas l'existence historique. M. Cazauran n'indique pas ses sources ; mais comme il place ce synode « vers l'année 1380 » il n'est pas difficile de voir qu'il s'inspire de Dom Brugèles.

Ce dernier est, en effet, le seul à rattacher le concile à cette année. Jean Flandrini, dit-il en résumé (3), ne prit possession de son siège d'Auch « que le 21 Octobre 1380.

(1) *Revue de Gascogne*, 1892, p. 328.
(2) *Revue de Gascogne*, 1892, p. 328.
(3) *Chron. ecclés. du diocèse d'Auch*. p. 130.

En la même année, ajoute-t-il, les évêques et abbés de la province d'Auch, assemblés au synode convoqué par le chapitre métropolitain à Saint-Sever cap de Gascogne, rejetèrent la communion de ce Prélat, à cause qu'il suivoit le parti de Clément VII ». Contre son habitude, Dom Brugèles n'a pas ici indiqué ses sources. Mais si on prend la peine de se rapporter à la *Gallia christiana* (1), on verra tout de suite qu'il s'est borné à traduire négligemment (2) un passage du texte bénédictin (3). Mais ce texte les auteurs de la *Gallia* assurent l'avoir tiré *ex historia domestica Sancti Severi*.

Voilà donc que par toutes les avenues nous aboutissons à cette « histoire domestique de Saint-Sever », qui n'est autre que l'œuvre de Dom du Buisson, publiée à Aire en 1876 (4). Ainsi ce que M. Tauzin nous donnait comme deux sources différentes de son développement se trouve être la source unique de tout ce que nous savons sur ce synode ou concile de Saint-Sever.

Etudions de près ce texte saint-séverin, pour voir sur quelles preuves s'appuie l'histoire de ce concile, beaucoup moins inadmissible, quoi qu'on en ait dit, devant le droit canon que devant l'histoire. En 1381, y est-il dit en substance, les prélats de cette province se réunirent ici pour décider et régler l'attitude à garder dans ce profond déchirement de l'Église, dans ce schisme qui divisait à peu près toute la chrétienté. La conclusion fut que Urbain VI serait reconnu pour vrai et légitime pape

(1) *Gall. christ.* t. I, col. 997..., anno 1381... Eodem anno habita synodo in fano S. Severi in cap. Wasconiae presules provinciae rejecerunt communionem Joh. Flandrini sui metropolitani...

(2) Ainsi il ne remarque pas que le mot *eodem anno* des Bénédictins, se réfère à l'année 1381 et chez lui à 1380.

(3) De Monlezun il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'il déclare s'inspirer de la *Gallia*, de Dom Brugèles, et de l'abbé d'Aignan ; mais l'apport de ce dernier n'ajoute rien à l'histoire du concile.

(4) Par MM. Pédegert et Lugat, 2 vol. in-8°.

et non Clément VII qui siégeait à Avignon : et tous les évêques de Gascogne « *universique Vasconiae episcopi* » convinrent de ne plus rester dans la communion de Jean Flandrin, l'archevêque d'Auch qui était du parti du pontife d'Avignon.

Et le chroniqueur ajoute : Voilà ce que rapporte M. Compaigne dans la série des évêques de Dax encore inédite ; quant aux actes de ce concile, ils ont péri pour nous par le fait du temps (1).

Pour ceux qui connaissent Compaigne, c'est là une bien mauvaise caution. Sans doute jusqu'en ces derniers temps l'annaliste dacquois jouissait d'une autorité que les historiens locaux ne prenaient même pas la peine de discuter. Mais depuis quelque temps l'étude un peu approfondie de quelques-uns de ses ouvrages l'a a jamais discrédité aux yeux des historiens sérieux (2). Pour ma part, je ne rappellerai pas ici combien de fois, je l'ai surpris en flagrant délit d'ignorance grossière ou de déloyauté bien calculée. On en trouvera la preuve ailleurs (3); mais si j'ai un regret à formuler pour la part que j'ai prise à sa disqualification, c'est que le temps m'ait manqué pour coordonner et mettre au jour toutes les pièces du dossier que j'ai formé contre cet émule gascon de Polycarpe de la Rivière, de Higuera, de Vignier et autres falsificateurs de nos annales ecclésiastiques.

Mais revenons à notre concile de Saint-Sever. Dom Du Buisson assure que la première mention s'en trouve

(1) Hoc refert D. Compaigne, in serie praesulum aquensium nondum typis mandata; sed acta hujusce concilii injuria temporum perierunt nobis. t. I, 332

(2) Cf. V. Dubarat, *La charte de Divielle* dans *Etud. hist. et relig. du dioc. de Bayonne*, juin 1898; A. Degert, *Encore la charte de Divielle*, ibid. juillet 1892 ; Dubarat, *Le Missel de Bayonne de 1543*, p. XXVI et s., et Degert, *Bull. de la soc. de Borda*, 1898, p. LXXXI.

(3) Notamment dans mon *Histoire des Evêques de Dax*, en cours de publication.

dans l'histoire des évêques de Dax encore inédite. C'est là une double erreur. L'histoire des évêques de Dax n'était pas inédite au moment où Du Buisson écrivait son ouvrage (1). Elle avait paru à Orthez depuis près de 20 ans. Mais elle ne contenait rien qui eût trait au concile de Saint-Sever. Les deux erreurs prouvent du moins que Dom Du Buisson n'avait pas tiré directement ce renseignement de l'œuvre de Compaigne elle-même, mais qu'il le tenait de quelqu'autre. De qui ?

La question a son importance ; mais que l'histoire du concile de Saint-Sever lui vînt ou non de Compaigne, il semble bien acquis aujourd'hui que telle qu'elle nous est connue par Du Buisson, elle n'est pas plus vraie que vraisemblable.

En 1381, il n'y avait pas en Gascogne d'évêques urbanistes qui pussent ainsi se réunir en concile à Saint-Sever. Le premier archevêque urbaniste Philippe d'Alençon, n'a pu tenir en place; son successeur, Pierre d'Anglade, malgré tout l'appui des Anglais ne parvint jamais à se faire agréer. En tout cas, si le chapitre d'Auch avait été aussi urbaniste qu'on dit, il aurait laissé à l'un ou l'autre de ces évêques le soin de convoquer le synode. La vérité est qu'il était si peu opposé à Jean Flandrin que peu après cette date il rédige avec lui des statuts dont le texte nous a été conservé. Tous les chroniqueurs locaux s'étonnent de la brusque volte-face de ces chanoines si cordialement unis à cet évêque le lendemain du jour où ils l'ont excommunié ! Mais cette volte-face n'existe que dans leur récit, et les chanoines n'eurent pas à revenir d'une attitude qu'ils n'avaient jamais connue, ni à renier un concile qui n'avait jamais eu lieu.

(1) Cette histoire fut imprimée en 1661 et Dom Du Buisson écrivait la sienne en 1680. v. t. II. 227.

Mais poursuivons notre démonstration. A ce concile auraient assisté les évêques urbanistes de la province. Quels pouvaient bien être ces évêques ? On ne le voit pas. Ce n'est pas l'évêque d'Aire Jean de Montaut : il est Clémentin déclaré; à telles enseignes qu'en 1382 le roi d'Angleterre prend contre lui des mesures de rigueur (1). Clémentins aussi, les évêques de Lectoure, de Lescar, d'Oloron, de Comminges, de Couserans, de Bazas et de Tarbes. Restent les sièges de Bayonne (2) et de Dax. L'attitude de l'évêque de Bayonne, Pierre d'Oraich, fut aussi peu accusée que possible, puisque c'est à sa mort seulement que le diocèse paraît s'être partagé entre les deux obédiences (3). Quant à Dax, on y trouve bien deux évêques; mais l'urbaniste Jean Guteriz ne semble pas être venu en Gascogne avant l'année 1383; en tous cas il passe toute l'année 1381 en Angleterre et en Portugal (4). Les évêques de Gascogne étaient donc si peu portés à excommunier tous ensemble *(universi)* l'archevêque d'Auch que la très grande majorité s'était ralliée, à son exemple, à la cause du Pape d'Avignon. On n'en voit donc pas qui aient pu songer à tenir le concile de Saint-Sever.

J'en étais là de mes réflexions et de mes conclusions, quand une circonstance inattendue m'a permis de pousser plus loin la série de mes inductions et d'atteindre jusqu'au texte même de Compaigne.

En dépouillant récemment les manuscrits de Dom Estiennot à la Bibliothèque nationale, j'ai fini par découvrir dans ses *Fragmenta historica Aquitaniae* la

(1) Rymer t. v. p. 146 (en 1382 et non 1383 comme l'écrit M. Tauzin *loc. cit.*)

(2) Pour l'obédience de ces divers évêques, je ne puis que renvoyer au P. Eubel *Rœmische Quartalschrift* 1893, p. 406 et s. et *Hierarchia catholica medii ævi.* t. I à ces divers sièges.

(3) Eubel. *Hierarchia* t. I, p. 127.

(4) V. mon *Histoire des évêques de Dax*, *Bull. de la Soc. de Borda* 1901, p. 26 et s.

première mention de ce concile dans le passage que Dom Du Buisson croyait à tort avoir été emprunté à l'histoire des évêques de Dax. En réalité Dom Estiennot déclare avoir tiré le morceau *ex m[anu]s[cripto] cod[ice] Aquensis ecclesiæ* (1) ; mais quand on s'est un peu familiarisé avec Estiennot on voit assez vite que tout ce qu'il a copié à Dax, lors de son passage en 1669, il le doit aux papiers de Compaigne. Il le déclare assez souvent (2).

Un autre rapprochement de textes est venu confirmer ma conviction. Nous avons vu que nos recherches sur l'origine des récits relatifs au concile de Saint-Sever nous amenaient à cette conclusion que tous dérivaient de l'histoire de Dom Du Buisson et que celui-ci, de son propre aveu, dépendait de Compaigne. Un seul texte que nous n'avons pas encore cité se refusait à entrer dans cet arbre généalogique et semblait constituer une source indépendante. C'est celui dont s'inspire l'abbé Menjoulet dans sa *Chronique d'Oloron* (3), a propos de Guillaume d'Assat. Il y a là de nouveaux détails que Dom Du Buisson ni Dom Estiennot n'ont connus. Ils sont tirés d'un manuscrit qui a pour titre *Chronologie historique des évêques d'Oloron*. Dans le cas présent, M. Menjoulet s'est borné à résumer ce manuscrit; mais il n'importe. Ce manuscrit, dont il n'indique pas la provenance, nous est connu aujourd'hui par la publication plus ou moins complète qu'en a faite M. l'abbé Dubarat dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (4). Or veut-on savoir de qui est ce manuscrit? On n'a qu'à lire la préface de mon savant confrère et

(1) Bib. nat. F. lat. 12773, f. 98 v.

(2) Ainsi dans ce même volume p. 176 nous lisons deux fois, à la suite de quelques notes, *ex ms cod. Aquensi* à la troisième *ex citato ms cod. Aquensi Dni Compaigne*; p. 179 un autre renseignement relatif au monastère de Saint-Sever est tiré *ex citato ms cod. Aquensi Dni Compaigne.*

(3) T. I, p. 420 — (4) Année 1888 p. 37 et s.

ami.» Nous croyons, dit-il, pouvoir l'attribuer à Bertrand de Compaigne, savant avocat au présidial de Dax au XVII^me^ siècle (1) ». Suit une démonstration très concluante de cette assertion, à laquelle le texte de Dom Du Buisson et de Dom Estiennot apporte une confirmation aussi péremptoire qu'inattendue.

Nous voilà donc bien fixés; le texte d'Estiennot et celui de Compaigne, celui de la *Chronologie historique des évêques d'Oloron* et celui de Dom Du Buisson ne constituent qu'un seul et même texte.

La question de provenance établie, il nous faut étudier la valeur du texte lui-même. Nous y (2) lisons qu'en 1391 les évêques, abbés et autres laïques et clercs de la province se réunirent à Saint-Sever, s'occupèrent de la situation créée par le schisme et prirent les décisions qu'on a vues plus haut. De plus l'abbé de Berdoues écrivit à Jean XXIII ce qui s'était passé et grâce à lui un évêché fut créé à Mirande. Deux éléments nouveaux apparaissent ici. Le concile n'a plus lieu en 1381 mais en 1391, le résultat en est communiqué à Jean XXIII et il entraine la création de l'évêché de Mirande. La date de 1391 n'est pas plus admissible que celle de 1381.

(1) P. 39.

(2) Voici le texte copié par Dom Estennot :

De conventu habito in oppido S. Severi, cap. Vasconiæ super negotio Dni ..... et archiepiscopi auxitani.

« Anno 1391 convenere Dni Epi et abbates ac alii plures, tam laïci quam « clerici nobiles provinciæ apud S. Severum cap. Vascon. et ibi agitata fuit « quæstio de archiepiscopo Auxitano qui nolebat obedire summo Pontifici « et favebat antipapae Clementi et ibi statutum fuit quod si amplius faverit « dicto antipapæ non haberetur ut archiepiscopus nec ei obedirent ejus suf- « fraganei episcopi, nec abbates, nec laïci et abbas Berdonarum scripsit ad « Dnm Joannem PP-XXIII quæ acta fuerunt in hac synodo et, eo operante « factus fuit episcopatus in oppido de Miranda jussu summi pontificis ».

Archiepiscopus Auxitanus hic de quo agitur dicebatur Joannes Flandrini qui prius Clementi PP-VII adhæsit at paulo post Joannem XXII[I] secutus ab eo obtinuit ut episcopalis sedes apud Mirandam stabilita Auxitanæ adjungeretur, quod et factum est. »

D'abord à cette date parler du pape Jean XXIII élu en 1410 est un grossier anachronisme, et la situation ecclésiastique de la Gascogne ne permet pas d'avantage d'y réunir un groupe un peu sérieux d'évêques urbanistes. L'archevêque urbaniste d'Auch Pierre d'Anglade a quasiment renoncé à son siège en se faisant nommer administrateur de la Soule, c'est-à-dire de la partie du diocèse d'Oloron soumise aux Anglais; du reste, à cette date, il a été fait prisonnier par les partisans de Clément VII et il est encore retenu dans les fers le 15 juillet 1391 (1). L'évêque de Bazas est à la veille de se voir chassé de son siège comme clémentin (2). Quant à l'évêque urbaniste de Dax, il passe la fin de l'année 1390 et toute l'année 1391 en diverses ambassades qui le retiennent successivement en Navarre, en Aragon et en Castille (3). Les évêques d'Aire et de Bayonne qui restent ne pouvaient représenter à eux seuls tout l'épiscopat d'Auch : et rien dans leur histoire ne nous autorise à affirmer qu'ils sont allés à Saint-Sever tenir un synode auscitain. Quant aux autres évêques, ils sont tous clémentins (4) avérés; impossible de compter sur eux pour une excommunication à prononcer contre leur métropolitain pour cause de clémentisme.

Qu'on prenne donc la date de 1381 ou celle de 1391, il est impossible d'y faire tenir un concile à Saint-Sever; Compaigne et ses copistes restent donc bien convaincus d'erreur.

Je pourrais considérer ma tâche comme terminée ici. Mais il me semble qu'on pourrait pousser plus loin cette généalogie de l'erreur de Compaigne, et essayer de

(1) Eubel *Hierarchia* I, p. 123, note 1.
(2) Id. *Rœmische Quartalschrift* 1893, p. 431.
(3) V. mon *Hist. des év. de Dax loc. cit.* p. 34.
(4) Eubel, *opp. et locc. citt.*

démêler s'il n'y aurait pas quelque parcelle de vérité dans ce récit, qui pourrait cette fois n'avoir pas été inventé de toutes pièces, comme l'a été par le même Compaigne la prétendue charte de Divielle.

Ainsi le fait de la création de l'évêché de Mirande par Jean XXIII est bien un événement historique hors de discussion. La date exacte n'est pas aussi bien connue. Dom Brugèles indique l'année 1410 (1), le P. Montgaillard se contente de dire « *circa annum 1412* (2) ». C'est lui, me semble-t-il, qui est dans le vrai ; Jean XXIII, élu pape le 25 Mai 1410, ne pouvait guère songer dès le début de son pontificat à prendre de son propre mouvement une mesure aussi grave que celle du démembrement du diocèse d'Auch. Cette mesure fut prise, on le sait, contre l'archevêque Béranger Guillot qui, créé par Benoît XIII, s'obstinait à lui rester fidèle, alors que la France et l'Angleterre avaient adhéré, dès le lendemain du concile de Pise, au pape Alexandre V. On comprend que Jean XXIII ait donc pris quelque temps pour se convaincre par lui-même de l'opiniâtreté de Béranger. D'autre part il est évident que l'ambition de Jean III comte d'Astarac et de son frère Veremond joua un rôle considérable dans cette création de l'évêché de Mirande. Il semble bien vraisemblable qu'ils aient exploité au profit de leurs visées les sentiments des évêques de la province à l'égard de Béranger. Or, entre les années 1410 et 1413, se place dans la période du schisme le seul moment où il eût été possible de réunir la quasi unanimité des évêques de Gascogne dans une entente commune contre un archevêque d'Auch attaché aux papes avignonais. A part le siège de Lectoure, tous les

(1) *Chron. eccl.*, p. 139
(2) *Descriptio Vasconiæ*, Bibl. de Toulouse, ms. 718, f. 412 v.

sièges de Gascogne ont, — parfois il est vrai à côté d'évêques rattachés à Benoît XIII, — des évêques ralliés à la cause de Jean XXIII. Qu'il me suffise de nommer Pierre Vernet à Bayonne, Pierre d'Anglade transféré à Dax, Pierre Sulpin à Bazas (1), peut-être Pierre Salet à Oloron, Pierre de Foix (2) à Lescar, et Arnaud Guillaume de Lescun (3) à Aire, et sûrement les évêques de Tarbes, de Couserans et de Comminges. J'inclinerai donc à croire que, si un concile s'est tenu à Saint-Sever à l'époque du schisme, ce n'a pu être qu'en 1411. La date de 1491 serait le résultat d'une erreur de lecture que la paléographie pourrait peut-être expliquer (4). Ainsi il est bien possible que quelque texte ait signalé en 1411 une réunion ecclésiastique à Saint-Sever. Mais Compaigne l'aura mal lu et dénaturé par les additions qu'il y introduisit relativement au nom de l'archevêque Jean Flandrin et du pape Clément VII. C'est là une conjecture pour laquelle je ne revendique qu'une simple probabilité. Mais je la livre aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* dans l'espoir qu'elle provoquera de nouvelles recherches. N'eussè-je d'ailleurs ici d'autre ré-

(1) Eubel, *Hierarchia*, t. I, à ces divers noms.

(2) De 1409 à 1414 il fait très souvent cause commune avec les partisans d'Alexandre V et de Jean XXIII; il reçoit d'eux les ordres mineurs et majeurs v, Albanès-Chevalier, *Gal. christ novissima*, Arles, p. 843.

(3) A la suite du P. Eubel et du P. Denifle, j'avais fait passer cet évêque sous l'obédience de Benoit XIII dès 1406 (*Revue de Gascogne*, 1901 p. 307). Des recherches que j'ai pu faire récemment dans les archives du Vatican m'ont fait voir que Arnaud-Guillaume resta même après cette date en communication avec le pape Romain et que Bernard Brun garda beaucoup plus longtemps qu'on ne l'a dit le siège d'Aire; il assiste en 1416 au concile de Constance comme évêque d'Aire et procureur du concile de Foix-Béarn. Hard. *Act. conc.* VIII. 661 et s.

(4) On peut se figurer que le texte portait MCCCCCI et à la suite d'une première correction, MCCC$\overset{X}{C}$CI. Compaigne ou son devancier aura pour tenir compte de la correction fait descendre le X à la place qui n'était pas la sienne et on aura eu MCCCXCI au lieu de MCCCCXI; les noms de l'archevêque Flandrin et Clément sont des additions interprétatives. Avec MCCCCXI tout s'explique.

sultat que d'éliminer une erreur de notre histoire provinciale, j'estime que je n'aurais pas tout à fait perdu mon temps.

A. DEGERT.

---

## M. DE CHAUMONT, ÉVÊQUE DE DAX
### Historien de Louis XIV

Paul Philippe de Chaumont, fils de Jean, seigneur de Bois-Garnier, garde des livres du cabinet du roi et auteur d'assez nombreux ouvrages théologiques, fut évêque de Dax de 1671 à 1684, année où il donna sa démission pour retourner à Paris. Il était de l'Académie française depuis 1654 et publia en 1693 des *Réflexions sur le Christianisme*, qui eurent quelque succès. On peut voir son article dans Niceron (1), qui ne dit rien de son histoire de Louis XIV. Il est vrai que cette histoire, resta à l'état de projet et voici ce qu'en dit un chroniqueur du temps (2).

« L'évêque de Dax vint à mourir dans ce temps-là [24 Mars 1697] : et le public se vit privé par sa mort de l'histoire du roi, à laquelle il travailloit. Il avoit crû à l'exemple de Mr de Perefixe, qui avoit écrit celle de Henri VI, qu'il seyoit bien à un évêque de s'appliquer à ces sortes d'ouvrages. Cependant s'il eût employé son temps à achever celle de l'église, dont M. Godeau nous a donné le commencement, il me semble que cela eût encore mieux convenu à son caractère. Au reste, il n'y avoit point d'endroit qu'il ne furetât pour avoir des mémoires qui répondissent à son dessein : aussi l'avois je vû peu de temps avant sa mort chez un de mes amis, qui avoit été au Cardinal Mazarin, pour sçavoir de lui si le feu roi d'Angleterre étoit venu aux conférences de la paix que ce ministre traitoit avec Dom Louis de Haro en 1659. Mon ami me dit quand il fut sorti, le sujet de sa visite : ce qui m'étonna puisqu'il n'y a personne qui ne sçache que ce Prince eût bien le dessein de le faire, mais que Son Eminence ne lui permit pas.....

« Il y avoit déjà longtemps que cet évêque s'étoit défait de son évêché, peut-être pour s'apliquer avec plus de loisir à son histoire. Il croyoit enchérir aparemment sur Racine et sur Boileau : mais je ne sçay s'il y eût réussi. Si c'étoit là son talent, on peut dire que c'étoit un talent bien caché, puisqu'on ne l'a jamais vu capable de beaucoup de choses. »

(1) *Mémoires des Hommes Illustres*, T. LX, p. 191.

(2) *Annales de la Cour et de Paris pour les Années 1697 et 1698*, 2 vol. (nouv. éd. Amsterdam, 1706), T. I, p. 267. L'auteur est Sandras de Courtils, écrivain justement déprécié ; mais la précision du détail semble garantir ici la vérité des faits.

# LE SCEAU DU CHAPITRE

DE LA

# CATHÉDRALE DE LECTOURE

Le 1er août 1895, j'appris que dans une maison de Lectoure, qui avait été la demeure d'un chanoine de la Cathédrale, on avait trouvé un vieux sceau dans la poussière d'un placard depuis longtemps inexploré.

On comprendra ma joie quand je vis que j'étais en présence de la matrice du sceau capitulaire de l'église Cathédrale de Lectoure ! Car malgré mes recherches aux Archives Municipales, mes questions réitérées à tous les chercheurs lectourois, je n'avais pas même découvert une empreinte de ce sceau.

A ma connaissance il n'en existait qu'une, placée au bas d'un acte dans lequel le chapitre était intervenu et conservée aux archives du château de La Cassagne (1). Elle était très fruste d'ailleurs; on ne pouvait reconnaître que les dimensions, la vague silhouette de personnages indéterminés et une inscription illisible en lettres gothiques.

La matrice retrouvée est en parfait état. Le burin a creusé profondément dans la rondelle de cuivre épaisse de 0.006m. Les dais gothiques qui abritent les effigies, en particulier, sont vigoureusement traités et offrent de beaux reliefs. Au centre du revers doit se trouver un anneau qui facilitait l'usage du sceau, mais à une époque récente cet anneau a été enfermé dans un manche de

(1) Voir *Sceaux Gascons*, n° 747.

buis tourné, ce qui lui donne l'aspect des Sceaux en usage aujourd'hui. Les deux effigies qui accompagnent la Vierge Mère représentent les Saints Gervais et Protais, patrons de la Cathédrale. Cette curieuse matrice a été déposée par moi aux archives de l'Eglise Cathédrale de Lectoure.

J'en fis alors plusieurs empreintes à la cire rouge. Une fut déposée au Musée de la Société Historique de Gascogne.

Le lecteur préfèrera à une description la reproductrès exacte, au simple trait, que je donne ici.

. S[IGILLUM]. — CAP[IT]ULI — ECCL[ES]IE — CATHEDRALIS — LECTORE —

Je regrette que ma trouvaille soit postérieure à la publication de l'ouvrage si important et si consciencieux de M. Paul La Plagne-Barris, sur les Sceaux Gascons du Moyen-Age (1). Le Sceau du Chapitre de la

(1) Sceaux Gascons du Moyen-Age (gravures et notices), publiés pour la Société historique de Gascogne par la Commission des Archives historiques. — 1re Partie : Sceaux ecclésiastiques, Sceaux des Rois de Navarre et des Grands Feudataires. Auch, Cocharaux frères, MDCCC LXXX VIII.
— IIe Partie : Sceaux des Seigneurs publiés par Paul La Plagne-Barris,

Cathédrale de Lectoure qui s'y trouve indiqué (1) d'une manière très rudimentaire, d'après l'empreinte signalée plus haut, aurait fait bonne figure dans la série des Sceaux ecclésiastiques.

C. CÉZÉRAC.

---

# M. THORE, PRÊTRE DE SAINT SULPICE

J'ai gardé le plus aimable souvenir de quelques entretiens que j'ai eus il y a plusieurs années, à Eauze, avec ce pieux sulpicien, beau-frère de Mme Thore, si connue chez nous comme poète (2). Je trouve dans l'excellente *Bibliothèque sulpicienne* de M. Bertrand, t. II, p. 209, sur lui :

« Marie-Euriol-Benoît Thore naquit, le 21 Novembre 1808, à Eauze, département du Gers. En 1828, il alla au séminaire de Saint-Sulpice étudier la théologie, et reçut en 1831 l'ordre de prêtrise. De retour dans son diocèse, il se livra aux travaux du ministère et donna son concours à quelques missions ; mais l'attrait qu'il éprouvait pour une vie d'étude et de retraite le porta à solliciter de son évêque la permission d'entrer dans la Compagnie. Il retourna donc à Paris, et après sa solitude, il fut envoyé d'abord au séminaire d'Orléans pour y professer la philosophie, et ensuite, quelques années après, au séminaire du Puy, où il fut successivement employé à enseigner le dogme, la morale, l'Ecriture Sainte et enfin le cours des diaconales. *Chargé par Monseigneur l'évêque de la rédaction du compte-rendu des conférences diocésaines, il s'en occupa avec beaucoup de zèle, et alors même que les infirmités le retenaient au lit et qu'il était dans l'impossibilité d'écrire, il poursuivait son travail en dictant à un séminariste qui lui servait de secrétaire* (circulaire nécrologique). Il mourut au Puy le 6 Mars 1879. »

conseiller à la Cour d'appel de Paris. Auch, Cocharaux frères, MDCCC LXXX IX.

— IIIe Partie : Sceaux des Villes. Sceaux de Justice. Sceaux des Bourgeois. Supplément publié par Paul La Plagne-Barris, conseiller à la Cour d'appel de Paris. Auch, Léonce Cocharaux, M DCCC XCII.

(1) Sceaux Gascons. IIIe Partie, p. 610. N° 747.

(2) Voyez la notice qui lui a été consacrée dans la *R. de G.* de 1861, p. 620.

# L'ARCHIPRÊTRÉ DE LUSSAN

ET

## LE JUBILÉ AUSCITAIN DE 1701

M. de La Baume de Suze, archevêque d'Auch, obtint en 1702, du pape Clément XI, la faveur d'un jubilé pour son diocèse. Pour gagner l'indulgence, chaque paroisse eut à se rendre à l'église métropolitaine. Le mouvement fut général : « On vit pendant deux mois des processions continuelles venir à cette métropole. » Je trouve, parmi divers *Papiers* de Louis Daignan du Sendat, le chanoine-collectionneur bien connu des érudits en Gascogne, la description du cortège que formèrent, à cette occasion (28 mai 1702), les paroisses de l'archiprêtré de Lussan. De ce long morceau, j'extrais seulement le texte descriptif, laissant de côté d'innombrables devises scripturaires. L'organisation de cette cérémonie religieuse paraîtra étrange et assez théâtrale. Une telle procession est un poème... c'est le *Triomphe de l'Allégorie*.

J. LESTRADE.

« ... La procession de l'Archiprêtré de Lussan étoit très nombreuse, étant composée de neuf peuples qui sont autant de cures d'une grande estendue (1). Chaque curé étoit revêtu de son surplis et

1 Les *Statuts synodaux* de M. de Suze (édition de 1770, in-8°, p. 69) en portent dix, savoir : « *Lussan* (avec Paillan et Roquetaillade), *Ansan* (avec Lupielle), *Aubiet* (avec Agnan), *Blanquefort* (avec Saint-Pierre-du-Bosc et Traves), *Lilette* (avec Arné), *Marrox* (avec Saint-Sauveur), *Marsan* (avec Lainitte), *Saint-Caprasi* (avec Juilles), Saint-Sauvi.

de son estole, et menoit ses vicaires, et faisoient une espèce de Chapitre assez nombreux. Chacun portoit entre les mains les reliques des Saints qui étoient les patrons et les défenseurs de leurs églises, et l'Archiprêtre revêtu d'une riche chappe portoit un beau reliquaire, marchant après les autres, ayant deux petits anges à ses costez, avec un flambeau chacun à la main et chacun portoit une devise tirée de l'*Ecriture Sainte* qui excitoit ceux qui les lisoient à se rendre plus attentifs au mystère de cette cérémonie.

Toutes les croix des églises matrices et de leurs annexes paroissoient à la tête de la procession précédées d'un estandart ou espèce de banière où étoient ces paroles du xxv^e chap. du Lévitique : *Jubilaeus est !*

Entre l'estandart et les croix il y avoit quatorze jeunes hommes d'une stature prodigieuse, revêtus chacun de son aube, marchant gravement et tenant chacun son hautbois ou son clairon dont ils sonnoient, de tems en tems, à l'exemple des anciens Lévites.

Puis paroissoit l'*Ange de la Religion catholique, apostolique, romaine,* sous une figure gigantine *(sic)* et d'une taille plus avantageuse que les autres, portant à sa main droite une palme, et à sa gauche un flambeau... Cet ange étoit accompagné d'une troupe de génies [ils étaient cinquante-deux] qui luy étoient inférieurs. C'étoient les Anges de toutes les églises patriarchales qui recevoient leur influence, leur lumière et leur authorité de ce premier qui avoit la principauté sur tous les autres. Ils marchoient après luy, deux à deux, chacun ayant son flambeau d'une main et sa devise de l'autre...

Après cette troupe de génies... l'Ange tutélaire de la Province de la Novempopulaine paroissoit d'un air grave et maiestueux, accompaigné des neuf Anges des autres églises épiscopales de son ressort, se montrant en tout supérieur aux autres. Chacun tenoit une palme d'une main, et de l'autre un flambeau avec des traits de l'*Ecriture* écrits en gros caractères...

Ensuite venoit une 3^me hiérarchie composée de douze petits anges qui figuroient les douze églises qui ressortissent de l'Archiprêtré de Lussan [avec palme, flambeau et devise]. Plusieurs autres Anges faisaient un 4^me groupe et comme une 4^me hiérarchie [avec flambeau et devise :] pour exciter la foi des peuples à profiter de cette occasion favorable pour acquiter toutes les deptes dont ils étoient redevables à la justice de Dieu.... [*au nombre de quatre-vingt.*]

Ensuite venoient les Anges tutélaires de ce royaume qui faisoient une cinquième troupe menant après eux une foule de génies empressez pour obtenir l'effect de leurs prières très instantes qu'ils faisoient à Dieu pour le Roy, pour les princes de sa race et pour tous les peuples qu'il a soumis à son empire... [au nombre de 102, portant flambeaux et branches de laurier.] — Ensuite paroissoit une troupe de jeunes filles toutes vestues uniformement et dont l'habit modeste étoit d'une blancheur ravissante. Chacune avoit une escharpe qui descendoit de l'espaule gauche sous l'aisselle droite qui marquoit la préparation de leur âme pour recevoir les faveurs et les grâces de leur espoux Jésus-Christ figuré par un gros cierge allumé qu'elles appuyoient sur leur cœur et qu'elles sembloient embrasser constamment. Elles marchoient en file avec une gravité et une modestie édifiante, et chacune avoit à sa droite un Ange pour sa conduite, et pour donner à entendre qu'il y a une grande affinité de ces Esprits avec les Vierges. La première dans le rang portoit une figure de la Vierge de 3 pieds de hauteur, et elle étoit entourée de plusieurs Anges, à droite et à gauche, qui servoient de paranimphes et qui tenoient d'une main un flambeau et de l'autre une devise... [au nombre de quarante-quatre.]

Puis marchoient les autres filles l'une après l'autre et chacune avoit sa devise et son Ange et chaque Ange, pour faire le pareil, portoit un flambeau et une devise de l'*Ecriture*... [au nombre de 77.] Après... venoit une colonie de jeunes hommes marchant gravement, nû teste, deux à deux [avec flambeaux et devises, au nombre de 100.] — Ensuite venoit une longue rangée de chefs de famille [avec flambeaux et devises, au nombre de 91].— Puis venoit une troupe d'Anges et de génies avec des devises consolantes pour les pécheurs pénitents qui assistoient à cette cérémonie avec un cœur contrit, etc... »

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## DE LINGUISTIQUE PROVINCIALE

---

Almanac de la Gascougno. Costo 3 sos, 5 sos per la posto. *Auch, G. Villot, Mme Icard.* 1902, in-8° carré de 91 p. — Comme un vieil oiseau de passage, comme un grillon familier, comme un roitelet surpris par la neige, — j'emprunte toutes ces images au Cascarot, — l'Almanach gascon vient encore frapper à la porte du riche et du pauvre, en faisant entendre le vieux souhait de la Guillounè : « Que Diu bous goarde la maisoun dambe las gens que deguens soun. » Il trouvera partout bon accueil assurément, car il porte, encore mieux que par le passé, les plus savoureuses étrennes. D'abord, il réédite des morceaux trop peu connus et bien dignes de cette attention : ainsi *la crido de Biarn,* avec musique, cette chanson de Mistral, de ton si profondément populaire, qu'il ne lui manque que d'être en béarnais pour détrôner les plus jolies chansons des Pyrénées ; puis *la despeloucado* de Noulens, ce bijou de douze vers ; puis ce conte de Bladé, le plus beau de tous peut-être, en tous cas le plus riche de mythologie merveilleuse *lou rei de las agraulos* ; et aussi le piquant avant-propos des *Fantesios* de feu B. Cassagnau, qu'on a eu tort seulement de rapporter au *parler de la Lomagne*, qui est du plus pur gascon, tandis que c'est ici du languedocien : la denrée vient de Beaumont de Lomagne, mais, ô trahison de la nomenclature géographique ! Beaumont de Lomagne n'est pas en Lomagne ! — N'insistons pas sur une faute aussi vénielle, et recommandons la partie neuve de ce joli recueil, sans nommer les auteurs: ils sont trop et ils ont déployé tous tant de savoir-faire ! Une exception pourtant en faveur du séminariste lauréat du concours ouvert l'an dernier par l'almanach : c'est M. Adrien Larribeau, de La Romieu, qui a conté très gentiment une vieille anecdote du pays : « Le Seigneur et le meunier ». Au reste, c'est le caractère commun de presque toutes les pièces de l'almanach : quand elles ne sont pas empruntées directement à la littérature orale de notre pays, elles en reproduisent parfaitement le ton, l'allure, le rythme et la musique même : témoin ces chansons: *Lou Jean de Peyrehorte* (parler d'Estang), *en tourna de Tougin-Touget* (parler de Sadeillan), *lou can blanc* (parler de Panjas), etc. Les amateurs de folklore auront donc à s'arrêter curieusement même sur ce qui ne paraît pas mis expressément à leur adresse. Mais, comme toujours, ils salueront surtout avec reconnaissance

les séries encore ouvertes de proverbes *(arrèprouès)*, d'énigmes *(causos berdiusos berdausos)*, de sobriquets *(chaffres)*, et surtout de petits contes plaisants où s'épanouit, dans sa verve la plus géniale et la plus caractéristique, l'esprit traditionnel et local. La *Revue de Gascogne* pense naturellement aux chercheurs qui sont le meilleur de son public ; mais, sans que je le dise, on comprend bien qu'il y a dans cet Almanach, si intelligemment dirigé par M. l'abbé Sarran, notre confrère de la Société historique de Gascogne, de quoi charmer et amuser jusqu'aux simples et aux petits, et c'est là au fond son meilleur titre au succès.

Almanac patouès illustrat de l'Arièjo per l'annado 1902. *Foix, imp. Gadrat*, in-16 carré de 96 p., prix trois sous. — Cet aimable et précieux almanach entre dans sa douzième année avec la même abondance et le même heureux choix de littérature populaire et de composition nouvelle, sans parler des jolies illustrations qu'il doit à M. Roger, professeur de dessin au lycée de Foix. Tous les amateurs de folklore y savoureront les proverbes de Foix et de sa région montagneuse classés dans la première partie et, peut-être, avec encore plus de curiosité, les remèdes de bonne femme, les jurons montagnards et les devinettes qui suivent (p. 12 à 14). Mais je dois une mention particulière à la pièce qui ouvre la seconde partie « chanson mi-gasconne, mi-française sur la construction du château de Saint Elix en Comminges pour une maîtresse du roi François Ier ». Il s'agit d'une « jouanille d'Arriche » dont je n'oserais garantir le caractère historique. La composition elle même a-t-elle une origine vraiment traditionnelle et populaire? ou n'est-elle qu'une fiction plus ou moins artistique? C'est une question à examiner. La troisième partie nous fournit surtout des contes du Saint-Gironnais dont les deux premiers se recommandent de la signature d'un excellent antiquaire et folkloriste, l'abbé Cau-Durban. C'est, d'abord, le récit plaisant, répandu un peu partout, d'un imbécile qui se trompe constamment sur « ce qu'il fallait dire », plaçant à contre temps des formules apprises ; l'autre est encore un des nombreux épisodes de ce qu'on pourrait appeler les voyages de Notre Seigneur et de Saint-Pierre en Gascogne. — Notez qu'il y en a un autre, non moins singulier, (p. 55-60), mais en patois languedocien sous le titre de Jean de Raissac et la signature d'A. Caussou. Je voudrais bien louer encore, si l'espace ne me faisait défaut, de charmants récits du *Catet del Quatre*, de Lisoune, de Janoutet de Cadirac *(la femmo des très maitnages*, en particulier, est un conte moral traditionnel d'une saveur très antique)..... — Parmi les illustrations je dois citer l'église de Sentein (p. 18), vallée de Bèros, une des églises fortifiées les plus curieuses de l'ancienne Gascogne.

Noubelos dé't embitat de Sen-Bizéns. 5 p. in 8°, *Pau, Imp. Vignancour.* — Vous n'avez pas oublié sans doute le plaisant monologue du vieux paysan invité à la fête de Saint-Vincent à Bagnères-de-Bigorre (1). Un nouveau monologue (dit au Théâtre de Bagnères le 22 Janvier 1899) nous révèle que les suites de la fête..... dérangèrent considérablement le pauvre vieux. C'est son petit-fils qui nous l'apprend, en nous contant sa visite au bonhomme. « Beng-me beye de tens en tens et dimentye, lui a dit ce dernier en le congédiant ; que y aura toustén ta tu uo pécéto, u gnac de pa e u bouhat de bi. » Sur quoi le petit-fils reconnaissant nous donne cette assurance : « Que-m poudét créye ; que tournérèy so de payri. » Dont acte ; puisse seulement chaque visite nous valoir un nouveau monologue dans ce parler si génial et si franc et dans ce *conter* si pittoresque.

Essai sur l'orthographe de la langue d'oc par G. Clavelier. *Toulouse, Ed. Privat,* 1901, gr. in-8° de 30 p. — Revenue depuis quelques années à sa pratique médiévale de couronner des poésies en langue d'oc, — sans renoncer, bien entendu, à son titre et à sa fonction de Société littéraire française, — l'Académie des Jeux-Floraux n'éprouve pas peu d'embarras pour se reconnaître dans la variété des dialectes et dans la diversité des orthographes. Elle a tenté d'atténuer au moins ce dernier obstacle. Elle a fait imprimer et proposer à tous les intéressés, pour leur servir de règle, un mémoire très remarquable sur l'orthographe de la langue d'oc, approuvé du reste par deux maîtres romanistes, M. Chabaneau, professeur à l'Université de Montpellier et M. Jeanroy, professeur à l'Université de Toulouse. Comme j'ai été admis à l'honneur d'ajouter mon humble visa à des signatures si autorisées, je n'ai guère qu'à signaler ici cet essai très fouillé et très savant. Si j'entrais dans le détail, je ne saurais guère que faire valoir la prévoyance de l'auteur en ce qui concerne le vocalisme, les articulations, l'accent tonique de nos parlers et l'heureuse façon dont il a su prendre le milieu entre le phonétisme et la notation presque imposée par l'usage français. Il est bien entendu que certaines nuances de prononciation locale peuvent paraître à quelques-uns négligeables, à d'autres bonnes à noter. Il peut y avoir aussi dans tel cas particulier des raisons plausibles de pratiquer plus de largeur ou plus de précison dans la graphie. Un de nos amis, qui se flatte de parler toulousain aussi bien qu'un autre, priait un jour une employée de sa paroisse de demander à M. le Curé s'il avait

(1) *R. de G.* de 1899, p. 395.

fait dire les messes demandées. Il prononçait : *las messos*. « Vous n'êtes pas de Toulouse », lui dit à ce propos la vieille prieure ; et au point d'interrogation de son interlocuteur, elle répondit par cette raison, que les toulousains disent *lai messos*. On comprend qu'elle est la région intermédiaire où les théoriciens de l'orthographe romane peuvent éprouver quelques doutes, tout en acceptant l'essentiel du programme tracé par M. Clavelier. — L. C.

---

# DEUX CENTENAIRES BÉARNAIS

Voici deux nouveaux exemples de vigueur de race, qui s'ajoutent à tant d'autres déja cités (1).

Jacques Garos, laboureur, natif et habitant de la ville de Morlas en Béarn, y est mort le 6 Novembre dernier (1771), âgé de cent neuf ans. Il a joui de la plus parfaite santé jusqu'à son dernier moment. Il a eu, autour de son lit, le jour de sa mort, sa postérité de bénédiction, consistant en soixante-dix fils ou filles, et arrière-petits fils, qui sont tous en âge de gagner leur vie.

(*Clef du Cabinet* de Février 1772).

Il existe actuellement à Pau un homme âgé de 110 ans. Ce vieillard, qui est encore très agile et qui fréquente les marchés des villes voisines, a épousé à l'âge de 105 ans, une jeune fille dont il a eu un enfant au bout de 2 ans.

(*Journal encyclopédique* d'Avril 1779).

(1) Voir, par exemple, nos livraisons.

---

*L'administrateur-gérant :* LALAGUË.

✝

Au moment où nous mettons sous presse nos dernières pages, nous parvient une nouvelle douloureuse entre toutes. Notre cher et vénéré Directeur, M. Léonce Couture, n'est plus. La mort nous l'a pris à Toulouse le lundi 17 février à 8 heures du soir, entouré des soins d'amis accourus autour de son lit, réconforté par les sacrements de l'Eglise qu'il reçut en pleine connaissance, avec cette piété simple et profonde qui fut celle de toute sa vie.

Depuis près de quinze jours nous le savions frappé d'un mal aussi grave que subit ; mais une amélioration qui était survenue dans son état avait bientôt dissipé les alarmes de la première heure. Hélas ! nos espérances devaient être sans lendemain !

Aujourd'hui nous n'avons pas le temps et nous n'éprouvons pas le besoin de dire à nos lecteurs ce que furent le grand cœur et la belle intelligence du Maître que nous pleurons. Depuis plus de quarante ans qu'ils le voient à l'œuvre, nul ne sait mieux qu'eux ce que lui doit cette *Revue* dont il fut l'âme et la gloire.

Mais dans la douleur qui nous étreint tous, ils n'oublieront pas qu'après nos prières le meilleur témoignage de sympathie dont nous puissions honorer sa mémoire, c'est de continuer son œuvre. Ses amis, ses admirateurs, ses disciples, nous en avons le ferme espoir, n'y failliront pas. Cette conviction sera le meilleur des encouragements pour celui qui sera chargé de prendre ici sa place. Aussi bien, les précieux concours que, dans ces derniers temps, il avait su attirer à sa chère *Revue,* et d'autres aussi qui se sont annoncés autorisent à affirmer qu'elle vivra longtemps encore de l'impulsion initiale qu'elle a reçue de lui.

Quant à nous, notre dévouement lui reste toujours acquis sans mesure, et il n'épargnera rien pour la maintenir au rang d'honneur que lui avait conquis l'inoubliable direction de M. Couture parmi les périodiques voués à l'histoire de notre Gascogne.

L'ADMINISTRATION.

*Auch, le 18 février 1902.*

# LE DOCTEUR ÉDOUARD DESPONTS

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS DU GERS
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE
1820—1901.

Une belle figure médicale de notre pays vient de disparaître. Le docteur Desponts, dont les lecteurs de la *Revue de Gascogne* ont si souvent apprécié le talent et la science historique, a été enlevé en quelques heures le 17 novembre dernier.

Toute la ville de Fleurance a tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui n'avait épargné pendant plus de cinquante ans ni son temps, ni sa peine pour venir en aide à la souffrance. Ce long cortége de deuil était un juste tribut de reconnaissance envers un homme qui honorait si bien sa patrie d'adoption, et qui avait passé les meilleurs jours de sa verte vieillesse à faire renaître l'antique ville de ses cendres, à retracer son histoire et celle de sa belle église gothique.

La *Revue de Gascogne* elle-aussi a son devoir à remplir envers celui qui a pensé si souvent à elle, pour l'aider dans la mission qu'elle s'est imposée. Elle doit rendre hommage à sa mémoire et fixer quelques traits de l'érudit et de l'homme de bien.

Le Docteur Desponts est né le 10 Août 1820, dans cette jolie et verdoyante ville de Sarrant, sur le Sarrampion qui, aujourd'hui bourgade de 700 à 800 âmes, fut une des étapes des armées romaines se rendant

de Lactora à Tolosa : c'était l'ancienne Sartalis. Elle conserve encore une partie de ses fortifications et des fossés du moyen âge. C'est autour de ces murailles, près des fossés qui lui parlaient continuellement d'un autre âge que le docteur Desponts a passé son enfance animée de la joie bruyante d'un groupe de six frères et de deux sœurs. La sœur aînée qui vit encore, à Sarrant (1), peut dire toute l'affection qui se dépensait parmi ce charmant cortège d'enfants vigoureux, pleins de santé et d'émulation au travail. Cette sœur remplaçait auprès de ces enfants la mère morte jeune et tempérait par son amabilité et son gracieux entrain la rigueur de l'éducation paternelle. M. Desponts père était le vrai représentant de la bourgeoisie rurale des temps passés. Rude envers lui-même, rigoureux envers les autres, il indiquait par son perpétuel exemple le droit chemin, celui que tous ses enfants suivirent (2).

Le jeune Edouard Desponts fut conduit à son tour au Séminaire d'Auch. Ses études furent celles que l'on peut attendre d'un esprit laborieux et méthodique. Il entra et sortit excellent élève. Il avait puisé et fortifié dans ce milieu de savoir et de piété les principes qui furent la caractéristique de sa vie, adonnée tout entière à l'étude et à une religion sincère et éclairée. Cette maison, que tant de lecteurs de la *Revue* ont appréciée, avait fait une forte impression sur l'esprit du docteur Desponts ; il en conservait un précieux souvenir et l'un de ses suprêmes regrets fut de ne pouvoir se ren-

(1) Mademoiselle Coralie Desponts.

(2) Le frère aîné est mort pharmacien à Auch. Deux sont morts officiers : Théodore et Laurent. Trois sont devenus prêtres, l'un d'eux vit encore desservant à Sirac, près Cologne. Une seconde sœur, Mlle Lacomme a trois fils bien connus de la Société auscitaine : M. Herman Lacomme, avoué, M. François Lacomme, pharmacien, M. Jean Lacomme, greffier-notaire à Djibouti.

dre à la dernière réunion des anciens élèves — qui pour lui devait être celle de ses plus anciens amis.

Le jeune bachelier fut dirigé vers la faculté de médecine de Montpellier où il ne tarda pas à prendre son grade de bachelier ès-sciences; puis, successivement il passa avec succès les premiers examens de médecine. Montpellier, avec son enseignement vitaliste, en face de l'enseignement organiciste et matérialiste de la faculté de Paris, resta gravé dans l'esprit du jeune étudiant. Aussi transporta-t-il et conserva-t-il à la faculté de Paris, où il prit ses derniers grades, les principes vitalistes qui concordaient mieux que ceux de Paris avec ses croyances religieuses.

L'étudiant laborieux mais modeste, suivant ses cours à l'hôpital, tenant d'une manière soigneuse les cahiers des leçons de la Faculté, n'eut certes point d'*histoire*. Il passa sa vie d'études en compagnie de quelques rares et vrais amis, parmi lesquels je dois nommer son compatriote, le docteur Soye, qui mourût député de l'Aisne. Mais son ami le meilleur était son frère cadet, Emile Desponts, interne en pharmacie à la Salpétrière. Les concours ne devaient point s'ouvrir pour le fils aîné que le père dans sa pensée prévoyante appelait auprès de sa vieillesse.

De son séjour à Paris, Ed. Desponts avait conservé des souvenirs précieux surtout ceux qui lui avaient rappelé là-bas, loin de sa Gascogne, le *goût du terroir*. Non loin de la Pitié était une demeure hospitalière aux Gascons. La famille Cézérac-Casenave, d'origine gasconne, aimait à réunir les étudiants du pays qui recevaient tous, chez elle, le plus large et le plus charmant accueil. Il y avait là bonne table, excellents esprits ; la malice de la maîtresse de maison allait jusqu'à assaisonner de truffes du terroir les gigots tra-

ditionnels. Les invités parisiens se délectaient jusqu'au moment où une traîtresse gousse d'ail arrêtait tout éloge dans la bouche de celui qui, tout en jurant détester l'ail, appréciait fort le gigot. Combien devaient être joyeuses, ces soirées où de véritables bandes de jeunes gascons donnaient aux amphitryons en échange de leur hospitalité leurs chansons, leurs propos et leurs rires de la vingtième année.

Le 11 Avril 1846, l'étudiant devint docteur. Sa thèse de doctorat roulait sur le *Rachitisme*. Un gascon, le Professeur Gavarret, quelque peu protecteur et parent du candidat, présidait la soutenance. Le 2 octobre 1881, quelque trente-cinq ans plus tard, le professeur et le candidat devaient se trouver à Auch, à la même table, non plus vis à vis l'un de l'autre, mais sur le même rang : ils avaient la présidence commune de l'Assemblée Générale des Médecins du Gers. Une *fée* bienfaisante, l'association des médecins du Gers, avait élevé l'un; l'autre, professeur à la faculté de médecine de Paris, devait sa place à son titre d'origine. Astaffort, sa ville natale, limitrophe du Gers, tient plus de ce département que du Lot-et-Garonne.

« Qu'en toutis hills, de la mémo maï », affirma le professeur Gavarret d'une manière charmante, aux applaudissements de tous.

La thèse du docteur Desponts sur le *Rachitisme*, vaste sujet, qui fut toujours, et surtout alors, l'objet de grandes discussions était une simple ébauche dédiée à son ancien maître de Montpellier, le célèbre Professeur Lordat. Elle se recommande par sa simplicité, sa bonne ordonnance, par la limpidité du style. Observateur déjà très perspicace, l'auteur conçoit le rachitisme comme une maladie générale de tous les tissus et non point seulement du système osseux. Il préconise pour le

traitement l'huile de foie de morue, et, avec Trousseau, il s'en remet à la nature du soin de réparer les déviations. La thérapeutique a bien varié depuis cette thèse ; elle s'est enrichie de nombreuses théories, de nombreux médicaments tour à tour venus et disparus : l'huile de foie de morue est restée populaire.

De nombreuses opérations chirurgicales ont redressé des courbures rachitiques dans ces vingt dernières années; et, maintenant un courant inverse ramène les médecins vers les idées de Trousseau. Le chirurgien ne redresse que des courbures irréparables, dûment choisies, laissant à la bonne mère *Nature* le soin de redresser le plus grand nombre.

La thèse se termine par une citation bien à sa place dans ce sujet où perce l'érudite curiosité du docteur ! « *Le veneur est loué pour chasser et pour prendre ; mais il n'est pas blâmé pour n'avoir pas tout pris* ». (Pierre Mathieu, préface de l'histoire de Louis XI).

Le jeune docteur Desponts écouta la voix paternelle et s'établit à Engardian, près Sarrant, dans cette ancienne propriété de famille dont il ne parlait jamais qu'avec émotion en songeant à ses jeunes années : son rêve de vieillesse n'était-il pas une calme retraite et une mort paisible aux lieux aimés de son enfance!

Pendant plusieurs années, il parcourut à cheval toute cette partie du canton de Mauvezin qui lui était si familière, prodiguant sans compter son zèle et son savoir. Il trouva à Sarrant l'élue de son cœur, et s'allia en 1853 avec une famille bourgeoise du pays, amie de la sienne. Mademoiselle Antoinette Secheyron, par son intelligence et sa distinction naturelle, était bien faite pour devenir la compagne de son existence. L'union fut heureuse, traversée seulement par l'ombre que vint y apporter la stérilité.

Deux ans après son mariage, le Docteur Desponts transporta son cabinet au chef-lieu du canton, Mauvezin. Sa sphère d'action grandit et, avec elle, son dévouement et ses fatigues. Le canton avait alors deux médecins renommés au loin : le Docteur Candelon et le Docteur Labarthe, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Le Docteur Labarthe, en sa qualité de médecin-opérant — il fut un des derniers Docteurs en chirurgie — avait pris la première place dès son arrivée. Le Docteur Candelon avait pour lui une grande activité jointe à une grande science. La place était difficile pour le nouvel arrivé. Il conquit néanmois une position solide à côté de ses confrères. Mais une place plus importante devint vacante, et le Docteur Desponts se trouva porté à exercer la médecine à Fleurance vers 1860.

Fleurance devint sa véritable ville d'adoption, celle où il exerça jusque dans les deux dernières années de sa vie, pendant quarante ans environ. Il ne tarda pas à devenir un des médecins les plus réputés de la contrée. Son savoir, son éducation soignée, ses manières polies, affables, lui ouvrirent les portes des familles notables; son dévouement professionnel lui attira l'estime de ses relations et le cœur de ses clients qui lui restèrent toujours fidèles.

Le Docteur Desponts, se reposait de ses fatigues professionnelles en dirigeant la culture d'un modeste jardin placé au faubourg de la ville, près de la gare. Il apportait à cette culture l'ardeur et les soins qu'il donnait à tout travail. Fier de ses succès, il ne restait pas insensible aux éloges que les gourmets lui adressaient sur la bonté et la beauté de ses produits, de ses fruits en particulier.

Vers 1878, il eut la pensée de propager la culture du cardon vulgaire, plante vivace, très productive : ses

graines si abondantes, si oléagineuses pouvaient devenir une source abondante d'huile, quoique de nature inférieure et de tourteaux excellents et servir à l'engrais des volailles. Depuis longtemps déjà, surtout en certaines provinces, en Dauphiné, en Touraine, les jeunes racines et feuilles de cardons formaient un mets estimé. Les feuilles fraîches pouvaient servir à l'occasion à remplacer les maïs à fourrages, surtout dans les terrains secs et maigres. La famille conserve des spécimens de papier gris, grossier, mais *peu tenu* fait avec les tiges sèches des cardons. Très épris des bienfaits de cette plante au port si robuste, le Docteur Desponts exposa les produits dérivés d'elle à l'Exposition Universelle de 1878. L'absence et la nécessité d'égrenoirs spéciaux pour les graines enfoncées, si serrées dans le capitule de la plante, firent échouer les idées de l'agriculteur. Tout récemment n'avons-nous pas vu la culture du tournesol prendre un grand développement dans certaines régions en raison de la simple richesse oléagineuse de ses graines, fort comparables à celle du cardon, néanmoins d'une extraction plus facile ? *Sic vos, non vobis*.....

Le Docteur Desponts voua à l'histoire de sa ville de prédilection les dernières années de sa vie. L'instinct de chercheur, une patience inlassable aidée d'un véritable savoir spécial, lui firent mettre au jour un grand nombre de documents qui devaient lui servir pour écrire une histoire de la ville de Fleurance. Ce travail était tout composé dans son esprit; et, déjà, par la pensée, le docteur Desponts occupait à l'écrire les longues veilles de l'hiver, lorsque la mort est venue briser ses desseins.

Les auditeurs des conférences faites l'hiver dernier à la mairie de Fleurance, ont eu la primeur de ses recher-

ches. La grande faveur avec laquelle ces conférences ont été accueillies, doivent augmenter les regrets de voir rester à l'état de matériaux l'œuvre de celui en qui revivait et vibrait le passé de sa ville depuis sa fondation.

Les notes restent écrites d'une plume régulière, ferme, nette, alerte. Elles ne seront pas perdues pour la *Revue de Gascogne*. Des mains pieuses ont recueilli le précieux héritage.

Dédaignant les honneurs, il ne sollicita aucune récompense des pouvoirs publics, ni aucun mandat électif auprès de ses concitoyens.

Trop rigide dans ses principes pour faire de la politique, il ne voulut solliciter les faveurs populaires sous aucun régime. Il n'y avait point un sentiment d'indifférence ou de calcul d'intérêt dans cette abstention. Il était et voulait rester son maître, toujours d'accord avec ses principes.

Les seules fonctions honorifiques qu'il ait acceptées sont celles de président du conseil de Fabrique et de président de l'Association des médecins du Gers. Il accepta la première surtout parce qu'il crut sa présence utile à ce poste, et la seconde parce qu'elle était l'expression tangible de l'affection de ses confrères. A ces distinctions, nous devons bien certainement ses fouilles et ses incursions si heureuses dans le passé de la ville de Fleurance et dans l'histoire de la Gascogne médicale.

La plupart de ses publications sur Fleurance ont été reproduites soit dans la *Revue*, soit dans la *Semaine religieuse du Gers*.

Celles qui concernent la Gascogne médicale ont également paru pour la plupart dans la *Revue* ou dans les *Recueils annuels de l'Association des Médecins du Gers*.

Elles sont la reproduction des allocutions présidentielles faites aux assemblées médicales du Gers. Il est de toute justice de dire que ces morceaux oratoires étaient un régal attendu par tous les confrères; le recueillement de leur attention et leurs applaudissements répétés prouvaient bien non-seulement en faveur de l'orateur fin et disert, mais aussi en faveur d'associés qui étaient venus pour parler finances, affaires, et non histoire. En 1896, ses confrères reconnaissants firent, en l'honneur du cinquantenaire de leur président, une fête charmante qui alla droit à son cœur. Cinq ans plus tard, à ses obsèques, M. le docteur Pujos, d'Auch, rendit, en termes élevés, à la mémoire du vénéré président, un précieux témoignage de sa haute valeur morale.

Le président de ces assemblées, quatre fois réélu en vingt ans, n'oubliait pas du reste son rôle et les charges de sa fonction. Il aimait et prisait trop l'Association, dont il avait été l'un des fondateurs dans le Gers, pour manquer d'apprécier chaque année l'œuvre et ses bienfaits à la plus haute valeur. Il avait toujours un mode heureux et varié pour louer l'Association. Tantôt il retraçait les premières pages de son histoire (1892), tantôt il louait les grands ouvriers de la première heure—Rayer—Amédée Latour, 1882,—Roger, de manière à rendre leurs noms ineffaçables dans la mémoire de ses heureux auditeurs. Plus tard, il eut à louer des compatriotes morts ou vivants : Gavarret, Lannelongue. Chaque auditeur a certainement présent à l'esprit le discours plein de grâce et de bonhomie charmante, où il proposait d'inscrire sur une belle pierre blanche — en signe de jour heureux — les titres acquis en l'année 1900 par notre savant compatriote, M. le professeur Lannelongue, président de l'Associa-

tion générale des Médecins de France, président du Congrès international de Médecine de Paris, commandeur de la Légion d'honneur.

Une de ses allocutions confraternelles les plus spirituelles et les plus légères de touche peut être intitulée : *Confrère* ou *collègue* (1886). A tour de rôle, l'orateur pèse la valeur de ces deux termes et donne au « confrère » la préférence, en raison de son caractère plus large d'expression quasi-fraternelle.

Il était le plus souvent le doyen de l'Assemblée, souvent aussi il semblait tenir à compter parmi les jeunes. Il lisait et chantait ses vers. A la réunion de 1881, il lut ou chanta, en présence de Gavarret, des vers sur *le Goût du Terroir*.

Le travail incessant de la pratique médicale absorbait si bien le docteur Desponts, que ses écrits datent seulement des vingt dernières années. Jusqu'à cette époque, il n'avait donné que deux productions, mais chacune d'elles avait marqué la valeur de l'homme. L'une, *un Village de Gascogne sous la Fronde,* l'avait fait désigner comme un critique et un littérateur de talent; l'autre, *l'Héméralopie, son traitement,* avait démontré la portée de l'observation de cet excellent médecin perdu alors dans une petite ville de Gascogne, Fleurance (1863).

Nous n'avons pas à analyser l'œuvre historique qui a eu en son temps les honneurs de la *Revue;* il nous suffira de dire en quelques mots les services rendus par le docteur Desponts dans le traitement si simple de l'héméralopie par l'huile de foie de morue prise à l'intérieur (1).

(1) *Traitement de l'héméralopie, par l'huile de foie de morue à l'intérieur 1863.* Adv. Delahaye, éditeur.

L'héméralopie ou cécité nocturne s'empare des malades parfois sous une forme épidémique et leur enlève tout moyen de se conduire dès le coucher du soleil. Au crépuscule, la maladie réapparaît et enlève toute validité au malade. « Elle peut, dit le docteur Desponts, entraver le service régulier de l'armée et de la marine. Après la prise de Sébastopol, certains régiments n'avaient plus le nombre d'hommes suffisant pour monter la garde. » Or, cette maladie si singulière était fort difficile à guérir : le nombre des médications tour à tour vantées et décriées, une trentaine, au moment de l'apparition du mémoire du docteur Desponts, démontre le peu d'efficacité de chacune d'elles. La guérison radicale, prompte, subite même de seize malades par quelques cuillerées d'huile de foie de morue fut une révélation pour le docteur Desponts. Cette révélation eut un certain succès à l'Académie de médecine où elle fut l'objet d'un rapport favorable, bien fait quoique incomplet, présenté par le professeur Gosselin. Celui-ci rendait compte d'une épidémie d'héméralopie observée par lui, à Paris, dans deux régiments. Une simple citation démontre l'efficacité du remède : « Quelques héméralopes, informés par leurs camarades des succès obtenus, sont allés chercher eux-mêmes de l'huile de foie de morue dans les pharmacies voisines et se sont guéris sans monter à l'infirmerie. » Il a fallu la création d'une thérapeutique nouvelle, l'*opothérapie*, la guérison des maladies des organes malades par l'extrait d'organes analogues d'animaux sains, pour expliquer la découverte du docteur Desponts et la mettre en lumière. Dans l'héméralopie, on considère l'état du foie comme le principal facteur à incriminer. Guidé par cette idée théorique, peut-être même sur les indications pratiques du docteur Des-

ponts, l'opothérapie, recommande pour la cure de l'héméralopie l'extrait sec de foie frais d'animaux; mais combien est plus simple de faire prendre quelques cuillerées d'huile de foie de morue. Cent grammes d'huile guérissent d'une manière miraculeuse une maladie qui peut résister des années à un grand nombre de traitements. Ce moyen n'est pas oublié, il est cité avec raison pour son efficacité réelle dans les traités récents de chirurgie.

M. Ed. Desponts paraissait bien vraiment le président de l'Assemblée médicale par la distinction de ses manières et de ses discours. Grand et droit, la tête ronde et fine du gascon, le visage intelligent encadré de cheveux et de favoris blancs, les traits réguliers, nets, un peu anguleux, les pommettes colorées, les yeux chercheurs de myope brillant derrière des lunettes, le nez droit et long, les lèvres minces et fines sur lesquelles errait parfois un sourire légèrement ironique et moqueur à l'occasion, la tenue toujours irréprochable, il commandait l'estime et le respect.

Observateur minutieux de toute règle, défenseur incorruptible du bon droit, il était comme l'arbitre désigné dans les discussions qui s'élevaient entre confrères. Il était conciliant, mais il savait aussi terminer les différends en rendant les droits à celui qui était menacé d'une dépossession ou en appuyant une juste demande : dans ses jugements, il était animé du meilleur esprit de justice. Fort indépendant et d'un caractère un peu altier en apparence, sévère pour celui qui ne craignait pas de modifier ses principes et sa conduite selon les temps et les personnes, il n'admettait qu'une ligne droite : le respect des convictions et des croyances basées sur la bonne foi. Chrétien convaincu, il n'admettait pas les rénégats. Son dernier écrit a été une protestation élo-

quente et indignée de foi religieuse en face de la préparation d'un scandale religieux, de la profession de foi, dans le temple protestant, d'un prêtre qui avait eu le triste courage de dire la messe, de faire tous les exercices religieux le matin même de son apostasie. Cette protestation signée était affichée sur les murs de la ville que traversa le char funèbre.

Ce char emportait à sa dernière demeure un homme bien digne de faire l'orgueil d'une famille, l'honneur d'une ville et d'une province.

Dr L. SECHEYRON,

*Chirurgien en chef des hôpitaux de Toulouse.*

---

## Le Cardinal Perraud et Saint Philibert

Les reliques de Saint Philibert, notre compatriote, sont conservées, comme l'on sait, dans l'Eglise de Tournus (Saône-et-Loire). Leur translation dans une châsse nouvelle a été l'objet d'une fête solennelle qui a duré du 15 au 19 Mai 1901 et dont la relation vient d'être publiée par le curé même de la paroisse (1). Le panégyrique du saint a été prêché par S. E. Mgr Perraud, membre de l'Académie française, avec l'éloquence pénétrante et austère qui caractérise l'illustre orateur (2). Comme il y a eu dans le temps, ici même, quelque discussion (3), sur la vraie patrie de Saint Philibert (Eauze ou Aire-sur-l'Adour), il est naturel de citer la phrase de Monseigneur Perraud qui touche ce point historique : « Par quelles vicissitudes un moine du VIIIe siècle, né en 616 à Eauze, en Novempopulanie, élevé à Aire, dans les Landes, et ayant vécu tour à tour à Paris et à Soissons, en Brie, en Normandie, en Poitou, et près des côtes de la Vendée, dans cette île de Noirmoutier, où il est mort le 20 août 684, est-il devenu le patron de notre belle Eglise de Tournus ? »

(1) Henri Cusé, curé de Saint-Philibert. Les *Fêtes Philibertines*, relation complète des solennités. Brochure in-8°, Prix 1 fr.

(2) Saint Philibert fondateur des abbayes de Jumièges et de Noirmoutier, 616-684. Panégyrique prononcé dans l'Eglise de Saint-Philibert de Tournus, le dimanche 19 Mai 1901.

(3) Voir *Revue de Gascogne*, tome XVII, p. 293 et 421.

# LE CLOCHER DE LECTOURE

## EN 1761

Le clocher de Lectoure a été étudié et décrit à l'aide des documents et des traditions par M. Eugène Camoreyt (1). Outre les renseignements historiques, dont quelques uns étaient inédits, il donne la copie du testament de Mathieu Reguaneau, architecte du clocher, que M. A. Descamps a eu la bonne fortune de découvrir au cours de ses patientes recherches historiques sur la ville de Lectoure. Cette pièce qui donne de curieux renseignements, comme celui-ci, par exemple : « Item legavit dictus testator et jure pii legati reliquit Reverendo in Christo Patri et domino domino Lectorensi Episcopo, ejus pastori, summam sex arditorum, semel solvendam, per heredem suum infrascriptum », a le mérite inapréciable de faire enfin connaître le nom de l'ouvrier qui, à la fin du xv^e siècle, jetait dans les airs cette belle flèche gothique haute de 88 mètres (2). Dans ce testament de 1504, énumérant les sommes qui lui sont dues, le « Peyré » affirme, en effet : « Item plus dit que à lui a esté promis, por la agulha deu clochier achaber, sept cens liuras tornesas, seysenta conquas de blat. »

Je n'ai pas la pensée de refaire ce substantiel travail, mais de dire simplement les réparations qui furent faites au clocher et à sa flèche dans les années qui

(1) *Notice sur le clocher de Lectoure,* par Eugène Camoreyt. in-8°, 22 pp. Lectoure. Imp. C. Sallesses. 1899.

(2) Eug. C., p. 6.

suivirent 1761, en mettant à profit l'Etat des édifices religieux établi à la mort de Monseigneur de Narbonne-Pelet, évêque de Lectoure, par les experts Nelle, représentant le marquis de Narbonne, héritier du prélat, et Racinne, architecte, agissant pour le compte du nouveau titulaire, Monseigneur de Jumilhac (1). Les études consciencieuses et détaillées et les réparations qui suivirent, étaient probablement les plus importantes depuis la construction, et, il est permis de l'ajouter, à peu près les seules, car il ne paraît pas qu'on s'en soit bien occupé depuis.

Le XVIIIe siècle le découronna de son aiguille majestueuse, qui, disaient les vieillards autrefois, semblait arrêter les nuages, et y substitua cette lourde galerie qu'on y voit encore. Ces balustres de mauvais goût ont été irrévérencieusement comparés à des pots de pommade.

En 1761, une visite minutieuse amena les constatations suivantes : « La tour formant la cage de l'escalier construit en vis St-Gilles, comprenait 155 marches », il y en avait « 88 depuis le bas de la tour jusqu'à la hauteur du plancher où est l'horloge ». Il fut arrêté que toutes les marches en mauvais état seraient changées et qu'il serait fait aussi des réparations à « la pyramide exagonne en pierre qui sert de couvert à la tourelle ». Quelques dalles plates remplacent aujourd'hui ce gracieux couronnement. Il y avait aussi à changer quelques pierres « du côté extérieur et dans l'endroit où l'on dépose les Saintes Huiles ». Le total de toutes ces réparations s'élevait à la somme de 640 liv.

(1) Regist. manuscrit in-f° de 551 pages — les 100 premières manquent — : *Réparation aux Églises et presbytères du diocèse de Lectoure*. 1761. Archives de l'Archevêché d'Auch. L'examen de la cathédrale et du clocher occupe 70 pages : de la page 140 à la page 210.

L'intérieur du clocher était en bon état : « La voûte daugive qui est au-dessus de l'horloge est bonne »; mais au-dessus de cette voûte, « l'intérieur des quatre murs de la tour jusques en haut, y compris les quatre pandantifs (1) qui portent les quatre pans couppés de la piramide au-dessus et aussy les ambrassements des quinze ouvertures des croisées qui sont percées dans cette partie de la tour, et dans toute laquelle partie aurions remarqué beaucoup de dégradations que nous croyons avoir été causées par le feu (2) qui a calciné partie des pierres qui se délitent, se poussent et tombent par éclats », avait besoin d'une réparation sérieuse, et elle fut décidée. Elle s'éleva à la somme de 1,144 liv.

Les experts passèrent ensuite à l'extérieur. Chaque pilier fut très sérieusement examiné. On commença par le « pilier du nord dont le pied tient à la grande rue »; il était en mauvais état et il fallait changer plusieurs rangs d'assises. Je note ici une première mutilation : « On observera, disent les experts, d'abattre et de tailler sur le bas en pan coupé la forme piramidale à la hauteur dentre les deux galeries laquelle est ruinée et qui n'étoit que pour la décoration ».

Puis vint le « second pilier butant à l'angle de la tour du côté du levant et qui a le pied renfermé dans une grange ». Il fut trouvé bon; mais il fut victime du même traitement que son voisin, car il fut décidé que « la forme piramidale sur la face dud. pilier qui est ruiné et qui n'est que pour ornement sera démolie et taillée sur le bas en pan coupé ». De ce côté, les balustrades des deux galeries furent remplacées.

« Le troisieme pilier butant de la tour du clocher du

(1) Il y avait « un plancher en planches de puplier et en soliveaux de chêne » au-dessus des quatre pendantifs.

(2) Pendant les guerres de Religion (1562). E. C. *Notice sur le clocher de L.* p. 9.

côté du midy et adocé au gros mur de l'Eglise » était en assez bon état « et dans tout son pourtour et hauteur depuis le bas du couvert de la neff jusqu'à son sommet sous la saillie de la corniche au haut de la tour. »

« Le quatrieme pilier butant adocé au mur du portail» avait besoin d'être restauré « au cordon en larmier, aux deux derniers cordons et au dessus du couvert de l'Eglise jusques au bas du glacis qui termine led. pilier butant ».

Les quatre faces du clocher eurent aussi leur tour. Et d'abord « la face de la tour qui est sur la place et exposée au couchant ». La première galerie reçut une balustrade,— car « il auroit pareu par des anciens vestiges qu'il y avoit une balustrade »—; ensuite, « la face en retour dequaire exposée au nord »; puis « le côté de lad. tour sur le cimetière exposé au levant »; et enfin « la partie exposée au midy » qui fut trouvée en bon état jusques à la toiture de l'église, mais dégradée par endroits à partir de cette hauteur.

Chaque partie de l'œuvre fut examinée en particulier, il fut décidé que les pierres des pieds droits, des embrasures et des ogives des croisées détériorées seraient remplacées par d'autres « de meilleure pierre taillées et profilées comme les anciennes »; que les galeries refaites dans le goût primitif seraient munies de dalles percées chacune « de trois trous par le bas pour l'écoulement des eaux » et couronnées d'une « tablette en pierre de six pouces de hauteur et formant sur le devant une saillie d'un pouce et demi profillé d'une face et d'un filet carré et cramponné dans tous les joints avec des crampons de fer scellés en plâtre ». Toutes les faces de la tour, depuis le haut jusqu'en bas, devaient être « reffarcies et rejointées dans tous

les trous et joints ouverts avec bon mortier de chaux et sable » ou bien, pour certaines parties désignées, « avec du mortier de chaux et ciment de tuillot batu. »

Il fut estimé que la tour serait remise dans son état primitif, sauf les deux mutilations que nous avons indiquées à deux piliers, moyennant la somme de 4,200 l., suffisantes « pour toutes ces reparations de maçonnerie, pour les quatre piliers butants et les quatre surfaces extérieures des quatre murs, pour la fourniture de tous lesd. matériaux et façons de main d'œuvre nécessaires, pour tous les echafaudages et etagements ».

Maintenant, je transcris ce qui regarde la flèche. Par le texte exact du document, le lecteur se rendra mieux compte de la physionomie et de l'état de la pyramide disparue.

Aurions ensuite monté sur la plate-forme du clocher sur laquelle est établie la piramide octogone construite en pierre de taillé et élevée à environ quatre vingt pieds au-dessus de lad. plate-forme (1), dans laquelle piramide nous sommes entrés et y aurions remarqué cinq trous et lézardes sur les trois pans exposés au couchant et au nord et nord-est, lesquels trous et lézardes proviennent tant des pierres parpaignes qui sont cariées et usées dans les endroits que par la foudre qui a tombé sur lad. flèche sans que nous en sachions le temps. Et nous aurions ensuite examiné lad. flèche dans tout son pourtour et sur toute sa hauteur ou nous aurions trouvé des dégradations sur les trois pans coupés de lad. piramide qui sont exposés au couchant et au nord-est, ainsi qu'aux nervures qui sont sur les huit arètes de la flèche; et que pour la réparer il faudrait les échafaudages préalablement faits, sçavoir à la face opposée à l'angle qui est du côté du mur du pignon de l'Eglise, reparer les deux premières assises de la base

(1) Le « mémoire présenté à Monseigneur l'Archevêque de Lyon au mois de juillet 1788, au nom de Monseigneur l'Evêque de Lectoure et du Chapitre de ladite ville » donne à la flèche « plus de cent dix pieds de hauteur ». Arch. de S. Gervais de L. — *R. de G.*, VII, 133.

sur toute la longueur de la face qui est de sept pieds et demi, y remettre aussi deux retours d'angle et dans tout le reste de lad. face jusques au somet reposer vingt-cinq carreaux de pierre parpaignes et de toute l'épaisseur du mur en place de ceux qui sont cariés ou percés.

A la face suivante de la Grande rue de la ville, reposer quatre pieds de longueur de la base de la piramide, et depuis au-dessus de la base jusqu'au somet de lad. faut reposer à neuf trente-cinq carreaux en parpin, le tout en place de ceux qui sont cariés et usés. Et à la lucarne qui est percée sur lad. face reposer et incruster à neuf douze pièces de pierre de taille tant aux pieds droits qu'au fronton de lad. lucarne en place des pierres qui sont cariées, usées et délitées.

La troisième face suivante opposée à l'angle du cotté du nord, reposer une pierre de la base en retour dangle du coté à droite, et depuis lad. base jusqu'au sommet de lad. place, reposer à neuf vingt-cinq carreaux parpins en place de ceux qui sont percés ou cariés.

Et aux huit nervures sur les arêtes des huit faces de la piramide, seront faites taillées posées et ajustées en place, cent vingt cinq pierres desd. nervures sur lesd. angles qui seront profillées comme les autres, lesquelles seront alternativement liées dans toute l'épaisseur du mur, c'est-à-dire qu'elles seront parpins sur la partie angulaire et les pièces entre deux seront ajustées en queüe d'hironde, sur leur côté, dans les parpins et arêtes avec deux goujons en fer scellées en platre aux cotés de lad. pièce, au moyen d'un trou que l'on fera dans la pierre et le tout bien rejointé et bien racordé.

Toutes les huit faces de lad. tour depuis la plate-forme jusque au sommet de la piramide seront reffarcies et rejointées partout où besoin sera, tant en dedans qu'en dehors, avec de bon mortier de chaux et graves; on refermera exactement tous les trous de boulain avec des cloisons de pierre parpains; on reffarcira et rejointera avec de bon mortier et ciment de tuillot, entre tous les joints et trous sur les dalles de toute la plate-forme et pour lad. réparation on employera les pierres, les plus dures et les plus pleines des cariées dapuy.

Ce quaurions estimé pour toutes fournitures de matériaux, façon, main d'œuvre, échafaudages, cordages, estancilles et géné-

ralement toutes choses nécessaires pour la perfection des d. réparations de la piramide depuis le bas à la plate-forme de la tour du clocher jusqu'au sommet de la piramide à la somme de deux mille livres.

Le total des réparations du clocher s'élevait donc à la somme de 6,840 livres. Je donne pour mémoire le total des travaux reconnus nécessaires à la cathédrale et que je n'examine pas : savoir 6,742 l.; ce qui fait un total général de 13,582 l.

Ces ouvrages furent payés sur les fonds de la succession de Mgr de Narbonne Pelet : c'était en effet, comme on disait « une charge d'hérédité »; mais ils furent exécutés sous le contrôle de Mgr de Jumilhac. Ce que nous savons du soin méticuleux que ce prélat mettait en tout, de son amour du détail, de son souci des choses les plus simples de la vie matérielle, nous permet de dire que sa cathédrale et son clocher ont du ressentir les heureux effets de cette surveillance exercée par l'œil du maître. Il n'est pas téméraire de penser qu'on fit de la bonne besogne.

On pouvait croire que cette restauration sérieuse et faite avec conscience assurerait pour de longues années l'existence de la belle flèche du Maître « Peyré Matiu Reguanau(1) », moyennant une surveillance suffisante et quelques réparations d'entretien. Quand en effet Monseigneur de Cugnac succédait à Monseigneur de Jumilhac en 1772, et que le nouveau prélat, selon le droit, exigeait des héritiers de son prédecesseur la mise en état des édifices diocésains, deux experts firent la même inspection qu'en 1761.

C'était « Joseph Labarthe, maître maçon, expert nommé par

(1) Il est quelquefois ainsi nommé dans les papiers conservés aux Archives de Lectoure. Cette forme, « Matiu », se trouve à un vitrail de la Cathédrale d'Auch, où on peut lire : S. MATIV AP.

Messire Louis-Emmanuel de Cugnac, et François Ducoumet, architecte, habitant de la ville de Condom, et ce présent, étant dans cette ville [Lectoure] pour certains ouvrages, expert nommé par Monsieur Me Mallac, procureur du roy en la sénéchaussée, comme représentant les pauvres tant de cette ville que du diocèse, héritiers de feu Messire de Jumilhac ».

Or voici toutes les réparations qui, de l'avis commun, furent jugées nécessaires à cette flèche, destinée cependant à disparaître bientôt :

« Nous avons examiné exactement la piramide qui est bâtie en parpin dans toute sa hauteur et pourtour, et nous avons reconnu qu'il y sera substitué quarante-cinq parpins aux endroits les plus nécessaires ; il sera aussi substitué vingt-cinq pierres aux aretiés taillées de la même façon des anciennes, il sera de plus fourni vingt pierres en parpin de trois pieds de longueur de la même hauteur des assises pour croiser une lézarde qui se trouve à un des pans coupés qui est exposé entre le midy et le couchant. Toutes led. réparations.... seront solidement faittes, et dans le goût que le tout était cy devant, et la pierre sera de bonne qualité et posées avec du mortier de chaux et sable de rivière, bien fin, et on aura soin de bien garnir l'intérieur dud. mur quand on remplacera les pierres, et les bien raccorder avec les anciennes : 145 l.». (Arch. Dép. G. 68).

Etait-il nécessaire de l'abattre 10 ans après ?

Je ne puis m'empêcher de croire que cette belle aiguille de pierre a été victime de l'incurie et de la manie destructive qui furent un des vilains côtés de ce XVIIIe siècle, si peu respectueux des monuments du passé. Hélas ! je connais d'autres monuments dans la Vicomté de Lomagne qui furent « décrétés de vétusté » parce qu'ils étaient jugés inutiles et que leur entretien s'en trouvait ainsi bien simplifié.

Je reconnais qu'il est difficile, faute de documents positifs, de dire ce qu'il aurait fallu faire pour l'intégrale conservation du monument lectourois; mais je

constate que 11 ans après la restauration de la flèche 145 l. étaient reconnues suffisantes pour la remettre en état, et qu'en 1788 elle était démolie.

Je constate qu'après cette démolition on signale « plusieurs accidents de tonnerre... qui a écrasé le toit et la balustrade en pierre de taille que nous avons fait établir à grands frais au clocher de cette Eglise... ont aggravé le mal » (1) ; qu'après cette démolition qui « coûta 10,000 l. » (2) la foudre qui « comme à peu près partout ailleurs avait toujours (3) épargné la haute flèche et la croix de fer qui la surmontait tomba sur la tour carré qui restait, brisa le bord et lézarda cette tour sur ses quatre faces (4). » Ainsi il résulte de l'étude impartiale des documents antérieurs et postérieurs à la démolition de la flèche, que le clocher, qui avait dû être sérieusement maltraité par les démolisseurs, fut plus violemment frappé par la foudre, ébranlé dans sa partie supérieure et fendu par endroits, après l'enlèvement de la pyramide.

Il attend, robuste encore cependant, et vigoureusement établi sur la colline, qu'après plus d'un siècle on veuille bien songer à lui, réparer son revêtement qui s'effrite sous la morsure du temps et des hivers et rétablir les sculptures gracieuses que le ciseau de Maître Matiu Reguanau avait dépliées autour de ses flancs.

C. CÉZÉRAC.

(1) Achives de S.-Gervais de L. — Document reproduit, *R. de G.*, VII, 134.
(2) Id. *loc. cit.*
(3) Nous avons vu cependant que des dégâts provenant de la foudre avaient été constatés en 1761.
(4) *Notice sur le clocher de L.*, Eug. C., p. 10.

# M. LE DOCTEUR DESPONTS

## Notice Bibliographique

Je me propose d'honorer la mémoire de M. le docteur Desponts en ajoutant à l'excellente notice qu'on vient de lire une bibliographie aussi complète que possible.

Ses deux premiers ouvrages, sa thèse pour le doctorat et son mémoire pour le *traitement de l'héméralogie*, ont été appréciés avec une compétence parfaite ; j'ai à m'occuper seulement de ses œuvres relatives à notre histoire provinciale.

M. Desponts appartient à la famille des bons et probes historiens qui ne se contentent pas des banalités courantes, mais qui écrivent toujours d'après des documents ; de là, leur caractère de sincérité et de nouveauté.

Nous nous occuperons, d'abord de ses études sur la fin du XVIe siècle et sur l'époque de la Fronde, puis de celles qui ont rapport à Fleurance, enfin de sa contribution à l'histoire médicale du Gers.

***

M. Desponts a eu la bonne fortune de découvrir dans une étude de Fleurance un registre des actes de Barthélemy Vignaulx, notaire à La Sauvetat, vers la fin du XVIe siècle, dans lequel le vieux tabellion remplissait les vides en racontant les faits contemporains qui l'avaient frappé. L'heureux inventeur de ce curieux manuscrit a eu le tort d'en publier seulement deux morceaux qui ne sont pas les plus importants :

LE MOIS D'AVRIL DE 1595. — *Revue de Gascogne*, XI, 1870, p. 178.

BARTHELEMY VIGNAULX ET LA FAMINE DE 1592-1593. — *id.*, XIII, 1872, p. 364.

Cependant M. Desponts, loin de garder pour lui seul ces précieux documents, les communiquait avec une grande générosité. M. l'abbé Solassol en a publié plusieurs fragments dans sa brochure *L'Instruction primaire à La Sauvetat de Gaure*. Dans l'intérêt de

notre histoire provinciale, il est à souhaiter que le texte entier de ces naïfs récits voie bientôt le jour accompagné d'un bon et savant commentaire.

Un peu avant les guerres de la Fronde en Gascogne, en 1648, fut fondé à Cologne un couvent du tiers-ordre de Saint-François, malgré l'opposition de l'abbé Chabanon, curé de cette ville. Parmi les signataires de la mise en possession, figure Pierre Anselme, père du fameux abbé Anselme né à L'Isle-Jourdain.

Pierre Anselme, la famille Chabanon et la fondation d'un couvent a Cologne. — *Revue de Gascogne*, xiii, 1872, p. 68.

Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde.— *Auch, impr. F. Foix*, 1867, in-8°, 93 pp. Extr. de la *Revue de Gascogne*, viii.

Ce village est Sarrant patrie de l'auteur. Son histoire est celle de tout notre pays gascon que les guerres civiles ont rendu si malheureux. L'ouvrage a été couronné par la Société Archéologique du midi de la France .

D'un mémoire de 1657, pour la commune de Pessan. — *Revue de Gascogne*, xxviii, p. 572. Le mémoire constate une fois de plus la pauvreté et les troubles apportés par les guerres de la Fronde.

M. Desponts a résumé l'histoire de Fleurance dans l'*introduction* de son ouvrage sur les anciens hôpitaux de cette ville ; et il a traité séparément quelques parties relatives à la religion, à l'école, au soin des malades pauvres.

Il a parlé de l'église dans trois discours :

Le premier, adressé à Monseigneur Gouzot, archevêque d'Auch, à l'occasion de sa première visite, rappelle les vieilles peintures et les vitraux d'Arnaud de Moles, détruits sous Monseigneur de Montillet et divers actes de vandalisme dont a souffert le vénérable édifice. Visite de Monseigneur l'Archevêque d'Auch a Fleurance. — *Auch, impr. A. Thibault*, 1889, in-8°, 7 pp. [Extr. de la *Semaine Religieuse*).

Le second, adressé au même prélat, venu pour bénir la grosse cloche, parle du carillon harmonieux d'avant 93. Bénédiction de la grosse cloche a Fleurance, par monseigneur l'Archevêque. — *Auch, imp. A. Thibault*, 1891, in-8°, 7 pp. [Ext. de la *Semaine Religieuse*].

Le troisième forme une jolie plaquette imprimée avec soin :

FAÇADE ET CLOITRE DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT DE FLEURANCE, AVANT 1772. Discours prononcé le 26 mars 1894, à l'occasion des noces d'or de M. l'abbé Ducam, curé-doyen de Fleurance. — *Auch, impr. Léonce Cocharaux*, 1894, in-8°, 22 pp., 2 photogravures.

L'auteur traite une question archéologique controversée : La restauration de la façade de l'église de Fleurance.

A l'histoire religieuse de Fleurance se rattache un quatrième discours adressé à Monseigneur Gouzot.

UN CHAPITRE PROVINCIAL ET UNE FÊTE LITTÉRAIRE AU COUVENT DES AUGUSTINS DE FLEURANCE. — *Revue de Gascogne*, XXXIII (1892) p. 585.

UN SOUVENIR DE JUBILÉ DE 1682. — id. XVI, 1875, p. 115.

La municipalité retarda les réjouissances commandées par Louis XIV à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, à cause de la célébration du jubilé. Nous sommes moins indépendants aujourd'hui.

Ami de l'instruction populaire et chrétienne, M. Desponts écrivit une protestation énergique contre la laïcisation de l'école des Frères fondée par un Fleurantain.

*Aux habitants de Fleurance.* Deux pages d'histoire municipale contemporaine. LOUIS MONGE, DEVANT DEUX MUNICIPALITÉS (1846-1884). — *Auch, imp. A. Thibault*, 1884, in-8°, 16 pp.

Cependant les Frères chassés purent fonder une école libre; quelques années plus tard M. Desponts, présidait la distribution des prix, et donnait comme exemple aux jeunes élèves un de leurs compatriotes mort récemment.

JEAN MARIE PONSIN, peintre décorateur né à Fleurance le 18 octobre 1832, mort le 4 mai 1893. Discours prononcé le 6 août 1893, à la distribution des prix des Frères de Fleurance. — *Auch imp. Léonce Cocharaux*, 1893, in-8°, 16 pp.

M. Ponsin fut un ouvrier instruit, consciencieux et dévoué, d'un goût tout à fait personnel. Etranger à cette fièvre d'ambition, de plaisir et de gain qui entraîne à Paris tous ceux qui se croient un peu supérieurs, il a mené dans sa petite ville une vie calme, modeste et rehaussée par la culture des lettres et de l'art.

Médecin, le docteur Desponts s'intéressa plus particulièrement aux institutions charitables.

Dans un discours qu'il prononça le 7 avril 1894 devant l'assemblée des médecins du Gers, il fit une curieuse communication sur l'*Assistance médicale gratuite à Fleurance à partir de 1650.* (Voir le compte-rendu).

A l'occasion de la reconstruction de l'hôpital Cadéot, il publia une étude plus importante et consciencieusement documentée.

Les Anciens hopitaux de Fleurance. — *Auch, imp. Léonce Cocharaux*, 1898, in-12, xxvii-48 pp. avec une photographie et un tableau.

***

Parlons des études sur les médecins et sur les chirurgiens de notre pays.

Excursion historico-médicale dans la vallée de l'Auloue. Discours prononcé le 27 avril 1896, devant l'assemblée annuelle de la Société des médecins du Gers. — *Auch, imp. G. Foix*, 1896, in-8°, 14 pp. [Ext. du compte rendu.]

L'auteur s'occupe principalement de Raulin, né à Aiguetinte, et de Capuron de Larroque-Saint-Sernin.

M. le docteur Espiau de Lamaestre, directeur-médecin en chef honoraire des asiles d'aliénés de la Seine. Esquisse biographique lue à l'assemblée générale de la Société des médecins du Gers, le 9 mai 1895. — *Auch, imp. G. Foix*, 1895, in-8°, 13 pp. et un portrait. [Extrait du compte-rendu.]

Le docteur Jean-Alexandre Dufour de Lectoure. — *Auch, imp. G. Foix*, 1897, in-8°, 15 pp. et un portrait. [Extr. du compte rendu.]

M. Desponts a fait surtout des recherches importantes sur l'histoire de la chirurgie. Cette honorable profession était autrefois considérée comme inférieure, et les médecins firent tout ce qui était en leur pouvoir pour la rabaisser. Cependant il a montré un chirurgien gascon arrivé au faîte des honneurs de la fortune et du luxe.

Gilles de Bertrand-Pibrac, chirurgien gascon du xviii siècle. Discours prononcé devant l'Assemblée annuelle de la Société des

médecins du Gers le 12 avril 1887. — *Auch, imp. G. Foix,* 1887, in-8°, 15 pp. [Extr. du compte rendu.]

Mais dans notre province la position des chirurgiens était loin d'être aussi brillante. M. Desponts s'est appliqué à montrer leur organisation et les réglements auxquels ils étaient soumis.

Il a d'abord fait connaître deux documents curieux sur l'exercice de la chirurgie avant la Révolution.

Syndicat formé par les chirurgiens barbiers de la classe de Cologne. Cette étude est la partie principale du discours prononcé le 27 septembre 1884, à l'Assemblée annuelle des médecins du Gers (Voir le compte rendu). Elle a été citée avec éloges par le docteur Fovielle, à l'Assemblée générale des médecins de France en 1885.

Statuts et Règlements de ce que les chirurgiens de la communauté de la ville de Lectoure et ressort de la cour présidiale de ladite ville, seront tenus de garder et d'observer pour la police de l'art de chirurgie et pour la réception des aspirants à la maîtrise (1697).

Ce document se trouve aux Archives départementales du Gers. M. le docteur Desponts, en le signalant à ses confrères, en a tiré le fond de son discours de président de l'Assemblée des médecins du Gers (6 octobre 1885 — voir le compte rendu).

L'ouvrage suivant offre plus d'importance et plus d'intérêt.

Jean Pardiac et la Communauté des maîtres en chirurgie de la ville d'Auch (1766-1789). — *Auch, imp. G. Foix,* 1888, in-8°, 79 pp. [Extr. de la *Revue de Gascogne*].

Jean Pardiac fut un homme de caractère, il mit en vigueur les règlements pour l'exercice de la chirurgie dans la communauté d'Auch et défendit avec fermeté les droits de la corporation. La classe des chirurgiens disparut dans la tourmente révolutionnaire. Il n'y eut plus, dès lors, qu'un seul corps de médecins, dans lequel chacun put avoir sa spécialité sans être gêné dans l'exercice de son art.

Le livre se termine par un tableau synoptique donnant les noms et domiciles de 220 maîtres chirurgiens avec des indications relatives à leur réception. Beaucoup de familles du Gers y trouveront leurs ancêtres.

A l'histoire de la médecine dans notre pays, je rattache deux autres travaux :

D'abord le récit de la mission officielle en Guyenne et Gascogne, de Félix Vicq d'Azyr, jeune médecin de grande valeur et de très haute distinction, chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter la célèbre épizootie de 1773-76. M. Desponts en a fait le sujet d'un de ses discours à la Société de Médecine du Gers (voir le compte rendu de 1890).

Et puis le discours qu'il devait prononcer à l'Assemblée des médecins du Gers qui a eu lieu le 26 octobre dernier (*Auch, Cocharaux,* 1901). C'est una étude sur le livre de raison de Charles Margouët, médecin à Fleurance, au commencement du XVIIIe siècle. L'intérêt de ce document est tout entier dans le témoignage qu'il rend des mœurs de nos ancêtres.

En parcourant les pages de ce vieux livre, dit M. Desponts, je ne pouvais me défendre d'établir entre nos habitudes modernes et la simplicité de mœurs de nos confrères du XVIIIe siècle une comparaison qui tournait à leur profit... Ils vivaient simplement économiquement, et, grâce à cette sagesse, ils laissaient à leur famille, presque toujours nombreuse, une situation plus large et plus aisée que celle qu'ils avaient à leur début.

M. Tamizey de Larroque n'a pas connu ce livre de raison. Je le signale aux spécialistes qui voudront continuer l'inventaire qu'il a dressé dans son ouvrage : *Deux livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des livres de raison publiés ou inédits* (Auch, imp. L. Cocharaux, 1893, in-8°, XIII-206 pp.).

***

Les hommes tels que le Docteur Desponts ne mettent pas le meilleur d'eux-mêmes dans leurs travaux imprimés.

J'ai beaucoup entendu vanter sa douceur, sa patience auprès des malades, ses encouragements, ses soins ingénieux et dévoués.

Il m'est aussi agréable de faire entrevoir le Docteur Desponts dans sa famille, avec ses neveux et ses petits neveux dont il aimait à s'entourer.

Dans ses tournées médicales, m'écrit M. le docteur Sécheyron, il songeait aux enfants qui l'attendaient à la maison, il inventait, il rimait... et le cordon de la route était moins long. Le soir, les enfants écoutaient avec ravissement les histoires de l'oncle heureux des naïfs sentiments qu'il avait provoqués.

Remarquons ce goût gracieux et charmant pour la poésie et sa

langue rhythmée. Un jour, quelques-uns de ses vers sont sortis de la maison familiale; dans un banquet des médecins du Gers, il a lu son petit poëme *le goût du terroir,* inspiré par l'amour de la terre natale; mais il était avec ses confrères, sa seconde famille.

Ce serait mal faire connaître cet excellent homme si je n'ajoutais qu'il fut un croyant, et un croyant qui n'hésitait pas à manifester sa foi quand il était nécessaire. J'ai connu peu d'hommes d'un esprit plus ferme, plus sympathique et plus libéral.

ADRIEN LAVERGNE.

---

# LE RITUEL DE COUSERANS

—

D'après les recherches de M. Forestié sur Amand de Saint-Bonnet, cet imprimeur arriva à Auch en 1642, disparut et mourut entre 1652 et 1655. Le *Rituel romain* qui porte son nom, mais qui n'est pas son œuvre, avait été imprimé jusqu'à la page 600, vers 1616; il reçut vers 1647 un supplément final de 15 pages et 14 pages préliminaires (1). Un exemplaire que j'ai sous les yeux prouve que le diocèse de Couserans adopta ce livre en remplaçant ces additions par d'autres : dans les exemplaires couserannais, on a intercalé, après la première page portant le titre gravé de l'Auscitain aux armes de D. de Vic (2), 4 feuillets, le dernier blanc, le premier portant ce titre rouge et noir : RITUEL | ROMAIN. | Dressé et mis en lumière par le commandement de N. S. P. le Pape Paul V. | Imprimé et mis en ordre de l'Autorité de Monseigneur | l'Illustrissime et Reuérendissime BRUNO | DE RUADE (3) Euesque de Couserans. | pour l'usage de son diocèse. | *Auquel sont insérées des Exhortations pour l'administration des* | *Sacremens et assistance des malades, plusieurs remarques et cérémonies prises du Pontifical, Ceremonial, Missel, Commentaire* | *sur les rubriques et autres Auteurs : Avec plusieurs ad*|*ditions pour la grande instruction et commodité des Curés* | *et Vicaires* | *à Auch,* | par ARNAUD DE S. BONNET, Imprimeur et Libraire, (terminé ainsi par une virgule.)

Au recto du second feuillet on lit l'avertissement suivant ; « GUILLAUME D'ESCHART PRESTRE, vicaire général de Monseigneur l'Illustris-

(1) *Revue de Gascogne,* tome XXXII, 1891, p. 500.
(2) Dominique de Vic, archevêque d'Auch, 1629-1662.
(3) Evêque de Couserans, du 10 mars 1624 — juin 1643.

sime et Reverendissime BRUNO DE RUADE evesque de Couserans. A TOUS LES CUREZ ET AUTRES ECCLESIASTIQUES DU DIOCÈSE, ayans charge d'Ames, Salut. Quoy que cy deuant vous ayés receu le Rituel Romain pour la praticque et exercice de vos fonctions Curiales, et que vous en ayés usé utilement; neantmoins à present on a esté d'aduis de vous en procurer un autre qui a esté augmenté de plusieurs remarques, et choses tres-importantes, et dignes d'estre sceuës par vous pour une plus grande intelligence des ceremonies et administration des saincts Sacremens, et autres exercices qui regardent le soni et deuoir que vous deués aux ames qui sont commises soùbs vostre conduite et charge. Prenés le, et en faictes vostre profit à l'honneur et gloire de Dieu, et pour le salut des ames des fidelles. »

Les trois pages suivantes sont occupées par le bref de Paul V, du 17 juin 1614, *Apostolicae sedi.*

A la fin du volume, les pages 601 à 115 (*sic* pour 615) ont été également ajoutées par Arnaud de Saint-Bonnet pour le diocèse de Couserans; car, après le *Formulaire du prosne* (601 à 612) se trouve le *Calendrier des jours fêtez au diocèse et ecesché de Conserans* (1). Au 27 aoust on y lit : Sainct Lizire (*lisez* Lizier).

(1) On a vu tout à l'heure, au titre et à l'avertissement, la véritable orthographe *Couserans.* (Voir *R. de G.*, t. XXXIX 1898, p. 519). Il faut attribuer sans doute à Saint-Bonnet l'orthographe pédantesque *Conserans.*

---

# UN OUVRAGE OUBLIÉ DE M. ISIDORE SALLES

J'emprunte au bel ouvrage de M. Fernand Drujon, *Les Livres à Clef,* (Paris, Rouveyre, 1888, 2 vol., gr. in-8°), t. Ier, col. 465 à 467, l'article suivant qui a son intérêt de curiosité et même d'information scientifique :

*Histoire naturelle drolatique et philosophique des professeurs du jardin des plantes, des aides-naturalistes, préparateurs, etc., attachés à cet établissement, accompagnée d'épisodes scientifiques et pittoresques,* par *Isid. S. de Gosse,* avec des annotations de *M. Frédéric Gérard.* — Paris, Gustave Sandré, 1847, in-12 de 296 p.

... M. Salles eut l'idée de désigner par des mots gréco-latins de forme scientifique, les personnages qu'il se proposait de critiquer. Les noms ainsi composés rendent assez heureusement les qualités ou les défauts, les aptitudes morales ou les habitudes physiques des malheureux savants mis en cause ; tout cela forme une clef un peu longue, mais curieuse et intéressante; la voici :

*Anatomicus Erinaceus,* — M. de Blainville ;
*Philosophus Clarissimus,* — M. Lamark ;

*Entomologissimus,* — M. Latreille ;
*Bibliocleptes Thoracicus,* — M. Andonin ;
*Transcendentalus honestus,* — M. Geoffroy Saint-Hilaire ;
*Anatomicus Philosophus,* — M. Desmoulins ;
*Analyticus Diplomaticus,* — M. Georges Cuvier ;
*Hippodamas innocentissimus,* — M. Frédéric Cuvier ;
*Ichthyologus affabilis,* — M. Lacépède ;
*Botanicus caudatus,* — M. Desfontaines ;
*Acolytus nihilianus,* — M. Deleuze ;
*Horticultor optimus,* — M. André Thouin ;
*Mineralogus Abbaticus,* — M. Haüy ;
*Chimicus philosophus,* — M. Fourcroy ;
*Chimicus modestus,* — M. Vauquelin ;
*Galvanicciolinus Saltatriculus,* — M. Becquerel ;
*Platycephalus,* — M. Edouard Becquerel ;
*Integerrimus,* — M. Gay-Lussac ;
*Tardeloquens,* — M. Chevreul ;
*Lepidopterus Chevreulophobus,* — M. Calvert ;
*Turiferarius Dumassianus,* — M. Cahours ;
*Porcelainanius imperiosus,* — M. Brongniart ;
*Scepticus,* — M. Dufresnoy ;
*Fossianus Timidissimus,* — M. Delafosse ;
*Pretentiosus pretentiosissimus,* — M. Dumas ;
*Diplomaticus.* — M. Cordier ;
*Lexicographus Corderianus,* — M. d'Orbigny ;
*Dolichoticus Grypheus,* — M. Raulin ;
*Polytechnicus geodesiacus,* — M. Pissis ;
*Phytologus Patrophobus,* — M. Brongniart fils ;
*Cryptogamus,* — M. Tulasme ;
*Ankylosus Capnophilus,* — M. Guillemin ;
*Capnophagus Pipæculottans,* — M. A. de Jussieu ;
*Micropsis macrorhinus,* — M. A. de Jussieu ;
*Frigidus Frigidulus,* — M. Decaisne ;
*Phytophysiologus,* — M. de Mirbel ;
*Coptophytus semper dividans,* — M. Spach ;
*Physiologicus botanicus,* — M. Gaudichaud ;
*Corpulentus crassiventris,* — M. Neumann ;
*Horticulus affabilis,* M. Houlet ;
*Phytophilus Brongniardinianus,* — M. Pépin.
*Macilentulus sociabilis,* — M. Canuzet ;
*Dendrocoptus probissimus,* — M. d'Albert ;
*Gratioletus graciosus,* — M. Gratiolet ;
*Timidus timidissimus,* — M. Desmarets ;
*Garancianus academicus,* — M. Flourens ;
*Erpetilius harancianus* ou *probus,* — M. Duméril ;
*Anatomicus philosophus,* — M. Serres ;
*Microphagus,* — M. Jacquart ;
*Girardinus Blandus,* — M. Doyères ;
*Teratologus,* — M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire ;
*Microsoma,* — M. Florent Prévost ;

*Erpetilionimus,* — M. Bibron ;
*Arithmostereoarchilepixeus,* — M. Guichenot ;
*Gasteropodus Quatrefagianus,* — M. Milne Edwards ;
*Cricetus Elatus,* — M. Blanchard ;
*Methodiquus lenteloquens,* — M. H. Lucas ;
*Echynophorus ostraciosus,* — M. Valenciennes ;
*Thuriferarius Valenciennii,* — M. Louis Rousseau ;
*Cuvierotimus fossiliographissimus,* — M. Laurillard ;
*Honorivorus choleraticus,* — M. Rousseau ;
*Timidiolinus crassirostris,* — M. Desnoyers ;
*Macroscelis-Bibliophagus,* M. Lemercier.

Ce curieux ouvrage est en résumé une critique souvent très amère de l'administration et des professeurs du Muséum à cette époque ; cette satire est-elle toujours fondée ? il est bien difficile de le décider aujourd'hui. On trouve une bonne notice sur le livre de M. Salles dans le *Bibliophile fantaisiste,* publié à Turin, par J. Gay (1869, petit in-18, p. 266).

## SENTETZ, D'AUCH, CONSTITUANT

L'ardeur des recherches sur la Révolution française depuis quelques années, a rappelé l'attention en particulier sur les conventionnels, et ceux de notre pays ont déjà bénéficié de cette curiosité studieuse. Mais on a bien peu pensé aux membres de l'Assemblée constituante, qui pourtant, par l'âge, les études, le caractère et l'importance même de leur rôle, mériterait la même attention. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, Blaise Sentetz, procureur du roi et député d'Auch à l'Assemblée nationale, est l'auteur d'une motion très caractéristique et très mémorable, quoique les historiens de la Révolution, même Buchez et Roux l'aient passée sous silence.

C'était au début de la discussion relative au Code pénal, le lundi 6 juin 1791, Sentetz signala de graves lacunes dans le projet et avant tout l'omission de tous les crimes contre la Divinité. Il posa en principe que la croyance en Dieu est le premier frein des passions déréglées chez tous les peuples civilisés et de plus que la religion révélée restait une des bases essentielles de la Constitution française. « Toutes ces hypothèses, dit le meilleur des journaux du temps, ont excité de violents murmures désaprobatifs (1). Les murmures redoublèrent quand le grave magistrat nomma les trois crimes de lèse-majesté divine, que la loi devait punir : 1° la profession publique d'athéisme; 2° celle de déisme; 3° le sacrilège public. Malgré les huées du côté gauche, il réclama la peine de mort contre ces trois crimes. « Oui, pour la première fois », interrompit plaisamment Prieur de la Marne. Beaumetz d'Arras reprit avec plus de dignité : « La majesté du sujet ne nous permet pas de traiter cette question. » Et on passa à l'ordre du jour. Assurément la proposition de Sentetz, comme la loi du sacrilège sous la Restauration, dépassait les possibilités morales des temps nouveaux; mais son rejet absolu marqua l'un des caractères funestes de la Révolution.

(1) *Mercure historique et politique* (par Mallet Du Pan), n° du 11 juin 1791, p. 175.

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE

*Réunion du 10 Février 1902*

Sur la convocation de Monseigneur Balaïn, Archevêque d'Auch, la Société Historique de Gascogne s'est réunie au Palais de l'Archevêché, le lundi 10 janvier 1902.

Monseigneur a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux membres présents. Il a donné les excuses de ceux qui avaient été empêchés de se rendre. Il a été heureux de saluer en particulier MM. Lavergne, vice-président de la Société historique de Gascogne, Philippe Lauzun, Degert, Guérard, Dubarat, Gaubin, qui, malgré les rigueurs de la saison, avaient franchi des distances considérables pour répondre à son appel et venir rejoindre les membres de la Société qui résident à Auch, MM. Laclavère, Cézérac, Campistron, Trilhe, Tallez, Castillon, Daste, Pagel, Sarran, Branet, Lalaguë, etc., etc. Il a dit qu'au mois de décembre dernier, Monsieur l'abbé Léonce Couture, président de la Société Historique lui avait exposé que son état de santé et ses occupations très absorbantes ne lui permettant plus les déplacements nécessaires à la direction de la Société, il demandait instamment à être déchargé de cette responsabilité. Monseigneur a résisté longtemps à ses prières ; mais enfin vaincu par ses instances, que des événements douloureux survenus depuis n'ont montrées que trop légitimes, il a dû à son vif regret, se rendre à son désir et s'incliner devant ses graves raisons. Mais M. Léonce Couture, dont l'éloge n'est pas à faire devant ses collaborateurs et amis qui connaissent depuis si longtemps les trésors de son esprit et de son cœur, demeurera, avec le titre de Président d'honneur, l'âme de la Société, dont il a été pendant tant d'années le président effectif.

En vertu du règlement de la Société il nomme pour le remplacer Monsieur l'abbé Cézérac, son vicaire général : sa présence à Auch, ses goûts, ses aptitudes, son dévouement à la Société seront

des plus utiles à l'œuvre fondée par un de ses plus illustres prédécesseurs (1) et qui a rendu aux études historiques des services déjà très appréciés. M. Léonce Couture avait fait lui-même cette proposition.

Monseigneur ajoute qu'il voit avec plaisir les rapports de bonne confraternité qui existent entre la jeune Société Archéologique du Gers créée par son vénéré collègue, Monseigneur de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan et la Société Historique de Gascogne : ces cordiales relations entre les deux compagnies favoriseront la contribution que chacune, dans sa sphère, apportera à la science historique.

Il laisse à la Société le soin de compléter son Bureau et d'organiser le programme de ses travaux, et il se retire, terminant son allocution par l'assurance que bien qu'il se tienne personnellement en dehors du fonctionnement de la société, où d'ailleurs un vicaire général le représente, il sera heureux de lui donner toujours ses encouragements et sa protection.

Monsieur Cézérac remercie du grand honneur qui lui est fait : il regrette que Monseigneur n'ait pas consenti à tenir compte des motifs sérieux qui lui semblaient devoir détourner de lui les responsabilités de la présidence. Il se soumet et donnera toute sa bonne volonté et tous ses soins à la Société Historique dont M. Couture gardera le plus possible la direction : il ne sera que son très humble lieutenant.

Il invite la Société à vouloir bien compléter le Bureau

A l'unanimité MM. Branet et Lalaguë sont nommés secrétaires, Monsieur Lalaguë qui déjà était administrateur de la *Revue de Gascogne*, a été chargé de l'administration des *Archives Historiques de Gascogne*, deuxième publication de la Société Historique.

Le bureau se trouve ainsi composé :

*Président d'honneur.* M. Léonce Couture, doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse et directeur de la *Revue de Gascogne.*

*Président*..... M. Cézérac, vicaire général.

*Vice-Président*..... M. Lavergne.

*Secrétaires*..... MM. Branet, Lalaguë.

Il est décidé que les réunions plénières de la Société Historique de Gascogne se tiendront deux fois par an : fin janvier et fin

(1) Mgr de Salinis (11 octobre 1859).

juin ; la Société laisse à son bureau le soin de fixer dans ces deux époques le jour qui rendra aux associés éloignés le voyage à Auch plus facile. La Société est heureuse de constater la place importante occupée par la *Revue de Gascogne* parmi les revues similaires, grâce à la science et a l'autorité de son directeur, M. Léonce Couture.

L'attention est appelée par divers membres sur l'interruption subie par la publication des Archives Historiques. Quoique la préparation consciencieuse des textes ne puisse pas permettre une périodicité absolue, comme il fut dit au moment de la fondation des Archives, il est reconnu qu'il y a lieu d'aviser à un fonctionnement aussi régulier que possible.

Sur la proposition de M. A. Lavergne, il est décidé que le Bureau de la Société sera chargé de recevoir les travaux en préparation : il s'adjoindra ceux de ses membres désignés par leurs connaissances appropriées, sans s'interdire de faire appel, en cas de besoin, à des spécialistes étrangers à la Société, pour leur confier l'examen du travail soumis à son appréciation. Il sera fait un rapport qui sera lu en séance plénière, et chaque membre de la Société donnera son avis.

La publication des textes adoptés sera faite selon un ordre qui sera établi à chaque séance.

Après une discussion sur les manuscrits en préparation, à laquelle prennent part MM. Degert, Lavergne, Lauzun, Dubarat, Guérard, Pagel, Branet, la Société décide qu'il y a lieu de publier tout d'abord le cartulaire de St-Mont (en préparation depuis quelque temps) et le pouillé des diocèses de la province d'Auch, dont le texte, réuni par le très regretté M. Bladé, est, en ce moment, étudié et mis au point par MM. Lavergne et Batcave, M. Guérard rappelle à la Société qu'il tient à sa disposition les copies d'actes pontificaux intéressant la Gascogne qu'il a réunies pendant son séjour à Rome. Ces textes ont été ou doivent être compris dans les *Registres de Jean XXII,* publiés par l'Ecole Française de Rome, mais auraient l'avantage de donner une suite locale au volume déjà publié dans notre collection. M. Gaubin déclare pouvoir communiquer dans un temps rapproché le cartulaire de l'abbaye de la Case-Dieu.....

Il est décidé que chaque membre se préoccupera de découvrir les textes ayant un véritable intérêt historique : avis en sera don-

né au bureau, qui centralisera les renseignements et groupera les éléments des publications prochaines.

Les membres de la Société historique de Gascogne ont été heureux d'apprendre l'amélioration survenue dans la santé de M. Léonce Couture : ils font les vœux les plus ardents pour le prompt et complet rétablissement de leur Président d'Honneur, qui demeure comme par le passé le guide sûr de leurs recherches et le conseiller de leurs travaux.

*Les Secrétaires,*
BRANET, LALAGUË

---

## L'ABBÉ P. MATALÈNE

Dans son dernier roman *(Monsieur Bergeret à Paris)*, M. Anatole France, qui a l'habitude de glisser parmi ses fictions beaucoup de notes empruntées à la réalité historique, parle comme il suit d'un prêtre du diocèse d'Auch, retiré à Paris et qui m'est connu seulement par de vagues souvenirs datant de mon enfance et par six mentions bibliographiques du *Catalogue général de la librairie française pendant 25 ans*, d'Otto Lorenz (tome III, p. 413).

« M. Mathalène... avait un visage horrible. Jamais âme plus douce ne se montra dans une forme plus hideuse. C'était un prêtre interdit, que mon père avait rencontré en 1848 dans les clubs et qu'il estimait pour ses opinions républicaines... Il se privait de nourriture pour faire imprimer des brochures... destinées à prouver que le soleil et la lune tournent autour de la terre et ne sont pas en réalité plus grands qu'un fromage. C'était précisément l'avis de Pierrot ; mais M. Mathalène ne s'y était rendu qu'après trente ans de méditations et de calculs. On trouve parfois encore quelqu'une de ses brochures dans les boîtes des bouquinistes. M. Mathalène avait du zèle pour le bonheur des hommes qu'il effrayait par sa laideur terrible. Il n'exceptait de sa charité universelle que les astronomes, auxquels il prêtait les plus noirs desseins à son endroit. Il disait qu'ils voulaient l'empoisonner, et il préparait lui-même ses aliments autant par prudence que par pauvreté. » d. 5657.

Il serait fâcheux pour notre curiosité provinciale de ne connaître ce très original écrivain que par le témoignage, naturellement un peu suspect, d'un romancier. La *Revue de Gascogne* recevrait avec reconnaissance tout renseignement positif sur le caractère et la carrière de l'abbé Matalène, et, avant tout, les dates essentielles de sa biographie qui, sauf les chiffres inscrits aux titres de ses livres et brochures, nous manquent absolument.

L. C.

# CRITIQUE DES NOTICES COMMINGEOISES

## DU *Gallia Christiana* (1730)

---

Dans une *Lettre* adressée aux rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, un anonyme a signalé, en 1730, diverses erreurs échappées aux Bénédictins dans leurs notes sur les Eglises de Couserans et de Comminges (1). « Permettés-moi, Messieurs, écrit l'anonyme, » en guise de préface, de vous communiquer quelques » remarques que je viens de faire sur le nouveau *Gallia* » *christiana*, publié par le R. P. dom Denis de Sainte- » Marthe, religieux bénédictin. Ce livre imprimé depuis » assez longtemps n'est tombé entre mes mains que » depuis peu. Je n'en ai vu même que le premier tome. » La curiosité m'a d'abord fait jeter les yeux sur l'ar- » ticle de l'Eglise de Couserans : *n'en soyez pas sur-* » *pris, c'est la première où j'ai été élevé.* Il me semble » que sur cet article il y a bien des choses à corriger » dans le nouveau *Gallia christiana,* etc. ». Suivent des observations relatives à l'histoire ecclésiastique de Couserans.

Voici le passage qui concerne l'histoire de Comminges :

«... Si ma *Lettre* n'étoit pas déjà trop longue, je remarquerois diverses méprises où les Auteurs du nouveau *Gallia christiana* sont tombez par rapport au Diocèse de Cominge. Sans m'arrêter à examiner si l'Histoire des Évêques de ce Pays là est assés fidèle, il paroît que dans l'Article de S. Bertrand, patron du Diocèse, ils ne s'accordent ni avec M. de Marca, ni avec eux-mêmes. Les

(1) Voy. LETTRE *aux Auteurs des Mémoires de Trévoux, contenant quelques remarques sur le Gallia christiana des R. R. P. P. Bénédictins.*

R. R. Pères disent (page 1094), que S. Bertrand succéda à Otgier, environ l'an 1073, et qu'il gouverna l'Église de Cominge pendant 40 ans : *mortuo vero Otgero Convenensi Episcopo subrogatur S. Bertrandus anno circiter 1073, et per annos 40 rexit Ecclesiam.* Donc, selon eux, S. Bertrand étoit évêque en 1078 puisqu'il l'étoit déjà en 1073 et que son épiscopat a duré 40 ans. Cependant, M. de Marca, dans son *Marca Hispanica* (p. 463 et 1170), assure, qu'en cette même année 1078 c'étoit Guillaume, prédécesseur d'Otgier qui étoit évêque de Cominge. Les P. P. B. B. avouent de leur côté qu'en ladite année 1078, Guillaume, évêque de Cominge, assista à un Concile de Gironne.

» Il s'ensuit donc que S. Bertrand n'a pu commencer son épiscopat en 1073, ni même Otgier prédécesseur immédiat de S. Bertrand puisque Guillaume, évêque encore selon eux en 1078 précède et Otgier et S. Bertrand.

» A propos de S. Bertrand, les R. R. P. P. disent que la ville qui porte aujourd'hui son nom est la même que l'ancienne *Lugdunum Convenarum :* j'ai bien de la peine à être de cet avis (1) — Ils ajoutent que cette ville se trouve à la même distance d'Acqs que celle qui est marquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, *ab Aquis Tarbellicis* jusqu'à *Lugdunum Convenarum.* Cela n'est nullement vrai, il ne faut pour le reconnaître que jetter les yeux sur une carte de géographie. Je suis surpris que le célèbre M. de Marca se soit trompé là-dessus comme plusieurs étrangers.

» Pour finir voici un petit *Errata* des méprises légères dans lesquelles les auteurs de *Gallia christiana* sont tombés.

» Ils ne traduisent pas juste en disant : *in urbe S. Gaudentii,* S. Gaudent, — *Apud insulam,* L'Isle-d'Odon, — *Apud montem regalem,* Montréal, — *Ad Salatum fluvium,* La Salle. Il faut dire : S. Gaudens *(s* se prononce *Gaudens),* l'*Isle-en-Dodon, Montréjau* (2), le *Salat,* rivière du Couserans.

» Ils altèrent plusieurs noms propres : Jean-François de *Brezay,* disent-ils, en parlant du dernier évêque de Cominge. Qui ne sçait qu'il ne s'appeloit de *Brisay* (3). Ils appellent Olivier-Gabriel de

(1) Pourquoi l'anonyme n'a-t-il pas motivé son opinion?

(2) On a dit et Montréal-de-Rivière et Montréjeau : cette seconde graphie a prévalu.

(3) Observation exacte. J'ai sous les yeux la signature autographe de cet évêque et je lis : *Brisay* de Denonville.

*Nubiers* celui qui est aujourd'hui évêque : il s'appelle Gabriel-Olivier de *Lubières* (1). Ces deux fautes se trouvent encore à la *Table.*

» Ils se trompent de même en disant Jean *Holle* pour Jean *Olle,* abbé de Nizors (2); François Couret de *la Barthe* pour de *la Carthe;* Jean *Degué de Moncoup* pour Jean *de Qué de Moncaut* (3); Marie de *Gabrevolle* de *Villepassant* pour Marie de *Cabrerolles* de *Villespassant* (prononcés Ville-spassant) (4); un couvent de religieuses *Ursulines* à S. Gaudens pour un couvent de religieuses de *Notre-Dame.* On lit encore dans le *Gallia christiana :* Raymond *Dantissant,* Arnaud d'*Olson,* Gaillard de *Scadous,* Arnaud d'*Anton.* Je doute s'il ne faut pas dire : Raymond d'*Antichamp,* Arnaud d'*Osson* ou d'*Ausson,* Gaillard de *Sciadors,* Arnaud d'*Antin,* car c'est ainsi qu'on appelle certaines maisons nobles dans le Cominge. Sous un autre nom on les y chercheroit en vain.

» A la page 1115, nos Auteurs parlant d'Augier, abbé de Bonnefont, font aussi mention de Guillaume de *Landorre* et à la page 180 de l'*Appendice* ils l'appellent Guillaume de *Laredorte.* Il faut nécessairement qu'il y ait erreur dans l'un ou dans l'autre endroit; mais je crois qu'il y en a dans tous les deux et qu'il faut dire de *Landorte.* On ne sçait dans le Cominge ce que c'est que *Landorre* ou *Laredorte,* mais on y connoit fort la maison de *la Tour de Landorte* qui soutient encore aujourd'hui l'éclat de son ancienne noblesse et qui est très peu éloignée de l'Abbaye de Bonnefont (5). »

Les observations de *détail* du correspondant du *Journal de Trévoux* sont exactes. L'auteur les exprimait, en 1730, d'un ton un peu grincheux... Et dire que les Editeurs successifs des *Notices Comminges*oises en ont si peu tenu compte !

J. LESTRADE.

(1) Gabriel-Olivier de Lubières du Bouchet (1710-1740).
(2) Voy. la nouvelle édition de l'*Hist. gén. de Lang.,* (t. IV, p. 643).
(3) En 1792 je trouve un ancien prébendé de Saint-Gaudens, dont le nom est écrit : Jean-François Dequé de Moncaup.
(4) Voy. la nouv. éd. de l'*Hist de Lang.,* t. IV. p. 644 *(Abbaye de Fabas).*
(5) Voy. *loc. cit.* Abbaye de Bonnefont.

# LA GASCOGNE

**Dans les «Annales de Saint-Louis-des-Français»**

---

Depuis que l'intelligente initiative de Léon XIII les a ouvertes au public, les archives du Vatican sont devenues un centre d'attraction pour les travailleurs de plus en plus épris de recherches documentaires ou de publications historiques puisées à bonnes sources. Nos chapelains de Saint-Louis-des-Français n'ont pas été les derniers entraînés dans ce mouvement. A vrai dire ils n'avaient pas attendu jusqu'alors pour utiliser au grand profit de l'histoire et des lettres les loisirs de leur situation et les ressources incomparables des bibliothèques de Rome. Les *Annales de Saint-Louis-des-Français* — une publication historique encore trop peu connue — nous en apportent l'éclatant témoignage dans leur dernier numéro d'octobre. C'est tout *un demi-siècle d'études* qui repasse là, sous la forme d'une simple énumération des *publications des chapelains de Saint-Louis-des-Français depuis l'année 1844.* On y voit — et on verrait mieux, si l'auteur avait complété sa liste par une table alphabétique des noms propres ou des matières — en quels sens divers s'est exercée l'activité studieuse des chapelains passés ou présents de notre grand établissement national de Rome.

Pour notre part nous sommes heureux de constater ici que l'histoire, sous toutes ses formes a pris la plus grande part de cette activité. On comprendra sans peine que l'histoire de Gascogne n'ait pas été oubliée, à côté de cette église qui garde la tombe de notre cher cardinal d'Ossat, ni dans cette maison qui depuis vingt ans n'a qu'à se louer d'avoir à sa tête des Gascons, comme Mgr Puyol et Mgr d'Armailhac.

C'est dans cette atmosphère de Saint-Louis qu'ont été recueillis notamment les *Documents pontificaux sur la Gascogne* publiés par l'abbé Guérard et diverses autres Bulles dont l'*Annuaire de Saint-Pé* nous apporte depuis quelques années les textes, les extraits ou les analyses. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* les connaissent assez par eux-mêmes pour qu'il soit inutile de leur en parler plus longtemps ici.

En revanche qu'ils me permettent de leur signaler quelques travaux plus récents, qui, sans avoir pour objet aussi direct notre Gascogne auscitaine n'en éclairent pas moins d'un jour nouveau l'histoire de ses évêques ou de quelques-unes de ses institutions ecclésiastiques.

M. l'abbé Fraikin a commencé dans les *Annales* de Juillet 1899, *les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453, d'après les archives de la Chambre apostolique.* Il y a là toute une série curieuse de pouvoirs constitutifs des collecteurs pontificaux avec les comptes détaillés de leurs recettes et des taxes qui pesaient sur les divers bénéfices du diocèse. On rencontre aussi à travers ces comptes quelques mentions de personnages gascons tels que Pierre Itier, évêque de Dax, Sens Vaquey, collecteur dans la province d'Auch, et archidiacre de Bazas, et autres. L'histoire monétaire y trouvera beaucoup à prendre surtout pour l'étude comparative des monnaies ayant cours en Gascogne. Je signale notamment ce passage relatif à un des types assez rares chez nous qui figure dans la trouvaille de Saint-Arailles écrite avec une si docte précision par M. Cézérac : « Florenus domini archiepiscopi Arelatensis de novo factus (est il-dit en 1374-1375) quorum LVX ponderant recte unam marcam. » Avec l'indication précise sur les sommes payées par les divers curés ou benéficiers ces comptes, forment un précieux supplément aux comptes de l'Archevêché de Bordeaux publiés dans les tomes XXI et XXII des *Archives historiques du département de la Gironde.* Ils achèvent de nous renseigner sur le montant des revenus des cures bordelaises et gasconnes vers la seconde moitié du XIVe siècle. Il est seulement à souhaiter que M. Fraikin ne nous fasse pas trop attendre la suite de son intéressante publication.

M. l'abbé Vidal s'est surtout voué à l'histoire du diocèse actuel de Pamiers ; mais ce diocèses contient une partie de l'ancien diocèse gascon de Couserans et, d'autre part, les personnages et les institutions qu'il étudie rayonnent assez en dehors du Comté de Foix, pour nous intéresser comme les hommes et choses de Gascogne.

Ainsi dans les *Comptes de Raymond Maurin, trésorier de l'évêque de Pamiers en 1378*, il ne nous fournit pas seulement un terme de comparaison pour évaluer les revenus des évêchés Gascons, il nous apporte de plus quelques renseignements nouveaux pour la biographie de certains personnages tels que Pierre Amei, de Brénac qui à l'époque du grand schisme sera nommé aux deux

sièges gascons d'Oloron et de Dax ou Jean de Saya qui sera successivement évêque de Lombez, de Dax et d'Agen.

Dans la *Poursuite des Lépreux en 1321,* on voit quelles étranges suspicions hantaient l'imagination populaire vis-à-vis des lépreux, alors que « dans toute la Guyenne les puits, les sources étaient ou allaient être empoisonnés par les méseaux. » Dieu nous garde de prêter à la « confession de Guillaume Agasse » plus d'importance qu'elle n'en mérite, mais la mention qu'il y fait des « commendatores (leprosi) de Vasconia » dans la vaste conspiration soi-disant ourdie par les lépreux contre la société, prouverait du moins que les lépreux éprouvaient et inspiraient chez nous les mêmes sentiments de haine et répulsion que dans le reste de la France.

Les *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse 1295-1318,* nous montrent comment fut formé un diocèse à moitié gascon, celui de Lombez. Nous avons là la première Bulle de Jean XXII, qui le crée (1317), celle qui limite le diocèse et la mense, celle qui crée et organise son Chapitre. Certes tous les documents publiés là n'étaient pas inédits, mais quelques-uns l'étaient réellement et ceux mêmes qui étaient connus se présentent cette fois dans un texte absolument sûr, puisque ils ont été fournis par les registres même de Jean XXII. Ce n'est pas que quelques noms de personnes n'aient été défigurés parfois ; mais les travailleurs locaux que ces textes intéressent tout particulièrement, sauront faire les rectifications qui s'imposent.

Lombez a encore sa place dans les *Documents pour servir à dresser le pouillé de la province ecclésiastique de Toulouse au* XIVe *siècle.* Ici nous n'avons à faire qu'à des pièces inédites et du plus haut intérêt, soit pour l'histoire de l'organisation et des revenus ecclésiastiques de ce diocèse, soit pour l'étude et taxes et des finances pontificales vers la fin du XIVe siècle, soit même pour la connaissance des évènements météorologiques et économiques qui eurent souvent à cette époque de profondes répercussions sur le prix des choses et des biens en Gascogne, comme ailleurs. Nous espérons bien — nous croyons même avoir l'assurance — que pour le grand profit de notre histoire provinciale, les recherches de MM. Guérard, Fraikin et Vidal seront continuées avec autant de rigueur de méthode et non moins d'abondance dans les résultats.

A. DEGERT.

# ARMAND MARRAST ET CASTALLAT

La *gazette anecdotique* du 15 août 1877, a donné une lettre inédite d'Armand Marrast, écrite à Londres le 6 septembre 1837, à son ami Ferdinand Bascans, d'Agen. En voici quelques extraits, qui concernent un autre de nos compatriotes, Castallat frère du célèbre docteur bagnérais.

« Il y a quelques semaines, je reçus la visite d'un homme de Bagnères de-Bigorre dont le nom me fuit. Il a un frère à Paris, et ils sont tous deux patriotes. Ce voyageur, donc, vint me surprendre au lit et me faire toute sortes de compliments. Je n'avais pas entendu depuis longtemps une voix si gasconne, un accent aussi cru, un patois aussi rapide, en un mot aussi burlesque. Son costume était en rapport avec sa prononciation : il avait une redingote d'un vert tendre coupée en forme d'arrosoir par quelque artiste de Tarbes tout au moins ; sous cette redingote un corps qui ressemblait au mollet de Rossolin (le duc d'Orléans), et sur ce corps une figure comme on n'en voit plus, comme on n'en sait plus faire. Je l'écoutais ébahi ; sa bouche tournait comme un moulin, ses mots roulaient comme une cascade. En moins d'un quart d'heure il m'avait raconté tout le département, toutes les intrigues des dernières élections et aussi tout Paris, car son frère vient d'inventer je ne sais quel espèce de remède infaillible qu'il m'expliqua. Je n'en pouvais plus de surprise et d'admiration ; j'étais stupéfait de ses yeux, de sa langue, de ses bras surtout, lorsque interrogeant sur Londres, où il était depuis deux jours, je l'entends discuter, trancher juger les Anglais, leurs mœurs, leur langage, leurs usages, et il termine son discours en me disant : Quant à cette ville qu'on m'avait dite si belle, je vous avoue que tout cela me semble *un peu mesquin !...*»

Suit le récit d'une rencontre de ce plaisant personnage avec Godefroy Cavaignac, et sa mère, qu'il prend pour sa femme et des propos ridicules que lui suggère cette confusion.

« Après cette échauffourée continue, Marrast, mon intrépide concitoyen (par deux *n* à la fin) se perdit dans la foule, où il reçut plus d'un horion. Et deux jours après, je le rencontre dans la rue, toujours avec sa redingote vert tendre, et je lui crie : « Eh bien ! fils du soleil, que devenez-vous ? — Ah ! Mossieu, ne m'en parlez pas, j'ai depuis deusses jourss uné dysssenterie !... Cette diable de bière m'a bouleversé les boyauss !... Je quitte Londres et pars ce soir même pour *Otchford...* » Je ne l'ai plus revu, cet admirable type ; mais son nom me revient : il se nomme Castallat ou Coustallatt. Porte-m'en des nouvelles et dis-lui que je le bénis pour le bon sang qu'il m'a fait faire. Quel trésor qu'un homme comme cela, avec ou sans dyssenterie ! »

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## DE LINGUISTIQUE PROVINCIALE

---

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LANGUE GASCONNE avec racine celte ou grecque de chaque mot gascon suivi du mot latin et français, par ALCÉE DURRIEUX. Deuxième volume. *Auch, Foix*, 1901, p. in-8° de 544 p. — Le patriotisme gascon de M. Durrieux l'a soutenu jusqu'au bout de sa laborieuse tâche. Ce beau volume de plus de deux mille colonnes, donne l'étymologie d'une énorme quantité de mots gascons ramenés, par groupes, à une longue série de mots grecs. Le mot grec tient la première place ; vient ensuite la traduction française ; en troisième lieu, la série des dérivés gascons ; enfin, les mots latins, qui figurent le plus souvent comme représentant une racine différente. On ne saurait voir sans un sentiment instinctif de respect un travail aussi considérable. C'est de tout cœur surtout qu'on applaudit à cette enthousiaste profession de foi patriotique qui termine l'avant-propos de l'auteur :

« Aïeule vénérée de près de 3,000 ans, nourrice infatigable des héros de tout ordre, vaillante Gascogne, qui donnes encore à tes enfants reconnaissants, avec ton nom populaire, l'audace qui entreprend, la persévérance et le génie qui assurent le succès, reçois nos hommages respectueux. Nous dresserons la couronne, seule digne de ton front rayonnant, avec les noms de tes fils illustres, et les poèmes écrits en ta langue par tes fidèles de tout les temps. Quant à moi, arrivé à la limite extrême de la vie, puissé-je mourir à tes pieds, de ma dernière veille pour reconstituer la noblesse de la race, la gloire historique et l'éclat merveilleux de ton verbe. Que ceux qui viendront après nous, que nos arrière-neveux continuent jusqu'à la perfection notre œuvre inachevée. Que les pouvoirs publics, que les Associations privées, que les solitaires patriotes réunissent leurs efforts pour atteindre ce résultat si ardemment souhaité. C'est le vœu bien sincère du fils dévoué dont la dépouille mortelle reposera bientôt dans ton sein maternel. »

Hélas! ces derniers mots ne sont plus un présage et un vœu mais une réalité. M. Durrieux est mort le 12 novembre dernier à Paris, à l'âge de 82 ans, et ses obsèques, selon ses dernières volontés, se sont accomplies à Lectoure, sa patrie. Connu et apprécié à Paris comme avocat — il était inscrit au tableau de

l'ordre depuis 1845, — il s'était en même temps assuré une place dans notre histoire littéraire, par sa *Monographie du paysan du département du Gers*, (1865), par un volume d'études sur *le divorce et la séparation de corps* (1881) et surtout par ses deux volumes de *Belhados de Leytouro*, as réédition de Pierre et Jean de Garros et le présent dictionnaire : travaux éminemment gascons, dont la *Revue* n'a pas manqué de parler à leur heure. Sur les sentiments politiques de M. Alcée Durrieux, sur son libéralisme persistant, sur ses convictions religieuses dont il nous donnait ici même un témoignage éloquent à l'occasion de la mort de son parent le P. André Denjoy, jésuite, sur son cordial attachement à son pays et à ses compatriotes (je tiens à nommer surtout deux défunts J. Noulens et l'abbé Delarc), il y aurait beaucoup à dire, mais je dois m'en tenir ici à ce court et sincère hommage de respect et de regret.

Sur le dictionnaire lui-même, inutile d'insister. On sait bien, et mes égards pour le vénérable auteur ne m'ont pas empêché de le déclarer de son vivant, que l'ouvrage, comme la thèse sur laquelle il repose, est en dehors de la science. Au début de ce volume (p. 9 — 21) se trouve une *réponse aux critiques*, où je parais à mon tour, désigné d'ailleurs en termes flatteurs au-delà de mon mérite. On m'y reproche d'avoir assimile le système d'Alcée Durrieux à celui de Granier de Cassagnac ; je crois l'assimilation légitime, mais j'aurais dû indiquer la différence essentielle des deux thèses. On assure aussi que je n'ai pas réfuté celle de l'auteur, et cela est parfaitement vrai : je n'ai pas même essayé de le faire. Je l'ai rejeté seulement au nom d'une science qui a aujourd'hui un peu partout des maitres reconnus, et d'une méthode que je maintiens étrangère à ceux qui en attaquent les résultats. Et en effet il est bien clair que les partisans de l'origine grecque ou celtique des idiomes romans ne se doutent même pas que les romanistes, non contents d'affirmer l'origine latine de chaque mot, font la théorie et l'histoire de tous les changements qu'il a subi peu à peu depuis sa forme primitive jusqu'à sa forme actuelle des deux côtés des Pyrénées et des Alpes. Rien de pareil n'a été essayé et ne pouvait l'être pour le système dont il est question.

Las Majoraux du Félibrige des origines à nos jours. Notes et documents par Edmond Lefèvre. *Marseille, Paul Ruat*, 1901, gr. in-8° de 48 p. à deux colonnes (1). Nous avons sous ce titre une bibliographie des majoraux du Félibrige depuis l'origine, 21 mai

(1) Extrait du *Catalogue félibréen et du Midi de la France*, première année, 1900, 123 p. Cette publication, que l'auteur a bien voulu m'adresser, renferme, outre l'opuscule précédent une bibliographie par nom d'auteur et une autre par nom de matière des œuvres écrites en langue d'oc.

1876, jusque à la date du 21 avril 1901. Comme depuis la fondation de cette Société il y a eu en tout 85 personnes décorées du titre de félibre majoral, le nombre des écrivains bibliographiés dans cette brochure s'élève à ce chiffre. L'organisation de la Société a toujours été un peu compliquée. On reconnaît aujourd'hui trois maintenances : Provence, Languedoc, Aquitaine. On parle aussi d'une maintenance de Limousin, qui a le défaut de ne pas exister. Celle d'Aquitaine elle-même n'est pas sans offrir quelque embarras aux érudits. On cite parmi ces principales *écoles*, celles de Toulouse, de Caussade, de Montauban... qui ne sont pas en Aquitaine; et aussi celle de Gastou Fébus, à Orthez, qui heureusement ne mérite pas ce reproche. Je dois me contenter de citer ici les articles gascons de cette bibliographie majorale : Bladé, majoral en 1876 *(Cigalo de Gascougno)*, dont on signale une vingtaine de brochures ou articles principalement relatifs au folklore. M. Lefèvre cite de plus, sur notre ami très regretté, deux notices nécrologiques : l'une de Jules Troubat, dans *Lou Viro Soulèu* de mai 1900; l'autre anonyme dans la *Tradition* du même mois; — Couture, majoral à la même date *(Cigalo de la Douzo)* : une douzaine d'indications bibliographiques; — Planté (Adrien), proclamé majoral en remplacement de Bladé, le 20 mai 1900. *(Cigalo de Gascougno e Biarn.)* De ce dernier, M. Lefèvre énumère une quinzaine de publications, et de plus, à titre de renseignement bibliographique : « *Discussion sur l'élection de M. Planté dans l'arrondissement d'Orthez* 1878, Paris, Witer-Scheim, in-8°, et Xavier de Cardaillac, l'*Escolo Gastou Fébus* dans la *Revue félibréenne* de juillet-décembre 1896. Ajoutons-y Tamizey de Larroque, proclamé en 1881 (j'ai oublié de le dire dans sa biographie) et remplacé en 1898 par Charles Ratier, Agenais. *(Cigalo de la Garouno.)* De celui-ci on cite surtout *lou Rigo-Rago agenés*. J'espère revenir l'année prochaine avec de nouveaux détails sur le catalogue félibréen rédigé et tenu à jour par M. Edmond Lefèvre, avec un travail et une conscience qui ne sauraient être trop applaudis et encouragés.

L'Araucana, poème épique par D. Alonso de Ercilla y Zuniga. Morceaux choisis précédés... par Jean Ducamin. *Paris, Garnier frères* 1900, in-12 de XC-343 pages, avec portrait et carte géographique (1) — Juan Ruiz, arcipreste de Hita. Libro de buen amor, texte du XIVe siècle publié pour la première fois avec les leçons des trois manuscrits connus par Jean Ducamin, agrégé de l'Université. *Toulouse, Ed. Privat*, 1901, p. in-8° de LVI-344 p. (2). La *Revue de Gascogne* a l'air de sortir de son domaine en signalant

(1) Collection publiée sous la direction de M. E. Mérimée, professeur à l'Université de Toulouse. Voy. *R. de G.* de 1897, p. 580.

(2) Voir le numéro de décembre de 1901 de la *Revue de Gascogne*, p. 551, note.

deux publications qui intéressent la littérature espagnole. Mais il n'en est rien. Outre qu'elle suit dans une région voisine les études romanes qui l'intéressent si vivement elle signale — non pas pour la première fois — un jeune professeur gascon qui s'est assuré déjà une place distinguée parmi les romanistes. Les morceaux choisis de l'*Araucana* ne sont qu'un livre classique destiné surtout, comme les autres volumes de la collection Mérimée, à l'étude de l'espagnol dans l'enseignement moderne. Ce n'est donc ni une édition complète du poème d'Ercilla ni un texte critiquement établi. Ce n'en est pas moins une contribution importante à la biographie du poète et surtout à la correction et à l'interprétation de son œuvre. L'introduction fournit des renseignements nouveaux et de sûres précisions pour la biographie et dans une étude littéraire étendue, les éléments d'une caractéristique, également neuve et documentée, de la valeur philosophique morale et littéraire d'un poème épique trop longtemps peu étudié. Il faut recommander surtout le portrait très vivant et très fouillé d'Ercilla « type de l'honnête homme espagnol au seizième siècle tel que nous le retrouvons encore dans Cervantès : chevaleresque, sans don-Quichottisme, pieux sans excès et sans fanatisme ; obstinément dévoué à son roi » ; et le jugement sur son œuvre, inégale sans doute mais pleine de grandeur d'âme et d'énergie et propre à former, même aujourd'hui aux vraies vertus sociales. Dans son travail d'éditeur, M. Ducamin a surtout fait œuvre de grammairien et de prosodiste critique, et cela, non seulement dans les courtes notes placées au-dessous du texte, mais encore et surtout dans une soixantaine de pages de remarques de grammaire et de versification où sont groupées les notions les plus sûres et les plus précises sur la langue et la métrique d'un texte qui s'éloigne bien souvent de l'usage actuel. Il faut louer au même titre et aussi au point de vue de l'interprétation historique le lexique des mots difficiles et celui des noms propres qui termine, avec la carte d'une partie du Chili cette édition classique, très supérieure en mérite à la plupart des livres de ce genre. — Ce qu'elle promettait est tenu et dépassé dans l'autre volume annoncé au début de cette note. Il s'agit en effet, cette fois : 1° d'un texte beaucoup plus difficile, d'une œuvre contemporaine de la Divine Comédie et qui mérite à plusieurs égards d'en être rapprochée ; et 2° d'un texte qu'il fallait établir dans toute la rigueur de la méthode critique. Comment M. Ducamin s'est acquitté de sa tâche paléographique, je ne me charge pas de le dire exactement ; je ne rougis pas même de m'avouer juge très incompétent dans la cause ; mais je ne crains pas de garantir la conscience et la sûreté dont témoigne cet effrayant travail. D'ailleurs, des juges mieux préparés que moi y ont passé et leur suffrage est au-dessus de toute contesta-

tion. Il faut ajouter que l'édition, ornée de fac-similés, chargée de variantes, agrémentée presque à chaque vers de caractères fondus exprès et de signes abréviatifs (1), ne s'adresse qu'aux plus sérieux connaisseurs de philologie espagnole ; mais elle annonce et fait espérer aux simples amateurs une édition critique couramment lisible, sans compter peut-être un travail de vraie vulgarisation et une traduction française. En attendant notre habile romaniste, dépassant de beaupoup la portée de son œuvre de début sur le parler de Lanne-Soubiran (Gers) qui n'a pas encore paru, vient d'attacher son nom et d'une façon définitive, à une œuvre capitale de la vieille poésie espagnole, très imparfaitement connue et très mal publiée jusqu'ici. — L. C.

(1) Il est juste, au sujet de l'exécution délicate d'un pareil travail, de faire une large part d'éloge aux ouvriers de l'imprimerie Edouard Privat; c'est donc en toute justice que leurs noms ont été publiés à la fin du volume, à la suite de l'*achevé d'imprimer*.

---

## BIBLIOGRAPHIE DE L. PARIS-VAQUIER

—

Le chanoine lectourois L. Paris-Vaquier fut, pour ainsi dire, le fondateur du jansénisme dans le diocèse de Lectoure et en devint l'une des colonnes dans le Pays-Bas, où il passa la dernière partie de sa vie. Sa biographie et sa bibliographie ont été présentées d'une manière à peu près complète dans un travail publié dans la *Revue de Gascogne* de 1876 (p. 28 et 104). La *France littéraire* de Quérard, qui ne signale aucune des publications indiquées dans ces deux articles, en fournit une qui nous a échappé : « Lettre d'un prêtre français retiré en Hollande, à un de ses amis de Paris, au sujet de l'état de l'Eglise catholique d'Utrecht. *Utrecht* (1) 1753, in-12 ». Il s'agit, on le comprend, de l'église schismatique qui subsiste encore aujourd'hui.

(1) Cet opuscule anonyme n'avait pas échappé à Barbier, qui a dévoilé le nom de l'auteur d'après les notes du laborieux biographe Van Thol. C'est dans le *dictionnaire des anonymes* que Quérard a dû le prendre.

---

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

# Obsèques de Monsieur Couture

—

PAROLES PRONONCÉES (1)

PAR Mgr PIERRE BATIFFOL

RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE

*dans la Chapelle de Beaulieu*

—

Le deuil profond dont la mort de Monsieur Léonce Couture vient de frapper l'Institut Catholique sera le deuil de tout le Clergé d'Auch et aussi bien de tant d'amis qu'il comptait dans les Académies dont il était membre, parmi les anciens élèves du Collège de Lectoure ou du Petit Séminaire d'Auch, parmi les lecteurs des revues auxquelles il avait collaboré si longtemps. Et ce sera pour eux tous un deuil de cœur, car il n'était pas seulement par son talent et sa science l'honneur et la parure des compagnies auxquelles il appartenait, il était la sympathie même.

On dira ailleurs ce que fut son œuvre scientifique qui faisait de lui une des personnalités les plus en vue de tout le Midi. Voici deux ans, cédant à d'amicales instances, il avait consenti à dresser sa bibliographie, qui fut publiée par la *Revue de Gascogne* : épigraphie, histoire civile et politique, hagiographie et histoire

(1) Une gracieuse autorisation, que nos lecteurs sauront apprécier, nous permet de reproduire ce touchant et si éloquent éloge de notre regretté Directeur.

ecclésiastique, histoire littéraire, philosophie, théologie, grammaire et langues romanes, Monsieur Couture s'était intéressé à toutes les humanités, et, avec une sûreté d'information qui n'avait d'égale que la sagesse de son jugement, il avait multiplié les trouvailles et disserté sur les sujets les plus variés, sans se départir jamais d'une compétence presque impeccable et d'une modestie qui était un charme.

En Monsieur Couture, — et avec quel sentiment Monseigneur de Carsalade le lui disait en lui répondant au banquet de son sacre, — le clergé d'Auch aimait à se rappeler le professeur de philosophie qu'il avait été au Petit Séminaire d'Auch de 1866 à 1879, fonction qu'il cumulait avec celle d'archiviste de la ville, puis du département. Pour combien de séminaristes il avait été alors l'initiateur aux études d'érudition et à la vie de la pensée? Et pour combien aussi, — ce clerc qui, par scrupule, n'avait jamais consenti à gravir les degrés de l'autel et à monter plus haut dans la hiérarchie qu'il n'avait fait au temps lointain de sa douzième année où il était enfant de chœur de la maîtrise d'Auch, — Monsieur Couture avait été le guide aimant et sûr qui détermine la voie, qui donne le cœur qu'il faut y porter, qui élève des âmes jeunes au-dessus d'elles-mêmes et les classe à jamais dans l'élite sacerdotale ?

A Toulouse, où il fut appelé en 1879, pour inaugurer à l'Institut l'enseignement des langues romanes, puis des littératures méridionales, on l'aimait pour son harmonieux talent de parole, pour la modération gracieuse et réfléchie de sa doctrine, pour ce perpétuel renouvellement de la pensée qui attachait à ses cours publics comme à une fête de l'esprit. Sur notre prière, il consentit, à la séance de rentrée de 1899, à faire lui-

même une revue de ses vingt années d'enseignement supérieur, qui avaient jeté un si attachant éclat sur notre Institut. Ce fut une causerie qu'il intitulait : « Retour sur une vingtaine d'années d'enseignement » ; il y parlait de ses études d'élection, Dante et le moyen âge italien, Pétrarque et la renaissance italienne ; et, à l'entendre nous parler ainsi de cet enseignement que l'on sentait si érudit, si élevé, si pénétré d'âme catholique, on pensait invinciblement à Ozanam, un Ozanam comme inédit et déjà perdu.

Ces cours étaient la part publique de sa vie ; le reste était à nos étudiants de lettres, pour qui ses conférences étaient une supérieure leçon de choses et de goût. Plein d'idées, plein de lectures, il était un excitateur merveilleux d'intelligence, un conseiller, un confident, un directeur d'esprit. On disait de lui, en riant : il sait tout, il ne sait que cela, mais il le sait bien ! Il n'en tirait aucune envie de le garder pour lui. Dieu sait ce qu'il a prodigué ainsi de vues, de suggestions ! Il était un causeur délicieux. Nous le retrouvions comme peint au naturel dans ce portrait qu'Émile Faguet faisait naguère d'un autre : « Il nous inspirait le désir de » causer avec lui éternellement. Il fallait faire effort » pour cesser de l'écouter, et pour ne pas le provoquer » à causer. Et, par suite, où qu'il fût, il devenait central, » sans jamais s'étudier, ni même songer, semble-t-il, à » se faire centre. » Sa science et sa vie étaient ainsi mises un peu au pillage. Tout ce qu'il avait amassé de matériaux et d'idées, il le donnait au jour le jour, remettant toujours à plus tard l'œuvre qu'il avait jadis rêvé d'élever à la gloire littéraire de sa chère Gascogne.

Il n'est pas sûr qu'il n'en ait pas éprouvé parfois quelque mélancolie, lorsqu'il voyait les années venir, et ses plus chers compagnons d'études, les Bladé, les

Tamizey de Larroque, tomber sur le sillon interrompu. Il songeait, lui aussi, peut-être à l'œuvre toujours préparée, jamais commencée, sinon en vingt monographies éparses, sans lien. Il s'était dispersé : sa destinée l'avait fait pousser en feuilles et l'avait empêché de nouer son fruit. Mais, et c'était ce qu'il y avait proprement d'exquis chez lui, il avait la vocation de cette abnégation littéraire : il donnait avec joie son temps, sa peine, son érudition, sa pensée, et pour un peu, après s'être tout laissé prendre, il aurait été reconnaissant et il aurait dit merci.

Ah ! le cœur généreux et pacifique, trop averti pour être jamais dupe, trop droit pour ne pas souffrir silencieusement, mais trop délicat et trop haut pour en vouloir à personne, pour regretter l'avantage d'autrui, pour exploiter sa science et son talent à son bénéfice !

Monseigneur Balaïn, votre vénéré Archevêque d'Auch, aurait souhaité de le nommer chanoine de sa Cathédrale : mais le droit canonique était là; de nos amis de l'Institut de France auraient voulu le voir décoré : mais, l'odieuse politique était là. Monseigneur Germain, Archevêque de Toulouse, demanda pour Monsieur Couture, l'ordre de Saint-Grégoire : la croix fut accordée aussitôt, Monseigneur devait la lui remettre au jour prochain de son jubilé : Monsieur Couture ne l'a même pas su. Aussi bien, il importait peu à ce maître de tout premier ordre d'être plus récompensé qu'un de ces Frères de l'Instruction chrétienne, dont, en sa prime jeunesse, il avait désiré porter la robe, par une illusion touchante qui trahissait sa candeur et son désintéressement absolu.

Monsieur Couture était doyen de notre Faculté des lettres, quand le Cardinal Mathieu me demanda de venir à l'Institut de Toulouse. Lorsqu'un matin de

mai 1898, j'arrivai à l'Archevêché de Toulouse, la première personne que je rencontrai était Monsieur Couture que je n'avais pas revu depuis quinze ans : « Cher maître », lui dis-je en l'embrassant avec émotion, « c'est vous qui devriez être à ma place ! » Il s'en défendit avec une grâce affectueuse, en me disant le plaisir qu'il aurait à travailler avec moi. C'était sincère, mais c'était peu dire : car je n'oublierai jamais quel concours confiant je lui ai dû, et de quelle autorité il fortifia mes initiatives.

Dans la crise intellectuelle dont les symptômes vont se multipliant autour de nous, il nous semblait que l'accession de Monsieur Couture à l'enseignement de la théologie serait un gain inappréciable pour nos étudiants et pour l'action doctrinale que notre Institut doit exercer. Monsieur Couture sentait comme nous cette opportunité, mais il fallut vaincre sa modestie ; quoi donc ? lui qui n'était que tonsuré allait-il faire le théologien ? Le Cardinal Mathieu, pour toute réponse, lui fit deux surprises : celle de lui rapporter de Rome le titre canonique de docteur *honoris causa,* et de venir assister et applaudir à sa leçon d'ouverture du cours d'histoire de la théologie moderne.

Ce cours, inauguré en 1899, fut pour Monsieur Couture une dernière joie scientifique. Il avait toujours désiré, me disait-il, parler des grands théologiens humanistes, et aussi de Cano, et de Baronius, et de sainte Thérèse, et de Maldonat, et du concile de Trente, et de Molina et des controverses sur la grâce ! Il y venait maintenant, et comme il s'y complaisait, pour l'instruction et pour le charme de son fidèle auditoire ! Cette année, il abordait le Jansénisme, qu'il connaissait à fond, et sur lequel, à ses débuts, dans la *Revue critique,* il avait, par son extraordinaire érudi-

tion, confondu d'étonnement l'auteur de *Port-Royal*, Sainte-Beuve.

Ses premières leçons firent salle comble (20 et 27 janvier 1902). Pourtant il se plaignait de son état général, et n'était pas satisfait de son cours. Mais depuis 1896, on le savait sujet à de passagères fatigues cérébrales, que l'on surveillait, sans s'en alarmer : on mettait le reste au compte de sa modestie. Quand même, le 3 février, il voulut remonter dans sa chaire ; il voulut faire son cours ; il le fit ; il parla de Baïus et du Baïanisme, avec son abondance et son exactitude coutumières; il fut applaudi comme il l'avait toujours été. Mais, le soir, il nous confia qu'il se sentait épuisé.

Deux jours après, dans la nuit du mercredi 5 au jeudi 6, Février, on entendit des gémissements dans sa chambre : on accourut, il voulut nous rassurer, et nous espérâmes un instant que nous pouvions l'être ; mais, au jour, les médecins prononcèrent le mot d'hémorragie cérébrale et que tout espoir était désormais interdit.

Monsieur Couture, aussitôt averti de la gravité de son état, demanda à recevoir les derniers Sacrements: c'était le jeudi 6 à deux heures. Ils lui furent administrés par son ancien élève, le plus cher, M. Laclavère, qui à la première alarme était accouru. Monsieur Couture répondit à toutes les prières, s'unit avec une entière connaissance à la cérémonie. Il remercia, il consola ses collègues en larmes agenouillés près de son lit. Il accueillait la triste visiteuse qu'est la mort avec la bonté et la politesse que nous lui avons toujours connues.

La fin tarda cependant. Du 6 au 15, il y eut des alternatives, des jours de prostration et des jours apaisés et lucides. Le 10 s'était tenu à Auch, sous la direc-

tion de Monseigneur Balaïn, une très importante réunion de la Société historique de Gascogne. Monsieur Couture se fit rendre compte de la séance, en président heureux de voir son œuvre de prédilection en si bonnes mains. A certaines heures, sa gaîté même reparut, et en même temps les délicatesses de sa conscience scrupuleuse et les ferveurs de sa piété ! Il parlait de sa mort avec un abandon parfait. Entre deux secousses douloureuses, il essayait un grand signe de croix et articulait les premiers mots de sa prière famillière, le chapelet. Car ce lettré, ce raffiné, cet artiste, ce philosophe, ce théologien avait la piété des plus simples cœurs.

Mais à partir du vendredi 14, le malade faiblit : il n'y eut bientôt que de rares éclaircies. M. Laclavère et M. Cézérac étaient à son chevet avec nous ; et, ayant observé que la mémoire était moins atteinte, ils suggéraient au cher malade quelques pensées empruntées aux prières ou aux cantiques du Petit Séminaire d'Auch. Alors Monsieur Couture semblait se ranimer, et, fixant sur nous un regard qui s'éclairait soudain, il achevait lui-même le vers ou l'invocation : il revivait sa jeunesse cléricale.

Le lundi 17, à midi, Monseigneur de Carsalade, Évêque de Perpignan, télégraphia pour demander des nouvelles : Monsieur Couture comprit, fit un geste de remerciement, puis, ramassant péniblement ses forces : « Demandez-lui de prier, de prier beaucoup pour moi. » Le soir, à huit heures dix, son confesseur, Monsieur Portalié, notre collègue, lui ferma les yeux Puisse-t-il les avoir rouverts dans le Ciel !

Et maintenant, *Pie repone te* ! Cette inscription d'un collège d'Oxford, qui émouvait l'âme méditatrice de Newman, nous revient comme le dernier salut que

nous devions à la belle intelligence qui nous a quittés pour revenir à Dieu. *Pie repone te* ! Voici la journée finie, la gerbe liée, la douceur du soir, l'appel de Dieu.

Reposez-vous, mon bon Maître. Vous dormirez dans votre terre natale, dans ce petit cimetière de Beaulieu où vous avez souhaité d'être conduit. Vous serez là au milieu de cette famile de prêtres, à laquelle vous appartenez par une confraternité d'âme si profonde que nul ne vous eût osé distinguer d'eux. Vous serez là au milieu des vôtres, vos anciens, vos condisciples vos élèves. Des séminaristes du Grand et du Petit Séminaire d'Auch, élèves de vos élèves, y viennent chaque semaine prier sur la tombe de leurs vieux maîtres,et la solitude des autres jours n'est animée que du va-et-vient des abeilles. Ah ! qu'on a bien compris les meilleurs affections de votre cœur : la terre auscitaine, la jeunesse, l'étude, ô vous le moins déraciné, le plus sensible des maîtres ! Dormez cher Monsieur Couture dans le recueillement des prières de séminaristes et des essaims d'abeilles.

---

## BIBERE ET VIVERE

La plaisante formule : *Beati populi quibus bibere est vivere* à l'adresse de ceux qui prononcent indifféremment *b* pour *v*, et réciproquement, est bien connue. — Sait-on qu'au XVII^e s., elle a fourni à un distingué versificateur latin les éléments d'un joli distique? L'auteur le P. Jean Commire (1625-1702) le place sur les lèvres d'un gascon en cette forme :

VASCONIS POTATORIS

*enthusiasmus*

Quum bibo, tunc vivo. Puer, i, cito porrige bina
Vina manu. Bis erit vivere, bis bibere (1).

J. L.

(1) Voy. : *Joannis Commirii e Societate Jesu carmina*, 3^e édit., p. 216. — (*Lut. Paris.* M. DC. XCIII.)

# Contrat d'Engagement d'un Médecin Municipal à Orthez

AU XVI^e SIÈCLE

---

La rubrique des *Fors*, intitulée: *Des Médecins et des Apotiquaires,* réglementait en Béarn l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Une analyse en paraîtra utile pour expliquer le texte qui suit.

L'article premier interdit aux médecins d'avoir un intérêt dans les officines d'apothicaires.

Avant de mettre en vente des remèdes, les apothicaires prêtent serment, devant les jurats du lieu où ils vont exercer, de tenir bonnes drogues, de n'en point employer de mauvaises ou de corrompues, de bien servir et secourir les malades commis à leurs soins : ils renouvellent ce serment chaque année (article III).

Les commentateurs des *Fors* justifient cette décision par un argument déduit de la loi *Magistratus* au titre *de professor. et medicis* du Code Théodosien. Les Etats de Béarn, par de nombreuses délibérations jusqu'à un règlement de 1629, maintinrent cette prescription.

Le Parlement de Navarre se prononça dans le même sens pour les médecins par deux arrêts de principe des 1^er Juillet 1631 et 4 Mars 1644, stipulant que l'examen préalable à l'exercice de leur art, serait subi en présence de deux conseillers à la Cour, du Procureur général et de trois jurats de Pau; car, poursuit le jurisconsulte Labourd, qui nous fournit ces renseignements, « ceci fut fait avec une grande raison pour prévenir les maux que l'ignorance a accoutumé de produire, car il est certain que comme la médecine est un art qui gist en conjecture, quelqu'un l'a appelée *artem suspicabilem,*

il n'y a rien de plus fréquent que les fautes qui se commettent en la cure des malades, témoin le dire de Pline *experimenta per mortem agunt, medicoque hominem occidisse summa est impunitas.* »

Précédemment, notre texte en fait foi, le corps de ville, de par son droit de police, s'arrogeait le privilège de recevoir le jeune docteur, muni du diplôme qu'il était allé demander aux facultés voisines, à Montpellier de préférence, dont l'un des maîtres, et non des moindres, Bordeu, parle avec honneur des médecins de son pays. *(Recherches sur l'histoire de la médecine,* ch. VII § VI. *Les médecins des Pyrénées).* Nous avons rappelé dans cette Revue (1) que celui qui, au dire de ses collègues du pays, paraissait le plus digne, enseignait à l'Université orthézienne les principes de l'art médical, expliquant Galien, Hippocrate, Alexandre de Tralles, Paul Eginéte et autres et exhortant ses auditeurs à imiter surtout le médecin de Pergame.

M. A. de Dufau de Maluquer a publié l'acte de réception de noble Pierre de la Salle, domenger de Pouy, docteur en médecine de la Faculté de Bordeaux, reçu par le corps de ville de Pau, le 19 Janvier 1684 : « Lecture [des lettres de docteur] ayant été faite, rapporte-t-il, ledit récipiendaire auroit distribué ses thaises, premièrement à messieurs les commissaires du parlement, ensuite auxdits jurats commissaires, et après auxdits sieurs médecins. Ce fait, auroit fait une harangue et les salutations; après quoy, il auroit esté procédé aux disputtes et examen dont ledit sieur Sans auroit fait l'ouverture et choisy une thaise, sur laquelle il y auroit longuement argumenté, et après luy, le dit sieur de Cazaubon, médecin sy bien gagé,

(1) *Revue de Gascogne*, 1900, p. 328.

quy pareillement auroit fait une belle harangue et argumenté longuement, ensemble le dit sieur Sudre, médecin, contre ledit récipiendaire, quy auroit pleinement satisfait lesdits sieurs médecins par ses doctes responces; sy bien que, la dispute finie, lesdits sieurs médecins se seroient levés et retirés dans le bureau du corps de ville pour juger des responces, suffisance et capacité du dudit récipiendaire en médecine. » Les médecins avaient conclu favorablement, les commissaires aussi et tous « d'un commun accord, auroient jugé qu'il falloit prendre son sermant; mais, avant que d'y procéder, le dit sieur de Capdeville, conseiller, luy auroit fait un discours éloquend, en françois concernant les fonctions de la médecine, pour luy représenter l'importance de sa profession et obligation dans laquelle il estoit de s'y perfectionner (1). »

Le médecin qui aura écrit et signé une ordonnance (article XIII), la fera exécuter sous ses yeux (art. XI) et taxera les drogues sous le contrôle d'un de ses confrères ou d'un autre apothicaire, s'il en existe dans l'endroit (art. IV). Il jurera devant les jurats de remplir cet office en homme d'honneur (art. XII).

Trois fois par an les jurats inspectent les drogues de l'officine et ordonnent de jeter dans la rivière ou au feu celles que le médecin juge de mauvaise qualité (art. IV).

Le médecin, lorsqu'il quitte sa résidence, a droit à une indemnité de 9 sous morlaas par jour, plus le remboursement de ses frais, mais ne reçoit qu'un sol 8 deniers si la visite a lieu dans la ville ou le bourg. L'examen des urines (à moi, Purgon!) est taxé modestement 4 deniers morlaas. Toutefois, l'aricle V permet

(1) *Armorial de Béarn.* Pau : Ribaut. T. II, 1893. p. 142.

d'exiger 1 sol 8 deniers. Espérons que nos opérateurs ne faisaient pas faute de réclamer la grande taxe pour cette besogne peu récréative et si utile!

Mais, dans ce contact quotidien, médecins et apothicaires étaient-ils trop d'accord? Il y a lieu de le penser, car les Etats de Béarn établissaient un médecin chargé d'inspecter les officines par tout le pays avec les jurats. M. de Casaus, cité avec honneur par Bordeu, exerçait cette fonction à l'époque de la réception de Renout (Arch. des Basses-Pyrén., c. 682).

Les apothicaires jurent d'exécuter fidèlement les ordonnances et les mixtures des seuls médecins, qui leur sont connus, et ce à peine de fouet, sauf les cas d'absence du médecin ou d'urgente nécessité. Ils ne délivrent « sublimat, arcenic, haliarga (1) et autres drogues venenosas et perniciosas » sans ordonnance. Ils inscrivent avec soin sur un registre les noms de leurs clients qui ne doivent pas être des inconnus pour eux, du médecin qui a formulé; le tout à peine de fouet (art. VI à VIII).

Les légistes justifiaient ces décisions à l'aide de nombreux textes romains, entre lesquels la célèbre loi *Cornelia de Sicariis* est surtout invoquée.

L'engagement d'un médecin se formait par un acte solennel transcrit sur les registres du corps de ville.

Voici dans quelles conditions M. Mathurin Renoul vint exercer sa profession à Orthez.

Au nom de Diu

Acso fo feyt lo delz et oeyt de fevrer mil cinq cens septente et sieys.

« Conditions et artigles p[rese]ntatz a monsr de Renol recebut

(1) L'*Aliarga* ne figure pas dans le Codex. Honnorat mentionne ce nom béarnais ancien désignant le realgar : ainsi s'appelait autrefois l'arsenic rouge. *(Dict. de Trévoux,* v° *Reagal* ou *Réalgal.)*

medecin de la bille d'Orthez et a lors conditions siguientes qui lo plasera acceptar per lo bien et repaus deu publicq et entretenement de la sanctat dous malaus de lad. bille et bayliadge dequere, per losquaus adressar son estatz cometutz honorables Miqueu de Clavier, Joan de Furtère jurats, Arnaud de Guoytes, Bertran de Laguarde et Me Bernad de la Clau, gens de conselh de lad. bille per lous jurats et gens de conselh dequere, cum appar au libre de las assemblades.

» Prumeraments lod. de Renol sera tengut de anar bisitar los malaus tant praubes que riches et de quinhe condition que sien et qui se retireran a luy per moyen daugun de lors amixs et los administrar son conselh lo melhor et lo pluus souviran que lo sera possible et lo tout per la conserva[ti]on de la sanctat, no lascan sa conscience carcade et los habent domandat ond se bolin prouvedir.

» Item sera tengut far et complir las receptes en la botigue deu poticayre qui lo sera nomat per lo pascient ou autre son proche parent per aqui estar complide.

» Item lo pluus souvent qui lo sera possible assistera a far complir losd. receptes et beder procedir a lexecution dequeres, no lascan charyade sa conscience.

» Item no permetera que augunes drogues corrompues sien aplicades per losd. malaus, mes plustost aqueres reyetera, ne lascan aussi sa conscience charyade.

» Item sy tant es lo ypoticary ond lo pascient bolera la récepte sie complide no aye las drogues, Mouss lod. Renol ac demontrera aud. pascient ou ung de sous proches, per se provedir alhors, segond son boler ab lad. ordenance, lexan toute affection de lestat dousd. ypoticaires et ne favorin a lung pluus que à lautre (1).

» Item lod. Renol sera tengut se informar lo pluus promptemeny et exactement qui sera possible de la sanctat ou malaudies que poyren advenir per el a fin estant aperat ou no aperat ac reporta. ausd. seignors jurats et y far provedir segond lexigence deu caas

(1) Un texte des archives de Bayonne, publié dans les *Registres gascons* (Bayonne, Lamaignère, 1898, t. II, p. 139, n° 336, 3 février 1517) est plus explicite : « Que no sie licit ne permes aus ypothicaris ne autres, presens ne abenidors, que no sien medecins graduatz et approbatz per universitat famose, de ordenar aus paciens aucunes pillures, tauletes laxatives, podre laxative, chirops, jolept, ni far aucune sanguie chens conseilh deu medecin quoant a le sanguie, si es en le cuitat » sous peine de cent livres tournois par infraction et de la privation de leur office; au cas de récidive.

» Item si lod. Renol sap que augun praube sie malau et que per indigeene, bergoigne no lo aperasse por estar secorrut, sera tengut lo anar visitar et lo administrar son sçaver et lo comunicar la caritat chrestiane.

» Item si es caas que augude malaudie contagioze se montrasse fosse de peste ou autrement lod. Renol, conexent lefficyt dequere, sera tengut ordenar segond lexigence deu caas en no meten en danger sa personne empero de consience charyade et de no abandonnar augunement la bille que ab mature deliberation la demontran ausd. juratz per y provedir cum los sera possible.

» Item quoand lod, de Renol débiendra malau, nopoden per lad, malaudie botyar de sa maison, so qui Diu adverte, estant en sad maison audir lo report de la malaudie deus havitans per lo racit deu poticayre ou chirurgen et en bisitan las aurines, (1) y provedir segond las exigences de lad malaudie ou raport que entendera per lor.

» Item quand lod, Renol partira de lad ville per anar bisitar hore daquere auguns malaus, dabant lod, partiment per saber la part ond anira, sera tengut advertir ausd juratz ou ung de lor, ou per defalhiment de lor a ung deus ypoticayre dequeres et son absencie no poyra estar retardade plus hault de très jorns.

» Item cum souvent de begades lor malaudie sie extreme que la p[resen]tie deud, medecin si necessary, lod medecin no poyra partir deud malaud per anar alhors que auparavant no aye provedyt de tots remedis concernantz la sanctat deud,, malau segond son art, et retornera lo pluus promptement que sera possible per continuar sonestat.

» Item aixi medivs lod de Renol si l'ocasion se pr[ese]nte en compaignie deusd juratz, si en est requerit, visitara las botigues deus appoticayres per adbisar si lors drogues son tal que la reson bol et es necessary per la sanctat deus malaus.

» Item lod. Renol peyra meter en lad, bille et en sa maisan ou autre par que lo playra sieys barriques de bii per sa provision, empero sera tengut aqueres aleyar (2) et denombrar a larrendedor de

(1) Dans le registre bayonnais déjà cité on lit p. 275, que Marie Débarssoro « se es ingeride de usar et medecinar plusors personnages et visitar las aurines. » Galien, on le sait, passe pour avoir démontré, par la ligature des uretères, que l'urine était secrétée par le rein.

(2) Ce mot, qui ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Lespy, signifie : dénoncer, déclarer ; l'emploi en était fréquent. Dans les *Etablissements de Bayonne :* (Bayonne, 1892 p. 489) il est traduit par « confirmer par serment ».

limpost per segond la nature dequet estar entertengut senhs no pagar res.

» Item si tant es que losd. jurats agossin maubes contentement deud. Renol per défalhiment de no tenir et observar los pactes, precedens ou autres causes, en aquet caas advertiran lod Renol per se provedir alhors, come aussi lod. Renol si se desmet eno ac observa, advertira losd juratz per demorar en sa libertat dus mees auparavant de balhar ou prende conget.

» Item lo medixs Renol aura de gadges ordinaris anuallement, tant que playra a lad bille, juratz et commun dequere, la some de trente escutz petitz paguedors en très pacqs de quoate en quoate mes per la guoarde de lad. bille et lo comensament de son estat cascun prume de nobembre.

» Item lod. Renol se contentera en bisitan per la bille et bayliagde dequere los patieus de prendre so que per lo for es ordena et si tant es que fexte la biste per luy et no sie paguat, se retirara ausd, juratz los quoaus, senhs figure de proces seran tiengutz visites far, receptes provedir.

» La Gourda de Clave, Furtere juratz. De Goeytes deputat Renoul medecin »

M. Mathurin Renoul, on l'a vu, devait s'inspirer des sentiments d'une grande charité chrétienne.

Ses débuts n'agréèrent pas toutefois au corps de ville qui, par ordonnance du 26 juillet 1576, le privait de ses gages pour n'avoir point observé le réglement qu'il avait signé.

Mais la leçon produisit assurément son effet, car de Fagel, médecin réputé d'Orthez, donnait à Renoul, le 5 février 1599, un dernier certificat constatant qu'il avait bien rempli ses fonctions (1).

Louis BATCAVE.

(1) Arch. mun. d'Orthez BB 2 f^os 220, 223. 230 v^o.

# A PROPOS DU CROCODILE DE SAINT-BERTRAND

—

Dans mon étude sur la *légende du crocodile de Saint-Bertrand* (1), je n'ai pas mentionné une édition de la *vie* de cet illustre évêque publiée en 1805 par M. Ferrand (2). Aucun exemplaire de cette date n'était à ma connaissance. J'en puis donner aujourd'hui la description: *Vie de Saint Bertrand évêque de Comminges* par Bertrand Ferrand prêtre de Comminges. — A Toulouse de l'imprimerie de A.-D. Manavit fils, rue Saint-Rome, M.DCC.CV.

Cet opuscule comprend IV-66 pp. numérotées, avec *Erratum* formant la 67e p. non numérotée. — Pas de panégyrique du saint, comme dans l'édition dédiée plus tard au cardinal d'Astros. — Ce travail est semblable à celui de 1812 et au troisième, sauf une *Préface*, sur laquelle j'aurais occasion de revenir au sujet de Larcher, et une phrase curieuse relative au crocodile de Saint-Bertrand. Cette phrase la voici : « ... On invoque la force armée, on fait *plusieurs décharges de mousqueterie* ; mais le crocodile, couvert d'écailles impénétrables, brave *l'atteinte du fer et du plomb* ; il s'élance, etc... » Le reste est identique au texte que j'ai déjà cité.

A ce trait j'ajouterai qu'à la suite de ma communication sur ce récit légendaire la *Revue de Comminges* signala deux crocodiles conservés encore dans des sanctuaires français (3). L'un se trouverait à Saint-Wuilfrand d'Abbeville et l'autre dans la chapelle d'Oyron (Deux-Sèvres). — Louis Coulon en dénonçait un comme visible dans la salle du Présidial de Poitiers (4), en l'an de grâce 1654. Je me hasarde à placer ces « monstres » dans la galerie des crocodiles illustres au risque de passer pour un chasseur appliqué à de singulières battues.

J. LESTRADE.

(1) Voy. *Revue de Gascogne*, 1897, t. XXXVIII, p. 137.

(2) *Ibid.*, p. 142. — Le « tirage à part » de mon Etude mentionne l'édition de 1812 que je croyais être la première du travail de M. Ferrand.

(3) Voy., *R. de G.*, t. XII, p. 50, et 1899, t. XIV, p. 236.

(4) « La salle du Palais mérite d'être visitée pour sa grandeur dont le lambris n'est soutenu d'aucun pillier. On y voit la dépouille d'un lézard prodigieux ». — Voy. : *Le fidèle conducteur pour les voyages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne*, etc., par le sieur Coulon. — A Paris chez Gervais Clouzier, M.DC.LIX), p. 193 . Coulon, (1605-1664), était originaire de Poitiers.

En 1655 l'historiographe du Verdier signale, derrière le chœur de la Cathédrale de Rouen, la peinture d'un *dragon* « qu'on dit avoir grandement travaillé les habitants et qui fut vaincu par Saint-Romain, archevêque de la ville, etc... On y fait aussi une procession en mémoire de la délivrance de ce dragon, etc. ». — Voy. : *Le voyage de France dressé pour la commodité des françois et étrangers*, etc. (p. 259).

# UNE PLAQUETTE AUSCITAINE

## DU CAPUCIN JOSEPH DE LAHITTE-TOUPIÈRE

—

Dans une notice bibliographique sur les capucins gascons écrivains (1), j'ai cité le P. Joseph de Lahitte, mais je n'ai pu fournir sur lui aucun renseignement biographique. Le P. Apollinaire de Valence, qui me servait de guide, était resté absolument muet sur la biographie de son confrère (2). Je ne suis guère plus avancé aujourd'hui. Toutefois, les *Etudes historiques et religieuses* de Bayonne, nous ont fait connaître quelque chose de la destinée de ce bon religieux depuis l'époque révolutionnaire. Je renvoie à cet excellent recueil, pour les faits relatifs aux troubles dans le diocèse de Lescar et les environs. Le nom religieux porté par Jean Sempé dans son ordre indique sa patrie, Lahitte-Toupière (3). Après la destruction révolutionnaire de l'ordre des capucins, il fut curé de Bosdarros, canton de Pau, et plus tard de Pouillon (Landes), où il est mort. Mais le titre de sa plus ancienne brochure connue, imprimée à Auch, en 1791, pourrait porter à croire qu'il fut attaché au couvent des capucins de cette ville (4). Ses lettres de 1790 à 1800, publiées dans l'*Echo religieux des Pyrénées* de 1875, nous le font voir au contraire missionnaire dans le diocèse de Lescar, et deux autres écrits, conservés à la bibliothèque de Pau (5), dans la même région et à Lestelle, où il s'était réfugié avant le Concordat. Tous ces opuscules sont curieux autant que

(1) *Revue de Gascogne* 1894, t. XXXV, p. 31.

(2) *Bibliotheca fratrum minorum capuccinorum prov. Occitaniae et Aquitaniæ*. Rome, Nîmes, 1894, in-f°, p. 81.

(3) Aujourd'hui commune du canton de Maubourguet (Hautes-Pyrénées).

(4) Lettre du P. Joseph de Lahitte-Toupière, capucin, à M. Sempé son, frère, sur plusieurs points de dogme et de discipline. S. l. n. d. (Auch, le 26 octobre 1791), in-8°.

(5) *Avertissements du missionnaire Paul (Jean Sempé) aux soi-disants catholiques des diocèses de Lescar, Tarbes et Oloron* (sur la soumission et l'obéissance dues aux pasteurs catholiques, libres ou captifs, et sur l'obligation de fuir les ministres schismatiques, intrus ou suspens). Lescar, chez les catholiques, 1799, in-8° 48 p.

Correspondance du citoyen Jean Julien, deuxième né de Montaut, prêtre, avec Jean Sempé, de Lahitte-Toupière, ex-capucin, connu sous le nom de P. Joseph, réfugié à Lestelle, sans titre. Pau, imprimerie Sisos et Tonnet (1802), in-8°, 44 p.

peu connus. Un autre, qui nous intéresserait encore davantage, parce qu'il rapporte un accident tragique de sa carrière de missionnaire, n'a pu encore être retrouvé nulle part; Quérard seul, en a révélé le titre au P. Apollinaire (1).

M. Dubarat a publié dans les derniers numéros des *Etudes historiques et religieuses* de 1901 l'exposé de la conduite des capucins de la Novempopulanie, relation dressée par Jean Sempé, et qui, malgré trop de digressions oratoires, offre un véritable intérêt historique. Mais un excellent religieux du même ordre qui recueille avec beaucoup de soins les documents relatifs aux capucins dans le sud-Ouest, le R. P. Irénée d'Aulon a bien voulu me communiquer ces jours derniers une plaquette auscitaine du P. Joseph de Lahitte, non citée, et que j'ose croire unique et absolument inconnue. Elle n'a pas grande valeur littéraire assurément, mais ce n'est pas la littérature ou le style qui importe ici : l'intérêt historique est très réel et très vif, sinon dans le texte même de l'opuscule, au moins dans les notes qui l'accompagnent. Je crois donc faire œuvre agréable et utile aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* en leur communiquant les traits les plus intéressants de cette plaquette.

Elle n'a ni couverture, ni titres, ni faux-titre. Le titre de départ est celui-ci :

*LETTRE du Père Joseph de Lahitte, capucin, à M. de Latour-Du-Pin Montauban, archevèque d'Auch; suivie de sa réponse et de quelques fragmens du Discours que ce religieux prononça dans l'Eglise métropolitaine le jour de l'Ascension en 1790, trouvés dans sa cellule après l'expulsion de la Communauté des Capucins d'Auch.*

Le texte de cette lettre occupe le reste de la page 1 et les pages suivantes jusqu'à la moitié de la neuvième. C'est une protestation, de forme très oratoire contre l'irréligion du siècle et particulièrement contre les attentats du gouvernement sur les droits de l'Eglise, sur l'existence des ordres religieux. Je citerai seulement quelques mots du dernier alinéa, parce qu'ils fournissent une donnée biographique sur le zélé capucin :

(1) Relation de l'empoisonnement du P. Joseph de Lahitte-Toupière, ex-capucin, desservant de Bosdarros, canton de Pau (Ouest), sous le nom de Jean Sempé, adressé par lui-même au plus endurci de ses persécuteurs. Pau, de l'imp. de Véronèse, 1818, in-18, 22 p.

« J'attesterai à l'univers entier, que depuis près de sept ans que j'ai le bonheur ineffable d'être aggrégé à mon corps, j'ai passé des jours sereins et tranquilles ; que ces sept années ont fui devant moi avec autant de rapidité que l'éclair qui vient frapper nos yeux. Telle est ma profession de foi que rien ne pourra changer. »

Mais je dois signaler, pour leur portée anecdotique plus précise les notes infrapaginales annexées à cette lettre. Dans la première l'auteur se défend d'avoir été payé par l'Archevêque d'Auch et son clergé pour attaquer la constitution civile dans la chaire de Sainte-Marie ; une autre attaque violemment l'évêque Barthe et les « quelques brebis galeuses, en très petit nombre, [qui] composent le troupeau de ce faux pasteur ». Voici maintenant la note qui concerne les couvents de femmes de la ville d'Auch.

« Sur trois communautés de Religieuses qui sont dans la ville d'Auch, on compte à peine une religieuse qui ait eu le malheur de rentrer dans les foyers de Babylone. Toutes les autres ont écouté la voix de leur légitime pasteur avec le respect le plus profond, et rejetté avec un mépris souverain celle du misérable Intrus qui vouloit les abreuver du venin de l'erreur. Ecoutez-la toujours, épouses de Jésus-Christ, cette voix orthodoxe, et vous triompherez aisément de toutes les attaques du loup ravisseur qui cherche sans cesse à vous dévorer. »

Voici enfin la note relative aux prêtres d'Auch :

« La conduite orthodoxe du célèbre clergé d'Auch est généralement connue ; on sait à Paris, à Vienne, à Varsovie, à Madrid, à Lisbone, à Naples, à Rome que très peu d'Ecclésiastiques du diocèse d'Auch ont souillé leurs âmes en prêtant le fatal serment civique : on sait surtout que sur environ cent trente ecclésiastiques qui habitoient la ville, trois seulement ont eu la faiblesse de jurer la ruine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. N'en soyons point surpris, l'ambition en inspira deux, et l'ignorance laissa agir le troisième. On lit sur tous les trois un certain je ne sais quoi; si je ne me trompe, je crois que c'est un signe de réprobation. Ils étouffent tant qu'ils peuvent les remords de leur conscience, mais le ver rongeur les dévore nuit et jour, et ils ne voient pas plutôt un catholique, qu'ils rougissent jusqu'au blanc de leurs yeux. Nous ne voulons point souiller notre plume de noms qui nous désignent les ennemis déclarés de la Religion et du Trône : plût à Dieu, puissions-nous les ensevelir dans un éternel oubli. »

La lettre est datée « à Auch, le 15 avril 1790 » et suivie de la réponse de Mgr de La Tour du Pin Montauban :

J'ai reçu, MON RÉVÉREND PÈRE, la lettre que vous m'avez écrit ; elle m'a extrêmement édifié et consolé ; que ne donnerais-je pas pour que tous les Religieux du Royaume pensassent aussi bien que vous ! J'espère que les exemples et les discours des bons religieux affermiront ceux qui seraient tentés de se perdre. Recevez, MON RÉVÉVEND PÈRE, l'assurance de tous les sentiments bien sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

† LOUIS-APOLINAIRE,

Archevêque d'Auch, *signé.*

*A Auch, le 16 avril 1790.*

***

La seconde partie de la plaquette, (pp. 10-18) renferme des *Fragmens du discours que le P. Joseph, capucin, prononça dans l'Eglise métropolitaine d'Auch, le jour de l'Ascension 1790.* C'est une vive exhortation à ne pas céder aux nouveautés qui désolent l'Eglise de France. « Ecoutez, mes frères, s'écrie l'orateur, la voix plaintive de vos illustres aïeux ; elle part de la nuit sombre et obscure de leur tombeau ; elle vient condamner vos criminelles adhésions à des attentats sacrilèges ; leurs cendres vous reprochent déjà le mépris que vous faites de leurs établissements saints.....» Inutile de poursuivre des citations d'un discours plein d'une indignation sincère et légitime, quoique déparée par un ton déclamatoire. Ici encore, il vaut mieux prendre dans les notes des précisions plus intéressantes.

Dans une première note, après avoir rudement qualifié l'exécrable Mirabeau, « qui sembloit vouloir faire la loi au Maître de l'Univers », et qui « est mort environ un an après », l'orateur ajoute : « Son disciple Francain d'Auch, après avoir fait tout le mal possible, après avoir armé Citoyen contre Citoyen pour plaire à un malheureux Intrus ; après avoir fermé plusieurs églises, après avoir chassé les religieux de la ville d'Auch, dont il était maire, après avoir pillé leurs couvents, après avoir etc.. etc., comme un autre Antiochus, il est mort dans l'impénitence finale, car c'est mourir de la sorte que de mourir hors de l'Eglise; c'est mourir

hors de l'Eglise que de mourir dans la communion d'un Intrus hérétique. »

Je ne transcris pas une note relative à l'orateur lui-même, et d'après laquelle le lendemain de son sermon, la municipalité verbalisa contre lui, et un forcené « assez connu » tenta par deux fois de l'assassiner; de plus, il fut dénoncé, pour avoir frondé les décrets de l'Assemblée nationale, par un ecclésiastique, l'abbé L..., tandis qu'un autre, l'abbé C..., « qui depuis lors a ouvert les yeux à la lumière », en écrivait aux journalistes Carra et Tournant. Dans le procès que lui fit la municipalité, tous les témoins excepté un déposèrent en sa faveur.

Voici une note à l'appui des prédictions sinistres de l'orateur qui annonçait des meurtres, une misère croissante en l'absence des meilleurs amis du peuple, et l'abandon complet des cérémonies du culte chrétien.

« Qui ne voit que tout ce que ce prédicateur a prédit s'est accompli? N'est-il pas vrai que les honnêtes gens ont été forcés de sortir de la ville, pour se soustraire aux fureurs des factieux, qu'une partie de la municipalité encourageoit de toutes les manières? Qui ignore, par exemple, ce que M. Francain, maire, répondit le soir que l'Intrus fut installé sur la chaire du Gers, lorsqu'on vint lui dire qu'on saccageoit la ville, *tant mieux, bravo, bravo.* Voilà sa réponse. N'est-il pas vrai que ce même monstre avec Pérès, Picard, etc., pressèrent un jour les chasseurs de la Légion d'aller piller les trois couvents des religieux qu'ils ont chassés de la ville uniquement parce qu'ils ont refusé de reconnaître pour légitime évêque M. Paul-Benoît Barthe?... N'est-il pas vrai que les artisans se plaignent qu'ils manquent d'ouvrage, que la misère les accable? Oui, la misère les accable depuis plus d'un an : ceux-là même qui ont été payés pour persécuter Mgr l'Archevêque et son clergé, la noblesse et les religieux, pour escorter un Francain, un Pérès, un Picard, un Cournet, un Lamagnère, etc., lorsque ces fléaux du clergé alloient chasser les chanoines de la Métropole et de Saint-Orens, lorsqu'ils alloient chasser les religieux, à coups de bayonnettes lorsqu'ils alloient forcer les sœurs de l'hôpital à reconnaître un loup pour Pasteur légitime, lorsqu'à leur refus ils les faisoient abymer de coups, lorsqu'ils alloient jetter la terreur dans les couvents des Carmélites et des Ursulines, lorsqu'ils alloient fermer les Eglises, lorsqu'ils les alloient piller, n'en sont pas à l'abri. Il n'est que M. Picard,

qui sans doute à cause de ses talents et de son noble courage, a eu une plus haute paie, qui continue toujours de se rafraîchir chez la Magnone aubergiste, où on le voit tous les jours avec toute sa clique, se livrer aux excès les plus grands, quoiqu'il ait une nombreuse famille à nourrir, et qu'on ne lui connaisse pour cela d'autre revenu que celui de la varlope, qu'il laisse fort tranquille depuis qu'il est officier municipal.

« N'est-il pas vrai encore que l'Eglise métropolitaine ne retentit plus des louanges du Seigneur ; que personne n'y va offrir des vœux qu'un intrus et ses suppôts ? Que quelques fausses dévotes, que quelques personnes vendues à l'iniquité, que quelques brebis galeuses ? Comptez bien un jour de fête ceux que vous y verrez entrer, je vous défie d'en trouver au-delà de cent, si vous en exceptez quelques légionnaires, que l'on paie encore. Hélas ! il n'y en a que trop, l'Eternel, loin d'écouter les prières de ceux qui ont la témérité d'y aller contre la défense expresse du premier Pasteur du diocèse, les rejette au contraire. Loin d'être honoré par les libations sacrilèges, il est insulté souverainement. Malheur donc à tous ceux qui y entreront pour prier avec les hérétiques. »

A la *conclusion du sermon,* qui est une prière touchante pour le Royaume, les représentants de la nation et les citoyens de la ville d'Auch, sont annexées les deux observations suivantes :

« M. l'Archevêque a donné une somme assez considérable à un malheureux qui fut implorer son secours, quoiqu'il sût très bien que ce forcené avait procuré des cordes pour le pendre. Dernièrement il a écrit d'Espagne, où il s'est réfugié, de vendre ses meubles pour soulager les malheureux. Je ne finirois jamais si je voulois rapporter les largesses que cet illustre Prélat et son clergé ont fait de tout temps à leurs plus cruels persécuteurs.

» Ici il faut rendre justice au peuple d'Auch, il est religieux sans être fanatique, doux sans faiblesse, juste, humain, affable et tranquille. Avec ces belles qualités il eût vécu en paix, pendant que les citoyens du reste du royaume s'entregorgeoient; mais comme il n'y a pas de règle sans exception il s'est trouvé dans cette malheureuse ville un Laplagne, un David, un Lamagnère père, un Lamagnère fils, un Dargassies, un Francain, un Pérès, un Picard, un Cournet, qui, comme autant de brebis galeuses, ont corrompu presque tout le troupeau. Ensuite il est venu, le loup ravisseur, le loup dévorant, le loup infernal, y semer avec mille

erreurs le feu de la discorde, qui dévore les familles et la société entière.

» Si nous sommes sans Religieux, sans prêtres, sans églises où nous puissions tranquillement adorer notre Dieu, où nous puissions fréquenter les Sacrements, et assister au Sacrifice de la Messe, c'est M. Paul-Benoît Barthe, M. Barbeau, M. David, M. Lamagnère et consorts, M. Francain, M. Pérès, M. Picard qui nous privent de ce bonheur. Tout le monde connoît ces fléaux de la Religion ; et cependant ils vivent encore, à un près, que la mort a frappé au milieu de ses belles espérances. Qu'il est malheureux d'être l'instrument de la colère divine !... »

L. C.

---

# UN CHAPELAIN DU CHATEAU DE LOURDES

—

On sait assez que le barnabite La Combe, fauteur du quiétisme au XVII^e siècle, fut dix ans prisonnier au château de Lourdes (1688-1698). Son amie, M^me Guyon, la célèbre mystique, fut elle-même plus ou moins enfermée en divers lieux et prisonnière à Vincennes (27 Décembre 1695). C'est là qu'on trouva, parmi ses papiers, une lettre du P. La Combe, datée, du 10 octobre précédent, qui l'engageait à s'éloigner de Paris, sous prétexte d'aller aux eaux. En lui traçant son itinéraire, La Combe « lui conseillait de se présenter au château de Lourdes, sous un nom emprunté » ; le chapelain du château nommé de Lasherons, qui était gagné au parti quiétiste, et qui la regardait comme une mère de l'église, la mettrait en rapport avec le P. La Combe, qu'elle désirait entretenir. Il lui était recommandé de se dire parente de ce dernier, « au lieu de vouloir passer pour être celle de l'abbé Lasherons, dont la famille était trop connue dans le Béarn. » Je n'ai pas sous les yeux la lettre citée du P. Lacombe, qui se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, édition Déforis (tome XIII, p. 185), et je la cite d'après l'abbé Aimé Guillon (*Hist. de l'Eglise pendant le XVIII^e s.*, t. I (seul paru), p. 101 (Besançon, Gauthier, 1823). Je voudrais obtenir quelques renseignements sur ce chapelain quiétiste dont le nom pourrait bien être légèrement altéré dans le texte que je suis : la vraie forme ne serait-elle pas Lasherous?

L. C.

# LA DÉSOLATION DE L'ABBAYE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

## A LA FIN DU MOYEN AGE

—

Le P. Denifle, vice-préfet des Archives Vaticanes, a publié naguère une étude considérable sur la *Désolation des Eglises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans* (1). Ce titre lugubre est pleinement justifié par les lamentations dont le livre est rempli. De toutes parts les plaintes arrivaient au Saint-Siège qui, lui-même, venait de traverser ou traversait encore la crise du Grand Schisme. Chaque église appelait à son secours le Père commun des fidèles, lui demandant, soit un appui, soit un allègement de la fiscalité qui, depuis la fin du XIIIe siècle, pesait sur le clergé de France. Les églises de Gascogne sont représentées dans les suppliques conservées aux Archives du Vatican (2). L'abbaye de Saint-Pé y (3) figure : il ne sera pas difficile, à l'aide des documents publiés dans les dernières années, de marquer les étapes de sa longue décadence.

Elle avait été fondée en 1021 ou 1022 (4), par le duc Sanche de Gascogne, le dernier représentant d'une famille dont les membres étaient à la fois grands amis de l'Eglise et grands amateurs des biens d'Eglise. Sa fondation, postérieure d'un siècle à la fondatation de Cluny, correspond au début d'une époque de rénovation religieuse en Gascogne et plus spécialement de rénovation monastique. L'abbaye paraît avoir été assez prospère pendant les deux premiers siècles de son existence. De bonne heure, elle fournit aux églises de Gascogne des évêques qui prirent part au relèvement de la discipline ecclésiastique : jusqu'au commencement du treizième siècle, on compte au moins quatre abbés ou moines

(1) Paris, Picard.

(2) A. Degert, *La Gascogne ecclésiastique dans quelques publications* (*Revue de Gascogne*, 1900, p. 387).

(3) Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelez. Le petit Séminaire diocésain occupe ce qui reste de l'ancienne abbaye.

(4) Sur cette date, voir *Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé*, XXVI, p. 79*. Cf. la dissertation composée par M. Gaston Balencie sur l'authenticité de la charte de fondation (*Annuaire, Table générale* des vingt-cinq premiers volumes, 1875-1899, Bagnères, Péré, p. 151).

de Saint-Pé promus à l'épiscopat. (1) Dès la fin du douzième siècle, l'abbaye avait acquis la plus grande partie de ses nombreux domaines répartis dans tout le Sud-Ouest de la France et jusqu'en Aragon (2). Les abbés participent à la rédaction et à la révision des coutumes de Bigorre (3), ils jouent un rôle important dans la crise qui devait avoir pour résultat, bien malgré eux, à la fin du treizième siècle, l'établissement de l'autorité royale en Bigorre (4). Quoique le monastère ne fût pas le plus ancien des établissements monastiques de la Bigorre, ces mêmes abbés, recrutés dans la première noblesse de la région, occupent le premier rang dans le clergé du diocèse de Tarbes. L'abbaye en effet se glorifiait d'avoir été déclarée par son fondateur le duc Sanche de Gascogne, et plus tard par le pape Urbain II, indépendante de toute autorité temporelle et même spirituelle. A ce dernier point de vue, elle prétendait donc ne relever que du Saint-Siège (5) avec lequel elle était en relations suivies, et qui parfois choisissait les abbés de Saint-Pé pour représenter l'autorité pontificale dans les affaires ecclésiastiques du Sud-Ouest de la France (6). Surtout les abbés

(1) Odon de Sarrant, troisième abbé de Saint-Pé, évêque d'Oloron vers 1083 (*Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé, Table générale*, p. 314. — *Gallia Christiana*, I, 1267). — Bernard de Bas, évêque de Lescar en 1072 (*Gallia Christ.*, I, 1288 ; Marca, *Histoire de Béarn*, L. V, c. XXXII, nos 2 et 3 ; Breuils, *Saint Austinde*, Auch, 1895, p. 297. — Bernard de Sadirac, évêque d'Oloron en 1170. (*Annuaire, Table générale*, p. 300; *Gallia Christ.*, I, 1269) — Garcias de Lort, évêque de Comminges, puis archevêque d'Auch, au commencement du XIIIe siècle (*Gallia Christ.*, I, 990 ; *Table générale*, p. 282; *Annuaire*, 1900, p. 60*.) D'après Dom Germain, il y aurait peut-être lieu de leur adjoindre Pierre évêque de Pampelune au commencement du douzième siècle (*Table générale*, pp. 293. 294).— L'abbé Breuils a attribué à tort la qualité de moine de Saint-Pé à Bernard de Mugron, évêque de Dax, mort en 1097. Il est donné comme moine de Saint-Sever de Gascogne par les auteurs de la *Gallia Christiana*, I, 1042. Cf. Marca, L. IV, c. XVIII, n° 7. — A la même époque, d'après Marca, les dignités de prévôt et d'archidiacre de Lescar furent attribuées à des moines de Saint-Pé (Marca, *Histoire de Béarn*, L. IV, c. IX, n° 9.)

(2) D'après ce qu'on sait des principales acquisitions de l'abbaye, on ne voit guère que le terrain situé sur la rive gauche du Gave (quartier de Trescrouts) qui soit entré dans ses domaines postérieurement au douzième siècle (*Annuaire, Table générale*, pp. 278, 294, 319, 323-329.)

(3) Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, I, 192.

(4) Marca, *Histoire de Béarn*, L. IX, c. XV, n° 1.

(5) *Le privilège d'exemption de l'abbaye de Saint-Pé*, (*Annuaire*, XVII). Dans le principe, l'abbaye n'était pas exempte. Le privilège même d'Urbain II en fait foi, et de plus une mention qu'on relève dans le cartulaire : on y parle des subsides dûs à l'évêque, lorsqu'il fait la visite canonique (*Annuaire*, XIII, 285). Au moyen âge, la visite canonique impliquait la juridiction ordinaire. (*Corpus juris canonici*, lib. III, tit. XXXIX, cap. XXI : de *Censibus*).

(6) *Annuaire*, XXVI, pp. 55*, 64*; XXVIII, p. 31*, n. 1.

ne reconnaissaient les comtes de Bigorre qu'à titre de protecteurs et nullement comme ayant quelques droits sur Saint-Pé. Un siècle après la fondation du monastère, le vicomte de Béarn étendit aux terres de l'abbaye qui se trouvaient dans ses domaines ce privilège de « liberté » (1), c'est à dire d'immunité complète, si apprécié par les moines du moyen âge. Dans diverses circonstances, notamment au moment de la fondation de la ville de Saint-Pé, les moines eurent soin de rappeler dans les actes la franchise du monastère (2).

Cette grande situation était déjà compromise dès le commencement du treizième siècle. Avec l'appui du Saint-Siège, on eut raison des prétentions des évêques de Tarbes qui voulaient excercer sur l'abbaye leur juridiction ordinaire. Mais en 1218, d'après une bulle d'Honorius III, les abbés eurent à lutter contre leurs vassaux et même contre quelques moines dont l'insubordination fit gravement souffrir le monastère au spirituel et au temporel (3). La décadence avait dès lors commencé. A la mort de l'abbé Odon III de Lavedan, en 1233, d'après une bulle de Grégoire IX, il y eut des scènes de violence. Les moines s'étaient divisés en deux factions qui firent appel à la force pour assurer à leur candidat le gouvernement de l'abbaye. Les portes du monastère furent enfoncées, et c'est au milieu des gens armés que les deux élus furent conduits à l'autel, au chant du *Te Deum*. S'il faut en croire l'une des deux parties, le monastère avait été alors sur le point d'être détruit (4). En 1266, Clément IV déclare qu'à tous égards le monastère touche à sa ruine (5). En 1310, Clément V suspend provisoirement de ses fonctions l'abbé Guillaume Arnaud de Louit, accusé d'avoir dilapidé les biens du monastère (6). En 1314, il accorde des indulgences à ceux qui viendront en aide aux moines devenus incapables, dit-il, de se suffire sans aumônes (7). Cette détresse n'a rien de surprenant; l'abbaye traversait alors une crise plus redoutable que toutes les autres : elle soutenait une lutte inégale contre les sénéchaux de Bigorre qui représentaient le pouvoir civil.

(1) *Annuaire*, XI. p. 276. Marca, *Histoire de Béarn*, l. VI, c. XI, n° 6.
(2) *Annuaire*, XIII, pp. 273, 274, 296.
(3) *Annuaire*, XXVI, p. 62*.
(4) *Annuaire*, XXVI, p. 70*.
(5) *Annuaire*, XXI, p. 424.
(6) *Annuaire*, XXI, p. 443.
(7) *Annuaire*, XVII, p. 355.

A ce dernier point de vue, le cas des abbés de Saint-Pé était loin d'être isolé. En convoquant le concile de Vienne (1311), Clément V avait annoncé à tous les prélats de la chrétienté qu'on y traiterait des moyens à prendre pour défendre les ecclésiastiques qui se voyaient attaqués de toutes parts dans leurs privilèges, leurs biens et leurs personnes (1). Les prélats présentèrent au concile l'exposé de leurs plaintes publié, dans ces dernières années, par le P. Ehrle, de la Compagnie de Jésus, aujourd'hui custode de la Bibliothèque Vaticane (2). La province d'Auch figure à plus de vingt reprises dans cet exposé où l'on voit reproduit, dans des proportions plus restreintes, le conflit retentissant qui naguère avait mis aux prises Boniface VIII et Philippe le Bel.

Dépouillés de leurs biens et parfois jetés en prison, plusieurs ecclésiastiques gascons pouvaient se dire qu'ils n'étaient guère mieux traités que ne l'avait été à Anagni, vers la même époque, le « Christ captif dans son vicaire » L'autorité royale trouvait parfois des appuis parmi les vassaux de l'Eglise. Sans doute, on a pu signaler plusieurs faits où l'on voit les populations préférer avoir affaire avec la juridiction ecclésiastique plutôt qu'avec la justice séculière plus dure et plus envahissante à la fois. D'autres exemples montrent une disposition d'esprit diamétralement opposée : la société laïque commençait à trouver en elle-même tous les éléments nécessaires pour se suffire et surtout s'administrer. Les hommes d'Eglise, par exemple, n'étaient plus les seuls capables de rédiger et d'interpréter un texte juridique. Dès lors plusieurs droits féodaux, et en première ligne les droits de justice, devenaient pour eux une source de gros embarras.

L'abbé de Saint-Pé tenait-il, comme on disait en style de droit féodal, du comte de Bigorre sa temporalité, c'est-à-dire l'ensemble de ses domaines et de ses droits, était-il « son homme » et son vassal, ou bien au contraire jouissait-il de la plénitude des droits quasi-régaliens, et ses domaines avaient-ils la qualité de francs-alleux? L'acte de fondation de l'abbaye, celui de la construction de la ville et celui la dédicace de l'église abbatiale se prononçaient pour la seconde hypothèse de la manière la plus expresse : ils répétaient avec insistance que le monastère était exempt de sujétion envers tout seigneur temporel. Le privilège d'Urbain II n'était

(1) Hefelé, *Conciliengeschichte*, 2e édition, t. VI, p. 532.
(2) *Annuaire*, XXVIII, 32*.

guère moins formel. Le monastère avait été reçu comme l'avaient été, dans le même siècle, les abbayes de Saint-Sever et de Condom (1), « *in jus et proprietatem apostolicæ Sedis.* » Comme signe de cette dépendance immédiate au temporel et sans doute aussi au spirituel (2), il payait au Saint-Siège un cens annuel de deux onces d'or. L'immunité, fut semble-t-il, supportée avec patience par les anciens comtes de Bigorre. La situation devint menaçante, lorsque le comté, à la fin du treizième siècle, fut disputé par plusieurs compétiteurs, parmi lesquels on vit apparaître, sous prétexte d'arbitrage, le roi de France, Philippe le Bel : c'était un terrible sire qui entendait être maître dans son royaume, et pousser ses droits jusqu'à l'extrême limite. L'abbé Arnaud-Guillaume de Bénac fit tout son possible pour écarter un si dangereux protecteur (3), et soutint les droits de Constance, fille du vicomte de Béarn, sans aller cependant, comme on l'a dit quelquefois, jusqu'à lui prêter serment de fidélité, ce qui aurait compromis l'immunité de l'abbaye. Philippe le Bel l'emporta du droit du plus fort. De son vivant, Louis le Hutin, son fils, et ensuite Charles le Bel (4) gouvernèrent purement et simplement la Bigorre comme leur domaine propre. Leur sénéchaux Guillaume (5), Arnaud Raymond et Pierre Raymond de Rabastens poursuivirent leurs intérêts avec grande énergie.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'abbé de Saint-Pé, Guillaume Arnaud de Louit était fort mauvais administrateur. En outre, pour le malheur de l'abbaye, il se vit attaqué par le sénéchal

(1) Marca, *Histoire de Béarn*, L. III, c. VIII, n° 1. L. III, c. XII, n°s 1 et 2.

(2) D'après M. Paul Fabre, la plupart des privilèges de ce genre accordés par le Saint-Siège visaient d'abord le temporel. On en fit sortir ensuite l'exemption de l'autorité épiscopale, surtout à partir d'Urbain II (*Etude sur le Liber Censuum de l'Eglise romaine*, Paris, Thorin, 1892). Il est probable que, sous Urbain II, les moines de Saint-Pé avaient en vue l'exemption de la juridiction de l'Ordinaire. C'est ce qui ressort des circonstances dans lesquelles le privilège fut sollicité et obtenu.

(3) Marca, *Histoire de Béarn*, L. IX, c. XV, n° 1. — *Annuaire, Table générale*, p. 245.

(4) Louis le Hutin détenait déjà le comté de Bigorre en 1307 (Mauran, *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, éd. Balencie, Auch, 1887, p. 101). Son frère, Charles le Bel, lorsque Louis devint roi de France, le remplaça comme comte de Bigorre en 1314 (Jean Bourdette, *Annales des Sept Vallées du Labéda*, t. II, p. 33). Il devint lui-même roi de France en 1322.

(5) Mauran, *loco cit.*, pp. 82, 87. Sur la succession des trois sénéchaux qui auraient appartenu à la même famille, voir Jean Bourdette, *loco cit.*, pp. 23 et 586.

dans ses franchises et dans ses droits de haut justicier. Le document publié par le P. Ehrle nous fait connaître la première phase du conflit. Les moines exposent au concile de Vienne comment le sénéchal de Bigorre avait entrepris de punir l'abbé, pour avoir refusé de reconnaître qu'il tenait du roi sa temporalité : le monastère avait été envahi, mis au pillage, une écurie y avait été installée, l'abbé avait été traîné en prison à Tarbes, et, pour affirmer ses droits de justice, le sénéchal avait incontinent saisi et pendu un homme aux fourches patibulaires (1).

Cet exposé dut faire impression sur les Pères du concile de Vienne dont les séances étaient suivies par les représentants de Philippe le Bel. Les gens du comte Louis n'en imposèrent pas moins un fouage de douze deniers sur chaque maison de Saint-Pé, malgré la résistance de l'abbé et des habitants (1313). (2). C'est ce que nous apprend une bulle de Jean XXII qui nous donne, sur la suite de cette affaire, les détails les plus complets (3). Sur ces entrefaites, Louis le Hutin devint roi de France par la mort de son père (1314), et Clément V lui porta ses plaintes. Le roi ordonna à ses officiers de restituer à l'abbé tous les droits dont il avait été privé, et chargea le sénéchal de Toulouse de le défendre contre toutes les entreprises de ses ennemis. Il mourut à la fin de 1316, et eut pour successeur au trône de France Philippe V le Long. Son frère Charles, comte de la Marche et troisième fils de Philippe le Bel, l'avait déjà remplacé en Bigorre. Sous son administration, les troubles recommencèrent dès le printemps de 1316 (4). A peine l'abbé Guillaume Arnaud avait-il désigné les officiers chargés de rendre en son nom la justice, que les gens du sénéchal de Bigorre se portèrent de nouveau sur l'abbaye, enlevèrent des fourches patibulaires un coupable condamné par l'abbé au dernier supplice, brisèrent les fourches, et chargèrent de coups les religieux.

(1) *Annuaire*, XXVIII, pp 32 et s.

(2) *Annuaire*, XI, p. 283; le texte des *Debita regi Navarræ in comitatu Bigorrensi* a été publié dans l'Annuaire de 1893, XIX, p. 396.

(3) *Annuaire*, XI, p. 279. J'ai cru pouvoir analyser ici en détail la bulle de Jean XXII qui, tout en étant publiée depuis longtemps, n'avait pas été suffisamment étudiée.

(4) Cette date se déduit d'un passage de la bulle de Jean XXII. Ecrivant à la date du 9 juillet 1317, et s'appuyant sur la déclaration du sénéchal lui-même, le pape dit que les hostilités avaient recommencé depuis « *quatuordecim mensibus et circa* ». (*Annuaire*, t. XI, p. 284).

Les sujets eux-mêmes du monastère prirent part à l'attentat, et l'un d'eux, l'épée à la main, saisit l'abbé au collet (1) ; il allait le mettre à mort, sans l'intervention du bayle de l'abbé. Le coupable fut arrêté et enfermé dans les prisons du monastère : c'était affirmer ainsi de nouveau les droits de l'abbé sur ses vassaux. Exaspéré par cet acte de vigueur, le sénéchal prétendit que l'abbé n'avait pas le droit de se faire justice lui-même, et, sous ce prétexte, trois jours après l'incarcération du coupable, Arnaud Dorte, lieutenant du sénéchal, se présentait devant l'abbaye. Il enfonça les portes à coups de hache, pilla les troncs renfermant les aumônes des fidèles, entra dans les appartements de l'abbé, saisit deux jeunes clercs, et, les mains liées, les entraîna à sa suite. Toutes les portes furent brisées, jusqu'à ce qu'on parvint à la prison abbatiale d'où l'on tira le principal coupable . Les greniers et la cave, comme bien l'on pense, ne furent pas oubliés : blé, vin, cidre, provisions de toute nature suffisantes pour assurer pendant un an la subsistance des moines, tout fut pillé, dissipé ou vendu. Les cellules des moines elles-mêmes furent mises au pillage ; après quoi soixante soldats s'installèrent dans le couvent et y menèrent joyeuse vie. Les uns sonnaient jour et nuit de la trompette, les autres se tenaient auprès du maître-autel pour recevoir les oblations que les dévots venaient offrir à l'apôtre saint Pierre, patron de l'abbaye : argent, blé, laine, fromage, tout leur était bon pour leurs orgies (2).

Le comte Charles intervint un instant en faveur de l'abbé. Mais bientôt Arnaud Dorte reprit le cours de ses entreprises. De nouveau il destitua de leurs offices de justice les officiers de l'abbé, et fit défense, par la voix du crieur public, aux vassaux du monastère de porter témoignage devant une juridiction quelconque, en faveur de l'abbé. De plus ils étaient sommés de faire connaître à Arnaud Dorte, dans le délai de trois jours, tous les objets appartenant à l'abbaye, dans quelques mains qu'ils fussent. Des fermiers de l'abbaye furent forcés à payer deux fois leurs baux. Le foua-

(1) Ou par son capuchon, *per cabesium*, dit la bulle. Sur ce mot, voir Du Cange.

(2) Ce n'est pas sans surprise qu'il y a quelques années, dans une étude sur *La dévotion à Saint-Pierre dans l'église de Saint-Pé*, on a pu voir ces soixante soldats-brigands transformés en « soixante personnes attachées nuit et jour au service de la Basilique, soit pour chanter ou jouer des instruments, soit pour environner le maître-autel et recevoir les dons des fidèles » ! (*Annuaire*, XVII, p. 205).

ge de douze deniers imposé aux gens de Saint-Pé par les officiers de Louis le Hutin fut exigé avec rigueur, et les localités qui relevaient de l'abbaye furent l'objet de déprédations de tout genre. En somme, on estimait à plus de quatre mille livres tournois l'ensemble des pertes souffertes par l'abbaye.

Toutefois l'abbé avait encore conservé sa liberté personnelle. Il s'adressa, pour avoir justice, au sénéchal de Toulouse, son protecteur attitré. De son côté l'archevêque d'Auch, l'énergique Amanieu d'Armagnac, s'émut. Il se crut obligé, comme métropolitain, de faire respecter les constitutions arrêtées en concile provincial contre les détenteurs des biens ecclésiastiques, et il envoya en Bigorre un commisaire enquêteur. Tout fut inutile. Le commissaire archiépiscopal fut saisi par le sénéchal et emprisonné au château de Mauvezin, où il resta plus de deux mois. Neuf habitants de Saint-Pé qui avaient témoigné devant lui des violences exercées contre l'abbé furent emprisonnés. Quant à l'abbé, le frère du sénéchal s'empara de sa personne et le conduisit à Odos, près Tarbes, où il fut retenu captif. Mais c'était autour des fourches patibulaires que se livraient les combats les plus vifs. Tel manant y avait été pendu pour affirmer les droits du comte : tel autre en fut enlevé pour le même motif. Un autre jour, on vit le bayle du comte saisir une pauvre femme coupable d'avoir dérobé un essuie-mains (*manutergium*) dans le monastère, et condamnée bénignement par le tribunal de l'abbé à suivre la grande rue de Saint-Pé en portant suspendu à son cou l'objet du délit : se jeter sur elle, lui couper l'oreille et prétendre que dès lors le comte seul avait le droit à Saint-Pé de rendre la justice, tels furent les procédés par lesquels le pouvoir nouveau assit son autorité dans les domaines de l'abbaye.

Il semblerait que les vassaux du monastère dussent être tous dévoués à leurs seigneurs légitimes et attachés au régime paternel de la crosse abbatiale. Cependant, nous l'avons vu, une bulle pontificale de 1233 fait allusion aux difficultés survenues entre les habitants de Saint-Pé et les religieux placés, dit le Pape, au milieu d'une gent perverse (1). De même, dom Germain, le savant ami de Mabillon, dans sa notice rédigée à l'aide de renseignements empruntés aux archives de Saint-Pé, nous parle de diverses révoltes que les abbés, au commencement du quatorzième siècle, eurent à ré-

(1) *Annuaire*, XXVI, p. 73. *.

primer (1). En 1316, nous l'avons vu, c'était un sujet de l'abbaye qui avait porté la main sur l'abbé et avait voulu le mettre à mort. C'était encore un sujet de l'abbaye, ce bayle qui se livra au jeu féroce de couper l'oreille à une femme pour faire, au nom du comte, acte de justicier. Bien plus, parmi les religieux eux-mêmes, l'abbé trouva au moins un adversaire. En effet il fut réduit à l'impuissance, lorsqu'il voulut punir le sacriste du monastère, gardien du trésor, coupable d'avoir vendu, de son autorité privée, dix calices, une coupe dorée jadis donnée au monastère par le duc de Gascogne, fondateur de l'abbaye, deux chaînes d'argent, et deux encensoirs d'argent doré (2). L'abbé, pour empêcher la continuation de cet abus, déclara se réserver personnellement l'administration directe des revenus de la sacristie et du trésor. Mais le moine infidèle se mit sous la protection du sénéchal qui se hâta de venir à son secours et mit lui-même sous sequestre les revenus de la sacristie. Ainsi, comme l'a dit le P. Mariote, l'abbé se trouvait placé entre la révolte d'en bas et l'usurpation d'en haut (3).

L'abbé de Saint-Pé était trop faible pour maintenir sa position intacte devant les officiers royaux. Cependant il est dans la nature humaine qu'un propriétaire, quel qu'il soit, ne consente pas facilement à se dépouiller de son bien, surtout lorsque ses titres de propriété sont plusieurs fois séculaires. Ainsi le conflit, à Saint-Pé, dura une dizaine d'année tout au moins. Aux protestations de l'abbé se joignirent celles de l'évêque de Tarbes qui avait, lui aussi, à se plaindre de divers attentats contre ses droits féodaux. A Saint-Pé, le sénéchal avait passé toute mesure, et la publicité qui avait été donnée à ses violences par les plaintes de l'abbé, au concile de Vienne, ne permettait plus aux autorités suprêmes de l'Eglise et de l'Etat de rester dans l'indifférence. Jean XXII, saisi de l'affaire, n'était pas homme à rester dans l'inaction, lui qui, vers la la même époque, adressait au roi d'Angleterre de vives remontrances sur les entreprises auxquelles ses représentants en Gascogne se laisssaient aller contre les clercs (4). Il était d'ailleurs en

(1) *Annuaire*, VII, p. 169.

(2) Cet abus, dit la bulle de Jean XXII, remontait au régime de l'abbé Guillaume Arnaud de Louit. Il est à remarquer que cet abbé avait été lui-même, en 1310, suspendu de ses fonctions, à cause de ses aliénations arbitraires. (*Annuaire*, XXI, p. 444).

(3) *Annuaire*, XI p. 345.

(4) *Documents pontificaux sur la Gascogne*, Auch, 1896, p. 74.

relations très amicales avec toute la famille royale de France. Sa lettre du 9 Juillet 1317, adressée au comte Charles, renferme l'énumération minutieuse de tous les faits que j'ai rapportés, et insiste à diverses reprises sur l'offense faite à l'Eglise romaine par les violences commises contre un monastère dépendant directement du Saint-Siège.

Les attentats dont on vient de lire le récit engagaient directement la responsabilité du comte de Bigorre. Charles le Bel pensa avec raison qu'il devait venir lui-même dans son comté, s'il voulait rétablir l'ordre d'une manière durable. Ce voyage dut impressionner nos populations qui n'avaient jamais vu les membres de la famille royale séjourner au milieu d'elles. Il durait encore au commencement de 1320. Le comte prit une série de mesures destinées à établir solidement le pouvoir central dans cette province reculée. Deux actes importants, datés tous les deux de Rabastens de Bigorre, eurent pour but de rétablir la paix entre clercs et laïques. L'un de ces actes, daté du 21 février, était adressé à l'évêque de Tarbés et avait pour objet de réprimer tous les attentats commis contre la juridiction ecclésiastique dans toute l'étendue de son diocèse. (1) L'avant-veille, 19 février, le comte Charles avait conclu une transaction, ou, comme on disait alors, un *paréage* destiné à empêcher le retour des troubles qui avaient si gravement compromis la tranquillité à Saint-Pé. Dès la fin du treizième siècle, des exemples de ce genre avaient été donnés en Languedoc et en Gascogne (2) par plusieurs prélats qui se sentaient impuissants à maintenir leurs droits féodaux dans leur intégrité. En Bigorre, les abbayes de Saint-Sever, de l'Escale-Dieu et de Saint-Savin (3) cherchèrent, sous des formes diverses, un appui dans le pouvoir royal, aussitôt que celui-ci commença à se faire sentir dans leur voisinage. Philippe le Bel et ses successeurs répondirent volontiers à leur appel et conclurent avec les abbés des transactions ou leur accordèrent des faveurs qui, même gratuites en apparence, tournaient à l'affermissement de l'autorité royale dans le comté. Ces exemples durent agir sur les résolutions

(1) *Gallia Christiana*, I, *Instrumenta ecclesiæ Tarbiensis*, p. 191; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, VI, 400. — Archives des Hautes-Pyrénées, G. 5.

(2) *Histoire de Languedoc*, IX, 312-313.— Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, Auch, 1849, t. VI, pp. 205, 209, 241, 255, 294, 381, 397.

(3) Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, Paris, 1863, pp. 202, 272, 334 — Jean Bourdette, *Annales des Sept Vallées du Labéda*, t. II, Toulouse, 1898, pp. 23, 68, 567. — *Gallia Christiana*, I, 1251.

des abbés de Saint-Pé. Déjà en 1301 ou 1308 Guillaume Arnaud de Louit avait conclu un paréage avec Marguerite de Béarn, au sujet des lieux de Montaut, Lassun et autres villages situés sur les confins de la Bigorre(1). Son successeur Guillaume-Arnaud II comprit que le moment était venu de renoncer en partie à la grande situation que le monastère devait à la générosité de ses fondateurs. Le paréage de 1319 passa sous silence la question de principe soulevée par le sénéchal, au sujet des liens prétendus de vassalité qui auraient rattaché au comte de Bigorre l'abbaye de Saint-Pé. On préféra régler en détail les difficultés pendantes, et on établit la *parité* entre le comte de Bigorre et l'abbé de Saint-Pé, en tout ce qui concernait les droits de justice dans les domaines de l'abbaye. Le bénéfice des amendes et des confiscations devait donc leur être dévolu par parties égales, mais les biens immeubles qui auraient été confisqués ne pourraient pas être retenus par le comte au delà d'une année. Les officiers chargés de rendre la justice, y compris le bayle, seraient nommés en commun par le comte et l'abbé, et devraient, à leur entrée en charge, prêter serment à l'un et à l'autre. Toutefois, pour garantir l'impartialité du bayle, on éviterait en général de le choisir parmi les habitants de Saint-Pé. Les officiers inférieurs, sergents d'armes ou huissiers, porteraient leurs bâtons ou masses, symbole de l'autorité judiciaire, ornés des armoiries de l'abbé et du comte. La prison de ville était mise également à la disposition des officiers du comte et de ceux de l'abbé, sous la réserve que les coupables ne pourraient être emprisonnés, jugés et punis ailleurs qu'à Saint-Pé, pour des délits commis dans la localité. La police des foires et des marchés devait également être faite en commun par les officiers des deux co-seigneurs. Une clause qui dut paraître à l'abbé une ironie amère, remettait aux moines et aux habitants de Saint-Pé toutes les offenses dont ils s'étaient rendus coupables envers les gens de Louis le Hutin, et du comte Charles, exception faite pour celles qui auraient eu pour effet l'homicide et la mutilation. Deux conditions étaient d'ailleurs nécessaires pour que le paréage pût être considéré comme valide. Il fallait d'abord qu'il eût l'approbation expresse du Pape ; en effet il diminuait sensiblement les revenus et la situation honorifique d'une abbaye qui, même au

(1) *Annuaire*, XIV, 340.

temporel, était censée relever directement du Saint-Siège. Venait ensuite une clause qui accusait l'intention de faire au comte Charles et à sa descendance une faveur toute personnelle, et en même temps renfermait pour le passé, une reconnaissance implicite de la qualité de franc-alleu jadis possédée par l'abbaye. Le comte Charles était admis, lui et ses descendants, à bénéficier du paréage, sans avoir à payer aucune idemnité pour les avantages à eux cédés par l'abbé. Mais on prévoyait le cas où le comté de Bigorre pourrait sortir des mains du comte Charles ou de ses descendants. En ce cas, on spécifiait qu'une indemnité de quinze livres tournois, garantie par la couronne sur les revenus du comte à Juillan (1), serait payée annuellement à l'abbé de Saint-Pé.

La suite des événements montra que les paréages conclus avec Marguerite de Béarn (1308) et Charles le Bel (1319) répondaient aux besoins du monastère. On ne voit plus reparaître les graves difficultés qui avaient mis aux prises les principales autorités religieuses. C'est plutôt, semble-t-il, du côté de la commune de Saint-Pé que vinrent les diminutions successives des pouvoirs de l'abbé. Fondée autour du monastère, à la fin du onzième siècle, d'après une charte qui précisait ses droits et ses devoirs, la commune avait grandi en importance. Dès 1281, quand le vicomte Gaston de Béarn donna au monastère des propriétés importantes, sur la rive gauche du Gave, la « beziau » figurait, parmi les donataires, à côté des moines, et ses droits étaient expressément réservés (2). Il en fut de même dans tous les actes relatifs à la possession de ce terrain qui donna lieu à plus d'un procès. Dans divers documents, il est question de l'assemblée communale qui se tenait soit dans « la chapelle Saint-Michel », soit dans le cloître du monastère (3). Au commencement du quatorzième siècle, nous avons vu des sujets de l'abbaye prendre parti pour le sénéchal dans ses entreprises contre le monastère. Au quinzième siècle, la tranquillité n'était pas parfaite et, en 1439, pour recouvrer les terres du monastère occupées par d'injustes détenteurs, on faisait appel au conservateur des privilèges des moines noirs dans les provinces d'Auch, Narbonne et Toulouse (4). En 1430, il est question des « dissensions et scandales » survenus entre l'abbaye et les habitants. L'affaire fut portée

(1) Hautes-Pyrénées, au sud de Tarbes.
(2) *Annuaire*, XVIII, p. 394
(3) *Annuaire*, XX, 433 ; XXIII, p. 389.
(4) *Annuaire*, XIII, p. 277.

devant le sénéchal de Bigorre, puis devant le parlement de Toulouse. L'abbé Raimond Emeric de Bazillac prétendait soumettre à son autorisation l'exercice de divers droits : construction des moulins, mise en culture des terrains communaux, importation de têtes de bétail venues de localités étrangères, ouvertures de boucheries, de débits de vin, huile et sel, etc., tout cela, d'après l'abbé, devait dépendre de son bon plaisir. Cependant il comprit qu'il y avait lieu de transiger et il céda sur presque tous les points (1450) (1).

Seize ans après, la vieille querelle entre les officiers du comte et de l'abbé commençait à se réveiller ; en même temps les moines se sentaient plus impuissants que jamais à exercer à eux seuls la juridiction féodale sur les vassaux du monastère. Ils en firent expressément l'humble aveu (2), et ils ne trouvèrent pas de solution meilleure que de solliciter du comte de Bigorre, Gaston de Foix-Grailly, le renouvellement du paréage de 1319 : ainsi ils en étaient venus à considérer comme une grâce ce qui avait dû jadis paraître à leurs prédécesseurs une diminution sensible des droits de l'abbaye (1466). Dès lors la situation respective des trois pouvoirs qui existaient à Saint-Pé ne changea plus guère jusqu'à la Révolution (3).

Au moment où l'abbé Raymond Emeric de Bazillac concluait avec la commune et le comte des engagements définitifs, le monastère se relevait à grand peine des suites de la guerre de Cent ans et du Grand Schisme. En Gascogne, les dissensions religieuses et les querelles toujours renaissantes des maisons de Foix et d'Armagnac avaient singulièrement compliqué la grande lutte qui mit aux prises la France et l'Angleterre. Le parti français, dirigé par le comte d'Armagnac tenait pour le Pape d'Avignon Clément VII. Il n'en fallait pas davantage pour que les Anglais se tinssent attachés au Pape de Rome Urbain VI. A certains moments on vit chanceler entre les deux partis la fidélité du puissant

(1) *Annuaire*, xx, 412.

(2) *Annuaire*, xii, 363.

(3) En 1539 et 1541, il y eut des actes qui constatèrent officiellement la déchéance de l'abbé : dans les dénombrements présentés à cette époque. il se reconnaît vassal du comte de Bigorre et du vicomte de Béarn (*Annuaire*, xiv, 348, 401 ; xvi, 419). — En 1608, le procureur du roi, pour mieux établir les droits de Sa Majesté, mettait en doute l'authenticité de la Charte de fondation. (*Annuaire*, xxvii, pp. 81-82 *).

et dangereux voisin de l'abbaye, Gaston Phœbus (1), comte de Foix et vicomte de Béarn. En 1382, la situation du monastère devint critique. Les Français, qui avaient perdu la Bigorre depuis le traité de Brétigny (1360), recouvrèrent en 1369-1370 la partie de cette province située dans la plaine jusqu'à Bagnères-de-Bigorre inclusivement ; l'évêque de Tarbes, Gaillard de Coarraze, soutint avec eux le parti de Clément VII. Mais les Anglais étaient restés maîtres de Lourdes, et ils avaient dans leur clientèle l'abbé de Saint-Savin de Lavedan qui appartenait à la famille de Foix : ils représentaient pour l'abbaye de Saint-Pé des voisins dangereux (2). Commandés par deux autres membres de la famille de Foix, Pierre Arnaud et Jean de Béarn, dont les exploits nous ont été racontés par Froissart, ils ravagaient les alentours, et, dès 1374, on les voit maîtres de tout le Lavedan. (3) C'était, comme l'attes-

(1) Le chef de la famille de Foix, Gaston-Phœbus, vicomte de Béarn, avec lequel l'abbaye de Saint-Pé devait compter, gardait envers la France et le Pape français une attitude fort inquiétante. Dans les Livres de Comptes de la Papauté d'Avignon, conservés aux Archives du Vatican, on distingue soigneusement les paroisses du diocèse de Tarbes qui obéissent au comte d'Armagnac, et celles qui suivent le comte de Foix. De celles-ci, même quand elles étaient *bonæ*, c'est-à-dire de bon revenu,il n'y avait aucun subside a attendre. A la fin d'un livre de compte des années 1382-1385, le scribe d'Avignon signale que certaines taxes n'ont pu être levées *propter inhobedientiam, primo quia in posse Anglicorum, item quia in terra comitis Fuxi, item quia desertæ, item impotentes (Collectoriæ,* t. 36 f. 220 b.) Dans l'énumération des paroisses de l'archidiaconé de Lasseube, on trouve, de de même, la mention : *Omnes infrascriptæ sunt bonæ et in bona obedientia, excepta ulla quæ est in posse comitis Fuxi* (ibid. f. 191 a.) On lit ailleurs : *ecclesia de Lanamesano* [Lannemezan], ..... *eccl. de Tornaco* [Tournay] : *bona, sed in terra comitis Fuxi.* (ibid. f. 173 a). On trouve une observation analogue au sujet de Pontacq en Béarn (*Collectoriæ*, t. 35 f. 165 b.; t. 36 f. 171 b.) Le comte détenait la plupart des paroisses de l'archidiaconé de Montaner. Dans l'archidiaconé de Rustan, on signale, entre autres, Cieutat, Chelles-Dessus, Mauvezin, Bourepaux ; dans l'archidiaconé de Lasseube, les paroisses d'Esparros, Bourg, Labassère, Avezac, Sarrancolin, comme étant en son pouvoir (ib. ff. 180, 186).) Quoique Gaston-Phœbus fût considéré, à certains moments, comme un adversaire du Pape d'Avignon, on le voit cependant, en 1382, en relations avec un légat de Clément VII (*Histoire de Languedoc*, IX, 904).

(2) *Histoire de Languedoc*, IX, p. 812 n. 4. — Jean Bourdette, *Les Annales de Labeda*, Toulouse, Privat, t. II, pp. 101, 570. — Le Lavedan correspond à peu près à l'arrondissement actuel d'Argelez ; mais Lourdes et Saint-Pé n'en faisaient point partie.

(3) Les livres de Comptes des Archives d'Avignon nous donnent des renseignements intéressants qui concordent avec les données réunies par M. Bourdette. Ils nous disent, qu'en 1382-1385 tout l'archidiaconé de Lavedan échappait à l'obédience du Pape français : *Totus iste archidiaconatus est in potestate Anglicorum, ubi nulla habetur hobedientia* (Archives du

tent les Livres de Comptes de la Papauté d'Avignon, autant de perdu pour l'obédience de Clément VII. Saint-Pé tomba au pouvoir des Anglais. L'abbé Raymond-Arnaud de Bazillac tint bon cependant pour Clément VII, et son abbaye, avec ses dépendances, les églises de Sarsan près Lourdes, Bénac et Séméac près Tarbes, paya les taxes imposées par le Pape d'Avignon. Urbain VI voulut alors sévir contre lui et chargea, d'ailleurs en vain, l'abbé de Saint-Savin près Argelez, Dominique de Foix, d'expulser ce « fils de perdition » ainsi que l'évêque de Tarbes. Il est facile de comprendre quel trouble profond dut être jeté dans l'abbaye par de tels événements (1).

Aux calammités produites par la guerre et les dissensions religieuses s'ajoutèrent, d'après les documents pontificaux, la peste noire et les troubles économiques produits par les altérations de monnaies (2) : de tous les fléaux qui désolèrent le quatorzième siècle et le commencement du quinzième, pas un ne passa sans sévir à Saint-Pé. Déjà la crise qui aboutit au paréage de 1319 laissa le monastère dans une grande détresse. En 1332, les moines étaient criblés de dettes, et ils eurent l'humiliation de voir le roi Philippe VI intervenir pour en régler l'amortissement (3). Le monastère en vint à ne plus payer annuellement les deux onces d'or qu'il devait au Saint-Siège comme signe de sa dépendance immédiate et dut demander aux Papes Urbain V et Martin V des remises qui lui furent accordées (4).

La même détresse occasionna l'union de prieuré de Castets à la mense abbatiale (5). Peu s'en fallut, sans doute, que l'abbaye et la ville ne fussent réduits à l'état de plusieurs des paroisses de

Vatican, *Collectoriæ*, t. 35. f. 169). Ailleurs, à la date de 1382, on précise à partir de quel moment, les Anglais s'en sont emparés : *archidiaconatus de Lavedano; Anglici tenent a VIII annis citra* [1374]. Sur les limites de cette région, Lourdes, Adé, Bartrés, Peyrouse et enfin Saint-Pé sont indiqués comme étant au pouvoir des Anglais (*Collectoriæ*, t. 35, f. 167. *Collectoriæ*, t. 36 ff. 171 b, 179 a, 179 b.). Entre Lourdes et Bagnères, les Anglais occupèrent Lézignan, Arrodets et Les Angles.(ib. f. 173). Mais ailleurs ces localités sont données comme obéissant au comte d'Armagnac, ainsi qu'Anclades situé cependant aux portes de Lourdes, Sère, Arcizac, Neuilh, Montgaillard, Ordizan, Campan, Baudéan, Bagnères, etc. (*Collectoriæ*, t. 36, ff., 179, 191).

(1) *Annuaire*, XXII, 519 ; XXVIII, 56*.
(2) *Annuaire*, XXII, 519 ; XXVIII, 56 *.
(3) *Annuaire*, XX, 409.
(4) *Annuaire*, XXVIII, 35 *, 60 *.
(5) *Annuaire*, XXII, 519.

Bigorre qui sont cataloguées dans les livres de Comptes d'Avignon comme privées d'habitants, à la suite de la misère générale (1).

Au milieu des difficultés de nature si diverses, il était presque nécessaire que la discipline s'affaiblît dans le monastère. Nous avons vu que, dès le comencement du treizième siècles, de graves désordres s'y étaient produits. Au commencement du quatorzième, sa situation, d'après Clément V, n'était pas moins déplorable au spirituel qu'au temporel (2). Au cours de la querelle engagée entre l'abbé et le sénéchal de Bigorre, il y eut, jusque dans l'intérieur de l'abbaye, des cas d'insubordination. A la vérité, l'abbé Raymond Arnaud de Bazillac, à la fin du quatorzième siècle, laissait le souvenir d'un homme ami de la règle et de la discipline (3). Mais, à Saint-Pé comme ailleurs, l'ordre bénédictin était en décadence. En dépit d'un décret du concile d'Auch de 1308, qui sans doute visait un abus plus ou moins répandu en Gascogne, (4), les moines obtenaient des bulles leur accordant des pouvoirs et des bénéfices, à titre de propriété personnelle. Vers la même époque, les fonds du culte constituaient à St-Pé un revenu dont le sacriste prétendait avoir l'administration indépendante. En 1433, un abbé de grande famille réservait pour les jours où il passerait sur un domaine situé à l'entrée de la ville de Nay, la nourriture nécessai-

(1) Sur la désolation des Eglises de Bigorre vers 1382, on peut relever, dans les tomes 35 et 36 des *Collectoriæ* du Vatican, les mentions suivantes : *ecclesiæ de Aderio* [Adé[, *de Asarexio* [Azereix]: *deserta et in posse Anglicorum ab anno citra (t. 35, f. 167). Ecclesia de Ycossio* [Ibos] *deserta, inutilis est (t. 36 f. 173 a). — Ecclesia de Julhano deserta ab anno citra (ib. f. 178). — Ecclesia de Ciarroy* [Siarrouy] *deserta ab anno citra.— Ecclesia de Andresto* [Andrest] *pauper (ib. ff. 182, 183 a ). — Ecclesia de Serinhaco (?) deserta, licet aliqui habeant. — Ecclesia de Borduno : nullus inhabitat, licet terræ aliquæ incolantur (ib. ff. 184, b.).* — Au sujet de l'Eglise de Momères : *est monialium et sunt pauperrimæ (f. 189 b.). — Ecclesia de Sabalossio* [Sabalos], *deserta. — Ecclesia de Orlexio* [Orleix/, *bona. — Ecclesia de Oleaco Inferiori* [Oléac-Debat] *de Xivis* [Chis], *de S. Martino* [Saint-Martin], *desertæ (ibid f. 190 a). — Arrendamentum de Castellione, alias Castet Bayac,* [Castelbajac] *et de Bono-Repauzio* [Bourepeaux] *: dominus de Castro Bayaco recepit sua temeritate. — Arrendamentum de S. Luca, de Abezaco et de Balastrono,.... de Saussio* [Sos près Lourdes] *de Bataco* [ferme de Batac, au Nord-Ouest de Lourdes], *de Peyrinis, de Lurda, de Lanamartini : omnia sunt consumpta per illos de Lurda.* Cette mention des ravages causé par les Anglais du château de Lourdes est répétée au sujet des revenus de l'*évêché de Tarbes* dans les vallées de Batsurguère et d'Azun (ibid. f. 226 b.).

(2) *Annuaire*, XXI, 444.

(3) *Annuaire*, *Table générale*, pp. 240-241.

(4) Labbe, édition de 1671, t. XI, pars II, p. 1501. — Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, partie IV, l. IV, c. XXV.

re aux lévriers, vautours, faucons ou éperviers qu'il pourrait avoir avec lui (1). Vers la même époque, le Pape Martin V devait rappeler à l'abbé de Saint-Savin l'obligation de porter l'habit et de mener la vie commune (2). Tous ces abus préparaient de loin à Saint-Pé la séparation de la mense abbatiale de la mense conventuelle, avec le fléau de la commende qui devait en être la suite (3).

Ainsi, on peut dire qu'au milieu du quinzième siècle, l'abbaye était en décadence complète. Les guerres de religion devaient lui porter la dévastation et l'incendie. Elle se releva cependant, mais juste asssez pour ne pas mourir, et la réforme de Saint-Maur (1650) ne lui rendit pas sa prospérité. Pas plus que par le passé, elle ne produisit d'homme ayant laissé de grands souvenirs. Sans doute, comme il arrive trop souvent, les documents nous ont surtout transmis l'histoire de ses malheurs. Mais surtout, elle a participé à la destinée de toutes les abbayes bénédictines. Par ses origines, par ses grandes propriétés foncières, par la nature même des grands services qu'il avait rendus, l'ordre de Saint-Benoît était plus engagé que les autres ordres dans l'organisation du moyen âge. Il devait souffrir plus que les autres de la chûte d'institutions qui avaient fait leur temps. Les monastères fondés à une époque assez tardive se trouvèrent de bonne heure impliqués, comme l'abbayé de Saint-Pé, ou même les abbayes illustres de Cluny et de Cîteaux, dans une crise sans issue. Mais ces grands corps avaient une force de résistance extraordinaire : leur agonie dura des siècles.

Louis GUÉRARD,

*Prêtre de l'Oratoire.*

(1) *Annuaire*, XIII, 286-287.

(2) Jean Bourdette, *loc. cit.*, p. 203.

(3) On croit, dit Larcher, que « le partage des menses se fit au commencement du seizième siècle (*Annuaire*, XIII, 260). Un siècle plus tard, l'abbaye tomba en commende (*Table générale*, p. 285). Sur l'état des monastères au quatorzième siècle dans le diocèse de Tarbes, voir Denifle, *La guerre de Cent ans et la Désolation des églises.....*, Paris, 1899, t. I, pp. 83, 605, 641.

# PREMIER SERMENT PRÊTÉ AU ROI PAR LES ÉVÊQUES DE GASCOGNE

—

*Formule inédite*

—

Après l'expulsion définitive des Anglais (1453) Charles VII d'abord, Louis XI ensuite mirent tous leurs soins à s'assurer de la fidélité du clergé gascon. Pour quels motifs, on le devine sans qu'il soit besoin de le dire. Aussi bien Louis XI en a-t-il fait assez clairement connaître quelques-uns dans les lettres patentes qu'il donna, en mai 1483, pour la fondation du chapitre collégial de Saint-Esprit de Bayonne (1) « Pour ce que, dit-il, le lieu et l'église de Baïonne sont assis ez extrémitéz et frontière de notred[it] Royaulme, et qu'il est besoing pour la seureté de nous et de nostred[it] Royaulme et de nos successeurs avoir gens en lad[ite] église quy nous soient et a nosd[its] successeurs seurs et fiables, nous voullons et ordonnons qu'aulcun ne soit pourvu de dignité, benéfice ou office en ladite église, s'il n'est natif et résident en nostredit Royaulme.. etc. (2). Les raisons qui engagaient le roi à prendre les précautions qu'il énumère ici n'étaient pas particulières à l'église de Bayonne. Elle s'étendaient à toute la Gascogne elle-même : rien d'étonnant qu'il aît tenu à s'y ménager partout les mêmes sûretés.

Un des principaux moyens dont ces rois usèrent pour se ménager ainsi dans le clergé des agents dévoués fut de faire intervenir dans les élections épiscopales tout le poids de leur influence et l'appui de

(1) Publiées chez H. Poydenot, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne* (Bayonne 1879), IIe partie, 3e fascicule, p. 675 et suiv.

(2) *Id.* p. 682.

leurs recommandations. Mais l'étude de cette intervention ne saurait être traitée incidemment : elle demande plus de place que nous n'en avons ici. Nous préférons pour aujourd'hui, signaler un autre moyen auquel ils recoururent pour aboutir au même résultat, nous voulons parler du serment de fidélité. Charles VII ne se contenta pas de l'exiger de tout le clergé au lendemain de la conquête (1). Après lui, il fut demandé à tout dignitaire ecclésiastique lors de chaque nouvelle promotion. Tel d'entre eux, comme Jean de Foix-Béarn, qui l'a prêté une première fois comme évêque de Dax, (2) doit le prêter cinq ans plus tard, quand il est transféré à Comminges (3). Un autre, Hugues d'Espagne« doyen de l'église de Bordeaux,» est tenu de prêter le même serment « pour raison de l'abbaye de Saint-Sever, au diocèse d'Aire(4). » C'est seulement « par considération de la grande distance du chemin » qu'il obtient dispense de se rendre à Paris ; mais il lui faut demande expresse et déclaration spéciale du roi (5) pour être autorisé à prêter serment par devant le sénéchal de Guyenne.

Dans cet ordre d'idées on voit quel intérêt présenterait la formule du serment demandé aux ecclésiastiques ainsi élevés a quelque dignité. Aucun texte ne nous l'a fait connaître. Mais on risquera peu de se tromper,

(1) *Histoire de Gaston VI comte de Foix*, de Guillaume Leseur, publiée par Henri Courteault, t. I, p. 16. — *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 138, 139.

(2) Gall. christ. t. I, col. 1055.

(3) Tant a esté procédé que ledit de Béarn a esté par nous receu au serment de feauté. Lettre de Louis XI au sénéchal de Toulouse (4 novembre 1466). Bibl. nat. f. Baluze 67, f° 30. Je ne sais pourquoi les éditeurs des *Lettres de Louis XI* (Vaesen et Charavay) qui ont exploré ce fonds, n'ont pas publié cette lettre.

(4) Id. f° 32.

(5) Ibid.

croyons-nous, en regardant, comme type de ce serment, celui dont on trouvera la formule ci-après (1). Il fut prêté par l'évêque de Dax, mais il est bien évident qu'il n'a rien de particulier pour la personne ni pour le siège de cet évêque. En revanche, on voit qu'il a été libellé spécialement pour notre pays et par la mention expresse qui y est faite de la Guyenne et par la date où il est prêté, c'est-à-dire au lendemain du jour où Louis XI recouvrait sur ce pays, l'autorité dont il s'était un moment dessaisi en faveur de son frère Charles, duc de Guyenne, mort le 12 mai 1472.

A. DEGERT.

Je Bertrand Boerie (2), évesque de Dax, jure par les saints ordres que je porte, par la foi et par la loi que je tiens de Dieu, nostre Créateur, et sur le péril et damnement de mon âme, que toute ma vie je serai lou vrai et loyal sujet et obéissant du roy de France Loys a pr[ése]ns régnant, mon souverain Seigneur, lui obéirai, vivrai et mourrai en son obéissance, comme un vrai et loyal sujet doit à son souverain Seigneur, le suivrai loyaulment, tiendrai son parti et querelle envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, jamais ne tiendrai ne parti ne querelle autre que la sienne et qui ne soit selon son bon plaisir et intention; jamais ne ferai, ne consentirai chose qui soit à son mal dommage ou préjudice; et si je scay chose qui se pourchasse ou qu'on ait par cy devant pourchassé qui puisse tourner au préjudice et dommage de mond[it] souverain Seigneur dessus nommé ou danger de sa personne et seigneurie, l'advertiray de tous ceux que je pourrai scavoir qui se pourchasseront, sans personne quelconque réserver, ne pour quelque cause que ce soit, de tout mon pouvoir l'empescheray. Aussi mettray payne de tout mon pouvoir de garder en son obéissance son pays et duché de

(1) Il nous a été fourni par une copie moderne conservée dans les papiers d'Ohlénart, Bibl. nat., collect. Duchesne, n° 108, f° 61.

(2) Bertrand de Boyrie fut évêque de Dax de 1466 à 1499.

Guyenne et de empêcher que ces ennemis ayent puissance, ne autorité, ne pareillement autre quelconque, senon aussi qu'il plaira au roy le commander et ordonner et pour garder l'obéissance et bon plaisir du roi, mond[it] souverain seigneur. et pourchasser son bien honneur souveraineté et profit et utilité, et aussi pour eschever (1) son mal dommage et desplaisir et le danger de sa personne et de sa seigneurie employrai le corps, les biens et la vie, sans rien y espargner; et au cas qu'il soit trouvé que jamais par le temps avenir je face le contraire, je veux estre réputé faux, traître et mauvais, perpétuellement bany du royaume, privé et débouté de tout l'estat que j'ay en l'Eglise et de tous mes biens et bon ofice, et le consens expressément.

Et au dos est escrit de sa main : Au chancelier Oriol, Serment de Mgr l'évesque d'Ax, fait le 23 jour de Février 1474.

---

## Le P. Maignan et le village de Maignan près Eauze

—

Le P. Emmanuel Maignan, minime toulousain (1601-1676), tient un rang très honorable dans l'histoire de la philosophie, de la théologie et des sciences au XVII^e siècle. Son éloge latin, publié à Toulouse en 1697 par le P. Saguens, son confrère et son disciple (2), renferme un détail bon à relever dans la *Revue de Gascogne*. C'est que son père Pierre tirait son origine de l'illustre et opulente famille des seigneurs de Maignan, près Eauze. Comme cette maison paraît bien oubliée, il est bon de citer les termes, un peu excessifs peut-être, du panégyriste : « Petrus Maignanus..... conspicuus splendidissimi generis antiquâ nobilitate indubitatâ. Siquidem, ut omnes novimus, Maignani Tolosates isti stirpem suam trahunt ex illis, quos Eluza urbs nunc obcura, sed antiquitate celeberrima ad Gelisam amnem sita in Comitatu Arminiaco barones suos strenuos, opulentos, magnificos per multas non interruptarum generationum successiones reverenter, ac peramanter complexa est. »

(1) Eviter, d'où notre mot actuel *esquiver* ; ce mot se trouve dans Montaigne *Essais* I, 19.

(2) De vitâ, moribus et scriptis R. patris Emmanuelis Maignani Tolosatis, ordinis Minimorum, philosophi, atque mathematici præstantissimi elogium, Cité par Bayle, *Dictionnaire critique* : art. *Maignan*.

# BIBLIOGRAPHIE

L'AQUITAINE SÉRAPHIQUE. Notes historiques sur l'ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine, par le R. P. Othon de Pavie, religieux profès de cette province, t. II, *Auch, impr. Foix* 1901, gr. in-8°, XI 566 p.

La *Revue de Gascogne* a déjà signalé, à son heure, l'apparition de ce second volume du R. P. Othon. « Plus étendue, plus fouillée et plus riche que la première, disait alors de cette seconde partie de l'*Aquitaine séraphique* son vénéré et à jamais regretté directeur, elle augmentera l'intérêt qui s'attache déjà, particulièrement pour notre pays à cette belle entreprise » (1). L'étude plus détaillée du livre, qu'il ne lui avait pas encore été possible de faire, n'eût guère modifié cette première impression du maître, et le P. Othon est en droit de considérer comme définitive cette appréciation déjà si flatteuse. En tout cas, ce que nous avons à y ajouter, après examen, pour la préciser et la développer ne saurait l'infirmer.

Ici encore comme dans le volume précédent c'est moins le titre que le sous-titre qui indique le véritable contenu de l'ouvrage. L'histoire générale de l'ordre en forme le fond, l'Aquitaine séraphique n'apparaît que par épisodes plus ou moins espacés.

Aussi bien, l'auteur — il nous le déclare lui-même — n'a « pas eu la prétention de faire une histoire » mais « simplement de former un recueil de notes chronologiquement groupées autour des grandes lignes de l'ordre ». Cette façon de procéder lui a été imposée, sans doute, par les conditions même de son sujet : très souvent la suite du récit aurait été inintelligible sans cette juxtaposition des événements généraux et des éléments aquitains dont se compose la vie de l'ordre. Peut-être bien aussi la rareté des documents locaux en est-elle cause. Encore ne faudrait-il pas exagérer cette rareté que certaines lacunes inexplicables rendent ici trop sensibles. Ainsi rien n'y laisse soupçonner les longs conflits des Frères Mineurs avec les

(1) *Revue de Gasc.* 1901, p. 552.

Dominicains et la municipalité de Bayonne, qui tiennent tant de place dans les ouvrages de M. Balasque sur l'histoire de Bayonne rien non plus n'y rappelle les démêlés sanglants des Cordeliers et de l'évêque de Dax, Bertrand de Boyrie ; l'événement a cependant trouvé place dans la *Gallia christiana*, et il fut assez important, en son temps, pour que le roi Louis XI et le Pape Sixte IV aient eu à s'en mêler (1).

L'information locale laisse donc, on le voit, un peu à désirer ; pour l'information générale c'est surtout Wading qui est mis à contribution. L'auteur le complète ou le met au point à l'aide des travaux du P. Eubel, du P. Denifle, de Noël Valois et d'autres contemporains. On souhaiterait qu'il s'en fût tenu toujours à des sources aussi sûres et qu'il eût été moins souvent réduit à puiser à des ouvrages aujourd'hui insuffisants tels que l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, la *Biographie universelle* de Michaud et même la *Gallia christiana*. On avait déjà pu s'étonner, dans le premier volume qu'il eût pu écrire l'histoire des Spirituels et des Fratricelles sans recourir aux remarquables travaux du P. Ehrle dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, on ne l'est pas moins cette fois de constater qu'il n'a pas consulté l'*Histoire des Papes* de Pastor, pour cette période qu'il a si bien étudiée, et où lui-même aurait eu tant à prendre.

De cette insuffisance d'information résultent quelques erreurs, quelques incertitudes et encore quelques lacunes regrettables. Ainsi tout ce qui est écrit (p. 89 et s.) sur les derniers temps du schisme de Benoît XIII, eût dû être modifié d'après le mémoire de M. Noël Valois sur la *Prolongation du Schisme d'Occident* (1899), l'auteur aurait vu fixer là quelques-uns des doutes qu'il soulève encore. Il aurait aussi appris le véritable nom de l'évêque de Bazas, Bernard d'Ibos et non d'*Yvonnie*, ainsi qu'il écrit après Eubel qui s'y est trompé, comme il s'est trompé (2) sur la véritable forme du mot *de Lobieto* mis pour *de Labreto* rappelée ici (p. 41). C'est bien une erreur encore que d'omettre Nicolas Duriche (p. 188) parmi les électeurs de la « nation espagnole » au concile de Constance, de faire nommer vicaire-général de Bayonne par Benoît XIII après l'ouverture du concile de Constance « Jean

(1) La *Revue de Gascogne* pourrait bien aussi se plaindre d'avoir été négligée ; elle n'est citée ni pour l'étude de M. Despaux sur les Cordeliers d'Auch (xxxv, 64), ni pour celle de M. Tauzin sur les Clarisses et les Frères Mineurs au pays de Marsan (xxxvii, p. 489).

(2) Cf. *Revue de Gasc.* 1900, p. 316.

Doyte » qui le fut près de neuf ans plus tôt (p. 165), de faire mourir Arn. Guillaume de La Borde à Dax en 1447, alors qu'il mourut sur le siège d'Oloron en 1451, quoi qu'en ait dit le P. Eubel. Il y aurait aussi bien des réserves à faire sur ce qui est dit de saint Louis, présenté comme premier auteur de la Pragmatique Sanction de Bourges (p. 321 et 338), sur la « sainteté » de Bonne de Berry, cette schismatique obstinée, sur les prédictions de sainte Brigitte, et sur l'appréciation de la conduite d'Urbain V. « Ce qui arriva plus tard » ne fut pas la conséquence du retour à Avignon, mais du retour à Rome. Il faut avoir le courage de le dire, quels qu'aient été les vrais motifs de son retour, Urbain V fut en ceci plus clairvoyant que F. Pierre d'Aragon, que sainte Brigitte,

Pourquoi l'auteur désigne-t-il le même personnage sous des noms différents ? Le fameux archevêque d'Auch est tantôt appelé Arnaud Aubert — ce qui est exact — tantôt Auger Aubert (p. 42); le même titre cardinalice, bien connu aussi, apparaît ici sous les noms différents de S. Georges *au voile d'or* ou de S. Georges *ad velum aureum*. Qui peut bien être le cardinal « Egide, légat du Saint-Siège en Italie » ? (p. 33.) Sans doute le célèbre Albornos; mais son nom Aegidius se rend en français par Gilles; si je fais cette remarque, c'est que dans le cours du récit, il est fait de ce mot *Ægidius* une traduction toujours aussi insolite pour nous.

Après ces quelques inexactitudes, il y aurait peut-être à élaguer du livre quelques redites et certains développements qui peuvent avoir leur intérêt en eux-mêmes, mais dont on ne voit pas très bien le lien avec le sujet présent, par exemple ce qui a trait aux missions de la Chine, à Christophe Colomb et à Pétrarque (1). Le récit y gagnerait plus de rapidité et la composition plus de rigueur méthodique, On ne saisit pas très bien non plus la nécessité de ce copieux appendice tout rempli de textes latins, dans un ouvrage de vulgarisation.

Mais je m'aperçois que je me borne à relever des vétilles quand j'aurais tant de mérites à signaler, à commencer par l'aisance et la

(1) Si encore le P. Othon avait rattaché Pétrarque à la Gascogne en s'inspirant du travail de M. L. Couture, *Pétrarque et J. Colonna, évêque de Lombez, Revue de Gascogne* XXI, 33, 90, 137, car pour le lien qui le rattache à l'ordre séraphique, il est bien problématique.

souplesse du récit qui rend la lecture de ce livre si facile et si intéressante. Rappelons aussi quelques heureuses découvertes documentaires, assez souvent reproduites dans de bonnes photogravures.

Le tableau qui nous est donc présenté ici de la vie séraphique dans notre Sud-Ouest, a l'avantage d'être ainsi bien vivant et de s'éclairer parfois de quelque nouveau trait de lumière. Le profit en est double pour nous, puisque nous y apprenons à mieux connaître notre propre histoire et l'action d'un ordre auquel notre pays dut, au XIVe et au XVe siècles principalement, ses plus nombreux prédicateurs et ses plus grands évêques. Par son *Aquitaine séraphique,* le R. P. Othon aura donc bien mérité de l'une et de l'autre.

A. DEGERT.

---

## GASTON-PHŒBUS A LA COMÉDIE FRANÇAISE

Pour des yeux béarnais, le décor de l'*Enigme,* la pièce de Paul Hervieu qui se déroule à la façon sèche et rapide d'un théorème, offre une surprise.

Les deux frères de Gourgoiran (MM. Silvain et Le Bargy) sont de grands chasseurs aux mœurs rudes, d'un caractère âpre, dont le type semble disparu aujourd'hui. A la compagne de leur vie qui se jouera de l'honneur conjugal, férocement ils appliqueront le mot sec d'Alexandre Dumas fils : « Tue-la. » Et c'est là le début de la pièce qui permet de prévoir la solution du problème et dessine nettement les caractères.

L'action se déroule dans la salle d'honneur au rez-de-chaussée d'un château provincial. Les murs sont ornés de divers emblêmes de chasse, animaux, chasseurs moyenâgeux. Le manteau ou hotte très avancée et renflée de la vaste cheminée est orné d'un portrait majestueux. Il est aisé de reconnaître le Gaston-Phœbus assis sous son dais de la superbe miniature du Manuscrit français 616 de la Bibliothèque Nationale reproduit dans l'édition de Froissart par Mme de Witt, p. 641.

C'est donc en toute vérité que cet exécuteur cruel, ce chasseur sans pareil, est le patron d'une demeure où va se dérouler un drame digne de son époque.

L. BATCAVE.

---

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

# LES DERNIERS JOURS DE M. COUTURE [1]

Ce serait, m'assure-t-on, répondre à l'attente des lecteurs de la *Revue* et donner satisfaction à leur plus légitime curiosité, que de leur raconter les derniers jours de notre vénéré et à jamais regretté directeur. En leur faveur je me hasarde à méconnaître pour cette fois les délicatesses bien connues de sa modestie, qui n'eut jamais rien tant en horreur que d'occuper le public de sa personne. Mais, par ses talents si variés, ses travaux si remarquables dans les voies les plus diverses, son influence si profonde sur le mouvement historique de notre région, n'a-t-il pas déjà pris place parmi ces meilleurs fils de notre Gascogne dont la *Revue*, telle qu'il l'a conçue, a pour mission de faire revivre les curieuses figures ou la puissante personnalité? Ne nous appartînt-il qu'à ce titre c'en serait assez pour que la *Revue* eût le droit de s'intéresser à la brusque catastrophe qui nous l'enlève.

Au début de notre année scolaire, notre cher doyen reprenait avec son entrain habituel le cycle de ses occupations ordinaires, conférences de littérature française, préparation des cours publics sur les origines du Jansénisme, rédaction et direction de la *Revue de Gascogne*, confection des catalogues de sa bibliothèque. Une promenade dans l'après-midi, quelques stations chez les bouquinistes formaient toujours sa

(1) Cet article était composé pour le mois de Mars; de là quelques détails qui font double emploi avec certains traits qu'on a pu lire dans l'éloge funèbre publié en tête du précédent numéro.

grande distraction avec la lecture des diverses Revues. Car si, comme il le disait, il ne lui était plus possible de travailler, il n'en restait pas moins aussi attentif que jamais au mouvement littéraire, théologique ou historique de l'heure présente. Aucun article important ne paraissait dans la vingtaine de Revues qui lui passaient par les mains, sans attirer son attention. Il était le premier à nous les signaler, à nous les résumer avec la fidélité de son incomparable mémoire, à remarquer même que telle suite d'article se faisait trop attendre. Entre temps aussi il prêtait volontiers l'oreille aux indiscrétions que je me permettais sur le sujet et le caractère des mémoires qui m'arrivaient pour le volume de *Mélanges*, que nous lui destinions. Mais pour les lire lui-même, il s'y était refusé par un sentiment de haute délicatesse ; il ne se croyait pas le droit d'en prendre directement connaissance avant le jour où le Comité lui remettrait ce volume en main. Hélas! nous ne prévoyions pas alors qu'il devrait être déposé sur sa tombe!

Vers le premier de l'an de menus accidents, quelques égratignures aux pieds, l'obligèrent à renoncer à ses promenades favorites. Cette privation lui fut pénible. L'état général de sa santé ne tarda pas à s'en ressentir ; il se plaignit d'éprouver à nouveau les symptômes précurseurs de la maladie qui l'avait affaibli en 1895 ; le manque d'appétit, les tournements de tête. De plus en plus il se cantonnait dans sa bibliothèque, évitant le mouvement sur un trop large espace. Il pût cependant le 27 Janvier commencer ses cours publics sur les origines du Jansénisme. A l'aisance de son débit, à l'ampleur de ses aperçus, à la précision de son exposé qui enchanta ses nombreux auditeurs, aucun d'eux ne douta qu'il ne mènerait à bonne fin cette his-

toire du Jansénisme, sur lequel il avait collectionné jadis tant de curieux bouquins et ramassé de si jolies anecdotes, qu'il contait si gentiment dans l'intimité.

Mais dès le second cours qui suivit, huit jours plus tard, des traces de grande fatigue se manifestèrent dans sa parole un peu embarrassée ; lui-même s'en excusa devant le public, et en donna pour raison l'état de sa santé.

C'est que dans l'intervalle il avait été victime d'un nouvel acccident qui aggrava très vite son état. Il était monté sur une chaise pour prendre un livre, mais son pied glissa si malheureusement qu'il tomba en se faisant une large blessure à la jambe. De vives douleurs furent la conséquence de cette plaie mal soignée. Deux jours plus tard il se mettait au lit avant son heure ordinaire. Plus tard, dans la nuit, des gémissements partis de sa chambre donnaient l'alarme à ses voisins. Ils accouraient auprès de lui, ils le trouvaient étendu au milieu de sa chambre les pieds glacés, à peu près sans connaissance. Un médecin fut appelé en toute hâte. Un traitement énergique fut prescrit : vers le soir une heureuse détente se produisit, dont on profita pour lui proposer de recevoir les derniers Sacrements. Monsieur Laclavère, accouru à la nouvelle de l'accident, lui administra successivement le saint Viatique et l'Extrême-Onction, qu'il reçut avec une présence d'esprit et une ferveur touchante dans sa simplicité. Avec sa mémoire d'autrefois, il répondait à toutes les prières de la liturgie, parfois même seul, quand, à travers nos larmes, nous éprouvions quelque peine à lire le rituel. L'amélioration constatée depuis ce moment allait en s'affermissant d'heure en heure, bientôt tout danger parut conjuré. Le cher malade retrouvait dès vendredi toute la liberté de sa langue, la

lucidité de son esprit et sa bonne grâce habituelle. Il avait des mots aimables pour tous les visiteurs. Comme on les écartait le plus possible dans la crainte de le fatiguer, il se plaignit aimablement de sa solitude : la journée au lit était si longue, disait-il.

Mais dans la nécessité de courir au plus pressé on avait négligé la jambe blessée, et celle-ci ne tarda pas à se rappeler au sentiment du malade et à l'attention des médecins par des douleurs de plus en plus vives. Ces douleurs lui arrachaient des cris dès la journée de dimanche. On put même saisir quelque accès passager de délire. Mais là-dessus survint le numéro de la *Revue de Gascogne* dont le retard lui donnait tant de préocupations, et il avait pu apprendre les résultats de la réunion de la *Société historique de Gascogne* et recevoir l'assurance qu'on y avait préparé de la bonne besogne. La réaction fut excellente, et le mieux persista jusqu'au jeudi soir. Mais dès ce moment les souvenirs commencèrent à se brouiller de plus dans sa tête et les accès de délire à se multiplier. Des idées d'épreuves à corriger, de collaborateurs à remercier, de travaux à finir hantaient son cerveau, puis survinrent de mauvaises nouvelles d'une école libre a laquelle il portait un intérêt particulier. Il en résulta chez lui une agitation d'esprit et une irritabilité extrêmes, telles qu'on ne lui en avait jamais vues en santé. Les questions et les préocupations se succédaient sans ordre et sans lien. Tantôt il s'inquiétait du sort des Petites Sœurs des Pauvres d'Auch ou des travaux écrits récemment sur Bagnères-de-Bigorre. Tantôt c'était de touchantes effusions de sentiments pieux, d'invocations émues, de prières à divers saints, en particulier à sainte Thérèse, qui avait été l'objet de ses cours publics, il y a deux ans. On eût dit que ce fond de piété intime et pénétrante, qu'il déro-

bait si soigneusement à tous les regards, remontait à la surface dès qu'il retrouvait sa liberté d'expansion. Mais même dans ces états pénibles, pour faire diversion à ses douleurs ou mesurer exactement ce qu'il gardait de présence d'esprit et de mémoire, il n'y avait qu'à l'entretenir de la *Revue de Gascogne*, ou lui demander s'il avait tel ou tel livre dans sa bibliothèque et dans quel rayon on avait chance de le trouver. C'est ainsi que dimanche soir, alors que depuis deux jours nous avions perdu tout espoir, il retrouvait son ordinaire lucidité pour répondre à des questions qui lui étaient adressées sur les *mémoires de Marolles* ou sur les travaux de M. Claudin relatifs à l'imprimerie à Toulouse.

Depuis lors, nous n'osâmes plus troubler les effusions de sa piété, dans la crainte d'ajouter aux souffrances qu'accusaient seuls les spasmes intermittents de son agonie. Celle-ci fut douloureuse et longue, mais calme jusqu'au soir du lundi où après nous avoir entendus réciter les prières des agonisants, il s'endormit pieusement dans la paix de ses espérances chrétiennes.

*R. I. P.*

A. DEGERT

---

## UNE RECETTE CULINAIRE

Dans nos banquets provinciaux, les menus sont d'ordinaire agrémentés de mentions historiques propres à exciter la curiosité autant que l'appétit des chercheurs. On vous promet des sauces *à la Jeanne d'Albret*, des coulis *à la Monluc*, etc. Malheureusement ces dénominations sont dépourvues d'authenticité et purement fantaisistes. Ne serait-il pas mieux, sauf épreuve préliminaire, de servir aux Gascons du XX^e siècle des plats empruntés réellement à la cuisine des Gascons illustres du XVII^e ou du XVIII^e ? En tous cas, je viens donner ici une seule recette, sauf à récidiver si les lecteurs de la *Revue* sont mis en goût par cet échantillon.

« Poulets à la Pardaillan. Vous avez des poulets préparés pour mettre à la broche, vous en ôtez le brechet ; et vous avez des foyes gras, des petits oignons blancs blanchis et des truffes, les oignons entiers, le reste

coupé en gros dez, pour mettre le tout dans de l'huile avec toutes sortes de fines herbes hachées ; et emplissez les poulets et les mettez cuire à la broche, enveloppés de jambon, lard et feuilles de papier ; étant cuits, dressez dans leur plat une sauce à l'aspic dessous, et servez de bon goût (1). L. C.

---

## QUESTION

## Dom Bernard de Sédirac est-il né dans le diocèse d'Agen ou dans le diocèse d'Auch?

M. l'abbé Larroque a publié, dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch* (t. I, p. 101-121), une intéressante notice sur dom Bernard de Sédirac, le saint archevêque de Tolède. J'en extrais ces quatre lignes : « Sur la frontière de la Gascogne, dit le P. Mongaillard, se trouve un bourg peu connu, du nom de Salvitat ou Sauvetat. C'est dans ce bourg qu'entre l'an 1040 et 1045, selon toute apparence, naquit Bernard de Sédirac ou Sédilhac de la noble famille des vicomtes de ce nom... » M. l'abbé Canéto, dans la *Revue de Gascogne* de juin 1867, s'appuyant aussi sur le P. Mongaillard, fait naître (p. 253) le plus illustre des prieurs de Saint-Orens à La Sauvetat (Gers), et il ajoute (en note) : « Le château est encore debout, dans les terres, au sud-ouest de La Sauvetat. » Je retrouve la même opinion dans ce passage des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Auch*, par M. Daignan du Sendat, chanoine, archidiacre et vicaire général du diocèse d'Auch (mss de la Bibliothèque d'Auch, n° 83, p. 1055) : « Bernard de Sédirac, un des plus grands hommes que la Gascogne ait vu naître, était sorti d'un petit bourg appelé La Sauvetat sur la frontière de la Gascogne, vers l'Agenois dans le diocèse d'Auch. » Tout cela semble bien formel. Pourtant je lis dans le ms. de Labenazie ces assertions non moins formelles (t. II, p. 213) : « Bernard de Serrilac, qu'on a découvert être né à La Sauvetat de Savères en Agenois au rapport de Rodrigue, archevêque de Tolède, et d'Antonius Neper, cités par Auteserre, y fut envoyé (en Espagne)... Le Martyrologe gallican dit : *Gallus origine ex urbe Aginensi ex oppido Salvitate monachus sancti Orientii Auxiensis.* La chronique de Cluny convient qu'il étoit de La Sauvetat, près la ville d'Agen etc... » Que faut-il croire? J'avoue que je suis terriblement embarrassé entre La Sauvetat (canton de Fleurance, arrondissement de Lectoure) et La Sauvetat-de-Savères (canton de La Roque-Timbault, arrondissement d'Agen). Qui pourrait nous donner quelque chose de décisif? T. DE L.

(1) *Le cuisinier gascon* (Amsterdam 1747, p. 61). On peut voir ce que j'ai dit de ce livre, il y a plus de quarante ans, dans mon travail sur le *régime alimentaire de l'Armagnac* (*R. de G.* tome Ier, p. 399-423). A cette dernière page, prière d'effacer l'avant-dernière ligne de l'avant-dernier alinéa, car le mot garbure se trouve, quoique j'aie dit le contraire, dans le *dictionnaire de l'Académie.*

# LAURAET

Lauraet, en Fezensac, au sud-est de Monréal, baronnie avec haute, moyenne et basse justice, fut réunie à Lagraulet et Betbéze par la maison de Pardaillan, qui en fit l'apanage d'un de ses cadets. Son histoire se confond avec celle de cette puissante famille jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Le village était entouré de murailles et renfermait l'église et le château seigneurial. Outre l'église paroissiale, sous le vocable de Saint-Luper, il y avait dans la juridiction les églises de Saint-Jean-Baptiste de Marrast et de Saint-Pierre de l'hôpital de Gargan Le 3 Avril 1395, Vital du Cos, habitant Lauraet fait son testament : il demande que son corps soit inhumé dans l'église de Saint-Luper de Lauraet, il lègue à l'église de Sainte-Marie d'Auch et à Aymeric Augier, recteur de Lauraet, un florin d'or ; il fait des legs aux églises de Sainte-Marie de Villelongue, de Saint-Jean-Baptiste de Marrast, de Saint-Jean de Faust, de Saint-Pierre de Genenx, de Saint-Orens de Monréal, et quelques legs à Gondrin (1).

Le 2 novembre 1395, collation de la cure de Lauraet par le vicaire général d'Auch au profit de Raymond Lagarde, clerc de diocèse d'Auch.

Au commencement du XVe siècle la seigneurie de Lauraet appartient aux barons de Montesquiou. En effet, à la date du 28 février 1426, les consuls et habitants du lieu de Lauraet prêtent serment de fidélité à Bertrand de Montesquiou, « seigneur moderne ». Il est spécifié que le seigneur sera tenu de prêter le serment suivant la coutume de Lagraulet.

Le 27 octobre 1426, au lieu de Vaupillon, la prieure et les religieuses de ce monastère, ordre de Fontevrault, donnent en fief à Bertrand de Montesquiou, chevalier, seigneur de Lauraet, présent dans le cloître dudit couvent, un moulin à eau, bâti en pierre, situé dans la juridiction de Lauraet, au lieu dit de Bernède, plus une prairie sise dans le territoire de Mouchan, au lieu dit Amarest, confrontant la rivière de l'Osse, et cela moyennant la redevance annuelle de deux pipes de vin et trois écus d'or. Elles mettent

(1) Reg. de notre de Gondrin.

en possession et jouissance desdits biens le susdit chevalier, lequel sera tenu, à chaque changement de seigneur, de payer, sous forme d'hommage, une paires de gants blancs et de plus ledit seigneur, devra payer une redevance de quatre *(...effacé)* de un pan de longueur, lorsque le meunier videra le canal pour prendre le poisson (1).

Le 31 août 1451, Bertrand de Montesquiou, baron de Montesquiou, rend hommage au comte d'Armagnac pour la baronnie de Lauraet (2). L'église de Saint-Luper de Lauraet avait à cette époque le titre d'archiprêtré.

Le 2 mai 1519, Jean de Gimat, prêtre, bachelier en théologie, est curé archiprêtre de Lauraet.

En 1556, la dîme de Lauraet, appartenant à l'archevêque d'Auch, est de 24 écus gros, de 110 ardits par écu (3).

Le 6 avril 1565, Arnaud Saint-Etienne, du lieu de Lauraet, reconnaît tenir en arrentement de Me Jean Loit, prêtre et recteur de Lauraet, absent, mais Me Nicolas Duclos, prêtre chanoine de Vic-Fezensac, présent et agissant pour ledit Loit, tous les fruits appartenant à la cure pour le prix de six vingt livres par année (3).

Le 20 septembre 1565, la ferme de la boucherie de Lauraet est donnée pour 10 écus petits et 4 sous par an.

La taverne et la boucherie, appartenant au seigneur du lieu, sont affermées 14 francs bordelais, 16 ardits; quelques mois après le prix de cette ferme est fixé à 15 écus petits.

En 1570, Anne de Montesquiou a, par son mariage avec Fabien de Monluc, porté la seigneurie de Lauraet à ce dernier. Le 8 septembre 1571, les consuls donnent à ferme la boucherie. Au mois de mars 1572, le procureur de Fabien de Monluc afferme le péage et la bailie de Lauraet au prix de 19 écus, chaque écu valant 27 sous.

Fabien de Monluc fut tué au mois de septembre 1573. Ses biens passèrent à ses fils Adrien et Blaise. Dans le partage de la succession la baronnie et seigneurie de Lauraet échut au cadet Blaise de Monluc, seigneur de Pompignan.

Le 15 décembre 1573, Anne de Montesquiou, dame de Lauraet promet à Guiraude de Mathon deux lits et 15 écus en récompense de ses bons et loyaux services.

(1) Trobat notre à Gondrin.
(2) Reg. d'Arnautonet, notre à Gondrin.
(3) Reg. d'Arnautonet, notre à Gondrin.

Le 12 octobre 1574, les consuls de Lauraet, vendent aux enchères, au prix de 12 écus petits et 7 sous, une vigne appartenant à la communauté. Le même jour ils afferment pour dix ans, moyennant 42 écus petits, payables en dix termes à la fête de la Toussaint de chaque année, les padouens ou pâturages de Gascor et Bacaro. Le 24 février, Anne de Montesquiou, dame de Lauraet, afferme par son procureur la bailie du lieu au prix de 16 écus petits par année. C'est la dernière fois que son nom paraît. Elle mourut en 1576, laissant ses deux fils mineurs.

Le 14 mars 1576 (v. s.), les époux Ducos, habitant le Hourtane, en la juridiction de Lauraet, reconnaissent devoir à noble Jean Dufaur, sieur de Pujos et au chevalier de Monluc, tuteur de noble Blaise de Monluc, seigneur de Pompignan et baron de Lauraet, absent, mais Thibaut de Béon, sieur de Bières, leur procureur présent et stipulant, la somme de 250 livres tournois qui leur a été prêtée par les dits tuteurs (1).

Ce Thibaut de Béon appartenait à une branche de la famille de Béon Armentieu établie au château de Bières situé au nord-ouest du village de Lauraet.

Le 23 Juin 1579, les consuls donnent en afferme la part des dîmes de l'église Saint-Luper de Lauraet, appartenant à la communauté, moyennant 12 écus pour une année (2).

Le 5 septembre 1581, les procureurs des héritiers de Fabien de Monluc, quand vivait baron de Lauraet, en exécution des promesses faites le 15 décembre 1573 par Anne de Montesquiou à Guiraude de Mathon, donnent à cette dernière 15 écus et quatre lits qui étaient dans le château de Lauraet.

Le 29 mars 1584, demoiselle Françoise de Mondenard d'Estillac, demoiselle de la Rivière, habitant le Sempuy, est fermière du domaine et de la baronnie de Lauraet. En cette qualité elle donne à ferme la boucherie du lieu appartenant au seigneur, suivant la coutume pour 23 écus. Elle afferme également la taverne et la boucherie de Marrast pour 7 écus 6 sols. Le 12 mai 1591, Jean Laforgue, comme fermier de Lauraet, donne à bail à nouveau fief plusieurs pièces de terre, au nom de Blaise de Monluc, baron du lieu (3).

(1) Not^re de Gondrin.
(2) idem.
(3) idem.

Le 11 juin 1592, messire Jean Duchemin, évêque de Condom, curateur de Blaise de Monluc, seigneur de Pompignan et baron de Lauraet, étant dans le château de Cassaignet, près Gondrin, passe un accord avec Françoise de Mondenard d'Estillac, femme de noble Thibaut de Béon, sieur de Bières, laquelle ayant été fermière de la seigneurie de Lauraet et étant redevable d'une somme de 1200 écus sol, de 60 sous par écu, et ne pouvant compter la dite somme, donne en payement sa métairie de Lagrangette, sise au territoire de Sempuy, du labourage de deux paires de bœufs.

Le 24 juin 1592, arrentement des dîmes et prémisses de Gellelongue et chapelainie de Lauraet, appartenant au seigneur, pour 40 cartaux de blé (1). Le 14 juillet 1592, Manaud Campuzan, prêtre du lieu de Montesquiou et recteur de Saint-Luper de Lauraet, agit comme procureur fondé du baron du lieu ; il donne à ferme des biens appartenant au seigneur et en même temps les dîmes de l'église de Lauraet, qui lui appartiennent (2). Blaise de Monluc, baron de Lauraet, mourut en 1602 pendant l'expédition de Hongrie. Il eut pour héritier son frère aîné, Adrien de Monluc, baron de Montesquiou, lequel devint baron de Lauraet.

Ce seigneur étant à Paris, dans son hôtel de la rue Coq-Héron. vendit, par acte du 18 mai 1605, la terre et seigneurie de Lauraet à Antoine de Roquelaure. Mais ce dernier ne garda pas longtemps cette terre et la revendit à Guy Duchemin, seigneur de Puypardin, frère de l'évêque de Condom.

Jean Duchemin, fils de Guy et neveu de l'évêque, fut baron de Lauraet. Il épousa, le 7 octobre 1618, au château de Flarembel, Françoise de Gélas, dont Antoine.

Le 23 juin 1624, François de Granges, sous-diacre, est pourvu de la cure de Lauraet; il l'afferme au prix de 275 livres (3). Dans l'état du domaine nous trouvons au mot Lauraet: « Le sieur Antoine Duchemin en est seigneur, a droit de fiefs, lods et ventes, luy vault 60 livres. Pour le greffe, péage, droit de boucherie et de taverne luy vault 25 livres. — D'un fief particulier qu'il a, 70 sacs d'avoine à 10 sous le sac et 80 chapons. Des deux tiers des dixmes inféodées, 250 boisseaux de bled dont les trois font la charge quy vault communément 9 livres et deux tiers. Du dixme du vin

(1) Not^re de Gondrin.
(2) Not^re de Gondrin.
(3) idem.

80 thonneaux valant communément 32 livres le thonneau montant ledit dixme 878 livres.

» Le dixme s'y lève au dix; oultre ce que dessus, au recteur dépendant d'Auch 300 livres : aux dames religieuses de Vaupillon 45 livres, à l'archidiacre de Pardaillan 50 livres, à l'hôpital de Gargan 60 livres, à la dame de Gondrin 36 livres, au recteur de Saint-Martin de Craste 15 livres, aux Jésuites d'Auch 36 livres et à l'église de St-Luper de Lauraet 36 livres. Valant ledit dixme. 1456 livres et le revenu de toute ladite paroisse 14,560 livres. Il y a ung notaire (1) ».

En janvier 1634, prorogation d'arbitrage par Antoine Duchemin, seigneur de Lauraet et Marrast, dans un procès qu'il a avec les habitants de ces deux lieux.

En 1647, Jean Carle, prêtre et curé de Lauraet et de Marrast, est accusé, devant l'officialité diocésaine, de ne pas tenir de vicaire pour le service de l'église de Marrast; de plus sa probité est fortement soupçonnée (2).

Le 14 Juillet 1655, dans le château seigneurial de Lauraet, messire François Duchemin, seigneur baron de Lauraet, Marrast et autres places, héritier de son père feu Antoine Duchemin, fait établir par acte public et authentique que depuis l'année 1579 les consuls et habitants du lieu de Lauraet n'ont jamais reconnu leur seigneur et que à la date du 6 août 1606, pour renouveler cette reconnaissance, les dits habitants avaient consenti une transaction. Malgré les réquisitions des dits Antoine et François Duchemin les consuls et les habitants n'ont jamais voulu reconnaître le seigneur, quoique tout tenancier soit obligé de le faire de dix en dix ans. En conséquence ledit François Duchemin leur fait signifier sommation d'avoir à remplir leur devoir (3).

Les consuls et habitants devront se soumettre à la formalité du serment de fidélité du seigneur avec acte de reconnaissance dudit seigneur. En 1657, Jean Gourraignes est recteur de Lauraet et Marrast. En 1670, il a été remplacé dans ce bénéfice par Arnaud St-Etienne qui procède à la mise en possession de M^tre^ Arnaud Astruc, prêtre de l'église St-André de Gondrin (4).

François Duchemin, baron de Lauraet, mourut en 1710 sans

(1) Etat du Domaine, 1631.
(2) Registre de l'officialité, Auch.
(3) Not^re^ de Gondrin.
(4) idem.

laisser de postérité. Il institua héritière sa sœur Louise Duchemin, qui devint, après la mort de son frère, dame de Lauraet, Marrast et autres places, et qui porta ces seigneuries à la maison de Biran.

En effet, Louise Duchemin, fille d'Antoine Duchemin et de Françoise de Gélas Léberon, avait épousé le 5 décembre 1657 Louis de Biran d'Armagnac, comte de Gohas, qui, du chef de sa femme, devint baron de Lauraet.

Leur fils, Blaise de Biran, servit activement, pendant toutes les guerres de la fin du XVII^e siècle et les premières années du XVIII^e. Il mourut des blessures qu'il avait reçues quelques jours après la bataille de Cassano. Il avait épousé, en 1685, Anne de Montalier, dont il n'eut pas d'enfant. Son héritage et les seigneuries qu'il possédait passèrent à son frère cadet, Jean de Biran.

Jean de Biran d'Armagnac, comte de Gohas, seigneur baron de Lauraet, Marrast, Puypardin et autres places, épousa, en 1711, Jeanne-Marie de Cassaignet, fille du marquis de Fimarcon.

Il mourut en 1725, laissant de son mariage un fils du nom de Louis. En 1727, sa veuve Jeanne-Marie de Cassaignet présenta requête au sénéchal de Condom, à l'effet d'assigner messire Joseph de Castillon, prêtre et prévôt de l'église cathédrale de Condom, pour assister à l'assemblée des parents qui devaient confier à la susdite dame la tutelle de son fils Louis.

Louis de Biran d'Armagnac, comte de Gohas, baron de Lauraet, né en 1721, fut nommé, tout jeune encore, colonel du régiment de Berry, infanterie, il n'avait que vingt-deux ans ; il commanda ensuite le régiment de Bourbonnais à la tête duquel il assista aux sièges de Mons et Charleroi et à la bataille de Raucoux. En 1747, il fut envoyé à l'armée de Piémont. Il venait d'obtenir le grade de brigadier d'infanterie lorsqu'il fut tué, à la tête de ses troupes, au combat de l'Assiette, entre Exiles et Fenestrelles, le 19 juillet 1747, il n'avait que vingt-six ans et mourait, comme son ancêtre Blaise, dans ces champs de l'Italie qui ont été le tombeau de tant de braves Gascons.

Il avait épousé Léonarde de Sabourin, dont il n'eut qu'une fille du nom de Marie-Jacqueline.

Marie-Jacqueline de Biran d'Armagnac, comtesse de Gohas, dame de Lauraet, Puypardin, Marrast et autres places, fut envoyée fort jeune à la Cour, elle y parut avec tous les avantages que donnent une naissance illustre, une grande fortune et une beauté

remarquable. Elle joignait à cela une solidité de foi et de pratique religieuse qui en faisait une personne de haute vertu. Elle arrivait à la cour du souverain le plus débauché de cette race incontinente des Bourbons-Albretins; Marie-Jacqueline sut, par sa fidélité à son Dieu, résister à l'entraînement de ce milieu où tous les vices étaient réunis.

Le 4 janvier 1761, elle épousa Louis, comte de Beaumont, colonel des grenadiers de France. Après son mariage, elle fut nommée dame d'honneur pour accompagner Madame, belle-sœur du roi. Louis XV quoiqu'ayant passé l'âge de la galanterie distingua Marie Jacqueline, et fit auprès d'elle quelques tentatives amoureuses qui furent repoussées avec hauteur et mépris; le vieux libertin reconnaissant que la place était bien gardée renonça à ses projets coupables.

En 1767 la comtesse de Gohas obtient une pension de 4000 livres qui lui fut accordée en considération des services de son père et de sa mort glorieuse ; cette pension fut augmentée d'une autre de 2000 livres en qualité de dame de la Dauphine. Le pauvre château de Lauraet était bien abandonné par ses seigneurs, il tombait en ruines et n'était plus habité que par le régisseur Broconat, qui marie sa fille Marguerite en 1771 à un jeune homme habitant aux maisons de Cappes, dans la juridiction de Marrast. En 1784, la comtesse de Gohas intenta un procès au baron de Gélas relativement à ses droits sur Lauraet et Marrast, comme ayant-cause de Louise Duchemin, sa bisaïeule. Le procès n'était pas terminé en 1789 et la Révolution emporta tout.

En 1790, lors de la revision des biens ecclésiastiques on trouve citée, dans la juridiction de Lauraet, la chapelle de Notre-Dame de Villefranche de Queyran, dont le revenu déclaré est de 1100 livres avec charge de 104 messes par an. M. Rizon prêtre en est jouissant (1). La Révolution chassa la comtesse de Beaumont-Gohas de la cour, elle n'émigra pas et vint chercher un abri dans ses terres de Gascogne et y passa, non sans inquiétudes, les années sanglantes de la Terreur. Elle habitait le château de Lamothe-Gohas, elle y attira toutes les victimes de nos troubles et sut calmer bien des souffrances et adoucir bien des misères.

(1) Arch. Départ^ts d'Auch.

Elle vendit toutes ses terres de Lauraet et de Marrast, et mourut presque centenaire en 1836, laissant une mémoire vénérée.

En visitant Lauraet, ou retrouvé difficilement les masures de l'ancien château seigneurial.

CYPRIEN LA PLAGNE-BARRIS.

---

## Sur la Bibliographie des « Maximes » du P. Gaichiés

—

M. Adrien Lavergne m'écrit :

« Je possède, des *Maximes* du P. Gaichiés, deux exemplaires que vous n'avez pas mentionnés.

»*A*. Maximes/ sur/ le ministère/ de/ la Chaire/ par le Père Massillon, prêtre/ de l'Oratoire/. — A Paris, chez Damien Beugnié, 1729, avec privilège du roy. in-12.

» Ce livret commence par un *Avertissement*, la table et l'approbation du 27 nov. 1710 signée Berthe, (point de privilège). En ajoutant le titre cela fait quatre feuillets ll. non chiffrés. Le texte des *Maximes* occupe 284 pp.

» L'*Avertissement* n'est pas dans les éditions de 1739 et 1743. Ces deux éditions le citent dans la préface, p. II, comme *préface de l'Auteur*.

» Cette édition de 1729 est une des mauvaises qui ont été publiées du vivant de l'auteur et sans son consentement.

» *B*. Edition de 1743 en tout absolument semblable à celle de 1739 que vous mentionnez. »

Comme l'insinue mon savant correspondant, ces deux mentions n'achèvent probablement pas complètement la bibliographie des *Maximes sur le ministère de la Chaire*. Il a dû y avoir plusieurs éditions non avouées avant celles qui portent le nom de Massillon. Il est étrange que cette *pseudonymie* se soit reproduite en 1729, je remarque aussi une édition donnée par Quérard pour la première, (*R. de G.* de décembre 1901, p. 533) elle n'était peut être que la seconde (cf. *ibid.*, p. 522).

L. C.

---

# La mort et les obsèques de M. de Jumilhac de Cubjac

## ÉVÊQUE DE LECTOURE

—

En terminant son intéressante notice sur l'avant-dernier évêque de Lectoure, Monsieur le grand vicaire Cézérac nous a dit que la mort le frappa le 26 juin 1772 à Paris, pendant l'assemblée du clergé de France dont il faisait partie. On ne lira pas sans intérêt, croyons-nous, les détails sur son décès et ses obsèques, donnés par les procès-verbaux officiels, dont la collection n'est pas à la portée de tout le monde.

Lundi 22 juin 1772, Monseigneur le Cardinal de la Roche-Aymond, Président (1).

IXe Séance. — Son Eminence a prié Monseigneur l'Evêque de Condom (2) et Monsieur l'Abbé de Paty (3), d'aller chez Monseigneur l'Evêque de Lectoure (4) pour lui témoigner, au nom de l'Assemblée, la part qu'elle prend à son indisposition.

Xe Séance. — Mardi, 23 juin 1772, Monseigneur l'Evêque de Condom a dit, qu'en exécution des ordres de l'Assemblée, il avait été chez Monseigneur l'Evêque de Lectoure pour lui témoigner la part que la Compagnie prenoit à son indisposition ; que ce Prélat l'avoit prié de vouloir bien témoigner à l'Assemblée sa vive reconnaissance, et son empressement de venir l'en assurer lui-même.....

(1) Charles-Antoine de la Roche-Aymond, Cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque Duc de Reims, Premier Pair de France, Légat-né du Saint-Siège, Primat de la Gaule Belgique, Grand Aumônier de France et Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, député pour le premier ordre de la province de Reims, fut nommé président de l'Assemblée Générale du Clergé de France à la deuxième séance de cette assemblée le 11 juin 1772.

(2) Alexandre-César d'Anterroches, évêque et seigneur de Condom, comte de Brioude, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, député de la Province de Bordeaux, pour le premier ordre.

(3) Marc-Antoine de Paty, prêtre du diocèse de Bordeaux, chanoine de l'Eglise cathédrale de Condom, vicaire général du même diocèse, député de la province de Bordeaux, pour le second ordre.

(4) Pierre-Chapelle de Jumilhac de Cubjac, évêque et seigneur de Lectoure, député de la province d'Auch, pour le premier ordre.

XIIe Séance. — Samedi 27 juin 1772, Son Eminence a dit, que l'Assemblée savoit la perte qu'elle venoit de faire de Monseigneur l'Evêque de Lectoure ; que ce Prélat estimable par ses qualités personnelles étoit encore plus recommandable par la sagesse et la douceur avec lesquelles il gouvernoit son diocèse, qu'il édifioit par ses vertus ; qu'il méritoit d'autant plus les regrets de la Compagnie, que dans la place d'Agent, qui lui avoit été confiée, il avoit donné des preuves d'une grande connaissance des affaires du Clergé, dont il avoit défendu les droits et les privilèges, avec autant de zèle que de succès ; que l'usage étoit que lorsqu'un des Députés des Assemblées Générales mouroit pendant la tenue des dites Assemblées, on commençoit par dire un *De Profundis*. La Compagnie s'est levée et a dit le *De Profundis*.

Son Eminence a ajouté que, suivant l'usage, la Compagnie entendrait au premier jour libre une Messe basse des Morts, et ferait ensuite un service solennel pour le repos de l'âme de feu Monseigneur l'Evêque de Lectoure, ce qui a été agréé.....

Mardi 30, la Compagnie a entendu une Messe basse des Morts pour le repos de l'âme de feu Monseigneur l'Evêque de Lectoure.

Vendredi 3 juillet, Son Eminence a dit, que l'usage étant, comme il l'a déjà observé dans la séance du samedi 27 juin, lorsque quelqu'un des Messeigneurs les Prélats députés vient à mourir pendant le terme des Assemblées, de faire un service solennel, on ne pouvoit trop tôt songer à rendre ce devoir à feu Monseigneur l'Evêque de Lectoure ; qu'ainsi la Compagnie avoit à déterminer le jour et l'heure du service qu'elle avoit résolu de faire pour lui ; que si elle le trouvoit bon on pourrait le fixer à jeudi prochain, neuf de ce mois à dix heures. Son Eminence a prié Monseigneur l'Evêque de Toulon (1) de vouloir bien officier, et a nommé pour prêtre assistant Monsieur l'Abbé de la Roque(2), pour Diacres d'honneur Messieurs les Abbés Amelot (3) et d'Au-

(1) Alexandre de Lascaris, des comtes de Vintimille, évêque de Toulon, député de la province d'Arles, pour le premier ordre.

(2) Jean de la Roque, prêtre, Docteur de Sorbonne, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine et Primatiale Sainte-Marie d'Auch, Archidiacre de Sos en la même Eglise, vicaire général du diocèse d'Auch, député de la Province d'Auch, pour le second ordre.....

(3) Sébastien-Michel Amelot, prêtre, Docteur en théologie, vicaire général du diocèse d'Aix, député de la province d'Aix, pour le second ordre.

tichamp (1), pour diacre (2) de l'Evangile : Monsieur l'Abbé de Césargues, et pour Sous-Diacre, Monsieur l'Abbé de Vintimille (3) : elle a prié Messeigneurs les Evêques d'Aleth (4), de Cahors (5), d'Avranches (6) et de Tréguier (7) de faire les absoutes.

Messieurs les Agents ont été chargés de faire tout préparer pour cette cérémonie, et d'y inviter ceux de Messeigneurs les Prélats qui sont à Paris et qui ne sont pas de l'Assemblée.....

Enconséquence (nous résumons la relation de la cérémonie funèbre), le jeudi 9 juillet à dix heures précises, le cardinal de la Roche-Aymon en rochet uni, soutane et camail violet, les prélats en camail noir, les membres du second ordre en manteau long et bonnet carré, à la suite des agents du clergé, précédés de l'huissier, du courrier et de deux cents suisses en gants noirs, le crêpe au bras gauche et à l'épée se rendaient à l'église des Augustins, qui les reçurent à la porte en grande cérémonie. L'église était tendue de deuil et chargée d'armoiries dans toute son étendue, 144 cierges d'une livre l'éclairaient. Au milieu du chœur, à la place du lutrin s'élevait une estrade de trois degrés, surmontée d'un catafalque funèbre aux armes de feu Monseigneur de Lectoure. Aux quatre angles de la représentation étaient assis quatre aumôniers en surplis et gants noirs : les deux du devant portant la mitre et la crosse couvertes d'un crêpe, en arrière et à distance étaient assis les deux valets de chambre du prélat en manteau noir et, plus loin, quatre de ses domestiques. Du côté de l'épître

(1) Charles-Antoine-François de Beaumont d'Autichamp, prêtre, chanoine de l'Eglise de Paris, vicaire général du diocèse de Toulouse, député du second ordre pour la province de Paris.

(2) Jean-Baptiste-Joseph-Florimond de Meffray de Césarges, Maître de l'Oratoire du roi, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre hors les murs de Vienne, vicaire général du diocèse de Fréjus et député du second ordre pour la province d'Embrun.

(3) François-Marie-Fortuné de Vintimille, sous-diacre du diocèse de Marseille, chanoine de l'Eglise cathédrale de Toulon, député du second ordre, pour la province d'Arles.

(4) Charles de la Cropte de Chanterac, évêque et comte d'Aleth, député du premier ordre, pour la province de Narbonne.

(5) Joseph Dominique de Cheylus, évêque de Cahors, député du premier ordre pour la province d'Albi.

(6 Joseph-François de Malide, député de la province de Rouen pour le premier ordre.

(7) Jean Marc de Royère, évêque comte de Tréguier, député du premier ordre, pour la province de Tours.

s'élevait le trône destiné au célébrant et de l'autre côté l'estrade destinée aux acolytes. Sur les deux bas-côtés du chœur, chaises, pliants, banquettes et carreaux noirs pour la famille du défunt et pour ceux qui avaient été priés d'assister à la cérémonie par billets imprimés.

Le cardinal de la Roche-Aymon, les archevêques et évêques prirent place dans les hautes stalles du chœur et après eux les autres prélats *suivant l'ordre de leur sacre* ; puis les membres de l'assemblée appartenant au second ordre. L'évêque de Toulon, célèbra la messe assisté des personnages indiqués plus haut. Les religieux augustins exécutaient le chant de la messe au jubé. Les quatre évêques désignés d'avance firent les absoutes en chape de velours noir et mitre blanche. Après la cérémonie, les prélats à la suite du cardinal se rendent par le cloître à la salle de l'assemblée dans l'ordre où ils étaient venus.

« Son Eminence a remercié, au nom de l'assemblée, Monseigneur l'évêque de Toulon d'avoir officié à la messe et Messeigneurs les évêques de Cahors, d'Aleth, d'Avranches et de Tréguier d'avoir fait les absoutes » (1). JOSEPH GARDÈRE.

---

## M. BATBIE ET L'EGLISE DU SACRÉ-CŒUR

..... A son lit de mort, M. Batbie fit appeler M. Gardey (2), curé de sa paroisse, auquel il confia ses dernières volontés. « Je désire, dit-il, que mon cœur repose dans la basilique de Montmartre à l'édification de laquelle j'ai la joie d'avoir beaucoup contribué (3).

Et l'éminent représentant ajoutait cette parole que l'on pourrait graver au frontispice de l'histoire de la basilique du Sacré-Cœur :

« Une des plus nobles idées de ce siècle est d'avoir songé à élever un temple à l'amour de Dieu pour les hommes ».

Comme complément à cette anecdote historique, ajoutons que le cœur de M. Batbie repose aujourd'hui dans la crypte de la basilique de Sainte-Clotilde et que M. le Curé, vicaire général de Paris, a obtenu de S. Em. le Cardinal Richard la promesse que la dernière volonté de M. Batbie serait exécutée, lorsque les circonstances le permettront (*Union Pyrénéenne* de Novembre 1901).

(1) Extrait du *procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris, au couvent des Grands Augustins en l'année 1772*. Paris, Desprez, MDCCLXXV.

(2) M. l'abbé Gardey est originaire de Maubourget (H.-P.).

Le trait cité a été rappelé par lui-même dans une allocution à la réunion du 3 novembre de l'*Union Pyrénéenne*.

(3) Comme ministre de la justice, M. Batbie fit voter la loi qui expropriait le terrain sur lequel a été bâtie la basilique de Montmartre.

# Lettres inédites de Le Boux, évêque de Dax, à Colbert

Dans les volumes des *Mélanges Colbert* (1), à la Bibliothèque nationale, se trouvent en original quelques lettres de Le Boux à Colbert. Originaire de l'Anjou, ce personnage appartient à la Gascogne comme évêque de Dax. Sans prétendre faire ici sa biographie (2), je crois devoir rappeler que cet oratorien fut avec le Père Sénault, Fromentières, Mascaron, Dom Cosme, le futur évêque de Lombez, et deux ou trois autres, du nombre des prédicateurs que « la cour et la ville » regardèrent un moment comme les premiers orateurs de leur temps (3). Seuls Bossuet, Bourdaloue et Massillon vinrent plus tard éclipser leur gloire. Le Boux, en particulier, prêcha à Paris et à la cour dès 1652 avec un succès toujours croissant dont la *Gazette de France* et la *Muse historique* (4) de Loret, le gazetier rimailleur, nous ont conservé l'écho.

De naissance pauvre et obscure, il dut à son seul talent oratoire l'honneur d'être élevé à l'épiscopat. Le roi le nomma le 31 septembre 1658, à l'évêché de Dax, mais, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, Le Boux ne fit son entrée dans sa cité épiscopale que près de deux ans plus tard, le 24 juillet 1660.

1) J'ai déjà dit la provenance et le contenu de ces volumes quand j'en ai tiré les lettres du cardinal de Clermont, *Revue de Gascogne*, 1901, p. 28

2) On la trouvera avec sa bibliographie dans mon *Histoire des évêques de Dax* (sous presse)

3) Dans son étude sur les *Orateurs sacrés de la cour de Louis XIV*, l'abbé Hurel consacre à Le Boux plus d'une vingtaine de pages t. 1, p. 94 et s., t. II, p. 300 et s.

4) Les mentions qu'elles en font sont trop nombreuses pour pouvoir être rapportées ici. V. mon *Hist. des évêques de Dax*.

Ses lettres à Colbert nous le montrent en relations aussi intimes que suivies avec le grand ministre. Nous n'en publions que trois qui, à divers titres, nous ont paru plus particulièrement dignes de cet honneur. Elles permettront d'abord de se faire quelque idée du style de Le Boux et de constater que sa parole écrite marche à peu près du même pas que l'éloquence de la chaire à cette époque. Cette constatation pourra avoir son prix, le jour où l'on voudra étudier de près l'authenticité des sermons attribués à Le Boux. Atribués, ai-je dit, car la paternité des sermons publiés sous le nom de ce prédicateur est fort sujette à caution. Ils n'ont été imprimés qu'au milieu du XVIIIe siècle (1) et l'éditeur avoue en toute franchise que pour répondre à l'empressement du public il a « retouché le style qui commençoit à vieillir » et « corrigé sur l'original même certains endroits dont la délicatesse de (son) siècle eût été blessée (2). » Avec l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche (3) et une lettre aux Pères de l'Oratoire, les seules de ses œuvres avouées et reconnues qui aient été imprimées (4), les présentes lettres constitueront l'unique base sur laquelle il faudra nécessairement appuyer toute étude du style de Le Boux.

(1) *Sermons prêchés devant le Roi par M. Le Boux évêque de Périgueux*, [où Le Boux fut transféré en 1667] ci-devant prêtre de l'Oratoire : 2 volumes in-12, Rouen, veuve Besongue, 1776.

(2) Id. p. v.

(3) L'abbé Hurel a considéré cette oraison funèbre comme inédite et en a publié, à ce titre, de larges extraits ou résumés d'après un ms de la Bibliothèque de l'Arsenal (M. A, 11. B. L. Pr.). Après lui, l'abbé Riboulet (*Essai historique sur Mgr Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux*, Périgueux, 1875, p. 21 a répété que ce discours n'avait jamais été imprimé. C'est là une double erreur. On peut voir de cette Oraison un exemplaire imprimé en cette année 1666, dans les papiers du Val de Grâce aux Arch. nationales (L. 1036 n° 21).

(4) Riboulet op. cit. p. 96) publie une lettre de Le Boux, évêque de Dax, aux Pères de l'Oratoire, du 13 septembre 1661. Nous ne parlons pas de ses ordonnances épiscopales qui ont un caractère particulier et sont de date postérieure.

En dehors de cet intérêt général, il y a dans la première une modeste contribution à l'histoire de l'éloquence sacrée au XVII^e siècle. Non seulement on y voit comment était envisagé l'honneur de prêcher devant la cour, mais on y apprend que les attributions et les soucis de Colbert s'étendaient jusqu'au choix du prédicateur de la chapelle royale.

La seconde éclaire d'un jour quelque peu inattendu la physionomie du modeste religieux, que ses confrères nous ont dépeint comme se dérobant avec larmes aux honneurs de l'épiscopat (1). La maladie, sans doute, est mise ici en avant pour justifier auprès de Colbert cette démarche plus humaine qu'épiscopale. Mais la vérité oblige aussi à dire qu'il paraît bien difficile d'attribuer au climat de Dax une influence aussi maligne sur l'état de santé de notre évêque.

Arrivé, nous avons vu, dans cette ville vers la fin de juillet 1660, Le Boux n'y passait à proprement parler qu'un an. Dès le carême de 1662 il s'en allait prêcher à Saint-Rémy de Bordeaux; à la fin de cette même année il partait pour Paris dès le mois de novembre (2). Dès lors, Dax ne le vit guère plus (3) que quelques jours entre le mois d'octobre et de décembre 1664 (4).

(1) « Pendant que la ville et la cour applaudissaient ainsi au choix du roi, le pieux oratorien faisait tous ses efforts pour éloigner une charge qu'il trouvait trop lourde. Ses confrères étant venus le visiter, il les supplia avec larmes de jeter les yeux sur quelqu'un plus digne que lui. » Ainsi s'exprime le biographe de Le Boux d'après les *mss de l'Oratoire*, Arch. nat. L-K, 67-74.

(2) Le 17 nov. 1662 le syndic du chapitre de Dax lui représente que « Mgr l'évêque d'Acqs estoit au propre de s'en aller à Paris pour aller prêcher au Louvre pendant le caresme et qu'ainsi son absence seroit longue et considérable ». Archives municip. de Dax, GG 33, f° 59 v.

(3) Il prêche au Louvre le carême et l'avent de 1663, le carême de 1664 aux Nouvelles Converties. Le 20 septembre il est encore à l'Oratoire de Paris où il confère la prêtrise à Malebranche.

(4) Une de ses lettres que nous ne publions pas est datée « de Dacqz ce 8 novembre 1664 » (*Mélanges Colbert*, n° 125, p. 228).

La troisième lettre nous intéresse doublement et par les traits qu'elle fournit sur le caractère et le rôle de Le Boux et par les renseignements inconnus qu'elle donne sur les démarches des Etats de Béarn contre les protestants. Si l'évêque de Dax se refuse à solliciter des mesures vexatoires contre ces derniers, c'est donc uniquement par crainte de déplaire à Colbert et au roi. On aimerait à le voir régler sa conduite sur des mobiles plus nobles et s'inspirer de sentiments plus élevés.

A. DEGERT.

A Dacqz, ce x 9re 1662 (1).

Monsieur,

Je ne puis aprendre par diverses lettres de mes amis l'honneur qu'il a plû au Roy de me faire en jettant les yeux sur moi pour le Carême prochain que je n'aile à la source de cette obligation et de tout mon bonheur et que je ne vous en témoigne ma reconnaissance très humble.

J'essayerai, Monsieur de ne me pas rendre tout à fait indigne de l'adventage qu'il vous a plû me procurer. Il me manque beaucoup de qualités pour m'acquitter de mon devoir en cette occasion, mais au moins y apporteray je toute la discrétion, la fidélité et la conduite que vous demandez de ceux à qui vous donnez des marques de votre protection. Celle que j'ai reçue de vous, Monsieur, depuis le moment que vous avez daigné me donner quelque part dans vos bonnes grâces se distingue par des effets si sensibles, que je ne puis que je ne sois toute ma vie avec le dernier attachement et toute sorte de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

G[UILLAUME], évesque d'Acqz.

(1) — *Mélanges de Colbert*, n° 122 bis, f° 669 r.

## II

Paris, ce 15 Juin 1564 [1]

Monsieur,

La bonté que vous avez eu de me promettre que vous parleriez au roi en ma faveur dans le temps de la distribution des évêchés vacants ne m'a pas permis de douter que le souvenir de Sa Majesté en a eu ne soit un effet de vostre recommendation. Aussi Monsieur, ay-je essayé de vous en rendre mes très humbles actions de grâces et par moi-même et par la bouche d'un des meilleurs amis que j'aye au monde, et je ne crois pas pouvoir employer un plus favorable médiateur auprès de vous pour vous en demander la continuation. Il a plû à Sa Majesté de témoigner qu'elle approuvoit les raisons de ma translation et qu'elle avoit dessein de la faire. Vous demander, Monsieur, votre appuy, pour jouir de l'effet de sa bonne volonté, c'est vous demander la vie que de continuelles maladies ont toujours menacée dans mon diocèse, et je ne la veux debvoir qu'à celui à qui je dois déjà tout le bien que j'ai au monde. J'ose espérer, Monsieur que dans l'occasion que l'on peut regarder comme présente dans l'extrême danger où est Monsieur l'Evesque de Nevers (2), vous me ferez l'honneur de me protéger, que vous voudrez bien que je sois votre créature de toutes les manières en ne partageant mes obligations avec personne et que vous me donnerez par là le moyen de servir plus longtemps l'Eglise et le Roy. La connaissance que j'ay avec tout le monde que la passion que vous avez pour son service est la seule considération qui peut tout sur vous me fait quasi passer les bornes que la modestie me debvroit prescrire, pour vous dire avec vérité que si vous me faites la grâce, Monsieur, de me mestre en estat de donner des preuves de mon zèle, peu de personnes me surpasseront en fidélité et que vous me verrez toujours faire mon debvoir avec un attachement inviolable.

(1) — *Mél. Colb.* n° 121, p. 568.
(2) — L'évêque de Nevers dont on escompte ici la mort prochaine est Eustache de Chéry qui ne se démettra qu'en septembre 1666.

Je sais, Monsieur, que c'est par ces seuls sentiments que je puis me rendre digne de la protection que je vous demande et de la qualité de

Monsieur,

Votre très humble et très obligé serviteur. (1)

L'évesque d'Acqz

III

A Paris, ce 7 Juillet 1664.

Monsieur,

Quoique je sois au lit malade depuis quatre jours j'ai cru estre obligé de vous informer de quelques affaires de Béarn qui regardent la religion prétendue. Monsieur de Lavie (2), premier président du Parlement de Navarre à Pau, est arrivé avec un conseiller, tous deux députés de leur compagnie pour venir rendre raison au conseil du roi de quelques arrest qu'ils ont donné; j'ai receu en mesme temps une lettre des évesques de Béarn, dans lequel il y a un détroit fort considérable dépendant de l'évesché d'Acqz, par lesquelles ils me sollicitent de m'unir avec ces députés du Parlement pour faire des remontrances au Roy sur les affaires de la Religion; leur but principal seroit de demander qu'il pleust à Sa Majesté faire pour le Béarn ce qu'elle a fait dans le pays de Gex, à la sollicitation de M. l'évesque de Genève; leur grande raison est que l'édit de Nantes n'a jamais esté receu dans le Béarn et que les choses paroissent disposées à restablir la religion catholique par l'autorité du souverain, comme la seule authorité de la reyne

(1) Cette sollicitation eut bientôt son effet. Dans une autre lettre à Colbert du 8 novembre 1664, *Mél. Colb.* n° 125, p. 228 et que nous ne publions pas, Le Boux lui écrit : « Je vous dois par ma translation la conservation de ma vie ». Cette translation n'eut pas cependant d'effet, mais Le Boux reçut en dédommagement l'évêché de Mâcon, le 8 mai 1665. Il ne fut pas plus heureux pour cette nomination; quoique préconisé à Rome, il ne prit jamais possession de ce siège. En janvier 1667 il était enfin transféré pour de bon à Périgueux; ce qui fit dire autour de lui que ses amis avaient demandé pour lui cet évêché, en disant au roi: « Que Le Boux était né *gueux*, qu'il avait vécu *gueux* et qu'il voulait *périr gueux*.' *Ménagiana*, t. III. p. 2).

2 Thibaud de Lavie, président du tribunal de Navarre, appartenait à une famille parlementaire originaire de Dax. On peut voir chez A Communay, *Audijos. La gabelle en Gascogne* p. 284, 285, 294, 349, la conduite énergique qu'il tenait en ce moment même contre le fameux adversaire de la gabelle.

Jeanne la banit pour y establir la R. prétendue (1). J'ay voulu, monsieur, vous donner ce plan pour recevoir vos ordres et n'entrer dans cette affaire qu'autant que vous me le prescrirez. Le député du clergé est chargé de quantité de lettres pour les évêques, et il vouloit se servir de l'occasion de l'assemblée qu'ils tiennent demain au sujet de l'entrée de Monsieur le légat (2), pour leur proposer cette affaire et leur demander leurs offices auprès de mon dit sieur légat pour faire les plus puissantes sollicitations auprès du roy. J'ai arresté tout cela et n'ay pas cru que ceste voye fust à approuver et j'ai demandé du temps à dessein, Monsieur, de prendre vos ordres, et Monsieur de Lavie, premier président est tombé d'accord qu'on ne feroit rien sans ma participation. J'ose m'assurer, Monsieur, que vous trouverez bon que je me sois adressé à vous pour prendre loi et régler ma conduite et celle de tous ces messieurs sur vos volontés et que vous me ferez l'honneur de croire que personne ne sera jamais avec plus de soubmission et d'attachement que je suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ÉVESQUE D'ACQZ.

Une des raisons qui donnent le plus d'intérêt à ces lettres, c'est, avons-nous dit, qu'elles aident à nous faire une idée de ce que devaient être le style et

(1) Une réclamation présentée à l'assemblée du clergé de France de 1675 (5 juillet), par le second successeur de Le Boux sur le siège de Dax, Philippe de Chaumont nous permet de découvrir ce que venaient demander les députés des Etats de Béarn : « Par la difficulté du temps et le peu de soin qu'avoient pris ceux qui sont préposés pour empêcher de pareils abus, les religionnaires avoient bâti environ 72 temples dans le Béarn; que le parlement de Pau en avoit souvent proposé la réduction; que l'avis de M. Pelot, donné en 1665, fut qu'on limitast le nombre à dix, mais qu'il fut résolu au conseil qu'on en laisserait vingt... qu'il est facile de revenir contre ledit arrest puisque les calvinistes ne l'ont pas exécuté eux-mêmes... qu'il supplie l'assemblée d'obtenir de Sa Majesté ou que l'on pratique pour le Béarn ce qui a été fait pour le pays de Gex ou du moins que l'on modère le nombre de vingt temples et que l'on remette les choses suivant le procès-verbal qu'en a fait dresser M. Pelot. » *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. v, p. 224.

(2) Il s'agit du cardinal Flavio Chigi que le pape Alexandre VII dut envoyer comme légat pour porter ses excuses à Louis XIV, à la suite de l'affaire des Corses. Cf. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682* (2e Ed. 1870), p. 3 et suiv.

l'éloquence de Le Boux. Mais, à ce dernier point de vue, nous avons un autre document inédit, plus riche encore de renseignements directs sur la prédication de notre évêque et qu'aucun des historiens de l'éloquence de la chaire n'a connu. Il a trait au Carême prêché par Le Boux à Saint-Rémy de Bordeaux, en 1662. Après quelques indications générales sur la prédication de Le Boux et sur les sentiments qu'inspirent ses succès, il nous a conservé l'analyse de quelques-uns des thèmes développés dans la *Passion* prêchée par l'éloquent évêque de Dax. L'auteur de cette analyse ne nous est connu que par son nom et sa profession; mais à lire ses réflexions il est aisé de voir que nous avons à faire en lui à un esprit attentif et cultivé, très au courant des moindres détails du texte scripturaire. A ce dernier trait on reconnaît un protestant d'alors; ce qui s'accorde très bien avec son titre de membre de la Chambre de l'édit. Son témoignage d'autant moins suspect d'engouement irréfléchi n'en a que plus de prix à nos yeux. Voici donc ce qu'écrit le sieur de Bacalan :

1662. — « Pendant tout ce caresme j'ay esté presque à tous les sermons de l'évesque de Dax, grand prédicateur à l'église de Saint-Rémy. Il a prêché ouvertement pour la grâce contre les œuvres (1), et les Jésuites disent tout haut dans leurs sermons, et particulièremeut celui qui prêche à Saint-Pierre, qu'on le quitte pour aller entendre l'hérésie (2) à Saint-Rémy, etc.

(1) Je rappelle sans insister que la toute-puissance de la grâce et l'inutilité des œuvres pour le salut étaient deux points de doctrine où protestants et jansénistes voisinaient d'assez près. L'auditeur protestant a bien pu dans le cas présent dénaturer ou du moins exagérer de bonne foi la doctrine de Le Boux sur les rapports de la grâce et des œuvres.

(2) Cette accusation, sans doute calomnieuse, est peut-être inspirée par le souvenir des relations de Le Boux et des jansénistes. Le P. Rapin nous montre en lui un des agents les plus habiles (*Mémoires du P. René Rapin*, de la comp. de Jésus, publiés par Léon Aubineau (Paris 1865). t. II, p. 195), des Jansénistes. Ses succès oratoires lui ayant fait une réputation en province, il allait être appelé à Paris, quand il s'en vit interdire l'entrée

Ce 7 avril, vendredy saint, j'ay encore esté au sermon de M. l'évesque de Dax qui a presché deux heures durant et c'est reposé deux ou trois fois pendant qu'on a chanté quelque hymne. Il a presché la Passion de Notre-Seigneur. Il a fait trois comparaison telles sur le sujet de son discours. La première que selon l'axiome véritable *elementa non levitant nec gravitant in suo centro.* Qu'ainsi les péchés estants toujours dans leur centre au cœur de l'homme, ils ne lui pèsent guère, mais que Nostre Seigneur s'en estant chargé, ce lui estoit un fardeau si pesant qu'il fut obligé de crier : « Mon Dieu, mon Dieu pourquoi m'as-tu abandonné »? et « que cette coupe passe arrière moi. »

La seconde a esté prise de ce tyran que l'un des conjurés voulant tuer dans l'obscurité ne l'osoit, de peur de tuer quelque autre de ses camarades qui le tenoit; mais celui qui le tenoit s'écria qu'il se soucioit peu d'être percé du coup, pourvu que ce coup tuast le dit tyran. De mesme le bon Dieu ou, quoy qu'il en soit, son Fils, dans l'obscurité du soleil qui s'éclipsa lors de sa mort, ne craignit point d'être percé, pourvu que l'on perçast le tyran, c'est-à dire le péché qu'il vouloit faire mourir, etc.

La troisième estoit tirée du 3e chapitre du 2e des Roys, où le roi d'Edom assiégeant le roy Moab, celui-ci tua son propre fils pour faire lever le siège. De mesme le bon Dieu après un siège de quatre mille ans fait contre lui par le péché de l'homme c'est enfin résolu de sacrifier son Fils pour faire cesser le péché. Il a mal ajouté (comme il a souvent pris trop de licence) que le roy Moab avoit jetté le sang de son fils sacrifié sur les gens qui

par une lettre de cachet qu'avait, dit-on, obtenue contre lui le Père Paulin, jésuite et confesseur du roi (Cf. Hurel, *op., cit.* t. I, p. 95). Le prétexte allégué était le Jansénisme du prédicateur. Guy Patin, l'en accuse clairement : « Il était jadis Janséniste, écrit-il, et il ajoute, *sed tandem homo factus est ut adipiscatur episcopatum* (*Lettres de Guy-Patin* (Paris 1846). t. II, p. 379). Sûrement à l'époque de sa prédication à Bordeaux. Le Boux ne gardait rien de son jansénisme d'antan. Les actes capitulaires de Dax nous le montrent faisant signer le formulaire à ses chanoines : « Le 2 septembre 1661..... ledit seigneur évesque estant entré a présenté au chapitre le formulaire dressé par Messieurs de l'Assemblée générale du clergé contenant la renonciation aux propositions condamnées par les Papes Innocent X et Alexandre VII dans le livre de Jansénius intitulé : *Augustinus*, sur quoi après que led[it] seigneur évesque a signé led[it] formulaire lesdits chanoines présents l'ont signé ». Arch. munic. de Dax GG. 33, f°. 50 v.

estoient au siège de sa ville, pour faire la comparaison plus belle; mais il n'y a rien de cela dans l'Écriture (1). »

---

# L'ABBÉ MAURY ET DANTE

—

La *Revue chrétienne* (protestante) a commencé le 1er novembre 1901 la publication de récits sur la Révolution et les émigrés d'après le journal d'une institutrice suisse (1789-1798). Pendant un séjour à Rome, elle vit souvent l'abbé Maury, qui excita fort son admiration. Voici sa note du 11 février 1793 :

« Nous avons très souvent Mgr Maury, toujours aimable et toujours spirituel. Il ne perd pas courage, quoique tout son parti soit abattu; mais lui est comme Robin, toujours, toujours le même. Souvent il nous fait bien rire par ses sarcasmes. Quelqu'un prétendait l'autre jour que l'escadre anglaise était déjà dans la Méditerranée. « Ne croyez pas cela, dit Maury, les Anglais ne font pas de ces choses-là. Il n'y a que des Français qui puissent aller manger leurs biscuits en mer dans les temps où ils ne peuvent s'approcher d'aucune côte et risquent chaque jour d'être engloutis par les tempêtes ou jetés sur des écueils! » Alors il nous cita une satire de Dante qui dit dans sa création du monde que, lorsque Dieu eût formé la France, il la trouva trop parfaite, et pour sa situation vis-à-vis des autres pays, et pour sa température. Il jugea qu'elle aurait trop d'avantages et qu'elle deviendrait bientôt souveraine de tous les autres pays de l'Europe, s'il n'égalisait pas les choses. Il fit venir les Français, qui étaient destinés à peupler le pays d'Eldorado, et, leur donnant à chacun trois coups de marteau sur la tête les laissa aller en disant que cela suffisait, pour que jamais ils ne sachent tirer avantage de leur bonne fortune. »

On chercherait inutilement dans les œuvres de Dante la satire sur la création du monde et en particulier la plaisanterie relative aux Français. Il faut en laisser la responsabilité à Maury, qui fut peut-être à cette occasion aussi content de lui que le jour où il créa de toutes pièces le fameux exorde de Bridaine. L. C.

(1) Arch. du château de Lasserre. Extrait d'un livre journal écrit par un sieur de Bacalan, membre de la Chambre de l'Edit et habitant Bordeaux, communiqué par M. l'abbé Dubois, curé de St-Pierre de Buzet.

## Deux centenaires béarnais de l'année 1767

—

Les *affiches, annonces et avis divers* du 23 avril 1767, à l'article *centenaires morts depuis le commencement de l'année* (p. 68), donnent l'indication suivante : « En Béarn, *Jacob de Vignau*, mort dans sa terre de Bizanos, à 106 ans. Il avait assisté, disait-on à la dernière assemblée des Etats de la province, tenu à Pau, dans le mois d'avril 1766. Dans sa 102me année, il allait encore à la chasse, et jusqu'à sa mort il a conservé toute sa raison avec sa gaieté naturelle. »

La même feuille numéro du 23 septembre 1767 (p. 152), contient ces lignes : « Le 12 août 1767, *Marie Fiol*; fermière de la Bouerie, ferme dépendante de la paroisse d'Arros [morte], près de Pau en Béarn, âgée de 106 ans. »

---

# LE DUC H. DE MAYENNE ET GARAISON

—

Mention est faite du sanctuaire de Garaison dans une plaquette de toute rareté dont voici le titre : DISCOURS FUNÈBRE *sur la mort de Henry de Lorraine Duc de Mayenne et d'Aiguillon, Pair et grand Chambellan de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Guyenne. — Prononcé en l'Eglise S. Hierosme de Messieurs les Pénitens Bleus à Tolose, le 6 octobre mil six cents vingt et un* (1).

Il s'agit ici du fils unique de Charles de Lorraine, tué en 1621 à l'âge de 43 ans, au siège de Montauban. Comme il se trouvait affilié aux Pénitents Bleus de Toulouse ceux-ci firent célébrer à son intention un *service magnifique* (2). L'officiant fut l'Evêque de Lescar, et l'orateur, le

(1) 30 pp., petit in-12, plus une p. d'éloges latins. — Je cite la réimpression contemporaine d'une première plaquette toulousaine : A Paris. par Fleury Bourriquant, iouxte la coppie imprimée à Tolose, chez la vefve Iacques Colomiez. — M.DC. XXI. »

(2) « ..... Ils firent un service magnifique dans leur chapelle pour le repos de l'âme de Monsieur le duc de Mayenne confrère mort au siège de Montauban. On y avoit dressé une fort belle et riche chapelle ardente, la messe y fut chantée en musique et célébrée par M. de Benoit, grand archidiacre, l'Oraison funèbre y fut prononcée par le P. Bourdon, augustin, en présence du Roy qui leur fit l'honneur d'assister à ce service ». — Voy. *Histoire de la*

P. Roland Bourdon « docteur en théologie de la Faculté de Paris et Prieur du Couvent des Augustins de Tours ». Entre autres particularités bien faites pour rehausser la biographie du duc de Mayenne, le P. Bourbon dit ceci :

« ..... Ce grand prince luy a esté si dévot [à la Ste Vierge] qu'il ne laissoit escouler aucun iour dans les armées, mesme parmi le cliquetis des armes, bruit des canons, sifflement de mousquetades, et gresle des arquebuzades, sans réciter l'Office à son honneur et dire le saint Rosaire. Et estant Gouverneur de l'Isle-de-France, alloit ordinairement à nostre Dame de Liesse. Et mesme pendant ces guerres, *avoit faict vœu d'aller à pied à nostre Dame de Guaraison,* dès que le Roy auroit dompté les rebelles (1). »

Ce trait vraiment curieux rattache d'une manière bien inattendue le fils du duc de Mayenne, l'illustre Ligueur à notre sanctuaire gascon (2).

J. LESTRADE.

*royale compagnie des Pénitens Bleus de Toulouse*, par Thouron (1688, p. 212). — Le chroniqueur des Pénitents est contredit sur deux points, en ce récit, par le Discours même du P. Bourdon. 1° Relativement à l'officiant : S. Ambroise a offert « le sainct sacrifice de la messe » pour Valentinien, « comme faict aujourd'huy M. de l'Escar, grand et digne Prélat pour le salut de notre Prince ». — Relativement à la présence du Roi. Le Discours du P. Bourdon est dédié au P. Arnoux, confesseur de Louis XIII. Or dans l'Epitre l'orateur dit au P. Arnoux : « Ie n'attendois que l'occasion de vous faire paroitre mon humble service et voicy que ie vous apporte en offrande dévote, mais petite, le *Discours funèbre* que j'ay prononcé aux honneurs que MM. les Pénitens de S. Hierosme ont rendu en ceste ville de Tholose, à la mémoire glorieuse de Monseigneur de Mayenne leur cher confrère... *S'il arrive que le Roy sçache quelque chose de ceste mienne action*, vous l'asseurerez, etc....»

(1) A noter dans le même ordre de faits ces autres lignes : « Iamais [il] n'a voulu entendre à la démolition de lieux saincts, en a empesché la prophanation plusieurs fois, a faict punir exemplairement les insolences qu'il n'avoit peu empescher et a tousiours été le plus retenu et modeste Capitaine de son temps. Estant à Soissons, il faisoit souvent des retraites spirituelles avec les Pères Capucins, qu'il y avoit estably. Depuis quelques années, il estoit devenu plus dévot. Il jeusnoit fort estroitement les jours ordonnez, communioit plus souvent, et avant sa mort avoit communié aux deux Festes de nostre Dame. Il avoit dit à son Confesseur et Aumosnier, qu'il s'efforçeroit plus que jamais de n'offenser Dieu mortellement. » (p. 21).

(2) Je demande la permission d'ajouter en note un autre paragraphe de cette intéressante plaquette bourrée d'anecdotes. « Le siège de Nérac, entrepris sans hommes ni argent, avec peu de canon et moins de munitions. La reprise de Caumont, la meilleure, la plus forte et la plus importante place de Guyenne en peu de jours, par un courage et diligence incomparables, ne peut estre assez hautement louée. Non plus que ce qu'il a faict depuis par l'authorité du Roy et la terreur de ses armes au Mas de Verdun, l'Isle, Mauvezin, Réalville, Caussade, Nègrepelisse..... Aubias [Albias] voulut résister, mais elle esprouva la force de ses armes et la rigueur de sa Iustice. Et le nom de *Grand Boucher* qui luy fut donné par les rebelles de Montauban luy tourne à un très grand honneur, etc... » (p. 20).

# BEAUMARCHÉS ET MARCIAC

## Pays de Franc-Salé

De toutes les taxes nécessaires au fonctionnement des services publics les droits de consommation ont été de tout temps les plus vexatoires. L'économiste Adam Smith s'est chargé de le démontrer dans un certain nombre de maximes, admises aujourd'hui comme classiques. Mais, dans le régime financier d'avant la Révolution, le plus impopulaire de tous les impôts de consommation a été, sans contredit, la Gabelle.

Créé par Philippe VI en 1343, aggravé par Jean le Bon en 1364, d'abord réduit (1367), puis rendu obligatoire par son successeur Charles V, l'impôt sur le sel pesait, même à son origine, si lourdement sur le consommateur, que plusieurs provinces et communautés cherchèrent par tous les moyens à s'y soustraire.

Ainsi firent les communautés de Marciac et de Beaumarchés qui, avant l'impôt, bénéficiaient de franchises coutumières et, depuis 1343, d'une faveur royale dont la date n'est pas indiquée.

Mais, la guerre, d'un côté, les exactions des Princes, de l'autre, avaient vidé les coffres de l'Etat, on avait créé de nouveaux impôts, et les fonctionnaires, chargés de les répartir dans la province de Toulouse, « les Esleuz », ne tenant aucun compte du bien-fondé des allégations des habitants de Beaumarchés et Marciac, exigèrent d'eux, par tous les moyens

coercitifs dont ils étaient armés, le payement des droits de Gabelle.

A bout de ressources, mais forts de leur droit, les habitants de Beaumarchés et de Marciac, firent alors ce que feront deux siècles plus tard, à la suite des guerres de Religion et pour une cause analogue, sinon identique, les villes de Nogaro, Barcelonne et Riscle (1) : ils en appelèrent au détenteur du pouvoir et lui exposèrent le triste état où les avaient réduits la première moitié de la guerre de Cent ans.

Plus heureux que leur compatriotes de Nogaro, Barcelonne et Riscle, les habitants de Beaumarchés et de Marciac obtinrent prompte justice. Mais, si le lecteur veut bien prendre la peine de rapprocher le texte des procès-verbaux, publiés naguère par M. Parfouru, de celui du document qu'on lira ci-après, on ne manquera pas d'être frappé, comme nous, de la situation navrante faite à notre cher pays, soit par la guerre de Cent-Ans, soit par les guerres du XVIe siècle.

A l'une comme à l'autre époque, en 1410 comme en 1638, à la suite des armées belligérantes et partout où le fléau a passé, ce sont des villes en ruines, jadis florissantes, aujourd'hui désertes, des campagnes incultes, des populations décimées par la guerre, la famine et les maladies épidémiques, quand elles n'ont pas, comme à Barcelonne, demandé à une province voisine, la sécurité que leur refuse le sol natal.

C'est à ces malheureux contribuables que s'adressaient les exigences du fisc. Nous allons voir com-

(1) Voir les Procès-Verbaux de l'état des villes de Nogaro, Barcelonne et Riscle après les guerres de Religion publiés dans l'*Annuaire du Gers de 1882*, par M. Parfouru, archiviste du département.

ment, pour leur compte, les habitants de Marciac et Beaumarchés, purent s'y soustraire.

Le document qui suit existe à la Bibliothèque Nationale, département des imprimés, Casier I, Ordonnance des rois de France (collection Bréquigny), tome IX, pages 612, 613, 614.

Nous le copions textuellement.

*Lettres par lesquelles Charles VI confirme les habitants de Marciac et ceux de Beaumarchés, dans la possession d'acheter du sel sans payer les droits de Gabelle.*

« Karolus etc... Notum facimus universis presentibus et futuris nos infra scriptas vidisse litteras formamque que sequitur continentes.

» Guillelmus Pascalis, licenciatus in legibus, bachalariusque in decretis, judex Riparie in partibus Vasconie, Domini nostri regis commissariusque in negocio infra scripto auctoritate Regia deputatus, universis et singulis judiciariis et officiariis Regiis, vel eorum locatenentibus ceterisque presentes litteras inspecturis : Salutem.

» Presentatis nobis pro parte consulum et singulorum loci de Marciaco dicte nostre Judicature quibusdam patentibus et appertis Litteris Regiis a dicto Domino nostro Rege emanatis et ejus sigillo ordinario, ut prima facie apparebat, cera crocea impendenti sigillatis, tenorem qui sequitur continentibus :

» Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au Juge de Rivière, aux Esleuz sur le fait des Aides ordonnez pour la guerre en la province de Thoulouze (1), à tous nos autres justiciers et officiers

(1) Les « Esleuz » avaient été institués par les Etats généraux de 1356 (ordonnance du mois de mars) pour assister les commissaires généraux dans la répartition et la perception des impôts, aides et tailles; choisis à l'origine par voie d'*Election*, ils étaient devenus en 1372, en vertu d'une ordonnance

ou à leurs lieutenants : Salut. Reçu avons l'humble supplication de nos amez, les consuls, manans et habitans de nos villes de Marciac et de Beaumarchés, en la dite Jugerie de Rivière (1), situées en la fin de notre royaume et es frontières du Duché de Guienne, contenant que comme lesdits supplians aient franchises, liberté et coutume (2) et soient et aient esté en possession et saisine de tel et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, de prendre, avoir et acheter le sel, a eulz et chacun d'eulx nécessaire, des marchands qui l'amènent au marchié du marchiez esdictes villes ou es lieux plus prochains d'icelles où bon leur semble, moyennant certaine quantité ou mesure de sel appelée *Cop*, et un denier tournois que lesdits marchans paient et ont accoustumé payer à nous ou certain nostre commis sur ce, pour droits de Gabelle ou autrement. (3).

de Charles V, des fonctionnaires royaux : « Ils formèrent alors (dit » M. Ludovic Lalanne), dans des circonscriptions déterminées, un tribunal » chargé de répartir certains impôts et de juger les procès afférents à cette répartition. » Ce qui explique bien pourquoi, dans le cas des habitants de Beaumarchés et de Marciac, le roi prend soin de leur notifier sa décision.

(1) Nous sommes encore en pleine justice féodale, et dans l'imbroglio de son organisation il n'est pas sans intérêt de constater, dans un document officiel, que Beaumarchés et Marciac faisaient partie du ressort de la justice royale de Rivière-Basse.

2 Les coutumes de Marciac, confirmées en 1300 et consignées dans Monlezun (t. VI, pages 117 et suivantes), réglementent, en effet, d'une façon précise, la vente du sel apporté du dehors, par des étrangers, au marché du mercredi, et on lit à la page 121 :

« Item una saumata salis det unam palmatam salis et unum denarium » Turonensem ». — Quant aux habitants de la Bastide ils sont, pour l'acquisition et la vente du sel, déclarés soumis au droit commun, ou, si on aime mieux, à la coutume générale qui régit les autres Bastides : « Item quod » homines dictæ Bastidæ possint emere et vendere sal, prout in aliis bastidis est fieri consuetum ». Voilà pour Marciac.

A Beaumarchés, il en était de même, du moins cela résulte du texte de l'Ordonnance qui nous occupe.

(3) Ainsi, le droit payé au Trésor par les marchands de sel (les saulniers), était acquitté par eux, partie en nature, partie en argent. Pour celle-ci dans la coutume de Marciac, comme dans l'Ordonnance, c'était un denier tournois. Quant à la partie en nature elle s'acquittait, suivant la coutume, à raison de una palmata pour una saumata salis, et, suivant l'ordonnance,

» Et nous, depuis que la Gabelle du sel a été imposée et mise sus en nostre royaume, aions permis (1) et souffert que lesdits supplians achetassent et preinssent du sel par la fourme et manière dessus déclarées, sans autre repréhension, pour ce qu'ils sont trop loings du plus prochain lieu du grenier (2) à sel en nostredict Royaume, c'est assavoir, des villes de Narbonne, Cabestaing et de Sigen et d'autres à L lieues du pays ou environs, et aussi que les dictes villes de Marciac et Beaumarchiez sont les derniers lieux de nostredict Royaume en icelluy pays et sont situéez ès frontières de nos ennemis et des Contez d'Armaignac, de Béarn, de Pardiac, d'Astarac et de plusieurs autres, et ont été et sont prèz de plusieurs garnisons des chasteaux de Lourde, lequel naguères souloient tenir et occuper les Angloiz nos ennemis, et de Montagut lequel détiennent et occupent de présent iceux nos ennemis et d'autres et que aux temps, ils on paié patiz à nos-

à raison d'une mesure appelée *Cop*. Nous traduirions volontiers *palmata*, par *poignère*, en pur patois, *pugnère*, mot qui, dans notre pays, désigne une vieille mesure de capacité pour les légumes et les grains et dont, chose remarquable, les gens du peuple se servent d'une façon toute spéciale pour l'achat du sel. Nous passons le *saumata* à de plus érudits, pour recommander aux philologues le mot *Cop*, en les priant de le rapprocher de *Coupet*, mot patois, qui désigne une autre mesure de capacité plus spécialement affectée au commerce des grains.

(1) Cette mesure gracieuse fut-elle jamais consignée dans un acte public, Charte ou Diplôme ? Charles V avait, en 1367, réduit de moitié la Gabelle. Mais nous sommes en 1410, et en prenant à la lettre le texte qui nous occupe, si le mot *nous*, s'applique bien au souscripteur de la Charte, Charles VI, la franchise revendiquée par nos pères aurait été confirmée postérieurement à 1380 — Quoi qu'il en soit de la date, il résulte clairement du texte qui nous occupe qu'en matière de sel les communautés de Marciac et Beaumarchés jouissaient de franchises antérieures à 1343. — Or comme la fondation de Beaumarchés est de 1290, il est vraisemblable que les coutumes de cette communauté devaient consacrer le droit proclamé à nouveau par Charles VI, en 1410.

(2) Le mot *grenier* avait deux acceptions différentes : 1° Les greniers à sel, sièges de Justice ; 2° Les greniers à sel, magasins où les agents des fermiers-généraux s'occupaient de l'achat, de l'emmagasinage et de la vente du sel. Ceux-ci se subdivisaient en : *A*. greniers de vente volontaire où les particuliers s'approvisionnaient pour les besoins de leur commerce et de

dicts ennemis, et ont contribué à nos aides, impositions, fouages et autres charges, par nous imposées, comme les autres villes et lieux de nostre Royaume, qui sont en païs de paix, lesquels ne sont pas contraints à païer aucun paatiz ne autres charges et finances à nosdicts ennemis, comme lesdicts supplians (1). Est aussi que les dites villes de Beaumarchés et Marciac, qui au temps passé et par avant nos guerres souloient

leur industrie ; *B.* grenier d'impôt où chaque paroisse du ressort était obligée de prendre « pour le pot et la salière » la quantité de sel qui lui était *imposée* d'après sa population. Cette quantité était fixée à 50 livres par an pour 7 personnes, quel que fût leur âge. — C'est évidemment de ces derniers que veut parler notre ordonnance. — Mais si Marciac, et Beaumarchés étaient dans le ressort des villes indiquées, on conviendra qu'en effet la distance était longue et que les saulniers étaient quelque peu exposés dans leurs voyages des bords de l'Aude à ceux de l'Arros. Il est vrai que le roi s'empresse d'ajouter qu'il existait d'autre greniers « à L lieues du pays ou environs » Cinquantes lieues à parcourir, au moyen âge !!!..... Décidément nous aimons mieux l'épicier du coin !!...

(1) Nous venons de voir le roi motiver sa confirmation de dégrèvement sur le fait que : « Les villes de Marciac et Beaumarchés, en la Jugerie de » Rivière étoient situées en la fin du Royaume et ès frontières du Duché de » Guienne. » Ici la pensée royale est à peine déguisée, le mobile politique apparait dans tout son jour. Le pouvoir royal était faible en Gascogne, par contre, la féodalité indigène représentée par les comtes d'Armagnac, de Comminges et surtout celui de Foix-Béarn jouissait d'une indépendance à peu près souveraine. — L'occupation étrangère elle-même n'avait pu les trouver unis sous l'oriflamme de Saint-Denis, quand les Anglais ne trouvaient pas en eux des auxiliaires.

Il importait donc au Roi de France, tout en saisisant la première occasion d'étendre et d'affermir son autorité de ménager les seigneurs en s'attachant l'affection des vassaux, paysans ou bourgeois. — L'occasion était belle ; Charles V, nous l'avons vu, dans un but identique, avait en 1368, dégrevé la Gascogne de partie des droits qui frappaient les denrées alimentaires. — Les gens du fisc n'en tenaient aucun compte. — Les assujettis s'en plaignent au Roi. — Celui-ci intervient non pas tant par un sentiment de louable équité que dans un but d'habile politique. — L'ordonnance qui nous occupe est, il est vrai, motivée par le triste état dans lequel se trouvait notre pays. Mais cette considération ne vient qu'en seconde ligne et après la raison d'Etat. — Et cependant un pays qui dans moins de 50 ans a subi l'invasion étrangère, les guerres intestines de la féodalité, un instant la Jacquerie (après le traité de Brétigny), les ravages et les lourds impôts du Prince Noir, un tel pays méritait un peu plus de forme et surtout, un peu plus qu'une confirmation de dégrèvement. Deux siècles plus tard nous verrons Louis XIII, prenant en considération les dommages subis par les habitants de Beaumarchés en logeant des gens de guerre, interdire cette garnison à ses officiers généraux et donner à la ville les armes de France.

estre riches et puissantes et bien peuplées de gens habitans, sont à présent pour causes d'icelles nos guerres et des mortalitez qui par longtemps ont été aux dicts pays, presque inhabitables, et par plusieurs autres dommages, pertes, inconvéniens que les dits supplians ont soutenu et supporté au fait d'icelles nos guerres et autrement ; néanmoins vous ou aucuns autres soy disans commissaires de par nous sur le fait de Gabelle du sel ou dit Pays, ont mis en cause et procez les dits supplians pour cause de ce que dessus est dit, et les ont fait et font de jour en jour pour ce finer (financer ?) *(sic)* et exposer en plusieurs grans soumes de derniers et leur font plusieurs autres grans troubles et empêchements en leur trez-grand préjudice et dommage, et pour ce nous ont très humblement supplié que sur ce veuillons pourvenir de gracieux et convenable remède. Pour ce est-il que les choses dessus dictes attendues et considérées, voulons ilceux supplians estre relevés de toutes oppressions, vexations et molestacions indues, et estre gardez et maintenuz en leur dictes franchises, libertez et coutumes, sans aucune infrinctions d'icelles; vous mandons et expressément enjoignons en commectant, se mestier est, et a chascun de vous qui requis en sera, que se appelez à ce nostre Procureur en la dicte Jugerie de Rivière et autres qui seront à appeller, il vous appert deuement des choses dessus dictes, vous ilceux supplians et chascun d'eux faictes, souffrez et laissez joïr et user plainement et paisiblement des franchise, possession, usages et coustumes dessus dictes, et en icelle les maintenez et gardez ou faites maintenir et garder, sans les traveiller, molester ou empeschier, faire ou souffrir estre traveillez, molestez ou empeschiez en

quelque manière que ce soit, au contraire, mais, s'aucune chose étoit ou avoit été faicte au contraire ramenez la ou faitte ramener et remettre sans délay au premier estat et deu. Car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, et aus diz supplians l'avons octroyé et octroyons, si besoing est, de grâce espécial par ces présentes, nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens, ou déffenses et lettres subreptices empétrées ou à empétrer à ce contraires.

» Donné à Paris le IIII^e jour de Décembre, l'an de grâce mil IIII^e et dix et de nostre Règne le XXXI^e

» Par le Roi, à la relation du Conseil.

» LE PICART.

» Et per nos cum ea qua decuit reverencia receptis ad executionem et c a .... (suit la teneur du protocole).

Pour extrait conforme,

F. G.

---

## Le Château de Maisons-sur-Seine et le Maréchal Lannes

—

Les journaux annonçaient au mois d'août dernier, la mise en vente du château historique de Maisons-sur-Seine, dont la construction date de 1653, et qui appartenait, à la fin de l'ancien régime, au comte d'Artois. Il fut vendu comme bien national pendant la Révolution et acheté par le maréchal Lannes, en 1804, au prix de 400,000 francs. « Hélas! Essling n'était pas loin, et le maréchal, qui en fut la glorieuse victime, avait eu à peine le temps de se reposer à Maisons et d'y planter des groupes de peupliers figurant des corps d'armée en ordre de bataille. Ces peupliers ne sont plus que les témoins des victoires de chevaux de course. — La duchesse de Montebello, veuve de l'illustre maréchal, céda Maisons, en 1818, au banquier Jacques Laffitte (1) », qui en fit le rendez-vous habituel des chefs de l'opposition libérale et lui imposa son nom Maisons-Laffitte.

(1) *Journal des Débats* du 10 août 1901.

# A PROPOS DE LA CONVERSION DU VICOMTE DE FONTRAILLES

M. l'abbé J. de Carsalade du Pont, aujourd'hui évêque de Perpignan, a raconté, ici même, d'après Molinier, la conversion de Mme de Fontrailles et d'Elisabeth, sœur de celle-ci, (1) en 1618. Il ajoutait à cet attachant récit : « Il est à croire que ces conférences de Lectoure, [entre le jésuite Alexandre Regourd et le pasteur Daniel Chaunier], qui amenèrent la conversion de la vicomtesse de Fontrailles, ne furent pas étrangères à celle du vicomte, son époux, arrivée deux ans après. Benjamin d'Astarac-Fontrailles abjura le protestantisme en 1620... etc. »

Sait-on que l'historien des Pénitents Bleus de Toulouse racontant cette célèbre conversion donne, en cette affaire, le beau rôle à ceux de sa compagnie ? Je lui laisse la parole :

La procession que les Pénitens « firent en l'Eglise des Religieuses de la Porte de l'ordre de Sainte-Claire, où le très- saint Sacrement estoit alors exposé, servit d'instrument à la conversion de M.de Fontarailles, l'un des plus qualifiez et obstinez hérétiques qui fut de son temps.

Ce Seigneur, venant à Toulouse en compagnie de huit gentilshommes de ses amis, ne fut pas plus-tost sur le bout du pont de bois qui alloit alors des Religieuses Maltoises à la Dalbade qu'il vit paroitre à l'autre bout de ce même pont, cette troupe de Pénitens, la croix levée, tous nus pieds, en très grand nombre, marchant deux à deux, chacun un cierge blanc à la main, dans une modestie à donner une sainte admiration à tous ceux qui les rencontroient.

Il fut si touché de cette rencontre inopinée, qu'il fit réflexion sur la piété et le zèle de cette compagnie qu'il voyoit passer

(1) Voy. *Revue de Gascogne*. 1883. T. XXXIV, pp. 509-514.

devant lui et qu'il sçavoit être composée de gens de la première qualité. Cet objet s'imprima si avant dans son cœur qu'il se présentoit incessamment devant ses yeux, en quelque compagnie qu'i fust, et quelque part où il se trouvast. Il sentoit du remords et du trouble dans sa conscience et ne fut jamais en repos qu'il n'eust fait abjuration de son hérésie.

Ce nouveau converti à la Religion Catholique, Apostolique Romaine fut aussitôt après sa conversion en la chapelle des Pénitens Bleus et fut receu dans leur Confrérie le 23me jour du mois de mars 1622. Il leur rendit alors mille actions de grâce, leur avoua qu'il leur devoit son retour au sein de l'Eglise et leur protesta qu'il feroit tout ses efforts pour les imiter et se rendre digne de la grâce qu'il[s] venoi[en]t de luy faire en l'aggrégeant à leur sainte Congrégation. » (1).

Examiné de près, ce récit n'exclut point l'hypothèse des influences du P. Regourd sur Frontrailles. Chez ce dernier la conviction était formé avant la rencontre de la procession des Pénitents. A prendre Thouron à la lettre, la conversion du vicomte huguenot eût été affaire de pur sentiment. Qui le croira d'un tel personnage ? D'autant que la cérémonie toulousaine eut lieu en 1621 lors de l'expédition de Louis XIII à Montauban. Or, on assure que Fontrailles était converti l'année précédente. Thouron est dans le vrai, mais..... il tire un peu à soi la couverture. — Son récit est à garder : il complète celui de Molinier.

J. LESTRADE.

(1) Voy. *Histoire de la royale Compagnie de MM. les Pénitens Bleus de Toulouse....* par M. J.-F. Thouron.... Sindic de la même Compagnie. — Toulouse, Bonde imp., 1688, pp. 208-210.

ÉPISODES RÉVOLUTIONNAIRES

—

# Persécution contre M. l'abbé Bladé, vicaire de Bajonnette

—

Les documents historiques, laissés par M. l'abbé de Bénac, curé de Sainte-Gemme, au sujet des événements révolutionnaires dans cette contrée, nous révèlent que la petite commune de Saint-Brés, se signala par son ardeur à défendre les idées nouvelles. Dès les premiers jours de la tourmente, quelques habitants de cette localité, à la tête desquels marchaient Joseph du Pouy et Dominique Daguzan, refusèrent avec énergie de payer la dîme aux fermiers de Mgr de Cugnac, évêque de Lectoure, à messire Henry de Mauléon de Savaillan, seigneur du lieu, ainsi qu'à Maître Ayrem, curé de Bajonnette et de Saint-Brés. Cités à comparaître à Mauvezin, devant le juge royal du Fezensaguet, les récalcitrants furent condamnés à se conformer aux anciens usages. L'on entendit à cette occasion, la plaidoirie furibonde de l'un des accusés s'écriant à l'issue de l'audience : « On n'obtiendra jamais d'autre sentence qu'après que l'on aura labouré le sol de toutes les églises avec celui de tous les châteaux, et que l'on aura détruit la Royauté, par la mort du Roy ». On fit appel de ce jugement, et l'affaire vint devant le Sénéchal d'Auch. La première sentence fut confirmée et les appelants condamnés aux nouveaux frais qui s'élevèrent à cinquante-cinq francs. (11 janvier 1790.)

Loin de modérer l'ardeur de ces deux citoyens, cet échec excita au plus haut point leur fureur révolutionnaire. Ils jurèrent de se venger sur la personne de M. l'abbé Bladé, qui desservait leur église

Ce jeune prêtre avait refusé de se conformer aux exigences de la loi du 10 août 1789 prescrivant de publier à la messe du dimanche certains décrets de l'Assemblée Nationale. Les démocrates ne pouvaient accepter une telle infraction aux lois de la nation. Pour eux M. l'abbé Bladé n'était qu'un prêtre factieux. Peu s'en fallut que la garde nationale de Saint-Brés ne se portât à de cruelles voies de fait contre le vicaire réfractaire, bien qu'il eût déjà prê-

té, disent les documents que nous suivons pas à pas, « un simula cre de serment. »

« Cette poignée de paysans, grossiers et ignorants, excités par trois ou quatre meneurs turbulents et exaltés, désignés par les noms, en vogue à cette époque troublée, de *Municipalité*, de *Conseil général de la Commune* et de *Garde nationale*, s'assembla en tumulte. » On adressa aussitôt une pétition à l'administration départementale pour demander l'expulsion du vicaire. Cette dénonciation furibonde demeura quatre mois et demi sans réponse. Saint-Brés considéra ce silence des administrateurs comme un acte de souverain mépris.

Les évènements du 14 juillet 1790 vinrent exciter l'ardeur de ces énergumènes, qui pour mieux assouvir leur infâme vengeance firent parade d'un zèle outré pour défendre la cause de la Révolution et poursuivre, avec le dernier acharnement, les citoyens rebelles aux lois de la Nation. Les plus ignobles vexations contre M. l'abbé Bladé leur parurent choses toutes naturelles.

Une circulaire du district, leur servit de prétexte. On s'empressa donc de tendre un nouveau piège au vicaire, en l'obligeant à lire au prône la formule du serment suivant : « Je jure fidélité à la Nation, à la loi et au Roi *constitutionnel* et de vivre libre ou mourir. »

M. l'abbé Bladé protesta énergiquement. C'est ce nouveau refus qui excita au plus haut point la haine de nos ardents patriotes, qui, cette fois, jurèrent de tirer une vengance éclatante de cet acte de mépris. Ils déclarèrent que les prêtres qui, après avoir prêté ce serment de fidélité, devenaient parjures, étaient plus dangereux que tous ceux qui l'avaient refusé avec obstination.

Ces derniers, en effet, avaient perdu la confiance du peuple, et ostensiblement avaient fait ainsi parade « de leur ignorance et de leurs turpitudes ». Les autres, au contraire, étaient honorés de la confiance populaire dont ils pouvaient abuser en induisant en erreur ceux qui acceptaient leur direction.

Comment se débarrasser de la présence de ce prêtre factieux ? Le département, le district, l'évêque lui-même étaient sourds à leurs plaintes! Eux-mêmes voulurent se charger de cette hideuse besogne.

Le dimanche 31 juillet 1790, le citoyen Daguzan avait invité à

un repas copieux, où les libations ne durent pas faire défaut, la garde nationale de Saint-Brés, dans la métairie du château du Grillon. Le soir, après les Vêpres , la population était rassemblée auprès de l'église, officiers municipaux en tête, quand apparut l'abbé Bladé. Il se vit aussitôt entouré de gens armés de bâtons, d'épées et sabres nus... Quelques uns portaient leurs fusils à bayonnettes. « Ils se saisissent de ce malheureux prêtre, et son bréviaire sous le bras, un pain embroché à une pique sur ses épaules, ils joignent ainsi la dérision à la plus lâche brutalité... ils le placèrent au milieu de deux rangs de leur garde nationale et le conduisirent au milieu des huées, des outrages et des menaces les plus horribles, devant la porte du presbytère de Bajonnette, dont l'église de Saint-Brés était une annexe.

« Durant ce pénible voyage, les uns le poussaient avec leurs bayonnettes au bout du fusil ; les autres pour l'effrayer tiraient par derrière des coups de fusil ou brandissaient autour de son corps des piques et des sabres nus, en le menaçant à tout instant de lui trancher la tête

« Il traversa ainsi une foule nombreuse qui s'était rassemblée au Grillon, à l'occasion de la fête patronale et au moment même où M. l'abbé Montégut, curé de Sainte-Gemme et du Grillon, sortait de l'Eglise où il venait de chanter les vêpres ».

Une telle conduite souleva l'indignation de la contrée. Les citoyens Daguzan, commandant de la garde nationale, et son adjudant-major Lacomme essayèrent de se justifier devant l'opinion publique. Ils adressèrent au sujet de ces tristes évènements, une circulaire aux municipalités voisines. Vains efforts. Leur ignoble conduite en cette circonstance fut toujours jugée avec la plus grande sévérité (1).

P. LAMAZOUADE.

(1) Voir délibération du conseil de Sainte-Gemme, 15 nov. 1791.

# BIBLIOGRAPHIE

—

Le chateau de Gavaudun en Agenais, description et histoire, par M. Philippe Lauzun. — *Agen, impr. et lithog. agenaises*, 1899, in-8°, 69 pp. avec deux photogravures et un plan. [Extr. de la *Revue de l'Agenais*].

Le chateau de La Grange-Monrepos, (commune de Nérac, Lot-et-Garonne), par M. Philippe Lauzun. — *Agen, impr. moderne*, 1901, in-8°. 22 pp. [Extr. de la *Revue de l'Agenais*].

Depuis sa première étude sur le château de Bonaguil (1867), M. Lauzun nous a donné un ensemble fort remarquable de travaux sur l'architecture militaire dans la Gascogne et dans l'Agenais : *Etude sur le château de Xaintrailles* (1874), *les enceintes successives de la ville d'Agen* (1894), *châteaux gascons de la fin du* XIIIe *siècle* (1897) (1), la deuxième et la troisième édition considérablement améliorées et augmentées de l'*étude sur Bonaguil ;* puis une série de monographies, avec des photogravures et des plans, publiées dans la *Revue de l'Agenais*, et tirées à part en élégantes plaquettes.

Notre regretté maître, M. Léonce Couture a rendu compte des cinq premières de ces plaquettes : *le château de Nérac, le château de Cauxac, le maréchal d'Estrades* [*Revue de Gascogne*, XXXVIII, 1897, p. 477]; *le château de Perricard*, *le château d'Estillac*, [id. XXXIX, 1898 p. 261].

Pour tenir nos lecteurs au courant, je vais essayer de faire ressortir l'intérêt des deux brochures qui continuent la série et sont relatives aux châteaux de *Gavaudun* et de *La Grange-Monrepos.*

***

Le château de Gavaudun est bâti sur un plateau rocheux, que la nature a pris soin de rendre inaccessible, excepté au levant; de ce

(1) Avant de former un beau volume, cet important ouvrage a paru dans la *Revue de Gascogne* (1892-1897). L'auteur décrit et nous met sous les yeux, au moyen de dessins, de plan et de photogravures des monuments d'un type inédit et tout à fait propre à notre pays. La partie historique, qui est considérable, est tout aussi intéressante.

côté il se rattachait primitivement à la colline de Laurenque. Dès les temps préhistoriques, pour se mettre en sûreté, les hommes ont tranché les langues de terre qui unissaient les plateaux abruptes aux coteaux voisins. A une époque inconnue, Gavaudun fut séparé de Laurenque par un *vallum*. Il est probable que les architectes du château ont profité de ce travail déjà fait.

En plan, cette vaste construction présente une forme irrégulière très allongée qu'il a fallu adopter pour suivre les dispositions du terrain.

Dans l'état de ruine actuel, il est difficile de reconstituer et d'expliquer les diverses parties du vieux château; mais le fier donjon est à peu près intact. Il s'élève à l'extrémité nord-est, au bord de la tranchée faite de main d'homme, arrondi en avant, polygonal sur les côtés.

Comment pouvait-on accéder à ce nid de vautours élevé de plus de cinquante mètres au dessus de la plaine? On a parlé d'une cage d'ascenseur manœuvrée au moyen d'une corde, d'une poulie et d'un treuil. Il semble que ce mécanisme pouvait être utile pour hisser les provisions, les matériaux, les objets nécessaires. Mais l'entrée des personnes, comme l'a fort bien établi M. Lauzun, devait être par une grotte en forme de puits, appropriée par la main de l'homme; là, des marches contre les parois et une échelle permettaient d'aboutir à mi-coteau; puis un sentier à ciel ouvert entrecoupé de marches serpentant le rocher menait à l'intérieur de la courtine. Le moyen âge ignorait complètement le confortable moderne.

La Grange-Monrepos n'est plus un château féodal, uniquement construit, pour défier les plus fortes attaques, mais un manoir du XVIe siècle « paresseusement couché au bord de la Baïse », disposé et orné avec art. C'est un corps de logis rectangulaire composé de deux grandes salles superposées, couvertes d'une charpente formant une carène renversée. Trois tours achèvent la bonne tournure extérieure de cette construction.

La grande salle du premier étage est pourvue d'une cheminée monumentale en pierre, de croisées à vitres losangées et de peintures remarquables.

* * *

Dans ses monographies, M. Lauzun accompagne toujours son étude archéologique de l'histoire du monument et de ses maîtres,

Cette partie n'est pas la moins curieuse, car il connait admirablement les faits et gestes de la noblesse de l'Agenais et de la Gascogne. Surtout il a pénétré dans tous ses détails le XVIe siècle dont il aime la vie intense.

Dans l'étude sur Gavaudun on lira surtout avec plaisir l'histoire de trois grandes dames qui ont possédé ce château.

Dabord, *Françoise de Pompadour*, dame de Lustrac et de Gavaudun, une des étoiles de la Cour de France et l'amie de Marguerite d'Angoulême ; elle mourut jeune et fit couler tant de larmes que, selon Mellin de Saint-Gellais.

> De pleurs s'en est la Seine redoublée
> Et croy que moins n'en a fait la Garonne.

Sa fille, *Marguerite de Lustrac* eut une vie fort agitée. Dabord maréchale de Saint-André, elle rivalisa de luxe avec les plus célèbres dames de la cour, et mérita par ses amours avec Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret, une mention dans la galerie des dames galantes de Brantôme. Après la mort de son mari, elle attendit cinq ans, espérant devenir princesse de Condé; quand elle eut perdu cette espérance, elle se résigna à épouser Geoffroy de Caumont, et ne reparut plus à la cour.

De ce mariage naquit *Anne de Caumont*. A six ans, elle fut enlevée par son tuteur le comte de La Vauguion qui la fiança successivement à ses deux fils. Pour la délivrer, sa mère l'offrit à Mayenne pour son fils le duc d'Aiguillon; séduit par la dot, Mayenne assiégea le château de La Vauguion et opéra le second enlèvement. Vers 1594, Anne de Caumont fut enlevée pour la troisième fois ; elle fut enfin définitivement mariée à François d'Orléans, comte de Saint-Paul. Puis elle perdit son mari, son fils unique, sa fortune... elle vécut et mourut comme une sainte.

A La Grange-Monrepos, la légende remplace l'histoire. Henri Ier d'Albret, grand-père d'Henri IV, aurait bâti ce petit château pour Marianne Alaspée, sa maitresse, ainsi qu'en témoigne un sonnet de la *Guirlande des Marguerites*.

Nous souhaitons que M. Lauzun continue cette série de plaquettes remarquables par la science et l'érudition, par l'agrément et l'intérêt de la lecture et aussi par la forme artistique.

Le droit de clergie a Dax, ordonnance du duc de Lancastre (1389), par M. l'abbé Degert. — *Paris, imp. Nationale*, 1900, in-8°, 8 pp. [Extr. du *Bulletin historique et philologique*, 1899].

M. l'abbé Degert a publié dans le *Bulletin de la Société de Borda* (1898), un important ouvrage intitulé : *Constitutions synodales du diocèse de Dax*. L'une de ces constitutions datée de 1351 renferme un paragraphe relatif aux clercs mariés. Dans la fort curieuse plaquette dont on a lu le titre ci-dessus, M. l'abbé Degert nous donne une ordonnance du duc de Lancastre, c'est-à-dire de l'autorité civile qui confirme les prescriptions précédentes de l'autorité ecclésiastique sur le costume que les clercs mariés doivent porter pour jouir du droit de clergie. Un article de cette ordonnance prescrit aux clercs, bouchers, taverniers et barbiers d'abandonner ces professions, s'ils veulent jouir du même droit ; un autre article dit que les lois défendent aux clercs de faire le commerce, car *Jésus-Christ chassa du Temple les vendeurs et les acheteurs*.

Ce texte est d'autant plus intéressant qu'il est en gascon.

Une des plus Anciennes Coutumes de la Gascogne, fondation de Mugron par M. l'abbé Degert. — *Paris, imp. Nationale*, 1901, in-8°, 12 pp. [Extr. du *Bulletin historique et philologique*, 1901].

Voici un très précieux document relatif à la fondation dans la seconde moitié du xi^e siècle de Mugron, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Landes. Il nous fait savoir qu'en 1074 Arnaud-Raymond d'Estios, abbé de Saint-Sever, céda à Raymond de Mugron l'emplacement sur lequel Pierre, successeur de celui-ci, devait bâtir le château. Il nous apprend en outre les conventions qui furent faites à cette occasion : le seigneur de Mugron se reconnaissait vassal de l'abbaye et contractait en cette qualité des obligations militaires ; il s'obligeait à protéger les marchés de la Lobère, mais, en compensation il jouissait de certains droits de justice et de quelques redevances ; les difficultés entre le seigneur et l'abbé devaient être réglées par des arbitres.

L'une des questions les plus intéressantes dans l'histoire sociale du moyen âge est celle de la fondation et de la constitution des villes, des bourgs et des différents groupes d'habitation. Entre les cités gallo-romaines et les bastides des xiii^e et xiv^e siècles, il y eut les *sauvetats* et les *castelnaux* que l'on est loin de connaître aussi bien. Mugron se rattache aux *castelnaux*; de là l'intérêt capital du

vieux document publié par M. l'abbé Degert. Il serait bon que les bibliophiles se préoccupent de classer méthodiquement les études isolées, afin de faciliter des ouvrages d'ensemble sur d'aussi importants sujets.

A. LAVERGNE.

---

## UN PLAGIAIRE TARBAIS

—

Dans son excellente *Bibliothèque sulpicienne*, M. L. Bertrand constate que les traités théologiques du savant M. J. Carrière, de Saint-Sulpice, sur la *justice* et les *contrats*, avant d'être imprimés, furent plagiés par plus d'un théologien. Il n'a voulu en citer qu'un, et qui nous intéresse. L'ouvrage visé a pour titre : *Tractatus de Contractibus novo juri gallico accommodatus ad usum Seminariorum; cui accedit Appendix de mutuo et usurâ iisque affinibus, auctore J. R. (Ram) presbytero, primum Theologiae, deinde Scripturae Sacrae professore;* Tarbæ, excudebat F. Lavigne, 1832, in-12 pp. 464-176. « Des 640 pages qui composent ce traité, dit M. Bertrand, 340 au moins sont empruntées au manuscrit de M. Carrière, lequel n'est pas même mentionné. »

Ce singulier procédé trouve son explication, je ne dis pas son excuse, dans cet extrait d'une revue du temps : « Les leçons de M. l'abbé Carrière ont été suivies avec empressement et avec fruit. Les jeunes élèves en ont fait des extraits; des copies s'en sont répandues au dehors, on s'en est servi dans quelques séminaires, et même on a publié de ces traités plus ou moins exactement reproduits, sans consulter l'auteur véritable, qui s'est étonné de voir son travail paraître sous le voile de l'anonymie ou même sous un autre nom que le sien. » (*Annales de philosophie chrétienne* de novembre 1840, p. 404).

L. C.

---

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

# HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE M. COUTURE

Du vivant de M. L. Couture, particulièrement dans ces dernières années, la *Revue de Gascogne* était devenue trop son œuvre personnelle, sa chose propre, pour qu'il fût possible d'y entretenir ses lecteurs de l'hommage dont ses amis comptaient lui ménager la surprise au seuil de sa soixante-dixième année. Les motifs qui commandaient cette réserve n'existent plus, et de grand cœur nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance et de recommander à toutes les sympathies de nos lecteurs ce dernier appel des *Mélanges Couture*. — A. D.

MONSIEUR,

« *La Fête Jubilaire de M. Léonce Couture* », dont l'idée avait été accueillie par une si unanime sympathie, ne sera plus qu'un hommage à sa mémoire !

Nous voudrions que cet hommage fût à la mesure de notre deuil !

C'est pourquoi nous laissons ouverte la souscription au volume de *Mélanges* qui a déjà réuni un si grand nombre de signatures.

Il portera le titre de *Mélanges Couture*, et sera accompagné de deux portraits en photogravure et d'une étude sur l'œuvre scientifique de celui à qui il devait être offert. Il sera distribué aux souscripteurs vers le 20 mai.

Puissent ces souscripteurs être aussi nombreux que les obligés et les admirateurs de notre cher et à jamais regretté Maître!

*Pour le Comité :*

M. LACLAVÈRE, C. ARNAUD.

Toulouse (Institut catholique), le 3 mars 1902.

# L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour

Guillaume-Auguste Jaubert, né à Condom le 9 janvier 1762, de Michel Jaubert, procureur au présidial et de demoiselle Henriette de Capot-Feuilhide, fut baptisé, le même jour dans l'église de Saint-Pierre, par son oncle Guillaume Jaubert, prébendé du chapitre, qui lui servit de parrain; la marraine fut Catherine Jaubert, sa tante (1).

Il fit ses études au collège des Oratoriens de Condom, où il entra en sixième, en 1771; il en sortit en 1778, après avoir fait, comme *clerc*, une année de philosophie.

Il figure sur les catalogues parmi les *bons* élèves dans la classe de sixième, et parmi les plus remarquables, *inter insignes*, dans toutes ses autres classes (2).

Après avoir obtenu des lettres *dimissoriales* des vicaires généraux du diocèse, le 12 mars 1777, il était allé le surlendemain 14, recevoir la tonsure à Auch.

Attiré à Bordeaux, dès 1778 par son frère François, déjà avocat au Parlement de cette ville, il y continua ses études et nous avons vu qu'il s'y trouvait en 1781, en qualité de clerc tonsuré, étudiant en théologie à l'Université (3); il avait suivi avec succès le cours de philosophie au collège royal de Guyenne.

(1) Registre paroissial de Saint-Pierre; archives municipales de Condom.

(2) Catalogue d'écoliers du collège de l'Oratoire de Condom, archives municipales. Guillaume Jaubert surveilla et dirigea les études du jeune écolier son filleul.

(3) Acte de baptême d'Eugène-Auguste Jaubert, du 8 septembre 1781, registre paroissial de Saint-Luperc de Goalard, archives municipales de Condom.

Le 4 juillet 1783, Guillaume-Auguste Jaubert obtenait des lettres de *maître ès arts* et le 12 du même mois, le recteur Roborel de Climens lui délivrait des *lettres testimoniales* de cinq ans d'études en l'Université de Bordeaux et des lettres de *nomination* et *présentation* (1).

Le 27 septembre de la même année, il notifie au chapitre de sa ville natale, auquel il donne copie des pièces ci-dessus mentionnées, son titre de « maître ès arts » en l'Université de Bordeaux, gradué nommé sur le diocèse et chapitre cathédral de Condom, et le requiert « de vouloir tenir pour la première fois ses noms et cognons en la sudite qualité de gradué pour notiffiés et insinués, et en conséquence, le pourvoir du premier office bénéfice ou dignité vacants ou qui viendront à vaquer dans les mois affectés aux gradués tant simples que nommés et suivant les saints décrets, ordonnances royaux, arrêts et règlement des cours souveraines. »

Il fait semblable notification à l'évêque le 2 octobre (2).

Le 10 décembre suivant, il donne promulgation à son oncle Guillaume Jaubert, docteur en théologie, chanoine et promoteur général du diocèse de prendre possession, en son nom, de la chapelle de Sainte-Croix « autrement dite de Capet et Feudis », desservie en l'église cathédrale de Condom, à l'autel de Notre-Dame, dont il avait été pourvu le 6 du même mois, par les vicaires généraux de l'évêque; il habitait alors

(1) Actes du 27 septembre et 2 octobre 1783, minutes de Pugens, étude Lagorce, à Condom; diplômes communiqués par Mme veuve Laborde, à Condom; les lettres de *nomination* et *présentation* le désignent comme gradué nommé sur les diocèses de Bordeaux, Condom et Cahors.

(2) Actes des 27 septembre et 2 octobre 1783, déjà ci-dessus mentionnés.

chez son frère François, rue Judaïque, paroisse de Saint-Projet, à Bordeaux (1).

Le nouveau chapelain réitera successivement l'insinuation de ses grades sur le même diocèse en 1784, 1785, 1786 et 1787 (2).

Il demeurait en 1784 et 1785, rue Margaux, paroisse de Puypaulin, à Bordeaux; mais il ne tarda pas à rentrer à Condom et nous le trouvons comme diacre, le 15 avril 1786, au séminaire de cette ville (3).

Des notes de famille nous apprennent qu'il se fit ordonner prêtre à Bordeaux, et le 28 novembre de cette même année 1786, il bénit dans l'église de Saint-Luperc de Goalard, juridiction de Condom, le mariage de sa sœur Elisabeth-Thérèse avec Charles Persil (4); il était alors vicaire de Fonclare, en Saint-Pierre de Buset, diocèse de Condom (5). Il a encore ce titre, le 4 janvier suivant, lorsqu'il bénit le mariage de son autre sœur Jeanne-Françoise-Henriette-Dorothée, avec Pierre Drouillard (6); mais, au mois de mars, il est vicaire de Saint-Seurin de Bordeaux, et il demeure sur cette paroisse. C'est en qualité de vicaire de Saint-Seurin, qu'il réitère le 7 avril 1787, l'insinuation de ses grades sur l'évêché de Condom (7).

(1) La prise de possession de la chapelle eut lieu le 13 décembre; la procuration passée par Bouau et Brun, notaires à Bordeaux se trouve annexée à l'acte de prise de possession retenu par Palanque (minutes de Palanque, étude Lebbé, à Condom).

(2) Actes du 3 avril 1784, 11 mars 1785, 15 avril 1786 et 7 avril 1787 (minutes de Palanque, étude Lebbé à Condom).

(3) Acte d'insinuation de grades du 15 avril 1786 (minutes de Palanque, étude Lebbé, à Condom).

(4) Registre paroissial de Saint-Luperc de Goalard, archives municipales de Condom.

(5) Saint-Pierre de Buzet, aujourd'hui commune du canton de Damasan (Lot-et-Garonne). Les registres de Fonclare ou Saint-Pierre de Buzet ne font pas mention de l'abbé Jaubert, qui garda fort peu de temps d'ailleurs le titre de vicaire de cette paroisse et ne dut pas y résider.

(6) Registre paroissial de Saint-Barthélemy du Pardan, archives municipales de Condom.

(7) Minutes de Palanque, étude Lebbé, à Condom.

L'abbé Jaubert resta vicaire de Saint-Seurin jusqu'au mois d'avril 1791 (1).

Il conserve d'ailleurs son bénéfice de la chapelle de Sainte-Croix, et c'est au sujet des revenus de ce bénéfice, qu'il adresse, le 3 avril 1791, à l'administration du département du Gers, une pétition par laquelle il fait savoir qu'il n'a rien touché des fermages de la chapelle, l'année précédente; il devait être fait droit à sa demande et le receveur du district de Condom fut autorisé à lui compter « par provision » la somme de 180 livres (2).

Guillaume-Auguste Jaubert fut du nombre des prêtres fidèles, des *bons* prêtres, comme on les appela, qui se refusèrent à prêter les serments schismatiques imposés par l'Assemblée nationale et il dut prendre avec eux le chemin de l'exil.

Il figure sur la *liste supplétive* des émigrés du département du Gers, arrêtée, le 25 floréal an II, par les administrateurs du département. Condom y est indiqué comme son lieu de résidence ordinaire et ses biens y sont désignés par ces mots : ses droits légitimaires (3).

Les traditions de sa famille nous apprennent qu'il se réfugia en Espagne, auprès du vénérable évêque

(1) Registre paroissial de Saint-Seurin; archives municipales de Bordeaux; série GG. — Il bénit à Saint-Seurin, le 22 septembre 1789, le mariage de son frère François.

(2) Registre des arrêtés du département, année 1791, archives départementales du Gers. — Dans un registre de cette époque, concernant les biens nationaux du district de Condom, on voit que les revenus de la chapelle possédée par l'abbé Jaubert, étaient de 120 livres. (Papiers du receveur du district de Condom, archives municipales, pièces non classées.)

(3) Liste supplétive des émigrés du département du Gers (imprimé), archives municipales de Condom, pièces non classées.

Louise Jaubert, qui avait légué par testament du 7 novembre 1789 à l'abbé Jaubert, son neveu, une somme de 500 livres, payable par son héritier, révoqua ce legs par codicile du 8 juin 1793 (minutes d'Escalup, étude Lagorce, à Condom). L'abbé Jaubert ayant émigré se trouvait incapable de recevoir.

d'Orense, qui prodigua ses secours et ses consolations aux proscrits. Il demeura neuf ans dans ce pays, mais nous ignorons quelles fonctions il put y remplir; sa correspondance est muette à cet égard.

Nous avons dit que le chanoine Jaubert était mort sur la terre d'exil (1). L'abbé Jaubert, son neveu, se hâta de rentrer en France, en vertu du Concordat (2) et grâce aux recommandations de son frère, membre du Tribunat qui demanda pour lui un poste important dans la nouvelle circonscription des paroisses de Bordeaux (3), Mgr d'Aviau, le saint archevêque, le nomma officiellement, par son ordonnance du 8 messidor an XI (27 juin 1803), curé de Notre-Dame, l'une des principales paroisses de sa ville archiépiscopale (4).

Il succédait au curé constitutionnel Trémolières, dont le déplacement ne se fit pas sans quelques difficultés.

Ce poste lui avait d'ailleurs été confié depuis un certain temps déjà, puisque Mgr d'Aviau, écrivant au préfet de la Gironde, le cinquième jour complémentaire de l'an X (5) (21 septembre 1802), au sujet de la nomination de ses chanoines et vicaires généraux, désigne l'abbé Jaubert, curé de Saint-Dominique (la paroisse de Notre-Dame était également connue sous

(1) Voir *Rec. de Gasc.* 1900, p. 367 et suiv. la courte mention que nous lui avons consacrée.

(2) Lettre de Guillaume-Auguste Jaubert du 17 août 1814, communiquée par M. Georges Dubarry, percepteur à Condom. Notre excellent ami, M. G. Dubarry, qui conserve les papiers intimes du prélat les a fort obligeamment mis à notre disposition.

(3) Dans une lettre du 1er thermidor an X (20 juillet 1802), le tribun Jaubert recommanda son frère au préfet de la Gironde, en lui annonçant qu'il part le lendemain pour Bordeaux avec Mgr d'Aviau. (Archives départementales de la Gironde, Cultes.)

(4) Mgr d'Aviau fit provisoirement de l'église Notre-Dame, son église cathédrale.

(5) 21 septembre 1802; d'après cette lettre et celle du 27 décembre 1815 (Courcellas) l'abbé Jaubert serait demeuré pendant neuf ans exilé en Espagne.

le nom de Saint-Dominique), comme devant avoir des lettres particulières de vicaire général : « Chacun de ces quatre chanoines (MM. Camiran, Thierry, Boyer, Rauzan), écrit Mgr d'Aviau en marge de sa lettre, aussi bien que M. Jaubert, curé de Saint-Dominique, aura des lettres particulières de vicaire général, comme je l'ai déjà marqué à M. Portalis (1). »

On sait que le vénéré prélat, ne pouvant à raison de son âge, visiter toutes les parties de son diocèse, se fit remplacer par des ecclésiastiques possédant sa confiance. L'abbé Jaubert fut chargé de l'arrondissement de la Réole, et reçut, dès la première heure, des lettres de vicaire général (2).

Le nouveau curé de Notre-Dame se montra administrateur zélé autant que pasteur pieux et dévoué. Il se signala surtout par son amour pour les pauvres et par l'intérêt qu'il témoigna pour la prospérité du Séminaire diocésain qu'il voulut placer sous la protection de saint François de Sales (3).

Il coopéra à l'organisation des bureaux de bienfaisance en 1806, et les propositions qu'il fit à cet égard, empreintes « de sagesse et de philantropie » furent prises en considération par le maire de Bordeaux (4).

Le 26 mai 1807, il reçut Mgr d'Aviau qui vint faire à Notre-Dame sa visite pastorale et y donner le sacrement de confirmation. Entouré de son clergé et des

(1) Archives départementales de la Gironde.

(2) Renseignements fournis par M. l'abbé Chaludet, vicaire de Notre-Dame-des-Neiges, à Aurillac (Cantal). Nous n'avons pu trouver la date du titre de vicaire général délivré à l'abbé Jaubert, nous savons seulement par sa lettre du 3 mai 1812 à l'abbé de Rochebrune qu'il l'était depuis 1802.

(3) Registre de délibérations du Conseil de fabrique de Notre-Dame. Lettre adressée par l'abbé Jaubert, le 16 janvier 1808, au supérieur du Séminaire de Bordeaux.

(4) Lettre du 5 mars 1806, adressée par le maire de Bordeaux, à M. Jaubert, curé de Notre-Dame. (Fragments de registres de correspondance, archives municipales de Bordeaux.)

membres du Conseil de fabrique, il eut l'honneur de complimenter, à l'entrée de son église, le prélat vénéré qui, dans sa réponse « s'applaudit du choix qu'il avait fait du pasteur pour cette portion intéressante de son troupeau (1) ».

L'abbé Jaubert conserva son double titre de curé de Notre-Dame et de vicaire général de Bordeaux jusqu'en 1809 (2).

Le 25 février de cette année, il était créé par décret impérial, évêque de Saint-Flour, et en même temps baron de l'Empire (3), à la place de l'abbé de Voisins, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, qui avait été nommé à cet évêché mais était mort avant d'avoir reçu

(1) Registre des délibérations du Conseil de fabrique de Notre-Dame de Bordeaux.

Le curé de Notre-Dame ne négligea pas le côté matériel de l'église, et le Conseil de fabrique décidait sur sa demande le 11 août 1804 que l'on construirait une chambre pour le prédicateur. Sous lui fut également construit un escalier extérieur pour le service de l'orgue. Les premiers fabriciens de Notre-Dame de Bordeaux après la restauration du culte furent Guillaume Brochar, ancien jurisconsulte; Charles Brunaud, président de la Chambre de commerce, Pierre-Guillaume-Paulin Ducassé, membre du Conseil général du département; Casimir de Sèze, commissaire du gouvernement au tribunal de première instance; MM. Pontet et Verthamon, propriétaires; ils furent installés par le curé, le 11 mars 1804. Registre des délibérations du Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame.

(2) Il vint en 1806 à Condom, où il célébra le 6 octobre de cette année le baptême de son petit-neveu, François-Henri, fils de Jean-François-Urbain Dubarry-Lassalle, receveur de l'Enregistrement à Lectoure, et de Domitille-Henriette-Angélique Drouillard. Le parrain du nouveau né fut François Jaubert, alors conseiller d'Etat, commandant de la Légion d'honneur qui venait de présider à Auch le collège électoral du Gers et la marraine dame Henriette de Capot-Feuilhide, mère de ce dernier qui fut représentée par sa fille Mc Persil. Le préfet du Gers, le sous-préfet et le maire de Condom, assistèrent comme témoins à la cérémonie. (Registre paroissial de Saint-Pierre de Condom.) Le successeur de l'abbé Jaubert à la cure de Notre-Dame fut son meilleur ami, l'abbé Collineau, curé de Saint-Seurin, qu'il contribua à faire nommer à sa place. Il avait été son condisciple, plus tard vicaire avec lui à Saint-Seurin et son compagnon d'exil en Espagne. Il l'avait également fait nommer après le Concordat, curé de l'église de Saint-Seurin, qui était succursale de Notre-Dame. L'abbé Collineau mourut après une maladie de quatre jours le 27 février 1814, victime de son dévouement pour les malades. Il fut universellement regretté à Bordeaux. (Lettre de Mgr Jaubert du 7 mars 1814, communiquée par M. Courcellas.)

(3) Archives du ministère de la Justice et des Cultes. Le titre de baron était inhérent à la dignité d'évêque d'après le décret du 1er mars 1808, qui créa la

ses bulles; le 18 août de l'année suivante, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur (1).

L'abbé Jaubert prêta serment entre les mains de l'Empereur, le dimanche 19 mars à la messe de la chapelle des Tuileries, après l'Evangile (2), et il se hâta de demander l'institution canonique; mais le Pape Pie VII en butte, comme on sait, aux vexations du gouvernement impérial qui cherchait à le dépouiller de ses Etats ne se pressa pas de l'accorder. Elle fut retardée pour l'abbé Jaubert comme pour plusieurs autres.

Cependant le chapitre de Saint-Flour lui avait adressé, par l'intermédiaire de deux vicaires capitulaires déjà existants, des lettres de vicaire général, en date du 10 avril 1809, contenant pleins pouvoirs d'administrer et de gouverner le diocèse (3), qui comprenait

nouvelle noblesse. Les lettres patentes nécessaires pour jouir du titre de baron furent signées par l'empereur en faveur du nouvel évêque, le 28 mai 1809, au quartier général d'Ebersdorff. Elles furent scellées le 12 juin suivant. (Communiqué par le docteur Louis Dubarry, à Condom.)

(1) Archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

(2) *Journal des curés ou Mémorial de l'église gallicane*, numéros du 27 février et des 13-14 avril 1809.

(3) Archives du chapitre de Saint-Flour, registre des délibérations capitulaires.

Les lettres délivrées à Mgr Jaubert et signées par l'abbé de Rochebrune, et l'abbé Vidalenc, vicaires généraux capitulaires et quatre chanoines présents contiennent l'énumération de tous les pouvoirs épiscopaux, elles se terminent ainsi : « et generaliter omnia peragendi et exequendi quae necessa-
» ria fuerint et opportuna : facultates denique per præsentes sibi conces-
» sas aliis viris ecclesiasticis capacibus et idoneis, prout ipsi visum fuerit et
» diœcesis necessitas et utilitas postulavit delegandi. Datum Sancti-Flori», etc.

Le chapitre nomma l'abbé Jaubert vicaire capitulaire contrairement aux prescriptions du Concile de Trente, d'après lesquelles l'évêque nommé ne peut pas être vicaire capitulaire; le chapitre a épuisé son droit lorsqu'après la mort de l'évêque il a nommé les vicaires capitulaires. A plusieurs reprises Pie VII enjoignit aux évêques nommés de renoncer à l'administration des diocèses, mais Napoléon qui voulait pourvoir, sans le concours du Pape et contrairement au Concile de Trente à l'administration des sièges vacants, trouva généralement dans les chapitres des instruments dociles. Le chapitre de Saint-Flour avait déjà violé les prescriptions du Concile de Trente en nommant par acte du 9 juilet 1808, vicaire capitulaire, l'abbé de Voisins, nommé à l'évêché de Saint-Flour. (Archives du chapitre de Saint-Flour.)

Napoléon ne devait malheureusement pas s'en tenir là. Il s'empara cette même année de la personne du Pape, qu'il emmena en captivité d'abord à Savone, ensuite à Fontainebleau.

alors les départements du Cantal et de la Haute-Loire (1). L'évêque nommé ajouta dès lors à son titre celui de vicaire général capitulaire, administrateur du diocèse pendant la vacance du siège. Il fut consulté sur les affaires importantes et on lui fit hommage de la nomination aux principaux bénéfices.

Il gouverna ainsi l'évêché autant que son séjour à Paris le lui permit, jusqu'au mois d'avril 1810. A cette époque, l'empereur pensant qu' « il valait mieux pour le service de la religien et de l'Etat que les évêques nommés n'attendissent pas l'institution canonique pour se rendre dans leurs diocèses » lui transmit, par lettre du ministre des Cultes, datée du 3 août (2), l'ordre d'aller résider.

Mgr Jaubert arriva à Saint-Flour dans les premiers jours du mois suivant. Il s'empressa de demander aux vicaires capitulaires de se démettre des pouvoirs qu'ils tenaient du chapitre, afin de les leur rendre lui-même et pour leur faire obtenir, conformément à une décision de Sa Majesté du 25 août et à une lettre ministérielle du 8 septembre, leur traitement de vicaire général qui était suspendu. Cette démission lui semblait d'ailleurs nécessaire pour sa dignité et pour l'unité de direction indispensable au gouvernement de son diocèse, dont la partie qui comprenait l'ancien diocèse du Puy était administrée par trois ecclésiastiques délégués par les vicaires capitulaires (3).

(1) L'évêché du Puy, incorporé au diocèse de Saint-Flour en 1801, ne fut rétabli qu'en 1822.

(2) Le cardinal Maury, qui l'honorait de son amitié, voulut en cette année 1810 lui faire obtenir l'évêché d'Orléans, qui était dans sa suffragance de Paris, mais il s'y prit trop tard.

(3) Mémoires manuscrits de Mgr Jaubert, communiqués par M. G. Dubarry.

Un délégué des vicaires généraux était également préposé à Aurillac. (Lettre de l'abbé de Rochebrune du 7 mai 1812, communiquée par M. G. Dubarry.)

MM. Vidalenc et de Rochebrune, les deux vicaires capitulaires, s'y refusèrent tout d'abord pour le motif que Sa Sainteté ayant accordé des pouvoirs extraordinaires aux vicaires généraux capitulaires à une date antérieure au 10 avril 1809, qui était celle des pouvoirs donnés à l'évêque nommé, celui-ci ne pourrait les exercer et ne pourrait pas non plus les transmettre. Mgr Jaubert leur ayant observé que ses pouvoirs étaient accordés par Sa Sainteté au siège, non aux personnes, non pas à tels ou tels vicaires généraux, mais à quiconque se trouverait investi de tous pouvoirs pour administrer le diocèse (1), les vicaires capitulaires demandèrent du temps afin de réfléchir et de prendre conseil. Ils répondirent, quelques jours après qu'ils ne pouvaient résigner leurs fonctions pour des motifs *canoniques* et des raisons de conscience qu'ils appuyèrent de l'avis de prélats et docteurs; un seul de leurs conseillers, non le moins respectable, M. Emery, devait être nommé plus tard (2).

La situation se trouvait délicate et pénible pour le cœur de l'évêque. Les deux vicaires capitulaires étaient des prêtres recommandables par leurs vertus et leur piété; l'un d'eux, l'abbé de Rochebrune, fils d'un ancien lieutenant général au bailliage de Saint-Flour, qui n'avait jamais quitté le diocèse où il était demeuré

(1) Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, ajoutait plus tard..... « Toute communication avec le Pape étant interrompue, l'évêque nommé qui est investi de toute la juridiction du chapitre peut faire pour le bien des fidèles qui lui sont confiés tous les actes pour lesquels on étoit dans l'usage de recourir au Pape; c'est un principe reconnu que ces sortes de réserves cessent lorsque le recours au Saint-Siège est devenu impossible quelle que soit la cause de cette impossibilité ». (Lettre du 23 mai 1812 à Mgr Jaubert, communiquée par M. G. Dubarry.)

(2) Lettre de M. de Rochebrune, à Mgr Jaubert du 7 mai 1812, Mémoires manuscrits de Mgr Jaubert. (Com. par M. G. Dubarry.)

L'abbé Jacques-André Emery, supérieur général de la Congrégation de Saint-Sulpice devait bientôt se signaler par son attitude courageuse vis-à-vis de Napoléon Ier

caché pendant les temps difficiles, était vicaire général depuis trente-six ans (1),

Mgr Jaubert ne pouvait songer à commencer sa carrière épiscopale par des mesures de rigueur qui auraient pu lui aliéner la confiance de ses diocésains. Dans un but de paix et de conciliation, il crut trancher la difficulté en proposant aux deux vicaires capitulaires un moyen terme qui était de ne rien signer en leur nom, mais de souscrire tous les actes qui porteraient les titres de l'évêque nommé, Ils acceptèrent cette sage proposition, et le diocèse fut ainsi administré jusqu'au mois de mai 1811, époque à laquelle Mgr Jaubert, en qualité d'évêque nommé fut appelé au Concile national (2). Ce fut lui qui, dans le cours de la discussion qui s'engagea au sein de cette assemblée pour savoir si les évêques nommés auraient voix délibérative, ce fut, disons-nous, Mgr Jaubert qui « dit avec grâce que lui et ses collègues ne formaient aucune prétention sur la voix délibérative, qu'ils ne voulaient qu'obéir au Concile (3) ».

Pendant l'absence de l'évêque, l'abbé de Rochebrune et l'abbé Vidalenc oublièrent ce qui était convenu. Ils commencèrent par publier un Mandement en leur

(1) Il était chanoine de Saint-Flour depuis déjà deux ans lorsqu'il fut nommé vicaire général. (Lettre de M. de Rochebrune du 1er mai 1812 : Notes sur M. de Rochebrune, communiquées par M. G. Dubarry.)

(2) Au mois de janvier précédent (1811), le chapitre avait déposé dans ses mains sur sa demande (pour faire passer à Son Excellence le ministre des Cultes), une déclaration exactement conforme à celle du chapitre de Paris touchant l'adhésion aux quatre articles de l'Eglise gallicane et le droit qu'il avait d'investir l'évêque nommé de tous les pouvoirs épiscopaux. Cette déclaration était signée par les vicaires généraux comme par les chanoines. (Mémoire manuscrit de Mgr Jaubert, communiqué par M. G. Dubarry, délibération capitulaire du 17 janvier 1811; archives du chapitre de Saint-Flour.)

(3) *L'Eglise romaine et le premier Empire,* par le comte d'Haussonville. Tome IV. Pièces justificatives : Le journal du Concile national de 1811, par Mgr de Broglie, évêque de Gand, pp. 431-486.

nom, expédièrent toutes les dispenses et pourvurent directement à la nomination des desservants (1).

Après la mort de M. Vidalenc, arrivée le 30 septembre 1811, l'abbé de Rochebrune persista dans sa nouvelle ligne de conduite et le chapitre le suivit dans son opposition. Celui-ci immédiatement après le décès du vicaire capitulaire crut devoir le remplacer et choisit de concert avec M. de Rochebrune, un de ses membres qui ne résidait pas, étant administrateur au Puy; il demanda pourtant l'assentiment de l'évêque nommé qui ne le donna pas, — le sujet proposé n'ayant pas sa confiance — et qui désapprouva l'initiative du chapitre (2).

La désunion ne fit dès lors que s'accentuer, surtout lorsque Mgr Jaubert se fut privé des services d'un chanoine, secrétaire de l'évêché, et que, sur les ordres du gouvernement, au mois de novembre après son retour du Concile, il remplaça les directeurs du Séminaire de Saint-Flour qui appartenaient à la Congrégation supprimée de Saint-Sulpice (3). Ces décisions

(1) Dès avant le départ de Mgr Jaubert pour le Concile, l'abbé de Rochebrune avait admis contre son gré trois novices de la Visitation à faire profession dans un couvent de Saint-Flour, que le prélat voulait réunir à une autre maison du même ordre existant déjà dans la ville. Il est vrai qu'il s'en excusa en disant qu'il était prêt à monter à l'autel pour la cérémonie lorsqu'il apprit les dispositions de l'évêque. Les actes de profession furent biffés sur le registre, mais les novices continuèrent à porter le costume sur l'autorisation de l'abbé de Rochebrune et la communauté demeura pendant quelque temps sans reconnaître l'autorité de l'évêque nommé; elle ne tarda pourtant pas à se soumettre et dès l'année suivante les deux maisons paraissent s'être réunies. Mgr Jaubert n'eut depuis qu'à se louer des religieuses Visitandines. (Mémoires manuscrits de Mgr Jaubert; Lettres de l'abbé de Rochebrune, com. par M. G. Dubarry. Lettres de Mgr Joubert des 24 et 26 février 1815, com. par Me Courcellas.)

(2) Mémoires manuscrits de Mgr Jaubert; Lettre de l'abbé de Rochebrune du 3 octobre 1811 (com. par M. G. Dubarry).

L'évêque retira plus tard à ce chanoine les pouvoirs extraordinaires qu'il avait au Puy, pour le forcer à résider dans son canonicat de Saint-Flour; il ne put l'obtenir. M. de Rochebrune désapprouva hautement cette mesure.) (Lettre de M. de Rochebrune du 7 mai 1812, com. par M. G. Dubarry.)

(3) L'installation solennelle des nouveaux directeurs du Séminaire de

furent blâmées ouvertement par l'abbé de Rochebrune, qui avait inutilement essayé de dissuader le prélat de les prendre (1),

Mgr Jaubert voulut alors renouveler le conseil dont il s'était entouré à l'exemple de son prédécesseur, Mgr Montanier de Belmont, et que la mort de M. Vidalenc, le renvoi du supérieur du Séminaire de Saint-Flour et celui du secrétaire de l'évêché avaient réduit à néant. Il en forma un autre à la tête duquel il plaça l'abbé de Rochebrune (2). Cette mesure fut loin d'amener la soumission du vicaire capitulaire qui, à la première réunion soutint que l'évêque nommé n'avait pu, seul, organiser le Séminaire et le Conseil, ni renvoyer le secrétaire de l'évêché (3). De même dans une lettre adressée à Mgr Jaubert, le 1er mai 1812, il contesta la validité d'une décision, par laquelle l'évêque, sentant la nécessité d'avoir des coopérateurs de son choix, avait donné depuis peu, sans le consulter, des pouvoirs limités de vicaire général à trois membres du Conseil, dont l'un était désigné pour remplacer M. Vidalenc (4). D'après lui, Mgr Jaubert, en cherchant à concentrer en lui l'administration, allait perdre la confiance d'une grande partie du clergé qui lui était

Saint-Flour fut faite le 12 décembre 1811 par Mgr Jaubert, en vertu de son ordonnance du 7 du même mois, dans la chapelle du Séminaire, en présence des autorités civiles, religieuses et judiciaires de Saint-Flour. Un règlement particulier fut dressé pour les supérieur, directeur et économe. (Procès-verbal d'installation et pièces diverses, com. par M. G. Dubarry.)

(1) Mémoires manuscrits de Mgr Jaubert; lettre de l'abbé de Rochebrune du 7 mai 1812; com. par M. G. Dubarry,

(2) Ce conseil fut composé du nouveau supérieur du Séminaire, des deux curés de la ville, d'un chanoine et du supérieur du collège qui était chanoine honoraire, (Mémoire manuscrit de Mgr Jaubert, com. par M. G. Dubarry.)

(3) Mémoire manuscrit de Mgr Jaubert, com. idem. — Indépendamment du secrétaire de l'évêché de Saint-Flour, Mgr Jaubert eut des secrétaires à Aurillac et au Puy. (Lettre de Mgr Jaubert du 10 février 1819, com. par Mad^e Courcellas.

(4) M. Chapsal, directeur du Séminaire, le chanoine Ronceuf et l'abbé Liandier. Les collaborateurs de Mgr Jaubert avaient exprimé le désir de n'avoir pas des pouvoirs aussi étendus que les siens.

si nécessaire pour exercer utilement son ministère. Il se disait lui-même obligé de rassurer à cet égard et de tranquilliser les esprits, de plaider enfin la cause de l'évêque.

Il n'aspirait de son côté qu'au repos en raison de son âge et de sa santé, mais il ne pouvait approuver une mesure qui devait être une cause de division et qu'il ne lui reconnaissait pas le droit de prendre seul. Il ne contestait pas, il est vrai, que sa nomination à l'évêché de Saint-Flour et les pouvoirs qui lui avaient été confiés par le gouvernement ne fussent un titre aux égards et à la vénération du clergé et des fidèles, mais ils n'ajoutaient rien à l'autorité que le chapitre lui avait conférée pour le gouvernement spirituel du diocèse, puisque le chapitre était la seule source de cette autorité. Il avait lui-même une autorité semblable à la sienne, ayant reçu les mêmes pouvoirs et c'est d'un commun accord *per modum unius* qu'ils devaient agir et gouverner, au moins dans les affaires essentielles. Il déclarait d'ailleurs qu'aussitôt que Mgr Jaubert serait « revêtu du caractère épiscopal » il donnerait l'exemple de « la soumission la plus entière ». L'évêque eut beau soutenir son droit de nommer des vicaires généraux et s'appuyer de l'avis favorable de Mgr Duvoisin, évêque de Nantes, ancien professeur à la Sorbonne qu'il avait consulté (1), l'abbé de Rochebrune lui opposa l'opinion contraire de plusieurs canonistes qui décident qu'un grand vicaire ne peut déléguer

(1) ..... « Les pouvoirs que vous avez reçus de votre chapitre, disait Mgr Duvoisin, sont généraux et aussi étendus quant à la juridiction que les besoins de votre diocèse. Vous ne pouvez pas administrer tout seul un diocèse aussi vaste; vous êtes autorisé à déléguer vos pouvoirs en tout ou en partie, non seulement à raison de la nécessité qui est la première de toutes les lois, mais aussi en vertu de la maxime : *Delegatus ad universitatem causarum potest delegare.* » Lettre de Mgr Duvoisin du 6 avril 1812, com. par M. G. Dubarry.)

qu'une partie de ses pouvoirs dans quelques circonstances, et quoiqu'il ne pût coopérer activement à l'administration du diocèse, il refusa de prendre sa retraite sur la demande du prélat qui lui avait offert de le nommer vicaire général honoraire (1). Il ne comprenait pas que son obstination était de nature à troubler « le bon ordre du diocèse et la paix ecclésiastique ».

Mgr Jaubert voulut tenter un dernier effort et essayer de ramener l'abbé de Rochebrune par l'autorité de quelques-uns des plus savants évêques de France. Il lui communiqua ainsi qu'au chapitre l'opinion de Messeigneurs Jauffret, archevêque nommé d'Aix; Barral, archevêque de Tours; Duvoisin, évêque de Nantes; Mannay, évêque de Trèves; Brault, évêque de Bayeux (2). Ces prélats, qu'il avait consultés séparément s'accordaient à décider que « pour le plus grand bien de l'Eglise diocésaine », comme pour les convenances, les pouvoirs devaient être concentrés dans les mains de l'évêque nommé qui seul était responsable (3).

La démission de l'abbé de Rochebrune ou, à son défaut la révocation par le chapitre des pouvoirs qu'il lui avait conférés, était la conséquence nécessaire de l'opinion motivée des évêques. Le « bien de la paix, les égards dus à l'évêque nommé, l'intérêt du diocèse » le commandaient (4), avait dit l'évêque de Bayeux. D'après l'archevêque de Tours, le chapitre qui avait déclaré être en droit d'investir l'évêque nommé de tous les pouvoirs épiscopaux, avait le devoir de faire cesser les

(1) Lettres de M. de Rochebrune des 1er et 7 mai 1812 : Lettre de Mgr Jaubert du 3 mai 1812 com. par M. G. Dubarry).

(2) Les lumières de Mgr Brault l'avaient fait nommer l'année précédente promoteur du Concile.

(3) Lettre de Mgr Duvoisin du 23 mai; de Mgr Banal du 25, de Mgr Brault du 5 juin; de Mgr Jauffret du 11 (II) et de Mgr Mannay du 11 juin 1817 com. par M. G. Dubarry).

(4) Lettre de Mgr Brault du 5 juin 1811, com. idem.

inconvénients qui pouvaient résulter du partage de l'autorité sur plusieurs têtes indépendantes, en subordonnant les pouvoirs du vicaire capitulaire à ceux de l'évêque nommé.

Mgr Jaubert ne put rien obtenir.

Le chapitre refusa même de lui donner par un nouvel acte capitulaire la faculté de déléguer ses pouvoirs (1).

Il ne se conformait pas d'ailleurs à l'égard de son évêque, malgré ses paternelles observations, aux anciens usages relativement aux honneurs qu'il lui devait, prétextant du défaut d'institution canonique. C'est ainsi qu'il n'envoyait jamais deux députés en habit de chœur à l'évêché, les jours de grande cérémonie lors même que les autorités militaires, civiles et judiciaires, se réunissaient auprès du prélat.

Mgr Jaubert voulut l'y contraindre, en même temps que lui faire observer la loi de la résidence, chose qu'il ne pouvait obtenir (2). Comme les statuts capitulaires rédigés par Mgr de Belmont n'étaient pas approuvés par le gouvernement, et qu'ils ne contenaient aucune disposition relative au cérémonial (3), il crut devoir en dresser de nouveaux qui portent la date du 3 octobre 1812. Ces statuts reçurent l'approbation provisoire du ministre des Cultes, le 24 novembre. L'évêque les présenta au chapitre, à la réunion capitulaire du 4 décembre suivant, et en fit précéder la lecture d'une

(1) Le chapitre offrit pourtant de se concerter avec l'évêque pour la nomination d'un grand vicaire en remplacement de M. Vidalenc (Acte capitulaire du 18 juillet 1811, archives du chapitre de Saint-Flour; lettre de M. de Rochebrune du 30 septembre 1811, com. par M. G. Dubarry.)

(2) Il avait inutilement retiré les pouvoirs extraordinaires à l'un des délégués au Puy pour le forcer à résider en son canonicat de Saint-Flour. (Lettre de l'abbé de Rochebrune du 7 mai 1815; Mémoire manuscrit de Mgr Jaubert, communiqué par M. G. Dubarry.) Les ecclésiastiques délégués pour l'administration de la Haute-Loire étaient en communauté d'idées avec M. de Rochebrune.

(3) Mémoire de Mgr Jaubert; lettre du ministre des Cultes du 19 septembre 1812. (Com. par M. G. Dubarry.)

allocution dans laquelle il manifesta son mécontentement pour la conduite qui avait été tenue jusqu'alors à son égard (1). Les chanoines furent obligés de s'y conformer (2).

Cependant, l'un des trois coopérateurs de Mgr Jaubert, celui désigné pour remplacer M. Vidalenc (3), n'avait pas cru pouvoir accepter. L'évêque n'ayant dès lors auprès de lui personne pour le seconder dans la situation difficile dans laquelle il se trouvait, attendu que M. de Rochebrune ne pouvait à cause de sa santé, participer à l'administration temporelle du diocèse, appela un ecclésiastique de grand mérite, l'abbé Lacoste, ancien premier curé de Genève après le Concordat, promoteur et vice-official pour le Léman, depuis inspecteur de l'Académie de Grenoble (4); mais le chapitre, invité à se réunir afin que les lettres de vicaire général pussent être données par l'évêque à son collaborateur *præsente et consentiente capitulo*, s'y refusa (5). De son côté l'abbé de Rochebrune, dans sa

(1) Ces statuts du 3 octobre 1812, furent accompagnés de dispositions réglementaires en date du 2 décembre suivant.

(2) M. de Rochebrune et les autres chanoines donnèrent peu de jours après leur adhésion écrite demandée par le ministre.

(3) L'abbé Liandier (mémoire manuscrit de Mgr Jaubert); mais nous ne pensons pas que MM. Chapsal et Bonneuf aient exercé effectivement les fonctions de grands vicaires.

(4) L'abbé Philibert-Auguste Lacoste, né à Dijon en 1762, fils d'un avocat au parlement de Bourgogne, fut professeur de théologie au collège de l'Oratoire de Lyon avant la Révolution. Il passa depuis cinq années au collège militaire de Tournon avec les débris de sa Congrégation et y enseigna les belles-lettres (1791-1795]. Missionnaire dans le diocèse de Lyon de 1796 à 1801 il fut nommé en 1803 curé de la ville de Genève où il organisa le culte, vice-official et promoteur. Chanoine honoraire de Grenoble en 1806, il suivit activement depuis, la carrière de la chaire jusqu'en 1811. Il avait été nommé inspecteur de l'Académie de Grenoble en 1809. L'abbé Lacoste est l'auteur d'un traité latin des *Libertés de l'Eglise gallicane*. (Lettre de l'abbé Lacoste du 11 décembre 1813 et notes com. par M. G. Dubarry.)

(5) Cela s'était fait ainsi pour l'abbé de La Myre, vicaire général de l'archevêque de Paris. Le chapitre de Saint-Flour convint du fait; mais il ne voulut pas suivre l'exemple du chapitre de Paris. (Mémoire manuscrit de Mgr Jaubert, com. par M. G. Dubarry.)

lettre du 30 septembre 1812, déclara formellement au prélat que les pouvoirs qu'il avait reçus du chapitre ne lui donnaient pas le droit de créer d'autres vicaires généraux; il l'engageait à renoncer à cette nomination qui, disait-il, pouvait « occasionner parmi les ecclésiastiques du diocèse et par contre-coup parmi les fidèles une division aussi facheuse qu'affligeante (1) ». Il soutint même le lendemain, dans une réunion du conseil où Mgr Jaubert déclara, en présence de l'abbé Lacoste, qu'il ne lui donnerait que des pouvoirs limités, que l'évêque ne pouvait donner que des commissions individuelles et qu'il n'avait pas le droit de cumuler plusieurs fonctions sur une seule tête (2). Mgr Jaubert en référa sur le champ à l'évêque de Nantes et à ses collègues qui étaient alors à Fontainebleau, à l'avis desquels l'abbé de Rechebrune promit de se soumettre; mais les prélats ne se prononcèrent pas, s'étant fait une loi dans la position qu'ils occupaient vis-à-vis de Sa Sainteté de ne pas se mêler des difficultés qui pouvaient surgir dans des diocèses étrangers, relativement aux circonstances (3).

M. Lacoste, agréé par le gouvernement dès le 23 juillet, n'en entra pas moins en fonction à la fin de septembre, et quoiqu'il n'eût pas de pouvoirs spirituels, son intelligence et sa facilité pour le travail furent d'un grand secours à l'évêque.

(1) Communiqué par M. G. Dubarry.

(2) L'abbé de Rochebrune avait déjà rappelé l'opinion des canonistes qui décident qu'un grand vicaire ne peut déléguer qu'une partie de ses pouvoirs dans quelques circonstances et que, pour les communiquer en totalité, il doit y être expressément autorisé. (Lettre du 7 mai 1811, com. id.)

(3) Lettre de Mgr Joubert du 1er octobre 1812 et réponse de l'évêque de Nantes, du 8 octobre (com. par M. G. Dubarry); Mgr de Barral, archevêque de Tours, Mgr Duvoisin, évêque de Nantes et les évêques de Trèves et d'Evreux résidaient par ordre de Napoléon, auprès du Pape à Fontainebleau. Mgr Duvoisin devait être bientôt chargé de rouvrir les négociations avec Pie VII, qui était à Fontainebleau depuis la fin de juillet.

Le 18 octobre suivant, il était mis, en sa qualité de grand vicaire reconnu par le gouvernement, en possession de la stalle qu'occupait au chœur l'abbé Vidalenc (1), mais l'abbé de Rochebrune qui l'installa déclara formellement que cette prise de possession ne lui donnait pas le droit d'entrer ni d'avoir voix au chapitre et dénia au prélat la faculté de le nommer chanoine (2). JOSEPH GARDÈRE.

*(La suite au prochain numéro).*

(1) Le ministre des Cultes avait décidé dans sa lettre du 24 septembre que l'abbé Lacoste devait jouir de tous les honneurs et prérogatives attachés au grand vicariat. (Lettres du ministre des Cultes du 23 juillet et 24 septembre 1812, com. par M. Dubarry. Délibérations du chapitre de Saint-Flour des 17 et 18 octobre 1812; archives du chapitre de Saint-Flour.)

(2) L'évêque pensait qu'étant en possession de faire les titres de canonicats vacants par mort ou par démission, il n'y avait pas de raison pour qu'il n'en fût pas de même du titre du canonicat *ad effectum* dont les grands vicaires étaient dans l'usage d'être pourvus. (Mémoire de Mgr Jaubert, com. par M. G. Dubarry.)

---

## LA PREMIÈRE PIERRE DU PALAIS ÉPISCOPAL DE LOMBEZ

A l'occasion de mon étude sur M. de Fénelon à Lombez (*R. de G.* 1901), M. l'archiprêtre de cette paroisse a eu l'obligeance de me communiquer un relevé de l'inscription gravée sur la première pierre du Palais des évêques de Lombez. Au bas de ce petit monument épigraphique, sont représentées, coupant les deux dernières lignes, les armes de M. de Fénelon. Voici la copie de cette inscription lapidaire : elle rappelle une de ces nombreuses reconstructions de palais épiscopaux entreprises au XVIII^e siècle, — constructions à peine achevées sur plusieurs points du royaume (1), quand éclata la Révolution.

J. L.

LEO FRANCISCUS FERDI
NANDUS DE SALIGNAC DE
LA MOTHE FENELON EP,
LOMB. HUJUS PALATII
EPALIS, HANC PRIMAM PE
TRAM POSUIT DIE XX
MARTII ANNO DNI
M D C C LXXXI.

(1) M. Sicard en a ébauché la nomenclature sans citer Lombez; mais l'omission est volontaire. « Ici, nous prévient l'auteur, une énumération complète risquerait d'être monotone. » — Voy. *L'ancien clergé de France*, t. I, p. 87.

# LES CORRESPONDANTS DE CHAUDON

## II

### L'Abbé Trublet

Cette nouvelle série de lettres provient encore du fonds Chaudon (1). Bien qu'elles soient adressées à une autre personne, on ne tardera pas à s'apercevoir en les lisant qu'il y est surtout question de l'auteur du *Dictionnaire historique*. De plus, il est bien permis de croire, quoique nous n'en ayons pas de preuves positives, que Chaudon avait fait naître ou du moins fortifié, dans la petite ville de Mézin, le groupe littéraire assez actif dont Mme de Tartas dut être l'une des étoiles. Il est encore permis de supposer que, prévenu de bonne heure d'une grande estime pour l'abbé Trublet, il provoqua lui-même ses communications en lui faisant écrire par une dame bel esprit, dont le suffrage devait le flatter.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas exagérer l'importance ou l'intérêt de ces quelques pages inédites. Trublet (1697-1770) né et mort à Saint-Malo, rédacteur au *Mercure*, au *Journal des Savants* et au *Journal chrétien*, ami de Fontenelle et de La Mothe, auteur d'*Essais de littérature et de morale*, qui ne sont pas sans mérite, n'est guère connu aujourd'hui que par ces vers de Voltaire :

L'abbé Trublet avoit alors la rage
D'être à Paris un petit personnage;
Au peu d'esprit que le bonhomme avoit,
L'esprit d'autrui par supplément servoit;

(1) Propriété de M. Gardère. V. *R. de G.* 1901, p. 35.

Il entassoit adage sur adage,
Il compiloit, compiloit, compiloit;
On le voyoit sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avoit jadis entendu dire;
Et nous lassoit sans jamais se lasser.
Il me choisit pour l'aider à penser :
Trois mois entiers ensemble nous pensâmes,
Lumes beaucoup et rien n'imaginâmes (1).

Il est à remarquer que Chaudon lui-même a tenu à venger son correspondant et ami en réfutant cette boutade spirituelle, mais qui, on l'a dit avec une incontestable justesse, constitue non un portrait vrai, mais une plaisante caricature (2). Cette défense de Trublet par Chaudon dans un de ses ouvrages les plus oubliés, bien qu'on puisse trouver encore quelque plaisir et quelque profit à le parcourir, c'est le recueil alphabétique intitulé : *Les grands hommes vengés*... par M. Des Sablons (pseudonyme) (3). Tous les articles sont dirigés contre Voltaire dont l'auteur s'attache à reviser et à corriger les jugements. Voici les premiers mots de l'article Trublet, l'avant-dernier du premier volume, consacré à l'histoire littéraire, tandis que le second concerne l'histoire sacrée et ecclésiastique :

(1) Œuvres de Voltaire, le *Pauvre Diable*.

(2) Ce sont les propres termes de l'auteur de l'article *Trublet* dans la *Nouvelle biographie générale*.

(3) *Les Grands hommes vengés ou examen des jugements portés par M. de V. et par quelques autres philosophes sur plusieurs hommes célèbres, par ordre alphabétique, avec un grand nombre de remarques critiques et de jugements littéraires*... avec cette épigraphe : [illegible] *St Vin*... Lyon, J. M. Barret, 1769, 2 vol. in 8°.

Je ne sais où Chaudon a pris le [illegible] de Des Sablons. Peut-être y avait-il [illegible] Mais [illegible] de Bergier. Pe[illegible] Il est [illegible] se [illegible] avec une [illegible] à la [illegible] de la [illegible] Quand [illegible] Chaudon [illegible] ouvrage [illegible] Bergier [illegible]

« On a cru que les traits satiriques répandus dans les ouvrages de M. de V. contre cet écrivain venoient de quelques extraits du *Journal chrétien*, auquel M. *Trublet* a travaillé pendant quelque tems. Point du tout ; la véritable source du ressentiment de l'auteur de la *Henriade* est un morceau du quatrième volume des *Essais de Littérature*, où ce Poème est traité d'ennuyeux, mais avec tout le ménagement et toute la finesse possible. »

Chaudon transcrit tout ce morceau qu'il vient de caractériser assez bien, sauf cette malheureuse hérésie littéraire que Trublet tenait sans doute de son ami La Mothe : « Ce n'est pas le poète qui ennuie et fait bailler dans la *Henriade*, c'est la poésie, ou plutôt les vers. ... Je voudrois que M. de Voltaire eût composé la *Henriade* en prose, etc., etc. »

Chaudon ne craint pas de citer ensuite la malicieuse tirade du *Pauvre diable* contre Trublet; puis il le justifie assez bien des reproches de vanité, de plagiat et de sécheresse. « Nous savons, ajoute-t-il, que M. de Voltaire lui-même en fait beaucoup de cas [des *Essais de morale et de littérature*] et qu'ils ne lui ont pas été inutiles dans la composition de ses articles encyclopédiques et même pour ses autres ouvrages. »

LÉONCE COUTURE.

I

Paris, 13 juin 1762, rue St-Honoré, vis-à-vis des Jacobins.

Madame.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que vous aviez adressée à *St-Malo*, ne m'a été renvoyée ici que depuis peu de jours. Je ne saurois trop vous remercier de tout ce que j'y ai trouvé d'obligeant, et votre estime est d'autant plus flatteuse

qu'avec beaucoup d'esprit il règne dans votre lettre un grand air de sincérité.

Si vous avies un petit volume intitulé *la France littéraire* (1), vous y auries trouvé les titres de tous les ouvrages que j'ai donnés au public. Le principal est mes *Essais* dont il y a présentement quatre volumes (2). J'ai encore donné un tome de *panégiriques de saints* précédés de *Réflexions sur l'éloquence*(3). Enfin il y a encore de moi un volume imprimé en Hollande, mais qui se trouve à *Paris*, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de MM. de La Mothe et de Fontenelle.*

Je compte publier encore un cinquième volume de mes *Essais* (4). J'y mettrai un morceau qui vient de paroitre dans les deux *Mercures* d'avril et dans celui de may intitulé *Pensées sur la philosophie, les sciences, les opinions, les sistèmes, etc.* Comme il est long, l'auteur du *Mercure* a cru devoir en faire trois articles. Cependant il perd, ce me semble, à être ainsi coupé.

Vous paroisses ignorer, Madame, que je suis de l'Académie française. Si vous voules m'indiquer quelque occasion, j'aurai l'honneur de vous envoyer le dicours que je prononçai le jour de ma réception, avec la réponse de M. le duc *de Nivernais* alors directeur de l'Académie. J'y succédai à M. le Maréchal *de Bellisle* (5).

A la fin de la dernière édition des œuvres de M. *de la Motte* on a réimprimé une lettre que j'adressai à M^me^ *Trublet* (6), ma belle-sœur, en janvier 1732, quelques jours après la mort de mon illustre ami. M. *de la Motte* m'étoit aussi cher que M. de Fontenelle; et l'un et l'autre s'aimoient et s'estimoient beaucoup.

Dès l'année 1717 j'avois osé être auteur, quoique très jeune, et

(1) Sur la *France littéraire*, voir une note de la correspondance de l'abbé Goujet. *Revue de Gascogne*, 1901, p. 492.

(2) Ils parurent en deux volumes, Paris, 1735. L'édition en 4 volumes est, je crois, la troisième. Un cinquième volume annnoncé n'a jamais paru.

(3) *Réflexions sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier* placées d'abord à la suite des *panégyriques des saints*. Paris Briasson, 1755, in-12, — et à part en 1762.

(4) On a déjà vu que ce cinquième volume n'avait pas paru.

(5) *Discours prononcés dans l'Académie française, pour la réception de de l'abbé Trublet.* Paris, 1761, in-4°.

(6) *Lettre à Madame..... sur M. Houdar de la Motte* 1732, in-8°. Cette lettre n'est pas reproduite dans les *œuvres* de la Motte, édition de 1654, la seule que j'aie sous la main.

je fis imprimer dans le *Mercure* de juin des *Réflexions sur Télémaque* qui me firent connaître MM. *de la Motte* et *de Fontenelle*; c'est la date de ma liaison avec eux. On les a réimprimées dans le tome vingt-deux du *Choix des anciens Mercures* avec une lettre à Monsieur Marmontel qui faisoit alors ce *choix* (1), et des anecdotes sur M. de Fénelon.

Pour achever de satisfaire une curiosité qui m'est si flatteuse, il me reste à vous dire, Madame, que j'ai travaillé, pendant quelques années, d'abord au *Journal des Savans* et ensuite au *Journal chrétien* (2).

Je suis de St-Malo, ainsi compatriote et parent du célèbre M. de *Maupertuis* (3), qui m'a fait l'honneur de me dédier le troisième tome de ses *œuvres* par une épître aussi obligeante que votre lettre.

Voilà mon histoire; je serais fort curieux de la vôtre, et j'ose vous la demander (4).

Je suis avec autant d'estime que de respect et de reconnaissance,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

Au dos : *A Madame, Madame de Tartas, à Mézin par Nérac.*

II

Paris, 12 Juillet 1762.

J'ai reçu, Madame, votre nouvelle lettre, accompagnée de votre portrait et vous devez avoir reçu mon discours de réception à l'Académie, franc de port, sous le contre-seing de M. le Comte de

(1) *Nouveau choix de pièces tirées des anciens Mercures et des autres journaux* par M. Marmontel tome, XXII, p. 72-126. Tous ces morceaux sont bons à lire.

(2) La collaboration de Trublet au *Journal des Savants* dura depuis 1736 jusqu'en Avril 1739; il travailla au *Journal chrétien* pendant les années 1758 à 1760.

(3) Trublet fut l'éditeur de l'ouvrage de Maupertuis intitulé : *Essais sur la formation des corps organisés*, 1754, in-12.

(4) Sans doute Mme de Tartas satisfit amplement le désir si légitime de son correspondant, quoique dans les lettres qui suivent celle-ci, il ne soit guère question de la biographie de Mme de Tartas. Plût à Dieu que les lettres de cette dernière puissent se retrouver, pour satisfaire notre curiosité non moins vive que celle de l'abbé Trublet. Mais il n'y a guère d'apparence que ce vœu doive être exaucé.

Saint-Florentin. J'ai trouvé la lettre et le portrait également ingénieux. Je ne crois point celui-ci d'un de vos amis, mais de vous même, et il m'en a fait plus de plaisir (1). Il n'a point l'air flatté; il porte partout un air de vérité frappant; il vous ressemble donc, et dès lors vous êtes également aimable et estimable. Il paroit qu'il ne vous a rien coûté; le mien me couteroit beaucoup. J'y penserai néanmoins, mais donnes moi du tems.

Je ne connois point le portrait de M. de *Fontenelle* gravé par *Baluson* (2); si c'est d'après la Tour, il doit être ressemblant; je connois le tableau.

Il y en a un très beau de M. de *La Motte* gravé par *Edelink* d'après *Ranc*, mais on ne le trouve plus à acheter.

Le mien a été dessiné en 1760 par le célèbre *Cochin*, et mon intention étoit de le faire graver; mais on s'est partagé sur la ressemblance, et je n'y ai plus pensé. Je suis très brun, et assés laid; mais on me trouve la physionomie douce, vive, spirituelle et surtout de beaux yeux.

MM. *de la Motte* et *de Fontenelle* n'avoient qu'une physionomie commune et qui n'annonçoit point tout leur esprit. En général le caractère se marque plus dans la physionomie que les talents.

Je suis avec toute l'estime et le respect possible, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

## III

Paris, 21 Janvier 1763.

Il y a quelque tems, Madame, qu'on m'aporta la lettre dont vous m'aves honoré le 25 août dernier; ce fut le mois passé. Le porteur ne me trouvant point chez moi, il se donna la peine de revenir, ne me trouva point encore, et ne laissa ni son nom ni son

(1) Il s'agit évidemment d'un portrait écrit. Le genre *portrait* avait eu un regain de floraison à la cour de la duchesse du Maine, au commencement du siècle et il était encore cultivé par les beaux esprits. — Il n'y aurait pas, je crois, grande témérité à regarder le portrait de Mᵉ de Tartas, qu'elle attribue à « un de ses amis », comme l'œuvre de Chaudon lui-même. Malheureusement il est très probablement perdu sans retour.

(2) Je recommande aux amateurs les détails qui suivent sur les portraits (gravés, cette fois) et la physionomie de la Motte et de Fontenelle. On me pardonnera de n'avoir fait aucune recherche sur ce point.

adresse. Vous avez bien voulu vous souvenir encore de moi à l'occasion de la nouvelle année, et j'ai été infiniment flatté de cette marque d'attention. Vos lettres se soutiennent à merveille, et sont toujours aussi ingénieuses que polies.

Mon libraire voudroit donner cette année une nouvelle édition de mes ouvrages et me demande surtout un cinquième tome (1) de mes *Essais*, etc. Mais je ne sais si je pourrai le satisfaire, parce que je me propose d'aller passer quelque tems à *Saint-Malo*, ma patrie. C'est un voyage projetté d'année en année, et toujours diféré par diférens obstacles.

Receves, Madame, les vœux que je fais pour vous à mon tour. Tout vous en garantit la sincérité. Vous m'aves inspiré la plus vive reconnaissance et l'estime la plus parfaite. Ce sont là, avec un respect infini, les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

## IV

Paris, 27 Janvier 1764.

La lettre dont vous m'aves honoré, Madame, ne m'est parvenue que hier, quoique datée du premier de ce mois. Ne m'accuses donc point de négligence à y répondre et à vous en remercier en vous offrant à mon tour l'hommage de mes vœux. Vous ne douteres pas de leur sincérité si vous vous rappeles un endroit de mes *Essais* etc. (t. I de la cinquième édition, page 54) où je dis que *l'estime n'a jamais fait d'ingrats*. Cela est vrai du moins de celle des personnes qui sont elles-mêmes très estimables. Sur ce principe, Madame, je compte votre suffrage parmi ceux qui me font le plus d'honneur, n'ayant d'ailleurs aucune raison d'en suspecter la sincérité.

Je pense toujours à douner un cinquième volume de mes *Essais;* mais comme je ne suis pas sûr que le public le désire autant que vous, je crois devoir encore attendre que mon libraire réimprime les quatre premiers. Or je prévois qu'il ne le fera tout au plutôt que vers la fin de cette année. En attendant, il va donner une nouvelle édition de mes *Panégiriques des saints suivis de réflexions sur l'Eloquence.* Il n'y en avoit

(1) J'ai déjà dit que ce cinquième volume n'avait jamais paru.

d'abord qu'un volume; il y en aura un second composé d'*Analyses de quelques ouvrages d'Eloquence ou sur l'Eloquence.* Je les ai tirées du *Journal des Savans* et du *Journal Chrétien,* auxquels j'ai travaillé autrefois. Si ces deux volumes vous étoient agréables, vous n'aves qu'à m'indiquer une occasion pour vous les faire tenir (1).

Je suis avec autant de reconnaissance que de respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

V

Paris, 29 Juin 1764.

J'ai reçu, Madame, la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, avec copie de celle qui me regarde. Elle est assurément d'un homme d'esprit, et j'en suis d'autant plus sensible à l'estime qu'il y témoigne pour moi, quoique fort au-dessus de celle que je puis mériter. Je voudrois bien qu'il sût toute la reconnaissance qu'il m'a inspirée, et je ne manquerois pas de lui écrire si je savois son nom et son adresse. Il paroit que je ne lui suis pas personnellement inconnu; mais qu'il m'a peu vu. J'ai cherché inutilement à le deviner (2). Je vous prie de continuer vos recherches et encore plus ce qui concerne le *Nouveau Dictionnaire* (3) etc. Si vous pouves aisément me procurer un nouvel exemplaire du *prospectus*, je vous serai obligé. Je ne crois pas qu'il y en ait ici.

On imprimera incessamment un onzième tome des *Œuvres de M. de Fontenelle*, composé en grande partie de lettres de lui et à lui, et la copie est entre les mains du libraire (4).

(1) J'ai cité plus haut la première édition des panégyriques en un seul volume. La seconde, que Trublet annonce ici, parut à Paris, 1774, en deux volumes in-12.

(2) Il s'agit évidemment de Chaudon. Mais je ne puis dire en quels lieux et en quelles circonstances il avait rencontré l'abbé Trublet.

(3) Il s'agit précisément du *Dictionnaire historique* de Chaudon. Pour corser son travail, celui-ci avait évidemment par l'intermédiaire de Mme de Tartas sollicité les recherches et les renseignements de l'abbé Trublet.

(4) Voir *Œuvres de M. de Fontenelle*, nouvelle édition, t. XI (Paris, 1766, in-12). On lit dans l'avertissement du libraire (p. IV et V) : « ... J'ai différé dans l'espérance de recueillir un plus grand nombre de lettres; mais après huit ans d'attente, je ne l'espère plus. C'est M. l'abbé Trublet qui m'a procuré celles qu'on trouvera dans ce onzième volume. Il hésitoit sur la réimpres-

Je n'ai jamais été en correspondance réglée avec M. *de Voltaire*, quoique je l'aye beaucoup connu. J'ai pourtant quelques lettres de lui; je tâcherai de les retrouver. Vous connaisses celle qu'il m'écrivit lorsque je lui envoyai mon discours de réception à l'Académie; elle a été imprimée plus d'une fois en différens Recueils (1).

Je connois et j'ai le livre intitulé : *Les Erreurs de Voltaire.* On m'a dit qu'il étoit d'un *jésuite* nommé le père *Nonotte*, et j'y ai trouvé de très bonnes choses (2).

Vous ne me dites point quel est le livre dont vous vous êtes assuré deux exemplaires, l'un pour vous l'autre pour moi. Tout sera bien venu de votre part, et même ce que vous appeles *les autres misères.* Vous leur donneres le prix qu'elles n'auroient pas elles-mêmes.

Il doit s'imprimer à *Avignon* quelques brochures en faveur des *Jésuites* et j'en serois assez curieux. Je vous avoue que j'aime ces pauvres pères. Mais comme j'ai plusieurs de ces écrits, nommes moi ceux que vous pourries me procurer avant que de me les envoyer (3).

Vous voyes, Madame, combien vos bontés m'enhardissent. Je les paye du moins par la parfaite et respectueuse estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être Madame, votre très humble et très obéissant serviteur..

TRUBLET.

sion des pièces insérées dans les anciens *Mercures*, ou dans les premières éditions des *Œuvres* de l'auteur, et que M. *de Fontenelle* avoit retranchées des suivantes. Mais je lui ai représenté que si je ne les redonnois pas, quelque libraire étranger les redonneroit, et qu'il étoit de mon intérêt de les prévenir. J'ai voulu donner une édition du moins à peu près complette; et, encore une fois, il m'a paru qu'on le désiroit. Voilà mon excuse, si j'en ai besoin. »

(1) La lettre de Voltaire à Trublet est du 27 avril 1761.

(2) *Les Erreurs de Voltaire* avaient paru anonymes en 1762 (Paris et Avignon, 2 vol. in-12). L'auteur le jésuite Nonnotte y mit depuis son nom. Malgré le ridicule que les sarcasmes de Voltaire ont attaché à ce nom, Trublet n'avait pas tort d'estimer l'ouvrage et l'auteur. Son livre a été souvent réimprimé dans le premier tiers du XIXe siècle.

(3) J'ai sous la main quatorze volumes factices de brochures imprimées, vers cette date, en faveur des jésuites, beaucoup sans lieu d'impression, plusieurs avec diverses mentions de lieux, mais surtout d'Avignon. Je n'ose y puiser, comme il me serait trop facile des titres bibliographiques qui intéresseraient peu la plupart des lecteurs.

VI

Paris, 31 août 1764.

J'ai reçu, Madame, deux de vos lettres, l'une du 2 juin, l'autre du 17 de ce mois. La première m'a été remise par M. *d'Esparron*. C'est en effet un homme de mérite à tous égards; il m'a été amené par M. l'abbé *Manein* (1). J'avois déjà vu celui-ci plus d'une fois, et venant l'un et l'autre de votre part, leur visite ne pouvoit m'être que très agréable. Je me flatte qu'ils auront été contens de la réception que je leur ai faite.

Votre lettre du 17 août avec ce qui étoit joint m'est venu sous le contreseing de M. le comte de *St-Florentin*. Mille grâces de l'*Extrait de la lettre d'Avignon*; plus je suis flatté de la manière dont le principal auteur du *Nouveau Dictionnaire* etc. continue de s'exprimer sur mon compte, plus je désire de le connoitre, mais je vois bien qu'il faut y renoncer.

La *Réponse* imprimée *d'un professeur de Louvain* etc. (2) est ingénieuse, mais j'aurois voulu y trouver une critique plus modérée; car il ne suffit pas qu'une critique soit juste. S'il vous est aisé, Madame, de m'en procurer un second exemplaire par la même voye, je vous en serai obligé. J'ai reçu le second programme.

Je joins ici une copie de la lettre que M. de *Voltaire* m'écrivit en 1761. On parle beaucoup d'un nouvel ouvrage de sa façon, et dont il n'y a encore que très peu d'exemplaires à *Paris* où il est sévèrement défendu. Aussi n'ai-je pu encore parvenir à le voir. Il a pour titre *Dictionnaire philosophique portatif* (3) et l'on assure que la Religion n'y est pas respectée. Ce sont différens articles de

(1) Sur le mézinois Dominique Manein (1734-1822), voir son article dans Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*, t. II, p. 198-109)

(2) Cet opuscule de 17 pages (Louvain, 1763, in-8°) est de l'abbé Barral, fougueux janséniste, et concerne le *dictionn. hist.* de Ladvocat, conçu dans le sens le plus opposé. Chaudon se préoccupait évidemment des critiques adressées à un ouvrage qu'il voulait remplacer.

(3) *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764. Un volume in-8° de VIII-344 pp. Ce n'était que la première ébauche de ce recueil que Voltaire devait augmenter plus tard d'une foule de morceaux, les uns nouveaux, les autres réédités. On sait que Chaudon lui opposa l'un de ses écrits les plus connus : *Dictionnaire anti-philosophique* (Avignon 1767), titre assez malheureux, qui fut remplacé, au moins à partir de la quatrième édition entièrement refondue sur les mémoires de divers théologiens, et portée à deux volumes, (Paris, 1780 par ce titre corrigé : *Anti-dictionnaire philosophique*.

métaphysique, de morale, etc. que l'auteur avoit faits, dit-on, pour le *Dictionnaire Encyclopédique* où en effet il y en (a ?) déjà plusieurs de sa façon et très agréables. La fécondité de M. de *Voltaire* en toutes sortes de genres est prodigieuse; et malgré son âge déjà avancé, elle paroit encore augmenter de jour en jour.

J'en étois là de ma lettre, Madame, lorsque j'ai reçu celle que vous m'aves fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois, ou plutôt le mot que vous aves ajouté à la liste des livres en faveurs des *Jésuites*. Je n'y ai trouvé que deux pièces qui manquent à ma collection, le *cas de conscience sur le serment des Jésuites* et la *Lettre de M. d'Aix à M. d'Alais* (1). Je vous prie donc de me les procurer, et même deux exemplaires de chacune.

J'ai lu avec plaisir la réponse de l'auteur du *Nouveau Dictionnaire* à l'auteur d'une brochure contre les *Jésuites* (2). Elle prouve en lui une impartialité très rare aujourd'hui sur l'affaire à laquelle elle a raport, et de plus un caractère humain et généreux. C'est joindre la belle âme au bon esprit, et de là résulte un mérite complet.

Je joins ici une note relative aux articles de son Dictionnaire *Baltus, Montesquieu* et *Velly* pour lui être communiquée.

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

## Note sur quelques articles du *Nouveau Dictionnaire historique.*

### Baltus

La *réponse à l'histoire des oracles de Fontenelle*, presque toute copiée dans la réfutation de *Vandale* par *Mabius* (?), cela est équivoque et l'on ne sait si c'est *Baltus* qui a copié *Mabius* ou *Mabius Baltus*. Si *Baltus* est le copiste de *Mabius*, il n'y a qu'à changer *dans* en *de*, et dire *copiée de la réfutation* etc. Si au contraire *Mabius* est le copiste de *Baltus*, on pourroit mettre *copié par Mabius dans la réfutation de Vandale*. Je crois que ce dernier sens

(1) Ces deux pièces manquent aussi à ma collection, citée plus haut; *Ce cas de conscience* n'est pas cité dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier.

(2) Cette lettre n'est pas mentionnée dans la *France littéraire* de Guérard parmi les ouvrages de Chaudon. Elle serait intéressante à retrouver pour la connaissance de ses idées.

est celui de l'auteur, et sa phrase ne fût-elle point équivoque la mienne est plus claire, et l'on ne saurait être trop clair.

**Montesquieu**

Il ne paroit pas que l'auteur ait connu son éloge par M. de *Maupertuis*; mais seulement celui par M. d'*Alembert*. Il se trouvera dans le t. III des œuvres de M. de Maupertuis, Edition de *Lyon*, en 1756.

*On prétend qu'il fit faire en peu de jours une nouvelle édition* etc. Cela est faux et d'ailleurs sans vraisemblance.

*Nous tenons ce trait des parens et des amis qui assistèrent* etc. On le tient de Mme la duchesse d'Aiguillon même. M. de *Maupertuis* raporte la lettre qu'elle lui écrivit et où il se trouve.

Je ne crois pas qu'aucun *parent* de M. de Montesquieu ait assisté à sa mort.

**Velly**

C'est ainsi, je crois, qu'il faut écrire et non *Velli*.

Il ne fut point précepteur de *Goguet* (?), mais seulement son ami. On devoit croire le fait faux sur la presqu'égalité de leur âge. *Velly* est mort à 48 ans et Goguet à 42. Il me semble que le premier est trop loué dans son article. Son continuateur *Villaret* lui est bien supérieur.

**La Mettrie**

*Julien Offray de la Mettrie;* son père étoit un négociant ou plutôt un marchand aisé, mais non riche.

Son éloge dans l'histoire de l'Académie de *Berlin* est du roi de *Prusse*. On le trouve dans les œuvres de ce monarque, et de plus dans une petite brochure séparée.

Si l'auteur du *Nouveau Dictionnaire* communiquoit à M. l'abbé Trublet ses articles de *Fontenelle*, de *La Motte* et de *Maupertuis* avant que de les imprimer, il y feroit ses observations, et peut-être ne lui seroint-elles pas inutiles.

## VII

Paris, 17 décembre 1764.

La dernière lettre dont vous m'aves honoré, Madame, est sans date. Je l'ai reçue sous le contreseing de M. le comte de *Saint-Florentin*.

avec la première moitié de la brochure de M. de La *Beaumelle* (1), la seconde est venue ensuite. Quoi que je l'eusse dès l'an passé, je ne vous en ai pas moins d'obligation. Elle ne s'est point encore répandue ici, et j'ai lieu de croire qu'on n'a pas voulu en permettre le débit par égard pour M. de *Voltaire*. Cependant la première édition de cette brochure avoit été imprimée à *Paris* en 1754 et s'y étoit débitée librement. La seconde est fort augmentée.

Le *Dictionnaire philosophique* est encore rare et cher quoiqu'il y en ait plusieurs éditions; on le dit assez commun en province. Je n'ai aucunes lettres que M. de V. a écrites pour désavouer cet ouvrage. J'en ai seulement entendu lire quelques-unes, elles n'ont persuadé personne.

Je n'ai point entendu parler du *projet etc.*, par *un Juif de Bordeaux*, du moins comme étant de M. de *Voltaire* (2).

M. de Foncemagne ayant publié une nouvelle édition de sa lettre sur le *Testament politique du cardinal de Richelieu*, à la fin d'une nouvelle édition qui vient de paroitre de ce *Testament*, M. de Voltaire y a répliqué par une brochure intitulée *Doutes nouveaux sur le testament attribué au cardinal de Richelieu.*

Cette réplique est très honnête, mais non décisive (3).

L'article de La *Fontaine* pour le *Nouveau Dictionnaire* est fort bien, et le portrait est fidelle. L'anecdote qui le termine est vraie, mais il en faut retrancher le nom de M. *Langeois*, vivant encore, à moins qu'on n'ait entendu parler de son père.

On a emprunté de moi le jugement de M. de *Fontenelle* sur la *Fontaine* et j'en remercie les auteurs du *Dictionnaire.* J'ai reçu tout ce qu'ils marquent m'avoir envoyé. S'il leur étoit aisé de m'envoyer le *Dictionnaire philosophique* etc. je leur en serois fort obligé ; il faudroit le diviser en deux ou trois paquets.

Ils jugent très bien de MM. de *Fontenelle*, de *La Motte* et de *Maupertuis*, et leurs partisans les plus zélés ne peuvent trouver mauvais qu'on parle de leurs défauts.

(1) *Réponse au supplément au siècle de Louis XIV.* Colmar, 1754, in-12. Voyez Quérard, *France litt.* t. IV, p. 332.

(2) Cette attribution devait être fausse ; car le *projet* ne paraît pas parmi les anonymes de Voltaire, ni « un *juif de Bordeaux* » parmi ses pseudonymes.

(3) Ce jugement de Trublet est fort juste à tous égards.

On sait que les objections de Voltaire n'ont pas ébranlé l'authenticité du *testament politique de Richelieu* ni les arguments de Foncemagne dans sa *lettre* sur ce sujet [1750 et nouv. éd. augm. 1764].

Agrées d'avance, Madame, mes vœux pour l'année prochaine, et soyes toujours plus persuadée de la reconnaissance, de l'estime et du respect avec lesquels, je suis, Madame, V. T. H. et très obéissant serviteur.

TRUBLET.

Le nouveau tome de M. de *Fontenelle* où seront ses lettres, ne peut paroitre que dans quelques mois!

VIII

Paris, 2 février 1765.

J'ai reçu, Messieurs, vos deux articles de Mrs de la *Motte* et de *Maupertuis*, et je les renvoie sous le contreseing de M. le comte de *St-Florentin* à l'adresse que vous m'aves marquée. Vous aves eu droit de les faire comme vous les aves faits et j'avoue que vous y aves exprimé l'idée du public sur ceux qui en font le sujet, C'étoit votre but, et vous l'avez atteint. Quant à l'historique ils sont exacts, à l'exception de ce qui me regarde dans l'article La *Motte*, et que j'ai effacé page 2. J'ai eu très peu de part a l'édition de ses œuvres de 1754.

Vous le finisses d'une manière très obligeante pour moi, et je vous en rens mille grâces (1).

Le nom de famille de M. de la *Motte* était *Houdar* et non *Houdard*, ni *Houdat* (2); il est pourtant vrai qu'on l'a souvent écrit de cette dernière manière et qu'on l'a latinisé en conséquence *Hudartius*, mais encore une fois, Il faut écrire *Houdar*, et il est écrit ainsi à la tête de l'édition de 1754.

P. 1re, je n'aimerai pas, *pour vivre dans son tombeau* il n'y a qu'à mettre comme j'ai mis, *pour soutenir les austérités de la règle.*

P. 2, Mis de Castro a précédé Œdipe.

P. 3, Je n'entends pas bien ce qu'on a voulu dire en disant que l'éloge de *Louis le Grand étoit plus estimable pour la forme que pour le fond.* Ne pourra-t-on point entendre par là que cet *éloge*

(1) Voici cette finale : « Nous avons profité, dans cet article, des différents écrits qui ont paru sur *la Motte*, et surtout de son éloge historique qu'on trouve à la suite des *Memoires pour servir à l'histoire de M. de Fontenelle*, in-12, à Amsterdam, cet ouvrage a vu le jour en 1761. Il est de l'abbé *Trublet*, qui avoit d'autant mieux connu *la Motte*, que cet écrivain pouvait se livrer avec lui à toute la finesse de son esprit. »

(2) Chaudon et ses continuateurs ont profité de l'avis et écrit correctement Houdar.

étoit trop flatteur ? Celà est peut-être vrai, mais aves-vous voulu le dire ? j'en doute.

J'ai l'honneur d'être avec l'estime la plus parfaite, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

TRUBLET.

P. S.; il y auroit quelques expressions à adoucir dans l'article *Maupertuis*, par exemple celle du *ridicule* qui se trouve vers le millieu de la page 3, et je vous en prie.

[*Ceci d'une autre écriture.*] Voici la phrase : Cet air de vivacité joint à la manière singulière dont il s'habilloit et dont il se présentoit, le rendoit assez ridicule. J'attends votre correction sur ces deux lignes et sur la dernière remarque de la page précédente citée page 3.

Les autres corrections sont faites selon qu'on les indique.....

Si l'ouvrage auquel vous travailles est écrit aussi correctement que les articles *Houdar & Maupertuis*, les imprimeries ne pourront qu'en être satisfaites et vous aures le plaisir de voir moins de fautes à l'impression qu'à celui auquel on travaille, malgré tous les soins que nous en prenons. Bonne quarantaine mon cher ami.....

## IX

Saint-Malo, le 22 février 1766.

La lettre dont vous m'aves honoré, Madame, m'a été renvoyée ici. Vous saves que c'est ma patrie. Je pensois depuis longtemps à m'y retirer ; je l'ai fait enfin, il y a environ trois mois, et j'y mène la vie la plus douce dans le sein d'une famille aimable, ma santé avoit besoin de l'air natal et elle s'en ressent déjà avantageusement. Au reste, je ne l'ai point crue foncièrement altérée, ce n'étoit que ce qu'on appelle des vapeurs : mais si ce mal n'est pas dangereux, il est bien incommode, il m'a rendu incapable de toute application, et je ne fais guère encore que végéter.

Je ne puis croire que les imprimeurs de M. l'*Advocat* puissent empêcher longtemps que ce nouveau *dictionnaire historique* rentre

librement à *Paris* (1), je compte donc en faire venir alors un exemplaire aussi bien que du *chronologiste manuel* (2). M. l'abbé *Manein* m'en a remis les deux premiers cahiers, mais sans vouloir me dire à qui j'ai obligation de l'épitre dédicatoire. Elle est si bien tournée que quand elle ne s'adresseroit pas à moi, je l'aurois lue avec beaucoup de plaisir. Mais l'auteur est sans doute celui qui préside au *Dictionnaire* et il vous est connu. Ayes donc la bonté de lui faire parvenir mes très humbles remerciements de l'honneur qu'il m'a fait.

J'ai vu et lu ici une nouvelle édition très augmentée du *dictionnaire philosophique*. Elle est en deux in-12 de 3 à 400 pages chacun petit format et le premier article est *Abbé*. Le lieu de l'impression n'est pas au frontispice, mais je crois que c'est *Genève*. Je connois la plupart des autres petits ouvrages de M. de *Voltaire* dont vous me parlies, et même le mandement de l'archevêque de *Novogorod* (3) dont vous ne me parles point.

Ce n'est pas ma faute si l'onzième tome de M. de *Fontenelle* ne paroit point encore ; c'est celle du Libraire. L'impression en étoit presque achevée lorsque je suis parti de *Paris* et auroit pu l'être il y a un an, la copie n'ayant jamais manqué à l'imprimeur. Je n'ai point eu de ses nouvelles depuis mon départ ; je lui écrirois au premier jour (4).

Ma mauvaise santé, et beaucoup de petits embarras, ne me permettent pas de donner encore un cinquième volume de mes *Essais* etc. Quant à une nouvelle édition des quatre premiers, elle sera assez indifférente au public parce que je ne crois pas faire de changement.

Je finis, Madame, par vous offrir à mon tour les vœux les plus sincères et tels que les peut inspirer l'estime très respectueuse avec laquelle je suis votre très humble et très obéissant serviteur,

TRUBLET.

(1) Le privilège des éditeurs de l'abbé Ladvocat, ne pouvait guère justifier l'interdiction du *nouveau dictionnaire*, et je ne crois pas que les difficultés opposées à ce dernier aient tenu longtemps.

(2) Le *chronologiste manuel*. Avignon, 1766, in-18 réimprimé à Paris en 1770.

(3) *Mandement du révérendissime Père en Dieu Alexis, archevêque de Novogorod la-Grande*, 1765. 15 p. in-8°. Sur cet opuscule de Voltaire, voir une note importante des *Supercheries littéraires*, 2me édit. (Paris 1769, col. 261.

(4) Cet onzième volume parut en 1766 comme, je l'ai déjà dit plus haut, dans le courant de l'année 1736.

# CHRONIQUE

## LA GASCOGNE AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Au dernier Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne du 1er au 5 avril, il a été donné lecture de plusieurs mémoires relatifs à la Gascogne. Nous en donnons ci-après le résumé emprunté au *Journal officiel :*

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

*Séance du mardi soir.*

M. l'abbé A. Degert, de la Société de Borda, a envoyé un mémoire sur l'*impression de la liturgie gasconne.* Les vieux textes liturgiques de la Gascogne ont été imprimés à des époques et dans des conditions sur lesquelles des travaux récents ont jeté quelques lumières. M. Degert commence par présenter un tableau d'ensemble des résultats auxquels ont abouti ces travaux, il le complète ensuite, soit en indiquant avec plus de précision l'époque où ces textes imprimés cessèrent d'être en usage par suite de l'adoption du rite romain dans les divers diocèses gascons, soit en signalant deux autres textes liturgiques, totalement inconnus jusqu'ici. Ces deux textes imprimés qui ont échappé à tous les historiens de l'imprimerie et de la liturgie en Gascogne sont le *Bréviaire de Tarbes*, imprimé à Toulouse en 1519 et le *Bréviaire de Lectoure*, imprimé par Claude Garnier, vers 1540. En s'aidant du manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui lui en a révélé l'existence, M. Degert reproduit la table du sanctoral propre à ces deux diocèses à l'époque de la première impression de leurs bréviaires.

*Séance du mercredi matin, 2 avril.*

M. Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen communique un travail très nouveau sur *Un voyage de Marguerite de Valois aux eaux d'Encausse, en Comminges en 1584,* d'après les livres de comptes de la reine de Navarre. Ce sont les derniers jours de bonheur de la princesse,

qui brouillée avec son mari, après ses splendeurs de Nérac tombera bientôt dans toutes les misères et toutes les intrigues de la captivité d'Usson.

Cet épisode fait partie d'un ouvrage considérable que prépare M. Ph. Lauzun sur les séjours de Marguerite de Valois en Gascogne et le rôle qu'elle a joué sous les guerres religieuses de l'époque. Son voyage à Encausse n'avait encore été raconté par aucun historien.

*Séance du jeudi matin, 3 avril*

M. l'abbé Degert, de la Société de Borda, a envoyé des notes et documents sur l'*ancien collège de Dax.*

De tous les anciens collèges de la Gascogne, celui de Dax est à peu près le seul dont l'histoire n'ait pas été écrite. En s'aidant des documents que lui ont fournis principalement les archives municipales de Dax, M. Degert esquisse à grands traits les principales lignes de cette histoire. Ce collège remonte au milieu du seizième siècle, et, comme la plupart des collèges de petite ville à cette époque, il présente dans son histoire deux périodes bien distinctes. La première, de ses débuts à 1631, instable et précaire, subit le contre-coup des guerres de religion et de la Ligue. Avec un personnel de trois régents, clercs ou laïques, recrutés assez péniblement parmi ces candidats nomades qui vont de ville en ville offrir leurs services. Cet état de choses cesse en 1631 avec l'introduction des Barnabites. Sous leur direction, le collège fait de rapides progrès; il en vient avant la fin du dix-septième siècle, à compter jusqu'à deux cents élèves. Ce fut son apogée. Au dix-huitième siècle vient la décadence, lente, mais sans arrêt bien sensible. Divers documents dont M. Degert accompagne son exposé permettent de suivre au jour le jour les péripéties de l'existence de cet établissement et fournissent en même temps quelques renseignements sur les méthodes suivies, sur les traitements des professeurs, sur leurs rapports avec le clergé et la municipalité.

*Séance du vendredi matin, 4 avril.*

Au nom de M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, M. le chanoine Pottier fait connaître *un règlement pastoral à la fin du quinzième siècle dans une haute vallée du Couserans...* Les pâturages, surtout dans la partie montagneuse, constituent la principale

richesse du pays; leur exploitation a souvent donné lieu à des conflits entre les intéressés.

En 1491, dans une haute vallée de Couserans, la jouissance de plusieurs montagnes souleva des difficultés entre la commune d'Antras et Bernard du Pac, seigneur du fief de Galac à Sentein. Le 27 juin de cette même année, les habitants d'Antras représentés par les consuls, conseillers et notables du village s'entendirent avec le seigneur de Galac et mirent fin à leurs différends par une transaction passée en forme solennelle.

Le traité, passé en quatorze articles, règle les droits respectifs des parties; ainsi le seigneur était autorisé à prélever deux journaux d'herbe partout où il lui plairait, à percevoir un fromage sur chaque cabane établie en montagne, à prendre un quartier de chaque bête fauve, tirée à la chasse; les peines de police relatives à la protection des pâturages ne pouvaient être édictées qu'avec le consentement du seigneur et des vassaux.

M. le chanoine Pottier étudie *la justice seigneuriale à Escazeaux, village gascon, au quatorzième siècle.* Il rappelle les origines de cette petite ville de Gascogne, située sur les côteaux qui bordent la vallée de la Gimone.

C'est à la justice rendue par les consuls d'Escazeaux que s'arrête l'auteur. Après avoir lu les articles judiciaires des coutumes données en 1271 par Bernard d'Astaffort et Raimond Jourdain, son fils, il en montre l'application faite pendant le quatorzième siècle.

Les registres de la justice sont conservés dans les archives de la commune d'Escazeaux d'où les exemples cités sont tous puisés.

Il est curieux de voir comment jugeaient ces consuls gens du pays, choisis il est vrai, parmi les « bons hommes de bonne renommée ». mais sans avoir à faire preuve d'études de droit. Ils étaient, il est vrai, assistés par un homme de loi, baïle du seigneur, et rendaient la justice haute, moyenne et basse dans les communautés dont ils étaient les administrateurs.

## SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

*Séance du mercredi matin, 2 avril*

M. Charles Duffart, secrétaire de la Société de Géographie de Bordeaux, apporte au Congrès une *nouvelle preuve de l'existence des baies ouvertes sur le littoral gascon pendant les temps quaternaires.*

Il rappelle ses travaux précédents sur les dunes continentales anciennes et sur les lacs de Gascogne.

Le plateau landais lors de son émergence, pendant les temps tertiaires, subit une série de plissements parallèles aux Pyrénées et tous dirigés d'est en ouest, perpendiculairement au rivage. C'est dans les vallées formées par ces plissements qu'antérieurement à la marche des dunes continentales anciennes et par conséquent avant le creusement des vallées de la Leyre, du Berg, de l'Estampon, etc., s'écoulaient des ruisseaux venus du haut du plateau.

Ces ruisseaux dont les témoins sont les petits cours d'eau qui alimentent les lacs aboutissaient à des baies largement ouvertes, que, peu à peu, le cordon littoral arénacé formé au sud des pointes nord, obstrua par sa marche vers le sud, ne laissant aux baies que des goulets à marée qui persistèrent pendant les périodes préhistoriques et historiques.

C'est la dernière période d'évolution éolienne commencée vers le XIVe siècle qui ferma définitivement les baies d'Hourtin, de Lacanau, de Casaux et de Parentis. De cette fermeture résultèrent les nappes lacustres que nous connaissons, aujourd'hui formées par l'ascension des eaux jusqu'au faîte des plissements, au pied oriental des dunes et à la partie la plus occidentale du plateau landais.

Les cartes de C. Masse, ingénieur de Vauban, retrouvées par M. Ch. Duffart en 1898, prouvent que les lacs d'Hourtin et de Lacanau avaient en 1700 une profondeur double de celle d'aujourd'hui et que leur comblement excessivement rapide n'est plus que l'affaire d'un siècle et demi environ. Le plafond de ces lacs était jadis au-dessous du niveau de la mer; la preuve en est fournie par les sondages de Masse et toutes les hypothèses contraires sont à jamais réfutées. Les baies antiques ont donc existé depuis les temps quaternaires.

Une autre nouvelle et non moins convaincante preuve est aujourd'hui fournie. Les plissements d'est en ouest du plateau landais existent même sous le sol sous-marin. Ils sont révélés par une série de sondages entrepris il y a quelques années et qui nous montrent des fonds du plateau sous-marin insoupçonnés. Leur topographie est intimement liée à celle du plateau terrestre. Du nord au sud, le cordon littoral et les grandes dunes littorales

partagent nettement la grande formation géologique du plateau landais. Des travaux ultérieurs, entrepris sous l'inspiration de la Société d'Océanographie du golfe de Gascogne dont M. Charles Duffart est un des fondateurs et le vice-président, viendront compléter ces utiles recherches scientifiques.

M. Fabre, de la Société Ramond, lit une étude sur l'*évolution des formes du terrain, en basse Gascogne.* Il examine si les divers gisements de la magnétite entraînée par les cours d'eau pyrénéens, décrit les formes qu'elle présente, sa dispersion sur les fonds marins, etc. Il conclut en assurant que la magnétite et les sables qui sont mêlés avec elle sur le littoral gascon sont de provenance aquitanienne, et ne peuvent pas venir comme on l'a assuré de la côte cantabrique.

*Séance du jeudi soir, 4 avril.*

Il est donné communication d'une note de M. Saint-Jours, capitaine des douanes à Bordeaux, ayant pour titre : *Etat ancien du littoral gascon; modifications anciennes et actuelles des côtes de la France; formation des dunes et des étangs littoraux, landes, forêts sous-marines, etc.* et dont les conclusions sont énergiquement contestées à divers points de vue par MM. Duffart, Barègne et Fabre. M. Bouquet de la Grye estime qu'il serait nécessaire de faire des forages peu coûteux en certains points déterminés, pour reconstituer le tracé de l'ancien littoral et substituer aux hypothèses des faits scientifiquement observés.

## SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS

*Séance du 3 avril.*

L'ordre du jour appelle la communication de M. Paul Lafond, correspondant du Comité à Pau, sur des *cartons de Rubens pour les tapisseries de l'Histoire d'Achille.* Les cartons en question sont conservés au musée de Pau. M. Lafond, qui a la garde de ce précieux dépôt, a pu étudier à loisir les œuvres dont il parle. Les historiens futurs de Rubens trouveront profit à lire le travail consciencieux de M. Lafond.

(*Journal officiel* des 2, 3, 4, 5 et 6 avril 1902.)

## PROCHAINE PUBLICATION

Voilà tantôt quatre ans que j'annonçais à cette même place (1), la publication prochaine des cartulaires municipaux de Dax, en présentant aux lecteurs de la *Revue de Gascogne l'Histoire de la commune de Dax* de M. F. Abbadie, qui devait leur servir d'introduction. Diverses raisons qu'il est inutile d'énumérer ici, ont retardé jusqu'à présent cette publication, dès lors arrêtée en principe. Ne fût-ce que pour réparer auprès de mes lecteurs la déconvenue où les a jetés mon annonce bien involontairement prématurée, je leur dois de leur apprendre que cette publication est imminente et bien sûre cette fois, puisqu'elle doit fournir la matière du prochain volume de la *Société des Archives historiques de la Gironde*, non moins connue par la régularité que par l'excellence de ses publications. Dores et déjà on peut souscrire chez ses libraires (2).

M. Abbadie, le digne président de la Société de Borda, qui a déjà fait ses preuves comme juriste, historien ou éditeur des textes dans la *Revue de Gascogne*, les *Archives historiques de la Gascogne* (3) ou ailleurs, reste toujours chargé de l'édition qui comprendra le *Livre noir*, le *Coutumier* et les *Etablissements de Dax*. Il ouvre là pour l'histoire du droit municipal en Gascogne une précieuse mine dont tous les travailleurs sérieux s'empresseront de profiter. A. D.

(1) Voir *Revue de Gascogne*, 1898, p. 401-405,

(2) Féret et fils, Bordeaux, 15, cours de l'Intendance et Picard et fils, Paris, 2, rue Bonaparte. Le prix de la souscription est fixé à 20 francs.

(3). Voir *Revue de Gascogne*, 1898, p. 401,

# BIBLIOGRAPHIE

La vie de Messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680), par L. Bertrand, bibliothécaire au Grand Séminaire de Bordeaux (1), 2 vol., gr. in-8° de xi-440 pp. *Paris, Picard, Bordeaux, Féret. Prix : 15 francs.*

Le héros pas plus que l'auteur du présent ouvrage n'ont besoin d'être présentés aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*, encore moins de leur être recommandés. Deux chapitres de cette vie ont déjà passé sous leurs yeux et ils ont pu admirer une fois de plus la richesse d'information et la sûreté de méthode familières à M. L. Bertrand. Les chapitres de Henry de Béthune, évêque nommé de Bayonne (2) ou consécrateur de son successeur Raymond de Montaigne (3), ont été une véritable révélation pour ceux qui croyaient le mieux connaître l'histoire de ce siège. Ni pour la nouveauté, ni pour l'intérêt le reste de l'ouvrage ne le cède à ces deux chapitres. Sur le siège de Maillezais, et surtout sur celui de Bordeaux qu'il occupa de 1647 à 1680, Henry de Béthune eut bientôt fait oublier le jeune clerc ambitieux qui refusait ou du moins laissait son père refuser l'évêché de Bayonne comme insuffisant pour une « personne de sa qualité ».

La souplesse et la largeur du plan adopté par son historien se prête sans effort à l'exposé aussi varié que complet de cette vie si remplie et de cette activité attirée dans des voies si multiples. Après une étude rapide sur sa famille où tant de noms historiques rappellent encore plus d'actions d'éclat, le neveu de Sully, le fils de l'estimable diplomate Philippe de Béthune, nous est présenté dans l'administration de l'évêché de Maillezais, au sein des assemblées du clergé de France, à Bordeaux, où la Fronde le soumet à des épreuves délicates dont le tirent, assez vite son loyalisme monarchique autant que sa sagesse précoce. La lutte contre le Jansénisme, les relations avec le chapitre, l'administration de son

(1) Avec dédicace latine, très ingénieusement disposée, à S. E. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.
(2) *Rev. de Gasc.*, 1901, p. 424.
(3) *Id.*, p. 336.

diocèse, ses relations avec son clergé diocésain, ses vicaires et curés qu'il instruit par ses mandements, réforme par ses statuts, stimule par sa vigilance et édifie par sa présence; les synodes fréquents, les hôpitaux, les petites écoles, les confréries et bien d'autres œuvres encore prennent autant de place dans son existence épiscopale que dans le récit de son historien. Comme bien on pense, le clergé régulier n'est pas oublié, Bordeaux en contemple alors une efflorescence qui s'accroît tous les jours. Pour le grand bien de son diocèse, Béthune s'aide le mieux qu'il peut de sa science, de son dévouement charitable et de son zèle. Pour tous il est un guide éclairé, un protecteur bienveillant et souvent un généreux bienfaiteur. Ainsi c'est aux Jésuites, qu'il lègue avec son cœur sa belle bibliothèque(1). La présidence des assemblées du clergé de la province, souvent même de celles du clergé de France achèvent de mettre en lumière les talents et la fermeté de l'archevêque de Bordeaux, en même temps quelles montrent en quelle haute estime le tenaient les évêques, ses pairs.

Sans s'écarter de son sujet, M. L. Bertrand ne manque aucune occasion d'en éclairer tous les alentours en les prenant même d'assez loin. C'est pur profit pour le lecteur qui y gagne d'acquérir la connaissance de pas mal d'épisodes quelquefois piquants, toujours curieux. L'affaire du duc d'Epernon avec Henri de Sourdis, le Jansénisme au parlement de Bordeaux sont bien de ceux-là, et j'en passe bien d'autres, à commencer par ceux qui se sont réfugiés dans les appendices, où des pièces aussi révélatrices qu'intéressantes leur apportent souvent de bien originales illustrations. Je n'aurai garde d'oublier les tables alphabétiques qui terminent chaque volume. Elles sont de nature à rendre trop de services à nos travailleurs de Gascogne pour que je ne les signale à leur attention, voire même à leur reconnaissance et à leur imitation. Un rapide coup d'œil leur montrera mieux que je ne saurais le faire ici dans une analyse forcément restreinte tout ce que cet excellent livre contient de renseignements précieux sur les hommes et les institutions de notre province.

Mais qu'on n'aille pas s'imaginer que ce livre s'adresse uniquement aux travailleurs ou aux professionnels. Savant et documenté,

(1) Il ne fit pas des ingrats, bien loin de là, comme M. L. Bertrand en administre la spirituelle et copieuse preuve. (T. II, p. 307, note 1.)

il l'est certes, à tel point qu'il est paru en notre Sud-Ouest bien peu de livres qui l'égalent; mais, — le grand public peut en faire l'épreuve, — en M. L. Bertrand, l'érudit qui a tout lu (1) est doublé d'un écrivain et d'un peintre, aussi experts l'un que l'autre à mettre en évidence, ou, selon les cas, à insinuer discrètement la pensée délicate, l'allusion suggestive, le trait piquant ou l'effet comique de certaines situations. Ces situations sont fréquentes ici, et les lecteurs n'auront pas de peine à les trouver pour peu qu'ils s'arrêtent à ces longs conflits de préséance, de costumes, de sièges *à* ou *sans* dossiers, de tabourets ou d'encensements, qui sont l'élément habituel des procès-verbaux des assemblées ecclésiastiques d'alors.

Naturellement c'est d'abord au grand profit de Henry de Béthune que s'exerce le talent de son biographe. Il le tient amoureusement au centre même de son œuvre. Il nous le montre communiquant à tous les rouages de l'administration de son vaste diocèse l'impulsion initiale ou la direction suprême. Il nous trace de son épiscopat, de son caractère, de sa personne même un tableau aussi vivant que véridique, auquel aurait sans doute peu ajouté le portrait qu'il a cherché avec autant d'acharnement que d'insuccès. Sans avoir l'activité dévorante, bruyante, querelleuse même de ses deux prédécesseurs, Henry de Béthune nous apparait là simple et modeste dans sa distinction, pieux jusqu'à la dévotion, fortement attaché aux doctrines antijansénistes, fidèle à la résidence et à ses autres devoirs d'évêque et d'abbé commendataire; tout autant de qualités qui nous paraissent former l'accompagne-

(1) A peine est-il possible de relever quelques bien légères inadvertances : à la date du 30 avril 1620, Cospéan n'était pas encore évêque de Nantes, comme il est dit, t. I, p, 101, note 2, mais l'était toujours d'Aire. Les deux chanoines jansénistes (Morel et Decès) ne furent pas sûrement *exilés* par leur évêque, I, p. 371. Outre que les évêques n'avaient pas ce pouvoir, leur évêque, janséniste repenti, que M. Berrand connait bien. (V. *Etudes rel. du diocèse de Bayonne*. 1902 p. 104) n'a jamais été accusé d'avoir eu pareille influence dans les mesures prises contre ces deux appelants irréductibles, — t. I, p. 222, la date de « 1866 » assignée au travail de M, L.-G. Pélissier est certainement fausse ; l'auteur était-il même né à cette époque ? — t. I, p. 257 l'*annate* payée à la Chambre apostolique a-t-elle jamais compris *le revenu d'une année ?* — t. II, p. 406, il serait possible de grossir la liste des arrêts rendus par le parlement de Bordeaux en faveur du Jansénisme, tout comme il était possible d'indiquer sur le cardinal d'Estrées un ouvrage plus riche en renseignements que les *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, par C. Gérin, à savoir le *Louis XIV et Innocent XI*, de E. Michaud (1882, 4 v. in-8°), presque tout composé de sa correspondance.

ment inséparable de la dignité épiscopale, mais qui à cette époque étaient loin d'être banales.

M. Bertrand ouvre sa trop modeste préface par quelques lignes contre lesquelles il suffit de lire son livre pour éprouver le besoin de protester. C'est déjà trop de le présenter comme l'œuvre d'un vieillard infirme... *senile opus*. Mais il est absolument inadmissible de prétendre nous le faire accepter comme son « œuvre dernière ». Certes, à considérer l'ensemble de son œuvre et la *Vie de Béthune* en elle-même, il y a là un très enviable couronnement de carrière littéraire, et M. Bertrand s'est acquis tous les droits à l'éméritat. Mais quand les travailleurs voient tant de vides irréparables se faire dans leurs rangs, ils ne sauraient se résigner à la retraite anticipée de ceux qni restent toujours leurs maîtres et les guides naturels de leur inexpérience. Il voudra rester fidèle au souvenir et à l'œuvre de ses illustres amis en compagnie desquels il fit si bon chemin. Pour se reposer, ils ont attendu le paradis. Ne voudra-t-il pas suivre leur exemple jusqu'au bout ?

## Lou Libre Nouvial de Madoumaiselo Roso Laforguo et dal viscomte Bernat d'Armagnac. *Mount-Pelie emprimariè centralo dal miejour (Hamelin fraires)*, MDCCCCI, gr. in 4°, 272 pp.

N'eût-elle pas déjà tant de motifs de s'intéresser à ce qui se rattache de près ou de loin à notre grande famille des d'Armagnac la *Revue de Gascogne* ne peut qu'applaudir à l'inspiration généreuse et délicate qui associe les arts, la poésie et l'histoire, à une fête de famille. Il y a ici tout un gracieux bouquet de sonnets, de ballades, d'épithalames, de chansons, d'acrostiches, de compliments en prose et en vers, en français et en provençal, offerts aux jeunes époux Rose Lafargue et Bernard d'Armagnac. Qu'après cela, notre attention s'arrête spécialement sur la partie la plus sévère de ce luxueux recueil de deux cent quarante huit pièces, on voudra bien n'en être pas surpris. Nous signalons donc particulièrement à nos lecteurs une *lettre inédite du cardinal d'Armagnac à M. de Fourqueraux, gouverneur de Narbonne* du 3 juin 1565, publiée par « M. C. Douais, vicaire général de Montpellier ».

Puis viennent *le cardinal d'Armagnac en Avignon, extraits inédits du troisième discours des guerres de Louis de Perussis, seigneur de Caumont*, p. 172-185, envoyé par M. L. de Berluc-Perussis, et enfin du même, *Lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac au cardinal Farnèse* (9 juillet 1569), *à M. de Barchon, gouverneur d'Orange* (17 mars 1571), *à M. Suares, auditeur de Rote* (26 août 1580), *aux consuls de Mazan* (22 juillet 1582). Suivent deux pièces administratives signées du cardinal d'Armagnac; le tout accompagné de la reproduction d'un portrait et d'une signature du cardinal d'Armagnae dont on ne nous dit pas la provenance. Sans apporter de révélation sensationnelle, ces lettres éclairent de quelques nouveaux traits l'administration du cardinal d'Armagnac à Avignon, ou l'histoire de ses rapports avec les officiers du roi dans le Midi. Signalons aussi cette ligne d'une lettre de Mgr Douais en tête du volume : « J'ai en original plusieurs des lettres de Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse ». Nous espérons bien que le docte prélat ne voudra pas garder pour lui seul ces lettres de notre éminent compatriote. La *Revue de Gascogne* qui a déjà beaucoup fait pour ce cardinal gascon, sera toujours heureuse de le faire mieux connaître dans sa personne et dans ses œuvres. Ne quittons pas le *Libre nourial* sans souhaiter que son exemple ait parmi vous beaucoup d'imitateurs. L'usage des *per le nozze*, très répandu en Italie, y suscite parfois des publications dont l'histoire tire bon profit. Pourquoi n'en serait-il pas de même chez nous ?

Ch. Samaran. LETTRES INÉDITES DU CARDINAL GEORGES D'ARMAGNAC, conservées à la bibliothèque Barberini, à Rome, (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXII). Rome 1902, 38 pp.

La brochure de notre excellent collaborateur apporte un précieux complément à tout ce qui a été déjà publié du cardinal d'Armagnac. Il n'y a aucune exagération à dire que ces dix sept lettres, françaises ou italiennes comblent le vide laissé sur certaines périodes de sa vie par les lacunes de la correspondance déjà connue. Tout au plus faudra t il réduire çà et là la durée de ce vide en tenant compte des lettres dont il est question dans le

compte-rendu précédent. M. Samaran qui ne les mentionne pas dans l'énumération, de par ailleurs minutieusement exacte, des lettres précédemment éditées, est bien excusable d'avoir ignoré l'existence de textes publiés dans un livre d'un caractère tout spécial et, si je suis bien informé, non mis dans le commerce. Il y a dans les siennes quelques renseignements absolument nouveaux ou peu connus, en ce qui concerne, par exemple, les rapports du cardinal d'Armagnac avec le trop célèbre neveu de Paul IV, Carlo Caraffa, et avec notre d'Ossat, alors gérant intérimaire de l'ambassade de France. Son introduction critique ajoute aussi quelque précision appréciable à certains points mal élucidés par ses davanciers dans les travaux relatifs au cardinal d'Armagnac.

A. DEGERT.

---

## Un Janséniste relégué à Saint-Gaudens (1749)

Ce personnage se nommait Baylot et était Doyen du Chapitre collégial de Saint-Michel, à Castelnaudary. Le séminaire de Saint-Gaudens, où on le relégua, avait été fondé par M. Brizay de Denonville, évêque de Saint-Betrand (1693-1710). Ce prélat avait confié aux Jésuites la direction de l'Etablissement. Inutile d'insister sur les agréments que devait offrir à M. Baylot ce voisinage...

Lorsque notre janséniste s'en vint demander, bien malgré lui, l'hospitalité aux RR. PP. (1740), M. Antoine de Lastic était évêque de Comminges.

C'est au *Calendrier ecclésiastique* de 1757 (p. 388), recueil entièrement dévoué aux intérêts du parti janséniste, que j'emprunte le récit de la mésaventure de M. Baylot, tout en plaçant un point d'interrogation après l'indication du mince méfait qui aurait *seul* motivé l'exil de M. le Doyen de Castelnaudary en Nébouzan. J. LESTRADE.

« Le sieur Dejan, subdélégué de l'Intendant de Languedoc, signifia au Doyen de l'Eglise collégiale de Castelnaudari, diocèse de Saint-Papoul, une *Lettre de cachet* qui portoit en substance que le Roi extrêmement mécontent de la conduite du sieur Baylot, Doyen du Chapitre de Saint-Michel de Castelnaudari, lui ordonne de se rendre incessamment dans le séminaire de Saint-Gaudens et de certifier son arrivée par une attestation du supérieur.

Ce séminaire du diocèse de Comminges est dirigé par les Jésuites : ce M. Baylot a été ainsi puni pour avoir fait célébrer, à ses frais un *service* pour feu M. de Ségur, évêque de Saint-Papoul, de qui il tenoit son bénéfice (1) ».

(1) M. de Ségur évêque démissionnaire de Saint-Papoul, décédé en 1748.

---

*L'Administrateur-Gerant :* LALAGUÈ.

# CHARLES D'ARMAGNAC VICOMTE DE FEZENSAGUET

ET

## La Vie de Château en Gascogne

AU XV^e SIÈCLE [1]

---

Dans les premiers mois de 1425, Isabelle de Navarre, femme du comte d'Armagnac Jean IV, donna le jour à son second fils, Charles. Le comte, qui avait quitté l'Isle-Jourdain au mois de janvier, se trouvait en Espagne, et c'est Loppé de Barassoainh, valet de chambre de la comtesse, qui vint en toute hâte lui annoncer la bonne nouvelle (2). Pas plus que pour son frère aîné, le futur Jean V, les documents ne nous renseignent sur la première jeunesse de Charles. Elle dut probablement s'écouler dans les châteaux qui servaient le plus fréquemment de résidence au comte et à la comtesse, à l'Isle-Jourdain, à Lectoure ou à Rodez.

Charles d'Armagnac était encore très jeune lorsque, en 1439, le bruit se répandit en Gascogne que le comte de Huntingdon allait débarquer à la tête d'une armée anglaise. Les seigneurs du midi de la France restés fidèles au roi avaient pris les armes. Jean vicomte de Lomagne fut du nombre, et, bien que ses vingt ans n'eussent pas encore sonné, il remplit, avec le sire d'Albret et son jeune cousin, le comte de Foix, la

(1) Cet article étant le simple résumé d'un chapitre destiné à un travail plus important sur la fin de la maison d'Armagnac, on nous pardonnera d'avoir ramené l'appareil critique au strict nécessaire. Nous aurions voulu, donner en note de plus nombreux extraits des comptes du receveur de Fezensaguet; mais, la place nous manquant, nous avons dû nous borner à quelques citations très courtes.

(2) Arch. Nat. J 854³ (Registre de chancellerie de Jean IV fol 113 v°. Ce Loppé était certainement un navarrais : Barassoainh est un village de Navarre, à douze kilomètres environ au sud de Pampelune.

charge de capitaine général. Charles, trop jeune encore pour revêtir la lourde armure, ne partit pas. Mais bientôt après, lorsque, par ses velléités d'indépendance et les relations qu'il entretint pendant deux ans avec Henry VI d'Angleterre en vue du mariage d'une de ses filles avec ce prince (1), Jean IV s'aliéna pour toujours la faveur de Charles VII; la jeunesse de Charles d'Armagnac et de sa sœur Isabelle ne trouva pas grâce devant la colère du Dauphin. Tandis qu'après la prise de l'Isle-Jourdain (janvier 1444), le vicomte de Lomagne s'enfuyait en Navarre, Charles fut transféré avec son père dans les prisons de Carcassonne. Il semble qu'il ait été aussi enfermé quelque temps à Albi dans la prison de l'évêché qui portait au xv^e siècle le nom de Verbie (2). A ce moment la situation de Jean IV et de ses enfants devint très précaire et voisine de la misère. Dans un mémoire probablement écrit durant sa captivité et dans lequel il demande à la pitié du roi de lui rendre ses terres en deça de la Garonne, le comte d'Armagnac expose en termes lamentables « la grant charge importable qu'il a tant « pour soutenir son estat que celui de mesdicts sei- « gneurs ses enfants et de mesdamoiselles ses filles « qui sont en l'estat que chascun scet et la piteuse « povreté en quoy il est et se treuve a present et ce

(1) Voir dans la *Revue de Gascogne* (1901, pp. 377-387) le récit détaillé de ce curieux épisode.

(2) Arch. communales d'Albi, CC. 102 fol. 26 v° : 21 février 1444 : passage de deux messagers qui, par ordre du dauphin, vont en toute hâte à Lavaur vers le comte d'Armagnac; on leur donne des chevaux frais; ils sont accompagnés du s^r Jean Girart, du régent et du « *baylieu* » *qui garda Charles d'Armagnac à la Verbie.*

Ce mot *Verbie* ou *Berbie* vient évidemment du roman *visbe* ou *bisbe* (évêque) d'où *visbia* ou *bisbia*, puis *birbia*, demeure de l'évêque, palais épiscopal. Voici un texte qui ne laisse aucun doute à cet égard : « Magnum palatium domus episcopalis sive Bisbie » (Arch. comm. d'Albi, FF 61, registre non folioté).

« qu'il soit qu'il lui a convenu emprunter pour « vivre (1) ».

Le jeune Charles d'Armagnac entrait donc dans la vie sous de malheureux auspices et les subsides que lui fournirent les villes d'Armagnac en cette circonstance (2) ne suffirent sans doute pas à lui faire oublier sa captivité. Il semble en effet que cette première et fâcheuse expérience lui ait inspiré de bonne heure la peur des coups d'épée et des expéditions aventureuses.

Cependant, lorsque, en 1445, Charles VII accorda des lettres d'abolition à Jean IV, il dut lui demander en retour certains gages de fidélité et d'obéissance. Autant que l'absence de textes formels nous permet de l'entrevoir, les deux fils du comte devaient se mettre au service de la royauté. En 1446 on faisait des préparatifs de départ « per tremete, dit un document con- « temporain, Mossenhor de Lomanha en Fransa, « Mossenhor Charles en Spanha et Mossenhor lo bas- « tard en Alamanha, per mandament de nostre senhor « sobiran lo rey de Fransa (3) ». Le vicomte de Lomagne partit en effet pour la cour de Charles VII, et dans la brillante campagne qui devait avoir pour résultat de chasser les Anglais de France, il s'exerça sur les champs de bataille de Normandie, au maniement des armes. Quant à Charles, on ne peut dire à quels évènements se rapporte son voyage en Espagne ni même s'il effectua ce voyage projeté. Le savant annotateur des Comptes de Riscle dit qu'il prit part à l'expédition conduite contre les Anglais en Soule par le comte de

(1) Arch. dép. du Tarn-et-Garonne A 42.
(2) *Comptes consulaires de Riscle* dans les *Archives historiques de la Gascogne* (1892) p. 17.
(3) *Ibid.* p. 24.

Foix et corrige Dupleix qui faisait figurer parmi les combattants le vicomte de Lomagne. L'expédition eut lieu en effet, mais seulement en juillet 1449 (1). Les historiens de première main ne citent d'ailleurs aucun membre de la maison d'Armagnac comme ayant pris part à cette campagne.

Lorsque Jean IV, gracié par le roi, se fut retiré dans son château de l'Isle-Jourdain pour y achever ses jours dans la tristesse, Charles fut, avec sa sœur Isabelle, le compagnon de sa solitude. Il employa ses loisirs à faire de courts voyages dans les domaines de son père et à se mettre en rapport avec des personnages influents. C'est ainsi qu'il va présenter ses hommages à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur de Savoie et à la princesse d' « *Aurenque* » (2). Le 5 novembre 1450, le comte d'Armagnac rendait le dernier soupir; seuls parmi ses enfants, Charles et Isabelle assistèrent à sa mort et le vicomte de Lomagne quitta aussitôt la Normandie pour venir prendre possession de ses domaines héréditaires.

Le partage des terres entre les deux frères n'alla pas sans quelques difficultés. Tandis que Jean, l'aîné, portait depuis sa naissance le titre de vicomte de Lomagne (3), Charles n'avait jamais été, semble-t-il, apanagé par son père. On l'appelait simplement « Charles Mossenhor d'Armanhac » ou « Mossenhor Charles »; quant au titre de vicomte de Fezensaguet, qui devait lui revenir, il fut retenu par Jean IV (4).

(1) H. Courteault, *Gaston IV*, p. 143 et suiv. — Cf. l'édition de *Guillaume Leseur*, Introd. p. xxxix et p. 45 en note.

(2) Probablement Eléonore princesse d'Orange, sa sœur. (Arch. communales de Rodez, CC 136, cahier).

(3) Il porte ce titre dans de nombreux actes de 1425 (Arch. dép. du Tarn-et-Garonne A 44, fol. 19 v° et passim)

(4) Il le porte encore dans un acte du 6 mai 1448 (Arch. nat. J 854 n° 5 orig. parch.).

Un premier partage dont la date exacte nous est inconnue lui attribua les vicomtés de Fezensaguet (1) et de Creissels (2), les baronnies de Roquefeuil (3), de Meyrueis (4) et de Valleraugue (5), les châtellenies de Caussade (6), Villeneuve (7), Castelnau-de-Montmiral (8), Monestiès (9), Labarde (10) et Berniquet (11). Nous verrons qu'un second partage eut lieu quelque dix ans plus tard, en 1462 (12).

Par suite de quel concours d'évènements Charles d'Armagnac, alors âgé de vingt-cinq ans, fut-il amené à quitter la France pour passer en Italie? Aucun document ne nous permet de le dire, mais nous pouvons supposer que les liens qui unissaient la maison d'Armagnac à la maison de Savoie furent pour quelque chose dans cette détermination. Bonne de Berri, femme d'Amédée VII le Rouge, duc de Savoie, s'était en effet remariée en 1393 au connétable Bernard d'Armagnac, aïeul de Charles (13). D'autre part, Jean, bâtard d'Armagnac occupait depuis quelques années déjà la charge importante de maréchal de Savoie (14). C'est probablement sur les instances de ce dernier, peut-être aussi par l'intermédiaire du dauphin, que le vicomte

(1) Capitale Mauvezin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lectoure (Gers).

(2) Aveyron, arrondissement et canton Millau.

(3) Aude, arrondissement Limoux, canton Belcaire.

(4) Lozère, arrondissement Florac, canton.

(5) Gard, arrondissement Le Vigan, canton.

(6) Tarn-et Garonne, arrondissement Montauban, canton.

(7) Tarn, arrondissement Albi, canton Alban, commune Curvale.

(8) Tarn, arrondissement Gaillac, canton.

(9) Tarn, arrondissement Albi, canton.

(10) Gironde, arrondissement Bordeaux, canton Castelnau-de-Médoc.

(11) Gironde, arrondissement Bordeaux, canton Castelnau, commune Listrac.

(12) C'est dans le second partage du 6 mai 1462 (dont analyse à la Bibl. nat. Cabinet des titres, Carrés d'Hozier 32) qu'est mentionné le premier dont nous venons de parler.

(13) De Mas-Latrie, *Trésor de Chronologie*, col. 1794.

(14) Archivio di Stato de Turin, Archivi di Corte vol. 76, 96 etc,. passim.

de Fezensaguet consentit à se mettre au service de Louis, duc de Savoie. Le 21 mai 1451, par lettres données à Vienne en Dauphiné (1), il était nommé gouverneur de Verceil (2) et capitaine de Chivasso (3). Pendant tout son séjour à la cour de Savoie et en Italie, Charles reçut de nombreuses preuves de la faveur du duc Louis. Dès 1451, le territoire qu'il avait à administrer fut agrandi de toutes les nouvelles possessions du duc, depuis la Doire Baltée jusqu'aux confins du marquisat de Montferrat et du comté de Novare, des terres de Valenza (4) et de Bassignano (5). Bientôt il fut nommé premier conseiller du conseil ducal résidant à Turin et « *supérieur* » des capitanats de San Germano (6) et de Santhia (7). Enfin la même année, le 13 juillet, le duc lui confiait l'administration des châteaux, terres et revenus de Jacques de Valpergue, confisqués pour conspiration contre la maison de Savoie (8). Charles d'Armagnac, bien en cour, usait de son influence pour faire profiter son frère Jean V de l'appui de son maître auprès du dauphin et auprès du roi. En 1452, une démarche faite par le duc auprès du dauphin, au sujet des Quatre-Châtellenies du Rouergue, obtint un succès complet (9). D'autre part,

(1) Archives de la Cour d'appel de Turin (Archivi camerali, Chambre des comptes de Savoie) mazzo 9 nos 17-18; comptes du receveur de Verceil de 1450 à 1452, rouleau parchemin.

(2) Chef-lieu de district dans la province de Novare, sur la Sesia, affl. r. g. du Pô.

(3) Dans la province et le district de Turin, sur le Pô.

(4) Province et district d'Alexandrie, sur le Pô.

(5) *Id.* non loin de Valenza, près du confluent du Pô et du Tanaro (Archivio di Stato de Turin, Archivi di Corte, vol. 76 fol. 207 r° et v°, Bourg, sans date.

(6) San-Germano Vercellese, district de Verceil, province de Novare.

(7) District de Verceil, province de Novare, non loin de S. Germano (Archivio di Stato de Turin, vol. 76, fol. 208 r° et v°, (Bourg, sans date) et fol. 209 r° et v° (sans lieu ni date).

(8) *Ibid.* vol. 96, fol. 259 r° et v° (Bourg).

(9) Lettre du duc de Savoie au comte d'Armagnac, du 17 avril 1452 (*Ibid.* vol. 76, fol. 467 r°).

si nous ne pouvons donner de détails sur l'administration du jeune gouverneur de Verceil, nous savons qu'il ne se désintéressait pas des curiosités et des beautés des villes italiennes. Un jour il voulut visiter Gênes et ses monuments et demanda un sauf-conduit au doge Pietro di Campo Fregoso; mais celui-ci, tout en lui faisant les compliments les plus pompeux sur la renommée de ses vertus, le lui refusa sous prétexte que les chemins n'étaient pas sûrs et que la ville était troublée par les guerres civiles (1).

A la fin de l'année 1454 le vicomte de Fezensaguet occupait encore sa charge (2). Il semble même que, dans le courant de cette année, il ait été envoyé par son maître à Milan comme ambassadeur (3). Mais dès le commencement de 1455, Charles quitta définitivement l'Italie pour rentrer en France. A cette époque, en effet, intervint entre le duc et lui un règlement de comptes, sorte de liquidation à l'amiable. Le duc Louis devait à Charles 1.200 écus d'or, mais il se souvint à temps qu'il avait prêté autrefois au comte Jean IV une somme supérieure que celui-ci ne lui avait jamais restituée. Le malheureux gouverneur dut se contenter de cette peu solide créance (4), et il retourna en Gascogne plus riche d'expérience que d'argent.

Dès le mois de mai 1455 il soutenait avec son frère

(1) Archivio di Stato de Gênes. Liber litterarum 18. 1794 (registre de chancellerie). Cette curieuse lettre, datée du 14 octobre 1453, a été publiée par CHARAVAY dans les *Archives des Missions*, 3e série, tome VII (1881) p. 470.

(2) Mention du 4 novembre 1454 (Archives de la Cour d'appel de Turin, gros registre papier portant le n° 103, fol. 545 r° et v°).

(3) Guillaume de Collonges, chevaucheur du duc, porte des lettres closes à Charles d'Armagnac à Milan (Arch. de cour d'appel de Turin, reg. 183, fol. 441 v°, 29 août 1454).

(4) Archivio di Stato, Archivi di Corte, vol. 90, fol. 19 r° et v° (Chambéry, 29 mars 1455).

contre le roi la cause de la maison d'Armagnac. D'après un document de la fin du xv^e siècle, suspect, il est vrai, de partialité, Jean V, obligé de s'enfuir avec sa sœur Isabelle au pays d'Aure, l'aurait laissé dans Lectoure avec un certain Thomas Duchesin; il lui aurait même écrit ainsi qu'aux consuls pour les exhorter à la résistance, et Charles, ayant assemblé les habitants et gens de guerre dans une église de Lectoure, leur aurait fait jurer de garder la ville envers et contre tous (1). Toutefois il ne semble pas avoir été inquiété à ce sujet et il ne perdit même pas la faveur de Charles VII. Celui-ci, en effet, alors que Jean V s'était enfui en Espagne, lui confirma la pension annuelle de 2.000 livres tournois qu'il lui avait donnée en attendant l'arrêt du parlement sur le procès de partage et que Charles craignait de perdre à cause de la confiscation des biens de son frère (2). Cependant, si sa pension lui avait été conservée, ses biens étaient tombés en même temps que ceux de son frère entre les mains du roi et il s'était hâté de protester contre cette confiscation qu'il disait abusive et contraire aux privilèges des nobles de Guyenne. Bien plus, faisant valoir les substitutions réglées dans leurs testaments par les précédents comtes (3), il avait demandé au parlement de Paris la moitié des terres de son frère. Marie, sa sœur, duchesse d'Alençon, et le prince d'Orange, au

(1) Bibl. nat. Coll. Doat vol. 223, fol. 291 et suiv. Réponse du procureur général au Parlement de Paris au procès de la justification du comte d'Armagnac. Le procès-verbal d'une séance du conseil du roi du 9 juin 1455 affirme aussi cette alliance de Charles avec son frère (N. Valois, *Le Conseil du Roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, appendice, p. 300).

(2) 29 janvier 1461. Bibl. nat. Pièces orig. vol. 94 n° 252, dans un vidimus du 5 mars.

(3) Ces substitutions avaient été établies par Jean I^er et Jean II, et c'est en vertu de ces substitutions que Bernard VII par exemple avait succédé en 1391 à son frère Jean III (P. Durrieu, *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet*, dans les *Archives historiques de la Gascogne*, 2^e fasc. p. 53.

nom de sa femme Eléonore d'Armagnac, avaient aussi demandé leur part (1). Il est probable que le parlement de Paris n'eut jamais à se prononcer sur ce point délicat, car deux mois plus tard, le 22 juillet, Charles VII mourait et le 11 octobre Jean V rentrait en possession, de ses Etats de par la volonté du nouveau roi Louis XI. Par la même occasion, ou du moins peu de temps après (2), Charles rentrait aussi en possession de ses biens.

Cependant le vicomte de Fezensaguet n'était probablement pas satisfait des terres que son frère lui avait données après la mort de Jean IV. Il avait porté ses plaintes devant le parlement de Paris et en 1462 le procès durait encore. Si bien que les deux frères, pour mettre fin à des contestations préjudiciables à tous deux, décidèrent de s'en remettre à l'arbitrage du comte de la Marche. Celui-ci, par un acte daté de l'hôtel archiépiscopal d'Auch, le 14 mai 1462, rendit la sentence suivante : Charles conservait les domaines à lui attribués lors du premier partage, mais cédait à son frère Caussade, Villeneuve, Castelnau-de-Montmiral, Monestiès, Labarde et Berniquet; en compensation Jean V lui donnait la châtellenie de Malause (3) et s'engageait à lui payer pendant huit ans la somme de 600 livres; au bout de ces huit ans, il ne lui paierait plus que 500 livres, mais lui déléguerait « des terres situées dans le royaume de France ». Cet acte fut confirmé à Lectoure le 28 mai (4).

(1) Arch. nat. X$^{1A}$ 4807, fol. 107 et suiv. (7 mai 1461).

(2) Cette restriction semble commandée par le fait que, le 19 octobre, Charles demandait encore au Parlement de Paris de lui rendre les terres dont il avait été privé en même temps que Jean V (Arch. nat. X$^{1a}$ 8307, fol. 134 et suiv.).

(3) Tarn-et-Garonne, arrondissement et canton Moissac.

(4) Analyse détaillée de ce document au Cabinet des titres de la Bibl. nat., Carrés d'Hozier 32.

Ainsi la situation respective des deux frères était définitivement établie. De ce moment date dans la vie de Charles d'Armagnac une période nouvelle. D'une part, en effet, il est désormais assuré de la possession incontestée de ses domaines; d'autre part, à la suite de la mort de Charles VII et de l'avènement du dauphin Louis, les relations de la maison d'Armagnac avec la royauté ont profondément changé de caractère. On crie en Gascogne : « Vive le Roy! Armignac! » et le bruit court que Louis XI veut nommer Jean V connétable (1). C'est l'accalmie après la tempête et il semble que Charles n'ait plus qu'à se laisser vivre sans ambition comme sans crainte, à l'ombre pour ainsi dire de son aîné. Autant que les évènements le permirent, le jeune vicomte essaya de réaliser ce rêve et, durant plusieurs années il mena dans ses châteaux cette existence paisible de gentilhomme campagnard qui seyait à son tempérament peu guerrier.

Il est assurément curieux autant que rare de pouvoir suivre dans ses détails familiers et presque intimes la vie d'un personnage de cette époque. L'histoire y gagne je ne sais quel charme pittoresque qui en augmente sensiblement l'intérêt. La sécheresse de la chronique est remplacée par la variété de l'existence et pour un moment les personnages se meuvent et vivent dans l'espace et dans le temps. Peut-être nous sera-t-il permis, grâce aux comptes du receveur de Fezensaguet (2) d'entr'ouvrir les lourdes portes des châteaux

(1) Arch. nat. JJ 854 n° 84.

(2) Les comptes du receveur Jean Amat dont la valeur philologique nous paraît aussi réelle que la valeur historique, car ils sont écrits dans le dialecte parlé à Mauvezin au xv^e siècle, sont conservés, partie aux Arch. dép. du Tarn-et-Garonne (Fonds d'Armagnac, série A, partie non encore inventoriée) pour les années 1462-63, et partie aux Arch. dép. des Basses-Pyrénées (E 247) pour les années 1463 à 1471. Les comptes de 1464-65 et de 1468-69

de Charles d'Armagnac et d'y surprendre en les notant aussi exactement que possible les habitudes et les mœurs des gentilshommes gascons du xv^e siècle.

Le territoire qu'occupait à cette époque le vicomté de Fezensaguet n'était pas très considérable; il est aujourd'hui en grande partie compris dans le département du Gers et pour quelques communes dans celui de la Haute-Garonne. Il était alors limité par le comté de Gaure, la vicomté de Lomagne, les comtés de Fezensac et de Comminges, le comté de L'Isle et la jugerie de Rivière-Verdun. Sa capitale était Mauvezin, ses villages principaux Puycasquier (1), Monfort (2) et Touget (3) qui formaient avec Mauvezin les « quatre propriétés » du Fezensaguet. La châtellenie de Malause en dépendait sans doute, au point de vue financier tout au moins, car les recettes et les dépenses qui la concernent figurent dans les comptes de Jean Amat et celui-ci parle fréquemment des voyages qu'il était obligé d'y faire pour effectuer les recouvrements.

Les principaux officiers du vicomté étaient le gouverneur Raymond-Bernard de Sainte-Gemme, le juge Jean des Mas, le procureur dont nous trouvons l'office successivement occupé en 1464 par Etienne Robert,

manquent. Ils comprennent en tout 218 folios écrits au recto et au verso, d'une écriture personnelle très caractéristique. Suivant l'habitude ils sont divisés en recettes et en dépenses. L'année financière commençait à la St-Jean-Baptiste (24 juin).

Ces comptes ne sont pas inconnus de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Gascogne. M. de Carsalade du Pont, après en avoir extrait pour la *Revue de Gascogne* (xxxv, 1894, p. 44) quelques courts fragments concernant la culture de la vigne, avait songé à les publier intégralement. Mais la publication fut interrompue dès l'origine. Enfin M. de Baradat, m^is de Lacaze, dans une brochure intitulée : *La vicomté de Fezensaguet, ses vicomtes, sa composition, ses coutumes* (Paris-Auch, 1893) en a cité quelques articles en les traduisant en français, souvent d'une façon bien inexacte.

(1) Gers, arrondissement et canton d'Auch.

(2) Gers, arrondissement Lectoure, canton Mauvezin.

(3) Gers, arrondissement Lombez, canton Cologne.

en 1466 par Martin Roussel, en 1468 par Martin Porchay, en 1470 par Jean Brunel et Jean Nobel, enfin le receveur Jean Amat.

Parmi les attributions de ce dernier, la plus importante assurément était de lever les impôts et de faire payer les redevances de toute nature qui alimentaient le trésor et permettaient au vicomte de faire face aux dépenses nécessitées par l'administration de ses domaines et l'entretien de sa maison. Ces revenus, nombreux et variés, consistaient surtout en redevances féodales, ventes, « foriscapitz » (1), fiefs (fius), « joyas (2) », fermages des bailies, redevances en nature, en vin, en blé, en avoine, en poules, en fromages. Les amendes, le péage de la Garonne et le port d'Auvillars (3) fournissaient aussi des revenus appréciables. De plus le vicomte faisait argent comptant des produits de ses terres que ne consommait pas le personnel de sa maison. Et la vente de ses blés, de ses bœufs gras ou de son vin lui procurait de jolis bénéfices. Enfin les dons et les pensions dont le roi et les sujets gratifiaient le vicomte constituaient, avec les engagements de vaisselle et de joyaux une source de revenus qui, sans avoir la fixité des précédentes, ne laissait pas d'être considérable.

Mais le vrai fournisseur du maître, alors comme toujours, c'était le paysan, et à cette époque, en Gascogne surtout, l'argent était bien rare, la terre nourrissant à peine le cultivateur. Les guerres continuelles avaient ravagé le pays, beaucoup de villes et de villages s'étaient peu à peu dépeuplés. Pour le comté

(1) Ce qui est dû au seigneur quand on aliène un fief (Du Cange, au mot *foriscapium*).

(2) Redevance dont la nature exacte est difficile à déterminer.

(3) Tarn-et-Garonne, arrondissement Moissac, canton.

d'Armagnac en particulier, de nombreux documents de la première moitié du xv^e siècle nous montrent le comte obligé de diminuer sur les registres de l'impôt le nombre de feux de beaucoup de bourgs, à la requête des habitants qui se plaignaient de payer encore pour les feux disparus. La peste, véritable fléau de cette époque, s'abattant sur les animaux et sur les personnes, mettait les survivants dans l'impossibilité de travailler le sol ou même de faire les récoltes. « Là « recouvrerez argent à tas, disait un siècle plus tard « Rabelais parlant des paysans de son temps. Car le « villain en ha du content. Villain, disons-nous, parce « qu'un noble prince n'a jamais un sol. Thesaurizer « est faict de villain (1). »

Si la remarque de Rabelais ne peut guère s'appliquer au paysan gascon du xv^e siècle, du moins sa boutade convient-elle parfaitement aux nobles. Un trait commun à toute la noblesse de cette époque, aux grands seigneurs comme aux petits gentilshommes, c'est le perpétuel besoin d'argent. Le vicomte de Fezensaguet ne fit pas exception à la règle et, riche de terres mais pauvre d'argent,il dut recourir, pour combler les vides de son budget, à des emprunts considérables. Les officiers et les gentilshommes de sa suite furent ses créanciers habituels ; son cuisinier même lui prêta de l'argent, un jour qu'il revenait de France la bourse vide (2). En consciencieux débiteur, il ne se pressait d'ailleurs pas de se soulager de ses dettes. C'est ainsi que, le 5 octobre 1463, en son château de Caylus (3), il reconnaissait devoir à Azémar Jory, seigneur du Claux, un de ses plus fidèles com-

(1) *Gargantua*, livre I, chap. XXXIII.
(2) fol. 97 r^e.
(3) Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, A 67, fol. 25 v^e et 26 r^e.

mensaux, 360 réaux d'or et près d'un millier d'écus d'or qu'il lui avait empruntés à diverses époques, plus 509 livres tournois représentant à 125 livres par an, quatre années de ses gages. Il lui en garantissait le remboursement sur sa terre de Peyrelade (1), son château de Caylus (2) et sa baronnie de Meyrueis.

Pour comble de malheur, les seigneurs avaient depuis longtemps pris des habitudes de luxe auxquelles la misère de leurs sujets et la difficulté des temps ne les avaient pas fait renoncer. Et si la vie du vicomte de Fezensaguet paraît bien simple à côté de l'existence fastueuse des grands seigneurs ses contemporains, il est certain que comme eux il sacrifia volontiers aux goûts de luxe.

Les raffinements que le XIVe siècle avaient introduits se manifestaient d'abord dans la demeure Les châteaux étaient nombreux. « La beauté de l'art, dans ces « provinces du Sud-Ouest, a-t-on dit avec raison, ne « le cède en rien à la beauté de la nature. Ce vieux sol « est tout fleuri d'églises et de châteaux (3). » Comment en eût-il été autrement? La nature du terrain se prêtait à merveille aux constructions religieuses et profanes, et, si nous n'avions de ce fait des preuves matérielles, la seule fréquence dans la toponymie gasconne des noms de lieu où le mot *castel* ou *castet* entre en composition nous serait à cet égard une indication précieuse. En Fezensaguet cette floraison ne semble pas avoir été moins brillante que dans les autres régions du midi. A Mauvezin le château vicomtal s'élevait là où sont aujourd'hui les promenades publi-

(1) Aveyron, arrondissement Millau, canton Peyreleau, commune Rivière.
(2) *Ibid.*
(3) E. Male, *Le Midi*, p. 7, en tête de l'*Album des monuments et de l'art ancien dans le Midi de la France*, première livraison, 1893.

ques; il touchait aux murs d'enceinte et commandait la vallée de l'Arrats (1). Ce fut la résidence habituelle du vicomte en Fezensaguet, mais il en avait d'autres à Monfort, à Touget, à Puycasquier. On travaillait souvent à ces demeures seigneuriales : au château de Mauvezin se trouvait à cette époque une certaine chambre neuve (la cramba naba de Mossenhor) qui dut coûter bien du temps et bien de la peine, car elle revient à chaque instant sous la plume du receveur (2). Douze écus, tel est le prix qui avait été fixé à l'avance avec le charpentier Jean de Lasserre pour cette chambre neuve (3). Des ouvriers travaillent aussi à la tour de « Natonina (4) », à la tour de la porte du château (5), à la porte de la chambre des dames (6), au pont, c'est-à-dire sans doute au pont-levis qui se trouvait devant le château (7), enfin à quelques-unes des dépendances (8). Quant aux autres châteaux du Fezensaguet ce ne devaient être que de simples pied-à-terre, car il ne semble pas qu'on en prît beaucoup de soin. Il est vrai que, habités seulement d'une façon intermittente, ils étaient plus exposés que les autres aux intempéries et aux entreprises des routiers. En 1465 celui de Puycasquier menaçait ruine (9) et en 1470 il fallut rajuster la porte que les gens de guerre avaient brisée (10).

Le train de maison que le vicomte menait dans ces châteaux, déjà fort dispendieux au XIVe siècle (11),

(1) Baradat de Lacaze, *op. cit.*, p. 22.

(2) Fol, 12 v°, 14 r°, 18 v°, 19 r°, 24 r°. — (3) Fol. 24 r°. — (4) Fol. 153 r°. — (5) Fragment des Archives du Tarn-et-Garonne, fol. 7 v°. — (6) Fol. 95 r°. — (7) Fol. 96 v°. — (8) Fol. 15 v°, 180 et 181 r°, 127 r°.

(9) « A Johan d'Agasson et a Pey de Cassabant sieys scutz e asso per que « ensolhessan l'ostal de Poycasquie de Mossenhor, *que tot tombaba.* » (fol. 45 r°.

(10) Fol. 176 v°.

(11) Voir à ce sujet une communication faite en 1898 par M. Ed. Forestié au Congrès annuel des Soc. savantes, tenu à la Sorbonne, sur les Comptes de Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, de 1365 à 1372 (Cf. *Revue de Gascogne*, XXXIX pp. 307-8).

n'avait pas diminué au xv^e^. Le personnage qui s'occupait des dépenses de l'hôtel était le pourvoyeur (probesidor), sorte d'économe. Le curé de Monfort Duran Bolta remplissait cette charge aux gages de onze moutons d'or. Immédiatement au-dessous venait, semble-t-il, l'acheteur (comprador) Julien Garlenc, chargé de procurer les provisions de tout genre. De nombreux officiers subalternes, chambriers, maîtres d'hôtel, écuyers, poursuivants, pages, barbier, etc. étaient attachés à la personne du vicomte. Le service de la table paraît avoir été, suivant les habitudes de l'époque, particulièrement soigné. Le mouton, le bœuf, les volailles et les œufs formaient le fond de l'alimentation journalière; le porc salé n'était pas plus dédaigné qu'il ne l'est aujourd'hui par les habitants des campagnes gasconnes et l'ail jouait dans l'art culinaire un rôle dont l'importance n'a pas diminué (1). On consacrait des sommes importantes à l'achat des provisions de bouche. Nombreuse en effet était la suite du vicomte (2) et puissants, au dire des chroniqueurs, les appétits des hommes du xv^e^ siècle. Sans doute très souvent les troupeaux du vicomte fournissaient la viande et le vin venait en grande partie des vignobles de Mauvezin, de Monfort, de Brugnens (3), voire même de Creissels. Les treilles du château et celles du jardin du Couloumé fournissaient aussi la table vicomtale de raisins et de vins plus recherchés, en particulier de muscat (4), qu'on ne servait sans doute qu'aux jours de fête. Grâce au fauconnier Pierre Gary (5), le gibier

(1) Fol. 19 r^e^, 174 r^e^.
(2) Amat consacre chaque mois un article à la dépense de ce qu'il appelle le « companage de l'ordenary de l'ostal ».
(3) Gers, arrondissement Lectoure, canton Fleurance.
(4) Fol. 124 r^e^.
(5) Fol. 98 v^e^.

ne manquait pas; quant au poisson frais ou salé, on en faisait un usage fréquent, surtout en temps de Carême. A Moissac, à Malause on allait chercher saumons, lamproies, harengs, aloses, merlus (1). Un jour, un habitant d'Auvillars, désireux de faire plaisir à Monseigneur, lui apporte deux esturgeons, poissons assez rares en Garonne; ils devaient être de belle taille, car on va chercher chez l'épicier un « pipot » entier de vinaigre pour les faire cuire (2). Les épices, gingembre, safran, cannelle étaient des accessoires indispensables dont le goût, apporté d'Orient par les Croisés, s'était beaucoup développé à cette époque.

*(A suivre).*

CHARLES SAMARAN,
*Membre de l'Ecole française de Rome.*

(1) Fol. 13 v°, 177 r°. 199 v°. L'alose est un poisson de mer qui remonte certaines rivières, en particulier la Garonne et l'Adour. Son nom gascon était et est encore *colac* ou *colat*.

(2) « Item, per mandament de mondit ss^er^, Jagmet Daymie allias Passamestre (c'est le cuisinier) prengoc hun pipot de binagre de meste Johan de Namiga (c'est l'épicier) ab de cosse dos creatz que hom fec present a moss^er^, costet j y écu. » (fol. 104 r°).

# A PROPOS DE L'ICONOGRAPHIE DE SAINT VINCENT DE PAUL

L'iconographie de saint Vincent de Paul s'est enrichie récemment de quelques découvertes auxquelles ses compatriotes ne peuvent manquer de s'intéresser. Tel qu'il a été popularisé par l'imagerie religieuse, le portrait de notre grand saint de Gascogne procède, on le sait, de deux gravures dues l'une à Pitau, l'autre à Van Schuppen. De l'aveu des connaisseurs, l'œuvre de Van Schuppen, qui est loin d'être sans valeur, est cependant inférieure à celle de Pitau. Ce qui au point de vue historique ou de la ressemblance fait le grand mérite de cette dernière, c'est qu'elle fut publiée très peu de temps après la mort du saint et qu'elle porte la signature même du peintre dont elle reproduit le tableau. Ce peintre, on ne l'ignore pas, en fut réduit à faire le portrait de saint Vincent dans des conditions toutes particulières dont nous devons la connaissance à un autre gascon, Bertrand Ducournau (1), qui fut longtemps le secrétaire du saint.

A toutes les instances qui lui avaient été faites par les Dames de la charité, les prêtres de la Mission ou autres pour obtenir l'autorisation de faire son portrait l'humilité du saint avait répondu par des refus irréductibles. Heureusement qu'on put se passer de son consentement, et, à son insu, un peintre de mérite, Simon François de Tours put s'approcher de son modèle et le contempler à loisir, en se glissant parmi les retraitants qui venaient suivre ses conférences dans la chapelle de Saint-Lazare. Dans une salle mise à sa disposition dans la maison même, l'artiste avait toute facilité pour consigner immédiatement le résultat de ses longues observations.

Que fut l'œuvre qui sortit de ce travail, en quelque sorte clandestin, du peintre? Personne ne nous l'a appris. Le silence gardé sur ce portrait et l'impossibilité d'en retrouver les traces ont même paru si inexplicables que l'idée était venue à plusieurs que

(1) Né à Amou, arrondissement de Saint-Sever, en 1614. Une *Notice* sur le frère Bertrand Ducournau, secrétaire de saint Vincent de Paul, a été publiée intégralement à Paris (1881) et en abrégé dans *Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne*, par un prêtre de la mission (M. Pémartin, ancien supérieur du Berceau de Saint-Vincent-de-Paul).

I. — PORTRAIT DE SAINT VINCENT DE PAUL
*Conservé chez Me Durand des Aulnois.*

ce portrait pouvait bien n'avoir jamais existé (1). Le temps ayant manqué au peintre tourangeau pour achever son œuvre, il se serait contenté d'une ébauche ou d'un dessin sur lequel Pitau et Schuppen auraient exécuté leurs gravures. Dès lors la signature du peintre apposée, un peu contre les usages, sur la gravure de Pitau n'aurait pas eu pour but de garantir la ressemblance d'un tableau et d'une copie, mais bien d'attribuer à la gravure la valeur d'un portrait original.

Aujourd'hui cette opinion n'est plus soutenable. Un heureux hasard vient de faire reconnaître l'œuvre de Simon François dans un portrait de saint Vincent de Paul découvert, à Paris, par un Lazariste chez le notaire même de la Congrégation de la Mission.

Comment s'est faite cette reconnaissance et sur quelles preuves s'appuie cette identification que nous nous bornons à affirmer ici? M. Ed. Didron le raconte tout au long dans un article des *Petites Annales de saint Vincent de Paul* auquel nous avons déjà fait et ferons encore plus d'un emprunt (2).

Nos lecteurs, ayant devant les yeux la reproduction du portrait et celle de la gravure (3), n'auront pas de peine à reconstituer une démonstration dont l'analogie des traits fournit l'élément principal. Pour le surplus qu'il me suffise de résumer en deux mots les résultats auxquels a abouti l'enquête instituée autour de cette découverte.

Quand en 1792 les Lazaristes furent obligés, sous la menace des événements, de se séparer du corps de leur saint fondateur, ils le confièrent avec ce qu'ils avaient de plus précieux à leur notaire Louis-André Clairet qui le leur restitua religieusement, après la Terreur, en 1795 ou 1796. « C'est vraisemblablement à cette époque, dit M. Didron, que par reconnaissance pour le grand et si dangereux service rendu, la Congrégation de la Mission offrit à son notaire le portrait de son saint fondateur. » Toujours est-il que c'est dans cette étude, passée aujourd'hui aux mains de

(1) Ducournau, qui était poète à ses heures, avait bien dit :

Les vertus à Vincent formèrent le visage
Dont l'art n'a pu tirer qu'une imparfaite image.

Mais par cette image il pouvait désigner aussi bien la gravure de Pitau que le portrait de François.

(2) Janvier 1902. *Notes sur l'iconographie de saint Vincent de Paul*, par M. Ed. Didron, p. 6—18.

(3) Je dois à M. Portal, prêtre de la Mission et directeur des *Petites Annales de saint Vincent de Paul*, les trois gravures de ce numéro et l'autorisation de les reproduire. Je le prie d'en agréer ici tous mes remerciements.

Me Durant des Aulnois, que s'est retrouvé ce portrait, et l'on sait par l'attestation d'un fils de Me Clairet qu'il y était entré par une donation des Lazaristes. Cette toile a bien subi, depuis, quelques déplacements et vicissitudes, notamment en 1870; mais on n'a pas de peine à la suivre à la trace jusqu'à son retour à l'étude qui fut son premier asile depuis sa sortie de Saint-Lazare.

La ressemblance constatée entre ce portrait et la gravure de Pitau s'expliquerait encore quand le portrait serait une copie; mais cette hypothèse doit être abandonnée en présence de certains traits caractéristiques où les spécialistes n'hésitent pas à reconnaître la touche des maîtres du XVIIe siècle. On s'expliquerait mal d'ailleurs que s'il y avait eu ici une simple copie, ou un portrait quelconque, les Lazaristes eussent attaché assez de valeur à cette toile soit pour la confier en dépôt à Me Clairet en même temps que les restes de saint Vincent de Paul, soit pour lui en faire don comme reconnaissance d'un grand service rendu. Tout porte donc à croire que nous sommes ici réellement en présence du vrai portrait peint par Simon François de Tours.

Est ce là, comme on l'a dit, l'unique portrait de saint Vincent? M. l'abbé Le Monnier, le savant curé de Saint-Ferdinand-des-Ternes (Paris), bien connu par ses travaux sur saint François d'Assise, ne le croit pas. Cette opinion lui est venue à la suite de la découverte (1) d'une toile où il a cru reconnaître un autre portrait de saint Vincent de Paul. Ce portrait dont nos lecteurs trouveront encore ici après la reproduction porte la signature de Chalette. Cela suffirait déjà pour donner une haute valeur à cette toile; car de l'œuvre de Chalette nous n'avons plus qu'un seul spécimen, à savoir le tableau qui représente les capitouls de 1627 au musée de Toulouse.

Une nouvelle œuvre de Chalette et un nouveau portrait de saint Vincent de Paul, ce serait vraiment tous les bonheurs à la fois pour un amateur! Mais si l'attribution de l'œuvre à Chalette semble s'appuyer sur des caractères indéniables d'authenticité, il

(1) L'histoire de cette découverte nous est faite dans une gracieuse brochure — tirée à part des *Petites Annales de saint Vincent de Paul* — ayant pour titre : « *Un nouveau portrait de saint Vincent de Paul* par M. l'abbé Le Monnier, chanoine honoraire, curé de Saint-Ferdinand, Paris F. Levé, 1901. 17 pp. Pour voir reproduites dans toute la finesse de leurs traits et la pureté de leurs lignes la toile de Chalette et la gravure de Pitau, il faut recourir aux deux héliogravures de Dujardin contenues dans cette plaquette.

II. — GRAVURE DE PITAU

*D'après le portrait de Simon Françoys.*

en est tout autrement en ce qui concerne la représentation de saint Vincent de Paul.

Une première difficulté provient de l'impossibilité d'expliquer, de concevoir même la rencontre de deux hommes comme saint Vincent de Paul et Chalette. Né à Troyes en 1581, ce dernier s'établissait à Toulouse à son retour d'Italie, au commencement de 1611, et dès lors il ne paraît pas en être sorti jusqu'à sa mort survenue en 1643. Les Capitouls avaient trop bien pris leur précaution pour lui enlever toute velléité d'éloignement. Presque dès son arrivée, ils lui confèrent le titre de « peintre de la Maison-de-Ville »; et en cette qualité ils le logent à leurs frais.

En retour, Chalette est chargé de faire chaque année les portraits des capitouls en double format, en grand sur toile, en petit sur parchemin, de travailler aux représentations de scènes historiques où la ville était intéressée, de restaurer les vieux tableaux, d'exécuter tous les travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux, ou les décorations des fêtes publiques. Quand on songe que pour les seuls capitouls il a dû peindre les traits de sept cent vingt d'entre eux, répartis entre deux cent dix toiles et soixante feuilles de parchemin (1); on comprend que les fonctions de « peintre de la Maison-de-Ville » n'étaient pas une sinécure à Toulouse et qu'il est bien difficile de trouver dans une existence aussi occupée les loisirs nécessaires pour un voyage et un séjour à Paris, tels que les supposerait le portrait signalé par M. Le Monnier. Quant à faire aller saint Vincent à Toulouse à l'époque où se placerait ce portrait de Chalette et à le décider à poser devant l'artiste dans la période de sa vie indiquée par M. le curé de Saint-Ferdinand, tout ce qu'on sait des occupations et du caractère du fondateur de la Mission s'y oppose absolument. Le portrait de Simon Françoys a bien pu être exécuté grâce à la pieuse ruse dont on s'avisa sur le tard. Mais pour Chalette on ne saurait invoquer le bénéfice des mêmes circonstances. Comme le remarque très judicieusement M. Didron, « la réalisation d'un pareil projet ne pouvait guère être effectuée qu'au temps où saint Vincent, très âgé, forcé de prendre

(1) J'emprunte ces détails à une note sur Jean Chalette lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de Toulouse par M. Roschach et résumée dans la *Minerve de Toulouse*, 1869, p. 35-48.

le repos que lui imposaient ses infirmités, mettait une inconsciente complaisance à l'accomplissement du vœu de ses disciples. Ce n'est pas lorsque, en quête d'âmes à sauver, il parcourait les rues de Paris comme au milieu de ses courses apostoliqes dans les villes et les campagnes, qu'un peintre serait parvenu à fixer de mémoire ses traits sur la toile ».

Mais l'obstacle insurmontable contre lequel échoue la tentative de M. Le Monnier, ce sont, nous semble-t-il, les dissemblances trop sensibles entre le portrait peint par Chalette et celui que nous devons à Simon Françoys. Il est impossible de les comparer d'un peu près, sans en être frappé. Ces différences ne tiennent pas seulement à l'âge des originaux, ni à la manière des deux peintres ; elles sont trop profondes et trop nombreuses pour qu'il soit possible d'en voir la cause ailleurs que dans la dualité des modèles. Je ne saurais mieux faire que de m'approprier encore la précise et rigoureuse analyse qu'en donne M. Didron. Chacun de mes lecteurs en pourra d'ailleurs contrôler la justesse : « Les différences les plus saisissantes, dit-il, portent sur trois points essentiels le front, le nez et les sourcils... Dans le portrait de Françoys les deux bosses frontales sont fort développées; le nez est long, mais lourd avec l'extrémité grosse, divisée en deux saillies; enfin les sourcils sont épais et larges, garnis de poils très longs. Ces trois caractères contribuent à donner un air de grande bienveillence à la physionomie du saint. Or dans la peinture de Chalette si la boîte cranienne a le même développement considérable, les bosses frontales sont peu apparentes; le nez très long presque aquilin est assez mince jusqu'à son extrémité; en outre les sourcils forment une ligne tourmentée maigre et pauvre peu fournie de poils. Il est difficile d'admettre que de semblables parties de la face se soient transformées en une vingtaine d'années. La construction du crâne et la forme du nez n'ont pas dû se modifier avec le temps. Il en est de même des sourcils, croyons-nous, dont tout au plus le poil pouvait s'être allongé sans être plus touffu. M. l'abbé Le Monnier a fort insisté sur les plis de la peau à la racine du nez et entre les sourcils. Certes nous constatons que les deux lignes horizontales formant une démarcation nette entre le front et le nez existent dans les deux portraits, mais leur courbe n'est pas identique chez Françoys et Pitau, elles se creusent en bas, lorsque le sommet de la courbe est en haut dans Chalette; cela est très évident pour la

III. — FAC-SIMILE DU TABLEAU DE CHALETTE.

UNIV. OF MICH.

ligne supérieure. En outre Chalette nous montre les plis verticaux se dirigeant de la racine du nez vers le front très saillant et assez rapprochés l'un de l'autre; tandis que dans les deux ouvrages de Françoys et de Pitau ; ces plis bien moins accentués, sont fort écartés, donnant ainsi plus de calme et de douceur à la physionomie ».

A cette démonstration que chacun peut poursuivre à son aise en se mettant en face de nos deux gravures, ajouterai-je que les personnes les plus familiarisées avec les portraits de saint Vincent de Paul — je tiens mes renseignements de bonne source — ne retrouvent pas dans la physionomie sèche et plutôt indifférente du tableau de Chalette les traits compatissants et si humains du bon M. Vincent ? Les pavillons des oreilles affectent en outre dans leurs replis et leurs rebords des formes très différentes ; bien différentes, aussi l'ouverture de la bouche et l'étendue de la lèvre supérieure dans les deux portraits. Il ne nous semble donc pas possible de dire que l'un et l'autre portrait « représentent saint Vincent de Paul à deux moments assez éloignés de son existence ».

Plus même on multiplie les termes de comparaison, plus s'impose, semble-t-il, l'évidence de cette conclusion. A ce point de vue il eût été à souhaiter que M. le curé de Saint-Ferdinand eût rapproché le portrait de Chalette du moulage qui fut fait de la tête de saint Vincent sur son lit de mort. Il n'en existe, je crois, que deux exemplaires. La maison-mère de la congrégation de la Mission, possède l'un; l'autre, le seul qui me soit connu, se trouve au Berceau de Saint-Vincent de Paul. Ici la fidélité de la reproduction ne soulève aucun doute. Or l'on ne saurait examiner ce buste sans être frappé des différences qu'il présente avec le portrait de Chalette. La plus sensible peut-être, se trouve dans le rapport de la largeur et de la longueur du front. Il est évident que celui de saint Vincent de Paul était bien moins haut que celui de l'original peint par Chalette.

Mais en fait d'inédit l'iconographie de Saint-Vincent de Paul a mieux encore à invoquer, me semble-t-il, que le portrait de l'étude de M. Durand des Aulnois ou que le tableau de Chalette, c'est un nouveau portrait de Saint-Vincent dont personne à ma connaissance n'a signalé publiquement l'existence. Ce portrait je n'ai ni le mérite de l'avoir découvert, ni la prétention de l'avoir vu ; je ne suis même pas sûr que le peu que je vais en dire ne soit pas consi-

déré comme une indiscrétion par son possesseur actuel. Mais si ces lignes lui tombent sous les yeux, il voudra bien excuser en l'honneur de saint Vincent de Paul la liberté que je prends de donner à la pieuse curiosité de mes lecteurs, ses compatriotes, une satisfaction qui ne peut tourner qu'à sa gloire.

Le portrait auquel je fais allusion ne m'est connu que par une des trois photographies que M. Terpereau, le photographe bien connu de Bordeaux, a été autorisé à en faire. L'authenticité en est attestée non seulement par la ressemblance générale et détaillée qu'il présente avec la gravure de Pitau et le portrait conservé en l'étude de M. Durant des Aulnois, mais aussi par la signature suivante qu'il porte dans l'angle gauche du bas « M. Vincent, fait en 1654 par Angélique Labory ». Que fut ce peintre féminin? Dans quelle condition exécuta-t-il son œuvre? Tout autant de problèmes dont la solution m'échappe et en vue de laquelle j'accepterai avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien me faire. Tout ce qu'il m'a été possible d'apprendre c'est que ce portrait est conservé depuis 1654 dans la famille de Commet (1), l'avocat de Dax, chez qui le jeune Vincent de Paul fut précepteur de 1592 à 1597. Il est aujourd'hui la propriété de Madame la vicomtesse de Gombert, dernière descendante de cette famille.

En lui-même le portrait nous présente un saint Vincent assez semblable à celui de Pitau. Le saint est en soutane noire, la tête un peu inclinée, mais la figure est plus allongée, plus amincie vers le menton, les lèvres plus minces; l'œil est vif et pétillant; la physionomie souriante s'éclaire d'un reflet d'intelligence, de bonhomie avisée et de distinction qu'aucun autre portrait ne présente au même degré. C'est en raison de ces divers traits surtout, où leur amour-propre se plait à retrouver la marque du terroir, que tous les Gascons ne manqueront pas de dire de leur compatriote en face de son nouveau portrait : « *Sic ora ferebat* ».

.A DEGERT.

(1) C'est de lui que l'auteur de la première *Vie de saint Vincent de Paul* (p. 13 dans la réédition de 1881) écrit : « Quatre ans après M. de Commet l'aîné avocat de la ville d'Acqs et juge dudit lieu de Pouy ayant appris les bonnes qualités de ce jeune écolier (Vincent de Paul) conçut une affection toute particulière pour lui, le reçut en sa maison pour être précepteur de ses enfants ».

# SAINT-ARAILLES

Saint-Arailles d'Angles, à moitié chemin de Montesquiou à Riguepeu, est placé sur un côteau peu élevé dominant, au levant, la plaine et commandant le coude gracieux que fait la rivière de l'Osse, serpentant au milieu de vertes et fraîches prairies.

Le village était autrefois fortifié, mais aujourd'hui il ne reste plus que le mur de l'ouest et celui du midi. A l'ouest une porte ogivale donne accès dans l'intérieur de l'enceinte ; les murs du midi sont percés de fenêtres destinées à éclairer les maisons qui y sont adossées. L'église occupe le centre de l'agglomération. Ce temple, où daigne habiter le Dieu vivant, le souverain maître de toutes choses, est dans un état de pauvreté et de délabrement qui frise l'indécence.

Le château, bâti au nord du village, domine la garrenne, qui descend en pente rapide jusqu'au pied du côteau et est maintenant entièrement privée des beaux arbres qui l'ombrageaient. Le château actuel a été bâti au siècle dernier, il ne reste plus vestige de l'ancienne demeure seigneuriale.

Saint-Arailles dépendait de la baronnie de Montesquiou. Lainé dans sa généalogie dit que Longue de Montaut apporta les terres de Saint-Arailles et de Saint-Jean-d'Angles à son mari Raymond-Aymeric III, baron de Montesquiou, vers 1265. Cette assertion est certainement erronée. Ces deux seigneuries faisaient partie dès l'origine de la baronnie d'Angles, et si le 7 janvier 1308 (v. s.) Longue de Montaut fait donation de ces deux terres à son fils Genses, en lui abandonnant les droits qu'elle

avait sur ces terres, c'est que son douaire était reconnu et établi sur ces deux seigneuries et que par conséquent elle avait droit d'en disposer.

Jusqu'au XV^e siècle, Saint-Arailles n'eût pas de seigneur particulier. A cette époque, nous trouvons Guilhem de Podenas, seigneur de Marambat, et sa femme Bertrande de Las, en possession de Saint-Arailles, mais ils ne la possédaient pas en entier ; une partie relevant de la salle noble de Marseillan (1) était entre les mains de Monlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutge, et de Manaud de Verduzan de Miran, intitulé seigneur de Sainte-Arailles en 1407. En 1418, son fils Bertrand de Verduzan lui avait succédé.

Le 28 juin 1451, Jean Choyseau, prêtre et recteur de Saint-Araille donne ce bénéfice en arrentement à deux prêtres du lieu, Jean de Monferrand et Pierre Lixandre, « moyennant quatre-vingt-dix conques de bled par année » (2).

En 1456, Mathieu de Podenas et sa femme, Jeanne de Monlezun, sont seigneurs de Saint-Arailles. Ils avaient un fils Thomas, auquel ils laissèrent la terre de Marambat, et une fille Françoise, qui eut Saint-Arailles, et qui ayant épousé Jean Dufaur, lui apporta cette terre : ils la possédèrent concurremment avec Baltazar de Verduzan de Miran.

Le 22 Décembre 1481, Bernard Dumoulin, marchand de la ville de Vic-Fezensac, est en procès avec les consuls de Saint-Arailles au sujet des taxes de certaines pièces de terre qu'il possède au territoire de cette communauté. Les parties nomment des arbitres qui déci-

(1) La salle de Marseillan, sise au nord de Saint-Arailles, est marquée sur les cartes *La Salle*

(2) Odet Fabri. not^re à Vic-Fezensac.

deront le procès pendant « d'ici au second vendredi du mois de janvier prochain venant » (1).

Le 21 septembre 1526, Jean Dufaur, seigneur de Pujos et de Saint-Arailles est en procès avec son beau-frère, Raymond de Podenas, au sujet de ladite seigneurie, qui d'après ce dernier, représente une valeur supérieure à celle qui revenait comme droits de légitime à Françoise de Podenas, femme dudit Dufaur (2). Jean Dufaur était mort avant l'année 1557. Son fils Jean vendit la seigneurie, en même temps que celle de Riguepeu, mais il conserva quelques droits à Saint-Arailles. Ce fut Gérard de Verduzan qui se rendit acquéreur en 1584.

Le 14 février 1599, son fils Jacques de Verduzan, seigneur de Miran, Villeneuve et Saint-Arailles, donne en afferme pendant quatre ans, son moulin appelé de Saint-Arailles, édifié sur le *fleuve* de l'Osse, en la juridiction de Saint-Arailles, où il y a deux meules garnies, « moyennant 40 sacs de bled, 25 de mixture, bonne, pure, mesure de Vic-Fezensac ». Le fermier sera tenu de faire chaque année des réparations jusqu'à concurrence du deuxième sol. En même temps, il afferme sa métairie de deux paires de bœufs, en Saint-Arailles, pour quatre ans, au prix de 50 sacs de blé et 5 sacs d'avoine (3).

En 1604, Bertrand Verdier est recteur de l'église Sainte-Eulalie de Saint-Arailles; cette église a pour patron Saint-Barthélemy, apôtre (4).

Le 4 août 1616, Jacques de Verduzan, seigneur de

(1) Dubourdieu not^re à Vic Fezensac.
(2) Dubourdieu not^re à Vic-Fezensac.
(3) Dayrence not^re à Bezolles.
(4) Registres de Naba, not^re à Riguepeu.

Saint-Arailles, donne à ferme la place et seigneurie de Saint-Arailles, moyennant le payement annuel de la somme de 1000 livres.

Le 7 janvier 1620, il donne à ferme la métairie de Pétrochou pour 50 sacs de bled, 10 sacs d'avoine et redevances ordinaires de volailles (1).

Le 31 juillet 1627, François Despret, recteur et Antoine Dubourg, vicaire, donnent en arrentement les prémices et congrues de Saint-Arailles aux paysans d'En-Martin, Saixon et Fonfrède pour la somme de 60 livres par an.

Le 10 octobre 1629, Bernard Bonnet, prêtre, prend possession de la cure de Saint-Arailles en échange de celle de Saint-Paul d'Augerac, qu'il cède au sieur François Despret (2).

L'état du domaine de l'année 1631, note ainsi Saint-Arailles d'Angles : « Le sieur de Miran, en est sei-
» gneur, luy vault 30 livres, et d'ung moulin 100
» livres. — La baylie 10 livres. — Son greffe 15
» livres. — Du péage 10 livres. — La dixme s'y lève
» au huict et vault au sieur archevêque 400 livres et
» au recteur 300 livres. Partant le revenu dudit lieu
» monte 5600 livres.

» L'archidiacre d'Angles a le quart des prémisses,
» ce qui luy vault 100 livres. — Le prieur de Ber-
» doues 50 livres. — Le commandeur de Lahillère 80
» livres et ung nommé Martin..... La boucherie et la
» taverne sont à la communauté et valent 15 livres (3) ».

Jacques de Verduzan se trouvait dans une situation financière fort critique, il était poursuivi par ses

(1) Registre de Naba, not^re de Riguepeu.
(2) Registre de Naba, not^re de Riguepeu.
(3) Etat du domaine 1631.

créanciers. Il fut poursuivi devant la cour du sénéchal, et son bien de Saint-Arailles fut mis sous le séquestre. Le 20 juillet 1633, Jean Camicas, chirurgien, Jean Laffargue, marchand et autres établis séquestres de la terre et seigneurie de Saint-Arailles, à la requête de messire Jean Dubourcq de Cabaignes, sieur de de Clermont, donnent à ferme, aux enchères, à Raimon Beaustet, notaire royal de la ville de Vic-Fezensac, habitant Saint-Paul-de-Baïse, « moyennant 250 livres pour l'année, la terre et seigneurie de Saintarailles », moulin, métairies et droits seigneuriaux. La somme a été réduite à 250 livres, à cause de la grêle tombée l'année précédente, la plupart des terres n'ont pas été ensemencées, les fruits des vignes perdus pour la présente et prochaine année.

Le 12 août 1639, Jean Boytier, archiprêtre de l'Isle-Arbechan, Jacques Philibert, vicaire perpétuel de Riguepeu, Pierre Grousselle, recteur de Miranes, protestent contre la répartition des tailles faites par l'assemblée de la collecte de Vic-Fezensac.

Jacques Dufaur, sieur de Lucante, s'est rendu adjudicataire par arrêt du parlement de Bordeaux du 1er septembre 1643, « de la seigneurie de Saint-Arailles consistant en la maison noble de Marseillan, du labourage de 3 paires, du moulin sur l'Osse, quart, fiefs, champart, justice haute, moyenne et basse ».

Le 2 novembre 1643, Jacques Dufaur vend à noble Pierre de Busca seigneur de Saint-Jean-d'Angles, cette seigneurie moyennant 18000 livres, plus 2000 livres pour la métairie de Pétrochou.

Cette vente sera ratifiée par Jacques Dufaur, prêtre recteur de Saint-Maurice-le-Rochard, au diocèse de Sens, comme procureur de Charles Dufaur, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, son frère. Cette ratifica-

tion aura lieu dans le délai de cinq mois, à charge par le sieur de Saint-Jean de payer la somme de 8000 livres.

Mais le seigneur de Saint-Jean n'ayant pas pu faire honneur à ses engagements, cette vente fut annulée; Saint-Arailles resta aux Dufaur.

Le 23 janvier 1645, François Agnasse, prêtre chapelain de Saint-Arailles, passe un acte à Vic-Fezensac.

Le 9 novembre 1646, Frix Dufaur, seigneur de Saint-Arailles, afferme la métairie de Pétrochou pour 50 sacs de blé, 15 sacs d'avoine et les redevances ordinaires de volailles. Le vin sera partagé. Le labourage est de deux paires de bœufs. Il a affermé aussi le moulin de l'Osse, « de deux meules volantes, l'une dite *Trombet*, l'autre appelée *La Cuve*, tel que Joan Bonet le tenoit ci-devant des seigneurs de Miran, moyennant 35 sacs de bled et 35 sacs de mixture. »

Le 1er Avril 1648, les consuls afferment la taverne et la boucherie pour la somme de 25 livres par année.

Le 8 juillet 1648, Jean-Pierre Sansot, fermier de la salle de Marseillan, proteste contre les consuls de de Saint-Arailles, parce que le jour même les cavaliers procédant à exécution, faute par la communauté d'avoir payé les tailles dûes au roi, ont saisi et emmené vers la ville de Vic, vingt et une têtes de bétail, « que ledit fermier tenoit en garde de diverses personnes ne payant aucune taille sur Saintrailles. »

Le 23 mars 1653, la communauté est mise en demeure de payer cotisation au sieur Perrin, capitaine au régiment de Créquy, qui est en quartier au lieu de Montesquiou.

C'était le beau temps des logements des gens de

guerre, au moment de la guerre de la Fronde, dans notre pays.

En 1656, Méric de Sariac, du lieu de la Castagnère, est fermier des droits seigneuriaux et fruits de la terre de Saint-Arailles. Frix Dufaur voulait se débarrasser de Saint-Arailles. En 1650, il avait vendu le moulin à eau à M. Bernard Bonnet, curé du lieu. Peu de temps après, il vendit la seigneurie au sieur François Caillon et à son fils, Marin Caillon, mais il y avait difficulté pour la prise de possession à cause des réclamations des créanciers du sieur de Verduzan, lesquels prétendaient avoir droit sur la terre de Saint-Arailles. Un arrêt du parlement mit ces biens sous séquestre jusqu'à plus ample informé et nomma Bernard Pérez et autres comme séquestres.

Le 18 août 1657, noble Méric de Sariac refuse aux séquestres de la seigneurie d'y saisir les fruits. Les séquestres ayant voulu s'emparer d'un sac de mixture Sariac prend une barre de fer de 14 à 15 pans de longueur, et avec cette arme, il frappe les séquestres de grands coups ; après avoir lâché la barre, il met l'épée à la main, et, de plat et de pointe, leur donne plusieurs coups et blesse grièvement Pérez et Lamazère. Sariac ne veut rien écouter et déclare qu'il est décidé à empêcher la saisie. Il exhibe une lettre du sieur Clément Delong, datée du 3 août, qui lui enjoint de s'opposer à la saisie des fruits.

Le 23 août 1657, Bernard Pérez et autres séquestres de la terre de Saint-Arailles, nommés à la requête de Marc-Antoine Rollende, conseiller secrétaire de la Chambre du roi, comme des biens appartenant à Marin de Caillon, lieutenant particulier civil de la sénéchaussée d'Auch, prétendent agir, au nom de leur

mandataire, et faire acte de possession; mais noble Méric de Sariac, sieur d'Ardenne, lieutenant aide-major au régiment de cavalerie étranger Balthazar, s'oppose à ce qu'ils remplissent leur charge, et cela au nom du sieur Clément Delong, conseiller au parlement de Toulouse, qui prétendait avoir des droits sur ladite seigneurie. Sariac ne s'en tint pas aux violences et voies de fait commises par lui, il s'établit au château de Saint-Arailles avec quelques-uns des siens et ne craignit pas de peser lourdement sur les habitants ou fiefs-tenants, se faisant nourrir et entretenir, lui, ses gens et ses chevaux, et usant de violence envers les paisibles cultivateurs de la campagne. On obtint contre lui un arrêt du sénéchal, mais comme il se disait mandataire du conseiller Delong, il riait au nez des sergents, quand il ne les battait pas. Les habitants se plaignirent à leur seigneur Caillon en lui demandant secours, mais Caillon était financier et non chevalier; il se souciait donc fort peu d'aller s'exposer aux coups de Sariac. Enfin, au bout de quelques mois, par l'entremise du conseiller Delong et au moyen d'une somme d'argent comptée à Sariac, ce dernier consentit à vider les lieux.

Ce rude compagnon portait le nom d'Aymeric ou Méric de Sariac, sieur du Mey, en Lacastagnère, près Barran, officier au régiment de Balthazar pendant les troubles de la Fronde en Guyenne. Il avait épousé la fille d'un certain juge du nom de Guimard, qui lui avait apporté la seigneurie d'Ardenne. De 1665 à 1675, nous le retrouvons vivant tranquillement dans sa maison du Mey, s'occupant de ses affaires et paraissant avoir la conscience très tranquille au sujet de ses petites escapades de Saint-Arailles.

Le sieur Caillon put donc prendre possession de son bien

et entrer en jouissance de la seigneurie de St-Arailles (1).

François Caillon, avocat au Parlement, avait acheté, le 27 mai 1650, une charge de trésorier-général de France; pour assurer sa noblesse et celle de ses descendants, il acheta, comme nous l'avons vu, la terre et seigneurie de Saint-Arailles.

Le 25 avril 1682, Pérez, bourgeois de Mirande, fermier des revenus ecclésiastiques de Saint-Arailles, reçoit payement de la somme de 745 livres 9 sous, pour reste des affermes de la dîme de Saint-Arailles, années 1678-1679-1680. Cette somme est payée comme étant due à M. de La Mothe-Houdancour, archevêque d'Auch (2).

Jean-Baptiste de Caillon, seigneur de Saint-Arailles, petit-fils de François, avait épousé Jeanne de Rouillan; cette dernière était veuve en 1730. Ils n'avaient eu qu'une fille Jeanne-Françoise de Caillon, mariée par contrat de Théodolin, notaire à Auch, en date du 13 février 1730, à messire Bernard de Comminges, seigneur de Saint-Lary, capitaine au régiment d'Epinay, qui, du chef de sa femme, devint seigneur de Saint-Arailles. En 1747, il devint lieutenant-colonel du régiment de Caraman-Dragons, puis après lieutenant des maréchaux aux pays de Comminges, Couserans et Nébouzan. Leur fils Marie-Joseph de Comminges, capitaine au régiment Caraman-Dragons en 1755. En 1789, il était lieutenant des maréchaux, en la sénéchaussée d'Auch. Il n'émigra pas et vint au château de Saint-Lary. Son fils fit comme lui et ne vint que très rarement à Saint-Arailles.

En 1847 et 1848, les Comminges ont vendu la terre

(1) Archives du château de La Plagne. Registres de Lapeire, notaire à Barran.

(2) Registres de Marsan, notaire à Mirande.

de Saint-Arailles avec toutes les métairies qui en dépendaient.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'église paroissiale de Saint-Arailles est sous le vocable de sainte Eulalie et a pour patron l'apôtre saint Barthélemy. Elle a eu pour curés : de 1721 à 1731, M. Barric; 1731 à 1732, M. Lalo; 1732 à 1752, M. Soulès; de 1753 à 1784, M. Parès-Bordeneuve; 1784 au 20 décembre 1792, M. Parès-Lahaille; 1792-1793, Garros et Matharan, signent au registre, comme « fonctionnaires du culte ».

Au sud et à peu de distance de Saint-Arailles, dans un vallon solitaire, se trouve la chapelle de N.-D. de Brétous. Cette église, presqu'en ruines, est entourée d'un cimetière qui servait encore, il y a quelques années, de lieu d'inhumation aux habitants de Saint-Arailles; cette chapelle existait très anciennement, et elle est citée dans des chartes du XIIIe siècle. Elle est dédiée à la Sainte Vierge et est un but de pélerinages pour les paroisses voisines. Il y a 50 à 60 ans, une statue de N.-D. de Pitié était placée dans une niche au-dessus du maître-autel. Elle a été remplacée par une statue de Notre-Dame.

Il y avait aussi au pied de la colline sur laquelle est bâti le village une église sous le vocable de Sainte-Catherine, il n'en reste plus vestige.

CYPRIEN LA PLAGNE-BARRIS.

---

# « MÉLANGES COUTURE »

Comme les années précédentes, la réunion des anciens élèves de l'Institut catholique de Toulouse s'est tenue le lundi de la Pentecôte, Sans vouloir usurper sur le *Bulletin* qui en apportera à quelques-uns de nos lecteurs le compte rendu officiel et *in extenso*, on nous pardonnera cette fois de nous occuper d'une fête de famille qui n'a guère été qu'un long hommage à la mémoire du cher Maître disparu, de notre directeur à jamais regretté. Elle s'est ouverte par une messe dite en sa faveur par le plus cher de ses élèves, M. l'abbé Laclavère, vicaire général d'Auch. A la réunion qui a suivi, Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique, a donné lecture de la notice biographique de M. Léonce Couture, destinée à servir d'introduction au volume des *Mélanges*. Nous ne doutons pas que l'admiration des lecteurs ne fasse un long écho aux applaudissements des auditeurs qui ont reçu les prémices de cette étude si personnelle et si vivante. Aux autres éloges émus et éloquents qui ont trouvé place dans les divers discours ou rapports prononcés au cours de la journée, l'étroit espace qui nous est ici mesuré ne nous permet que d'accorder une mention rapide et reconnaissante. Mais ce qui constituera, croyons-nous, l'hommage le plus durable pour la mémoire de M. Couture et le monument le plus glorieux pour son souvenir, ce sont les *Mélanges* qui portent son nom. Mgr Batiffol a été heureux d'en présenter à l'assistance le volume à peu près achevé d'imprimer. Les souscripteurs le recevront sans tarder. Peut-être n'en seront-ils pas moins contents de trouver ici d'ores et déjà comme un avant-goût de l'intérêt qu'il leur réserve. Quant à nos lecteurs qui ne seront point souscripteurs — ce que nous ne pouvons que regretter pour eux — cette table de matières n'a nullement la prétention de leur donner une idée suffisante d'un ouvrage aussi remarquable, nous assure-t-on, par la variété que par la nouveauté des études qui le constituent (1).

A. D.

(1) Le prix de la souscription est de 10 francs. Après distribution aux souscripteurs dont la liste figurera dans le volume, le prix des *Mélanges Couture* sera porté à 20 francs.

*M. Léonce Couture*, par Mgr BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

*Bibliographie des travaux de M. Léonce Couture.*

*Le préhistorique pyrénéen*, par M. Emile CARTAILHAC, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

*La plus ancienne vie de saint Seurin de Bordeaux*, par dom Henri QUENTIN, bénédictin de Solesmes.

*La société d'acquêts entre époux sous les lois wisigothiques*, par M. J. BRISSAUD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse.

*L'origine méridionale des fausses généalogies carolingiennes*, par M. l'abbé Louis SALTET, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

*Chronologie des évêques de Tarbes* (506-1226), par M. Gaston BALENCIE.

*Un sirventes historique de 1242*, par M. Alfred JEANROY, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse,

*Une chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle*, par M. Henri COURTEAULT, archiviste aux Archives nationales.

*Bernard Gasc, soi-disant évêque de Garos*, par M. l'abbé Jean-Marie VIDAL.

*La chapellenie de Montgauzy* (1347), par M. Félix PASQUIER, archiviste de la Haute-Garonne.

*L'abbaye de Lucq en Béarn*, par M. l'abbé Victor DUBARAT, aumônier du Lycée de Pau.

*Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre*, par M. Jean DUCAMIN.

*L'élection de Bérenger Guillot, archevêque d'Auch*, par Mgr Jules DE CARSALADE DU PONT, évêque de Perpignan.

*La fin du schisme d'Occident en Gascogne*, par M. l'abbé Antoine DEGERT, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, directeur de la *Revue de Gascogne*.

*L'art français en Navarre sous Charles le Noble*, (1361-1425). par MM. Edouard PRIVAT et l'abbé David CAU-DURBAN, membre de la Société archéologique du midi de la France.

*Etymologies gasconnes*, par M. Antoine THOMAS, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

*Du Bartas et Augier Gaillard*, par M. le chanoine Lucien CAMPISTRON, supérieur du Petit Séminaire d'Auch, évêque nommé d'Annecy.

*L'aumône générale à Toulouse*, par M. l'abbé LESTRADE, membre de la Société archéologique du midi de la France.

*La publication de la bulle in « Caena Domini »*, par M. le chanoine TORREILLE directeur au Grand Séminaire de Perpignan.

*Garaison en 1791-1792*, par M. l'abbé RICAUD, directeur au Grand Séminaire de Tarbes.

*Note sur les bustes antiques du Musée de Toulouse*, par M. Henri GRAILLOT, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse.

*Les statues de la Vierge au Musée de Toulouse*, par M. Jules DE LAHONDÈS-LAFIGÈRE, président de la Société archéologique du midi de la France.

*Le prétendu « Philippe de Champaigne » de l'église d'Asté*, par M. le comte Paul DURRIEU, conservateur honoraire au Musée du Louvre.

*Naimeri-n Aimeric*, par M. Gaston PARIS, administrateur du Collège de France, membre de l'Institut (Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

---

## SI COEFFETEAU A ÉTÉ NOMMÉ ÉVÊQUE DE LOMBEZ

C'est, dit-on, pour récompenser le célèbre dominicain Nicolas Coeffeteau de son oraison funèbre d'Henri IV, prononcée en 1610 dans l'église de Saint-Benoît à Paris (1), que la reine Marie de Médicis l'aurait fait nommer successivement aux sièges épiscopaux de Lombez et de Saintes (1 bis). Ellies Dupin (2) et Fontana (3) prétendent qu'il refusa l'un et l'autre. Echard (4) en doute, non sans vraisemblance; mais il croit qu'une pension sur ces deux évêchés a dû lui être accordée. « Il faut dire qu'il jouissait d'autres pensions, sans exercer aucune charge... Sur les fonds généraux du clergé, il touchait une pension annuelle de 1,500 livres, qui lui fut continuée le 1er juillet 1615, sur un rapport de l'évêque d'Orléans (5). » Ses panégyristes affirment qu'il « n'avait pas le cœur aux dignités de la terre », expliquant ainsi son refus de deux évêchés. Mais, comme on vient de le voir, il n'y a rien là de bien assuré. Son dernier biographe, l'abbé Charles Urbain atténue sa réputation de désintéressement et conclut avec grande apparence de raison : « Si on lui a proposé l'évêché de Lombez, puis celui de Saintes et qu'il les ait refusés, c'est, croyons-nous, qu'il les trouvait trop éloignés de Paris et qu'il en espérait un qui fût plus en rapport avec ses goûts (6) ». On sait qu'il fut coadjuteur de Metz (1617) et depuis évêque de Marseille (1621-1623), sans avoir occupé ce dernier siège. — En somme sa nomination à l'évêché de Lombez n'est ni certaine, ni très sérieusement probable. L. C.

(1) C'est la septième des *Oraisons et discours funèbres de divers autheurs sur le trespas de Henry le Grand*... par G. Du Peyrat (Paris 1611, p. 225). Elle avait été imprimée à part en 1610, sous le titre de *Harangue funèbre*.

(1 bis) *Gallia christiana*, t. I (éd. Palmé), col. 669.

(2) *Biblioth. des aut. eccl. du XVIIIe s.*, t. I, p. 181.

(3) *Sacrum theatrum Dominicanum*, p. 231

(4) *Scriptores Ord. Praedicator.*, t. II, p. 434.

(5) *Procès-verbaux des assemblées du Clergé*, t. II, p. 276. Cité par Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (1871), t. III, p. 93. Je profite, pour la date indiquée, d'une correction manuscrite faite sur mon exemplaire.

(6) *Nicolas Coeffeteau* (Paris, Thorin, 1893), p. 85.

# BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

—

Rôles gascons transcrits et publiés par Charles Bémont, directeur adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (section d'histoire et de philologie), t. II, 1273-1290. — *Paris, Imprimerie Nationale, 1900*, in-4°, 563 pp.

Beaucoup de nos lecteurs ont encore présente à la mémoire l'étude que M. Ph. Tamizey de Larroque consacrait ici, il y a six ans, à « *Un nouveau tome des Rôles gascons* » (1). Le docte écrivain exprimait l'espoir que « confiée à un éditeur dont le zèle égale le savoir la publication ne *pouvait* marcher que très vite et très bien ». Ce vœu de notre regretté collaborateur ne s'est réalisé qu'en partie. Si cette publication n'a pas cessé de « marcher très bien » elle est loin de marcher aussi vite. Hâtons-nous d'ajouter que « le zèle de l'éditeur » n'a perdu aucun droit aux anciens éloges de M. Tamizey de Larroque. « S'il a fallu plus de quatre années pour que le présent volume fût achevé d'imprimer, cela tient à des circonstances qu'il serait long et oiseux d'expliquer, du moins l'éditeur croit-il pouvoir dire qu'il n'en est pas responsable ». Ainsi s'exprime M. Bémont dans la courte préface qui ouvre son nouveau volume. Il est de toute justice de lui donner acte de ses explications.

Quant à nous, prenons encore dans cette même préface les quelques lignes où il expose lui-même le contenu du présent volume et ses vues pour le suivant : « Les actes relatifs au règne d'Edouard Ier rempliront deux volumes; le premier (tome II de la série) s'arrête avec le rôle de la dix-huitième année et se rapporte aux années 1273-1290. Le second contiendra les actes relatifs à la seconde moitié du règne, une introduction détaillée et la table des matières. Comme il a été dit dans l'introduction au supplément précité (2), les *Rôles gascons* changent de caractère avec

(1) *Rev. de Gasc.*, 1896, p. 300 et s.

(2) Le « nouveau tome » annoncé par M. P. Tamizey de Larroque et paru en 1896, portait comme sous-titre, on ne l'a pas oublié, *supplément au tome premier*.

Edouard Ier. Au lieu de contenir les actes de toute nature émanés de la chancellerie royale quand le roi était en Guyenne, ils ne contiennent plus que les actes relatifs à l'administration de la province, aussi bien pendant le séjour du roi que lorsqu'il était loin. Les exceptions à cette règle sont très peu nombreuses. En outre, les rôles particuliers à la Gascogne forment maintenant une série presque sans lacunes. »

Notre histoire gasconne n'a donc qu'à gagner aux nouvelles dispositions adoptées alors dans la confection des rôles. Et de fait, à part quelques actes relatifs à l'Angleterre proprement dite, une douzaine environ, la plupart, presque la totalité, intéressent la Gascogne; ceux qui lui sont étrangers, en très petit nombre d'ailleurs, ont trait au Périgord ou au Quercy, à des pays limitrophes en somme, et dont l'histoire administrative ou municipale peut éclairer la nôtre.

Les 1844 pièces ici contenues font passer devant nous les principaux actes de l'administration anglaise en Gascogne pendant les dix-huit premières années d'Edouard Ier, à part les quelques mois qu'il passa en Palestine ou au pied des Pyrénées. Tout d'abord c'est l'action du pouvoir royal qui se montre ici dans ses effets les plus immédiats et ses manifestations les plus authentiques.

Quant à dire plus en détail tout ce qu'il y a de richesses nouvelles et de renseignements insoupçonnés dans ces documents tirés des Archives anglaises, il faut y renoncer. Ce serait toute une table de matières et toute une vaste synthèse à construire, et M. Bémont nous promet déjà l'une et l'autre. Il y aurait chez nous encore plus de témérité que d'indiscrétion à vouloir anticiper sur l'exécution de sa promesse. Qu'il nous soit tout au plus permis dans l'intérêt de nos lecteurs d'indiquer provisoirement quelques-unes des espèces sur lesquelles ils pourront se pourvoir là des plus abondantes lumières. Des rapports du roi et de ses officiers en Gascogne, nous ne dirons rien, il y aurait trop à en dire; signalons seulement pour les chartes des nouvelles communes ou bastides la charte-type de Saint-Osbert, n° 55 et d'autres, nos 56-58, 746, 748, 1105, 1108, 1297 pour les paréages de Juillac n° 1033, d'Aire 1042, de Vianne 1513; pour les rapports du roi d'Angleterre avec ses vassaux ou alliés Gaston de Béarn et Esquivat de Bigorre, les nos 285, 286, 293, 331, 818, 879; avec le comte d'Armagnac, les nos 205, 212, 1239, 1296,

1305,; avec l'Archevêque ou le Chapitre d'Auch, les nos 526, 569, 585, 636, 671, 1616; avec le clergé de Bazas, nos 573, 658, 670, 746, 858, 1052, 1456, 1687; avec l'Evêque et le Chapitre de Lectoure, nos 549, 1041, 1455, 1481, 1555. Sur le clergé régulier, on peut voir pour les Frères Mineurs ou les Clarisses d'Agen no 580, de Lectoure 595, de Bayonne 773, de Dax nos 780, 820, de Mont-de-Marsan 285, 736. Pour les Dominicains de Condom 831, de Morlaas 981. Parmi les abbayes mentionnons Saint-Sever nos 842, 1165, 1211, Condom nos 445, 1445, 1533, Arthous 1174, Clairac 1770, Sorde 1203, Vopillon 1339, Roncevaux nos 511, 1071, l'Escale-Dieu 1370. Les juifs sont signalés pour la Gascogne entière, nos 509, 789, 969, pour Bordeaux 576, pour Lectoure 546 et pour autres lieux nos 766, 799, 1127.

L'histoire des institutions n'aura pas moins à puiser dans ce nouveau volume. Citons pour la valeur comparative des monnaies ou des mesures diverses nos 511, 812, 993, pour les circonscriptions judiciaires 1317, pour le commerce et les marchands étrangers, nos 1463, 1476, pour le tracé de quelques routes, nos 1076, 1082, 1092, 1423 et même pour la transhumance, no 1332.

M. Bémont aurait pu borner son travail d'éditeur à nous fournir, comme il l'a fait, un texte d'une fidélité irréprochable et bien supérieur à ce qu'avaient fait craindre les errements de son devancier Francisque Michel. Mais il a fait plus et mieux; il a joint au texte une annotation brève, mais substantielle, ou se trouve en fait d'indications géographiques et bibliographiques l'essentiel de ce qu'on peut désirer. Que dans ce travail d'identification qui porte sur des milliers de localités dont quelques-unes ne sont plus que des hameaux, des lieux dits ou des écarts inconnus des plus minutieux lexicographes, il ait été commis quelque erreur, personne ne s'en étonnera. Nous ne nous attarderons donc pas à grossir ici de quelques unités les listes qui lui en ont été soumises pour diverses régions; il se réserve, croyons-nous du reste, de donner lui-même place à toutes ces rectifications dans le volume qui suivra. Certaines corrections ont déjà même été introduites dans le présent volume au cours de l'impression (1). Sans vouloir donc anticiper sur l'étude que la *Revue de Gascogne* consacrera très prochainement à la place qu'occupent les *Landes dans les Rôles gascons*, je me borne à appeller l'attention de M. Bémont

(1) Voir par exemple pour Brassens les nos 169 et 1327.

sur deux points, d'ailleurs sans importance, où il m'est particulièrement possible d'apporter quelque lumière. A deux reprises il parle (nos 160 et 1374) de la porte qui conduisait de Dax à l'abbaye de Saint-Vincent de Xaintes. La *Gallia christiana* (1) parle bien d'un monastère de St-Vincent de Dax ; ce renseignement a été fourni sans aucun doute aux Bénédictins par dom Estiennot qui consacre à ce monastère une de ses notices des *Antiquités bénédictines* de Gascogne (2). C'est là que M. Ulysse Robert a été prendre aussi une bulle de son *Bullaire de Calixte II* (3) ; mais à l'époque des *Rôles gascons*, il y avait longtemps que ce monastère n'existait plus (4). En second lieu il est dit (n° 1601) que s. Nicolas *de Capito Cerbimo* (lisez *Serbino*, *Servino* ou *Severino*) n'a pas été identifié, je ne puis à ce sujet que répéter ce que j'ai écrit ailleurs : « Le prieuré de Capite Serbino était constitué par la paroisse actuelle de Labenne. C'est ainsi qu'on peut lire dans les Archives de Capbreton GG 21 : *Laurens procurator... Mathei de Lalanne... rectoris ecclesie parrochialis de Labenne vulgariter nuncupate prioratus de Capite Severino* »(5). On lit également dans un texte des Archives du Vatican publié par le P. Denifle (6) : « *Parrochia de Bene, Aquensis diocessis, prioratus de Capite Serbuno nuncupata* ». Il y aurait bien aussi quelques erreurs à relever dans la durée que M. Bémont assigne à divers épiscopats dans ses notes. Il est vrai qu'il les prend assez souvent à Gams ou à la *Gallia christiana* ; mais à l'époque où il rédigeait ses notes, la *Hierarchia* du P. Eubel avait paru, et on est surpris qu'il ne l'ait pas consultée de préférence à tous les autres épiscopologes.

Mais à quoi bon insister sur de si légères inexactitudes alors qu'il y aurait à remercier M. Bémont de tant de grosses erreurs qu'il relève au passage ou qu'il nous permet de redressser dans nos historiens comme Curie-Seimbres, Bladé et Noulens, pour ne nommer que les morts ? Et ce n'est pas à quelque rectification que se bornent les services d'une pareille publication. Par la masse de pièces nouvelles et hautement importantes qu'il nous apporte,

(1) T. I, col. 1037, éd. 1870.
(2) Bib. nat., f, lat., n° 12751, f° 267.
(3) N° 551.
(4) Voir mon *Histoire des Evêques de Dax*, p. 32. Sous presse, pour paraître cette année.
(5) *Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax* (Dax 1898), p. 56.
(6) *La désolation des Eglises... de France*, t. I, p. 202.

il constitue, sans contredit l'une des plus précieuses contributions à l'histoire de la Gascogne anglaise dans ces dernières années.

La chapelle du Grand Séminaire d'Aire-sur-l'Adour. — Notice historique et descriptive par M. M.-J. Bordes et M. Nolibos. *Aire-sur-l'Adour, imprimerie Saint-Vincent-de-Paul, Grand Séminaire,* 1902, 40 pp.

Je m'en voudrais de ne pas signaler cette gracieuse plaquette qui sous un mince volume renferme bien des choses intéressantes, à commencer par ses illustrations. Il n'y en a pas moins de onze, hors texte et toutes contribuent à donner une excellente idée soit du Grand Séminaire lui-même, soit de la chapelle où on ne saurait trop louer la pureté des lignes et le bon goût qui a présidé à son ornementation. C'est là pour des apprentis archéologues une leçon de choses dont on est heureux de voir qu'ils ont saisi le sens et compris la portée. Bien remarquable aussi chez des auteurs de cet âge cette sobriété de langage relevée par une science architecturale peu commune dans des descriptions aussi techniques que précises. A ces signes on a bientôt fait de reconnaître des disciples formés à bonne école; laissez venir les années, et les fruits passeront les promesses des fleurs. Au moment où l'éducation des Grands Séminaires préoccupe tant de théoriciens en mal de réformes... pour les autres, je crois bien qu'à Aire on est en train de résoudre le problème sans programmes tapageurs et sans ambitions encyclopédiques. A la façon de Zénon, mais dans un autre sens, pour prouver l'existence du mouvement, on se contente de marcher. Cette démonstration en vaut bien d'autres.

A. DEGERT.

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

# CHARLES D'ARMAGNAC VICOMTE DE FEZENSAGUET

ET

## La Vie de Château en Gascogne

AU XVe SIÈCLE

*(Suite)*

---

Les fromages étaient extrêmement goûtés. Dans une quittance d'un maître d'hôtel de Charles, du 14 octobre 1453, nous voyons mentionné l'achat de quatre quintaux de fromage de Roquefort (1). Les petites gens devaient en consommer beaucoup, car les redevances en fromages payées par les sujets du vicomte servaient presque toujours à la nourriture des ouvriers qui travaillaient ses terres. Les desserts enfin, variés suivant les saisons, consistaient surtout en figues, noix, noisettes, raisins, prunes, brugnons (prinhos) (2), dattes (datilhs), oranges, en général en fruits de toute espèce (3).

Ces provisions diverses que le receveur appelle « las menussarias de l'ostal » ne se trouvaient pas toujours chez les boutiquiers de l'endroit, en particulier chez Jean de Namiga, fournisseur attitré du vicomte. On était parfois obligé d'aller assez loin, à Toulouse surtout, un des centres industriels et commerciaux les plus importants du Midi. Il en était de même pour les ustensiles de cuisine : chaudières et

(1) Arch. dép. des Basses-Pyrénées E 237. Inventaire de Vic-Fezensac (analyse).

(2) C'est ainsi que nous croyons devoir traduire le mot *prinhos*. Au XVIe siècle on disait couramment en français *brignon* qui n'est plus aujourd'hui qu'un provincialisme. Quant au *p*, il est étymologique, le radical étant *prunea*, dérivé de *prunus*.

(3) Fol. 89 ve, 96 re, 153 re.

poêles étaient achetées à un « payrole » de Toulouse (1). En revanche on n'avait pas besoin de sortir de Mauvezin pour se procurer les nappes de la table de Monseigneur : les tisserands n'y manquaient pas (2). On y trouva aussi sans difficulté de la vaisselle « ab argent tornas » quand on voulut remplacer les antiques services d'étain qui ne satisfaisaient pas les goûts nouveaux (3).

Il y avait aussi à Mauvezin un tailleur, Bertrand de Roqualas qui mettait à la disposition du vicomte des étoffes variées, arrosset, tanat, terlitz, toile bourgeoise, brunette, etc. Charles lui faisait faire ses chemises (4), mais il allait chercher ailleurs les étoffes somptueuses qu'il employait pour ses vêtements d'apparat et que le modeste commerçant ne possédait pas.

Quelles étaient les distractions du vicomte de Fezensaguet? La mention de son fauconnier que nous avons relevée tout à l'heure permet de supposer que la chasse était un de ses passe-temps. Ce jeu était d'ailleurs très à la mode auprès des grands seigneurs ses contemporains et le roi Louis XI en fut, on le sait, amateur passionné. La chasse lui était réservée dans ses domaines (5). Quand l'hiver ou le mauvais temps forçaient le vicomte à rester au château auprès des vastes cheminées où flambaient les troncs d'arbre, son fou, Charles (6), était là pour dissiper l'ennui des heures monotones par ses grimaces, ses gambades désordonnées et ses bons mots. De temps en temps aussi

(1) Fol. 46 r°. — (2) Fol. 10 v°, 12 r°, 15 v°. — (3) Fol. 46 r°.

(4) Fol. 51 r°.

(5) Cf. deux articles des coutumes accordées au Fezensaguet par Géraud et confirmés par Gaston, le 9 avril 1295 (Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, VI, p. 43).

(6) Fol. 91 r°.

des messagers arrivaient portant au prince les lettres et les nouvelles, et la bourse de Monseigneur s'ouvrait largement pour les rémunérer de leurs fatigues et récompenser leur zèle. On payait leur dépense à l'hôtellerie (1) et on remplissait leur escarcelle. Il arrivait même que, suivant une habitude fort répandue au Moyen Age (2), on les habillait de pied en cap. Et ce n'étaient pas seulement les messagers qui recevaient des gratifications de ce genre; les gentilshommes de la suite du vicomte, ses officiers subalternes bénéficiaient aussi de ces libéralités en nature. Bien plus, c'était là un véritable mode de paiement pour les ouvriers : aux uns, on donnait à la fois de l'argent et une partie de l'habillement, des souliers surtout (3), aux autres, on donnait une chemise, une jaquette, une paire d'éperons; quelquefois les dons étaient plus riches, un roussin ou une barrique de vin, par exemple. Il arrivait enfin qu'on remettait non pas le vêtement ou l'objet lui-même, mais l'étoffe pour le faire ou l'argent nécessaire pour l'acheter (4), ce qui ne laissait pas d'offrir quelques inconvénients, car on dut voir assez souvent le futur possesseur d'un bel habit aller en boire les manches ou les pans à l'auberge voisine.

De temps en temps quelques fêtes, données surtout à l'occasion des solennités religieuses introduisaient une certaine animation dans cette vie calme et sans doute un peu monotone. Elles étaient l'occasion de repas copieux et de réjouissances diverses. En 1465, la fête de Noël fut sans doute célébrée d'une façon

(1) Fol. 23 v°.

(2) « L'usage des présents diplomatiques ou administratifs était, au xv^e siè- « cle, d'un emploi quotidien et universel. » (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, III, p. 44 note .

(3) La place nous manque pour citer de curieux exemples.

(4) « Al no^le Miquel de la Ylla trenta scutz feytz e asso que moss^er l'ag « donaba sober sos gages per abilhasse ». (Fol. 53 r°).

particulièrement brillante, car Amat, à cette date, juge nécessaire de réunir les dépenses sous un titre bien apparent : « Despessa per mossor lo vescomte de « Fezensaguel et de Creysselh e de Malausa per festa « de Nada (1) », et il se met en route huit jours avant pour faire les préparatifs. Alors, suivant l'habitude qui s'est conservée dans les campagnes gasconnes, les bûches énormes flambaient dans les cheminées. Quelques jours après le premier janvier ramenait le temps des étrennes et on donnait des étoffes aux officiers de la maison « aysi com es de costuma (2) ». Les fêtes de Pâques et de l'Ascension étaient aussi très populaires. Enfin les foires, qni se tenaient à Mauvezin à la saint Vincent, à la Pâque et à la Pentecôte (3) contribuaient aussi à donner à la petite ville un peu de l'animation qui d'ordinaire devait lui manquer.

Les pratiques de la religion comptaient pour beaucoup dans les occupations journalières. Charles d'Armagnac, comme presque tous ses contemporains, était dévot jusqu'à la superstition, et, pour ne pas mettre toujours en pratique les principes de la morale chrétienne, il ne s'en astreignait pas moins scrupuleusement à toutes les prescriptions extérieures. Mauvezin et ses environs étaient fort convenablement pourvus d'établissements religieux. Sans compter l'église Saint-Michel (4) que desservait le recteur (curé) Pey Biart (5), Mauvezin possédait un couvent de Frères-Prêcheurs où Charles faisait dire des messes (6), et deux confréries, celle de Notre-Dame et celle de Saint-Jacques, dont il était membre (7). Mais pour ses

(1) Fol. 60 r°. — (2) Fol. 61 r°, 153 r°. — (3) Fol. 154 r°, 62 r°, 69 v°.
(4) Fol. 61 r°. — (5) Fol. 20 r° et passim. — (6) Fol. 47 r°, 97 v°. Voici les noms des trois prieurs successifs : Pey Duran en 1463-64 (fol. 18 r°), Pey Boe en 1465-66 (fol. 65 v°), Guilhem deu Luc en 1469 (fol. 47 r°). (7) Fol. 47 r°.

dévotions personnelles et celles des gens de sa maison, le vicomte avait un chapelain, Daudon Biart, qui officiait dans la chapelle du château (1); le recteur lui-même y venait quelquefois dire la messe (2). De temps en temps Monseigneur sortait de Mauvezin pour aller en pèlerinage soit à Notre-Dame de Gaillan, soit à Notre-Dame de Cannes (3), qui n'étaient pas à une très grande distance.

Le vicomte veillait avec sollicitude sur ces églises et ces chapelles. Assez souvent il faisait des dons au clergé pour l'entretien du culte, du luminaire surtout, ou pour la réparation des bâtiments. Un jour, on indemnise le recteur de la dépense qu'il a faite pour réparer les chasubles (capas messals) de la chapelle (4); une autre fois on fait faire un tabernacle (l'armary deu cor de Dieu) et on paie à l'ouvrier trois écus pour la façon seule (5). Quand le travail est plus difficile et que les artistes manquent à Mauvezin, on va en chercher à Toulouse. C'est à un verrier toulousain par exemple qu'est confié le soin d'orner de vitraux le couvent des Frères-Prêcheurs (6).

Le baptême d'une cloche constituait alors comme aujourd'hui une cérémonie assez rare à laquelle on s'efforçait de donner le plus de solennité possible. Le 25 octobre 1470, le cas se présenta à Mauvezin et la vicomtesse choisie pour marraine eut les honneurs de la fête (7). De temps en temps aussi on organisait au château de pieuses réjouissances, telles qu'un pardon (8), ou le Jeudi-Saint une Cène où treize pauvres représentaient le Christ et les douze apôtres (9).

(1) Fol. 59 r° et passim. — (2) Fol. 47 r°, 97 v°). — (3) Fol. 99 r°, 96 r°, 131 v°, 178 v°. — (4) Fol. 63 r°. — (5) Fol. 126 v°. — (6) « Balh a Johan Benque beyrie « de Toloza detz scutz e asso per los veyrials dels Predicados de Maubessin. » (fol. 91 v°).

(7) Fol. 150 r°. — (8) Fol. 98 r°. — (9) Ibid.

Enfin, le vicomte et la vicomtesse étaient charitables et ouvraient volontiers leur bourse aux malheureux. Un jour un pauvre fou (hun paubre fol, c'est l'expression même du receveur et on y sent percer je ne sais quel accent de pitié) attire l'attention du vicomte qui lui fait une petite aumône (1). Le Vendredi-Saint était, semble-t-il, un jour béni pour les pauvres (2).

Malgré tout le vicomte de Fezensaguet eût mené une vie sans doute assez monotone s'il n'avait trouvé quelque diversion dans de fréquents voyages. Car ce n'est pas du siècle des chemins de fer et des automobiles que date le goût du déplacement, et nos ancêtres furent de grands voyageurs devant l'Eternel. Quand la bonne saison était arrivée et que les routes étaient praticables, Charles et son escorte se mettaient en route avec roussins et haquenées, étendard en tête. Il voyageait en général dans ses domaines qui étaient assez étendus et surtout assez dispersés pour lui fournir de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. Auvillars, Malause, Toulouse, Creissels, Meyrueis, telles sont ses résidences habituelles, sans compter Mauvezin et Monfort. Mais souvent aussi le vicomte allait, comme on disait alors, en France, et faisait d'assez longs séjours à la cour du roi Il y était par exemple en 1466 (3); puis en avril 1468 il se rendit aux Etats-Généraux, à Tours. Le 14, il figura debout à la gauche du trône en compagnie de Monseigneur de Bourbon, de l'Archevêque de Lyon, de Monseigneur de Beaujeu, des comtes de Nevers, d'Eu et de Vendôme (4). Le 9 mai il était de retour à Mauve-

(1) Fol. 133 r°. — (2) Folio 157 r° par exemple.
(3) Fol. 69 v°, 75 r°.
(4) Arch. communales de Rodez (Cité) BB 3, fol. 61 v° Dans ce registre les consuls de la Cité ont inséré (fol. 50 à 69), en même temps que les doléances

zin (1). Le dernier voyage du vicomte à la cour date de 1470. Cette année-là il était à Tours à la fin de janvier (2) et le 19 avril il avait regagné sa modeste capitale (3). Ces voyages étaient toujours assez longs et fort coûteux. Plus d'une fois le receveur dut user d'expédients pour se procurer l'argent nécessaire à son maître. Un jour, Azémar Jory, seigneur du Claux, fut chargé par lui de porter à Monseigneur « gran cop de pecunias » dans une bourse en peau de chamois (4).

Malgré les goûts de Charles pour la tranquillité, les malheurs dont souffrait à cette époque la Gascogne entière et le comté d'Armagnac en particulier ne pouvaient le laisser indifférent. Si les documents ne permettent pas de dire qu'il prit une part active aux entreprises de Jean V, du moins avons-nous des preuves formelles des relations fréquentes qu'il entretenait avec son aîné. Les hérauts et les gentilshommes de la suite servaient d'intermédiaires. En septembre 1465, la nouvelle s'étant répandue en Fezensaguet que le comte d'Armagnac avait été pris par les gens du roi, on écrit aussitôt aux capitaines de Lectoure. Quelquefois le vicomte va lui-même trouver son frère à l'Isle-Jourdain et y reste quelque temps en sa compagnie (5). Il semble même lui avoir fourni de l'argent (6). A mesure d'ailleurs que l'on approche de la débâcle finale, les relations des deux frères deviennent de plus en plus fréquentes, les allées et venues des messagers de plus en plus rapides et fiévreuses. Isabelle, la seule des filles de Jean IV que le mariage n'eût pas éloignée de la Gascogne, eut aussi des rap-

des États de Rouergue, une curieuse relation détaillée des Etats. M. Picot l'a citée dans son *Histoire des Etats généraux*, t. I, p. 336, note 4 (2e édit.). Elle mériterait cependant d'être publiée in-extenso.

(1) Fol. 131 r°. — (2) Fol. 175 r°. — (3) Ibid. v°. — (4) Fol. 92 r°.

(5) Ainsi le 21 juin 1468 (fol. 136 r°. — (6) fol. 23 r°.

ports cordiaux avec son frère le vicomte de Fezensaguet. Celui-ci lui écrit souvent à Castelnau-de-Magnoac (1), alors sa résidence habituelle (2), quelquefois aussi à Eauze (3). Il lui fait même des présents de vin (4).

Quelquefois les messagers portent des nouvelles inquiétantes. Tantôt c'est le gouverneur qui est mandé à Lectoure ou à Agen par les sénéchaux d'Agenais ou de Guyenne (3) « per alcunas bessonhas lasquals toca-« ban a mossenhor le vescomte », tantôt c'est tout le pays deça Garonne qui est convoqué au conseil que le duc de Guyenne doit tenir à Cahors. Il s'agit, dans l'espèce, de la prise de possession par Charles de France du duché de Guyenne que son frère vient de lui donner. Les Mauvezinois, après s'être concertés, envoient un député Honoré Roussel qui, le 9 février 1470, à l'assemblée des Etats présidée par le duc de Guyenne en personne, demande qu'on lève la main-mise ducale dans la vicomté de Fezensaguet (6). Des commissaires chargés de mettre le vicomté sous la main du duc étaient venus en effet à Mauvezin le mois précédent (7). Nous ne savons ce qu'il advint de cette démarche, mais, quelques mois plus tard, au mois de juin 1470, le vicomte louait un bateau (baysset) à Auvillars pour descendre la Garonne et faisait ses préparatifs pour aller à Bordeaux prêter hommage à son suzerain, le duc de Guyenne (8).

(1) Hautes-Pyrénées, arrondissement Bagnères-de-Bigorre, chef-lieu de canton.

(2) Fol. 47 v°, 172 r°.

(3) Gers, arrondissement Condom. — Fol. 99 r°.

(4) Fol. 14 v°. — (5) Fol. 174 r°.

(6) Fol. 174 v°. — Voir Combarieu, *Réunion à Cahors des Trois-Etats de Guyenne*, dans le *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, III, pp. 79-82. Sur les cérémonies qui eurent lieu à Cahors en cette circonstance, voir Lacoste, *Histoire du Querci*, III, pp. 429-30.

(7) Fol. 174 v°. — (8) Fol. 180 v°, 181 r°. Le 24 Charles était de retour à Mauvezin (fol. 181 v°).

Dans ces circonstances critiques, on assemblait à Mauvezin les consulats des « quatre-propriétés » du Fezensaguet ainsi que les gentilshommes. Dans ces assemblées peut-être périodiques les sujets du vicomte lui exposaient leurs doléances et lui votaient des subsides (1). De son côté, le vicomte faisait part aux représentants du pays de l'état des affaires; on y débattait le montant des impôts à accorder au roi, en particulier l'impôt de la lance (2). Souvent aussi il y était question des nombreux procès que le vicomte soutenait devant les parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Paris. Bertrand Molinier, recteur d'Aignan, était un des agents d'affaires les plus actifs de Charles d'Armagnac; mais la longueur et la difficulté des procédures l'obligeaient à entretenir auprès de chaque juridiction des procureurs attitrés (3). Il serait fastidieux autant que difficile de faire ici le relevé de tous les procès que Charles soutint à cette époque. Il en est un cependant qui tient dans les comptes de Amat une place telle que nous ne pouvons guère nous dispenser d'en parler : c'est le procès de Malause, dont Jean Rossignol, conseiller au parlement de Toulouse, fut le héros. Autant que l'obscure brièveté des allusions nous le laisse deviner, les parties en cause étaient Jean V, son frère Charles et certains bâtards de Malause qui se disputaient la possession de la ville. En 1466, il y eut certainement un arrêt défavorable au vicomte de Fezensaguet, car, au mois de septembre de cette année Jean Rossignol fut chargé de mettre Ma-

(1) En 1466 par exemple ils lui votent 200 écus pour acheter Clermont-[Soubiran] (fol. 92 v°).

(2) Fol. 68 v°. Voir sur l'impôt des lances les *Comptes consulaires de Riscle*, t. I, Introd. p. XXXVII-XXXIX.

(3) Fol. 24 et 47 r°.

lause en la main du roi (1). Mais des difficultés durent se produire, si bien qu'en 1470 on résolut d'aller trouver à Bordeaux le sire de Candale « per besse si pogosa « mete degun remedi e pleyt de Malausa que meste « Johan Rossinhol i bole mete lo seti (2) ». Ce fameux siège, le tenace conseiller dut le mettre effectivement devant Malause (3), et il ne fallut rien moins que l'intervention du duc de Guyenne, le nouveau protecteur de Jean V, pour faire cesser ces vexations (4). Tout cela occasionnait des dépenses qui se chiffraient par sommes assez rondes. Le procureur de Fezensaguet, Jean Nobel, s'était particulièrement employé à ce procès (5), et il était même arrivé à Jean de la Re, notaire d'Auvillars la fâcheuse mésaventure d'être enfermé un jour à la Conciergerie de Toulouse (6).

Cependant, en ces temps troublés et dans ce pays remuant, ce n'était pas toujours à coups d'assignations qu'on se battait et tous les sièges n'étaient pas aussi pacifiques que celui que Jean Rossignol vint mettre devant Malause. A cette époque surtout, les gens du roi sont presque perpétuellement en campagne contre Jean V. Aussi, pour se mettre en garde contre des attaques possibles, on s'assure les services d'assez nombreux hommes d'armes munis de salades (7), de

(1) Fol. 89 r°. — (2) Fol. 176 r°.

(3) « Per ana a Malausa quan lo seti era » (fol. 178 r°).

(4) 1er mai 1470 (fol. 178 r°). — (5) Fol. 450 r° et v°.

(6) Fol. 181 v°. Pour la suite de ce long procès voir MOULENQ, *Documents hist. sur le Tarn-et-Garonne*, III, pp. 167-68.

(7) La salade, c'est-à-dire le casque, était la partie de l'armure dont les gens d'armes se défaisaient, semble-t-il, le plus volontiers pour payer leurs dettes. L'article suivant nous fournit un exemple curieux de cet usage : « Item per mandament de mondit ssenhor bengoc Assemar Jory ssor del Claus « que bayles tres scutz IIIJ s. als cossols de Toget per sobe J° salada d'argent « que losdits cossols abian en empens de Periu dels Ages home d'armas del rey. » (Fol. 97 v°).

brigantines et d'arbalètes (1). L'engin favori pour la défense des places fortes était la coulevrine. L'usage de l'artillerie, introduit au XIVe siècle en Gascogne, s'était en effet beaucoup développé au XVe siècle (2) et l'industrie des bombardiers était florissante. Le vicomte de Fezensaguet était assez souvent en rapports d'affaires avec le « colobrine » ou « bombarde » de Lectoure ou de Bordeaux (3). Mais comme ces engins étaient coûteux et qu'on ne pouvait songer à en garnir complètement tous les châteaux forts, on se contentait souvent de les transporter là où ils étaient nécessaires, de Malause à Creissels (4), d'Auvillars à Malause (5) par exemple. Ces transports ne laissaient pas d'être longs et difficiles; c'est ainsi que le malheureux Amat mit quinze jours et quatorze nuits pour porter deux coulevrines d'Auvillars et d'Agen à Malause, parce que la crue était si forte et le courant si rapide que le « baysset » ne pouvait remonter la Garonne (6).

*(A suivre).*

CHARLES SAMARAN,
*Membre de l'Ecole française de Rome.*

(1) 1466. « Fon compradas dos centz anganas costas ferrad[as] ab de las « balestas de garucha loper castet de Maubessin tant per lo castel de « Malausa a iij ard. la pessa, montan VY, XS. » (fol. 93 r°).

(2) P. LA PLAGNE-BARRIS, « *De l'usage de l'artillerie en Gascogne aux XIVe et XVe siècles* » dans la *Revue de Gasc.* XIV, p. 433.

(3) Fol. 54 r°. 86 et 94 v°. Le bombardier de Bordeaux s'appelait Arnaud de Barban.

(4) Fol. 91 r°.

(5) Fol. 99 r°.

(6) Ibid.

# L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour

*(Suite)*

---

La marche de l'administration se trouvant ainsi entravée et l'autorité de l'évêque méconnue, Mgr Jaubert après avoir épuisé toutes les voies de la douceur et de la conciliation, eut la pensée de recourir, quoique à regret, au ministre des Cultes et de lui demander, non de prendre des mesures de rigueur qui répugnaient à son caractère, mais de faire cesser par des remontrances à M. de Rochebrune et au chapitre des dissentiments qui lui étaient si pénibles. Nous ignorons s'il donna suite à son projet; peut-être finit-il par suivre les conseils de l'évêque de Nantes et préféra-t-il « vaincre la résistance à force de modération » et mériter la confiance dont il avait besoin par « une sage condescendance ».

Quoiqu'il en soit l'apaisement semble s'être fait dès l'année 1813; l'unité de direction réside en Mgr Jaubert au nom duquel les mandements sont publiés (1), et si les pouvoirs spirituels continuent à être partagés entre lui et l'abbé de Rochebrune, l'accord paraît établi entre ce dernier et les vicaires généraux que l'évêque nomma pour l'aider dans l'administration temporelle (2); le clergé se montre en général tel que le désire l'évê-

(1) Voir ci-dessus, p. 202.

(2) Depuis la Restauration et peut-être un peu avant les mandements et autres actes furent publiés au nom des vicaires généraux le siège vacant. C'est ainsi que parut le mandement pour le *Te Deum* en actions de grâces du retour de Louis XVIII (Lettre de l'abbé de Rochebrune du 21 mai 1814, com. par G. Dubarry).

que (1) et le chapitre manifeste à son égard des sentiments de respect et de déférence (2).

Au commencement de l'année précédente, le 20 février 1812, Mgr Jaubert avait été choisi comme deuxième candidat pour le Corps législatif par le collège électoral du département du Cantal, quoiqu'il n'en fît pas partie (3). Il fut élu député par le Sénat les 5 et 6 janvier 1813 (4) et il prêta serment à l'Empereur au mois de février suivant à l'ouverture du Corps législatif (5).

(1) Lettres de M. Lacoste du 8 décembre 1812, du 11 janvier et du 11 mai 1814; lettres de M. de Rochebrune du mois de février et du 20 mai 1814 (Com. par M. G. Dubarry). Lettres de Mgr Jaubert des 16 et 24 décembre 1813, du 30 juin 1814 (Com. par M. Courcellas). On voit par ces dernières que l'évêque nommé s'occupait de la nomination des curés et des desservants. Voir aussi à cet égard les lettres de M. Lacoste du 15 janvier et du 14 avril 1814.

Depuis la nomination de M. Lacoste, Mgr Jaubert créa un autre vicaire général, en résidence au Puy, M. l'abbé Perret.

(2) Lettre de M. de Rochebrune du 9 mars 1814; id. de M. Salesser, principal du collège de Saint-Flour, du 3 mars 1814 (Com. par M. G. Dubarry).

(3) Lettres de M. de Rochebrune de février, 9 mars et 21 avril 1815 (Com. id.).

(4) Il fut élu au troisième tour de scrutin par 76 suffrages sur 151 votants. A cette époque les chefs-lieux de département et d'arrondissement formaient un collège électoral composé d'électeurs choisis par les citoyens de chaque canton en raison d'un par mille habitants pour le collège de département, d'un par cinq cents pour ceux d'arrondissement.

Chaque collège désignait autant de candidats que le département devait avoir de députés et le sénat conservateur choisissait les élus sur ces listes de présentation. Voici les renseignements transmis à l'administration centrale le 10 mars 1812 par le préfet du Cantal sur le baron Jaubert.

« Chacun rend justice à l'excellent esprit dont il est animé; il ne pense jamais que la religion ne veuille pas ce qu'exige le service de l'Empereur. Il fait voir avec beaucoup de sagesse que leurs intérêts se concilient, et cette sagesse est telle qu'elle lui acquiert l'estime et la conciliation générale; il tient entre le rigorisme et le relâchement un milieu auquel tout le monde applaudit.

« Je ne m'arrête pas d'avantage sur ce candidat dont votre Excellence connaît aussi bien que moi la famille, le mérite et les services. J'ajoute seulement que sa nomination est le résultat d'un choix spontané qu'il n'a provoqué par aucune sollicitation... » (Archives nationales F. I. C^m Cantal 3). Communiqué par M. l'abbé Chaludet, vicaire de Notre-Dame des Neiges à Aurillac.

(5) *Moniteur* du 8 janvier 1813. L'abbé Jaubert habita depuis la plupart du temps chez son frère à Paris.

Quoiqu'il portât d'habitude les habits noirs ce qui le fit appeler vulgairement évêque noir, il parut à la prestation de serment en habits de chœur violets avec la croix pectorale, comme à la prestation du serment de fidélité fait à l'Empereur à l'époque de sa nomination d'évêque. (Lettre du ministre des cultes du 12 février 1812, com. par M. G. Dubarry).

Il était arrivé à Paris dans le courant de janvier (1). Rentré à Saint-Flour dès le mois de juillet suivant, il revint à Paris, au mois de novembre pour remplir ses devoirs de législateur (2). Au mois de décembre il alla à Fontainebleau faire visite au Pape Pie VII, qui l'accueillit avec bonté (3).

Le 3 avril 1814, il signait en sa qualité de député l'acte du Corps législatif par lequel ce corps adhérant à l'acte du Sénat reconnut et déclara la déchéance de Napoléon-Bonaparte et des membres de sa famille, et celui du 7 du même mois, par lequel ce même corps donnait son adhésion à la Charte constitutionnelle et au rétablissement de la monarchie (4). A la session de 1814, ouverte le 4 juin, l'évêque de Saint-Flour fut nommé rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'acquittement des dettes contractées par le roi Louis XVIII pendant l'émigration. Son rapport lu à la séance du 12 décembre reçut les honneurs de l'impression. Le projet de loi, lu le 15 à la tribune fut voté par 159 voix sur 160 votants (5). L'abbé Jaubert vota généralement avec la majorité. Il ne fut pas réélu aux élections de mai 1815 (6).

La résistance de l'abbé de Rochebrune aux désirs de Mgr Jaubert, ainsi que celle du Chapitre, fondée en

(1) Mgr Jaubert avait demandé au mois de novembre précédent l'autorisation d'aller passer trois mois dans sa famille à Paris. (Lettre du ministre des cultes du 23 décembre 1812, com. par M. Dubarry).

Lettre de M. Bellet, supérieur du séminaire de St-Flour du 19 décembre 1812 (Com. id.); lettre de M. de Sarran du 13 janvier 1813, com. par M. Courcellas.

(2) Lettre de l'abbé de Sarran, secrétaire de l'évêché, du 25 novembre 1812 (Communiqué par M. G. Dubarry).

(3) Lettre de M. de d'Espinchal du 26 janvier 1814 (id.).

(4) *Moniteur universel* des 4, 8 et 9 avril 1814. *Bulletin des lois*, etc.

(5) *Moniteur* des 13, 14 et 16 décembre 1814.

(6) Lettres de Mgr Jaubert des 2, 4, 9, 13 et 22 mai 1815 (Communiqué par M. Courcellas).

droit canonique, s'explique aussi par la différence de leurs opinions politiques et religieuses par rapport au gouvernement; le rigorisme du vicaire général capitulaire ne pouvait guère s'accorder avec les doctrines libérales et gallicanes de son évêque. Mais la cause principale de cette opposition fut le défaut d'institution canonique de l'évêque nommé. Cependant Pie VII sur les sollicitations des députés du Concile de Paris avait délivré en 1811 des bulles en faveur de quelques évêques nommés, notamment en faveur de l'évêque de Saint-Flour. Les bulles expédiées à Mgr Jaubert furent signées par le Pape à Savone, le 3 des ides d'octobre 1811. Elles ne portaient pas la clause *de propre mouvement,* contrairement à ce qu'en ont dit les biographes, elles étaient en tous points conformes à celles de tous les évêques nommés à la suite du Concordat, sauf que ceux-ci n'avaient que l'institution du Cardinal-légat, au lieu qu'il l'avait lui-même directement du Pape (1). Néanmoins l'Empereur irrité de ne pouvoir obtenir de Pie VII toutes les concessions qu'il voulait lui arracher ne permit pas qu'on fît usage de ces bulles et elles demeurèrent dans les cartons du Ministère (2).

(1) Lettres de Mgr Jaubert du 12 avril 1814 (communiqué par M. Courcellas), du 17 août 1814 (communiqué par M. G. Dubarry : copie de lettre à l'administrateur général des Cultes du 25 octobre 1814, com. id.).

Le 3 octobre, l'abbé de Rochebrune écrivant à Mgr Jaubert, se réjouissait à la pensée de le voir bientôt « revêtu du caractère épiscopal » et lui exprimait à cet égard « les vœux les plus sincères du clergé » (com. par M. Dubarry). Nous avons fait d'inutiles recherches pour retrouver les bulles de l'abbé Jaubert, qui n'existent ni au ministère des Cultes, ni au ministère de l'Intérieur, ni même aux archives du Vatican, le registre des bulles pour 1811 ayant disparu.

(2) L'*Ami de la Religion* du 24 avril 1823 et du 2 avril 1825. *Mémoires du Cardinal Pacca sur le pontificat de Pie VII.* V. II, pp. 53, 61, 65 etc. *Dictionnaire historique* de Feller : *Nouvelle biographie générale* publiée par Didot, article *Jaubert* (*Guillaume-Auguste*) etc., etc.

Toutefois l'abbé Jaubert qui avait hâte de recevoir la consécration épiscopale, multiplia les démarches pour obtenir que ses bulles fussent enregistrées par le Conseil d'État. Dans les commencements de 1814, il put concevoir les plus grandes espérances (1). Le 22 Mars, il reçut du prince archi-chancelier l'assurance qu'il ne tarderait pas à recevoir les bulles, qu'il ne pouvait plus y avoir de difficulté à leur expédition depuis le retour du souverain pontife à Rome (2). La veille, le ministre des cultes lui avait donné la même assurance (3). Il se prépare à cette époque à partir pour Saint-Flour où des ordres l'appellent en même temps que ses désirs (4).

La déchéance de Napoléon vint changer ses projets mais non renverser ses espérances. Des esprits superficiels voulurent bien dès les premiers jours de la Restauration (5) faire regarder comme nul tout ce qui

(1) L'Archevêque nommé de Bourges lui avait écrit le 7 septembre 1813. « Je désirerais bien de commencer mes fonctions métropolitaines par votre consécration que je ne céderais qu'avec peine à un autre ». Mgr Fallot de Beaumont, d'abord évêque de Vaison dans l'état Venaisin, évêque de Gand, puis évêque de Plaisance, ensuite archevêque nommé de Bourges, devait être nommé grand aumônier de l'Empereur à la fin de mars 1815. Ce prélat fut député à la fin de 1813 et au commencement de 1814, auprès du Saint-Père pour lui faire savoir que le gouvernement désirait s'accommoder avec lui.

(2) Un ordre imprévu avait rendu Pie VII aux vœux de l'Italie, le 26 janvier 1814.

(3) Lettres de Mgr Jaubert des 24 et 26 mars 1814 (com. par M. Courcellas). Le 14 février, l'abbé de Rochebrune répondant à Mgr Jaubert qui lui avait annoncé le retour du Saint-Père à Rome, lui écrivait de son côté que cette nouvelle était d'un heureux augure et que les diocèses dont les évêques n'étaient pas sacrés y avaient un intérêt particulier (Lettre du 14 février 1814, com. par M. Dubarry). L'*ordo* du diocèse que Mgr Jaubert avait fait préparer, venait d'être imprimé (lettres de l'abbé de Sarran, du 19 mars 1814, com. par M. Dubarry).

(4) Lettres de Mgr Jaubert, élu 26 février 17, 24 et 26 mars et 12 avril 1814. Dans la lettre du 17 mars, il demande qu'on s'occupe de l'autel de la chapelle du palais épiscopal, afin qu'il puisse y dire la messe; par lettre du 8 août 1813, il avait recommandé à un peintre qu'il avait amené de Paris, lorsqu'il alla résider à Saint-Flour, de mettre des tableaux en état d'être placés à la chapelle (com. par M. Courcellas).

(5) Le retour des Bourbons fut accueilli à Saint-Flour par les démonstrations d'allégresse de la population, et de nombreux cris de *vive le roi* « très

avait été fait par le concordat de 1801 et particulièrement à Savone. L'abbé Jaubert n'eût aucune appréhension et il put espérer que Louis XVIII « le meilleur des rois » comme il l'appela, ne lui refuserait pas ses faveurs. Il avait servi le gouvernement impérial jusqu'aux derniers jours il est vrai et lui avait prêté son concours pour repousser l'ennemi qui avait envahi le territoire (1), mais émigré pendant neuf ans en Espagne pour la même cause que les Bourbons, ainsi qu'il l'écrit à un de ses neveux, le 17 août 1814 (2), il avait prêté serment dans son exil, à Louis XVII et ensuite à Louis XVIII, devant leurs commissaires et il venait de participer, comme député, à tous les actes qui avaient placé Louis XVIII sur le trône. Le roi ne pouvait voir en lui qu'un ecclésiastique qui était toujours resté dans la ligne de ses devoirs. M. Jaubert ne se trompait pas. Le 12 avril, en effet il était invité à se rendre au ministère de l'intérieur, afin d'y prendre connaissance de ses bulles qui étaient comme nous avons dit, datées de Savone le 3 des ides d'octobre 1811 (3). Il n'avait plus qu'à attendre l'arrivée du roi et l'organisation du Conseil d'Etat pour les avoir (4).

Il fit partie de la députation du corps législatif qui

bruyants et prolongés » retentissent à la cathédrale à l'issue du *Te Deum* qui fut chanté à cette occasion. Le clergé manifesta sa joie par des cérémonies pompeuses et le chapitre rédigea une adresse qui fut portée par un de ses membres au président du gouvernement provisoire. (Lettres de l'abbé de Rochebrune du 21 avril et du 21 mai 1814 ; lettre de M. Lacoste du 14 avril, communiquée par M. Dubarry).

(1) Mandement du 31 janvier et du 2 février 1814.

(2) Communiqué par M. Dubarry.

(3) Lettres de Mgr Jaubert du 12 avril (com.) par M. Courcellas et du 18 août 1814, lettres de M. Bellet, supérieur du Séminaire de Saint-Flour du 20 avril ; du préfet du Cantal des 29 et 25 avril : de l'abbé Perret, vicaire général du 20 avril et du 18 mai 1814 (comm. par M. Dubarry) ; L'*Ami de la religion*, du 24 avril 1822.

(4) Lettres de Mgr Jaubert du 10 avril, lettre de l'abbé de Sarran du 24 avril 1814. Com. par M. Courcellas.

alla, le 2 mai, féliciter le roi à Saint-Ouen et il reçut de Sa Majesté l'accueil le plus flatteur (1); il avait déjà remis au comte d'Artois une note sur la situation, lors de la présentation du Sénat et du Corps législatif à ce prince (2)

Le ministre provisoire des Cultes ne tarda pas à faire à Sa Majesté un rapport favorable sur son institution canonique (3) et bientôt il ne fut question à Saint-Flour que du sacre de Mgr Jaubert. Une grande partie de la population et du clergé s'en réjouissaient à l'avance (4) et l'abbé de Rochebrune se félicita « comme d'un grand bien pour le diocèse » de ce que la viduité qui l'affligeait depuis longtemps allait cesser (5) « c'est avec une joye inexprimable lui écrivait le 20 avril, l'abbé Perret, chanoine de Saint-Flour et vicaire général, que je vous verrai à la tête du diocèse dans la plénitude du Sacerdoce. » (6)

Il a lieu de penser lui-même que ses bulles seront enregistrées avant la convocation du Corps législatif fixée au 10 juin. Les évêques présents à Paris et le Cardinal Ruffo lui-même (7), que le prélat avait vu, n'avaient aucun doute à cet égard (8). L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur et des cultes, disait le

(1) Chacun des membres de la députation fut présenté individuellement au roi (Lettre de Mgr Jaubert du 5 mai 1814 com. par M. Courcellas). Dès les premiers jours Mgr Jaubert fut décoré de l'ordre du lys.

(2) Lettre de Mr Jaubert du 16 avril. (id).

(3) Lettre de l'abbé Perret, vicaire général du 18 mai 1814; com. par M. Dubarry, lettre de Mgr Jaubert du 25 octobre 1814, com. par M. Courcellas.

(4) Le préfet lui exprime ses compliments et ses vœux dans ses lettres du 20 et du 25 avril (com. par M. G Dubarry).

(5) Lettres de l'abbé de Rochebrune à Mgr Jaubert le 7 mai 1814.

(6) Comm. par M. Dubarry. — D'après *l'Ami de la religion* du 2 avril 1805. Mgr Jaubert aurait demandé à Mgr Jauffret, évêque de Metz, d'être *assistant* à son sacre.

(7) Fabrice Ruffo, prélat et homme d'Etat, né à Naples, en 1744. Napoléon qui l'avait fait venir à Paris, après l'arrestation du Saint-Père le chargea de quelques négociations. Il retourna à Rome après la Restauration de 1814.

(8) Lettre de Mgr Jaubert du 5 mai (com. par M. Courcellas).

15 mai, à un ami de Mgr Jaubert que son institution canonique ne ferait aucune difficulté « parce que tout le monde sait, ajoutait-il, que les patrons ecclésiastiques n'ont jamais eu la faculté de varier » (1). Les autres ministres partageaient cet avis et la même assurance lui était donnée à la grande Aumônerie (2).

Toutefois Mgr Jaubert demandait une seconde nomination parce qu'il prévoyait qu'il serait fait une nouvelle circonscription de diocèses et qu'il était « trop attaché à celui de Saint-Flour, pour ne pas le préférer à tout autre (3).

Il ne pouvait cependant se flatter, malgré les sentiments de paix et de conciliation dont il fut toujours animé (4), d'y réunir tout les suffrages. Des « visionnaires ingrats » affectaient de jeter « des incertitudes sur le succès de ses bulles » et s'empressaient d'annoncer « qu'un abbé de Ligny » devait être nommé évêque de Saint-Flour (5). A la fin d'avril, l'abbé de Rochebrune répondit d'une façon assez froide à une lettre de l'évêque, qui se plaignait d'ailleurs de ne recevoir des nouvelles ni de l'abbé Lacoste son vicaire général qui allait bientôt l'abandonner, ni de l'abbé Sarran, secrétaire de l'évêché (6). Le silence qu'on observait à son égard n'était pas de bon augure. Il est certain qu'il

(1) Idem du 17 mai (com. id.).
(2) Idem du 30 avril du 26 et du 31 mai (id.).
(3) Idem du 26 avril (id.).
(4) Lettres de Mgr Jaubert du 25 mai 1813, des 9 et 26 avril 1814, (com. par M. Courcellas). « Soyez sûr, écrivait-il plus tard au secrétaire de l'évêché, que je n'aurai jamais de fiel contre personne ». (Lettre du 7 septembre 1814, com. par M. Courcellas). « Notre ministère, disait-il, est un ministère de paix qui ne doit avoir d'autre but que de réconcilier tous les hommes entre eux et ceux-ci avec Dieu ». (lettre du 4 octobre 1815, com. par M. Courcellas).
(5) Lettre de Mgr Laurent, du 24 avril 1814 (com. par M. Dubarry), l'abbé Laurent chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché au Puy, mourut en 1815, emportant les regrets de Mgr Jaubert auquel il était très dévoué (Lettres de Mgr Jaubert du 20 juin 1816, com. par M. Courcellas).
(6) Lettres Mgr Jaubert du 30 avril et du 5 mai 1841 (com. id.).

existait à Saint-Flour un parti hostile à Mgr Jaubert (1), et le bruit y courut qu'il n'y reviendrait pas. Le 19 avril le chapitre, qui lui pardonnait difficilement de lui avoir imposé les Statuts du 3 octobre 1812, dont l'évêque avait fait supprimer secrètement le préambule quelques jours auparavant (2), députa à Paris sans le prévenir, un de ses membres pour porter une adresse au gouvernemeut, agissant ainsi comme s'il lui était complètement étranger (3). Il devait mettre le comble à ses procédés envers le prélat en ne le comprenant pas

(1) Lettre de Mgr Jaubert du 26 mai 1814, com. par M. Courcellas. C'est à cette époque que poussés par la malveillance ou par l'esprit de parti, des ouvriers auxquels il était dû 8500 francs sur les travaux de réparation exécutés au palais épiscopal firent saisir les meubles de l'évêque. Mgr Jaubert ne pouvait pourtant être responsable des travaux ordonnés par l'autorité administrative et pour lesquels il avait lui-même fait des avances pour une somme de 2360 francs. Il obtint dans le courant du mois de novembre suivant que les ouvriers fussent payés, mais il ne devait faire de réclamation au sujet de ses avances qu'à la fin de l'année 1816 (Procès-verbal de saisie du 18 mai 1814 et autres pièces communiquées par M. Dubarry ; Lettres de Mgr Jaubert du 18 janvier, des 12, 26 mai et 1er décembre 1814, du 27 juillet 1816, com. par M. Courcellas). Trois procès furent intentés à la même époque à Mgr Jaubert. (lettre du 2 juillet 1841 com. id.). Il eût d'ailleurs de la peine à recouvrir une partie de son mobilier compris à tort dans les états de l'évêché envoyés à la Préfecture. (Lettre de Mgr Jaubert des 1er et 27 juin 1816, etc., com. par M. Courcellas).

(2) Lettre de Mgr Jaubert du 12 avril 1814, (com. par M. Dubarry).

(3) Mgr Jaubert ressentit cette injure et s'en plaignit à l'abbé de Rochebrune qui avait participé à l'acte du chapitre. Voici ce qu'il écrit à ce sujet à l'abbé de Sarran, le 17 mai : « J'écris, dit-il, à l'abbé de Rochebrune que j'ai appris par voye indirecte que l'abbé Delmas est député à Paris, et je lui marque mon étonnement de ce que le chapitre agit comme si je lui étois tout à fait étranger. J'ajoute qu'il me sembloit que les événements heureux que la providence a amenés sur notre Patrie devoient inspirer à tout le monde et surtout au clergé des sentiments de paix et de générosité, qu'au reste je ne me départirai pas de ces sentiments à l'époque très prochaine où je serai entièrement lié au chapitre par ma consécration».

Mgr Jaubert fut prévenu à la même époque que le chapitre tenait des assemblées au sujet des affaires du clergé avec d'autres ecclésiastiques, (Lettre de l'abbé Laurent du 14 mai, com. par M. Dubarry).

Nous avons déjà dit que depuis l'arrivée des Bourbons les mandements et autres actes étaient publiés sous le nom de vicaires généraux, le siège vacant. Il est vrai que Mgr Jaubert avait écrit à l'abbé de Rochebrune, qu'il ne pouvait à raison de ses fonctions législatives, s'occuper des affaires du diocèse et qu'il s'en rapportait entièrement à lui et au Conseil. (Lettre de l'abbé de Rochebrune du 21 mai 1814, com. par M. Dubarry ; lettre de Mgr Jaubert du 30 juin, com. par M. Courcellas).

dans la nomination de vicaires généraux capitulaires qu'il fit le 22 juin (1814) après avoir sous de vains prétextes et contrairement aux règles canoniques révoqué les pouvoirs de tous ceux qu'il avait précédemment désignés et en replaçant à la tête du secrétariat de l'évêché l'ancien titulaire (1). Cette décision fut prise à la suite d'une demande de collaborateurs faite par l'abbé de Rochebrune qui avait d'ailleurs dès le 21 mai (2) avisé Mgr Jaubert qu'il ne pouvait suffire à la tâche, à raison de son âge et de ses infirmités et qu'il se proposait d'inviter le chapitre à le faire seconder (3).

*(A suivre.)*

JOSEPH GARDÈRE.

(1) Acte capitulaire du 22 juin 1814, (archives du chapitre de St-Flour); lettre de Mgr Jaubert du 30 juin et du 2 juillet 1814 : des 1er, 6, 7 avril 1815. Le chapitre fit immédiatement dresser procès-verbal de l'état des fonds que le secrétaire de l'évêché avait en caisse et il voulait l'en rendre responsable. Lettres de Mgr Jaubert du 30 juillet et du 27 octobre 1814 ; du 31 octobre 1815, 18 juin 1816, etc. Les fonds qui se trouvèrent entre les mains des secrétaires de l'évêque, au Puy et à Aurillac furent saisis). Lettre de Mgr Jaubert du 9 février 1819. Com. par M. Courcellas) Il se trouve en caisse à St-Flour un excédent de 5400 francs dont le secrétaire ne voulut jamais se dessaisir selon les instructions formelles de Mgr Jaubert qui revendiquait cette somme et par lequel il fut garanti contre toutes poursuites éventuelles. (Lettres de Mgr Jaubert des 2, 5, 21, 30 juillet 1814, etc. acte de garantie du 3 septembre 1816, lettres de l'abbé de Rochebrune du 14 novembre 1818 etc., com. par M. Courcellas). L'abbé de Rochebrune s'adressa en vain au ministère au mois de juin 1814, pour demander que l'ancien secrétaire fut tenu de livrer les fonds et le registre des émoluments du secrétariat. De longs pourparlers s'établirent entre l'abbé de Sarran et son oncle devenu son héritier et M. de Rochebrune qui menaça même d'une action en justice au sujet de cette reddition de comptes. Le successeur de Mgr Jaubert du 27 octobre et du 5 novembre 1814, du 31 octobre 1815, du 24 mai et du 5 septembre 1816, etc., lettres de l'abbé de Rochebrune du 22 mars, du 22 octobre, 14 et 27 novembre 1818, 27 janvier 1819 etc., 9 juillet 1821, com. par M. Courcellas).

(2) M. Lacoste était parti la veille, pour aller passer quelques temps dans sa famille ; mais il ne devait pas revenir.

(3) Mgr Jaubert avait adhéré à la demande de M. de Rochebrune pourvu que ses « adjoints » fussent subordonnés aux vicaires généraux capitulaires (Lettres de M. Rochebrune des 7 et 21 mai 1814. com. par M. Dubarry); id. de Mgr Jaubert du 30 juin 1814 et du 2 mai 1815 (com. par M. Courcellas).

# LA PRIEURE DU CARMEL DE LECTOURE

## A L'ABBAYE DE GRANDSELVE

M. le chanoine F. Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, dans le cours de son étude sur *Les clochers de brique polygonaux de l'Ecole Toulousaine dans le diocèse de Montauban*, a été amené à signaler l'abbaye disparue de Grandselve (1114), « autrefois dans le diocèse de Toulouse, et dont le sol — *Campos ubi Troja fuit* — appartient aujourd'hui au Tarn-et-Garonne (1) ».

Ce souvenir mélancolique, donné par l'éminent archéologue à l'abbaye qui n'est plus, me donne la pensée de prendre dans mes notes le récit d'une visite forcée faite à Grandselve par la Mère prieure du Carmel (2) de Lectoure au commencement de février 1730, au retour de son premier exil.

On trouvera dans les lignes qui vont suivre (3) quelques indications sur le magnifique édifice et sur ses habitants, données dans cette langue savoureuse du commencement du XVIII^e siècle qui, quoi qu'elle dise, a toujours du charme.

(1) *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XXIX (1901), p. 319.

(2) Mère Thérèse de la Croix. Je lis au *Livre des Professions* du Carmel de Lectoure : « Le vingtième de juillet 1708, fête de notre Père St Elie, au chapitre de ce monastère, entre 9 et 10 heures du matin, sœur Gervaise-Thérèse de la Croix, nommée au monde Gervaise de Rosset, âgée de 33 ans 1 mois et 15 jours, native de Montpellier, fille de M. Jean de Rosset, docteur et avocat à la Cour des aides de ladite ville, et de M^me Jeanne de Gauteron, ayant pris l'habit de cet ordre dans ce monastère de Lectoure le dimanche 3^e juillet 1707, a fait profession avec la permission de M. de Bailly, prêtre, docteur en théologie, curé de l'église paroissiale du St-Esprit, établi supérieur et administrateur au temporel et spirituel de cette maison ». La sœur de la Mère Thérèse de la Croix et sa compagne d'exil, Suzanne de Rosset, Marie de la Miséricorde, avait pris l'habit religieux le 5 janvier, veille des Rois, de l'année 1710 et fait sa profession religieuse le 2 février, fête de la Purification de la Ste Vierge, de l'année 1711. Elle avait 37 ans et quelques mois.

(3) Je les ai empruntées à la *Relation des Persécutions des Religieuses de Lectoure en 1731* (manuscrit).

Je ne veux pas faire l'histoire de la lutte théologique, que M. A. Plieux a laissé soupçonner dans son travail sur le Carmel de Lectoure, durant la période janséniste (1). Cette lutte soutenue contre l'évêque par les religieuses *appelantes* fut longue, ardente et sans merci. Mgr Hertaut de Beaufort, le successeur (2) de Mgr de Polastron évêque appelant, était défenseur fougueux de la bulle *Unigenitus*. Il allait faire de longues conférences théologiques au Carmel, mais c'était sans succès. Les auditrices écoutaient en silence, elles prenaient même les discours du prélat, mais c'était pour les livrer à leurs amis : « Ces instructions ont mérité d'être retenues et couchées par écrit en leur tems, pour divertir quelques amis de la vérité (3) ».

Il faut dire que s'il avait pour lui la vérité et l'autorité... c'était tout; la vigueur indompté du caractère, la connaissance approfondie des subterfuges jansénistes sur la grâce, la subtilité de la dialectique étaient de l'autre côté de la grille.

L'évêque poussé à bout put bien supprimer le confesseur, la messe et les sacrements, il n'arriva pas à ramener les obstinées. Notre Maître à jamais regretté, s'il avait écrit l'histoire du jansénisme, que seul peut-être il pouvait écrire, n'aurait pas oublié ces incidents douloureux qu'il appréciait ainsi : « Il est difficile de parcourir sans émotion le récit des souffrances de ces pauvres femmes, encore plus à plaindre qu'à blâmer; on ne peut même refuser une sorte d'admiration, je ne dis pas à cette manie théologique, à ces

(1) *Le Carmel de Lectoure, étude historique et biographique*, A. Plieux *R. de G.*, XXVIII, 23, 80, 119.

(2) M. d'Iliers d'Entragues, nommé évêque de Lectoure à la mort de Mgr de Polastron, mourut, en effet, après son sacre, avant d'être venu prendre possession de son siège.

(3) *Relation des Persécutions*, etc.

révoltes si incompatibles avec la modestie de la femme et la simplicité de la religieuse, mais à cette indomptable énergie, à ce courage calme et fort, qui montrent bien, malgré leur déplorable emploi, ce que la vie du cloître ajoute à la fermeté du caractère et à la trempe de la volonté (1) ».

Restaient les lettres de cachet. Hertaut de Beaufort annonça un jour au parloir « qu'il avoit reçu des ordres de la Cour, qu'ils étoient en blanc, pour lui laisser la liberté de les remplir de la manière qu'il voudroit (2) ». La *Relation* donne du crédit de l'évêque de Lectoure une explication dont je lui laisse la responsabilité : « Il avait la faveur du valet de chambre du Roi et de sa nourrisse dont il cultivoit beaucoup la bienveillance, il lui envoyoit tous les ans des présens, des oyes confites, etc. ».

L'exil fut ordonné et la Mère Marie-Thérèse de la Croix envoyée à Narbonne (3).

L'archevêque de cette ville, François de Beauvau (4) du Rivau était en ce moment à Paris. Il finit par appren-

(1) L. Couture : *Le chanoine Louis Vacquier et le Jansénisme à Lectoure au* XVIII*e siècle. R. de G.* XVII, p. 119.

(2) *Relation...*, p. 48.

(3) Voici, à titre de document et d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, « l'ordre de la Cour » : « Il est ordonné au sieur Ragot, prébendier de l'église cathédrale de Lectoure, de transférer du monastère des Carmélites de Lectoure en celui des Carmélites de Narbonne, la dame du Rosset, dite sœur Marie de la Miséricorde, et la dame du Rosset sa sœur, dite sœur Thérèse de la Croix; enjoint Sa Majesté à la supérieure dudit couvent de Narbonne de les recevoir et retirer jusqu'à nouvel ordre de sa part.

» Fait à Versailles, le 1er septembre 1730. » *Signé :* Louis.

» Et plus bas : Chauvelin. »

*Nouv. Eccl.*, 1730, p. 245.

(4) Transféré à Narbonne en 1719, ce prélat, précédemment nommé archevêque de Toulouse, avait débuté dans notre province. Evêque de Bayonne de 1700 à 1707, il y laissa d'unanimes regrets, quand il fut transféré à Tournay en 1707 : « Mgr de Beauveau, dit M. H. Poydenot, résumant le chanoine bayonnais Veillet, contemporain de cet évêque, s'était attiré tous les cœurs par l'élévation de son caractère, sa grande piété, sa bienveillance, son esprit de paix et de modération ». H. Poydenot. *Notes sur les évêques de Bayonne...* (de 1452 à 1790), p. 592.

dre que, grâce à la manœuvre fort habile de l'évêque de Lectoure, des Carmélites accusées de jansénisme avaient été introduites, par ordre du Roi, dans le Carmel de sa ville archiépiscopale, et il redouta que les nouvelles venues ne se livrassent à un prosélytisme dangereux. Cette raison s'ajoutant au déplaisir de les avoir reçues sans être averti, lui fit prendre la résolution de les renvoyer à Lectoure par le même moyen et en usant du même procédé.

Il avait été « piqué jusqu'au vif. Il regarda comme une injure que Mgr l'evêque de Lectoure lui avoit fait, de n'avoir pas demandé son avis pour placer les religieuses dans son diocèse sans son agrément, surtout étant dans les sentimens des appellans, dont il avoit déclaré qu'il n'en vouloit point dans son diocèse » Aussi il avait mandé au supérieur des Carmélites de Narbonne « qu'il ne reviendroit pas de Paris qu'il ne portât un nouvel ordre qui nous renvoïat dans notre monastère de Lectoure; qu'il empecheroit autant qu'il le pourroit que je ne fusse transférée ailleurs que dans notre propre maison (1) ».

Il tint parole; cinq mois après « l'ordre du Roi arriva pour nous transférer dans notre maison de Lectoure. Mgr l'archevêque obtint qu'il fût expédié à la Cour si secrètement que pour cette fois seulement Mess^rs^ nos Visiteurs n'en eurent point connaissance. On croit que le principal objet que Mgr l'archevêque avoit dans le secret étoit de cacher notre retour à Mgr de Lectoure, jusqu'à ce qu'il nous eût dans son diocèse pour lui rendre la revanche de nous avoir envoyé dans le sien sans lui faire compliment (2) ».

Pour gagner du temps, on ne signifia pas à la Mère

(1) *Relation...*, p. 100.
(2) *Relation...*, p. 104.

Thérèse de la Croix l'ordre du Roi avec les formalités ordinaires. La saison était rude, « il ne déglassoit point », et il fallut partir le lendemain. On donna aux voyageuses « pour conducteur un jeune prêtre, mais fort sage » qui les accompagna à cheval.

Je passe sous silence les incidents de la route, les mauvais logis, les auberges, où une petite chambre les isolait à peine des refrains des charretiers, pour arriver à la halte qui fait l'objet de cette note :

Nous eumes encore une épreuve qui nous fit beaucoup plus de peine. C'étoit peut-être pour nous régaler que Mons^r le Supérieur de Narbonne avoit donné ordre qu'on nous fit loger dans la fameuse abbaye de Grandselve, qui n'a à présent qu'un abbé commendataire à qui elle fournit dix-huit mille livres de revenu, et il leur en reste quinze mille pour l'entretien de cette grande abbaye. Si Mons^r le Supérieur eut cette intention, il connaissoit bien peu notre goût; mais des brebis destinées à la boucherie ne peuvent s'attendre qu'à dépendre de la volonté de ceux à qui le pouvoir a été donné d'en haut pour exercer leur patience jusqu'à la mort. Notre conducteur tint l'affaire très secrète; mais il falloit du moins qu'il eût convenu avec le voiturier d'aller au petit pas, jusqu'à vers les sept heures du soir, et l'on affecta de nous faire errer dans un bois jusque vers les neuf heures. J'avois beau demander pourquoi on ne nous menoit pas par le droit chemin, et nous exposer à tant d'accidents dans des lieux inhabités, on me répondit que le voiturier n'étant pas accoutumé à la route de Toulouse il s'étoit égaré, comme si on s'égare dans le droit chemin de Narbonne à Toulouse.

Je vis bientôt le dénouement de la piece; car depuis longtemps qu'on tournoit et retournoit autour du bois ou au dedans, on auroit eu une grande heure de jour pour aller loger à une auberge qui n'étoit qu'à demi-lieüe de là. Notre prêtre s'approche de notre voiture, et me dit, que la nuit nous ayant surpris nous ne pouvions pas faire autrement que de loger dans l'abbaye de Grandselve, qu'il y avoit des appartemens pour les hôtes, etc... Je me recriai contre cette proposition, disant que j'aimois mieux passer la nuit dans les bois; qu'on nous faisoit voir des choses bien

extraordinaires; des Carmélites aller loger chés des religieux! Je sentis vivement cette injustice. D'une autre part, j'étais glacée de frayeur dans ce bois où nous étions ; et quoi qu'il fit un peu clair de lune, il me sembloit que les arbres étoient des hommes ou des loups, et nous craignions encore plus les uns que les autres.

Enfin voyant la nécessité où nous étions réduites, je dis au prêtre que j'entrerois dans ce monastère à condition que nous passerions la nuit dans l'église, et qu'il l'y passeroit avec nous, puisqu'il étoit notre ange visible : il s'accorda à tout.

Cependant on heurta plus de demi-heure à la porte du monastère, sans que personne y donnât un signe de vie. Enfin le portier sortit du lit (car tout le monde était couché) pour venir à la porte, et certainement il n'étoit pas de bonne humeur. Il se plaignit avec raison qu'on vint interrompre leur repos à cette heure, qu'on ouvoit aller à une hotellerie..., etc... J'étais charmée que notre conducteur sentit un peu ce rebut; de sorte que nos Messrs dirent au portier que c'étaient deux Carmélites pour lesquelles ils demandoient retraite et qu'ils avoient des lettres pour remettre a Dom Prieur de l'abbaye.

Dès que le religieux portier eut entendu nommer les Carmélites, la nouveauté des hôtesses lui fit ouvrir sur l'heure la porte, et nous fit des excuses en sa façon, nous pria d'attendre un moment dans un lieu où il nous introduisit jusqu'à ce qu'il eût donné avis au Révérend Père Prieur; je ne perdis pas de tems pour dire au portier de nous ouvrir l'église. Il se récria comme d'une chose qui était impossible à cause de l'heure, et des difficultés pour les ouvertures des portes, que leur maison étoit un monde, et que nous étions à une distance très éloignée de l'église. Le Révérend Père Dom Prieur fit toutes les diligences possibles pour nous venir recevoir, ce qu'il fit avec toutes les politesses et les démonstrations de charité possibles.

Notre prêtre lui remit des lettres et nous connûmes alors que cette visite avait été préméditée et qui en étoit le moteur. On nous conduisit dans un apartement le plus éloigné du corps de logis, comme nous souhaitions et sans doute destiné pour les dames; car il y en avaient d'autres qui touchaient à la bibliothèque de l'abbaye.

Dès que nous fûmes dans notre apartement on nous porta une grande colation de fruits, qu'on raporta bientôt parce que nous

étions en Carême. Nous vîmes venir un officier du monastère qui venoit pour ranger nos lits. Nous le priâmes de ne prendre pas cette peine parce qu'elle seroit inutile; nous prîmes à la porte des draps, pour étendre sur les lits pour y prendre le repos, selon notre coutume.

Le Révérend Père Dom Prieur vint le lendemain après Prime, nous faire une visite de cérémonie avec le Dom sous-prieur. Celui-ci parut surpris, mais en manière de récréation, de ce que nous les recevions avec nos grands voiles. Je m'excusai sur nos usages qui ne nous permettoient pas de faire autrement. Le Révérend Père Dom Prieur vint tout seul dans la même matinée, croyant peut-être qu'il auroit plus de privilège, quand il serait seul, de nous voir à découvert. Mais voyant qu'on le recevoit de même il parut qu'il y étoit sensible, et j'avoue que c'étoit de ma part une impolitesse selon le monde : mais pourquoi nous exposer tant sur la scène, nous qui nous sommes éclipsées aux yeux des hommes jusqu'à la mort.

Le Dom Prieur ne peut s'empêcher de me prier de lever mon voile, alléguant une bonne raison qui étoit l'incommodité que nous en recevions.

— Après tout, Madame, me dit-il, vous êtes supérieure, et vous n'êtes point dans votre communauté, par conséquent vous êtes libre de faire ce que vous voulés.

— Monsieur, lui dis-je, l'observance de ma Règle me suit partout, c'est la supérieure des supérieures à qui je ne suis pas moins obligé d'obéir que les inférieures.

Le Père Dom Prieur ne répondit rien. Depuis ce tems là nous nous aperçûmes d'un grand sérieux. Cependant j'eus occasion de connaître que ce n'étoit pas par indisposition d'esprit, car il nous invita à venir voir leur bibiothèque ce que nous ne crûmes pas devoir refuser; mais nous ne fîmes que traverser ce magnifique vaisseau, sans nous arrêter à voir les livres.

Il me tardoit infiniment de sortir au plus vite de cette abbaye, où étant toujours voilées nous ne pouvions faire attention à rien qu'à l'église qui est magnifique, à trois ou quatre nefs et où autres fois deux cens religieux au moins chantoient les louanges de Dieu, dans la première observance de S^t^ Benoît; car à présent c'est une mitigation, les religieux s'apellent Mess^rs^ entre eux. On nous montra en passant un ancien refectoire vouté; on nous dit

que c'étoit celui des Frères convers qui y étoient au nombre de cent dans le tems de la réforme. Ce vaste lieu sert à présent de cave pour serrer le vin.

Notre prêtre me pria d'agréer de séjourner jusqu'à trois heures de l'après-midi pour lui donner le tems de promener [dans] ce vaste enclos, que nous ferions une demi-journée : je vis bien que la matinée étoit trop avancée pour pouvoir faire autrement. Nous en passâmes la plus grande partie à l'église pendant les offices et les messes.

Le chœur est superbe pour l'architecture, et l'ouvrage des chaises a deux ou trois rangs. Nous y entrâmes quand les religieux furent sortis pour voir leurs livres d'office, car étant accoutumées au bréviaire romain, nous avions entendu une psalmodie de pseaumes tout differens. Nous vîmes en effet à chaque place le pseautier *in-quarto* distribué pour chaque heure d'office.

Les cloches sont au milieu du chœur : il y en a une pour appeler à Prime, une autre pour tierce, et ainsi du reste.....

Quand nous fûmes retirées dans notre apartement, un domestique ou officier du monastère vint pour dresser la table pour le repas et pour nous servir : nous le priâmes de ne pas se donner cette peine, que personne ne nous servoit, qu'on pouvoit laisser ce qui étoit nécessaire et que nous nous accomoderions.

L'officier crut que ne voulant pas que des hommes nous servissent à table, nous ne refuserions pas un petit garçon âgé de 9 ans qu'il nous envoya, et il avoit d'autant plus d'envie de nous rendre service que nous marquions le vouloir moins. Je lui dis que nous le remercions fort et que nous prierions bien Dieu pour lui, afin qu'il conservât sa crainte et son amour, etc... mais qu'il pouvoit se retirer et nous laisser le pot à l'eau sur la table que nous avions accoutumé de nous servir seules.

Après le diné tous les religieux nous vinrent rendre visite à deux ou trois bandes, je ne les crois pas en grand nombre, du moins il ne parut pas qu'ils fussent plus de vingt. Mais comme ce sont de grands fonds, il y a un nombre très grand des domestiques.

Les religieux rendirent compte à notre prêtre de l'inflexibilité à demeurer voilées et lui en firent des plaintes. Il répondit qu'il n'avoit pas plus de privilège qu'eux et qu'il ne nous avoit jamais vues à découvert quoiqu'il fût avec nous en route; que quand il

s'approchoit de l'équipage pour nous dire quelques mots, nous baissions nos voiles dans l'instant.

Le Révérend Père Dom Prieur conserva toujours sa gravité depuis le refus de le voir. Enfin l'heure étant venue de partir nous quittâmes cette demeure avec bien du plaisir.

Je ventai fort leur solitude comme bien propre à s'occuper des années éternelles et entretenir l'union avec Dieu dans la prière; les plus jeunes religieux se mirent à rire, d'autres en soupirant dirent : il faut s'y plaire et en avoir le gout pour être dans cette disposition, et aucun ne parut s'en accomoder...

Tous se trouvèrent à notre départ, et comme on pouvoit dire qu'ils n'avoient jamais logé des Carmélites, et qu'il falloit que la *Bulle* fît ce prodige, aussi on pouvoit espérer que pareille aventure n'arriveroit plus.

Cette parole d'obstination religieuse, non dépourvue d'ailleurs de belle humeur, qui termine ce récit, ne fait pas oublier le navrant tableau que la Carmélite croyante, aimant sa vie immolée plus que tout au monde, a dédaigneusement crayonné dans les trois lignes qui précèdent.

Elle avait vu, avec ce sens spécial que la foi ardente ajoute à la perspicacité naturelle de la femme d'esprit, qu'elle avait devant elle, non des religieux, mais des âmes démantelées.

L'abbaye, il est vrai, était debout encore, splendide dans son architecture, vraie petite ville rose, allumant les chauds reflets de ses murs de brique sous ce ciel d'hiver, au milieu des forêts endormies. Un passé de travail, de prière, de pénitence rédemptrice avait bâti ces murailles, élevé ces tours ajourées, et donné à Dieu cette splendide basilique.

Il lui parut que de cet ensemble de merveilles séculaires, l'âme religieuse était partie. Il ne reste rien de l'abbaye de Grandselve, *etiam periere ruinæ*... Le

corps devient poussière quand l'âme le quitte. La loi mystérieuse qui régit la vie humaine serait-elle celle qui règle aussi la vie des monuments?

La voyageuse reprit son chemin. Les incidents divers de la route, la surveillance un peu tracassière qui veillait à écarter d'elle les « amis de la vérité », sont racontés avec complaisance, mais sans amertume. Enfin elle arriva près de Lectoure, venant de Saint-Clar, et déjà elle voyait la flèche hardie de la cathédrale; tout près se trouvait son cher monastère d'où elle était exilée depuis cinq mois; elle allait y rentrer, peut être pour y souffrir encore, mais la souffrance lui était aimable puisqu'elle croyait souffrir pour la vérité, et qu'elle serait au milieu de ses sœurs.

Elle goûta, avant d'arriver au monastère, une joie très humaine et dont son âme *d'appelante* ne se défendit pas. L'évêque de Lectoure ne savait pas son retour. Il était chez lui, et sans doute qu'à ce moment il buvait doucement les rayons du soleil qui à cette époque de l'année sont si bons et si appréciés sur les terrasses du palais. Il aperçut sur le chemin un équipage extraordinaire, car un prêtre à cheval galopait à côté.

Je laisse au lecteur le soin de deviner la stupeur du prélat et la joie contenue, mais très vive, de notre voyageuse dont je cite le récit :

« Notre équipage passa sous les fenêtres de l'évêché. Mgr de Lectoure qui ne savoit rien de notre translation demanda de qui étoit cet équipage, il vit un prêtre à cheval, on lui dit que c'étoit des Carmélites, il fut fort empressé pour l'apprendre. Je ne sais si ce fut notre prêtre qui lui dit que c'étoit la Mère Prieure des Carmélites de Lectoure, avec sa sœur, qu'un ordre de la Cour avoit rappellé dans leur couvent.

On dit que Mgr de Lectoure pensa s'évanouir dans le sentiment qu'il eût de ce soufflet. »

Le premier exil de la Mère Thérèse de la Croix venait de finir. C. CÉZÉRAC.

---

## Le Mot « historique » du Général Tartas

La note ci-après fut écrite sous la dictée de Mme de Tartas, pour être envoyée à M. L. Couture, à la suite d'un de ses derniers entrefilets *sur un mot dit « historique » du général Tartas (Rev. de Gasc.* 1895, p. 148). Si elle ne voit le jour qu'aujourd'hui, on trouvera l'explication de ce retard dans les quelques lignes dont l'accompagne le secrétaire bénévole de feu Mme de Tartas de qui nous venons de la recevoir. A.D.

« Cette note me fut remise par Mme de Tartas, il y a environ huit ans, quelques temps avant sa mort, à propos de quelques lignes que M, Couture avait fait paraître sur M. de Tartas. Je l'ai trouvée dans mes papiers, en cherchant autre chose »... C. C. DE S. G.

En lisant votre intéressante *Revue de Gascogne*, j'ai vu qu'au sujet d'une réponse faite au Président de la République vous ne saviez pas au juste à qui l'attribuer, et que vous seriez bien aise d'être fixé à ce sujet. Voici les renseignements les plus précis. En 1848 le général de Tartas, militaire avant tout, refusait de se laisser envoyer à la Chambre. Ses compatriotes insistèrent tellement pour qu'il acceptât ce mandat, au moins pour cette élection afin de faire passer une liste à laquelle ils tenaient beaucoup, que le Général céda. Quand il fut question à la Chambre d'un vote impliquant un blâme pour le général Changarnier, son ami intime, qui avait servi avec lui en Afrique, il vota en faveur du général Changarnier contre le désir du Président. Ce soir-là même, il y avait une réception officielle à l'Elysée. Le Général s'y rend, comme de coutume, et dès que le Président le voit, il lui dit : Eh bien! général, vous avez aujourd'hui voté contre moi. Le général qui avait l'esprit prompt comme toute sa personne, lui répondit : « Sire, la main peut se tromper, mais le cœur jamais » (1). Cette réponse circula de suite dans les salons de l'Elysée, où elle eut un grand succès; et de tous les côtés chacun disait en souriant : « Les Gascons savent toujours se tirer d'affaire »....

« Vous verrez que j'ai ajouté la particule qui a été omise dans votre Revue, parce que j'ai sous les yeux l'acte de naissance du Général et celui de son père, qui était né en 1781, de Jean-Baptiste de Tartas, écuyer, seigneur de Conques, ancien officier au régiment de la couronne. Cet enfant qui fut nommé Guillaume devint le père du Général qui a été baptisé sous les noms de Louis-Emile de Tartas » (1).

(1) Malheureusement cette lettre ne nous renseigne pas sur la date exacte où ce mot aurait été prononcé; or c'est pour une question de date que l'authencité en a été constestée. A. D.

# LES LANDES DANS LES RÔLES GASCONS D'EDWARD Ier

Parmi les diverses régions de la Gascogne anglaise, il en est peu qui soient, pour leur histoire, plus redevables que les Landes au nouveau volume publié par M. Bémont. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne*, à qui on a dit ici l'intérêt gascon de cette publication, ne s'étonneront (1) donc pas, m'a-t-on assuré, qu'on leur en signale l'intérêt purement landais. Quoi qu'il en soit, joints à ceux qui ont été déjà publiés les rôles (2) d'Edward Ier permettront d'écrire d'une manière à peu près définitive les annales politiques de notre pays jusqu'en 1290.

Sur les 1844 pièces que renferme ce volume nous avons pu, à la suite d'uue première et trop rapide lecture, en relever 246 qui concernent nos Landes; il nous suffira d'indiquer les plus importantes. Au sortir de la Grande Révolte, en autorisant les gens d'Auribat à choisir un emplacement pour une enceinte fortifiée (fortalicium) ou campement (casamentum), Edward, alors duc de Guyenne, avait donné le signal d'une transformation complète dans l'organisation de notre pays (3) (3 décembre 1259). Devenu roi, en accordant au sénéchal Luc de Tany, son représentant parmi nous, le pouvoir de construire sur ses terres des villes ou bastides (12 novembre 1274) (4), il allait faire surgir de toutes parts ces villages fortifiés destinés à servir de refuge aux habitants des campagnes (5). On a signalé dans le volume qui nous occupe en ce moment les coutumes de neuf de ces communautés naissantes, deux seulement, Miramont et Castet-Crabe, nous appartiennent (6); deux autres, Saint-Pastour (n° 1197), et Puymirol (n° 1105) nous semblent particulièrement intéressantes en ce qu'elles sont rédigées

(1) Ils s'en étonneront si peu que chacun deux serait bien aise que quelque travailleur fit pour sa région un travail semblable à celui de M. Tauzin.
N. D. L. D.

(2) *Rôles gascons* transcrits par M. Ch. Bémont (1900), t. II.

(3) *Id.*, t. I, n° 4327.

(4) *Id.*, t. II, n° 8.

(5) Cf. J.-J.-C. Tauzin : *Les bastides landaises et leur organisation municipale du* XIIIe *au* XVIIe *siècle (Revue des Quest. hist., avril 1901)*

(6) *Castri-Craba in Marciano super flumen Ladouse diocesis Adurensis*, Castet-Crabe, à Bougue [canton de Mont-de-Marsan], et non pas comme le dit a tort M. Bémont ( page 16, col. 1, note 4, p. 175, note 5) Labastide. d'Armagnac qui ne fit jamais partie du Marsan ni du diocèse d'Aire et fut bâtie un peu plus tard par le comte Bernard VI d'Armagnac.

en un dialecte gascon qui peut fournir quelques renseignements sur le nôtre. Il est facile de constater que ces diverses transcriptions des usages locaux, qui seules devaient plus tard avoir force de loi, ont entre elles un air de famille frappant. Les différences à signaler consistent le plus souvent dans le nombre de certains officiers municipaux ou d'ordre judiciaire et dans le chiffre plus ou moins élevé de l'amende infligée à tel ou tel délit.

Tant d'intérêts se trouvaient enchevêtrés par suite de la multitude des seigneurs possesseurs du sol à titres divers que la construction de ces bastides nouvelles souleva parfois bien des difficultés. Edward, qui nous apparaît préoccupé de tout régler selon la stricte justice, s'efforçait de les applanir dans un grand esprit de conciliation. Bonnegarde (n° 654) et Saint-Gein (n°s 864 et 1357) lui donnèrent des soucis qui nous font sourire aujourd'hui, en songeant au peu d'importance de ces deux localités. Pour la seconde le sénéchal ou à son défaut le connétable dut venir personnellement déterminer la profondeur et la largeur des fossés, s'entendre avec des ouvriers compétents pour la confection du *stadicus de stadio faciendo*. M. Bémont ajoute en note : « Saint-Gein est situé sur un étang que remplit le ruisseau du » Ludon. *Stadicus* signifie sans doute un quai pour les bateaux. « Voir du Cange au mot *Stadicus*, n° 7 (1). » Saint-Gein est, en effet, sur un étang que remplit le ruisseau de Pinole après avoir grossi le Ludon; mais cet étang est de telles dimensions que l'on a quelque peine à se figurer des bâteaux flottant sur ses eaux. *Stadicus* nous paraît donc désigner ici non pas « un quai pour les bateaux », mais bien le terrassement élevé autour de la bastide à mesure qu'on creusait les fossés.

Edward avait depuis longtemps ordonné de relever le *Castrum* de Pouillon (10 décembre 1254) (2), sans réussir à voir les habitants s'établir dans son enceinte. Pour les déterminer à venir s'y abriter, il distribua les emplacements, avec ordre de construire les maisons en deux ans (3); ses représentants partagèrent ensuite à divers personnages les landes qui s'étendaient autour de cette localité. Cet article (n° 1325) enrichi de notes nombreuses fournies par M. Abbadie, le savant président de la Société de Borda, mérite plus particulièrement de fixer l'attention des amateurs d'histoire locale. Signalons également les actes de paréage de l'abbé

(1) *Rôles gascons*, t. II, p. 419, note 4. — (2) *Id.*, t. I, n° 4330. — (3) Bonnegarde, 20 mars 1289.

d'Arthous pour la construction de Hastingues (n° 1418) et de l'évêque d'Aire, Pierre III, (n° 1042). Nous voyons par ces deux actes que les bandes pillardes de Gaston de Béarn et de Constance de Marsan, sa fille, avaient porté la désolation sur les bords du Gave, incendié l'église et le monastère du Mas. L'auteur de ce second méfait paraît avoir été Arnaud d'Artigues qui, banni de tout le duché par le sénéchal Jean de Havering, obtint son pardon de la clémence royale (16 juin 1289 (1). Quant à la vicomtesse de Marsan, rendue responsable du crime de ses gens, le sénéchal eut ordre de la contraindre par la saisie de sa dot et de tous ses biens à payer à l'évêque d'Aire la somme à laquelle la reine d'Angleterre, intervenue pour rétablir la paix, l'avait condamnée envers ce prélat (n° 1823).

Le monarque se montre préoccupé de faire disparaître les traces des dernières luttes; il témoigne surtout la plus grande bienveillance envers Gaston VII, son grand-oncle, et Constance de Marsan, sa cousine, pour régler tous les différends que le voisinage de leurs domaines avait pu faire surgir. Il mit fin à la longue guerre entre les maisons de Miramont et de Castelnau-Tursan (n° 988); il rétablit la paix entre les bourgeois de Dax (n° 84), les récompensa généreusement de leur docilité à répondre à son appel (n^os 1173, 1598) et leur pardonna leur révolte contre son sénéchal, Luc de Tany (n° 160]. Le vicomte de Tartas (n° 1589), le sire d'Albret (n^os 1423, 1424), la famille de Caupenne (n^os 130, 369, 370, 373, 853) et tant d'autres seigneurs furent généreusement récompensés de leurs services. Le duel projeté entre Charles d'Anjou et Pierre III d'Aragon attira aussi son attention (n^os 683. 690).

Nous n'avons pas l'intention de pousser plus loin cette étude : dans une publication surchargée de mille détails, il était presque impossible d'éviter toutes les erreurs. Nous en signalerons quelques-unes que l'éditeur ne manquera pas de faire disparaître en complétant son œuvre.

P. 4, note 1, c'est en 1133 que Mont-de-Marsan a été fondé. 1141 est la date du concile de Nogaro, où fut réglé le différend entre Bonhomme, évêque d'Aire et l'abbé de Saint-Sever au sujet de la nouvelle église — p. 151 l'éditeur a négligé d'indiquer que cet acte avait déjà été publié par Rymer, I, II, p. 163, col 2, — p. 62,

(1) *Rôles gascons*, t. II, n° 1152.

col. 2, note 1. Gutpin n'a pas été identifié. C'est Jupouy ou Jupoy en Vielle. — p. 104, col. 1, note 3, terre de Geosse, n'est pas Josse mais bien le pays de Gosse, près Bayonne, — p. 138, col. 2, note 3, sur l'entrevue entre Philippe III le Hardi et Alfonse X de Castille, les deux souverains négocièrent, mais n'eurent pas la moindre entrevue. Philippe se tint à Mont-de-Marsan et Alfonse à Bayonne. Le prince de Salerme, Charles le Boiteux, venu à Dax, servait d'intermédiaire; mais bientôt fatigué de faire la navette entre les deux souverains, il obtint de réunir à Dax leurs représentants (1). Les négociations n'ayant pas abouti, Philippe III s'éloigna de Mont-de-Marsan pour se rendre à Toulouse (20 décembre 1280), mais le prince de Salerne célébra à Dax les fêtes de Noël. Edward Ier fit compter au sénéchal Jean de Grilly 2,366 liv. 16 s. et 7 d. bordelais, pour le dédommager des dépenses que le voyage des deux souverains, en Gascogne, lui avait occasionnées et des avances qu'il avait dû faire (13 août 1281) (2). — p. 179, col. I. note 3. Arricau (Landes, Ar. Mont de Marsan, C. La Glorieuse). C'est Arricau, entre Amou et Bonnegarde, ainsi que l'indique le nº 1747. — p. 295 col. 2 not. I, Castelnau-Chalosse, c'est Castelnau-Tursan, qu'il faut mettre. — p. 317, col, 2, note 4. « Peut-être Loubens (Gir. arr. et c. La Réole). » — Plutôt Loubens, com. de Hontanx, C. de Villeneuve de Marsan, et une des vingt deux bastides du pays de Marsan. — p. 318. col. 2, note I. « Le Mas est séparé d'Aire par un bras dérivé de l'Adour ». Le canal qui alimente le moulin traverse bien la ville d'Aire, mais ne la sépare nullement de la section du Mas. — p. 324, col. 2, note I. « *Hist. mon. S.-Sev.* T. III ». L'œuvre de du Buisson ne comprend que deux volumes. — p. 328, col. I. note 2. Raymondo de Compania, (Champagne, Ch. Inf.), c'est Compagne, dans le Marsan. Voir du reste nº 1360, note 2. — p. 374, col. 2, note 3. « La *Gallia christiana*, I. col. 1187, ne donne aucun nom d'abbesse des Clarisses de Mont de Marsan avant 1304 ». La liste publiée par la *Gallia* a été complétée dans la *Revue de Gascogne*, XXXVII, 1896 p. 558 et d'après les archives des Landes, nº 170; avant Dolce de Pontac on trouve Gilette, fille de Gaston VII (1253) et Navarre Dourdans. (1271) auxquelles il faut joindre Marquèse de Mostrog (1277). — p. 396, col. I, note 1, Gramont, commune de Bidache; le château de Bidache a

(1) RYMER, I, VI, p. 189, col 2.
(2) *Rôles gascons*, t. II. nos 501 et 502.

été bâti par un cadet de la famille, mais Gramont était dans le canton de Saint-Palais, (B. Pyr.) — p. 407, col, 2. note 1. Vic, bourg de Pouillon qu'on appelle aujourd'hui le Vic. (Comm. de M. F. Abbadie). Nous croyons plutôt qu'il s'agit de Vic, canton de Montfort ; car pour Pouillon cette formule *le Vic* est une expression générique et non une désignation particulière comme l'autre. — p. 452, col. 2, note 9. « Abbaye de la Grâce-Dieu ou S. Jean de la Castelle, sur l'Adour, (Landes arr. et c. Aire ». Il faut dire à Duhort, arr. de Saint-Sever, canton d'Aire, car Aire est simple chef-lieu de canton et non d'arrondissement. — p. 487, col. 2, note 2. Guitardo d'Arrimbès (Rimbetz et Baudiets) ; c'est assurément Rimbla (Bastennes), comme l'indique le n° 1574. — p. 487, col, 1, note 1. S. Pierre. (Landes arr. et c. Mont-de-Marsan) ; c'est S. Pierre de Dumes, arr. de Saint-Sever.— p. 589, col. 2, note 7. La date du 6 mai 1270 est-elle celle du testament de Gaston VII, que Marca (p. 678) et la *Gallia christiana* (1. col. 1272), font mourir le 26 avril 1270 ?—p. 526, col. 1, note3. Boucau (B. Pyr.), c'est Vieux-Boucau, canton de Soustons, arr. de Dax, (Landes). — p. 536, col. 1, note 1. Bajulis Gouosse (Gousse), lire Gonosse ; il s'agit du pays de Gosse. — p. 536, note 5. Arnou pour Amou. — p. 541, col. 2, note 3. au mot Coula, c'est Coulac. — p. 560, col. 2, note 3. « Allusion à l'entrevue de Philippe III le Hardi avec Alphonse X de Castille en 1280 n^os^ 501, 502». Nous ne le pensons pas, car Jean de Havering n'était pas sénéchal à la date où nous renvoient les n^os^ 501 et 502, les frais dont il s'agit furent supportés par Jean de Grilly. Il s'agit de l'entrevue qui eut lieu à Bayonne en 1287 entre Philippe le Bel et Sanche de Castille ; Philippe abandonna la cause de ses cousins, les princes de La Cerda, dépossédés du trône par Sanche, leur oncle, et fit cession à ce prince des droits qu'il pouvait avoir lui-même sur la Castille du chef de sa grand'mère Blanche

Ces inadvertances et ces erreurs de détails, bien difficiles à éviter dans un travail si minutieux, dont la révision revient de droit aux spécialistes de chaque région, ne diminuent en rien la valeur du volume que nous venons de parcourir. Nous appelons de tous nos vœux l'heure où M. Bémont, complétant son travail, nous donnera la seconde partie des rôles d'Edouard I^er^. La préface qu'il nous promet d'inscrire en tête de ce nouveau volume, assurément sera le digne pendant de celle qui précède la seconde partie

des actes d'Henri III et la table qui doit la terminer permettra à nos travailleurs d'explorer à leur aise et selon leurs besoins ce riche trésor de pièces si nombreuses, si variées et si curieuses.

J.-J. C. TAUZIN,
*Curé de St-Justin de Marsan.*

---

## RECTIFICATIONS A LA « GALLIA CHRISTIANA »

### ABBÉS DE SAINT-PÉ : JEAN (?) DE LA PORTE ET JEAN D'ESTORNÈS

La *Gallia christiana* donne comme 24e abbé de Saint-Pé, Jean de la Porte, dont le gouvernement aurait duré à peu près dix ans (1), c'est-à-dire, d'après ses calculs, de 1558 à 1568 (2). Les nombreux éclaircissements dont l'histoire de Saint-Pé ne cesse de s'enrichir, grâce au zèle pieux des chroniqueurs historiques de son *Annuaire*, ont déjà rectifié sur bien des points la courte notice consacrée à l'abbé de la Porte. Ainsi l'auteur de la *notice sur l'abbaye et le Petit Séminaire de Saint-Pé de Bigorre* (*Annuaire de 1887*, p. 320), a montré que son prénom était Bernard et non Jean et qu'il était abbé dès 1566 (p. 322). Larcher, dans la notice publiée par M. G. Balencie, affirme (*Annuaire de 1887*, p. 261), qu'il fut nommé le 25 Avril 1566. Les *Acta consistorialia* de Pie V, c'est-à-dire le procès-verbal officiel des consistoires, nous permet de préciser et au besoin de confirmer ces renseignements. On y lit que dans le consistoire du vendredi 15 novembre 1566, le cardinal Vitelli proposa, après nomination faite par Charles IX roi de France, pour l'abbaye vacante par le décès de *Bernard* de la Porte le frère Jean d'Estournès, moine du même monastère, présentant toutes les qualités requises par le concile de Trente; Die veneris 15 9bris 1566...., Referente... Reverend°... cardinale Vitellio et ad nominationem Caroli Regis Christianissimi (3) sanctissimus Dominus noster (4) providit monasterio sancti Petri de Generosio ord. S. B., Tarvien (5) dioc, vacanti per obitum Bernardi de la Porte de persona R. Patris Fratri Joannis de Stoumes ejusdem monasterio monachi. habentis omnia requisita a sacro concilio Tridentino et qui etiam fecit professionem fidei juxta articulos editos cum solida absolutione » (6).

A. D.

(1) Pour qui a lu la notice de Dom Estiennot sur Saint-Pé, il est évident que les rédacteurs de la *Gallia* se sont ici uniquement inspirés d'elle; ils lui empruntent mot à mot le peu qu'ils disent de cet abbé. La notice d'Estiennot sur Saint-Pé se trouve à la Bib. nat. f. lat, 12751, f° 296-307, 660-671.

(2) T. I. col. 1245, (éd. 1870).

(3) Renseignement qui a son prix, quoique l'abbé fût régulier, le roi s'arrogeait cependant le droit de le nommer en vertu du Concordat. Ne faudrait-il pas voir là l'origine du refus qu'opposèrent les moines de Saint-Pé à la nomination de l'abbé Bernard de la Porte ? car, s'il faut en croire des autorités sérieuses (voir *Annuaire* de 1887, p. 320), cette opposition n'était nullement justifiée par la conduite de cet abbé. — (4) Le Pape Pie V.

(5) Le ms porte Tarium ? (sic) dans le texte que j'ai consulté, mais les noms propres sont souvent défigurés dans ces *Acta consistorialia* copiés sur la minute du secrétaire du consistoire; on en a un exemple ci-après pour le nom de Jean *d'Estournès*. — (6) Bib. nat. f° lat. 12561, f° 88.

# LETTRE D'UN " ANCIEN ÉVÊQUE " DE COMMINGES

Le signataire de cette lettre est Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavi. Ce prélat occupa le siège épiscopal de Comminges de 1764 à 1785 époque où il démissionna en faveur de son neveu (1).

Cette missive fut apparemment adressée, en 1801, à Antoine-François Fourcroy (1755-1809) chargé alors de réorganiser l'Instruction publique en France. Le sieur Hubert, dont l'avant-dernier évêque de Saint-Bertrand se constituait le pressant avocat auprès de ce personnage, nous est connu par la note suivante que M. d'Osmond ajoutait à sa lettre : « Note pour le c$^{en}$ Hubert. — Henry-René Hubert, né dans le département de la Marne, prêtre, âgé de 44 ans, a fait ses études dans le Collège de Sainte-Barbe, y a été ensuite maître, et depuis 20 ans a été constamment instituteur public ou particulier ».

Je ne sais quel fut le succès de la présente requête dont l'auteur mourût en 1806, âgé de 83 ans, à Saint-Germain-en-Laye.

J. LESTRADE.

Saint-Germain-en-Laie, 5 frimaire (2).

Seroit-il permis, Citoien Ministre, à un des plus anciens évêques du Languedoc et un des premiers admirateurs de vos talents et de vos succès, de se rappeller à votre souvenir? Vieux, infirme

(1) Antoine-Eustache d'Osmond né en 1754, évêque de Comminges en 1785, nommé évêque de Nancy après le Concordat, décédé en 1823. — Sa *Vie* a été écrite médiocrement par l'abbé Guillaume (1862).

(2) A côté de ces mots on lit : « *N° 407, 3e division, 4e bureau :* demande d'une place de professeur dans le Lycée d'Avignon pour le c$^{en}$ Hubert ».

et retiré, je demende peu parce que j'ai peu de besoins; mais je sens qu'on a plus de force à solliciter pour un autre que pour soy quand on est sûr de présenter le bien à un homme en place qui le désire.

Vous estes décidé à établir un Lycée du 3me ordre à Avignon. Quoyque ce Lycée soit d'un rang inférieur, il n'est pas de place qui ne soit importante dans une telle institution. C'est avec la connoissance de touttes les qualités nécessaires pour des fonctions aussi intéressantes que je vous présente M. Hubert qui les possède touttes à un point qui le rend un sujet prétieux pour l'Etat. En mettant de côté le tendre intérest que je prends à luy et le désir que j'aurois de luy procurer un état décent, je puis vous assurer que je l'ai suivi dans touttes les positions de sa vie et que j'ai acquis la certitude qu'on ne peut faire un meilleur choix. Un élève de Sainte-Barbe qui y a remporté les premiers prix, qui d'écolier est devenu maître dans le même collège, fait preuve de sa capacité, et M. Binet son ancien maître, aujourd'huy professeur de Belles-Lettres aux Ecoles centrales du Panthéon peut vous rendre compte de sa capacité (1), et je me présente pour caution de sa moralité qui a traversé notre Révolution sans luy rien faire perdre de l'honnêteté de ses principes.

D'ailleurs il est désiré par la Ville d'Avignon qui a été témoin de l'éducation qu'il a donnée aux enfants de M. Forbin de Janson, qui luy fait le plus grand honneur, et c'est encor un mérite de n'avoir jamais cessé de s'occuper des mêmes travaux.

Si mon suffrage peut estre de quelque poids auprès de vous je partagerai bien sincèrement les sentiments de sa reconnaissance.

J'ay l'honneur d'estre avec considération et respect, Citoien Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur :

† L'Ancien Evêque de Comenges (2).

(1) René Binet (1732-1812) vice-recteur de l'Université de Paris avant la Révolution, connu par ses traductions d'Horace et de Virgile. — (Voy. *Biog. Univ.* t. IV).

(2) J'ai déposé ce document aux Archives de la Haute-Garonne · *Fonds du chapitre de S. Bertrand* (1902).

# BIBLIOGRAPHIE

STATUTS ET LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE « LA GARBURE », Société amicale des Gascons du Gers à Paris, année 1901. — *Auch, imp. Foix,* 1902, in-8°, 55 pp.

Aux réunions annuelles de *La Garbure,* notre compatriote M. Michelet continue depuis douze ans ses études sur l'histoire littéraire du gascon parlé dans le Gers.

J'ai la bonne fortune de posséder la série complète de ces importants travaux. L'auteur les réunira bientôt en un beau volume pour le profit et l'agrément des nombreux amateurs de nos dialectes méridionaux. On trouvera dans cet ouvrage des notices biographiques fort complètes, avec une anthologie copieuse et judicieusement choisie dans nos vieux petits livrets gascons si rares et si précieux. Voici, en résumé, l'ensemble des écrits de M. Michelet sur cette matière.

Après avoir caractérisé les Gascons (1890) et parlé de leurs troubadours (1891), l'auteur a commencé l'étude des poètes du Gers qui ont rimé en Gascon : il a successivement parlé de *d'Astros* (1892), de *Pierre de Garros* (1893) (1), de *Guillaume Ader* (1894), de *Gabriel Bedout* (1895), de *Louis Baron* (1896), de *Dominique Dugay* (1897) en 1898, il s'est occupé des *Noëls gascons* (2), puis de *Joseph Noulens* et de sa *Flaüto gascouno* (1899), l'année suivante (1900) de *l'abbé Laffargue*, enfin l'année dernière du poète *Cassaigneau* (3).

M. Cassaigneau nous appartient à peu près, car il est né à Lamothe-Cumont, dans le Tarn-et-Garonne, mais sur la limite du Gers. Cette localité était autrefois comprise dans le diocèse de Lectoure et dans le pays de Lomagne.

(1) *Revue de Gascogne*, XXXV, 1894, p. 318.
(2) *Revue de Gascogne*, XX, 1899, p. 523.
(3) Notre collaborateur, M. Léonce Cazaubon, il y aura bientôt vingt ans, a écrit avec la finesse et le bon goût de son charmant esprit : *Cassaigneau, poète gascon* (Toulouse, 1883), ouvrage dont M. L. Couture a rendu compte dans la *Revue de Gascogne*, XXV, 1884, p. 146.
Voyez aussi deux excellentes études de M. Frayssinet insérées dans cette même *Revue* (XXII, 1881, p. 220 et XXIII, 1882, p. 82.

Le gascon qu'il parle se rapproche un peu du Languedocien : au lieu de l'article gascon *lou*, il emploie *lé;* parfois il supprime *a* devant *r* initial *(ré, risé, riu, ruco,* au lieu de *arré, arrisé, arriu, arruco);* j'ai remarqué aussi le maintien de *n* entre deux voyelles (il dit, *granoulho, pané, uno,* nous disons *graoulho, paè, uo).*

Quant à l'orthographe, M. Cassaigneau se refuse à l'écrire comme tout le monde.

Je vais mettre à profit le remarquable travail de M. Michelet et les nombreux extraits qu'il nous donne pour indiquer quelques traits de ce poète.

Médecin à la campagne, M. Cassaigneau a conté avec beaucoup de verve les ennuis de sa profession, montrant une fois de plus que de gens sont contents de leur sort. Il a encore tancé vertement les empiriques et les devins et fait rire à leurs dépens.

Certaines peintures de mœurs mériteraient bien aussi d'être mises en relief : ainsi, dans le charmant poëme *Mariouneto la dounzelo*, il y a une noce bien gasconne. Notons encore la grosse bonne chère fort appréciée par M. Cassaigneau, par notre vieux d'Astros, comme par nos bons paysans si sobres les jours ordinaires.

L'amour de notre poète pour la nature au milieu de laquelle il vit est peut-être son caractère le plus remarquable. M. Michelet l'a parfaitement mis en lumière par des morceaux bien choisis. Voici comment il nous présente le beau poème *Les aousets e las flous.*

Prêtez l'oreille : c'est le bruissement de l'abeille, le chant trillé du rossignol, les gazouillements de toute la gent ailée qui saluent avec joie l'astre du jour. Les fleurs des prés et des jardins embaument l'air de leurs parfums amers et salubres, charmant l'œil par la diversité de leurs couleurs... Le poëme de l'univers révélé par l'infinie variété des phénomènes s'élève ainsi de strophe en strophe et se résume en un hymne religieux de reconnaissance envers le Créateur.

Depuis que du Bartas a fait de l'harmonie imitative avec le chant de l'alouette, quantité de poètes, comme d'Astros, se sont efforcés de l'imiter. Dans Cassaigneau *la gentille alouette* chante de cette jolie façon :

Anfin jou sèou la laouzeto
Que canti *tiro-tireto;*
*E piou-piou, tiro-lira,*
*Tiro-liro-larira.*
.....

Lairé biou
Qu'en abriou
Se biro
Me tiro
L'estiou
D'aciou :
Tiro
Liro
Piou
Piou!...

Dans l'œuvre de M. Cassaigneau on a l'embarras du choix. M. Michelet ne pouvait tout prendre. Aussi je ne puis lui faire un reproche d'avoir laissé de côté la description d'un orage dans les campagnes gasconnes; d'autant que les rimeurs ont bien souvent versifié la tempête. Mais *La Grèllo dou Caouze* est une œuvre vraiment originale parce qu'elle est peinte d'après nature.

Ecoutons, maintenant, le poète chanter son indépendance.

.....
Sèou pas nat moussu de calibre
N'éi pas james pourtat nats gouants,
Jou sèou lou mende des paysants
Mes de couliès moun cot es libre.

Ataou passi moun tens, ataou jou canturlegi
Nat cabeste jamès m'a pas pelat lou cot...
Ichoula quan me plai, be's plo ço qu'embeji,
Prume que de quista me passi de fricot!...
Qu'aboundo de s'anfla coumo damo granouillo;
A Pierre, Jacques, Jan, de tira le capet?
L'on es toutjour à tens de creba dins sa pet...
Daouant Diou soulement ma Muso s'aginouillo.

N'avoir pas de gants, saluer qui nous plait, ne rien demander à personne, affecter des mœurs rustiques, ce n'est qu'une indépendance bien superficielle. Au point de vue humain, personne n'est tout à fait indépendant; chacun a ses affaires, ses obligations, son pain à gagner. M. Cassaigneau lui-même a été obligé d'accepter la servitude d'une clientèle campagnarde. Le grand point, c'est d'avoir l'âme assez libre et assez fière pour n'obéir qu'à Dieu seul, c'est-à-dire à sa loi, principe de la paix sociale et de la paix intérieure. Cette grande pensée peut être a inspiré le beau vers sur lequel j'aime à m'arrêter :

*Dauan Diu soulomen ma Muso s'aginoulho.*

MON VILLAGE, monographie géographique, historique et économique de la commune de LOUBERSAN, par ALBERT NAVARRE, publiciste, directeur de l'*Union*

*Pyrénéenne,* membre de l'*Uscole Gaston-Fébus*, de la Société de géographie de Paris et de plusieurs Sociétés savantes. Ouvrage honoré d'une médaille d'argent de la Société de géographie de Toulouse. — Se trouve : *à Paris, chez l'auteur,* 16, rue Duvivier, XII^e^; *à Auch, à Mirande,* chez tous les libraires; *(Paris, imp. P. Féron-Vrau),* 1901, in-8°, 80 pages, avec une carte et de nombreuses gravures.

J'ai le regret de ne pas connaître mon honoré compatriote M. Albert Navarre et de n'avoir jamais eu sous la main un seul numéro de la publication qu'il dirige : *L'Union Pyrénéenne.* Mais la lecture du petit livre dont on vient de lire le titre me révèle un écrivain de valeur et un gascon qui aime bien son pays; enfin à la troisième page de la couverture, une longue liste d'ouvrages qui lui assurent une place importante dans la *Bibliographie du Gers.*

Sur un point fort élevé, entre la vallée du Susson et celle de la petite Baïse, est bâti le vieux château de Loubersan dans la commune du même nom.

L'importance du château féodal était considérable, pour se mettre sous la protection du seigneur, le paysan bâtissait sa maison près de cette forteresse; la chapelle du château était l'église paroissiale; tout près s'étend le *padouen* avec sa fontaine publique, où l'on se réunit encore les dimanches et les fêtes, où par les temps ordinaires jouent les enfants, gloussent les poules, paissent l'âne ou le maigne cheval du voisin.

Le château de Loubersan n'a été jusqu'à ce jour décrit et étudié que par feu M. Cénac-Moncaut dans son *Voyage en Astarac* (1857). Plus tard le même archéologue a reproduit sa description dans la *Revue d'Aquitaine* (VII, p. 452), mais en la faisant suivre de renseignements historiques.

Je compte étudier moi-même ce monument dans une prochaine excursion de la Société archéologique du Gers. D'après une excellente photogravure insérée à la page 20 du livre de M. Navarre je remarque dans ce château deux constructions biens différentes : celle du nord avec ses deux lourdes tours rondes, et celle du midi qui semble plus moderne.

Pour l'histoire de Loubersan, M. Navarre nous apprend que le 10 février 1493 noble Dalobias d'Espaigne seigneur du lieu donna des coutumes en vertu desquelles les habitants avaient droit de

vaine pâture sur les terres du seigneur, après l'enlèvement des fruits.

De 1575 à 1779 (c'est-à-dire pendant plus de 180 ans) l'histoire de Loubersan se résume dans celle d'un long procès durant lequel de nombreux compétiteurs se disputent cette seigneurie (Cénac-Moncaut, *Revue d'Aquitaine*, VII pp. 454 et 455). Le duc de Rohan devenu définitivement propriétaire la transmit aux Bourdonoie qui léguèrent à la famille Boursetty le château avec les terres qui en dépendent.

Nous pouvons faire remonter l'histoire ecclésiastique de Loubersan plus haut que M. Navarre. Voici en effet ce qu'on trouve dans les *Chroniques* de Dom Brugèles p. 414 :

« La chapelainie de Matemule ou Caret fut fondée dans cette église (de Loubersan) le 21 septembre 1516 en l'honneur de la Sainte-Vierge par Pierre Malatuchs prêtre, à la nomination de M. Lalanne Coudure du diocèse d'Ayre, et collation de M. l'Archevêque. Les revenus de cette chapelle sont dans la paroisse d'Idray ».

Le même auteur mentionne à la suite un fait beaucoup plus ancien relatif aux annexes :

*Lucassaigne*, annexe; l'église est dédiée à saint Jean de Vidailhan, dont une portion fut donnée en 1100 par Arse de Marrast au monastère de Simorre, qui à présent n'y possède rien *(Cart. Sim.)*.

Parmi les coutumes locales, M. Navarre rappelle l'*Aguillonné* et fait dériver ce nom selon l'opinion commune et peu probable de *Au gui l'an neuf* (Voir à ce sujet les remarques de M. L. Couture, *Revue de Gascogne,* XXIII, p. 553; XXIV, p. 48; XXXIV, p. 92).

L'ouvrage de M. Navarre n'est pas seulement hirtorique; la géographie de la commune, accompagnée d'une bonne carte, y est remarquablement traitée; aussi la Société géographique de Toulouse lui a justement décerné une médaille d'argent.

Au point de vue économique, on y trouvera des statistiques excellentes et de fort curieuses comparaisons entre l'état actuel et l'état ancien des choses. L'auteur met surtout en relief les progrès matériels réalisés dans les constructions des maisons particulières et des bâtiments publics, et par la transformation de l'outillage agricole.

Des notices communales et paroissiales de ce genre peuvent servir grandement au progrès de l'histoire générale de notre pays gascon. M. l'abbé Cazauran, ancien archiviste du Grand Séminaire, aujourd'hui archiprêtre de Mirande, a poussé le clergé du

diocèse d'Auch dans cette voie par son programme d'*histoire paroissiale* et en prêchant lui-même l'exemple; la Société archéologique du Gers a commencé des concours de monographies locales qui réussissent fort bien. L'ouvrage dont je viens de parler, avec les nombreuses gravures qui en doublent l'intérêt, peut être cité comme modèle. Il est bien à désirer que chaque commune du Gers soit dotée de sa notice historique géographique et économique publiée avec autant de soin et sous une forme aussi avenante que *Mon village* de M. Albert Navarre.

A. LAVERGNE.

Poésie populaire landaise : choix de prières, formulettes, attrapes, énigmes, parodies, onomatopées, dictons, proverbes et chansons, 2e édition. *Aire-sur-l'Adour, impr. Labrouche*, 1902, gr. in-4° de 78 pp. (1).

Le sous-titre de cette brochure en dit assez le contenu. Il y a là, répartis entre six chapitres attribués aux divers âges de la vie, les plus purs produits de la poésie landaise. De la poésie populaire s'entend; car ces farces, dictons, énigmes, berceuses « pour dorloter ou faire sauter les enfants », etc., etc., n'ont aucune prétention littéraire. Un rythme à peine marqué par le nombre de syllabes, des rimes jetées ça et là moins comme ornement que comme moyen mnémotechnique, c'est à peu près tout ce qui représente ici l'art et la cadence. Mais pour être parfois un peu agrestes ces fleurs patoises n'en gardent que mieux les senteurs du terroir, et ce sont justement cette absence de culture, cette liberté d'inspiration et d'allure, cette franchise de spontanéité naïve qui feront leur plus puissant attrait aux yeux des félibres et folkloristes de tout pays. C'est bien à eux principalement que semble avoir songé notre auteur; de là sans doute cette introduction sur les *Conventions orthographiques* qui ouvre le volume et ce *Dictionnaire* accentué qui le termine, suppléments destinés l'un et l'autre à faciliter en dehors des Landes la lecture et l'intelligence de ces textes.

Gascons ou étrangers pourront ainsi savourer également ce qu'il y a de bonne humeur, de verve enjouée et naïve, de finesse

(1) D'après une note manuscrite le volume se vend 5 fr., à Dax, chez Médan, libraire.

parfois maligne, et d'observation souvent aigüe dans ces petits ébats de l'imagination landaise. Rien du reste n'y vient offusquer l'œil des plus délicats. Parmi ces poésies recueillies un peu partout depuis trente ans dans le département des Landes, il n'en est aucune qui ne puisse être mise dans toutes les mains. L'auteur nous l'assure, et on l'en croira sur parole quand on saura — qu'il me pardonne de dévoiler son anonymat — que nous avons à faire en sa personne à M. l'abbé Foix, curé de Laurède, le rééditeur des *Fables causides* expurgées, l'infatigable explorateur des archives notariales, l'aimable collectionneur de *patoiseries* dont les cahiers s'ouvrent si libéralement à tous les travailleurs de Gascogne et de Paris, en quête de renseignements sur les vieux hôpitaux, les vieilles églises, et les vieilles commanderies de tous ordres et de tout âge.

Un autre motif des lacunes qu'il signale lui-même dans sa brochure fait trop d'honneur à sa délicatesse pour n'être pas marqué ici : « M. Arnaudin de Labouheyre, s'occupant de publier un vaste recueil de chants populaires, nous avons fait à ce genre de poésies la place la moins large possible ». Voici cette fois encore M. Arnaudin engagé d'honneur à donner au public des folkloristes cet ouvrage qui doit former la suite naturelle de ses *Contes*. Mais avant longtemps croyons-nous, ou nous nous trompons fort, il fera honneur à cette nouvelle lettre de change tirée sur lui par son confrère des Landes.

En attendant poètes, amateurs, spécialistes ou profanes se délecteront à la lecture de ces petites folâtreries satiriques et facétieuses, de ces sermons burlesques, mais point méchants, de ces contes rudimentaires recueillis avec tant d'amour et édités avec tant de soin. C'est à peine si je trouve à relever p. 7, *Guidat-me* pour *gouegtat-me;* p. 12, *doumau n'y hèssi pas* pour *dou mau...* Peut-être aussi le dictionnaire aurait-il dû s'étendre encore; j'y cherche vainement *gazimardoun*, *alugne, gouhure, quinquarine* dont j'ignore la signification; bien légères peccadilles en somme et qui ne mériteraient guère d'être signalées. Un rapide succès enlèvera donc, nous le croyons, cette nouvelle édition; car on le remarquera, nous avons ici une seconde édition. Cela n'empêche pas l'auteur de présenter ses poésies comme inédites pour la plupart. Et de fait, cette nouvelle édition considérablement augmentée n'est plus comparable à la mince plaquette in-12 de 41 pages

de la première signalée ici en termes si élogieux par notre regretté Maître (*R. de G.*), 1891, p. 187-190). Elle s'est accrue de deux tiers au moins. Si le progrès continue avec les éditions, les Landes auront bientôt grâce à M. Arnaudin et à M. Foix, leur littérature populaire aussi complète et aussi accessible que celle de l'Agenais ou de la Bretagne.

A. DEGERT.

---

## DEUX JUGEMENTS SUR LES GASCONS

Le premier a pour auteur l'historien cosmographe Paul Mérula et se lit dans la *Cosmographia de Gallia* publiée à Amsterdam en 1605. Le texte original n'est pas à ma disposition. Je cite simplement le traducteur de Jodocus Sincerus [Zinzerling] qui a intercalé ce curieux paragraphe dans son édition de l'*Itinerarium Galliae* (1).

« Les Gascons ont beaucoup d'esprit, ils réussissent facilement dans toutes les choses auxquelles ils s'appliquent ; mais leur arrogance est intolérable, et bien qu'ils s'efforcent de la cacher, ils y parviennent difficilement lorsqu'ils voient qu'on les dépasse. Ils louent eux-mêmes leurs qualités et entendent très volontiers leur éloge dans la bouche des autres ; si l'on ne parle pas d'eux ils s'exaltent au delà de toute expression. Ils sont avares, s'efforçant en outre d'augmenter leur bien par des moyens licites et illicites. Ajoutons qu'ils sont envieux, qu'ils méprisent les autres, qu'ils se montrent ingrats lorsqu'on ne les oblige plus, et au contraire obséquieux à l'excès envers ceux dont ils ont besoin. La noblesse est polie, hospitalière, mais son caractère irritable et cruel fait souvent dégénérer les festins en scènes de violence et de meurtre ».

A côté de ce croquis plutôt en surcharge et en tout cas peu flatteur pour les Gascons du XVII^e s., je me hâte de placer un simple coup de crayon, emprunté il est vrai à une compilation d'une authencité contestable, qualifiée de « recueil où l'on a inséré beaucoup de faits apocryphes » (2). Il s'agit de *La Vie et les bons mots de M. de Santeuil,* livre imprimé à Cologne en 1738 (in-12). On nous dit à la page 11 :

« Véritablement il [Santeuil] s'estimoit au-dessus de tout le monde, mais comme il rendoit justice aux habiles gens, il mettoit cinq ou six personnes au-dessus de lui, comme les PP. Rapin, Cossard, Jouvency, Commire, Vavasseur et la Ruë jésuites, de sorte qu'on peut dire de lui ce qu'on sçait des Gascons : *que son orgueil étoit plus dans les manières que dans le cœur.* »

Le trait ne manque pas, ce me semble, de fine psychologie. L'a-t-on jamais invoqué pour réduire à de petites fautes vénielles certaines bravades réputées (en dehors de la Gascogne, s'entend), filles damnables du premier péché capital?

J. LESTRADE.

(1) Cfr. : *Voyage dans la vieille France*, etc., par Jodocus Sincerus, traduit du latin par Thalès Bernard. — (Paris, Dentu imprim. 1859, in-12).

(2) Voy. *Biographie universelle*, art. : Santeuil.

---

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

# LES POÉSIES DE M. BORDAGES

## PRÊTRE COMMINGEOIS (XVIII^e SIÈCLE)

Le recueil des Œuvres poétiques de M. Bordages, curé d'Estancarbon au diocèse de Comminges, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, est devenu à peu près introuvable. Mais s'il constitue, à l'heure actuelle, une rareté bibliographique ce n'est point à un excès de réclame louangeuse qu'il le doit. En 1823 les auteurs de la *Biographie toulousaine* insséraient dans cette compilation une *Notice* relative à M. Bordages. On y remarque ces lignes : « ... Ce poète envoya quelques pièces de vers à l'Académie des Jeux-Floraux. Il n'obtint aucune distinction dans les concours; mais plusieurs gens de lettres lui accordèrent leur estime. » Et encore : « On trouve peu de passages dignes d'être remarqués dans les ouvrages de cet ecclésiastique qui fut rarement inspiré par les muses. »

Plus de vingt ans après, l'*Histoire des Institutions de la ville de Toulouse* (1) mentionnait les Œuvres de M. Bordages avec le même dédain : « l'abbé Bordages, écrit du Mège..., a fait beaucoup de vers, publiés à Toulouse, et qui ont eu peu de succès. Les Etats du Néboun [*lisez* Nébouzan] firent imprimer en 1772, son *Ode sur le débordement de la Garonne.* »

La Notice biographique et le jugement littéraire de 1823 ont passé tels quels, ou à peu près, dans le *Feller* de 1848 continué par Charles Weiss et l'abbé Busson. Lorsque M. Hippolyte Masson les releva dans ce dictionnaire, il communiqua le morceau aux lecteurs

(1) T. IV (publié en 1846), p. 27.

de la *Revue de Gascogne* (1) ajoutant au texte « quelques notes explicatives et interrogatives ». M. Masson ne connaissait pas autrement l'œuvre de M. Bordages : il souhaitait alors, malgré l'appréciation plutôt décourageante de du Mège, un plus ample informé. Entre ses annotations deux sont piquantes. L'une, c'est l'observation finale appelant réponse, se réfère au titre du recueil de notre auteur : *Mes ennuis*... « M. l'abbé Bordages, écrivait M. Masson, a été un auteur *ennuyé*, je serais heureux, pour son honneur littéraire, d'apprendre de quelqu'un connaissant son œuvre, qu'il n'a pas été du moins un auteur *ennuyeux*. » La seconde annotation vise l'échec imputé à M. Bordages dans les concours des Jeux-Floraux. A ce sujet M. Masson disait non sans ironie : « Les juges [du concours] devaient être alors beaucoup plus sévères qu'au temps de l'abbé Anselme, plus heureux que l'abbé Bordages (2). »

Il serait aisé de plaider les circonstances atténuantes en faveur de M. Bordages, rimailleur plutôt que poète, si M. Bordages n'avait pas pris soin de se constituer son avocat. Le plaidoyer du curé d'Estancarbon n'est pas la partie la moins intéressante de son volume.

Toutefois, il faut se hâter de le dire, ce n'est point de la poésie qu'on demande aujourd'hui à M. Bordages. Chez cet auteur le côté personnel et anecdotique est surtout digne d'attention. Ses pièces d'une facture sans originalité donnent souvent des noms, aident à saisir la physionomie de certains évènements locaux, permettent d'en fixer le cadre. Avec M. Bordages on se

(1) Voy. : *Sur l'abbé Bordages, poète gascon du* XVIII*e siècle*. — (*Revue de Gascogne*, 1874, t. XV. p. 565).

(2) Allusion à Antoine Anselme, de l'Isle-Jourdain, prédicateur très estimé et deux fois lauréat des Jeux-Floraux de Toulouse (1652-1737).

sent dans le vague et le convenu poétique de l'époque, quand il s'agit d'exprimer des idées; mais on retrouve la précision dès qu'il s'agit des incidents de sa vie champêtre. Aussi les observations dont il a surchargé ses pages — et qui ont dû contribuer par leur naïveté rustique et leur incorrection littéraire à l'insuccès des poésies. — ont leur prix et leur saveur pour nous. La nuance n'a point échappé à la *Biographie toulousaine*. C'est une justice à lui rendre : elle ne sacrifie pas l'œuvre de M. Bordages en bloc. « Ses ouvrages, observe-t-elle, sont accompagnés de notes très curieuses et plusieurs archéologues les ont cités avec éloge. »

Ce sont ces notes où l'auteur a semé des renseignements autobiographiques, où l'on distingue des traits spéciaux à tels et tels personnages alors en vue, de curieuses anecdotes, des fragments de chronique de village, que les amis des choses commingeoises ne seront pas fâchés de trouver à leur portée. Et ceci doit s'entendre, à quelques égards et en dehors de toute curiosité littéraire, des poésies elles-mêmes de M. Bordages. — Tout mon rôle va donc se borner à fournir certaines particularités inédites sur le compte du curé d'Estancarbon, à extraire les morceaux saillants de son œuvre et, chemin faisant, à les expliquer.

*
* *

La famille Bordages est originaire de Landorthe (1), paroisse limitrophe de Saint-Gaudens, ancien diocèse de Comminges. Un hameau indiqué sur les cartes

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Bordages, curé-doyen actuel de l'Isle-en-Dodon. — Il résulte des *Registres paroissiaux* et des *Rôles du cinqtième* de Landorthe et Savarthès que les Bordages ou mieux Bourdages étaient très nombreux en ces deux localités. La signature du curé d'Estancarbon revêt toujours la forme « Bourdages ».

géographiques dès le dix-huitième siècle, y porte encore de nos jours le nom de Bordages ou Bourdages. C'est sur le territoire de Savarthès, alors annexe de Landorthe (aujourd'hui paroisse autonome), que naquit notre auteur Pierre Bordages (1), le 13 juin 1712. Il passa ses jeunes années en cette région. Parlant des Landes de Landorthe « qu'on devroit appeler plutôt Landes de Stancarbon (2) à cause de la proximité de ce village », il écrira : « J'y ai vu dans mon enfance des chênes d'une grosseur énorme. »

M. Bordages fut pourvu de la cure d'Estancarbon, voisine de son lieu natal, en février 1746, à la place de M. Rinaud. A cette date il possédait depuis quelques années ce bénéfice comme en témoignent les registres paroissiaux. Estancarbon était « un chétif village » où le curé occupait une « chaumière fumeuse. » Aussi peu fortuné que ses ouailles il devait se préoccuper du temporel, de son maigre revenu. Sa situation précaire lui arrachait un jour ce cri : « Comment secourir la pauvreté quand on est soi-même pauvre ? (3) »

Esprit investigateur, le curé d'Estancarbon, placé en un milieu plus favorable, eût pu devenir un esprit distingué. Par goût il se fut appliqué, je crois, aux recherches d'érudition locale à la manière des Larcher, des Lastrade, des Pomian ses contemporains (4).

(1) V. Arch. de la Haute-Garonne : V. 19.

(2) On prononçait et on écrivait alors indifféremment Estancarbon et Stancarbon, Estadens et Stadens, Escanecrabe et Scanecrabe, etc.

(3) Mis en régie, son bénéfice rapportait en 1790, toutes charges déduites, 1164 liv. — V. Arch. de la Haute-Garonne : L. 507, n° 62.

(4) Les compilations du paléographe Larcher conservées à Tarbes et Auch sont suffisamment connues des lecteurs de la présente *Revue*. — J'ai eu déjà l'occasion de décrire sommairement le volume du bénéficier comminges J. Lastrade. (Voy. *La légende du crocodile de S. Bertrand de Comminges*, dans la *Rev. de Gascogne*, 1897, p. 137. — Raymond Pomian, ecclésiaste de Juzet, secrétaire de l'évêché de Comminges et bénéficier de Saint-Gaudens a laissé un manuscrit intitulé *Le Comminges chrétien* (1788).

On le voit noter les découvertes d'antiquités gallo-romaines survenues de son temps en Comminges (1). Des ruines de monuments l'amènent à se poser des questions auxquelles nul autour de lui ne sait répondre. Cette ignorance lui cause du regret : « Si nous avions l'histoire véritable de toutes ces choses-là, écrit-il, avec quel plaisir la lirions-nous!... » A défaut de ce genre d'occupations — n'ayant d'ailleurs aucun goût pour les petites distractions qu'il énumère : chasse aux oiseaux, culture d'un verger, confection de minces travaux de menuiserie, etc., — M. Bordages se prit à taquiner la muse. Cet agréable passe-temps lui attira des brocards auxquels il ne fut pas insensible; mais qui ne parvinrent pas à le décourager. Ses vers lui valurent en 1772 un succès officiel : les Etats du Nébouzan réunis à Saint-Gaudens acceptèrent son *Ode sur le débordement de la Garonne* et en procurèrent l'impression. Quelques-unes de ses pièces l'amenèrent à nouer des relations fort distinguées. Entre autres amitiés illustres il fut honoré de celle de M. de Noé, évêque de Lescar. Ce prélat devint à Estancarbon l'hôte passager de M. Bordages. Le souvenir de cette visite faite à l'occasion d'un

(1) Et aussi les faits saillants qui par intervalle troublaient la paisible existence des habitants d'Estancarbon. Ainsi les *Registres paroissiaux* renferment les notes suivantes :

1° « L'an 1755 et le cinq août, vers les sept heures du soir, ayant été requis par le procureur juridictionel, consuls et principaux du présent lieu de vouloir ensevelir une fille ou femme morte qu'on a trouvée sur la digue du présent lieu, inconnue et âgée de trente ans autant qu'on a pu le juger, étant entièrement défigurée, vu le procès-verbal et présumant qu'elle ne devoit pas être privée de la sépulture ecclésiastique, je l'ai enterrée dans le cimetière de la chapelle derrière le clocher, sans la faire entrer dans ladite chapelle à cause de la grande infection qu'elle exhaloit... Bourdages, curé. »

2° « Le 29 juin 1777 j'ai enseveli dans le cimetière de la chapelle un homme qu'on a trouvé noyé sur la digue du moulin d'Estancarbon, présens Jean. Louis Fontan et Etienne Casteran de la paroisse de Sierp qui m'ont attesté que ledit noyé étoit aussi dudit lieu de Sierp, radelier comme eux et bon catholique, âgé d'environ 60 ans, et nommé Guillaume Saint-Pé, que le radeau où il étoit ayant fait nauffrage à Miramont il fut le seul qui y périt... Bourdages, curé. »

séjour à Luchon resta un des meilleurs de l'humble ecclésiastique qui le rappelle, non sans reconnaissance et attendrissement, dans une pièce dédiée à M. de Noé :

..... Jadis mon toit champêtre
Servit un temps d'asile à ta Grandeur !...

L'illustre évêque de Lescar comptait d'ailleurs d'autres sympathies dans ce coin de Gascogne et — pour ne rappeler ici que les ecclésiastiques ostensiblement liés avec M. de Noé, — observons que M. de Binos, chanoine de Comminges, auteur d'un *Voyage en Terre-Sainte* (1) et M. de Gilède de Pressac, curé de Frouzins, près Muret, reçurent l'un et l'autre, du prélat, le titre de grands vicaires (2). Eux et M. Bordages doivent figurer dans la liste des amis de l'évêque de Lescar.

Vers la fin de sa vie, alors qu'il pouvait dire sans emphase :

Mon corps va succomber sous le fardeau des ans,

notre auteur opéra un triage parmi ses nombreuses productions poétiques. « J'ose dire, avouait-il, que j'ai fait, moi seul, plus de vers que tous les poètes de mon pays ensemble... » Son choix lui fournit les éléments d'un juste volume. Quant aux imperfections de cette œuvre M. Bordages ne se les dissimulait pas : en toute bonhomie il s'appliquait à les excuser. Qu'atten-

(1) *Voyage par l'Italie, en Egypte, au Mont Liban et en Palestine ou Terre-Sainte*, par M. l'abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges. (Paris. — Boudet, imp., 1787, 2 vol. in-12). — Au sujet de M. de Binos, cf. : *Les voyages de M. l'abbé de Binos*, par M. le baron de Lassus (*Revue de Comminges*, 1894, t. IX, p. 126) et *A propos du « Voyage » de l'abbé de Binos*, par MM. Montoussé-Dulyon et Lestrade (*Ibid.*, 1899, t. XIV, p. 280). — On trouvera quelques autres renseignements sur l'abbé de Binos dans deux notes que je destine à la *Revue de Comminges*, l'une relative au *Clergé commingeois pendant la Révolution*, l'autre concernant le constitutionnel *Dominique Lacombe, à Montrejeau*, décédé évêque concordataire d'Angoulême en 1823,

(2) « 1782, 11 septembre, ledit curé [de Frouzins] nommé vicaire général de Lescar par Mgr Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar. » — Note de M. de Gilède, communiquée par M. l'abbé Bagnéris, curé de Saint-Clar. — (Archives paroissiales de Frouzins.)

dre en effet, selon lui, d'un auteur qui vit en pleine rusticité, en un pays où l'on parle :

. . . . . cette langue gasconne,
Ce jargon qu'on n'entend qu'aux sources de Garonne ?

Et puis, réflexion digne d'un philosophe sans souci et que Boileau eût désapprouvée :

Un sot livre de plus n'est pas un grand malheur !

Le manuscrit partit donc, non pour Amsterdam comme l'indique le titre, mais pour Toulouse ainsi que le titre l'indique également, à l'adresse d'un jeune avocat au Parlement du nom de Jeannole, chargé de choisir un imprimeur. Cet imprimeur fut Jean-Jacques Robert, logé près le Collège royal : il livra un volume démuni d'approbation et de privilège mais dans lequel, en revanche, fourmillent les fautes d'impression. Le volume n'est pas daté. On peut lui assigner 1786 ou 1787 comme date approximative puisqu'il y est question de la nomination alors imminente de M. Antoine-Eustache d'Osmond à l'évêché de Comminges. Or, c'est en 1785 que cet évêque remplaça son oncle M. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavi sur le siège de saint Bertrand.

Quelles ont été les destinées de ce mince in-8° tout-à-coup répandu dans la société toulousaine et gasconne ? La prophétie de l'auteur prédisant aux feuillets du livre une prompte métamorphose en cornets pour le poivre et le sel :

Le marchand épicier t'attend dans sa boutique.....

s'est-elle réalisée ? Hélas ! c'est de tout autre chose qu'il allait être bientôt question pour M. Bordages. Ses dernières années furent en effet grandement attristées par le bouleversement que provoqua, dans les rangs des ecclésiastiques, la Constitution civile du

Clergé. L'ambition du curé d'Estancarbon s'était bornée à ne souhaiter « qu'une augmentation de bénéfice suffisante pour l'honoraire d'un vicaire lors seulement que les infirmités de la vieillesse, qui se font déjà sentir, ne me permettront plus d'exercer mon ministère. » Cet auxiliaire désiré s'était présenté, en 1786, en la personne de M. Perbort, prêtre de Landorthe, dont M. Bordages se contentait de contresigner, d'une main vacillante, les différents actes sur les Registres paroissiaux (1). Le 31 décembre 1789, au lieu de M. Perbort, il s'adjoignit M. Pierre Conte à titre de vicaire (2).

Surpris dans sa cure par la Révolution M. Bordages provoqua en mars 1791, du Directoire du District de Saint-Gaudens et de celui du Département l'avis et l'arrêté suivants :

Avis du District : « Du 6 mars 1791. — Le Directoire est d'avis qu'il doit être de la justice du Directoire du Département d'accorder à M. le curé d'Estancarbon la confirmation de la résidence du prêtre qui est établi dans sa paroisse et ordonner qu'à commencer du 1er janvier 1791 il luy sera payé par le receveur du District pour son traitement et par quartier la somme de 700 liv. jusqu'au décès dudit curé qui entend demeurer dans sa paroisse. — Cazassus, Montalègre, Bascans ».

Arrêté du Département, 14 mars 1791 : « Vu la pétition du sieur Bourdages, curé du lieu d'Estancarbon qui déclare que son grand âge, sa surdité et ses infirmités l'empêchent de vaquer aux fonc-

(1) M. Jean-Pierre Perbort était un « prêtre matutinier » mais non vicaire d'Estancarbon. A l'exemple de M. Bordages il note les faits qui le frappent au cours de son passage en cette paroisse :

1° « Pierre Gucheran, âgé de 40 ans, attaqué du haut mal, a été trouvé noyé dans la rivière de Garonne le 8 juillet 1787. »

2° « L'an 1789 et le 20 juin a été trouvé un homme mort dans la rivière près du moulin de la paroisse lequel (après avoir requis la justice pour procéder à la vérification conformément aux Ordonnances), a été inhumé par autorité du juge dans le cimetière de la paroisse. » — Voy. Arch. de la Haute-Garonne : *Reg. paroissiaux d'Estancarbon.*

(2) *Registres paroissiaux d'Estancarbon* (Arch. de la Haute-Garonne).

tions curiales, en conséquence il demande de jouir de la retraite accordée par l'article 9 du titre 2 du Décret du 12 juillet. — [Vu l'Avis du Directoire du District de Saint-Gaudens, du 6 mars courant,

Ouï Mr le procureur général sindic,

Nous avons arretté que demeurant le grand âge et les infirmités dud. Bourdages, il est dans le cas de profiter de l'avantage accordé par l'article 9, du titre 2, du Décret du 12 juillet, en conséquence le Receveur du District de Saint-Gaudens demeure autorisé à payer aud. sieur Bourdages la somme de 175 liv. pour le premier quartier de sa pension de retraite. — Saubas » (1).

Le 3 juin 1791 le Directoire du département portait à 1,200 liv. le traitement annuel du curé d'Estancarbon avec cette clause :

« Sauf audit sieur Bourdages à justifier de ses infirmités et de son grand âge.,. afin de statuer si la Nation doit être chargée du vicaire qu'il a pris pour l'aider dans ses travaux évangéliques » (2).

Ainsi que M. Conte son vicaire, M. Bordages adhéra à la Constitution civile du clergé. Ces deux ecclésiastiques sont mentionnés en cette qualité dans le rôle de ceux *qui ont prêté le serment* (3).

M. Bordages finit par abandonner sa cure où le remplaça M. Pujol, assermenté, précédemment vicaire d'Estadens, et fut mis alors au nombre de prêtres pensionnés (4).

Voici en quels termes il est encore question de lui dans les Registres particuliers du Directoire du District de Saint-Gaudens au sujet d'une pétition de M. Conte :

« *252. — Le sieur Conte. — Avis du district : du 11 décembre 1791.*

» Le Directoire vu qu'il n'y a jamais eu de vicaire à Stancarbon

(1) Voy. Archiv. de la Haute-Garonne : L. 507, n° 15.
(2) *Ibid.*, n° 62.
(3) *Ibid.*, V. 3.
(4) A raison de 700 livres par an. — *Ibid.*, V. 19. — Le dernier acte signé de M. Pujol dans les *Registres paroissiaux d'Estancarbon* est du 13 mars 1793. (Communication de M. le général Lasvignes, maire d'Estancarbon.)

est d'avis de n'y avoir lieu d'accorder aud. sr Conte le payement de vicaire ni le supplément de 1790, attendu que le curé n'a jamais fait pareille demande au Directoire du district de Saint-Gaudens pour être autorisé à prendre un vicaire. »

Après quoi le Directoire du département de la Haute-Garonne prenait l'arrêté suivant :

« *Du 16 décembre 1791 :*

» Vu de nouveau la pétition du sr Pierre Conte, vicaire de Stancarbon aux fins d'être payé d'un supplément pour 1790 en ladite qualité; lettres de vicaire accordées aud. sr Conte le 31 décembre 1789; notre arrêté du 14 mars qui accorde *une pension de retraite au curé de Stancarbon;* les avis du Directoire du District de St Gaudens des 28 août et 11 décembre desquels il résulte qu'il n'y avoit point de vicaire à Stancarbon avant 1790.

» Ouï M. le procureur général sindic,

» Nous, vu que *le sieur Bordages n'a pu grever la nation du payement d'un vicaire sans y être autorisé*, et qu'il ne conste d'aucune demande dud. sr curé avant le 14 mars 1791, avons arrêté n'y avoir lieu de statuer sur la pétition dud. sr Conte, sauf à lui à s'adresser si bon lui semble au sr Bourdages, curé, s'il croit avoir quelque juste réclamation à faire à cet égard. Envoyé le 17 décembre (1). »

Quoique résignataire de la cure d'Estancarbon, M. Bordages n'avait pas cessé d'habiter cette paroisse.

(1) Voy. Archives de la Haute-Garonne : L. 508. — Ce même Registre contient un arrêté relatif aux marguilliers d'Estancarbon. En voici la teneur : « 645. — Chanfrau et Pujol, marguilliers. — Avis du district : du 3 septembre 1793. — Le directoire du district est d'avis que le Receveur du district doit être autorisé à payer aux marguilliers de l'église d'Estancarbon la somme de 180 liv., par an pour le 4 0/0 de la somme de 2.000 liv. du prix de la vente dont s'agit, pour l'année 1793, pour quartiers échus.

Arrêté du [directoire du] département, du 7 octobre 1793, présens Guiringaud, Delherm, Sartor :

Vu la pétition du citoyen Chanfrau et du citoyen Pujol, marguilliers de l'église paroissiale d'Estancarbon aux fins d'être payés des 4 0/0 d'une pièce de pré possédée par l'Œuvre de lad. Eglise, vu aussi le testament du 23 avril 1725 de feu Andrillon, curé dud. lieu, duquel il résulte qu'il donna à lad. église un pré de contenance de 8 places 1/3 lequel a été vendu le 26 juin dernier 2.000 l., etc... » 80 liv. annuelles sont accordées « à la charge par lesd. marguilliers d'employer lad. somme aux frais du culte, auquel effet lesd. marguilliers seront préalablement compris dans l'*Etat* pour lad. somme de 80 liv., que le district est tenu de dresser à ce sujet, pour les fonds être ordonnancés par le ministre de l'Intérieur. »

En 1793 il est mentionné comme témoin dans un acte de naissance et signe « Bourdages, *ex-curé* ». Il mourut à l'âge de 84 ans, le 17 avril 1796, comme en fait foi l'acte suivant :

« Aujourd'hui 29 germinal, an IV de la République, à six heures du matin, par devant moy Rémy Boé, officier public de la commune d'Estancarbon, sont comparus en la maison commune Baptiste Chanfreau, laboureur, et Gaudens Dastugue, tisserant,... lesquels... m'ont déclaré que Pierre Bourdages est mort hier, à huit heures du matin, en son domicile...., Boé, *officier* (1). »

S'adressant à son livre, M. Bordages avait formulé ce souhait :

. . . . . Mais après moi, peut-être,
Par quelque heureux hasard on te verra renaître.

Réalisons, dans une juste mesure, le naïf désir du poète d'Estancarbon.

J. LESTRADE.

Mes Ennuis | ou | Recueil | de quelques Pièces | de Poésies | Faites pour dissiper les ennuis d'une | solitude champêtre, mêlées de prose et | placées selon l'ordre de leur naissance. |

Par M. Bordages, curé d'Estancar | bon, diocèse de Comminges. |

A Amsterdam | Et se trouve à Toulouse, | chez Jean-Jacques Robert, Maître | -ès-Arts de la Faculté de Paris, Imprimeur-Libraire, | près le Collége Royal (2).

(1) Voy. *Registres paroissiaux d'Estancarbon.* — (Communication de M. le général Lasvignes.)

(2) Un volume in-8°, comprenant pour le Titre et la Préface XII pp. Les pièces poétiques et les notes occupent 127 pp. — Au bas de la p. 127 commence l'*Erratum* qui tient les pp. 128-130 et est suivi de cet avis : « Le lecteur intelligent aura la bonté de suppléer aux autres fautes, surtout de ponctuation [et de l'omission de quelques lettres capitales. Si l'on avoit corrigé les *Epreuves* sur les manuscrits de l'auteur, l'*Errata* ne seroit pas si prolixe, et il ne l'est pas encore assés.] — Les mots placés ici entre crochets

## PRÉFACE

Je sais ce qu'Horace a dit des Poëtes médiocres : les dieux, les hommes, les colonnes même où sont les affiches qui annoncent leurs Ouvrages, ne peuvent les supporter :

*Mediocribus esse Poëtis,*
*Non Di, non homines, non concessere columnæ* (1).

Mais si cette loi rigoureuse, quoique juste, admettoit quelque exception; s'il étoit des circonstances où l'on dût faire grâce à des vers foibles ou médiocres, les miens auroient droit d'y prétendre.

Réduit par ma destinée à une solitude champêtre aux pieds des Pyrénées, et vers les sources de la Garonne; trop pauvre pour me procurer tous les livres nécessaires ou d'agrément; éloigné des sociétés capables de donner du ressort à l'âme, de l'agrandir, de l'orner; sans protecteur, sans guide, livré à mes seules lumières, très courtes d'ailleurs, si au milieu de tant d'obstacles, j'avois produit un seul ouvrage digne de l'immortalité je le devrois au hasard le plus heureux; ce hasard seroit encore plus étonnant, puisqu'il seroit lui-même l'effet d'un autre obstacle à la poësie, qui est l'ennui. Cette tristesse de l'âme se répand sur toutes ses facultés, et n'est guère propre qu'aux pleurs de l'élégie. Ma muse, quoique naturellement sérieuse, jusques dans les sujets enjoués, n'aime point à ressembler à aucun de ces deux fous de la Grèce, qui, pour se moquer de la folie des hommes, ne cessoient, l'un de pleurer et l'autre de rire.

La corruption de nos mœurs, qui va jusqu'à l'excès, est bien digne de nos larmes, sur-tout dans une religion qui proscrit jusqu'à l'ombre du crime.

Que ne m'est-il donné d'arrêter ce torrent qui force toutes les digues qu'on lui oppose. Mais nous n'avons que le glaive de la parole, dont le libertinage se joue, enhardi par l'impunité. C'est ce glaive qui a fermé la bouche à l'incrédulité (2); si elle l'ouvre encore, ce n'est que pour répéter des extravagances qui ne méri-

sont manuscrits dans l'exemplaire dont je dispose et ont été ajoutés, sans doute, par M. Bordages.

La table et aux pp. 151-152. [J. L.].

(1) *De Arte poetica :* v. 370-371. — Lisez : *Non homines, non Dt,* etc. [J. L.].

(2) *Irréligion.* [B.] — J'indique ainsi les annotations manuscrites de M. Bordages.

tent plus d'être réfutées sérieusement. Mon but unique fut d'abord de vaincre l'ennui; et ce tyran, qui s'empara de moi les premières années de ma solitude, a été mon seul Apollon. Quel préjugé contre mes vers!

Il est des gens oisifs, qui, à les entendre, ne s'ennuyent nulle part; qui vivroient dans des sombres forêts, aussi tranquilles que dans les palais des Rois; qui sont assez philosophes pour se suffire à eux-mêmes.

Ma philosophie ne va point jusques-là; elle m'induit à croire que pour vivre heureux, loin de toute société, fût-on dans un désert le plus charmant, eut-on tous les livres qu'on peut désirer, il faut, ou que quelque vertu sublime nous élève sans cesse vers le Ciel, à l'exemple des saints anacorètes, ou que quelque vice nous attache à la terre comme l'avarice, la crapule, la misantropie, la stupidité, etc. On ne peut ni toujours lire ni toujours contempler les merveilles de la nature.

En vain des poëtes enchanteurs nous peignent la campagne, un bois, un ruisseau, avec les couleurs les plus vives et les plus brillantes. Ils n'y alloient que pour se délasser des plaisirs bruyans des cités, et presque toujours accompagnés de quelque objet de leur passion. Le tendre Ovide, qui ne peut les imiter, se lamente, et meurt enfin de langueur exilé loin de Rome.

Oui, Bel-Œuil, Trianon, Chantilli, Chante-Loup, ces lieux enchantés qu'on nous vante tant, deviendroient ennuyeux et insupportables pour quiconque seroit contraint d'y passer seul toute sa vie. L'homme enfin réclame son semblable; il veut des êtres qui parlent et qui pensent, et toutes les beautés de la nature et de l'art ne sauroient les suppléer.

L'ennui est inhérent à l'homme, il le porte avec lui jusques dans les ressources qu'on a inventées pour le prévenir ou pour le chasser : telles sont les sociétés, les spectacles, les jeux, la chasse, etc.

Dans un certain temps, tout lasse, tout dégoûte. On peut dire de l'ennui, ce que Malherbe, après Horace, a si bien dit de la mort :

*Et la Garde qui veille aux barrières du Loucre,*
*N'en défend pas nos Rois.*

Mais l'ennui des grands, ou des favoris de la fortune, n'est que momentané. Sont-ils fatigués de[s] plaisirs tumultueux de la ville;

ou dégoutés de leur uniformité, à l'aide d'une voiture leste et élégante, ils s'envolent dans leurs maisons de campagne, où ils ont rassemblé tout ce qui peut flatter les sens. Ils y respirent un air plus libre et plus pur, jusqu'à ce que l'ennui ou les frimats les ramènent à la ville.

Ainsi cette variété de scènes amusantes, ce cercle éternel de visites réciproques, les tient dans une espèce d'enchantement, qui fait que les heures et les jours étant trop courts pour eux, ils soupent quand le bourgeois se couche, et se lèvent quand il dine.

Malgré ce tourbillon, l'ennui perce, et va les assaillir. A cet ennui se joignent souvent des amertumes et des peines d'autant plus cuisantes, qu'ils sont plus élevés au-dessus des autres. Ce n'est guère que dans ce vuide, dans ces momens fâcheux, qu'ils ont le temps de se reconnoître, de se convaincre du néant des grandeurs humaines, et de penser à cette terrible éternité qui les attend.

Le vulgaire ignorant les appelle les heureux du siècle, parce qu'il attache le bonheur à la pompe qui l'éblouit. Un berger qui trouve sa nourriture dans le lait de ses brebis, et son vêtement dans leur dépouille; un bon paysan, un père de famille, propriétaire d'un champ qu'il cultive de ses mains, et qui suffit à ses besoins, voilà les plus fortunés des mortels, et les seuls peut-être sur qui l'ennui n'a jamais de prise.

Si par un heureux changement (ce qui n'est pas sans exemple), ils se voyoient engagés par bienséance à suivrs le train des grands, ils le trouveroient si gênant, si pénible, qu'ils réclameroient, l'un sa houlette et l'autre sa charrue ou sa bêche.

Moi-même aujourd'hui, me comblât-on d'honneur et de richesses qui m'assujettiroient à l'étiquète des grands, à leur faste, au fracas qui les environne, je dirois à mon bienfaiteur : « de grâce laissez-moi dans mon hermitage, où je vis content d'un revenu très médiocre, mais suffisant pour un individu sans ambition. »

Horace ne demandoit à ses faux Dieux qu'une petite terre, un jardin, une source d'eau-vive près de sa maison, et par dessus cela un petit bois :

*Hoc erat in votis : modus agri, non ita magnus,*
*Hortus ubi, et tecto vicinus jugis aquæ fons, etc.*

Il en obtint plus qu'il n'en demandoit :

*Di melius fecere* (1).....

Je ne demande au mien, qui est le vrai Dieu et le Dieu des Dieux, qu'une augmentation de bénéfice, suffisante pour l'honnoraire d'un substitut (2) lors seulement que les infirmités de la vieillesse, qui se font déjà ressentir, ne me permettront plus d'exercer mon ministère.

Ce n'est donc pas pour les bergers seuls ou les laboureurs que la campagne a des charmes. La plus part des grands Seigneurs s'y fixent par préférence; ils en paroissent plus grands; toutes les distinctions et tous les respects sont pour eux; ils y sont plus tranquilles; y goûtent des plaisirs plus simples et plus doux, au sein de leur famille et avec leurs amis les plus fidèles. Leur présence engraisse, embélit leurs terres, par les soins qu'ils ont d'exciter l'industrie, et d'animer les bras de leurs emphytéotes, dont ils sont les protecteurs, les bienfaiteurs, et l'idole, ou l'horreur, quand ils en sont les tyrans ou le scandale.

Par les mêmes motifs, les sages, les héros, les grands génies préfèrent le silence des bois au tumulte des villes. C'est sans doute de ces dieux mortels que Virgile parle, quand il dit :

*Habitarunt Di quoque sylvas* (3).

Et pour le dire en français après un de nos Poëtes...

*La ville est le séjour des profanes humains,*
*Les Dieux habitent la campagne* (4).

Mais ces grands personnages ni aucun de ceux qui jouissent d'une liberté entière ne sont dans mon système. Ils ont contre l'ennui des ressources que les autres n'ont pas. Je n'ai en vue que des solitaires forcés; ceux qui, comme moi, sont confinés par la providence dans une campagne isolée, où l'on ne voit que des champs, des bois, des montagnes et des troupeaux, souvent plus sociables (5) que ceux qui les mènent.

Dans cette triste situation l'ennui est inévitable. L'habitude peut endurcir ou abrutir, je le veux; on peut s'identifier en quelque

(1) Sat. I, 6., v. 1, 2, 4.
(2) Vicaire. [B.].
(3) Bucoliques : Egl. II, v. 60.
(4) Règnent dans les campagnes. [*Erratum*].
(5) Ajoutez : et moins dangereux. [*Erratum*].

façon avec les objets champêtres qu'on a sans cesse sous les yeux; mais alors est-ce vivre ou végéter ?

Je sais qu'il y a une infinité de moyens innocens de dissiper l'ennui ou de l'égayer. Après les fonctions du ministère, qui n'occupent pas toujours, on ne fait point un crime aux personnes de notre état de sacrifier leur loisir à de petits ouvrages de menuiserie, à la chasse des oiseaux, au soin de les élever, à la culture d'un verger, d'un jardin, d'un parterre, etc.; mais je n'avois nulle aptitude pour aucun de ces amusemens.

La musique et le son des instrumens m'auroient enchanté; mais des obstacles continuels m'ont empêché de suivre mon inclination. Comme je cherchois un autre moyen de me désennuyer, plus facile et analogue à mon goût, la poësie, ou plutôt la rime vint me sourire. Je m'y livrai avec un vrai plaisir; mais de combien d'amertume ne fut-il pas mêlé ! Combien cher me vendoit-elle ses caresses !

Le paysan croit que le travail de l'esprit n'est rien en comparaison des fatigues du corps, que les vers, par exemple, vont se ranger d'eux même dans le cerveau du poëte, ou qu'il les fait aussi facilement qu'un cordonnier fait un soulier, ou qu'un tailleur fait un habit.

J'ai bien éprouvé le contraire, moi qui ne suis point né poëte, ni n'ai su le devenir, quoiqu'on le puisse, selon Juvénal, par un heureux dépit :

*Si natura negat, facit indignatio versum* (1).

Ce que Boileau a si bien rendu par ce distique :

*Et sans aller rêver dans le docte vallon,*
*La colère suffit et vaut un Apollon* (2)

Ce que j'avois pris pour un délassement devint une occupation accablante. Rien de plus inégal et de plus fantasque que cette divinité imaginaire. Nous nous brouillions la plus part du temps. Je la maudissois; je jurois de rompre tout commerce avec elle; quand l'ennui me reprenoit, je devenois parjure, forcé de l'implorer, après l'avoir proscrite.

Enfin elle reparut avec tant de charmes, qu'il m'eût été impossible de leur résister. Ma solitude, que j'avois jusqu'alors regardée

(1) Sat. I. v. 79.
(2) Sat. I. v. 143-144.

avec horreur, devint pour moi un séjour si délicieux,que j'aurois langui par tout ailleurs. Je bénis le Ciel de cette heureuse métamorphose.

Ce n'est pas que cette déesse fabuleuse se pliât à mes volontés; il suffit qu'on la peigne sous les traits d'une femme pour lui supposer des caprices. Aussi je ne lui faisois ma cour que lorsque je la voyois de bonne (1) humeur. On croira peut-être que dans ces heureux momens elle me dictoit des vers sublimes, rien de tout cela : c'étoit.....

*Parturient montes, nascetur ridiculus mus* (2),
*La montagne en travail enfante une sourts* (3).

Mais que je fus redevable à cette petite production ! Je reconnus qu'il vaut mieux faire des vers (4) que de ne rien faire, dès que ces riens sont utiles et agréables; utiles en ce qu'ils chassent l'oisiveté, cette mère de tant de vices; agréables en tant qu'ils flattent l'imagination sans la corrompre. On est heureux quand on se figure de l'être; mais mon bonheur ne fut pas de longue durée, je le perdis en le décélant. Comme je me plaisois à lire mes vers, que j'avois pour eux l'indulgence et la tendresse d'un père pour ses enfans, j'eus la vanité de croire qu'ils faisoient sur les autres la douce impression qu'ils faisoient sur moi : on abusa de ma confidence. Des goguenards et des prudes pointilleux, sur le bruit que j'aimois à versifier, et sans autre examen, me montroient au doigt, en se disant, avec un sourire mocqueur : *Voilà un Poëte*, c'est-à-dire, selon leurs préjugés, *Voilà un fou, un esprit dangereux;* comme si l'on ne pouvoit pas faire à peu près autant de mal en prose qu'en vers. Je dis à peu près, parce que la poësie est plus piquante, et se grave plus profondément dans l'âme. Si la mienne est foible, du moins elle n'est pas licentieuse; loin de blesser les oreilles chastes, je crains qu'on ne m'accuse de trop insister sur des moralités; mais des ecclésiastiques doivent, en écrivant et en tout, porter la retenue jusqu'au scrupule, pour ne point donner prise à la malignité.

Un laïque est au large, il peut s'égayer sur tous les sujets, tout est de son domaine; et pourvu qu'il cache son vénin sous un style brillant et fleuri, il sera sûr de plaire.

(1) Belle, [B.].
(2) *De Arte poetica*, v. 139.
(3) Boileau : *L'Art poétique*, chant troisième, v. 274. -- (4) Riens. [B.].

Je ne suis point jaloux de ce pélerinage. Pour tout l'esprit de Voltaire, pour toutes ses richesses et ses représailles, je ne voudrois pas avoir pollué ses dépouilles et ses hécatombes qui sont sortis de sa plume offensive et de ses mains [illegible] et à seul moment après avoir [illegible] en rétrograde, [illegible] aux pieds [illegible] et dont il est peut-être un des plus illustres défenseurs, a eu [illegible] la gloire de recevoir les hommages d'un corps le plus respectable et le plus savant de tout l'univers (1). N'entend-pas entendre l'ironie sous le beau prétexte d'honorer les talens? Qu'on me pardonne cette sortie, et je reviens à mes rimes, dont je ne fis plus un mistère.

Persuadé que, tout dans un temps, tout plus perspicace y découvriroit des défauts que je n'y voyois pas, je consultai autour de moi tous ceux dont j'espérois quelque secours; je les engageois d'y faire main basse, de les traiter sans ménagement: mais dans l'idée qu'ils n'en savoient pas plus que moi, je me défiois et de leurs éloges et de leurs critiques, qui se réduisoient à peu de chose, et ce peu n'étoit pas toujours à mon gré.

J'augmentai mon inquiétude en me rappellant d'avoir lu quelque part...

*Que sans un peu de folie,*
*On ne réussit pas à trente ans.*

Cet oracle, quoique faux, m'affligea, moi qui touchois à la fin de mon septième lustre, lorsque j'entrai dans la carriere poétique. Heureusement je me ressouvins d'avoir lu, je ne sais où, que Sophocle avoit remporté le prix de la Tragédie dans un âge très-avancé, et que Milton avoit cinquante-deux ans quand il commença son poëme. Cela me consola; mais ma consolation fut courte.

Un jour je fus si mortifié du dédain qu'un savant témoigna pour un de mes ouvrages, dont je m'applaudissois, que je fus sur le point de les jetter tous au feu. Un de mes amis me retint : un grand docteur, me dit il, peut être un mauvais juge en fait de vers, et me cita celui-ci :

*Tous n'ont pas obtenu tous les dons en partage.*

Il en est, ajouta-t-il, comme d'un champ qui n'est pas propre à

(1) Allusion à la visite que les délégués de l'Académie française firent à Voltaire lors de son retour à Paris, peu de temps avant sa mort, en 1778 (J. L.).

toute sorte de productions; *non omnis fert omnia tellus*, il releva mon courage, et je passai d'une consolation à une autre.

J'eus l'honneur de recevoir dans ma chaumière, et d'entretenir plusieurs fois un personnage distingué par sa naissance, ses dignités, et par le rang qu'il tient dans l'empire des belles-lettres. Il en a donné des esquisses, ou plutôt des chefs-d'œuvres, qui ont fait l'admiration de la France. Je lui présentai le même ouvrage, en lui demandant la même grâce. Il eut la patience et la bonté de le lire d'un bout à l'autre et en me le rendant, il me dit ces paroles : « *Vous avez donné une tournure agréable et intéressante à un sujet délicat et difficile à traiter* ». Cet ouvrage a pour titre *Les Regrets de la France,* ou *l'Eloge funèbre de Louis XV.*

Je vais citer une anecdote qui déplaira peut-être à M. de Regagnhac. Il trouvera en moi un consolateur foible, à la vérité, mais sincère. J'ignorois qu'il eût traduit en prose et en vers les *Odes* d'Horace; on les porta, en ma présence, au personnage illustre dont j'ai parlé; il courut avidement à la première Ode : *Mœcenas atavis edite Regibus, etc.*, et lut à haute voix :

*Sang des Rois, mon appuy, ma gloire la plus chère.*

Il frappa du pied et répéta deux ou trois fois le commencement de ces vers : *Sang des Rois,* en frappant toujours du pied; puis se tournant vers moi : *Que pensez-vous*, me dit-il, *de ce début? — Il me paroît un peu emphatique,* lui répondis-je, *obscur, ambigu; on ne sait qui est celui que ce sang de Rois anime. A quelque prix que ce soit, je voudrois entendre le nom de Mécène; il porte dans mon esprit une idée agréable que toute autre expression ne peut suppléer* (1). — *Vous avez raison,* me répliqua-t-il; *le voilà, je vous en fais cadeau* (2). *Je n'ai pas le cœur d'en lire d'avantage.* Cadeau précieux, dont j'aurois été privé, si ce Seigneur eût eu la patience de lire seulement la Stance entière. A quels caprices le meilleur auteur n'est-il pas exposé. Tout lecteur est en droit de porter son jugement sur un ouvrage public. Le mien est que M. de Regagnhac fera tomber la plume de la main à quiconque osera entreprendre de le surpasser ou de l'égaler. La traduction en

(1) J'aimerois mieux qu'on eut dit tout simplement :

*Mécène, issu des Rois, mon soutien et ma gloire.* — [B.].

(2) Don. — [B.].

prose m'a paru un chef-d'œuvre, et sa poësie pleine du feu d'Horace (1).

Notre sol (le diocèse de Comminges), a produit d'excellens sujets pour l'Eglise, la robe, les armes, mais point d'écrivain de marque, que je sache; point de livre d'histoire (2), d'éloquence, de poësie (3) que quelque pièce fugitive couronnée, mais en petit nombre. Ce ne sont pas les talens ni le génie qui manquent, ce sont d'ordinaire les moyens, les occasions, la hardiesse.

J'ai eu la témérité de franchir les barrières qui ont effrayé les autres; et j'ose dire sans prétention que j'ai fait, moi seul, plus de vers que tous les poëtes de mon pays ensemble; si l'on me faisoit voir le contraire, je pourrois encore en opposer un demi millier que j'ai abandonné à la poussière; mon âge et ma santé ne m'ayant pas permis de les retoucher. Je sais que le nombre n'en fait pas le mérite, et vraisemblablement ceux qui vont paroître ne donneront envie à personne de voir leurs frères, dignes de l'obscurité ou ils croupissent.

Je me hâte de terminer cette Préface, déjà trop ennuyeuse, de peur qu'elle n'excède en longueur le reste de mes ouvrages.

Enfin las de flotter entre la crainte et l'espérance, toujours inquiet sur le sort de mes vers, je me dis en moi-même : hasardons, prenons le public pour arbitre. S'il m'honore de son suffrage, j'en serai charmé, sans en être ébloui; si j'en suis critiqué, je m'en ferai gloire, qui ne l'est pas ? S'il me loue (4), je m'en consolerai : mon honneur et mon salut ne sont point attachés à

(1) M. de Reganhac, Maître ès Jeux-Floraux, a publié une traduction en vers français, ou mieux une imitation des *Odes* d'Horace. Trois de ces pièces eurent les honneurs d'une lecture en présence de Louis-Stanislas, frère de Louis XVI (le futur Louis XVIII), lors de son passage à Toulouse et de sa visite à MM. des Jeux-Floraux, le 21 juin 1777. « Un des Messieurs a fait la lecture de trois *Odes* imitées en vers françois, de celles d'Horace... Monsieur a paru les entendre avec complaisance et y a applaudi. » — (V. *Recueil* de l'Académie, 1778, p. 113.) Castilhon, secrétaire perpétuel, prononça en 1778 l'*Eloge* de M. de Reganhac. L'abbé Treneule (1778, p. 280), nous apprend que M. de Reganhac passa les quinze dernières années de sa vie retiré dans son château, près de Cahors, sa patrie. — (Voy. sur Geraud Valet de Reganhac : *Les deux siècles de l'Académie des Jeux-Floraux*, par M. A. Duboul, t. II, p. 500.)

(2) Et le fécond historiographe *commingeois* F. de Belleforest ?

(3) Et Larade, de Montréjeau ? — (Cf. : *Un poète commingeois oublié, Bertrand Larade de Montréal-de-Rivière*, par M. le baron de Lassus. — *Revue de Comminges*, 1897, t. XII, p. 65.)

(4) Hue [B.].

l'art des vers, mais au[x] devoir[s] de mon état. Je les ai remplis, si non en saint, du moins en honnête-homme, avec plaisir, avec zèle, pénétré des vérités de la religion que j'annonce aux autres.

J'ai donné quelquefois le nom d'Ode à des ouvrages qui auroient dû porter un titre plus modeste. Quant à l'orthographe et à la quantité, j'ai suivi le torrent. J'ai plus compté les syllabes que je ne les ai pesées, ou que je n'ai mesuré le temps qu'il faut employer à les prononcer.

Le choix de mes sujets n'a rien de recherché ni de rare; le hasard en a décidé. L'ennui fit que je m'accoutumai au tabac, et le tabac fut mon premier héros : c'est une bagatelle, dont j'ai fait une divinité; je l'ai un peu fardée pour la mettre à la mode. Un tas affreux d'ossemens de morts, que je vis dans un cimetière donna lieu à mon *Ode sur la Résurrection future* contre les Saducéens modernes; ainsi des autres sujets.

J'aurois chanté sur ma foible lyre les riveaux des habitans de l'air, comme quelque chose de nouveau et d'un merveilleux inoui. J'attendois pour cela que plus hardis que l'aigle, ils nous apporteroient de la lune ou de quelqu'autre planète, des nouvelles plus curieuses et plus intéressantes. J'ose croire aujourd'hui qu'ils se lasseront bien-tôt de voyager à si grands frais, et au péril de leur vie, pour la surprise et l'admiration de quelques minutes; et qu'après tous les essais imaginables, ces Icares modernes avoueront que Dieu n'a point créé l'homme pour voler.

Ces héros aëriens s'éléveroient bien plus haut, s'ils versoient dans le sein de l'indigence, les sommes exorbitantes qu'ils prodiguent à la frivolité. Je souhaite de me tromper dans mes conjectures, pourvu que cette étonnante découverte soit un jour plus utile que funeste au genre humain (1).

Vaincre l'ennui a été mon but, je l'ai atteint; si j'ai eu le bonheur de plaire, d'instruire, d'intéresser, j'aurai été (2) au delà de mes espérances.

BORDAGES,

*Curé d'Estancarbon, diocèse de Comminges.*

(1) Allusion aux premières expériences aérostatiques des frères Montgolfier, de Pilâtre de Rozier et du marquis d'Arlandes en 1783-84. — [J. L.]

(2) Réussi. — [B.].

*(A suivre.)*

# CHARLES D'ARMAGNAC VICOMTE DE FEZENSAGUET

ET

## La Vie de Château en Gascogne

AU XV^e SIÈCLE

*(Suite et fin)*

---

Si, laissant de côté la vie domestique ou guerrière du vicomte, nous jetons les yeux sur les campagnes du Fezensaguet, nous voyons s'effectuer au jour le jour les travaux nécessités par la culture des terres. Labourage, fauchage et fanage des foins, semailles et fauchage des blés, reviennent chaque année aux mêmes saisons (1). Mais la culture principale semble avoir été celle de la vigne (2). Les premiers mois de l'année sont particulièrement employés aux travaux qu'elle nécessite (las obras de las binhas) à Mauvezin, à Touget et à Brugnens, ainsi qu'aux treilles du château et du jardin (cassal). On taille, on plie les sarments, on laboure la terre. Quand enfin, au mois de septembre ou d'octobre, arrive l'époque des vendanges, il faut préparer les foudres destinés à recevoir le vin nouveau. On achète des comportes, on fait frapper les cuves et cercler les barriques, on s'occupe de mettre la « botelheria » en garde contre les beuveries indiscrètes (3).

(1) Les mêmes mentions revenant chaque année dans les comptes d'Amat, nous croyons supperflu d'indiquer les références exactes.

(2) M. de Carsalade a publié sous le titre de : *La culture de la vigne en Fezensaguet au XV^e siècle*, de courts extraits de ces comptes, (*Revue de Gascogne*, xxxv, janv. 1894)

(3) Fol. 65 r^o. Bien des faits n'ont pu trouver place dans ce rapide exposé. Ainsi le brûlement d'une sorcière (faytilhera) à Monfort le 31 janvier 1464 eût peut-être paru intéressant à noter. La mention du maître d'école de Mauve-

Cependant, en 1465, Charles d'Armagnac avait atteint sa quarantième année, et, comme à cette époque Jean V n'avait pas d'enfants légitimes, son frère pouvait espérer coiffer après lui la couronne comtale. Il fallait donc que celui-ci songeât à assurer à sa maison une postérité mâle capable de transmettre un nom déjà plusieurs fois séculaire.

Jusque-là, la vie du vicomte de Fezensaguet n'avait pas été, au point de vue des mœurs, exempte de tout reproche, et sa cour ne paraît pas avoir été, toutes proproportions gardées, moins dissolue que celle de la plupart des grands seigneurs ses contemporains. Charles ne suivit pas, il est vrai, son aîné dans la voie des amours incestueuses; il se contenta d'avoir des maîtresses et de ne s'en point cacher. L'une d'elles, Marguerite de Claux (1), semble avoir joui auprès de

zin en 1471 peut aussi attirer l'attention de quelques curieux; on lui donne 2 moutons d'or « per que ensenhessa Frances et Johannes Massel. » fol. 157 v°).

En outre il y aurait eu matière à une étude philologique au moins sommaire de ce dialecte gascon, et il n'aurait pas manqué d'intérêt de noter le prix des objets, leur façon, ainsi que les salaires des ouvriers. Mais l'étude de ces questions ne pouvait trouver place dans le cadre limité de ce petit travail.

(1) C'est *de Claux* qu'on lit très clairement sur l'original en parchemin scellé sur repli et double queue (le sceau manque) des lettres de légitimation de Pierre d'Armagnac munies de la signature autographe de Charles (1486; Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, A 49). Monlezun (*Hist. de la Gascogne*, V. 85) orthographie d'*Esclaux* et dit que Marguerite appartenait à une ancienne famille de Lomagne. (Il ne cite d'ailleurs aucun texte à l'appui de son dire). Enfin l'annotateur des *Comptes consul. de Riscle* (p. 329, note 1) considère que le véritable nom est *de Çlam.* C'est en effet la graphie qu'on trouve dans une copie du XVI^e siècle de ces lettres conservée à Pau (Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 274), que M. de Carsalade a prise à tort pour l'original, et dans la copie que Doat au XVII^e a fait faire évidemment sur celle de Pau (Bibl. nat., vol. 225, fol. 8 et suiv.). Il va sans dire que nous préférons suivre l'original que personne jusqu'ici n'avait signalé, du moins à notre connaissance.

C'est aussi de Marguerite de *Claux* qu'il est question dans un document de la fin du XV^e siècle conservé aux Arch. nat. sous la cote J 854, n° 10. Azémar Jory, seigneur du Claux, le familier de Charles, et un certain du Claux, secrétaire du duc Louis de Savoie alors que le vicomte était gouverneur de Verceil, auraient-ils quelques liens de parenté avec cette Marguerite ? D'autre part on trouve en 1510 un Gaston de Lomagne, seigneur du

lui d'une faveur spéciale. Il eut d'elle un fils, Pierre, qu'il légitima plus tard (1) et qui devait être le père du cardinal Georges d'Armagnac. On ne peut dire même approximativement l'époque de sa naissance. Si c'est de lui que veut parler la Chronique Scandaleuse, il était encore enfant quand, en 1469, il fut confié à la garde de Guillaume d'Estouteville (2). Les comptes de Amat ne mentionnent que trois fois le jeune « mosseu bastart » et la première en 1469 seulement (3). Il y est aussi question de temps en temps d'un certain « Petit Johan » dont le nom est presque toujours accompagné de celui du vicomte (4). Dans un document de 1481 (5), ce personnage, désigné comme bâtard de Charles de Fezensaguet, est accusé de complicité avec son père dans les violences commises par ce dernier avant son emprisonnement. Pierre, Jean et Antoine, bâtards de Charles d'Armagnac, figurent aussi dans un procès-verbal de 1493 (6).

Claux ( Arch. dép. de la Haute-Garonne, B 14, fol. 386 et 560-67. Cf Dubédat, *Hist. du parlement de Toulouse*, pp. 116-117). Mais nous croyons devoir garder au sujet de l'identification de ce nom de famille la plus prudente réserve.

(1) Voir la note précédente

(2) Voici le passage en question : « ..... que Pierre, filz naturel du comte [?] « d'Armignac seroit mis en la garde de Guillaume d'Estouteville, dit Burrin, « et promist mons. l'admiral [Louis de Bourbon] de mettre peine envers le « roy de faire avoir quelque provision audit enfant. » (27 nov. 1469. Jean de Roye. *Chronique scandaleuse*, éd. de Mandrot, Interprétations et variantes. II, 235 et suiv.). Nous trouvons aussi en 1497 un Pierre d'Armagnac, fils naturel de Marguerite de Pouzols (de Posolis), femme de Jean de Vérières de Saint-Geniez. Le 10 mars de cette année elle renouvelait son testament et priait ce Pierre (nobilem Petrum de Armanhaco filium suum naturalem) de fonder une chapellenie dans l'église de Saint-Geniez (Arch. dép. de l'Aveyron, E 1058, reg. pap., fol. 174 r° et v°). Sont-ce le même Pierre et la même Marguerite? Est-ce un bâtard de Jean V ou de son frère Charles? Il est difficile de se prononcer.

(3) Fol. 147 r°, 139 r°, 173 v°.

(4) Fol. 97 v°, 101 v°, 103 r°.

(5) Arch. dép. de l'Aveyron, C 1072, cah pap. non folioté.

(6) Bibl. nat. Coll. Doat, vol. 226, fol. 70 et suiv.

Il est curieux de remarquer qu'en 1453 (1) et en 1466 (2) deux documents parlent, sans la nommer, de la vicomtesse sa femme. Il n'était cependant pas marié à cette époque et si ces deux pièces (les seules où nous trouvions cette mention) ne contiennent pas une erreur, peut-être est-il permis d'en induire que notre peu scrupuleux vicomte était allé jusqu'à faire prendre à une de ses suivantes le nom et le titre de vicomtesse. Ce n'est cependant qu'à partir de 1468, date du mariage de Charles avec Catherine de Foix-Candale que Amat parle de « madama » dans ses comptes.

Les relations du vicomte de Fezensaguet avec la maison de Foix-Candale et surtout avec son principal représentant Jean de Foix paraissent dater de 1465 environ (3). Elles se continuèrent les années suivantes (4), tant et si bien que le 26 novembre 1468, à Castelnau-de-Médoc (5), était signé le contrat de mariage entre Charles d'Armagnac et Catherine, fille de Jean de Foix (6). La dot consistait en 20.000 livres tournois que le vicomte reconnaissait avoir reçues comptant (7); celui-ci de son côté faisait à sa future femme une donation *propter nuptias* de 10.000 livres tournois. Catherine renonçait à la succession paternelle, sauf défaut

(1) Quittance du maître d'hôtel de Charles à Bernard de Sainte-Gemme, citée ci-dessus, p. 265.

(2) Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 246 pap.

(3) Fol. 58 r° et v°.

(4) Fol. 135 v°.

(5) Gironde, arrondissement Bordeaux, chef-lieu de canton.

(6) Arch. dép. des Basses-Pyrénées, copie authentique de la fin du xv^e siècle (papier). — Bibl. nation., Coll. Doat, vol. 222, fol. 41 (copie du xvii^e siècle). Ce contrat assez long présente ce curieux caractère d'être écrit dans une langue qui est un mélange bizarre de français et de gascon. Est-ce le notaire qui l'a rédigé sous cette forme ou les copistes successifs en ont-ils dénaturé la teneur ?

(7) En réalité cette somme ne fut jamais payée (Bibl. nat., fonds fr. 18.958, fol. 46 r° et v°; analyse),

de lignée, et ne pouvait recueillir dans aucun cas l'héritage de son mari.

Ce mariage était honorable pour les deux maisons qu'il rapprochait. Il semblait cimenter l'alliance de la maison d'Armagnac d'une part avec la maison de Foix, si longtemps sa rivale et son ennemie, d'autre part avec la royauté dont Candale était depuis dix ans le serviteur fidèle. Cette union fut-elle heureuse et Catherine fut-elle l'épouse adorée dont parle Monlezun (1) avec une conviction emphatique ? Dans tous les cas, Charles et Catherine ne tardèrent pas à être brusquement séparés pour de longues années, car le vicomte de Fezensaguet, pour n'avoir pris, semble-t-il, qu'une part bien restreinte aux rébellions de son frère (2), n'en ressentit pas moins avant lui les effets de la terrible vengeance du roi.

Quand et comment s'exerça cette vengeance ? C'est un point délicat sur lequel il est bien difficile de faire une lumière complète. Les avis des historiens sont à ce sujet extrêmement partagés. Les uns (3) veulent que en 1469 le vicomte de Fezensaguet ait quitté définitivement la Gascogne pour les cachots de la Bastille; les autres (4), au contraire, affirment qu'au siège de Lectoure en 1473, on sauva la vie à Charles qui alors

(1) *Hist. de la Gascogne*, V, 60.

(2) Au commencement de 1466 il avait encore la confiance de Louis XI puisque celui-ci lui envoyait le 1er avril des lettres de sauvegarde au sujet d'un procès qu'il soutenait contre le seigneur de Mandagout, au diocèse de Nîmes, qui s'était emparé à son détriment de la juridiction de ce lieu. Le roi lui donnait dans ces lettres le titre de conseiller et chambellan (Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E 246, papier).

(3) D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, XI, 88; de Barrau, *Documents histor. sur le Rouergue*, I, 274; Bosc (*Hist. du Rouergue*, I, 229, II, 191, dit que lors du meurtre de Jean V en 1473, Charles était depuis longtemps à la Bastille, mais il ne fixe aucune date.

(4) Par exemple Lafaille, *Annales de Toulouse*, 1re partie, 239. Cet auteur ajoute, il est vrai, qu'il resta quatorze ans à la Bastille, ce qui est absurde, puisque nous savons de source certaine qu'il en sortit en 1483.

seulement fut emprisonné. Est-il besoin d'ajouter que des assertions aussi contradictoires ne reposent sur aucun document précis ? Sans prétendre élucider d'une manière définitive ce point douteux d'histoire gasconne, nous allons essayer au moyen de quelques textes de serrer de plus près la vérité.

On peut affirmer, tout d'abord, que dans les dernières années de son séjour en Gascogne, Charles eut plus d'une fois maille à partir avec la justice royale. Au moment de la guerre du Bien-Public, il s'était, paraît-il, rendu coupable de divers excès avec le seigneur du Claux et son bâtard le « Petit Johan » (1), Il s'était emparé à main armée des places de Saint-Véran (2) et de Montméjean (3) et le roi avait dû intervenir pour les faire restituer à leurs propriétaires (4). C'était là assurément une conduite imprudente dont Charles d'Armagnac eût dû prévoir les conséquences funestes. Mais, à la suite de quel forfait, en vertu de quelle procédure, Louis XI se saisit-il de la personne du vicomte pour l'emmener à Paris et l'enfermer à la Conciergerie ou à la Bastille ? Mystère ! Les archives des parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Paris sont muettes et tous les chroniqueurs gardent le plus prudent silence sur ce secret d'Etat.

A quelle époque se produisit cet évènement si important dans l'histoire de la politique de Louis XI avec la maison d'Armagnac ? Voyons d'abord à quelles conclusions nous amène l'examen attentif d'un document dont

(1) Arch. dép. de l'Aveyron, C 1072, cah. pap. en très mauvais état (Enquête faite en 1481, par Guillaume de Montcalm. juge-mage des sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes, contre le seigneur du Claux).

(2) Aveyron, arrondissement Millau, canton de Peyreleau, commune de La Roque-Sainte-Marguerite.

(3) Ibid, commune de Saint-André de Vézines.

(4) Les lettres-patentes du roi furent entérinées au parlement de Toulouse le 31 décembre 1468 (Arch. dép. de la Haute-Garonne, B 3, fol. 170).

l'autorité est indiscutable, les comptes du receveur de Fezensaguet.

Il est à remarquer qu'à partir du mois d'octobre 1470 on ne trouve plus dans ces comptes que l'expression : *per mandament de Madama*, et non : *per mandament de Mossenhor*. Cependant on rencontre encore des allusions à la personnalité du vicomte, (Charlot, filho de Mossenhor, los cars de l'ostal de Mossenhor, etc.) ce qui semble prouver que, même absent, il n'a pas cessé d'être considéré comme vicomte. Il en est ainsi pendant les derniers mois de 1470 et les premiers de 1471.

Mais arrivons au mois d'avril. Outre que l'encre change (fait auquel il ne faut pas attacher une trop grande importance, car il peut être purement fortuit) nous ne trouvons même plus ces menues mentions que nous venons de signaler. La personnalité du vicomte semble pour ainsi dire éclipsée, c'est la vicomtesse sa femme qui a pris sa place.

Les dépenses de l'hôtel, que Amat a réunies mois par mois depuis juillet 1470 jusqu'à juin 1471 inclusivement (1), nous donnent l'occasion d'une remarque curieuse. Les paragraphes qui concernent les mois de mai et de juin sont écrits d'une autre encre (ce qui correspond à peu près au changement observé dans les comptes proprement dits) et, ce qui est encore plus caractéristique, tandis que depuis juillet 1470 nous trouvons invariablement : *en l'ostal de Mossenhor et de Madama*, pour les mois de mai et de juin 1471 (les derniers des comptes) la formule est : *en l'ostal de Madama*. Doit-on voir là un effet du hasard ou au contraire faire correspondre ce changement dans les

(1) Fol. 151 v° à 152 v°.

formules à un changement dans la réalité des faits? La seconde hypothèse paraît bien vraisemblable.

Enfin, l'année 1470-71 fut certainement la dernière du réceptorat de Jean Amat. Au folio 166, en effet, il a réuni les mentions de plusieurs dépenses qu'il a faites pour la vicomtesse (remarquons qu'il ne s'adresse pas une seule fois au vicomte), dépenses dont il réclame le remboursement, et au folio 166 verso il met : « eu « temps que jo Johan Amat son stat recebedor ». Cette demande de liquidation formulée par un des officiers les plus importants du vicomté n'est-elle pas un indice, sinon une preuve de la désorganisation des services dont le départ suivi de l'emprisonnement de Charles d'Armagnac fut certainement le signal.

Quelques autres textes, bien rares il est vrai, complètent et confirment les remarques précédentes. C'est ainsi que le 10 décembre 1470, Charles se fait excuser de ne pas comparaître en personne au parlement de Paris, alléguant une maladie *(fleuma salsum)* (1) qui l'empêche depuis trois mois de sortir de sa chambre (2). Il pouvait assurément n'être pas alors dans sa vicomté, mais il paraît dans tous les cas difficile d'admettre qu'il fût en prison à cette époque. Deux fois encore avant la fin de mai 1471 il est question du vicomte de Fezensaguet (3).

(1) *Fleuma* pour *Flegma*. sorte de rhume (Du Cange). L'auteur d'un petit traité catalan du XIVe siècle sur les vertus de l'eau-de-vie (ayguardent) donne de la maladie appelée *fleuma* la définition suivante : « Fleuma és dita fervor « o calor d'estomach ». Il indique l'eau-de-vie comme un remède souverain contre cette maladie. Ce petit traité fait partie du manuscrit A 113 de la Bibl. nac. de Madrid (J. Massò Torrents, *Manuscrits catalans de la Bibl. nacional de Madrid*, Barcelone, 1896, p. 54).

(2) Arch. nat., X2A 37, non folioté.

(3) Le 26 janvier 1471, Louis XI ayant demandé au parlement de Paris d'entériner les lettres de donation des biens de Jean V, on mentionne entre autres l'opposition de Charles d'Armagnac (Arch. nat., X1A 1485, fol. : 125 v°, 126 r°).

Ces indications et ces remarques nous semblent former un faisceau suffisamment compact pour qu'on puisse admettre, jusqu'à preuve du contraire, que Charles d'Armagnac, absent de sa vicomté depuis la fin de 1470, avait perdu son titre et sa liberté en mai 1471. Quoi qu'il en soit, l'erreur, d'ailleurs admise au xv^e siècle et propagée sans doute à dessein par les intéressés, qui consiste à faire dater de 1469 l'emprisonnement de Charles et à le faire durer par conséquent quatorze années, tombe d'elle-même puisque nous trouvons des traces nombreuses de l'existence libre du vicomte à la fin de 1470 et dans les premiers mois de 1471 (1).

CHARLES SAMARAN,

*Membre de l'Ecole française de Rome.*

(1) Le 1^er juin 1471 il est question du procès de messire Charles d'Armagnac (Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, A 183, non folioté). Il y a les plus grandes chances pour qu'il soit tout simplement question ici d'un procès que Charles soutenait au parlement de Paris contre les habitants de Millau ou de quelque autre affaire analogue.

---

## Deux particularités singulières de l'ancienne liturgie auscitaine

—

Elles ont été relevées par le paléographe Larcher et se réfèrent à une *préparation mnémotechnique* à la Messe, et au cérémonial usité en Gascogne lors de la célébration du mariage. Je ne sais si ces notes sont inédites. Elles offrent de l'intérêt pour l'histoire de la liturgie dans le diocèse d'Auch. J. L.

« On conserve à la Casedieu un Messel du diocèse d'Auch imprimé en 1555. Il y a une préparation grammaticale à la Messe :

*In nominativo,* le prêtre prie ou doit prier pour lui-même.
*In genitivo,* pour ses parens.
*In dativo*, pour ses bienfaiteurs.
*In accusativo*, pour ses ennemis.

*In vocativo,* pour les infidèles.

*In ablativo,* pour les défunts : *qui ablati sunt ab hoc seculo.*

« Les cérémonies du mariage sont différentes de celles qui sont à présent en usage dans cette province. Le prêtre devoit aller au devant des époux jusques à la porte de l'église : il y bénissoit les arrhes et l'anneau. Il donnoit l'anneau à l'époux qui le mettoit au pouce de la main droite de l'épouse en disant : *In nomine Patris*, ensuite à l'index en disant : *et Filii*, au doigt du milieu disant : *et Spiritus Sancti,* enfin à l'annulaire en disant : *Amen!* Le prêtre jetoit de l'eau bénite sur eux et les introduisoit dans l'église.

« On disoit le *Gloria* et le *Credo : pro reverentia sacramenti nuptiarum.* Avant que le prêtre ne dit : *Pax Domini* les époux devoient s'approcher *juxta cancellos.* Le prêtre les voiloit, l'homme par les épaules, la femme par la tête en mettant sur leurs épaules un ornement qu'on appeloit *jugamen,* et disoit : *In nomine Patris, et Filii et Spiritûs Sancti, amen.* Il leur donnoit la bénédiction après quelques versets et une Oraison en forme de Préface. La messe finie, le prêtre prenoit la main droite de l'époux et la main gauche de l'épouse, disant : *In nomine Patris, et Filii et Spiritûs Sancti. — Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob ipse vos conjungat, impleat que benedictionem suam in vobis. Amen.* Ensuite le prêtre et les époux sortoient de l'église se tenant par la main et le prêtre les congédioit par ces mots : *In nomine Patris, et Filii et Spiritûs Sancti, ambulate in pace.*

La rubrique pour la bénédiction du lit contenoit cette observation : *Nubentes ante lectum discalcient se et intrent lectum ut moris est.* On les encensoit après les prières.

La bénédiction se donnoit à la fin de la messe par ces mots : *In unitate Sancti Spiritus benedicat vos Pater et Filius, amen.*

Il n'est pas fait mention dans ce Messel de l'Evangile de saint Jean à la fin de la messe. »

(Ach. de Tarbes : *Cartulaire* de Larcher).

---

# L'ARCHEVÊQUE D'AUCH EN CONFLIT DE PRÉSÉANCE

## AVEC L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

A l'assemblée générale du clergé de 1665, un conflit grave, long du moins, puisqu'il occupa six séances, du 26 août au 15 septembre, — il ne cessa d'ailleurs que par l'intervention personnelle de Louis XIV, — s'éleva entre M. de La Mothe Houdancour (1), archevêque d'Auch et M. de Péréfixe (2), archevêque de Paris, touchant la préséance.

L'archevêque de Paris, invité à l'assemblée comme Ordinaire du diocèse où elle siégeait, vint y prendre place, dans la matinée du 26 août, et souleva cette question. Il montra dans son plaidoyer que « quoiqu'il doive tout céder au mérite de Monseigneur l'archevêque d'Auch, néanmoins il se voyoit obligé de lui disputer la préséance (3) ». Car bien que M. de La Mothe eût été sacré évêque avant lui et proposé pour l'archevêché d'Auch au même consistoire où il avait été proposé pour l'archevêché de Paris, cependant comme le Pape l'avait nommé le premier, que d'ailleurs il avait reçu le *pallium* avant l'archevêque d'Auch, il demandait à la Compagnie de rendre son jugement et de lui assigner la première place.

L'archevêque de Sens (4) président, répondit que l'assemblée « rendrait à l'un et à l'autre tout le service qu'ils désireroient d'elle ». L'évêque de Tarbes (5) et l'abbé de Drubec furent envoyés pour savoir si l'archevêque d'Auch, absent de la séance, remettait « ce différend à la Compagnie ».

Le 29 août au matin M. de La Mothe, qui préparait sans doute ses arguments, ne parut pas. L'archevêque de Paris dit alors

(1) Henri de La Mothe-Houdancour, évêque de Rennes (1639) archevêque d'Auch (1662-1684).

(2) Hardouin de Beaumont de Péréfixe, évêque de Rodez (1648), archevêque de Paris (1662-1671).

(3) *Collections des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France* (Paris, 1770, t. IV, 846-860).

(4) Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, fils d'Antoine-Arnaud, marquis de Montespan et d'Antin, seigneur de Gondrin, vice-roi de Navarre, et de Paule de Saint-Lary de Bellegarde, né en 1620 au château de Gondrin (diocèse d'Auch); coadjuteur d'Octave de Bellegarde son oncle, sous le titre d'évêque d'Héraclée, lui succéda comme archevêque de Sens (1646-1664).

(5) Claude Mallier du Houssay (1648-1668).

« qu'il ne seroit pas raisonnable que l'absence de Monseigneur d'Auch, puisqu'il avoit été averti, pût l'empêcher d'informer la Compagnie de ses raisons ». — Il se mit donc au bureau et développa ses arguments :

Il avait été nommé archevêque le même jour que Monseigneur d'Auch mais quoique dans le même consistoire, cependant avant lui; il donnait pour preuve une lettre de son banquier à Rome : « Lundi dernier, y était-il dit, vous fûtes proposé par Sa Sainteté dans le Consistoire et Mgr l'Archevêque d'Auch aussi, mais il le fut après vous ».

Il avait reçu le « *pallium* des mains de Mgr de Chartres le 15 avril 1664. Il avait pris possession de son siège le 14 ensuivant (1) et fait les fonctions archiépiscopales le 20 avril 1664. L'archevêque d'Auch serait obligé d'avouer qu'il ne fut en cet état que trois ou quatre mois après ».

Il invoquait un jugement de l'assemblée des Etats tenue à Blois en 1576 disant, dans un cas semblable, que l'Archevêque d'Embrun précéderait celui de Vienne.

Il montrait aussi un bref de Sa Sainteté adressé au Nonce, à Mgr d'Auch et à lui; il y était nommé le premier. Il en concluait que l'intention du Souverain Pontife avait été de l'élever à « l'archiépiscopat » avant M. de La Mothe et de lui assigner le premier rang.

Le Président, après ce discours, ne manqua pas de témoigner à Monseigneur de Paris « que l'assemblée étoit obligée à sa civilité de ce qu'il lui remettoit son différend ». Il fut résolu ensuite que les agents prieraient Mgr d'Auch « de prendre la peine de venir lundi pour y dire ses raisons ».

L'archevêque d'Auch refusa d'en passer par cette procédure « qui sentoit le procès »; qu'ils n'avoient point besoin de juges pour régler leur constestation; que de sa part il était réellement disposé à la terminer par voie de douceur et de pacification; qu'il était disposé d'accepter pour juge souverain et arbitre celui ou ceux de la compagnie que Mgr de Paris seul nommeroit, ainsi qu'il le lui avait déclaré « le jour d'hier dans le Louvre ». Il ne lui paraissait pas qu'il fallût employer les séances à régler ce différend : « L'assemblée avoit des affaires plus pressantes sur les bras ». D'ailleurs

(1) Le texte des *Procès-verbaux* porte le 15 avril; ce qui fait supposer une erreur de lecture; 13 pour 15.

il n'était justiciable de l'assemblée qu'en « cas de trouble sur les rangs », ce qui ne serait pas.

Que néanmoins « sans déroger à son déclinatoire pour l'assemblée il ne faisoit pas difficulté de déduire les fondemens de sa cause qui feroient connaître la faiblesse des raisons de Monseigneur de Paris ».

Et il entreprend l'abondante réfutation des arguments donnés par son compétiteur.

Sa raison la meilleure était qu'il avait dix ans d'épiscopat avant lui et qu'il avait été fait archevêque dans le même Consistoire que lui. Après cela l'affaire pouvait paraître instruite. Mais ce n'était pas pour rien qu'il s'était absenté. L'assemblée dut assister à l'interminable défilé des autorités qu'il invoqua : le Concile de Florence séant à Ferrare l'an 1438; — il cite le tome, la page et même l'édition : tome XXXIII, p. 91 « de l'impression du Louvre » — « le sentiment des Pères du 6e Concile d'Arles », s'ajoutent aux décisions données au Concile de Carthage « au rapport du patriarche Balsamon... » etc... Il donne ensuite la tradition romaine qui tranchait le différend : « De deux évêques qui sont faits archevêques dans un même Consistoire, le plus aucien en sacre demeure toujours le premier archevêque ».

L'argument du banquier est traité comme il le mérite et il apprend à Mgr de Paris que le Sr Hache, dans sa lettre du 24 avril 1664, ne lui avait écrit « que pour avoir une plus forte reconnaissance de faveurs et d'argent ». — Ce sont là de simples paroles « qui ne nuisent pas à un tiers mais servent seulement à ceux qui les écrivent ».

L'heure de la fin de la séance interrompit l'orateur. Le lendemain matin, l'archevêque de Sens, président, comprit qu'il n'en avait pas encore fini avec son terrible collègue, et voulut lui faire entendre que c'était assez comme cela, l'affaire sur « des fins déclinatoires » lui paraissant assez instruite. Il y gagna un nouveau discours où l'irréductible archevêque d'Auch lui démontra, en invoquant les procès criminels récents, « quelques beaux traits et sentimens de Tertullien... » etc..., que l'assemblée devait l'écouter jusqu'au bout. Si non, on dira : *Nolentes audire quod auditum damnare non possint.*

Et ce discours supplémentaire aurait duré longtemps..... L'assemblée, vaincue, « d'un commun consentement arrêta d'écouter

sur le champ ledit archevêque d'Auch sur les trois points qui restoient à éclaircir sur cette matière ».

Et notre archevêque reprit son effrayant discours. Je me demande si, vu la conclusion qu'il proposa, il ne mêlait pas un peu de malice à tant d'érudition.

L'archevêque de Paris prétendait être nommé avant lui dans un bref commun. Ignorait-il donc que saint Grégoire le Grand avait nommé Siagrius, évêque d'Autun, avant Otherius, Vigilius et Desiderius archevêques de Lyon, d'Arles et de Vienne; Palladius, évêques de Saintes avant Pelegius, archevêque de Tours? Le Pape Lucius et le Pape Léon fournissent encore pareil argument.

Et Chilpéric, roi de France, dans la lettre écrite au sujet du 4e Concile de Paris, s'est-il préoccupé de donner des droits en mêlant les noms?

Et le Concile de Sarragosse, en 380, ne met-il pas le métropolitain Delphinius après ses suffragants? etc...

D'ailleurs dans la commission adressée aux évêques de Lombez et de Lectoure « pour recevoir le serment de l'archevêque d'Auch, tant pour raison de l'archevêché que du *pallium*, il se voit que l'évêque de Lombez est nommé avant celui de Lectoure ». Cet argument ne vaut donc pas plus que celui du banquier.

Le fait de la donation postérieure du *pallium* ne prouve pas davantage. Le *pallium* est un ornement que l'archevêque doit solliciter du Souverain Pontife dans les trois mois qui suivent sa nomination, mais qui ne confère ni un caractère ni une juridiction. « L'extrait tiré d'un ancien livre du Vatican, lequel contient le formulaire de la bénédiction du *pallium*, fait bien voir que ce n'est qu'un ornement qui ne fait et n'ajoute rien à l'essence ou perfection de l'épiscopat, puisque la bénédiction s'en fait sans huile, et seulement avec une oraison, de l'eau bénite et de l'encens comme un amict et une étolle, non par le Pape, mais par un évêque *in partibus*, s'il y en a quelqu'un entre les chanoines ».

Il semble que l'archevêque d'Auch ait plaidé sa cause gaiement. Il en reste plus d'une trace dans le grave compte-rendu : « Je suis membre naturel et nécessaire de l'assemblée, dit-il, et Mgr de Paris n'y est appelé ou agrégé que par civilité et honneur, comment donc pourriez-vous agir contre vous mêmes, et ôter à votre corps une jambe naturelle, pour y substituer une béquille? »

D'ailleurs il a la préséance sur Mgr de Paris, c'est de notoriété

publique « autorisée par mille rencontres avec lui. Pour l'acquérir il lui faut un acte authentique du côté de Rome dont il ne fait rien apparoître ».

Pour ces motifs l'archevêque d'Auch a proposé son déclinatoire dans lequel il persiste et demande le renvoi de cette instance par devers le Saint-Siège.

Au fait, conclut-il, « estimant que la grandeur et la vraie gloire d'un évêque ne consistent pas dans des marches et des rangs affectés mais dans des abaissements et humiliations volontaires, il prendra dorénavant la pénultième place, laquelle encore si elle lui est contestée il consent de la quitter... »

L'assemblée délibéra gravement, « délibération prise par provinces », de recevoir les offres de Mgr d'Auch et ordonna que l'archevêque de Paris prendrait place après l'archevêque d'Arles.

Mais le roi avait appris qu'en vérité l'archevêque d'Auch avait tenu parole ; il était allé à l'assemblée le lendemain et avait pris « la dernière place après tous les évêques ». Louis XIV était au Louvre. Il envoya quérir l'archevêque de Sens et l'archevêque de Bordeaux (1). Louvois les introduisit. Le Roi leur signifia qu'il ne fallait pas que l'archevêque d'Auch eût une place « hors d'œuvre au préjudice de sa dignité, mais qu'il la prit immédiatement après Mgr de Paris ».

M. de La Mothe à la séance du 15 septembre, après le rapport du président rendant compte de l'audience royale parut au Bureau et, se réclamant des conciles, seulement tenus en France — il consent pour abréger, je pense, à ne pas citer ceux de l'Église universelle — depuis Charlemagne et même Clovis! — l'énumération occupe une colonne in-4° — prétend prouver que son acte d'humilité, pour lequel il y a tant de précédents, ne nuit en rien à sa dignité. Il ajouta que si on avait donné d'aussi bonnes raisons à Sa Majesté, Elle n'aurait pas blâmé sa décision. Que toutefois il obéira à ses ordres avec soumission « sans préjudicier à ses raisons, droits et actions amplement déduits dans les séances précédentes ».

Le roi, averti de cette acceptation par les deux archevêques de

(1) Henri de Béthune, nommé évêque de Bayonne en 1626 (non sacré) transféré à l'évêché de *Maillezais*, 1630; archevêque de Bordeaux (1646-1680), v. *R. de G.*, XLI, p. 424 et 5. Il n'est plus permis de parler d'Henri de Béthune sans rappeler le magistral ouvrage que lui a consacré notre savant collaborateur M. L. Bertrand (V. *Rec. de Gasc.* 1902, p. 243).

Sens et de Bordeaux, daigna faire connaître « qu'il avait une entière satisfaction de la manière avec laquelle la Compagnie avait reçu et exécuté ses ordres ».

Louis XIV avait donné la victoire à son ancien précepteur, mais l'archevêque d'Auch avait raison (1).

C. CÉZÉRAC.

(1) M. de La Mothe Houdancour, qui avait été Grand-Aumônier de la Reine Anne d'Autriche, était profondément dévoué à la Maison royale, mais il semble avoir été fort indépendant, vis-à-vis du roi, dans les questions religieuses; je lis en effet une note manuscrite placée au-dessous de son portrait, à l'archevêché d'Auch : « Louis XIV ne voulut pas qu'il fît partie de l'assemblée de 1682 ». — « Dans l'assemblée provinciale d'Auch, écrit dom Cerles, les députés ont été faits par une lettre de cachet, ce qui doit faire présumer qu'on ne choisit que ceux dont on croit pouvoir disposer absolument ». Ch. Gérin : *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*, p. 132.

---

## Le nom du « Directeur des biens et de la personne de Charles d'Armaignac »

---

L'oncle paternel de François d'Estaing, évêque de Rodez, Jean-Pierre d'Estaing, dom de l'église d'Aubrac, intervint par ordre du parlement de Toulouse, dans les affaires de Charles d'Armagnac dont M. Samaran, ici-même, a signalé les malheurs au cours de sa remarquable étude sur la *Croix précieuse des comtes d'Armagnac (R. de G.,* MCMI, 457).

J'en trouve la mention dans le livre qui a pour titre : *Idée excellente | de la haute perfection ecclésiastique | en | l'histoire de la vie et des actions | du tres illustre Prelat | François d'Estaing | de sainte mémoire | evesque de Rodez | premier instituteur de la feste et de l'office des | anges gardiens | par le p. Iean Baptiste Beau de la Compagnie | de Iesus. a Clermont de l'imprimerie de Nicolas Iacquard... MDCLVI (in-4°, 390 p.).*

« Dans le Païs et Diocèse de Roüergue il y a quantité de bénéfices qui portent le titre de Domnerie; entre lesquels le principal et le plus opulent est celui de l'Eglise d'Aubrac, située à trois ou quatre lieues du château et ville d'Estaing..... Le pénultième Dom, ou Abbé, qui estoit aussi Camérier de Saint-Iean de Lyon, fut Iean-Pierre d'Estaing. C'estoit un seigneur d'une fort haute et éminente probité, un esprit grandement éclairé pour la conduite des affaires du monde et de celle de Dieu. C'est luy qui dans le débris de la maison d'Armaignac et durant les contestations des prétendants à cette riche dépoüille fut nommé par Arrest du parlement de Tolose, Gouverneur du Comté de Rhodès et Directeur des biens et de la personne de Charles d'Armaignac frère du dernier Comte » p. 13. C. C.

---

# LE JANSÉNISME A DAX

## I

### L'AGITATION QUESNELLISTE

Je ne sais si l'histoire du jansénisme en Gascogne sera jamais écrite dans son ensemble. Cependant, quelques épisodes en ont été déjà racontés ici qui ont été accueillis avec faveur. Il est vrai que le premier d'entre eux, *Louis Paris Vaquier et le Jansénisme à Lectoure* (1), avait pour auteur notre regretté maître pour qui le Jansénisme n'avait pas plus de secrets que l'histoire gasconne; quant au dernier en date où nous étaient contées les impressions de voyage de la prieure du Carmel de Lectoure, le sujet en était trop douloureux et narré avec une émotion trop pénétrante pour qu'il n'enlevât pas tous les suffrages. Le récit suivant ne rappellera ceux qui précèdent que par l'analogie lointaine du sujet. Au fond, le héros est tout différent. Ici c'est l'évêque qui mène le chœur de la résistance à l'orthodoxie. Sa situation offre même ceci de particulier qu'il finit par montrer autant de zèle pour ramener ses brebis au bercail qu'il en avait laissé voir pour les en éloigner tout d'abord.

Bernard d'Abbadie d'Arboucave occupait le siège de Dax depuis 1690, et sa conduite n'avait mérité que des éloges quand, vers 1717, il révéla pour le Jansénisme des sympathies qu'on ne lui soupçonnait pas. Ce fut pour son diocèse une douloureuse surprise. Malgré le voisinage de Bayonne où Jansénius et l'abbé de Saint-Cyran élaborèrent de concert leur funeste doctrine,

(1) *Rev. de Gasc.*, 1876, 28-42; 104-132.

celle-ci, quoi qu'on en ait dit (1), avait trouvé peu d'échos dans le diocèse de Dax. L'ex-oratorien Guillaume Le Boux, l'évêque qu'on aurait pu suspecter de garder quelques tendresses pour la secte, s'était empressé de signer et de faire signer le Formulaire d'Alexandre VII (2). Les Barnabites eux-mêmes, les futurs apôtres de l'erreur, étaient encore assez indemnes au temps de Philippe de Chaumont (1671-1684) pour que cet évêque, bien connu pour ses opinions antijansénistes (3), pût se porter garant, en pleine Assemblée du clergé de France, de la parfaite orthodoxie du P. Rémy, leur supérieur, le plus compromis d'entre eux (4). Bien qu'élevé à Paris au Séminaire de Saint-Magloire par des Oratoriens suspects de quelque sympathie pour l'*Augustinus*, Bernard d'Abbadie ne paraît pas d'abord s'être montré plus favorable au Jansénisme que ses prédécesseurs.

Quand la secte eut recommencé la lutte autour des *Réflexions morales* du P. Quesnel, le pape Clément XI intervint et, par sa bulle *Vineam Domini Sabaoth* (15 juillet 1705), il renouvela les condamnations portées par Innocent X et Alexandre VII, qui, disait-il, avaient fini la cause et auraient dû finir l'erreur s'il ne s'était trouvé des hommes qui emploient mille subterfuges pour troubler l'Eglise. L'Assemblée du clergé de France qui se tenait en ce moment déclara recevoir la bulle « avec respect, soumission et unanimité parfaite ». Elle décida en même temps d'écrire à tous les

(1) Légé : *Les Diocèses d'Aire et de Dax... sous la Révolution française* (Aire-sur-l'Adour, 1875), t. I, p. 20. P.- Arm. Jean S. J. *Les Evêques et Archevêques de France depuis 1682* (Paris 1891) p. 83.

(2) Voir ce que nous avons dit plus haut, *R. de G.*, p. 171, etc.

(3) On en peut voir déjà la preuve dans la lettre de lui publiée par T. de L., *R. de Gasc.*, XV, 43.

(4) *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France*, t. VI, p. 264.

évêques du royaume pour les exhorter à lui faire même accueil. A cette fin, elle fit rédiger un mandement uniforme que tous les évêques devaient signer. On y lisait entre autres choses : « Nous avons vu avec une véritable douleur les efforts que des esprits inquiets ont faits depuis quelques années pour renouveler les contestations sur le Jansénisme et pour affaiblir par des écrits remplis de fausses et dangereuses maximes l'autorité des constitutions des souverains pontifes qui doivent, après l'acceptation solennelle que le corps des pasteurs en a faite, être regardés comme le jugement et la loi de toute l'Eglise » (1). Bernard d'Abbadie, alors présent à l'Assemblée comme député de la province d'Auch, s'associa par ses votes et sa signature à tous ces actes et déclarations. Mieux encore; Clément XI, on le sait, publia le 8 septembre 1713 sa fameuse Constitution *Unigenitus* qui, par la condamnation solennelle du livre des *Réflexions morales* de Quesnel, devait couper court à tous les subterfuges des Jansénistes. A la majorité de 40 évêques sur 50 qui se trouvèrent à l'Assemblée extraordinaire tenue à Paris (1713-1714), le clergé de France accepta la Bulle « avec soumission et respect », condamna les livres et propositions Quesnel de la même manière que le pape et arrêta un projet d'instruction pastorale que les évêques de France devaient publier avec la Bulle. Neuf prélats seulement, ralliés autour du cardinal de Noailles, se refusèrent à cette publication ou se réfugièrent derrière de misérables atermoiements. Le parti de l'évêque de Dax fut bientôt pris; il se rangea du côté de la grande majorité des évêques de France. Par un

(1) *Procès-verbaux*, t. VI, col. 843.

mandement daté du 14 juin 1714, il accepta et publia la Bulle et l'Instruction pastorale (1).

Trois années s'écoulèrent là-dessus, quand, soudain le 17 juillet 1717, Bernard d'Abbadie se transportait chez un notaire de Dax et interjetait bruyamment un appel de la bulle *Unigenitus* « au pape mieux informé et au futur concile librement et canoniquement assemblé ». Le surlendemain, par devant notaire encore, il constituait son neveu et vicaire général, Pierre-Hector d'Abbadie de Saint-Germain, « présent à Paris » comme « son procureur exprès et spécial » pour « notifier partout où besoin sera l'appel par lui interjetté » et « adhérer à l'appel interjetté par l'Eminentissime cardinal de Noailles, en date du 3 avril 1717 » (2). Ces appels furent sévèrement condamnés par Clément XI dans sa bulle *Pastoralis Officii* du 28 août 1719. Le Pape avertissait de ne plus regarder comme de véritables enfants de l'Eglise ceux qui ne se soumettaient pas à la constitution *Unigenitus*. « Puisqu'ils sont éloignés de nous, y disait-il, et de l'Eglise romaine, sinon par des paroles expresses, au moins certainement par des faits et par des marques multipliées d'obstination et d'endurcissement, ils doivent être tenus pour séparés de notre charité et de celle de l'Eglise romaine, et il ne doit point y avoir dorénavant de communion entre eux et nous ».

Loin de ramener l'évêque de Dax à de meilleurs sentiments,ce grave langage du Pape l'exaspéra. Plus que jamais, il se serra autour du cardinal de Noailles.

(1) *La constitution Unigenitus déférée à l'Eglise ou Recueil général des actes d'Appel interjettés au futur concile*, 4 vol. in f° (Cologne 1757), t. II. Mandement de M. l'Evêque d'Acqs pour la publication de ses appels de la constitution *Unigenitus*, p. 576. Le Mandement se trouve dans le *Recueil des Mandements et instructions...* (Paris, 1715, in-4°) p. 381-383.

(2) Arch. de Dax, GG. 35, pièce originale.

Il joignit un nouvel appel à celui que ce dernier interjeta le 8 octobre et mettant le comble à sa révolte, il publia (le 15 décembre 1718) pour faire connaître son appel à ses fidèles, un mandement qui ne fut qu'un long cri de colère contre la bulle *Unigenitus* et une diatribe contre le Pape. Pour en trouver de semblables chez nous, sous une plume épiscopale, il faut descendre jusqu'aux évêques schismatiques de la Révolution. « Le Pape, disait notre évêque, attente à l'autorité de l'Eglise »; « l'honneur de l'Episcopat, la nécessité de prévenir le schisme, le droit public violé sans ménagement et les maximes saintes de la discipline ecclésiastique méprisées » le forçaient lui-même, ajoutait-il, « à demander justice à l'Eglise des lettres de Sa Sainteté ». Après avoir dénoncé « quatre abus » dont le Pape s'était rendu « coupable », il se faisait une arme contre ses décisions de l'exemple des papes Libère et Honorius et se livrait à de misérables chicanes contre la forme de la Bulle et l'acceptation qu'elle avait déjà reçue dans l'Eglise de France.

Et l'évêque qui se refusait à accepter les constitutions du Pape, reçues par la presque unanimité de ses collègues, approuvait sans les avoir lus les mandements du cardinal de Noailles qui n'avait pour lui qu'une dizaine d'évêques! « Nous attendons, disait-il, les Instructions que son Eminence M. le cardinal de Noailles a promises à son église sur cette importante affaire et nous nous ferons un plaisir de vous les adresser ». Ce qui ne l'empêchait point, par l'effet d'une bizarre contradiction, d'ajouter : « Nous sommes, mes chers Frères, et nous serons jusqu'au dernier soupir de notre vie inviolablement attachés à la chaire de saint Pierre, et le Pape Clément XI, que

la Providence y a placé, étant de droit divin le chef des Pasteurs, nous conserverons toujours pour lui la soumission que les canons prescrivent ». Les Fidèles étaient également invités à conserver « un profond respect pour N. S. P. le Pape » (1).

Bernard d'Abbadie ne manqua pas au devoir qui s'imposait à lui d'expliquer à ses fidèles son brusque changement d'atittude : S'il avait, disait-il, accepté la constitution *Unigenitus* et les *Instructions* de l'Assemblée du clergé, c'était par « amour de la paix » dans « le désir de ménager en toutes choses l'honneur du chef de l'Eglise et la tranquillité de ses fidèles ». S'il avait révoqué sa première adhésion, c'est que « l'expérience qui de tous les maîtres est le plus sûr, l'avoit persuadé que ses vues et ses espérances pour la conservation de la paix et de la vérité avoient été trompées (2) ».

L'évêque d'Aire, Gaspard de Montmorin-Saint-Hérem, répondit à ce malheureux mandement de son collègue voisin. En ces heures de troubles où dans notre Sud-Ouest les âmes ne pouvaient qu'êtres égarées par les sophismes des évêques jansénistes de Dax et de Bayonne, c'est lui qui se constitua le zélé défenseur de la vérité. A la suite d'une lettre pastorale qu'il publia à « Saint-Sever le 25 may 1719 » (3), il ajouta entre autre chose des *Réflexions sur le Mandement de Monsieur l'Evêque de Dax*. Avec beaucoup de science et une grande sûreté de doctrine, il y réfute pas à pas l'argumentation doctrinale ou les allégations historiques de Bernard d'Abbadie et n'a pas de peine à montrer ce

(1) *Mandement de M. l'Evêque d'Acqs*, dans *La Constitution Unigenitus déférée*, t. II, p. 572-576.

(2) *Id.*, 573. — (3) L'exemplaire que j'ai sous la main est de 70 pages; le premier feuillet a disparu; d'où impossibilité d'indiquer le lieu d'impresssion

qu'elles ont d'erronné ou d'étrange sous la plume d'un évêque : « Quant M. de Dax, écrit-il, dit que la Constitution n'est pas règle de foi, il prétend simplement dire qu'il est permis de la rejeter, quand même elle seroit acceptée par le plus grand nombre des Pasteurs. Que des autheurs anonimes, turbulants et séditieux parlent de la sorte, on n'en n'est pas surpris, mais que des évêques chargés de l'honneur, de l'autorité et de la deffense de l'Eglise osent avancer un principe aussi faux et aussi dangereux, qu'ils se prêtent aux hérétiques et que par là ils les aident... à attaquer avec plus de vraisemblance l'autorité et la visibilité de l'Eglise, c'est ce qui afflige dans le fond du cœur » (1). Quant aux motifs mis en avant par Bernard d'Abbadie pour justifier sa nouvelle attitude, l'évêque d'Aire les traite sans ménagement : « Toutes ces expressions, dit-il, sont des déclamations, des paroles, et rien de plus » (2). Il est bien difficile, en effet, pour qui connaît l'histoire de ce temps, de ne pas trouver par trop chargé et, pour tout dire, faux le tableau des maux que l'évêque de Dax attribue à la bulle *Unigenitus*.

Il devient malaisé dès lors d'expliquer par les seuls motifs qu'il indique son grave changement d'attitude. Aussi bien s'était-il écoulé entre ses deux mandements contradictoires de 1714 et de 1718 des évènements qui pourraient n'avoir pas été sans influencer ses dernières déterminations. Cet évêque avait fait en 1715 un voyage à Paris et y avait séjourné quelques temps (3). Dans l'intervalle était survenue la mort de Louis XIV, et Philippe d'Orléans avait pris la direction des affaires avec le titre de Régent. Les Jansénistes, jadis traqués, voient de leurs amis, tels que Saint-Simon, arri-

(1) Page 5. — (2) P. 2. — (3) Arch. de Dax, GG. 33, p. 116.

ver au conseil; bien mieux, leur protecteur officiel, le cardinal de Noailles, devient président d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques, bref, grand distributeur des bénéfices. Y a-t-il quelque connexion entre ces évènements et les avances faites aux Jansénistes par Bernard d'Abbadie? Nous n'affirmons rien, faute de données certaines, mais notre devoir d'historien nous oblige à ne taire aucune probabilité. Quand il s'agira plus tard d'expliquer une nouvelle volte-face de notre évêque, les Jansénistes ne manqueront pas de la mettre sur le compte de ses vues ambitieuses en faveur de son neveu. Mais ces préoccupations avunculaires attendirent-elles jusqu'alors pour agir sur les décisions de Bernard d'Abbadie? Nous avons vu que son neveu sert d'intermédiaire entre l'évêque de Dax et le cardinal de Noailles, au moment de la grande puissance de ce dernier. Les questions de bénéfices à obtenir reviennent bien souvent dans leur correspondance. Entre autres choses, on y voit que Bernard d'Abbadie, déjà pourvu de l'abbaye de S. Vincent-de-Luc (15 août 1704), serait heureux d'y joindre l'abbaye de Sorde; il y ferait prêcher des retraites par un bénédictin de Paris (1).

Quoi qu'il en soit des vrais motifs ou mobiles auxquels obéissait plus ou moins consciemment l'évêque de Dax, une fois acquis aux opinions jansénistes, il n'épargna rien pour leur recruter des adhérents, pas

(1) Pour répandre sans doute le jansénisme dont ces Bénédictins étaient imbus. Brouillon de lettre de Bernard d'Abbadie à l'abbé d'Orsanne, vicaire général du cardinal de Noailles, 1717 : « M. le cardinal de Noailles ne voit point M. le duc d'Orléans qu'il ne lui parle de tout le bien que vous feriez, si vous aviez l'abbaye de Sorde ». Lettre de d'Orsanne à l'évêque de Dax, 17 juillet 1719. Dans une autre lettre d'un janséniste non signé, on fait remarquer que « l'évêque de Dax n'a jamais été transféré ailleurs, quoique le revenu de son évêché soit très médiocre et que ses prédécesseurs aient été transférés ailleurs ». Toute cette correspondance se trouve aux Arch. de Dax, GG. 35.

même les coups d'autorité (1), pas même les sollicitations mesquines auprès de ses prêtres. Son chapitre fut le premier à se joindre à lui; il se fit même gloire de l'avoir devancé dans son appel. Réunis, en effet, en Assemblée capitulaire, le 14 juin 1717, les chanoines avaient décidé à l'unanimité d'adhérer à l'appel des évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne, et le 17 juillet suivant, ils donnaient par devant notaire forme authentique et publique à leur protestation schismatique. Quand Bernard d'Abbadie leur eut communiqué son mandement d'appel, ils se hâtèrent d'y donner, en même forme, leur solennelle adhésion (15 déc. 1718) (2).

L'exemple de l'évêque et du chapitre n'eut pas sur le reste du clergé l'influence qu'on aurait pu craindre. Bernard d'Abbadie affirme bien dans son mandement de 1718 (3) que « presque tout le clergé du second ordre se joint aux évêques appelants ». L'Evêque d'Aire, bien placé pour savoir à quoi s'en tenir, conteste ses affirmations, même en ce qui concerne le diocèse de Dax : « Ceux qui sont soumis, dit-il, sont presque innombrables; on compte les appelans, et Mr de Dax trouvera des preuves de cette vérité dans son diocèse, s'il veut y en chercher » (4). Il est sûr que dans l'ouvrage janséniste la *Constitution Unigenitus déférée à l'Eglise universelle* où sont pieusement recueillis tous les appels interjetés contre cette bulle, aucun, sauf celui du chapitre, n'émane de prêtres du diocèse de Dax. Il est remarquable aussi que dans une lettre où notre évêque fait parvenir au cardinal de

(1) Dans une de ses lettres à l'abbé d'Orsanne, il annonce qu'il va frapper d'interdit le P. Henry, capucin, coupable, comme on l'apprend ailleurs d'avoir prêché à Orthez contre le Jansénisme. Arch. de Dax, GG. 35.

(2) *La Constitution Unigenitus déférée...* t. II, p. 577-579. — (3) *Ibid.*, p. 575.

(4) *Instruction pastorale citée*, p. 2.

Noailles les adhésions qui lui sont venues, il est réduit à se rabattre sur une lettre « de M. le prieur d'Artoux », une autre « de M. le prieur de Sarrence », enfin une troisième « d'une Ursuline du couvent d'Oloron » (1). Deux documents encore plus précis vont nous permettre d'étudier au plus juste quel fut l'effet de l'appel de l'évêque de Dax sur son clergé. C'est le procès-verbal de deux conférences ecclésiastiques convoquées l'une dans l'archiprêtré de Montfort, l'autre dans celui de Brassenx. Les curés étaient invités à faire « savoir leur sentiment au sujet de l'adhésion que Sa Grandeur a faite à l'appel interjeté par Mgr le cardinal de Noailles de la constitution *Unigenitus* ». Dans la première tenue à Donzac, le 6 mars 1718, deux curés seulement adhérèrent à l'appel; les six autres se réservent ou refusent d'opiner et en donnent pour raison « que n'étant pas juges de la foi leur sentiment sur ce fait leur paraît non seulement indifférent, mais inutile ». Dans l'archiprêtré de Brassenx, les curés déclarent vouloir s'en tenir « avec tout le respect dû à Mgr notre évêque au premier de ses mandements avec ladite constitution » (2).

Cette belle attitude du clergé paroissial n'ouvrit pas les yeux à son évêque; il s'entêta plus que jamais dans ses erreurs. Quand le cardinal de Noailles se prêta bientôt plus ou moins sincèrement, il est vrai, à ce qu'on appela « l'accommodement de 1720 », Bernard d'Abbadie fut des douze jansénistes qui refusèrent de donner les mains à cette tentative de rapprochement, assez faible d'ailleurs, mais qui n'en impliquait pas moins l'acceptation de la Bulle *Unigenitus* et la condamnation des *Réflexions morales*. Il ne s'y

(1) Arch. de Dax, GG. 35.
(2) Arch. de Dax, GG. 35.

opposa point cependant, nous dit-on (1), par aucun acte public, pour ne pas contrarier sans doute le cardinal de Noailles, mais il lui fit parvenir sous le titre de « Difficultés sur l'Acommodement » un mémoire qui fit la joie des jansénistes intransigeants (2).

Cet état de choses se maintint près de neuf ans encore dans le diocèse de Dax, au grand profit du Jansénisme, qui put travailler à son aise à y faire des conquêtes. Mais le cardinal de Noailles, revenant enfin de son trop long égarement à la suite des jansénistes, publia le 11 octobre 1728 un mandement portant acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. Son exemple ébranla cette fois d'Abbadie d'Arboucave. Par un mandement daté du 26 mars 1729, il déclara adhérer au mandement du cardinal de Noailles, archevêque de Paris : « A ces causes, disait-il dans son dispositif, nous acceptons avec un respect et une soumission très sincères la constitution qui commence par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, en date du 8 septembre 1713, condamnons les cent une propositions de la manière que N. S. P. le Pape, les évêques de France et toute l'Eglise les a condamnées et ce, sous les mêmes peines contre les contrevenants. Défendons la lecture des *Réflexions morales*, ni d'écrire, ni d'enseigner, quoi que ce soit de contraire à la dite constitution *Unigenitus* (3) ».

Cette fois ce fut le tour des jansénistes de récriminer et de se plaindre. Dans leur journal, les « *Nouvelles ecclésiastiques* », ils se livrèrent contre l'évêque qu'ils avaient adulé jusqu'alors, à une campagne périodique

(1) *Constitution Unigenitus déférée*, t. II, p. 580.

(2) Ils l'ont inséré tout au long dans la *Constitution Unigenitus déférée*, t. I p. 444 et s.

(3) A Dacqs, chez R. Leclerc.

d'insinuations mesquines et de calomnies perfides. A les entendre, le Mandement était aux yeux de tout homme sensé « un ouvrage de ténèbres fabriqué par quelque main hardie contre les intentions de Mr de Dax », désavoué par lui, démenti par ses conversations intimes, « une entreprise hazardée sur la confiance que ce bon Prélat, âgé de plus de quatre-vingts ans, naturellement doux, ami de la paix et de la tranquillité, qui par suite même de ce caractère n'a pas pris publiquement la défense de M. de Senez (1), n'auroit pas la force de se récrier contre cet attentat » (2). Pour confondre ces insinuations et couper court à tous les subterfuges, Bernard d'Abbadie publia le 15 janvier 1730 un nouveau mandement *au sujet de la constitution Unigenitus* (3). Il y renouvelait ses précédentes ordonnances du 14 juin 1714 et du 24 mars 1729. Sans faire rétractation expresse de son mandement du 15 déc. 1718 et de ses difficultés sur « l'accommodement » de 1720, il s'attachait à les réfuter point par point. Tous les sophismes, toutes les chicanes que le parti ne cessait d'entasser contre la bulle *Unigenitus* y étaient réduites à néant avec une netteté et une vigueur particulièrement remarquables sous sa plume. Ses anciens amis n'y étaient pas ménagés : « Après des démarches si sincères de notre part, croirait-on qu'il se fût trouvé des hommes assez hardis pour former l'entreprise de les faire révoquer en doute? Il s'en est trouvé, mes très chers Frères, nous vous le disons dans l'amertume de notre cœur. Les ouvrages répandus

(1) Jean Soanen, le plus obstiné des jansénistes qui venait d'être condamné et déposé au Concile d'Embrun (septembre 1727).

(2) *Nouvelles ecclesiastiques*, 1729, p. 120.

(3) *Mandement et ordonnance de Monseigneur l'Evêque d'Acqs au sujet de la Constitution Unigenitus*. A d'Acqs de l'imprimerie de René Leclercq, imprimeur de Monseigneur l'Evêque, in-f° de 19 pp.

sans ménagement avec des expressions séduisantes et des principes dangereux ont corrompu les meilleurs cœurs; quelques-uns des vôtres l'ont été, mes très chers frères; le moyen qu'ils eussent échappé aux traits de ces autheurs qui ont trouvé le funeste secret de fomenter la désobéissance en nourrissant une curiosité criminelle aux dépens de l'intégrité de la Foi » (1). Mais l'évêque devait apprendre à ses dépens à quelle opiniâtreté, à quelles haines mesquines on se heurtait en attaquant la secte. Ses déclarations ne firent pas plus taire leurs protestations qu'elles ne triomphèrent de leurs résistances schismatiques. Le Mandement fut mis sur le compte de son âge, de sa maladie et surtout de l'ambition de son neveu (2). Bref, l'évêque vit se lever contre lui une opposition, peu nombreuse sans doute, mais bruyante, entêtée, soutenue par le parti et encouragée par sa presse périodique ou intermittente. Déjà deux chanoines de Saint-Esprit de Bayonne avaient protesté en forme authentique contre l'affichage de son mandement de 1729, aux portes de leur collégiale. A la lecture du second, quelques jansénistes avérés (3) affectèrent de sortir de la cathédrale; quelques religieuses Ursulines de Dax firent également des difficultés pour l'écouter (4). L'évêque tint bon cependant, et, par l'énergie qu'il déploya contre ses anciens amis, il convainquit les plus sceptiques de la sincérité de sa conversion.

(1) P. 4.

(2) La *Constitution Unigenitus déférée*, t. II, 572 et *Nouvelles ecclés.*, 1730, p. 23, 157, 204.

(3) Par exemple l'avocat Destrac, alors le chef du petit clan janséniste de Dax et trois ecclésiastiques. Le correspondant dacquois des *Nouvelles ecclés.* constate avec humeur qu'on a lu le mandement « sans qu'il soit sorti de l'Eglise plus de dix ou douze personnes ». « Il y a d'autres personnes dans la ville, ajoute-t-il avec amertume, qui pensent bien, mais non jusqu'à remplir en pareil cas toute justice ». *Ibid.*, p. 24. — (4) *Ibid.*

Mais ces mutineries de clercs et de religieux jansénistes que nous trouvons dans le diocèse de Dax se renouvelaient dans tous les autres. L'opinion était surexcitée par cette révolte hargneuse et sournoise de gens qui prétendaient rester dans l'Eglise malgré elle, jouir de ses biens et participer à ses sacrements tout en refusant de se soumettre aux premières conditions d'orthodoxie qu'elle exige. Pour en finir avec cette perturbation des consciences et avec ces appels qui constituaient autant d'actes de rebellion contre l'autorité de l'Eglise et même celle de l'Etat qui avait fait sienne la constitution *Unigenitus*, dès le 10 mai 1728, une déclaration royale avait prononcé d'assez fortes pénalités contre les auteurs de libelles ou d'écrits qui attaqueraient les bulles reçues dans le royaume et s'écarteraient du respect dû au pape et aux évêques. Le 24 mars 1730 une nouvelle déclaration était donnée par le Roi pour assurer l'exécution des bulles contre le Jansénisme : tous les ecclésiastiques devaient être astreints à signer purement et simplement le formulaire d'Alexandre VII; ceux qui s'y refuseraient devaient être privés de leurs bénéfices; la bulle *Unigenitus* était reconnue comme loi de l'Etat; à ce titre, il était interdit de publier ou de rien écrire qui lui fût contraire. C'est au nom de ces deux déclarations que vont être prises désormais contre les opposants de sévères mesures de rigueur.

Sans être soupçonné de pactiser avec l'erreur, il sera bien permis de regretter après Fénelon et d'autres pieux personnages de cette époque que les violences employées aient quelquefois manqué leur but et compromis plutôt dans l'opinion la cause de la vérité. Les deux chanoines opposants de Saint-Esprit de Bayonne, Morel et Decès, furent les premières victimes des

déclarations royales; il furent internés d'abord au Séminaire de Bayonne (1), puis à vingt lieues de cette ville (2).

Le Chapitre de Dax, si fier d'avoir suivi, précédé même son évêque dans son égarement, mit beaucoup moins d'empressement à l'imiter dans sa conversion. S'il finit par accepter la bulle *Unigenitus*, ce fut à la simple majorité d'une voix. Le plus obstiné des opposants, le chanoine Dinarre, fut interné chez les Récollets de Saint-Jean-de-Luz par une lettre de cachet du 26 avril 1730. Son âge, ses longs services comme vicaire général, ses qualités (3) auraient dû lui épargner un pareil traitement. On le comprit, sans doute bientôt, et il reçut trois mois plus tard l'autorisation de revenir à Dax (4).

Sans être directement mêlé à ces violences, il paraît bien à diverses anecdotes rapportées par les feuilles jansénistes (5) que l'Evêque usa de toute son autorité pour ramener les dissidents dans le devoir. Il frappa d'interdit trois Barnabites qui s'étaient signalés par leur Jansénisme militant et des lettres de félicitations à l'évêque de Montpellier, le coryphée du parti (6); il agit auprès des chanoines appelants pour les amener à retirer leur appel (7); il laissa sans fonctions les ecclésiastiques qui refusèrent d'accepter la Constitution *Unigenitus* (8); il eut recours à tous les moyens

(1) *Nouv. eccl.*, 1729, p. 132 et 175. — (2) *Ibid.*, 1730, p. 23.

(3) Rappelons ici à sa louange le témoignage que lui rendent Dom Martène et Dom Durand dans leur *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1717, p. 17 : « Lorsque nous arrivâmes à Dax, l'évêque n'y étoit point, mais nous eûmes des chanoines toute la satisfaction que nous pouvions espérer, surtout de M. d'Innare qui ne nous quitta point et qui poussant son honnêteté plus loin défendit à notre hôte de prendre de notre argent, disant qu'il n'étoit pas juste que ceux qui travailloient pour le public vécussent à leur propres dépens ». — (4) *Nouv. eccl.*, 1730, p. 204. — (5) *Ibid.*, 203, 204, 257.

(6) *Ibid.*, 24 — (7) *Ibid.*, p. 134. — (8) *Ibid.*, p. 24.

de persuasion pour ramener les Ursulines égarées de Dax et de Saint-Esprit. Mais ses efforts se brisèrent parfois contre l'entêtement d'une poignée de sectaires, et il put prévoir avant de mourir (décembre 1732) quelles conséquences devaient avoir pour la foi et pour l'union des âmes dans son diocèse ses complaisances momentanées pour le Jansénisme.

A. DEGERT.

---

## RÉPONSE

### SUR UN MANUSCRIT DES ANCIENNES ARCHIVES DE LA VILLE DE DAX

Mieux vaut tard que jamais, le dicton est bien de circonstance pour une question qui attend sa réponse depuis 1875 !

A cette date, feu M. Tamizey de Larroque publiait dans la *Revue de Gascogne* (p. 290) deux lettres de l'intendant de Bordeaux, de Faucon de Ris, à Baluze au sujet « d'un vieil manuscrit intitulé *Constitutiones provinciæ auscitanæ* avec quelques constitutions synodales » contenu « dans les archives de la maison de la ville de Dax » et finalement envoyé à Baluze.

Le docte chercheur terminait sa note par ces questions : « Sait-on à Auch, à Dax, ou ailleurs, ce qu'est devenu le manuscrit en question? Resta-t-il dans la bibliothèque de Colbert ou revint-il à Dax, et dans ce dernier cas y serait-il encore? »

M. Tamizey de Larroque n'a jamais reçu, que je sache, de réponse par le canal de la *Revue de Gascogne*, ni probablement par ailleurs. Je transcris ici celle qui aurait pu lui être faite et qui peut avoir encore son intérêt pour quelqu'un de mes lecteurs.

Le manuscrit en question resta bel et bien dans la bibliothèque de Colbert où il reçut le n° 1574. De là il passa dans la bibliothèque du Roi, et il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, n° 1542. Il répond de tous points au signalement qui en est donné dans la correspondance publiée par M. Tamizey de Larroque. Il contient en tête les *Constitutions provinciales auxitane provincie* suivies des *constitutiones synodales aquensis ecclesie*. C'est d'après ce manuscrit que j'ai pu établir le texte des *Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax* que j'ai publiées en 1898. Pour l'étude et la description détaillée de ce manuscrit, je ne puis que renvoyer ici, à la préface mise en tête de cette publication. Je rappellerai seulement qu'à la suite de ces constitutions synodales, ce manuscrit contient les *Etablissements* de Dax, depuis longtemps considérés comme perdus. Ce sont ces *Etablissements* que j'ai été heureux de signaler et de passer à mon collègue de la Société de Borda, M. Abbadie. Ils ne formeront pas la partie la moins curieuse de la publication qu'il nous prépare et qui s'imprime à cette heure.

A. D.

# SAINT-JEAN-D'ANGLES

Saint-Jean-d'Angles, à une petite distance au nord-ouest de Saint-Arailles, dans la plaine de l'Osse et sur la rive gauche de cette rivière, ne présente que sa très modeste église, deux ou trois maisons et le château, dont l'aspect est d'une grande pauvreté; presque tous ses murs sont en terre ou pisé, une tourelle du XVIe siècle sert de contrefort à l'ouest au bâtiment principal. Au midi, un pigeonnier bâti au dernier siècle indique une demeure seigneuriale. Partout ailleurs qu'en Gascogne, ce château ne serait qu'une masure, mais nous ne sommes pas difficiles et nous savons nous contenter de peu.

Malgré cette pauvreté parfaite, il est certain que le château de Saint-Jean-d'Angles avait une certaine importance dès les premiers temps du moyen âge. On le trouve cité dans des titres très anciens, et une charte du XIIe siècle, portant donation d'une église, y a été rédigée. Elle se trouve dans le cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch et est intitulée *De Bertrando Dosabila*. Cette donation faite par Bertrand d'Osseville est d'une date antérieure à 1170, puisque l'archevêque Guillaume, qui y figure, était mort avant 1170. Il y est dit que la charte a été écrite : *Apud castellum sancti Johannis super ripam oce* (1).

En voyant les noms des témoins, nous sommes amené à supposer que ces seigneurs d'Osseville, que nous avons retrouvés souvent cités dans les documents du XIIe et XIIIe siècles, pourraient bien être des membres de la famille de Montesquiou pourvus de la seigneurie de Saint-Jean ou Osseville. A partir de 1250, nous ne retrouvons plus ce nom d'Osseville, et la seigneurie de Saint-Jean-d'Angles appartient aux barons de Montesquiou. Nous avons vu que Saint-Jean et Saint-Arailles ayant constitué le douaire de Longue de Montaut, femme de Raymond Aymeric III, cette Longue en fit abandon à son fils Genses.

Guillaume Arnaud de Montesquiou, huitième fils de Raymond Aymeric III, le baron de Montesquiou et de Longue de Montaut,

(1) *Cartulaires du Chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, publiés par C. Lacave-Laplagne Barris, n° CV, p. 109.

avait d'abord été destiné à la Milice du Temple. La suppression de cet ordre militaire le fit rentrer dans le monde et il réclama ses droits de légitime; son père lui attribua, en 1354, la terre et seigneurie de Saint-Jean-d'Angles. Il épousa Arnaude de Molinier et vivait encore avec elle en 1374, mais Guillaume Arnaud mourut peu de temps après ne laissant qu'un fils du nom d'Odon. Odon de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, est cité parmi les témoins du contrat de mariage de Jean de Pardaillan avec Cébélie de Castelbajac, passé à Vic-Fezensac, le 16 février 1453. Son fils Odet de Montesquiou lui succéda. Voici un acte de l'année 1463 qui le concerne : « Sapian totz qui la present cartal beiran ne » legir ausiran, que jo Hodet de Montescui ei agut un arosin » moresa de Johan de Masencoma, senhor de Moncla (1), en nom » de prest, car io lo debi tornar. En cas que l'arosin se pergosa de » desfortuna, que io prometa de lou pagar la soma de xxxv escuts » e de so io lo prometi de lo pagar de jor en jor, et per major » fermesa ei escriut et senat lo present cartal de ma propria man. » lan M° iiii^c LXIII. lo iii. jor de mars, en presencia de Ramonet » Daribera et de Antonî de Pegarda.

» Hodet de Montescui.

» Senhor de Sent Johan. Ainsin es (2). »

Son fils, Pierre de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, est présent le 20 janvier 1485 (v. s.) au contrat de mariage de Bertrand de Montesquiou, seigneur de Las (3).

Dans les registres du même notaire, nous trouvons son mariage, Le contrat est daté du 7 février 1497 (v. s.), devant Guillaume Casalade, notaire de la ville de Bassoues, authentiqué par Jean Ponson, notaire à Vic-Fezensac.

Pactes de mariage entre noble Pierre de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, et noble Audine de Bétous, sœur de Thibaut et autre Thibaut de Bétous, *alias* de Boulouix. Ces deux frères ont constitué à leur sœur Audine une somme d'argent, mais ils n'ont pas de quoi la payer; cependant comme le mariage est sur le point de se célébrer, noble Manaud de Lavardac, seigneur d'Aumensan, engagé à Pierre de Montesquiou et à Audine de Bétous, les agriers qu'il lève au lieu d'Aumensan et qui s'élè-

(1) Jean de Lasseran-Masencome, seig^r de Moncla.
(2) Reg. de J. Ponson, not^re à Vic-Fezensac.
(3) *Idem.*

vent chaque année « à 25 conques de bled. froment. ou autrement cent écus comptant 110 arditz par écu. et cela pour le soulagement desdits Bétous. ses neveux ». Et lesdits Bétous ont, de leur côté engagé aux futurs époux pour la somme de 50 écus d'or comptant de même, tout le revenu et usufruit de leur moulin de Boulouix, situé sur la rivière de l'Ausoue. revenus que les futurs époux lèveront et prendront jusqu'à ce que le seigneur d'Aumensan ait payé les cent écus. et les frères Boulouix (Bétous) les cinquante écus. Le même jour. accord sur l'exécution du contrat de mariage précédent.

Le 14 mars 1500 (v. s.). Manaud de Lavardac et les deux Bétous reconnaissent devoir « 20 conques de bled froment » à noble Pierre de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles.

Audine de Bétous mourut sans enfants et Pierre de Montesquiou épousa en secondes noces Françoise de Patau. Pierre avait un frère cadet du nom de Jean qui était prêtre et dont nous avons retrouvé le testament en date du 28 mars 1516.

Testament de Jean de Montesquiou. *alias* de Saint-Jean-d'Angles. prêtre de la maison de Lavit. près Valence. gravement malade. Il choisit sa sépulture dans l'église Saint-André de Massencôme, laisse pour legs pieux une somme de 40 écus. nomme les prêtres qui devront célébrer les messes pour le repos de son âme. Il fait des legs à l'église Saint-André de Massencôme. à la fabrique de l'église de Saint-Jean d'Angles et au bassin du purgatoire. Il reconnait avoir une dette de 100 écus envers Odet de Lasseran, mais il a de nombreuses créances qui suffiront au payement de cette dette. Il fait des legs à son valet et à sa servante Il institue pour son héritier universel son filleul et cousin germain Jean de Lasseran, seigneur de Lavit. Il nomme ses exécuteurs testamentaires : Odet de Lasseran, seigneur de Lavit; François de Lasseran Massencôme. seigneur de Moncla; discret homme Imbert, juge de Fimarcon et Bertrand de Cavaret, prêtre (1).

En 1525, Pierre de Montesquiou était mort et son fils Jean était seigneur de Saint Jean-d'Angles, sous la tutelle de sa mère, la demoiselle Patau.

Ce Jean eut des démêlés avec les habitants du lieu de Préneron.

Jean de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, a

(1) Registres du not^re de Valence.

commis des excès et violences sur Guillaume Depoy, du lieu de Préneron. La famille Depoy ayant porté plainte, le procureur du roi a poursuivi devant la cour du sénéchal d'Armagnac. La cause ayant été portée au parlement de Toulouse, cette cour a accordé, en 1544, une provision de 12 livres au sieur Depoy, laquelle somme de 12 livres devra être payée par le sieur de Saint Jean d'Angles ou sa mère.

Le 8 juin 1544, noble Françoise de Patau, dame de Saint Jean-d'Angles et mère dudit Jean de Montesquiou, transigeant pour les intérêts civils seulement, payera 100 livres outre la provision. Les époques de payement sont indiquées. Le fils ratifie la transaction.

Le 8 septembre 1545, Jean paye cent livres et retire la quittance définitive des sommes allouées à Depoy (1).

Le 1er aout 1548, dans l'église de Saint-Jean-d'Angles, étant présents personnellement, noble Jean de Montesquiou, seigneur de Saint Jean-d'Angles, Jean Viau, consul, Pierre Mothe, P. Cedan, Pierre Saint-Martin, Janot Saint-Martin et autres habitants du lieu. Le susdit seigneur prête serment aux consuls et habitants de leur être bon et loyal seigneur, etc... Et aussitôt après les consuls et habitants, les uns après les autres, jurent au susdit seigneur qu'ils lui seront vassaux et sujets fidèles, etc... Le procès-verbal de cet instrument de fidélité est retenu par Pierre de Goudin, notaire de Riguepeu, et redimé par Jetin, baron de Montesquiou et seigneur des terres d'Angles, sénéchal d'Aure (2), en date du 14 juin 1561.

*Délibération de la commune de Saint-Jean d'Angles.*

« L'an 1555 et le penultiesme jour du moys de febvrier, regnant » tres chrestien prince Henry, par la grâce de Dieu, roy de » France, dans l'esglize parochiale de St Jean d'Angles au diocèse » d'Aux, seneschaussée d'Armaignac, en présence de moy, notaire » royal et tesmoins soubsignés, establis et personnellement cons- » titués au son de la campane, à la manière acostumée et au dit » lieu observée, en un congrès et assemblée pour négoces et » affaires de la république du dit lieu, traitans sire Pierre Mote, » le plus vieux, Pierre St Martin, dit Sempé, consuls dudit lieu,

(1) Annet Paulin, notaire à Vic-Fezensac.
(2) Archives personnelles.

» Jean Nava, autre Pierre St Martin dit Sempé, leurs conseillers
» et jurés, Jehan de Ste Marie, Fortanier, Jean et Pierre de Chin-
» chaumier et Pierre Viau, manans et habitans dudit lieu de
» St Jean d'Angles la majeure et plus saine partie des manans et
» habitans dudit lieu, de la licence et authorité de noble Jehan de
» Montesquiu, seigneur de St Jean d'Angles, a esté representé
» qu'il y avoit lieu de retirer argent pour réparation du chemin
» de la Poutge; sur ce a esté convenu que lesdits consuls et
» conseillers feroient acord avec ledit seigneur du lieu pour faire
» les reparations nécessaires, et aussy ranger le chemin qui
» conduit à l'esglize et cimetière, et cottizer pour les dits travaux.
» De tout ce instrument dressé par moy notaire requis et soubsigné.

» A. Paulin, *notaire* (1). »

Le 28 mars 1559, pactes de mariage de noble Jean de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, avec Jeanne d'Orbessan, fille de Jean d'Orbessan, seigneur du Puy-du-Touge et de Anne de Farges, retenu par Bernard Claverie, notaire de la Bastide-des-Feuillants (2).

Le frère cadet de Jean, nommé Fris, habitait avec son frère, mais ce dernier lui avait cédé quelques revenus assis sur la terre de Saint-Jean d'Angles.

En 1561; Fris de Montesquiou rend hommage pour divers fiefs qu'il possède au territoire de Saint-Jean-d'Angles. Il mourut sans avoir contracté alliance.

Le seigneur et les habitants de Saint-Jean-d'Angles étaient en désaccord au sujet des droits seigneuriaux. Le différend s'envenima et le procès fut évoqué par devant la cour du sénéchal d'Armagnac; mais les parties reconnaissant que la justice royale coûtait cher, se décidèrent à transiger.

La transaction entre Jean de Montesquiou et les habitants eut lieu dans l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angles, le 16 mars 1562. L'acte d'accord rédigé par Maître Jean Dauxion, notaire royal, du lieu d'Ordan, est passé en présence de noble Jean de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles d'une part, et Pierre Saint-Martin, le vieux, syndic de la communauté, Jean de Saint-Martin, Bernard Viau, Jean de Saint-Martin, dit Conté,

(1) Annet Paulin, notaire à Vic-Fezensac.
(2) Inventaire de Roquelaure.

Guilhem Nava, Pierre de Viau, Pierre Mothe, Jean Naba, dit Conté, Vital Cesan, habitants du lieu de Saint-Jean-d'Angles, François Lissan, du lieu de Saint-Arailles, d'autre part. — La transaction ou accord porte sur le droit de nomination du baile et des consuls. — Les droits de paturage des habitants pour leurs animaux sur toutes les terres cultes et incultes, prés et bois du seigneur depuis la fête de Sainte-Catherine jusqu'à la Chandeleur. — Les cens à payer au seigneur par les habitans possédant des terres, etc. (1).

Jean servit dans l'armée catholique pendant les troubles des guerres civiles.

Au mois d'avril 1577, il se joignit au seigneur de Moncla et à Jean d'Antras pour faire partie de la petite troupe catholique qui alla attaquer la ville de Mirande occupée par une garnison protestante du poste du roi de Navarre. La ville fut occupée par surprise, mais le gouverneur Saint-Cricq se retira dans une des terres et refusa de se rendre. On fit venir le canon de Marciac. Le 24 avril dans la matinée, l'artillerie commenca à jouer, mais, malheureusement un des canons creva par la culasse dont les éclats blessèrent plusieurs personnes. Le seigneur de Saint-Jean-d'Angles fut gravement atteint au ventre. On emporta le blessé dans Mirande où il mourut quelques heures après.

La famille des Montesquiou fournissait ainsi une victime de plus à ces affreuses guerres civiles; les deux derniers barons de Montesquiou avaient péri quelques années avant. François de Montesquiou avait été tué au siège de Saint-Jean-d'Angély, et son frère Jean-Jacques, baron de Montesquiou était mort des suites d'une maladie contractée pendant le même siège.

La branche de Saint-Jean-d'Angles portait comme armoiries : « *d'or à deux tourteaux de gueules* ».

Le seigneur de Saint-Jean-d'Angles en mourant, ne laissa qu'une fille Antoinette de Montesquiou; laquelle épousa, par contrat du 19 décembre 1598, Jean-François de Busca, qui eut ainsi, du chef de sa femme, la seigneurie de Saint-Jean-d'Angles (2).

Ils eurent pour enfants :

1° Antoine de Busca, marié à Madeleine du Couloumé-Montagut.

(1) Archives personnelles.
(2) Archives du château de La Plagne.

2° Pierre de Busca, qui succéda à son père.

3° Anne de Busca, mariée à Arnaud de Lafitte de Laroque. Leur fils Christophe fut héritier de sa tante Madeleine, pour les terres du Couloumé et de Montagu, à la condition de prendre les nom et armes de la maison du Couloumé-Montagut.

4° Arnaud Guillaume de Busca.

5° Marguerite de Busca, mariée à Hector d'Armagnac, baron de Termes.

En 1632, Jean-François de Busca, acheta la seigneurie de Margouet et de Ramousens.

Le 21 octobre 1632, au château de Margouet, noble Bertrand d'Armagnac, seigneur, baron de Termes reconnaît avoir reçu des mains de noble Jean-François de Busca, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, Margouet, Ramousens et autres places, la somme de 4.400 livres : savoir 3.000 livres que le sieur de Busca a payées à noble demoiselle de Ponsan et à Samson de Pardaillan, sieur de Scieurac, mère et fils, et 1.400 livres déjà payées au sieur de Termes; ladite somme totale à valoir sur la dot constituée à sa fille Marguerite de Busca, femme de noble Hector d'Armagnac, fils du seigneur de Termes (1).

En 1642, Jean-François de Busca, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, fait son testament, le témoin est Me Raymond Lambert, prêtre et prieur de l'hôpital de Montesquiou.

11 août 1642, recherche des francfiefs. La communauté de Saint-Jean d'Angles n'a que 80 arpents, pas de fontaine, ni de ruisseau, aucun bien noble que ceux qui sont possédés par le seigneur du lieu, ni taverne, ni boucherie. Ce lieu dépend de la baronnie de Montesquiou.

Arnaud Mimalé, prêtre et vicaire de Saint-Jean-d'Angles. Cette église n'était plus qu'un vicariat. A cette époque le nombre des prêtres avait sensiblement diminué. Il y a, à ce propos, une proportion mathématique ; le nombre des prêtres est en raison directe de la foi des peuples au milieu desquels ils vivent. Nous pouvons constater l'exactitude de cette formule par l'expérience de ce qui se passe au temps où nous vivons.

Le 25 mars 1643, Pierre de Busca passe un marché avec Arnaud Darrieux et Jean Merre, maîtres charpentiers, pour faire exécuter diverses réparations au château de Saint-Jean-d'Angles. Les

(1) Naba, notaire à Riguepeu.

ouvriers devront refaire les planchers de la grande salle et de la sallette, les contrevents, les cloisons, repasser la couverture des toits en tuile, changer une poutre et quatre chevrons. Le témoin est Jean de Melet, seigneur de Las (1).

Le 17 février 1650, Pierre de Busca présente requête devant le parlement de Toulouse contre Frix Dufaur, sieur de Saint-Arailles et Lucante, et contre Jean Caillon, architecte de la ville d'Auch (2).

Le 30 novembre 1652, noble Pierre de Busca, seigneur de Saint-Jean d'Angles, Lascaseres, Caussade et autres places, afferme pour 5.000 livres, toutes ses terres et seigneuries des pays de Rivière-Basse et Béarn (3).

Année 1657. La taxe de la communauté de Saint-Jean-d'Angles pour le logement des troupes est fixée à la somme de 32 livres. La taille, le taillon et le subside au roi se montent à 594 livres 17 sous.

Cette même année 1657, le sieur Trémolet est vicaire, chargé du service en l'église Saint-Jean-Baptiste-d'Angles.

De son mariage avec Suzanne de Lalanne, Pierre de Busca eut deux fils, Léothade et Simon. Etant devenu veuf il épousa Louise Dubarry dont il n'eut pas d'enfants.

Il mourut en 1681, et le 6 juin de cette année, on fit l'inventaire de sa succession, au château de Saint-Jean d'Angles, en présence de ses fils Léothade et Simon, sieur de Hagedet, et de sa veuve Louise Dubarry.

Léothade de Busca eut la seigneurie de Saint-Jean-d'Angles et son frère Simon celles de Lascaseres, Caussade et Hagedet.

La fille de ce Simon, du nom de Marie Therèse-Louise de Busca, épousa en novembre 1720, Jacques-Laurent-Pierre-Charles Pasquier de Franclieu, auquel elle porta les seigneuries du pays de Rivière-Basse.

En 1688, la communauté de Saint-Jean-d'Angles dut fournir un soldat tout équipé pour la milice. Voici le reçu fourni par le capitaine de la compagnie dans laquelle avait été incorporé le susdit soldat :

« ... Je certifie que les consuls et habitants de la communauté

(1) Naba, notaire à Riguepeu.
(2) Greffe du parlement de Toulouse.
(3) Naba, notaire à Riguepeu.

» de Saint-Jean-d'Angles ont fourni 6 livres pour les chemises et » abresac qu'ils ont donné au soldat que cayte communauté » fournit à ma compagnie par les mains de M. de Bascous.

» A Auch, le 21 may 1686.

» *Le ch^er*, DARQUÉ. »

En 1705, le sieur Bugard est emprisonné pour avoir détourné 300 livres sur la levée des tailles de Saint-Jean-d'Angles. Léothade de Busca mort vers 1715 fut remplacé dans la seigneurie de Saint-Jean-d'Angles par son fils Jean-Baptiste de Busca. Ce dernier épousa Ysabeau ou Elisabeth de Cazaubon dont il eut un fils, François et deux filles Elisabeth et Claire. Il mourut en 1730.

En 1733, la consistance des biens seigneuriaux de Saint-Jean-d'Angles était le château comprenant le labourage dudit château, et en plus les métairies de Roumigon, Lahongrane, Sotum et une tuilerie (1).

Claire de Busca mourut à l'âge de vingt-quatre ans, le 26 septembre 1749, sans avoir contracté alliance.

Sa sœur Anne-Isabeau-Catherine de Busca épousa le sieur Despujos.

Ysabeau de Casaubon, veuve de Jean-Baptiste de Busca, dame de Noilhan et de Saint-Jean-d'Angles mourut en 1740, à l'âge de quarante cinq ans. Elle avait épousé en secondes noces en 1739, Antoine Journé, marchand de la ville de Mirande (2).

Par suite d'un arrangement de famille Elisabeth de Busca céda sa métairie du Sotum à sa cousine Louise de Busca, dame de Franclieu, laquelle vendit cette métairie le 10 septembre 1753, pour le prix de 8.000 livres, sur laquelle somme ladite dame cède à prendre 1.592 livres à noble Jean de Bordes, sieur du Haget, capitaine de cavalerie, auquel cette somme était due (3).

François de Busca, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, avait pris du service et en 1750 il était capitaine au régiment de Noailles, cavalerie. Son père Jean-Baptiste avait laissé quelques dettes et l'officier ne fit que les augmenter, aussi bientôt fut-il obligé d'aliéner ses domaines.

Le 13 janvier 1750, il vend les fruits et revenus de la terre de

(1) Archives du château de La Plagne.
(2) Notaire de Mirande.
(3) Archives du château de La Plagne.

Saint-Jean-d'Angles à Mtre Dubuc, prêtre et docteur en théologie curé de Loubersan.

Le 6 février suivant : acte de vente de la terre et seigneurie de Saint-Jean-d'Angles par noble François de Busca, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, Noilhan et autres places, et Anne-Isabeau-Catherine de Busca, frère et sœur, en faveur de Maître Pierre Dubuc, prêtre et docteur en théologie, curé de Loubersan. Cette vente comprend le château, granges, pigeonnier, jardin, les métairies de Roumigon et de Hongrane, le bois noble de la Ville en Riguepeu, et bois de Montpellier en Castelnau, justice moyenne et basse, et fiefs, dépendant de la seigneurie, moyennant le prix de 32.000 livres, sur cette somme le sieur Dubuc paye 9.080l 6s 7d et pour le reste montant à 12.919l 13s 5d ladite somme sera employée : 1o 4.000l à demoiselle Anne-Isabeau-Catherine de Busca, sœur du vendeur; 2o 8.919l 13s 5d employées au payement des créances.

Le 2 janvier 1751, à la requête de Messire F. de Busca et de Maître P. Dubuc, les experts procèdent à l'inventaire de la seigneurie et biens de Saint-Jean-d'Angles.

Voici un extrait de ce procès-verbal qui nous donnera une idée exacte de ce qu'était ce *château* essentiellement gascon :

« Château, rez-de-chaussée. — Grande salle au nord, poutres » en partie pliées, portes et fenêtres délabrées; une croisée au » nord à quatre volets sans contrevents, un placard en mauvais » état. Dans cette salle cinq portes donnant accès, savoir : entrée, » salon, cuisine, cave et cour. Une pierre du cintre de la cheminée » croule, les murs intérieurs ont besoin d'être restaurés.

» Salon au midi, poutre pliée, croisée à quatre volets, deux » autres portes donnant à la cuisine et au salon.

» Cuisine au sud-est, une poutre avec support, une 1/2 croisée, » autres portes donnant à la salle et au salon. Fourneaux à trois » grils au lieu de cinq.

» Cave, sise au nord-est avec une porte au nord. Les poutres » supportées par trois piliers.

» Fournière au nord-ouest, cinq piliers supportant les poutres.

» Ravelain au sud-ouest construit en voûte, menaçant ruine, » deux grandes ouvertures, deux portes maîtresses.

» Tout à l'ouest sur murs fortement déprimés et chancrés, vingt » marches pour monter à l'étage supérieur.

» Premier étage. — Grande salle au nord, une croisée au nord » à quatre volets, trois portes allant au salon, cuisine et chambre.

» Salon au midi de la salle, deux poutres en mauvais état, » fenêtre au midi à quatre volets, deux portes, salle et ancienne » cuisine.

» Ancienne cuisine au nord-est, sur la cave.

» Chambre au sud-est, une ouverture à l'est.

» Chambre sur le ravelain appuyant sur quatre murailles, les » murs séparant les chambres à l'est de la partie restante sont en » colombage.

» Toutes les chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, » sont dans un état de délabrement complet, les portes vermou- » lues, sans gonds ni serrures, le carrelage brisé et les murs et les » colombages nécessitant une réparation complète.

» Toiture. — La pluie pénètre dans les appartements par suite » du manque de lattes-feuilles ou de tuiles à canal.

» Dépendances. — A l'ouest du château, tinnal et décharges » pour le foin, écuries et cinq petites chambres au couchant, » murailles lézardées.

» Les experts constatent que le château et les dépendances » exigent des réparations très onéreuses, ils concluent à de nou- » velles constructions et estiment les vieux matériaux à 1.000 livres.

» Le pigeonnier est en mauvais état et les portes sans serrures.

» Le vivier à l'ouest des prairies nécessite pour le curage une » dépense de..... 400[l]

» Les deux autres viviers, l'un au sud du jardin, l'autre » au sud du château, curage..... 150[l]

» Faire un fossé pour séparer l'allée des pièces du cou- » chant et du levant..... 16[l]

» Vivier à l'ouest du grand pré, curage..... 120[l]

» Grand pré, reculer les digues pour éviter les inonda- » tions dix pieds à la base 292 toises à 30 sous la toise... 498[l]

» Faire une écluse au fond, une autre au sud..... 70[l]

» On devra y planter pour consolider 300 barres de » saules.....

» Hautin, il n'a que 2.693 pieds au lieu de 3.673, pour » réparer..... 147[l]

» Vignes basses, 12.794 pieds au lieu de 15.234, pour » réparer..... 61[l]

» Pièce de terre au Conté, terrage..... 850l
» Métairies : Roumigon. Les bâtisses en mauvais état,
» les matériaux estimés..... 300l
» Réparation des pièces de terre..... 200l
» Hontgrane, à rétablir à neuf, matériaux..... 250l
» Terrage et transport de terres..... 1.200l
« Total de la valeur des matériaux..... 1.550l
» id. des dépenses présumées..... 3.712l

On voit par ce rapport des experts que le pauvre capitaine de cavalerie possédait une terre et un château en complète déroute.

Le sieur Dubuc n'avait acheté que pour faire une spéculation, car nous le voyons revendre la terre et seigneurie par acte du 14 décembre 1753.

A cette date Maître Pierre Dubuc, prêtre, docteur en théologie, curé de Loubersan, vend la terre seigneuriale de Saint-Jean-d'Angles au sieur Mathieu Dubarry, seigneur de Labarthe. Cette vente comprend le château et ses dépendances, en terres, prés, vignes et deux métairies de Roumigon et Hontgrane, consistant en 300 journaux dont 218 de terres nobles et 82 journaux de terres rurales. La vente est faite pour le prix de 32.000 livres. L'acquéreur achète, en outre, les meubles du château, estimés 1.200 livres.

Mathieu Dubarry, seigneur de Labarthe et de Saint-Jean-d'Angles était marié avec Marie-Anne Tarrieux du Taillan (de Barran). Il eut entre autres enfants Guillaume de Barri, auquel il laissa en 1773, la terre et seigneurie de Saint-Jean-d'Angles. Il épousa Marie-Julie Caumont, dont postérité qui possède encore aujourd'hui la terre de Saint-Jean-d'Angles. Cette famille Dubarry, de Barri ou de Barris ou Barris est originaire de Montesquiou, nous possédons dans nos papiers leurs ascendants remontant à la fin du XVIe siècle.

CYPRIEN LAPLAGNE-BARRIS.

---

# L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour

*(Suite)*

Mgr Jaubert ne s'émut pas outre mesure de la gravité de l'acte du 22 juin, qui fut du reste généralement improuvé, et il maintint à l'évêché son fidèle et digne secrétaire (1).

La confiance qu'il avait dans sa consécration prochaine n'en fut nullement ébranlée et malgré les bruits qui se répandirent dans le Cantal (2), il attendit avec calme la fin de « la persécution » et de « l'injustice » (3). Le 24 juin le comte de la Genga, archevêque de Tyr et nonce extraordinaire (4), l'assurait que le pape n'irait pas contre le Concordat ainsi que certains se plaisaient à le dire et qu'il ne reviendrait pas non plus sur son institution (5). Il le lui répéta quelques jours après, ajoutant qu'il était avec l'évêque de Poitiers, dans une situation bien différente de celle des autres évêques nommés, qu'il était institué et que le Pape n'avait aucun motif de revenir sur sa décision (6).

(1) Lettres de Mgr Jaubert du 2 et 21 juillet, 27 août 1814 etc. L'abbé de Sarran fut nommé desservant de Villedieu l'année suivante. (Lettre de Mgr Jaubert du 3 août 1815 com. par M. Courcellas). Mgr Jaubert qui lui fut toujours reconnaissant de son dévouement et qui l'estimait pour ses hautes vertus, voulut inutilement plus tard l'emmener avec lui à Paris ou dans le Cher, afin d'améliorer sa position (Lettres du 7 octobre 1816, du 24 septembre 1817). Il devait mourir desservant de Villedieu au mois de juillet 1818 (Lettres du 6 décembre 1815, du 7 avril et du 20 août 1816, du 11 juillet 1818, com. par M. Courcellas). Madame Courcellas, petite nièce de l'abbé de Sarran, a bien voulu nous communiquer la correspondance de Mgr Jaubert avec son grand oncle ; qu'elle reçoive ici l'expression de notre reconnaissance.

(2) On y disait notamment, au commencement de juillet que l'abbé de Pons-Lagrange était nommé à sa place. (Lettres de Mgr Jaubert du 21 juillet 1814, com. par M. Courcellas).

(3) Lettres de Mgr Jaubert des 2, 5, 14, 21, 26 et 30 juillet, 10 et 27 août 1814, (com. par M. Courcellas).

(4) Annibal della Genga (1768-1829), né à Genga, près Spolète, nonce en Allemagne sous Pie VI, 1799, chargé par Pie VII, d'une mission particulière auprès de Louis XVIII en 1814, cardinal en 1816. Il succéda à Pie VII en 1823.

(5) Lettre de Mgr Jaubert du 25 juin 1814 (com. par M. Courcellas).

(6) Lettre de Mgr Jaubert du 30 juin (com. par M. Courcellas).

Les choses traînèrent pourtant en longueur, mais le prélat comprenait que sa situation était une situation particulière subordonnée à une décision générale sur les affaires de l'Eglise. Son institution était valide et ni le roi, ni le Pape n'avaient intérêt à la retirer. Les curés du diocèse ne lui retiraient pas d'ailleurs leurs sympathies et les évêques nommés en France après la chute de Napoléon le regardaient comme bien institué par le Pape (1).

On le considérait à la cour comme évêque et son traitement lui était maintenu tandis que celui des autres évêques nommés avait été supprimé, à partir du 1er avril (2). Il est vrai que depuis la démission de l'évêque de Poitiers, faite au mois de juin, il se trouvait seul évêque nommé avec des bulles (3).

Le ministre des Cultes lui répétait qu'il ne devait avoir aucune inquiétude et que les retards nécessaires ne changeraient rien à son sort (4). Un nouveau rapport favorable fut d'ailleurs fait au mois d'octobre par le conseiller d'Etat, administrateur général des Cultes (5).

Sa confiance se maintint pendant la fin de l'année 1814, époque à laquelle fut nommée, pour le règlement des affaires du clergé, une seconde commission ecclésiastique dont l'un des membres, l'évêque de Cham-

(1) Lettre de Mgr Jaubert du 27 août 1814 et du 18 fevrier 1815 (com. par M. Courcellas).

(2) Lettres de Mgr Jaubert du 7 septembre, des 1er et 27 octobre, des 5 et 15 novembre 1815, de l'abbé de Sarran, du 30 septembre 1814 (com. par M. Courcellas).

(3) Lettre de Mgr Jaubert du 5 juillet 1814 (com. id.). Il convient d'ajouter qu'il était alors député et qu'il avait signé, en cette qualité, les actes relatifs au rétablissement des Bourbons.

(4) Lettre de Mgr Jaubert du 1er octobre 1814 (com. par M. Courcellas).

(5 Copie de lettre de Mgr Jaubert du 25 octobre 1814 (com. par M. Dubarry).

béry, lui disait qu' « il le regardait comme étant aussi évêque que lui » (1). Elle ne fit que s'accroître au commencement de l'année suivante. Son frère était nommé, au mois de février, grand-officier de la Légion d'honneur et conseiller à la Cour de cassation. Lui-même conservait son crédit et le ministre de l'Intérieur lui accordait pour un de ses protégés M. d'Auterroches, la place de secrétaire de la préfecture du Cantal; il était plus confiant que jamais (2) et il écrivait une lettre de dévouement à Sa Sainteté, par l'entremise du cardinal Consalvi, à la fin de février (3).

Le retour de Napoléon ne devait amener aucun changement dans sa situation ni diminuer ses espérances. Il écrit le 25 mars que son institution canonique sera bientôt enregistrée au Conseil d'Etat, et le 1er avril, qu'il compte sur la prochaine expédition de ses bulles. Le prince archichancelier, les nouveaux ministres ne lui laissent aucun doute sur sa consécration prochaine (4), tandis que les Sulpiciens du Puy répandent le bruit que son institution canonique à laquelle ils n'avaient pas voulu croire, était devenue caduque par prescription, ce qui était d'ailleurs une erreur (5), et propagent avec d'autres membres du clergé, des nouvelles fabriquées par l'esprit de parti (6).

Il apprend avec indifférence qu'il n'a pas été réélu aux élections de mai, comme député du Cantal. Il

(1) Lettre de Mgr Jaubert du 15 décembre 1815 (com. par M. Courcellas).
(2) Lettre de Mgr Jaubert des 5, 6, 7 janvier, 11, 14 et 18 février 1815 (com. par M. Courcellas).
(3) Lettre du 7 mars (com. id.).
(4) Lettres de Mgr Jaubert du 25 mars, du 1er et du 7 avril 1815 (com. par M. Courcellas).
(5) Lettre du 7 avril (com. id.).
(6) Lettre du 25 avril (com. id.).

pense qu'un arrangement définitif peut être conclu avec la cour de Rome et qu'il sera lui-même sacré dans l'année (1). L'installation à Paris du prince de Canino venu pour traiter des affaires du clergé avec l'Empereur lui paraissait en effet du meilleur augure pour leur heureuse conclusion (2).

Quelque temps après la messe du Champ de mai où il fit assistant à l'Archevêque de Tours, l'Empereur lui en ayant, pour ainsi dire, fait une obligation (3), Monseigneur Jaubert, pour obéir à sa conscience et tâcher de faire cesser les maux que souffrait de son veuvage prolongé l'église de St-Flour, fit de pressantes démarches auprès du Directeur général des Cultes, par les députations du Cantal et de la Haute-Loire, afin d'obtenir l'enregistrement de ses bulles. Le comte Bigot de Préameneu lui écrivit que le rapport était prêt depuis longtemps, mais que les circonstances ne lui paraissaient pas favorables et il l'engagea à consulter, à cet égard, les prélats qui se trouvaient à Paris. Le cardinal Fesch, l'Archevêque de Tours, les évêques de Plaisance et de Metz lui tinrent le même langage; ils furent d'avis d'attendre la fin des événements, ajoutant que, quelle qu'en fût l'issue, ils croyaient qu'il serait nommé à un autre évêché (4); il était, en effet, question, depuis le commencement de l'année, de transférer quelques

(1) Lettre du 22 mai (com. id.).

(2) Lettres du 25 avril et du 13 mai 1815 (id.), Lucien Bonaparte, prince de Canino, frère de Napoléon, venait en effet d'arriver à Paris.

(3) Notices manuscrites ; archives du château d Azy, le gouvernement avait convoqué les évêques à cette solennité. (Lettre de Mgr Jaubert du 22 mai 1815, com. par M. Courcellas).

(4) Lettre de Mgr Jaubert du 20 juin 1815, (com. par M. Courcellas). Fesch (Joseph), oncle de Napoléon, nommé archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803 et ambassadeur à Rome, accompagna Pie VII, quand il vint couronner l'empereur ; mais il ne voulut pas s'associer aux persécutions de son neveu contre le pape.

évêques d'un siège à un autre (1), et l'opinion générale était en ce moment que tous les évêques non institués seraient changés (2).

Mgr Jaubert se prépara dès lors à cette éventualité (3).

La nouvelle restauration des Bourbons ne lui ôta pas ses espérances. La cour de Rome insistait sur la validité du Concordat et sur tout ce qui s'en était ensuivi ; il pouvait simplement être transféré à un autre siège (4). Toutefois, le cardinal Consalvi (5), Mgr della Genga et Mgr Gregorio (6) avaient déclaré que

(1) Lettre de Mgr Jaubert du 28 février 1815 (com. id.)

(2) Lettre du 20 juin (id.).

(3) Il se fit envoyer peu à peu à Paris une partie du mobilier qu'il avait à l'évêché et essaya de vendre l'autre. Il réduisit en même temps ses dépenses afin de se créer des ressources dans sa vieillesse et des moyens de faire de bonnes œuvres et de laisser à ses amis dévoués des preuves de son attachement. (Lettres du 25 novembre 1815 et du 13 février 1816). Il demanda notamment sa bibliothèque et ses tableaux, un christ en ivoire, (il appartient aujourd'hui à son petit neveu, M. le docteur Dubarry à Condom), sa croix pectorale à reliques (elle est conservée par sa petite nièce, M^lle^ V^e^ Laborde à Condom), le christ et les 6 chandeliers de la chapelle de l'évêché etc., (lettres des 10 avril, 13, 27 et 29 juillet, 30 novembre et 16 décembre 1816 (com. par M. Courcellas).

Voici la nomenclature des tableaux qu'il réclama : *St-François mourant, St-Michel, La Résurrection, le Christ entre deux anges, le Calcaire, la Nativité, l'Annonciation, la Conception, la petite Magdeleine, St-François et Ste-Claire,* et entre tous *Notre-Seigneur donnant les clés à St-Pierre*, qui était attribué au Guerchin (Lettre du 24 mai). Il proposa ce dernier tableau à l'église de Brioude, en échange d'un petit tableau sur bois représentant la Vierge auquel il tenait particulièrement. Signalons ensuite : *la Visitation de la Ste-Vierge, Jésus au milieu des docteurs, le Pape Paul III, St-Louis*, le portrait de deux ou trois cardinaux et de plusieurs évêques. Il demande surtout une *Vierge avec l'enfant Jésus et une étoile*, petit tableau en cuivre qu'il avait trouvé dans sa famille où il était de toute ancienneté (Lettre du 13-27 juillet 1816).

Parmi les gravures, mentionnons celle du *lavement des pieds*, réclamé par son frère dont elle avait orné le cabinet à Bordeaux (lettre du 18 juillet et du 1^er^ août 1816) et celle de *Pie VII priant au tombeau de Ste-Geneviève*, à laquelle il a « des raisons de tenir » (lettre du 10 avril 1816), com. par M. Courcellas.

(4) Lettre de Mgr Jaubert du 3 août 1815 (com. id.).

(5) Hercule Consalvi cardinal de l'église romaine et secrétaire d'Etat fut le principal ministre de Pie VII. Il négocia et signa le Concordat de 1801 ; il devait également signer le concordat de 1817.

(6) Mgr Gregorio, secrétaire de la congrégation du concile et de celle de la résidence des évêques en 1808, fut amené en France en 1809, à la suite des

ses bulles étaient inaltérables, que le Pape ne les révoquerait pas et qu'il fallait une démission pour qu'un autre fût pourvu. M. Isoard, auditeur de rote, en avait dit autant à l'évêque de Liège qui se trouvait dans le même cas que Mgr Jaubert (1).

L'évêque de Saint-Flour ne pouvait donc perdre confiance, et, quoique les affaires du clergé fussent toujours sujettes à bien des vicissitudes, il avait l'assurance que la cour de Rome ne pouvait varier sur son institution canonique (2).

L'avenir lui paraissait pourtant incertain quelquefois, mais il était surtout préoccupé pour autrui; s'il s'affligeait, c'était à la pensée qu'il ne pourrait plus faire autant de bien (3). Il sentait, dans ces circonstances pénibles, combien il était peu de chose en comparaison des grands intérêts qui s'agitaient. Volontiers il se serait sacrifié au bien général de l'Eglise de France après lequel il soupirait, et tandis qu'il était question en Europe de restreindre les pouvoirs du Pape à ses seuls Etats, il croyait devoir lui renouveler,

démêlés de l'empereur avec le pape. Son dévouement à Pie VII, le fit enfermer en 1811 à Vincennes, d'où il ne sortit qu'en 1814. De retour à Rome, il fut créé cardinal le 8 mars 1816 et devint successivement grand pénitencier et secrétaire des brefs pontificaux. Il mourut en 1829.

(1) Lettre de Mgr Jaubert du 21 septembre 1815 et du 18 mars 1816 à Joachim Jean Xavier d'Izoard, prélat français né à Aix le 24 décembre 1766, ami du cardinal Fesch qui le fit nommer auditeur de rote, fut désigné par Pie VII comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Léon XII le créa cardinal le 25 juin 1827; il fut peu après nommé archevêque d'Auch. Mgr d'Isoard mourut archévêque nommé de Lyon, à la place du cardinal Fesch en 1839.

(2) M. de la Laurencie, évêque de Nantes, avait écrit à cette époque aux vicaires capitulaires nommés après la mort de M. Duvoisin, qu'ils avaient tort de prendre la qualité de vicaires généraux capitulaires, le siège vacant, attendu qu'il n'avait jamais donné se démission et que le siège n'était pas vacant. Le cardinal Pacca, à qui ces derniers en référèrent, venait de leur répondre qu'ils eussent à administrer en leur qualité jusqu'à ce qu'il se présentât au nouveau pourvu muni de son institution canonique (Lettre de Mgr Jaubert du 20 octobre 1815, com. par M. Courcellas.).

(3) Lettres de Mgr Jaubert des 20, 26 et 31 octobre, 25 novembre, 6, 9, 19 et 23 décembre 1815 (com. par M. Courcellas).

par l'entremise du cardinal Consalvi, les assurances de son respect et de son dévouement (1). Il avait d'ailleurs la confiance que « le roi très chrétien » et sa pieuse famille n'adopteraient aucun système qui pût altérer la discipline générale de l'Eglise fondée sur une pratique immémoriale et sur les décrets du saint Concile de Trente (2) » son plus grand désir était de voir « le roi et son peuple heureux (3) ». Sa résignation est complète : « ..... Je verrois, écrit-il le 25 décembre 1815, je verrois toutes mes espérances renversées que je dirois comme Job : « *Dominus dedit, Dominus abstulit* (4) ». En attendant, et tandis qu'on l'oubliait à Saint-Flour, il faisait accorder un supplément de traitement de 1,200 francs aux membres de son chapitre (5).

L'avenir s'assombrit de plus en plus à la fin de l'année et dans les premiers jours de l'année suivante époque à laquelle il vit son traitement supprimé. Une grande agitation s'était produite à l'occasion d'une loi d'amnistie qu'un parti, méconnaissant les généreuses intentions de Sa Majesté, voulait rejeter. Cette agitation lui rappelle et lui fait déplorer les maux causés par la Révolution depuis 25 ans (6). Il n'est question de rien moins que de listes de proscriptions et il tremble pour son frère, « ce frère qui est si bon, dit-il, qui a fait tant de bien! qui a rendu tant de services! et qui n'a jamais fait le moindre mal à personne (7)! »

En ce qui concerne le clergé, les nouvelles les plus contradictoires circulent; il est question de faire un déplacement général et d'exiger la démission de tous

(1) Lettre du 18 mars 1816, idem.
(2) Com. idem.
(3) Lettre de Mgr Jaubert du 6 décembre 1815, (com. par M. Courcellas).
(4) Lettre du 23 décembre 1815 (Com. par M. Courcellas).
(5) Lettre du 31 octobre 1815 (id.).
(6) Lettres des 6, 9 et 19 décembre 1815, etc. (id.).
(7) Lettre du 9 décembre 1815 (id.).

les évêques et curés (1), et bientôt l'on apprend que les évêques revenus de l'étranger ont donné, à l'exemple de Mgr le grand-aumônier (2), leur démission qu'ils avaient jusqu'alors constamment refusée (3).

Le 19 janvier 1816, un des anciens compagnons d'exil de Mgr Jaubert, qui avait eu, dans le temps, des pouvoirs extraordinaires du Pape, lui fait connaître, d'après les révélations d'un personnage influent, ce qui se préparait pour le clergé. Les évêques revenus de l'étranger s'étant démis entre les mains du roi, on devait s'en tenir au Concordat; mais on exigerait l'expulsion de trois prélats, le cardinal Maury et les évêques de Dijon et d'Angoulême à cause de leurs sentiments sur la foi et sur la discipline générale de l'Eglise. D'après ce même personnage, le refus de Napoléon en ce qui concernerait l'enregistrement des bulles de l'évêque de Saint-Flour ne pouvait que militer en sa faveur (4) ».

Quelques jours, après le bruit d'une dislocation générale se renouvelle, et il est encore question de changer tous les évêques de siège (5). La confiance de Mgr Jaubert finit par diminuer, quoiqu'on lui donne encore des assurances (6), et le découragement est près de s'emparer de lui, ce qui ne l'empêcha pas, à l'occasion, de se montrer généreux envers les ingrats.

Enfin un changement s'opéra dans sa situation. Par ordonnance du 27 avril 1816, le roi le fit inscrire au

(1) Lettre du 4 janvier 1816 (id.).

(2) M. de Talleyrand, grand-aumônier, s'était en effet démis de l'archevêché de Reims au mois de décembre (Lettre de Mgr Jaubert du 23 décembre 1815). Mgr de Barral avait déjà donné sa démission (Lettre de Mgr Jaubert du 25 novembre 1815, com. par M. Courcellas).

(3) Lettre de Mgr Jaubert du 6 janvier 1816 (com. id.).

(4) Lettre du 20 janvier 1816 (Com. par M. Courcellas).

(5) Lettre du 1er février et du 4 avril 1816 (id.).

(6) Lettre du 8 février 1816 (id.).

(7) Lettre de Mgr Jaubert du 24 février 1816 (Com. par M. Courcellas).

Grand-Livre pour une rente viagère de deux mille francs qui devait lui être précomptée sur son traitement dans le cas où il serait promu à un emploi; cette rente visait simplement l'abbé Jaubert sans désignation de son titre. Le prélat ne pouvait s'y tromper. Il vit dans ce procédé une invitation à se démettre et comprit qu'il n'avait pas à attendre autre chose (1). C'était peu, nous pouvons le dire, pour un évêque qui avait servi pendant trente années, dans les condition que l'on sait, la religion et son pays. Toutefois Mgr Jaubert en accueillit la nouvelle avec sérénité, et s'il témoigna des regrets, ce fut seulement parce qu'il allait se trouver dans l'impossiblité de faire tout le bien qu'il aurait désiré : « Pour ce qui me regarde personnellement, écrit-il le 11 mai à l'abbé de Sarran, je n'ai qu'à bénir la Providence (2); je serai déchargé d'un fardeau bien redoutable, je n'aurai qu'à penser à mon salut sans répondre de celui des autres ».

Il ne prit cependant pas de résolution définitive. Il est évident qu'il fallait de lui une démission formelle, car le pape tenait à l'exécution du Concordat, et son titre devait être irréfragable tant qu'il serait soutenu par le Saint-Siège (3). Il fit au mois de juin des réclamations auprès de M. Laîné, ministre de l'intérieur, qui était très lié avec son frère, afin d'obtenir réparation de ce qu'il appelait une « injustice » de M. de Vaublanc, précédent ministre, qui lui avait fixé une pension modique sans faire mention de son titre (4).

(1) Le grand-aumônier chargé de lui annoncer cette nouvelle ne lui parle ni d'évêché de Saint-Flour, ni d'institution canonique. (Lettre de Mgr Jaubert du 11 mai, com. par M. Courcellas).

(2) Il s'en était toujours remis à la Providence dont il adorait les desseins. (Lettres du 18 février 1814, 30 septembre 1815, du 1er février et du 29 juillet 1816, com. id.).

(3) Lettre de Mgr Jaubert du 24 mai 1816 (Com. id.).

(4) Lettre des 7, 15 et 18 juin, 14 et 18 juillet 1816 (Com. id.). Depuis la

Enfin après de nouvelles et laborieuses négociations au cours desquelles Mgr Jaubert put espérer plus que jamais d'être intronisé évêque de St-Flour, le Concordat du 11 juin 1817, qui règla les difficultés depuis si longtemps pendantes entre la Cour de Rome et le gouvernement français (1), vint mettre un terme à ses incertitudes.

En conséquence du nouvel accord on demanda leur démission aux évêques nommés en vertu du Concordat de 1801, qui cessait d'avoir son effet. Mgr Jaubert ne fit pas attendre la sienne et le 8 juillet suivant il écrivit à l'abbé de Sarran qu'il devrait désormais adresser ses lettres « au baron Jaubert » sans autre désignation (2). Il avait été jusque là considéré comme évêque par la Cour de Rome.

L'abbé Jaubert ne songea dès lors qu'à vivre en paix auprès de sa mère et de son frère (3).

*(A suivre.)*

JOSEPH GARDÈRE.

démission de l'Archevêque de Reims et de l'abbé de la Fare, évêque de Nancy, les affaires du clergé, moins les nominations, se trouvaient dévolues au ministère de l'intérieur; elles furent dès lors traitées par voie diplomatique.

(1) Lettres du 20 juillet, 5 septembre et 21 décembre 1816, 9 janvier, 18 février, 4 et 24 mars, 22 avril et 1er mai 1817 (Com. par M. Courcellas). Le Concordat qui ne devait pas d'ailleurs être présenté aux Chambres fut retiré tacitement en 1819 et modifié par celui du 6 octobre 1822 qui créa une nouvelle circonscription définitive des évêchés de France.

(2) Lettre du 8 juillet 1817 (com. par M. Courcellas).

(3) Lettres du 8 juillet, du 25 août et du 26 septembre 1817 (Com. par M. Courcellas).

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE

*Réunion du 7 Juillet 1902.*

Le 7 juillet 1902, la Société historique de Gascogne tenait dans une salle de l'archevêché, sa réunion semestrielle.

Après avoir donné communication des lettres d'excuse des membres absents, M. l'abbé Cézérac, vicaire général, président, a ouvert la séance par l'éloge suivant de notre regretté maître M. Léonce Couture :

Messieurs,

« Bien que sous l'impression d'abattement où nous a tous jetés la mort de M. Léonce Couture, notre président,— *ingentes dolores stupent* — vous ne comprendriez pas que j'ouvre cette séance sans saluer avec un respect affectueux le nom du Maître disparu.

Sa grande mémoire vivra dans le cœur de ses collaborateurs, de ses amis de la première heure ; il aura sa grande place dans l'histoire de l'érudition contemporaine; les annales de la Gascogne qui lui doivent tant vivront longtemps de son impulsion féconde; ses continuateurs et ses élèves, soutenus par la pensée de poursuivre son œuvre, entreront dans le sillon que son grand talent creusait avec obtination et foi, pour l'honneur de la petite patrie.

Car il aimait son pays, il avait foi dans ses destinées. Ce restaurateur de nos vieilles gloires gasconnes était un croyant dans l'avenir, et c'est peut-être là, autant que dans son doux et grand cœur, qu'il faut chercher le secret de cette bienveillance affectueuse avec laquelle il accueillait les nouveaux ouvriers de sa chère œuvre historique. Il sentait que le repos approchait pour son âme fatiguée,

*Labore tandem plurimo*
*Functum reposcis, o Deus!*

Et il était heureux de voir venir vers lui, riche de plus d'un demi-siècle de recherches patientes et avisées, les jeunes laborieux, n'eussent-ils pour tout bagage que la bonne volonté mise au service de la méthode scientifique, de la critique sévère qui furent comme la conscience littéraire de ce grand esprit.

Je ne puis pas, je ne dois pas dans ce salut ému que j'adresse à notre cher président, essayer de parler de son œuvre. L'heure

viendra d'admirer le plan merveilleux et les beaux matériaux ciselés de cet l'édifice qu'il ne devait point bâtir. La *Revue de Gascogne* publiera bientôt les études de ses collaborateurs et de ses amis. Celui qu'il a désigné pour la diriger, et dont vous appréciez le talent et la science historique précise et documentée, estime avec raison que cette étude de l'œuvre sera le meilleur éloge de l'ouvrier.

Mais au nom de la « Société historique de Gascogne », je veux adresser les sentiments de notre plus respectueuse reconnaissance à tous ceux — ils furent si nombreux — qui se sont associés à notre grand deuil; je ne puis les nommer tous.

L'éminent Recteur de l'Institut catholique de Toulouse, Mgr Batiffol accompagna les restes et prononça sur sa tombe un éloge délicat : c'était un adieu et une louange. Il y a ajouté depuis la vivante et belle étude des « Mélanges Couture ».

M. le professeur Arnaud dans l'*Univers*, M. le chanoine Maisonneuve dans l'*Ame latine*, M. le chanoine Valentin, au service funèbre du 25 juin dernier, M. Degert dans la *Revue de Gascogne* ont parlé à leur tour avec une affectueuse admiration de leur Doyen vénéré.

C'était l' « Institut catholique » qui rendait ainsi un solennel hommage au Maître dont l'enseignement pendant un quart de siècle lui a valu tant d'éclat.

Ces jours derniers paraissait le volume des « Mélanges Couture », monument magnifique d'érudition et de science, élevé par d'éminents écrivains à la mémoire de notre grand disparu et déjà honoré de flatteurs éloges en pleine Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les journaux de la région, les revues méridionales ont parlé avec émotion de l'immense perte que faisaient, avec la Gascogne savante, la littérature et l'histoire. Vous avez gardé le souvenir de M. Armand Praviel dans la *Voix du Peuple*; de M. Ditandy, vice-président de la *Société archéologique du Gers*, de notre confrère M. Dubarat, dans les *Etudes historiques et religieuses* du diocèse de Bayonne; de notre cher vice-président, M. Adrien Lavergne, qui sous l'énumération si complète des travaux de M. Couture, énumération d'une aridité si scientifique et si voulue, a pensé peut-être dissimuler sa tristesse et sa douleur de vieil ami; de M. le Baron Désazars dans la *Revue des Pyrénées*; de

M. Philippe Lauzun, notre si distingué confrère, dans la *Revue de l'Agenais*; de M. Louis Batcave, dans l'*Escole Gastou Febus*, pour ne nommer que les revues et les savants de notre sud-ouest.

Et tous ont dit tour à tour ce que fut M. Léonce Couture, son grand esprit, sa science sûre, sa bienveillance qui n'allait pas jusqu'à sacrifier les droits de la vérité, et tout ce qu'ils ont reçu, un jour ou l'autre, de son immense savoir.

Car cet homme si bon était comme le Bien, « diffusivum suî ». « La mort — écrit M. Lauzun — est venue le surprendre en pleine possesion de ses forces intellectuelles, en plein épanouissement de son remarquable talent, l'enlevant à l'enseignement des jeunes dont il aimait tant à s'entourer, heureux de se dépenser tout entier, de leur donner tout ce qu'il avait, tout ce qu'il savait » (1).

Certes, il était bien à sa place à la tête de cette « Société historique de Gascogne » qui depuis 43 ans groupe dans l'amour de communes études tant de travailleurs dévoués à la vieille terre et à la vieille histoire des aïeux. Cette compagnie créée par « le prélat de bonne race béarnaise et de haute intelligence, de cœur généreux que fut Mgr de Salinis, archevêque d'Auch » (2), était fière de lui et de le voir dans ses réunions, dans la *Revue de Gascogne*, dans son enseignement, parler de tout avec compétence et autorité comme si chaque sujet avait été la spécialité de sa vie, et cela « comme en se jouant, à la façon plaisante de Montaigne, mais toujours d'une manière non moins personnelle que pénétrante » (3).

Si, comme il l'a écrit dans ses notes de jeune professeur « la littérature, ce mot adopté par la langue française vers le milieu du XVIIIe siècle, suppose plus de dons naturels que de *métier*, si elle est l'art de juger les ouvrages écrits et de soumettre le talent aux règles du beau », il demeurera, lui, l'esprit merveilleusement doué, lui, l'harmonieuse raison, lui, le poète, l'érudit qui parlait des aridités de la philologie avec l'âme d'un poète, il demeurera dans le sens compréhensif du mot, un grand littérateur.

Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas été l'historien de la Gascogne littéraire! mais peut-être l'a-t-il été; et un jour ses travaux

(1) *Revue de l'Agenais*. Mars-avril 1902, p. 175.
(2) *Escole Gastou Fébus*. 1er avril 1902, p. 62. — Louis Batcave.
(3) *id.* id. p. 62.

imprimés, ses notes manuscrites — minuscules hiéroglyphes qui auront leur Champollion — montreront à ceux qui n'ont pas soupçonné la largeur la profondeur de cette science et l'unité de cette vie qu'on a cru dispersée, que l'œuvre du maître, inachevée certes, subsiste cependant dans sa colossale ossature, invitant les ouvriers de l'avenir à en ciseler les détails espérés : ainsi des générations d'artistes étaient nécessaires jadis pour travailler pendant des siècles à compléter les détails de l'harmonieuse cathédrale conçue et lancée dans les airs par un architecte de génie.

Au surplus, je dirai de lui volontiers à mon tour ce qui a été écrit d'un autre savant enlevé à l'érudition contemporaine, que ce qui a ralenti, empêché l'achèvement de son œuvre, « c'est la science, la conscience avec laquelle il opérait. Il avait besoin de tout voir, de tout approfondir; il ne voulait rien laisser d'inexploré, et avec cela on arrive difficilement au terme, quand le lendemain est si peu assuré. Ses ouvrages, même incomplets, quant au sujet, sont achevés pour ce qu'ils sont. Là où il a passé, il n'y a pas à revenir. En cela on peut dire qu'il a fait une œuvre qui restera » (1).

Quand, par décision du 14 juin 1885, Mgr de Langalerie l'éleva à la présidence de la *Société historique*, après la mort de M. Canéto, vicaire général, M. Couture fut accueilli par les applaudissements affectueux de tous ses confrères, et leur joie cependant, dit-on, fut égalée par sa bonne grâce et sa modestie. Lui qui avait consacré ses talents extraordinaires, avant la fin même de ses classes, aux travaux qui n'avaient pas cessé d'absorber sa vie : « J'aimais d'enfance, dit-il, nos souvenirs historiques » provinciaux et je m'étais voué à l'étude du génie gascon dans » toutes ses manifestations, mais surtout dans celles qu'on a le » moins éclaircie et qui n'est pas d'ailleurs la plus brillante, dans » les lettres et les arts » (2), ne se reconnaissait pas d'autre titre à la présidence que son titre d'ecclésiastique. Il l'était, disait il, « dans la plus humble mesure et littéralement aussi peu que possible — au sens canonique du mot, bien entendu — il avait cet honneur et il y tenait du plus profond de son âme » (3). Sa mission, disait-il encore (4), serait de « représenter, garder et resserrer

(1) *Académie des Inscriptions et belles-lettres. — Compte rendu 1901, p. 782:* Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Siméon Luce, par M. H. Wallon.
(2) *R. de G.*, XXVI. p. 375. — (3) Id. p. 375. — (4) Id.

le lien qui unit notre compagnie au premier pasteur du diocèse, qui doit en rester l'âme, le centre, le protecteur-né, le Président d'honneur ». C'est le titre, le seul titre, hélas! qu'en toute justice son successeur puisse revendiquer. Il en avait tant d'autres, lui, qu'il voulait oublier, ne songeant qu'à ses collaborateurs à la science desquels il se proposait d'emprunter; promettant cependant de voir et de corriger les épreuves des autres, car il consentait à se « reconnaître quelque expérience spéciale en ce genre » (1).

Ce savant aimable, ce vaste esprit ne vous paraît-il pas tenir dans ce trait? S'il était si modeste, c'est qu'il ne se comparait jamais à personne, mais seulement à la Vérité.

Son esprit, Messieurs, demeurera l'âme de notre Société, si longtemps dirigée par son grand savoir, ses méthodes seront nos méthodes et son idéal notre idéal. La *Revue de Gascogne* sous la direction de M. l'abbé Degert, conservera son rang très honorable parmi les périodiques voués à l'histoire provinciale; les « Archives Historiques » vont reprendre leur publication qui fut un peu intermittente dans ces derniers temps; la « Société historique de Gascogne » — j'emprunte les paroles du maître — « qui a 43 ans de vie et de services modestes, mais utiles, qui a conquis, j'ose le dire sans crainte d'encourir le reproche d'outrecuidance provinciale, un si haut rang de notoriété parmi les hommes voués aux études historiques » (2), continuera son labeur patient et obstiné avec les jeunes ouvriers qui lui arrivent et qui se mettent sous la direction sûre et la discipline scientifique des collaborateurs de M. Couture. Son image, placée tout près du buste de notre illustre fondateur, présidera nos assemblées.

Son visage à la fois reposé et las, son regard qui semble avoir sondé, sans se satisfaire, les abîmes de la science et mesuré ses horizons, sa tête blanchie qui se lève pour regarder plus loin et voir plus haut, nous diront que le soir de la vie est radieux et reposant, quand on a, comme lui, toujours cherché la vérité et fait son devoir ». *(Applaudissements répétés).*

Les diverses questions portées à l'ordre du jour sont examinées successivement. Sur la proposition de M. le Président et sur le

(1) Id. 376. — (2) *R. de G.*, XXVI, p. 372.

vote unanime des membres présents ont été admis comme membres de la Société historique : M. Vignaux, archiviste de la ville de Toulouse, M. l'abbé Ricaud, directeur au Grand Séminaire de Tarbes, le P. Lamazouade, missionnaire diocésain, l'abbé Broconat, curé de Bezolles (Gers) tous bien connus par leurs travaux ou leur dévouement aux études historiques.

M. le Président a pu entretenir la réunion de son espoir de voir bientôt réunis, au siège même de la Société, les premiers éléments d'une bibliothèque gasconne appelée à rendre, dans des conditions à déterminer plus tard, d'inappréciables services aux membres de la Société historique.

La Société s'est ensuite occupée de réorganiser la publication des Archives historiques. Il a été décidé de continuer la publication des lettres secrètes de Jean XXII relatives à notre province et copiées déjà depuis une dizaine d'années dans les Archives du Vatican par M. l'abbé Guérard, délégué de la Société historique. Quoique l'Ecole française de Rome ait décidé, depuis lors, de pousser jusqu'au déclin du XIVe siècle sa grande collection des registres des Papes qui comprendra ces mêmes documents, il a paru qu'il n'y avait pas lieu pour la Société historique de renoncer à sa collection provinciale et de perdre le mérite d'un travail considérable toujours inédit, et tout prêt pour l'impression. Il a été d'ailleurs rappelé de nouveau qu'en règle générale la Société publie exclusivement des textes inédits.

Les souscripteurs qui ont payé la dernière annuité, n'ont pas encore reçu le nombre total des feuilles auxquelles ils ont droit : le deuxième fascicule des *Documents pontificaux* relatifs à la Gascogne qui est actuellement sous presse, leur donnera satisfaction. La publication du *Cartulaire de Saint-Mont* suivra sans délai. Ce texte est transcrit et la préface se rédige présentement. Sur la demande de M. l'abbé Clergeac, la Société a approuvé la préparation du *Cartulaire de Gimont* et des *Comptes du receveur du Fezensaguet.*

*Les Secrétaires :*

BRANET, LALAGUË.

---

# A PROPOS DE N.-D. DE GARAISON

La *Revue de Gascogne* a déjà signalé sommairement l'intérêt qu'offre le récent ouvrage du R. P. Bordedebat sur N.-D. DE GARAISON. Les honneurs d'une nouvelle édition sont réservés, à n'en pas douter, à ce volume dont les récits, solidement établis, sont toujours attrayants. C'est, en dehors du souci de la scrupuleuse exactitude historique, le motif qui me décide à signaler à l'auteur quelques légères imperfections d'une œuvre recommandée par M. L. Couture et sur laquelle lui-même se proposait de revenir (1).

Identifions d'abord l'architecte « Pierre Labesville » appelé à Garaison du temps du chapelain Geoffroy (2) avec l'architecte orléanais Pierre Levesville. A Toulouse, il a construit la voûte actuelle du chœur de la cathédrale Saint-Etienne (1609-1611) et la porte de l'Arsenal (aujourd'hui détruite) de l'Hôtel de Ville (3).

On lui doit aussi la voûte du chœur de Sainte-Marie d'Auch (4) et l'ancienne église de l'Abbaye de Feuillant (1613-1614). J'ai publié le bail à besogne de ce dernier travail ainsi que le testament de P. Levesville (1626), riche en détails sur la personne et les relations familiales de ce « maître des œuvres » vraiment estimé (5). — Le P. Bordedebat qui nous a révélé la venue de Levesville à Garaison, pourrait-il décrire avec plus de précision les travaux de cet architecte dans le célèbre sanctuaire gascon, en indiquant les parties détruites et, s'il en reste, les parties encore conservées?...

Le troisième grand chapelain de Garaison cité par le R. P. Bordedebat (6) est Messire Gabriel de Pélissier « docteur régent et doyen [1635] de la Faculté de théologie en l'Université de Toulouse ». Voici un nouveau trait biographique relatif à ce

(1) V. *Revue de Gascogne*, 1901, p. 550.
(2) V. *N.-D. de Garaison*, pp. 49 et 99.
(3) V. *Histoire de l'Eglise Saint-Etienne*, par M. J. DE LAHONDÈS, p. 251 et suiv.
(4) V. *Construction de la voûte du chœur de Sainte-Marie d'Auch*, par Mr P. PARFOURU : *R. de G.*, XXIII, p. 201.
(5) V. *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, 1898, pp. 123-128.
(6) V. *op. cit.*, p. 108.

personnage chargé de surveiller, à Toulouse, l'exécution du rétable destiné à la chapelle de Garaison (1).

M. de Pélissier a occupé la cure de Saint-Germier à Muret. Il est fort douteux pour moi qu'il ait résidé habituellement en cette paroisse dont il était certainement recteur en 1627, 1630 et quelques années après (2).

Sous la rubrique : « Quelques chapelains marquants » (3), le P. Bordedebat cite Etienne Molinier et se contente de l'appeler vaguement « un écrivain goûté..., un prédicateur estimé... » Sans être exigeant, on peut demander davantage en faveur du premier et si longtemps unique historien de Garaison. — Le chapelain Cauhapé-Benquet vient à la suite de Molinier, à la date de 1663. Il est dit de cet ecclésiastique qu' « il passa de Garaison à l'archiprêtré de Montréjeau ». La date de cette translation est erronée. En 1661-63, Messire Laurens de Bourjac docteur en théologie, occupait, avec le titre d'archiprêtre, la cure commingeoise de Montréjeau (4). On ne rencontre M. Joseph Benquet-Cauhapé dans la cure de Montréjeau et de ses annexes Ausson et Lastourreilles qu'en la seconde moitié du XVIII^e s. En 1790, cet ecclésiastique exposait au directoire du district de Saint-Gaudens : « Qu'après avoir été *employé aux Missions* et exerçant le ministère curial depuis 42 ans, affligé d'un rhumatisme goutteux, il ne peut entièrement vaquer à ses fonctions et demande, en conséquence, qu'il lui soit accordé un second vicaire pour lad. ville, aux frais de la Nation ». L'avis du directoire fut : « d'accorder au sieur Benquet *un jeune vicaire constitutionnel,* aux frais de la Nation, vu son grand âge et ses infirmités ». En 1793, M. Benquet et M. Ritouret, son vicaire, résidaient encore à Montréjeau. Au mois de février de cette année, le district de Saint-Gaudens [Mont-Unité] payait Ritouret « à raison de la surcharge de travail qu'il est obligé de faire faute d'avoir trouvé un second vicaire qui puisse suppléer le curé, qui, par rapport à son âge et ses

(1) Œuvre réalisée par maître Pierre Affre, *sculpteur-architecteur*, de Toulouse.

(2) Voy. Archives de la Haute-Garonne : *Fonds du Chapitre de Saint-Etienne*, reg. 146, p. 494.

(3) *Op. cit.*, p. 119.

(4) Voyez *Deux Cloches de Montréjeau* (1662), *Revue de Comminges*. 1902, p. 119.

infirmités, ne peut vaquer à l'étendue des fonctions spirituelles qu'exige la nombreuse population de cette paroisse (1) ». Il va sans dire que M. Benquet-Cauhapé avait prêté serment à la Constitution civile du clergé (2).

Les paragraphes consacrés aux pélerinages des pénitents de Toulouse à Garaison s'enrichiront notablement si l'auteur veut bien analyser les plaquettes intitulées : *Règlemens pour la procession que doivent faire Messieurs les Pénitens blancs de Toulouse... à la chapelle de Notre-Dame de Garaison, etc. (1744)*, et *Statuts de la confrérie des Pénitens bleus d'Aurignac (1816)*, Il semble également que le pélerinage des Pénitents noirs de Toulouse, en 1778, mérite une mention spéciale. Un saint jésuite, le P. Séranne, le présidait. Le peintre Jacques Gamelin, à qui nous devons le dessin : *Vue et perspective de Notre-Dame de Garaison*, faisait partie de la caravane et eut l'excellente idée de « croquer » *ad vivum* le paysage et ses confrères (3).

Le P. Bordedebat classe parmi les pélerins célèbres de Garaison Benoît-Joseph Labre (p. 142), sans aucune preuve, il est vrai, par une induction qui n'a rien de scientifique et qui constitue un procédé historique fort périlleux. Est-il même *prouvé* que Joseph Labre soit venu à Saint-Bertrand et y ait été emprisonné?...

D'autre part, y aurait-il indiscrétion à connaître au moins le nom de cet « évêque de Russie » qui étendait sans sourciller la juridiction d'un archevêque d'Auch (lequel ?) sur le « monde entier » en raison de l'affluence et de la diversité des pélerins à Garaison? Cet évêque de Russie méritait d'être issu de Gascogne.

Un des documents qui ont le plus piqué ma curiosité d'amateur des choses commingeoises est le testament de Jean de Ribeyran (1612), ancien archidiacre d'Aure, insigne bienfaiteur du Séminaire de Comminges et fondateur de la maison des religieuses de Notre-Dame à Saint-Gaudens. Cette pièce est digne de figurer *in-extenso* dans les *Revues de Gascogne* ou *de Comminges* et je

(1) Voy. Archives de la Haute-Garonne : L., reg. 508.

(2) Raymond Pomian l'inscrit dans sa liste en ces termes : « Benquet, archiprêtre de Montréjeau, *a juré* ». — Voy. *Revue de Comminges*, t. XIII, p. 121.

(3) V. *Les Pénitents noirs à Garaison* d'après un travail paru dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*. — (*Revue de Gascogne*, t. XLI, p. 240. On y lit la description du dessin de Gamelin reproduit par le P. Bordedebat). — A joindre à ces éléments d'information : *Le duc H. de Mayenne et Garaison*. (*R. de G.*, 1901, p. 181). — Ne serait-il pas digne du zèle du R. P. Bordedebat de nous donner une *Bibliographie de Garaison?*

serai personnellement obligé au R. P. Bordedebat s'il veut bien accéder à ce désir de publication. La part du Comminges est d'ailleurs notable dans l'œuvre de l'historien de Garaison. Je relève au courant de la plume : Mane, Ahis, Montgaillard (p.79), Fabas (p. 86), Montréjeau (p. 119), vallées d'Aure, de Neste, de Louron (1. 128), Isle-en-Dodon (p. 160), Etats des Quatre Vallées (p. 185), les Péguilhan (p. 80), d'Orbessan (p. 81) et Montespan (p. 158), M. de Rabaudy, archidiacre de Rivière (p. 157), Donnadieu de Griet (p. 161), etc., etc... Cette nomenclature démontrerait au besoin que le volume sur lequel je m'étends m'a doublement intéressé. Je fais mille vœux pour le succès d'un travail si sérieusement fouillé (1) et je souhaite un *vade mecum* de cette valeur à chacun de nos sanctuaires pyrénéens.

J. LESTRADE.

(1) Encore un mot pour les *addenda et corrigenda* du futur volume : Il faut écrire Daignan du *Sendat* (p. 180); supprimer plusieurs *susd.* (susdit) à la liste des Chapelains; citer sous leur titre spécial divers travaux mentionnés au cours de l'ouvrage : *La question du reboisement dans le pays de Comminges.* — *Les Huguenots en Comminges;* enfin, supprimer certains hors d'œuvres et surtout des traits de polémique qui détonnent (Zola, l'Ecole laïque, l'hypnotisme, le Clergé propriétaire, etc.).

---

# NOUVELLE PUBLICATION

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos villes gasconnes apprendront avec plaisir la prochaine publication de l'*Histoire de la seigneurie de Condom et de l'organisation de la justice dans cette ville.*

L'ouvrage formera un gros volume d'environ 400 pages; c'est dire que cette histoire sera complète et que cet intéressant sujet recevra tous les développements qu'il comporte.

On en sera d'autant plus convaincu quand j'aurai ajouté que ce travail a pour auteur M. Joseph Gardère. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* n'ont pas besoin qu'on leur fasse l'éloge de notre collaborateur si méritant. Depuis si longtemps qu'ils le voient à l'œuvre, ils ont pu tout à loisir apprécier l'excellence de sa méthode toute faite de patiente investigation, de labeur infatigable, de science sûre et de scrupuleuse conscience. Ce sont là des qualités qui garantissent le mérite de son livre futur (1) comme elles en assurent le succès. A. D.

(1) On peut souscrire d'ores et déjà en envoyant son adhésion à M. J. Gardère, à Condom. Le prix de l'ouvrage est de 5 francs pour les souscripteurs ; il sera augmenté plus tard.

ÉPISODES RÉVOLUTIONNAIRES

—

# L'abbé François Montégut, curé de Sainte-Gemme

L'abbé François Montégut, curé de Sainte-Gemme et du Grillon, eut le malheur de prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, le 20 février 1791, dans l'église du Grillon.

Peut-être ne faut-il point lui infliger à ce sujet un blâme trop sévère. D'après les documents que nous a laissés M. de Bénac, successeur de cette malheureuse victime des lois révolutionnaires, on peut supposer que la bonne foi de l'abbé Montégut fut surprise, et que ce pauvre prêtre crut sincèrement un instant à l'orthodoxie de cette constitution civile. On avait annoncé, en effet, que le Souverain Pontife ne l'avait point condamnée, et c'est à la faveur de cette opinion erronée que M. le curé de Sainte-Gemme se soumit et prêta son serment.

M. de Bénac nous révéla aussi que, d'un caractère trop faible, l'abbé Montégut se laissa intimider par les menaces des autorités municipales. On lui avait déclaré que s'il persistait dans son refus, on se verrait dans l'obligation d'abord de le remplacer et de le poursuivre ensuite comme rebelle et perturbateur de l'ordre public. Montégut était bon prêtre, pasteur tout dévoué au salut de ses ouailles; il céda.

A l'issue de la messe paroissiale, devant la population rassemblée dans l'église de Grillon, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il prêta son premier serment de fidélité. Deux ans plus tard, le 5 décembre 1793, il ne craignit pas de se rendre coupable d'une nouvelle prévarication.

Il déclara, en présence de Joseph Lagardère, maire de la commune, de Jean Cézérac, procureur, Dieuzaide et Jean Cazeneuve, officiers municipaux, ainsi que des notables, « qu'il cessait ses fonctions de curé de Sainte Gemme ». Aussitôt après, il invita ces citoyens à se rendre à la sacristie de Sainte-Gemme. Ils y trouvèrent un calice avec sa patène, un ciboire, une petite custode et un bel ostensoir. Tous ces vases sacrés étaient en argent. Montégut les livra avec la clé de la sacristie aux officiers municipaux qui lui en donnèrent une décharge.

Le curé de Sainte-Gemme ne devait pas longtemps persévérer dans son apostasie. Environ trois mois après (fév. 1794), ayant connu les décisions du Souverain Pontife relatives à la constitution civile du clergé de France, il rougit de ses égarements; et, sans hésiter, il s'empressa de réparer l'affreux scandale qu'il avait donné à son peuple. Il rétracta du haut de la chaire et par écrit le malheureux serment qu'il venait de prêter. Il publia sa rétractation à Montfort et dans les paroisses environnantes. Il pria le maire de Sainte-Gemme de vouloir bien convoquer la municipalité, et tous étant rassemblés, — rendons hommage au courage de ce prêtre désabusé, — il lut la déclaration suivante :

« Citoyens,

» J'ai eu l'honneur de vous instruire au commencement du mois de mai dernier et vous ai prié, en même temps, de vouloir instruire tous les habitants de la commune qu'après avoir rempli les devoirs de ma conscience et être rentré en grâce, comme je l'espère, avec mon Dieu, au sujet du serment ordonné par les lois et que j'avais prêté, ne le devant pas, je crois qu'il est de mon devoir de donner connaissance à tous mes ci-devant paroissiens, à tous les fidèles, enfin à l'univers entier des démarches que j'ai faites afin de réparer le scandale que je leur ai donné. Je les préviens donc que je fis ma rétractation de vive voix au commencement de février 1794 et que je l'ai manifestée par la suite par des écrits (1). Je préviens donc les habitants de cette commune, ci-devant mes paroissiens, que je suis dégagé de tout serment, que je suis en un mot prêtre catholique, que je saurai faire le sacrifice de ma vie pour être un défenseur de la foi et de l'Eglise catholique hors de laquelle il n'y a point de salut. Je déclare formellement que je déteste les erreurs dans lesquelles je suis tombé, que je veux et que j'espère, avec la grâce du Seigneur, vivre et mourir en véritable ministre de l'Eglise catholique, engager tout le peuple en cette croyance. Que rien, ni le fer, ni le feu, ni aucune espèce de persécution ne pourront jamais me séparer de l'*Eglise catholique, apostolique et romaine.*

» Je déclare, en outre, que je ne serais jamais monté à l'autel

(1) Il l'envoya au directoire du district de Lectoure et aux municipalités voisines.

si je n'eusse rétracté ces erreurs, parce que je m'en serais cru indigne. Enfin, que je serai toujours soumis à la hiérarchie ecclésiastique, c'est-à-dire au Souverain Pontife et au corps des évêques catholiques où réside le dépôt de la foi, reconnaissant pour mon légitime évêque, le citoyen Cugnac, évêque de Lectoure, actuellement régnant.

» *Signé :* MONTÉGUT. »

Sur sa demande, cette rétractation, fut textuellement inscrite sur les registres de la commune (v. cahier n° 9).

Les notes de M. l'abbé de Bénac nous révèlent que depuis le moment de sa rétractation publique, le curé de Sainte-Gemme s'efforça, par tous les moyens que pouvait lui suggérer son zèle pour le salut des âmes, de réparer le scandale de sa déplorable défection. Obligé de se tenir caché pendant le jour, afin d'échapper à la fureur de ses persécuteurs, la nuit on le rencontrait par tous les chemins de la contrée. Il se multipliait. Rien n'était capable désormais d'arrêter les pieux élans de son dévouement à la cause de son Dieu. Pour bénir en secret les mariages, baptiser les enfants, administrer les secours de la religion aux pécheurs, aux moribonds, aux infirmes, l'abbé Montégut était partout où l'appelait le zèle sacerdotal; l'on se demande peut-être quelle était la famille généreuse qui ne craignit point de donner l'hospitalité à cet infatigable ministre du Seigneur. D'une manière générale, il se retirait chez le citoyen Daguzan. C'est là qu'était sa çachette habituelle; c'est là qu'il célébrait, dans le silence de la nuit, les saints mystères de notre religion. Plusieurs fois les révolutionnaires de la contrée firent une descente dans cette maison saintement hospitalière. Mais les visites les plus minutieuses des agents de la Révolution et de la garde nationale elle-même demeurèrent toujours infructueuses. Cependant, le triste souvenir de sa défection passée joint à ses fatigues excessives et aux angoisses d'une vie si pleine d'agitation minèrent peu à peu sa santé. Un jour, comme il s'apprêtait à remonter à cheval afin de reprendre le chemin de Sainte-Gemme, tout à coup il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. C'était le 22 mars 1797. Il était alors dans la paroisse de Céran où les fonctions de son ministère l'avaient appelé en secret près d'un métayer de la famille Doat.

La nouvelle de la mort de ce vénérable prêtre se répandit aussitôt jusqu'à Sainte-Gemme et dans toute la contrée. Ce fut un

deuil général pour le pays et principalement pour la paroisse. Les habitants de Sainte-Gemme exprimèrent le désir de posséder les restes mortels de leur curé. Hélas! les temps étaient encore trop troublés et cette translation ne pouvait s'opérer sans danger.

Mais la mémoire de l'abbé Montégut est encore en vénération dans toute la région où ce digne prêtre multiplia les efforts de son zèle sacerdotal, au péril de sa vie, durant tout ce temps de persécution religieuse.

P. LAMAZOUADE.

---

## ADDITIONS ET RECTIFICATIONS A LA « GALLIA CHRISTIANA »

### ÉVÊQUES DE CONDOM : ROBERT DE GONTAUD ET JEAN DE MONLUC

D'après la *Gallia christiana* (1), Robert de Gontaud, prieur de Sainte-Livrade, fut nommé au siège de Condom en 1564. C'est là peut-être la date de la nomination royale (2), mais sa préconisation en cour de Rome n'eût sûrement pas lieu avant le 4 juin 1565. C'est ce que nous apprend le procès-verbal officiel du Consistoire de ce jour (3). On y lit (4) que, après nomination par Sa Majesté très chrétienne, sur la proposition du cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, le pape Pie IV préconisa pour le siège de Condom, vacant par la mort de Charles de Pisseleu, Robert de Gontaud, du diocèse de Cahors *(Caturcensis)*, docteur en droit civil et canonique. Il est réservé sur les revenus de son évêché une pension de 6,000 livres en faveur du cardinal de Guise. Ces derniers détails sont inconnus des rédacteurs de la *Gallia christiana*.

***

Robert de Gontaud eut pour successeur à Condom Jean de Monluc, chevalier de Malte. Cette nomination eut lieu, dit la *Gallia christiana* (5), en 1571. M. de Ruble a repris la même indication (6). Elle est

(1) T. II, c. 968.

(2) Dans la lettre que lui écrit Fabien de Monluc le 10 décembre 1564, on voit seulement que « Monsieur de Monluc » l'a « choisi pour avoir l'évêché de Condom ». Voir Tamizey de Larroque. *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc* (1890), p. 24.

(3) Dans les *Acta consistorialia Pii IV*, conservés à la Bibl. nat., f° lat. 12,560 (et non 2,560 comme me l'avait fait dire la *Rev. de Gasc.*, 1900, p. 471).

(4) F° 394.

(5) T. II, c. 969.

(6) *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc* (1864), t. I, p. 14, note 1.

cependant légèrement inexacte. En réalité, la préconisation de Jean de Monluc eut lieu le 21 décembre 1570 ainsi que nous l'apprend le compte rendu du Consistoire de ce jour que nous a laissé le cardinal Antoine Caraffa.

Là ne se borne pas, en ce qui touche Jean de Monluc, l'intérêt de ce compt erendu. Nous y voyons que le jeune élu était âgé seulement de vingt-sept ans. Son âge fut même l'occasion d'une discussion juridique au sein du Consistoire. Le Concordat de 1516 n'exigeait que 27 ans des candidats que le roi présenterait pour l'episcopat; mais le Concile de Trente, dans ses canons de réforme, en demandait trente pour les évêques en général (1). Les décrets du Concile de Trente constituaient-ils une dérogation aux articles du Concordat? Dans ce cas, il fallait invoquer une dispense pour Jean de Monluc. Ou bien le Concile devait-il être considéré comme n'ayant voulu rien innover en ce qui concernait le Concordat? Dans cette dernière hypothèse, Jean de Monluc était, au point de vue de l'âge, en situation régulière et canonique. C'est cet avis qui prévalut, nous dit le cardinal Caraffa. Il ajoute, en outre, que pour faire valoir son candidat, le cardinal qui le proposait en Consistoire, à savoir le cardinal de Ferrare, encore Hippolyte d'Este, l'ancien archevêque d'Auch, vanta ses exploits militaires contre les Huguenots *(A R^mo proponente laudatus in re bellica contra Ugonottos)*. Le cardinal Caraffa goûta médiocrement cette recommandation; c'était là, lui semblait-il, des titres pour le triomphe plutôt que pour l'épiscopat *(quem quidem ego existimabam ob eam causam magis triumpho quam episcopatui renunciari debere)*. Ce n'est pas nous qui le contredirons (2).

A. D.

(1) *Acta consistorialia*. Bibl. nat.. f° lat. 12561 (2e p.) f° 163.

(2) Sur la survivance et la reviviscence des instincts guerriers chez Jean de Monluc, même après son épiscopat, on peut voir *Rec. de Gasc.*, 1879, p. 7.

# BIBLIOGRAPHIE

La Naissance, le Mariage et le Décès : Mœurs et coutumes, usages anciens, croyances et superstitions dans le Sud-Ouest de la France, par P. Cuzacq (de Tarnos, Landes). Paris, Champion libraire, 1902, petit in-12, 199 pp.

Dans cette élégante et modeste plaquette, M. Cuzacq se propose « de décrire les usages, les mœurs, les anciennes coutumes, les croyances, les superstitions, les cérémonies qui se rapportent aux principaux événements de la vie dans le Sud-Ouest ». En réalité, ses observations ne portent guère que sur le Bordelais, les Landes, le Béarn et le pays basque. Aussi les travaux similaires de M. Bladé ou autres relatifs à la Gascogne orientale ne sont même pas mentionnés. Ceci n'est pas un blâme, mais une simple constatation. A délimiter son domaine dans des bornes plus étroites peut-être que son titre ne le ferait supposer, M. Cuzacq a gagné de pouvoir le mieux exploiter en tout sens. Son livre témoigne d'une lecture énorme, et ne fût-ce que pour avoir ainsi colligé dans des livres oubliés et de rares revues tant de renseignements peu connus et toujours intéressants, il aurait droit à toute la reconnaissance des curieux et des amateurs. Je ne sais même pas si ce désir d'être abondant et complet ne l'a pas entraîné quelquefois trop loin. Sans pousser la sévérité à l'excès, une critique un peu plus éveillée l'eût facilement prévenu contre les dangers d'une hospitalité si accueillante. L'invraisemblance de certains récits, la bizarrerie de certaines superstitions ne trouvent vraiment pas une garantie suffisante dans la courte référence bibliographique glissée au bas de la page. On souhaiterait bien aussi une ordonnance plus méthodique dans la distribution de ces récits entassés un peu au hasard, avec le désordre apparent d'une compilation puisée à toutes sources. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un peu plus d'esprit historique dans un ouvrage tout voué à l'histoire des mœurs? Ainsi il nous est dit des cagots (p. 51) qu'on « pouvait les léguer et vendre comme esclaves », qu'ils « ne pouvaient s'unir par mariage à des personnes étrangères à leur race sous peine de

mort ». A quelle époque cela fut-il vrai? Il serait bon de nous l'apprendre au juste, comme aussi de nous indiquer avec plus de précision la provenance de certains récits.

Mais ces légères défectuosités n'enlèvent rien à l'intérêt de ce livre qui restera comme un véritable répertoire des vieux usages de nos ancêtres. C'est là qu'on pourra s'instruire et s'édifier sur leurs croyances naïves et leurs pratiques populaires, au moins pour les trois derniers siècles.

Que n'aurais-je à citer si je voulais donner une idée de tout ce qui se trouve là de piquant et d'instructif? Chansonnettes, proverbes, dictons, présages relatifs au baptême, au mariage, au décès se pressent à foison, plus curieux les uns que les autres. Ailleurs, ce sont les rites, cérémoniaux, superstitions, us et coutumes prescrits ou proscrits par les statuts synodaux, vieux rituels, anciennes coutumes municipales, le tout mis à contribution avec l'abondance qu'on peut attendre d'un de nos plus passionnés et de nos plus heureux collectionneurs de vieux livres gascons. Il n'y a que la *Revue de Gascogne* que je ne trouve point citée. Elle eût pourtant pu fournir son contingent, ne fût-ce que pour le chapitre de la natalité où l'on est tout surpris de ne pas trouver cité l'exemple des dix-huit Noailles, tous fils des mêmes père et mère et dont quelques-uns, comme Antoine, François et Gilles, ont pourtant fourni une carrière gasconne assez illustre; plus caractéristique encore l'exemple cité ailleurs *(Revue de Gasc.,* 1898, p. 448) et néanmoins passé ici sous silence. Si ce sont là des lacunes, très peu de lecteurs les sentiront. Le plus grand nombre sera surtout frappé de l'abondance, de la variété et de la richesse d'une érudition généreuse jusqu'a la prodigalité. Et ce sera justice.

***

Du même : Un célèbre capitaine Landais, Etienne Vignolles, dit La Hire — Rion des Landes au Moyen age. Bayonne, Lamaignère, 1901, in-8°, 29 pp.

Encore une brochure qui témoigne de sérieuses connaissances et de laborieuses études. Il est seulement fâcheux pour elle que l'ambiguité du titre ait trop passé dans le sujet. Il est ici tour à tour question de La Hire, de sa famille, de ses exploits ou de Rion des Landes, un de ces modestes villages du moyen âge dont l'histoire s'est assez peu occupée, et on a souvent peine à voir le lien qui

rapproche ces deux noms. Pour l'auteur le rapprochement est tout naturel : La Hire serait né à Rion. On ne s'en doutait guère même après tous les travaux consacrés au vaillant capitaine de Charles VII. On comprend que les Rionnais, qui ont eu, à ce qu'on m'assure les primeurs de cette thèse sous forme de conférence, aient été flattés de se voir gratifiés, contre toute attente, d'un si illustre compatriote. Mais sans aucun doute ils seront seuls à partager cette illusion. Les arguments mêmes de M. Cuzacq ne triompheront pas chez les lecteurs de l'incrédulité que soulèvera le seul énoncé de sa thèse. Aussi bien se réduisent-ils tous à ceci : La Hire s'appelait Vignolles. Or à Rion il y avait au XVIe siècle d'après le *Manuel de géographie* de Bourdeau une terre du nom de Vignolles. Donc... Sans être taxé de béotisme, il sera bien permis de croire que les tirades poétiques de Casimir Delavigne sur la mort de Jeanne d'Arc n'augmentent pas sensiblement la force probante d'une pareille démonstration. Nous nous dispenserons donc de la discuter. Nous ne relèverons pas d'avantage les appréciations très personnelles, de M. Cuzacq, sur le rôle féodal et politique des d'Albret au moyen âge. D'aucuns préféreront s'en tenir à celle de M. Luchaire dans son *Alain le Grand*. Je suis même de ceux-là. Ce qui ne m'empêche pas de rendre hommage à l'activité studieuse de mon excellent ami M. Cuzacq et de souhaiter que sa verte vieillesse ajoute encore à ses nombreux ouvrages auxquels l'histoire locale est grandement redevable.

*
* *

## LETTRES DE DARTIGOEYTE

Je trouve dans une brochure publiée et imprimée par les élèves du Grand Séminaire d'Aire (1) cette mention dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs : « Les archives du Séminaire possèdent une liasse de lettres écrites par Dartigoeyte, député des Landes à la Convention. Ces lettres sont adressées « aux officiers municipaux de la ville de Saint-Sever Cap ». Elles présentent un intérêt assez vif, car jour par jour elles tiennent au courant de ce qui se passait et de ce que l'on pensait pendant les années terribles de 1793 et 1794. La politique intérieure et la politique exté-

(1) Sous le titre *Nos cahiers*, juillet 1902, 4e fascicule.

rieure de la Convention, les menus incidents du district de Saint-Sever font l'objet de cette correspondance ».

Voilà un renseignement dont l'historien futur qu'attend toujours Dartigoeyte ne manquera pas de faire son profit. Mais d'ores et déjà je le signale à mes lecteurs, d'autant que nos jeunes éditeurs ne se sont pas contentés de cette mention alléchante. Ils la font suivre de quinze extraits de lettres écrites entre le 5 novembre 1792 et le 23 janvier 1793 et toutes relatives au procès de Louis XVI.

L'intérêt de cette publication est plus psychologique encore qu'historique. Si la correspondance de Dartigoeyte ne peut guère à cette heure nous apporter des révélations inattendues sur le procès de Louis XVI, elle peut beaucoup pour nous faire connaître l'état d'âme et les dispositions d'esprit du futur bourreau d'Auch et des Landes à un moment où rien ne faisait prévoir son rôle futur. Plus d'une réflexion écrite dans le langage surchauffé de l'époque annonce sans doute le terroriste du lendemain : mais il en est d'autres aussi où se révèlent encore des éclairs de bon sens et de modération dont on ne l'aurait pas cru capable; tel ce jugement rapide jeté en travers d'une lettre : « Je ne sais trop pourquoi la Convention s'est déclarée cour de justice pour cette affaire. Nous aurions mieux fait, ce me semble, de nous occuper de décréter des lois et de livrer Louis à un tribunal ».

Ai-je besoin de dire que cette première publication nous met en goût et nous fait vivement désirer la suite? Ecrite à une époque où Dartigoeyte n'est pas encore le fougueux représentant de la Convention qui fera trembler notre Sud-Ouest, cette partie de sa correspondance présente un caractère d'abandon et de demi-intimité totalement absent de celle qu'a publiée M. Aulard ou que contiennent nos archives d'Auch et de Toulouse. C'en est assez pour qu'on nous la livre dans son entier et dans toute sa fidélité.

***

NOUVELLES RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DE L'ANCIEN COLLÈGE ET DU LYCÉE D'AUCH (1789-1794), par M. Franck Delage, professeur de rhétorique : *Auch, imprimerie Foix*, 1902, in-8°, 19 pp.

Peu de collèges de notre Gascogne peuvent se vanter d'avoir une histoire plus brillante et mieux connue que l'ancien collège

d'Auch. Après les travaux de M. Masson et de M. Bellanger, parus ou analysés dans notre *Revue*, voici que la période révolutionnaire vient aussi de trouver son historien. En dix-neuf pages écrites dans une langue sobre et rapide M. Franck Delage, professeur de rhétorique au lycée d'Auch, nous raconte « comment le collège a vécu pendant la Révolution, ou plutôt comment il est mort ».

Au début de la Révolution ce collège se trouvait dans un état florissant qui contrastait, on peut le dire sans crainte, avec celui de tous les autres de la province. Le personnel comprend douze professeurs ecclésiastiques, et compte de 500 à 600 élèves. Sa situation financière est des plus brillantes. Chaque année le budget se solde par un excédent de recettes qui en 1775 — j'emprunte ces détails à M. Delage — avait atteint la somme de 47.511 livres; la construction du pensionnat absorba quelques temps ces disponibilités et amena même des déficits sérieux. Mais en 1789 à un millier de livres près, dépenses et recettes s'équilibrent.

Avec la Révolution tout change de face, et le collège s'achemine par lentes étapes vers sa fin inévitable. Le premier coup lui est porté par le vote du 4 août, qui lui enlève ses revenus en dîmes et droits féodaux, c'est-à-dire environ les deux tiers de ses recettes ordinaires; la loi qui astreint les ecclésiastiques au serment, fait bientôt perdre au collège et au pensionnat la plus grande partie de son personnel enseignant et dirigeant. On peut le remplacer tant bien que mal par un personnel improvisé, appelé des départements voisins, mais les revenus ne revinrent pas; la Convention supprima même ce qui en restait, en confisquant les domaines qui lui donnaient environ 16.000 livres de revenus. Naturellement aussi les élèves disparurent, et de 500 ils étaient réduits en 1793 à 77, dont 16 seulement étaient en 1791-1792 hébergés au pensionnat. L'année suivante pensionnat et collège étaient fermés. L'un devait servir « à reclure les citoyennes suspectes »; l'autre était frappé par la Convention dont la loi du 15 septembre 1793, supprima « sur toute la surface de la République les collèges de plein exercice ». Un arrêté du département d'accord avec Dartigoeyte essaya bien de remplacer le collège disparu par une *Ecole nationale* provisoire. Mais cette création mort-née ne se signale à notre attention que par un arrêté très curieux dont M. Delage a eu la bonne idée de publier la plus grande partie. C'est le seul docu-

ment de cette espèce auquel il ait prêté quelque attention. Mais ce n'est pas le seul qu'il signale. Chose curieuse en effet; à Auch comme ailleurs, à mesure que les destructions s'entassent les règlements se multiplient. L'œuvre scolaire de la Révolution, dès qu'on l'étudie de plus près présente donc partout les mêmes phénomènes; beaucoup de lois et de projets, quelques bonnes intentions incohérentes, mais presque pas d'effets utiles et quantité de détestables mesures. Avec ses renseignements, si précis, si instructifs et puisés à si bonne source, M. Delage en apporte une preuve nouvelle. Ce n'est pas, je me hâte d'ajouter, celle qu'il cherche; c'est du moins ce qui ressort de sa conclusion aussi optimiste qu'inattendue : « Cette étude, dit-il, ne me laisse point l'impression de rage qui a si fort indigné M. Albert Duruy ». Est-il donc vrai cependant que de ses *nouvelles recherches* il se dégage une impression si opposée à celle que laissent les études de M. Albert Duruy ? Nous ne le pensons pas; et nous laissons aux lecteurs des unes et des autres le soin d'en décider.

A. DEGERT.

---

## UN CENTENAIRE

Le 26 juin dernier est mort un centenaire des Basses-Pyrénées.

Félix Loustau était né à Listo, le 7 février 1801 : il avait donc accompli sa *cent unième* année. Sa vie entière s'est passée sur la haute montagne, partagée entre la garde des troupeaux et la culture de son petit domaine.

Sa régularité de vie, sa frugalité l'avaient préservé de toute maladie; sa seule infirmité était la perte de la vue qui l'avait atteint il y a une vingtaine d'années, sans abattre pour cela ni son énergie, ni son entrain. Doué d'une mémoire heureuse, il charmait et édifiait tous ceux qui l'approchaient, Il laisse un souvenir respecté et un exemple à tous ses concitoyens.

Listo est, on le sait, un hameau de Louvie Soubiron,l'une des communes de la pittoresque vallée d'Ossau. Rappelons que dans ce coin de terre, de pareils exemples de longévité ne sont pas rares. Au-dessus des Eaux-Chaudes est le village de Goust, célèbre, dit-on, par ses centenaires. Il y a quelques années, mourait à Listo, à un âge très avancé, le botaniste-pasteur Sacaze Gaston, à qui ses travaux avaient créé une véritable notoriété.

(*L'Union pyrénéenne,* juillet, p. 106.)

---

*L'Administrateur-Gérant :* LALAGUË.

UNIV. OF MICH.

LÉONCE COUTURE

1832-1902

# LA VIE DE M. COUTURE

Léonce Couture naquit le 3 septembre 1832, à Cazaubon, dans le Bas-Armagnac. Il l'a rappelé dans son remerciement au télibrige d'Avignon (1876) qui l'avait nommé *felibre majourau :*

. . . . . Basut den l'Armanhac,
Tèrre dou pique-pout e de l'aigue de bite.

Il fut baptisé dans l'église de Saint-Christaud. Un jour qu'il passait près de cette rustique chapelle, avec M. Adrien Lavergne, vice-président de la Société historique de Gascogne, il lui dit avec une émotion visible : « C'est l'église de mon baptême ».

Son père, Alphonse Couture, receveur de l'Enregistrement, était originaire du Condomois et avait fait ses études, dit-on, au collège d'Harcourt. Sa mère, Agathe Laborde de Lauran, appartenait à une ancienne famille de Cazaubon. « Voici vos armes, écrivait un jour M. Couture à son oncle Denys Laborde, telles que je les trouve dans la *Revue d'Aquitaine* (VII, 554), d'après l'Armorial de 1696 : Jean Laborde, marchand de Cazaubon : *D'or à une bordure engrelée de gueules* ».

Léonce avait un frère aîné, Louis qui, après ses études à Toulouse, fit doucement son service militaire à Bayonne, dans les bureaux d'un capitaine trésorier, mais ne revint dans la maison paternelle, à *Jean-de-Bordeaux*, que pour s'éteindre, le 7 février 1853. Durant la maladie de son frère, Léonce écrivait à sa petite cousine de *Moutiques :* « Je t'aime bien un grain de plus pour les attentions que tu as pour mon frère. Tu peux croire que j'aurais bien voulu le voir longtemps, rester avec lui cet hiver... Mais tout le monde n'a pas de vacances élastiques comme les tiennes ».

Madame Couture avait précédé au tombeau son fils aîné. Elle mourut le 28 septembre 1849. « Je ne veux pas raconter, disait Léonce à un ami, comment j'ai perdu ma mère... Je restai avec mon pauvre père désolé. J'étais un triste consolateur ». Mais quand il fut professeur à Lectoure, le nom chéri de sa mère dut revenir plus d'une fois sur ses lèvres. Quelques vers de son discours de 1857 semblent bien l'indiquer. Il disait, en racontant la mort d'un de ses élèves :

Tu voulais, pauvre ami, vivre dans ma prière
Et dans mon souvenir, à côté de ma mère.

Et, dans un autre passage, il faisait tressaillir tous les petits écoliers en leur ouvrant son cœur d'orphelin :

Vous surtout à qui Dieu, dans ce monde éphémère,
A laissé ce bonheur de garder votre mère ;
Vous qui n'avez pas vu, dans une nuit de deuil,
Le sein qui vous porta cloué sous un cercueil,
Qui n'êtes point passé par l'épreuve suprême
De vous voir arracher cette part de vous-même,
Croyez-moi, rendez grâce au Maître, chaque jour !

Il conservait dans un coffret quantité de petits objets qui avaient appartenu à sa mère. Quelques cartes à jouer, enveloppées d'un feuillet, portent cette simple et touchante suscription : « Cartes de maman ».

Léonce ne fut pas « mis en pension » à Toulouse comme son frère. Il avait neuf ans, lorsque la vigoureuse initiative et l'influence d'un Cazaubonnais fort distingué, M. Barciet, curé d'Eauze, dotèrent d'un collège, érigé plus tard en petit séminaire, l'antique métropole de la Novempopulanie. Le petit élève de Cazaubon arriva dès la seconde année de la fondation du collège ecclésiastique (1842-1843).

Cinquante ans plus tard, le Doyen de la Faculté libre des Lettres de Toulouse, présidant à Eauze la distribution des prix, rappelait avec complaisance ces temps héroïques où M. Laïrle était supérieur, M. Fourquet, instituteur primaire, et M. Sénescau, l'organisateur général.

Il évoqua aussi des souvenirs personnels : « C'est dans cette Maison, disait-il, que j'ai, non pas acquis l'habitude du travail — je n'oserais le dire — mais pris un certain goût pour la lecture, qui m'a permis de savoir quelque chose... C'est ici que j'ai fait ma première communion, cet acte si important de la vie morale, qui influe sur la vie tout entière... C'est ici encore que j'ai appris à faire parmi mes condisciples un triage entre les bons... et les autres ».

M. Couture ne fit pas au public toutes ses confidences. Il reste à dire ce qu'il avouait en petit comité. Au collège d'Eauze il se crut appelé à être Frère de l'Instruction chrétienne. Mgr de la Croix, désireux d'introduire dans le diocèse d'Auch l'Institut fondé vers 1815 par l'abbé Jean-Marie de Lamennais, avait fait un appel à ses jeunes diocésains et réuni à Eauze quelques enfants

pour les soumettre à une épreuve et les envoyer ensuite au Noviciat de Ploërmel. Le départ des trois premiers postulants eut lieu au mois de septembre 1842. Lorsque Léonce arriva au collège, il n'était question parmi ses camarades que des petits Frères, partis pour la Bretagne, qui plus tard reviendraient pour faire l'école en Gascogne. Son âme d'enfant, simple et généreuse, s'enflamma aussitôt et, dans le courant de l'année, qui fut celle de sa première communion, il déclara à sa mère qu'il avait la vocation d'être Frère.

Madame Couture, dont le grand-oncle était curé au moment de la Révolution, ne voulut pas entendre parler de cette humble vocation religieuse. Elle montra à son fils le sacerdoce comme le seul but digne de ses aspirations. « Ma pauvre maman, disait plus tard M. Couture, se sentait humiliée, elle rougissait de moi, quand je disais devant nos amis que je voulais me faire Frère ».

La conclusion se devine. L'année suivante, Léonce ne revint pas au collège d'Eauze et fut envoyé à la Maîtrise d'Auch. M. Lauray, curé de Preignan, le seul survivant des condisciples de M. Couture dans cette Maison, rappelle volontiers que le petit élève connut bientôt certaine salle où l'on organisait une bibliothèque. Il passait là des heures entières, couché sur des livres qui étaient répandus pêle-mêle. Le directeur de la Maîtrise, M. Laboubée, de rigide mémoire, apprécia à sa juste valeur l'élève qu'il garda pendant deux ans (1843-1845). Voici les notes de Léonce Couture, écrites de la main du directeur et conservées aux archives de l'Archevêché : « talents *extraordinaires*, application *soutenue*, progrès *rapides*, caractère *très bon*, piété *tendre*, voix *assez bonne;* observations : *il laisse à désirer pour l'énergie et l'émulation.* » Rien ne manque à ce tableau, et l'homme a été jusqu'à la fin tel que l'enfant l'avait révélé, même avec ses défauts. Il se connaissait bien, le professeur de philosophie qui, en 1874, dans son Discours sur la Volonté, disait qu'on pourrait l'accuser « d'avoir vanté l'énergie volontaire » non « comme un aveugle parle des couleurs » mais « comme un malade fait l'éloge de la santé ».

Au mois d'août 1845, M. Laboubée certifia que Léonce Couture « pourrait être envoyé au Petit Séminaire pour la quatrième ». Comme tous les *maîtrisiens*, le nouveau venu prit le premier rang dans la classe et le garda jusqu'en rhétorique. Facilement il réus-

sissait ses compositions, mais il ne se proposa jamais d'être avant les autres ou de gagner assez de points pour être au tableau d'honneur. Encore moins prenait-il souci de faire entrer en ligne de compte toutes les facultés, y compris les sciences. Un jour, comme il ne figurait pas au tableau d'honneur, le professeur de classe crut devoir à la communauté réunie cette explication : « M. Couture aurait été au tableau d'honneur s'il avait satisfait pour les mathématiques ». La note est écrite et déposée aux Archives départementales, car Mgr de Carsalade, bien longtemps après, a eu la distraction de prendre la feuille du tableau d'honneur pour y écrire au revers et en faire une de ses fiches, aujourd'hui classées et confiées à la garde de l'Etat.

Je n'ai pas besoin de dire combien Léonce Couture a fait honneur à son premier maître d'italien, M. Lafforgue, et à son professeur d'archéologie, M. Canéto. Mais, pour ceux qui ignorent sa compétence même en histoire naturelle, je me permets de signaler son étude sur la *Florule* d'un autre de ses professeurs, l'abbé Dupuy (*Rev. de Gasc.*. 1868, pp. 166-186).

Nul mieux que lui n'a compris et raconté le mouvement scientifique et littéraire qui éclata au Petit Séminaire d'Auch et eut son apogée de 1840 à 1848. Il arriva trop tard pour être l'élève de M. Nauziel, parti en 1842 et devenu professeur de rhétorique à Pontlevoy, puis à Sorèze. Mais il sut bientôt par cœur toutes ses poésies et connut même la troisième édition, publiée en contrefaçon, à Tournai, chez Casterman.

Je m'en voudrais de ne pas dire avec quelle piété Léonce Couture dut accomplir ses devoirs dans la chapelle du Petit Séminaire. Pour parler comme il l'a fait, en 1866, quand on passa du sanctuaire presque souterrain à l'église ensoleillée, il faut avoir vu le Seigneur qui se révèle aux cœurs purs et avoir pleuré de joie en sa présence. M. Tamizey de Larroque, qui n'avait rien de mystique, écrivait à son ami : « Votre bel article, je l'ai lu deux fois avec ravissement. Où trouvez-vous de si magnifiques pensées et de si heureuses expressions? Quel livre vous feriez avec un style comme celui-là ! »

Voici le passage où sa foi et sa piété s'élèvent jusqu'à l'éloquence : « La sainte Maison, à laquelle tant de liens rattachent un très grand nombre de nos lecteurs, possède enfin une église digne de ce nom. Elle a dû si longtemps se résigner à reléguer

ses cérémonies religieuses, ses pieuses réunions et Dieu lui-même, dans un sanctuaire souterrain dont la voûte écrasée pesait sur le regard et sur l'âme comme la pierre d'un tombeau !

« Et pourtant j'aurais un remords de commencer cette esquisse par une espèce d'injure à cette pauvre chapelle basse, froide et sombre, où tant d'hommes de ce pays aimeraient à chercher encore les saintes ombres des jours passés, des émotions éteintes, des amis disparus. Mais quoi ! rien ne meurt de ce que la grâce a touché. Ceux qui s'agenouillaient près de nous sur ces dalles, et qui nous ont précédés dans le grand voyage, auront rencontré au seuil d'une autre existence la foi et l'amour qui bercèrent leurs jeunes années; ils vivent, ils se reposent, ils voient à découvert les divines réalités que leur cachaient à peine les voiles eucharistiques, au milieu des parfums confondus de l'encens et des fleurs, dans l'éclat joyeux des flambeaux allumés et des tissus de soie et d'or, quand nous chantions ensemble, avec la double ardeur de la jeunesse et de la foi, les hymnes solennelles de l'Église : *Præstet fides supplementum Sensuum defectui.* Et vous, ô nos pensées d'alors, ô nos émotions d'enfance, ô nos prières d'autrefois, êtes-vous mortes ? Non sans doute. Les cœurs, hélas ! se refroidissent, les esprits s'usent même en s'aiguisant, les âmes se raidissent et se serrent dans les fatales épreuves de la vie. Mais un acte de foi et d'amour ne meurt jamais, il vit dans l'éternité du Dieu qui l'inspira, et nous serons confrontés avec lui au jour terrible de la justice : foi et amour de notre enfance, saintes résolutions de notre jeune vie, n'attendez pas pour reparaître au regard de nos âmes l'heure où vous les jugerez ! »

Léonce n'avait que seize ans lorsqu'il acheva sa rhétorique. Pendant les vacances il eut l'immense douleur de voir mourir sa mère. Vêtu de la soutane depuis la classe de seconde, il se décida sans plus réfléchir à entrer au Grand Séminaire d'Auch.

Quelques lettres, conservées dans la famille de son cousin Félix Laborde, nous donnent une idée de ses rêveries et de ses gracieux discours. Lisez plutôt.

« Mes souvenirs sont là-bas. Oui, je me rappelle tout, depuis l'église de Cazaubon jusqu'au bois de Jean-de-Bordeaux, en passant par Moutiques. Je crois parfois être encore en route, quand les cloches d'alentour sonnaient et que j'allais à pas lents disant mon chapelet.

Sentiers, sentiers fleuris, vous foulerai-je encor ?
Huit heures ! et la nuit s'épanouit si pure,
Sur ma tête le ciel déroule sa tenture,
Doux pavillon d'azur, semé d'étoiles d'or.

Le séminariste se trouve ridicule et s'arrête. « Je n'achève pas, dit-il, vous entendriez un clair ruisseau avec un doux murmure. Pardon de vous avoir donné de mes mauvaises rimes. Elles vous prouvent au moins avec quel plaisir je reverrai le beau pays de mon enfance. »

La plus gracieuse de ces premières pages de Léonce est la lettre adressée à sa cousine Amélie, enfant de huit ou dix ans, qui lui avait souhaité la bonne année. « Moi aussi, lui répondit-il, je te souhaite d'heureux jours, que tu sois toujours joyeuse et satisfaite, que le devoir te soit doux et léger, que le piano te soit docile, que la paix règne toujours avec Félix, et que ta maman n'ait jamais à se plaindre de toi. Jamais, c'est bien difficile. Mais elle sera indulgente, pourvu que tu lui prouves ta bonne volonté. Après cela je te désire une foule de choses : du soleil, des jours charmants, des joujoux, de belles histoires, enfin tout ce que tu peux désirer. Mais pour cela ne désire pas trop de choses : car, si tu venais à demander la robe de Madame l'Aurore ou les pantoufles de verre de Cendrillon, il serait bien difficile que l'on pût te satisfaire ».

Point n'est question dans tout cela, je le reconnais, d'aspirations au sacerdoce. Cependant le séminariste rédigeait ses cahiers de philosophie avec le même soin qui lui avait valu, au Petit Séminaire, pour ses cahiers de Conférences religieuses, la note *très bien*, toujours. Mais la méthode du professeur, quoi qu'il en soit de la doctrine, ne lui plaisait guère, hélas! *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci :* c'était la devise inscrite en tête de son cahier. Il ne tarda pas à y ajouter cette malicieuse exclamation : *Sed, eheu!!!* M. Gardères n'avait pas encore complété ses études à Rome ni mérité d'être pris par des mennaisiens attardés pour un rationaliste.

M. Dutirou, licencié ès-sciences mathématiques et physiques, devait soutenir avec succès, en juillet 1850, devant la Faculté des sciences de Paris, sa thèse pour le doctorat *sur les raies du spectre,* mais il n'en fut sans doute que plus obscur dans son enseignement, juste cette année (1849-1850) où Léonce Couture devint son élève. Le disciple, déjà mal noté pour les mathémathiques, dut, sous un tel maître, se décourager à tout jamais.

M. Mothe, professeur d'histoire ecclésiastique, après un voyage célèbre, en Allemagne, avait produit sur M. Couture l'effet d'un météore qui deux ou trois fois par an éclairait magnifiquement la nuit des âges et puis rentrait dans l'ombre, laissant aux pauvres étudiants le soin de se débrouiller.

Ni ceux que je viens de nommer ni les autres directeurs de la Maison — M. Darré et M. Garbay furent ses professeurs de théologie — ne surent prendre sur M. Couture l'ascendant nécessaire pour le pousser au sacerdoce. Le pauvre enfant s'adressa à plus d'un, comme s'il avait voulu, à tout prix, trouver un maître et un sauveur. Mais les voies de Dieu sont mystérieuses, et peut-être le petit aspirant de Ploërmel avait manqué sa vocation.

Après une année d'hésitations, à la fin de sa troisième année de Grand Séminaire, le 5 juin 1852, Léonce Couture reçut la tonsure cléricale. Ce fut son premier pas, et le dernier, dans la voie du sacerdoce.

Il revint, paraît-il, encore un an au cours de théologie; mais, quand on fit l'appel aux ordres mineurs, il avait disparu. M. Chevalier le désigna (mai 1853) comme « propre à l'enseignement et... en disponibilité pour quelque temps ». Aucun Supérieur ne se souciait de le prendre, pas même M. de Cortade pour Lectoure. Il demeura chez son père, environ six mois.

Que fit-il durant ces vacances démesurément prolongées? Un vieux cahier, dont les feuillets tiennent à peine à une moitié de couverture cartonnée, semble bien nous être une révélation. Ce fascicule est ce qui reste du tome I d'un recueil qui avait pour titre : *Loisirs littéraires et philosophiques par M. Cléon-Tucorée* (Léonce Couture). L'ouvrage a eu je ne sais combien de volumes; car, à la page 161 du tome I je constate ce renvoi : *la suite au Ve volume, p. 22 et seqq.*, et je n'ai retrouvé à cette heure qu'un seul cahier.

M. Couture l'a commencé probablement en Rhétorique. Il contient, après l'*Andrienne* de Térence, traduction inédite (d'après la déclaration de l'auteur), des morceaux choisis, les uns sérieux, les autres comiques, en patois et en français : *le Chevalier de la Grignotte*, *Elusa* de Madame Thore, *Antras* d'Emmeline Soye (1) (Madame de Clarac), *Ah! que fa boun aiciu*

(1) *Revue de Gascogne*, XIII, 147. Les premiers vers qui se soient gravés dans la mémoire de M. Léonce Couture enfant étaient de ce poète condomois.

de M. Vignères, des chansons, des contes, des bons mots, des facéties, toutes ces balivernes — c'était son expression — dont le maître savait tirer parti et avec lesquelles il amusa jusqu'à la fin de ses jours les enfants et les grandes personnes, en récréation et quelquefois en classe, même dans les pages de la grave *Revue de Gascogne* et à certaines heures dans ses cours publics.

Pourtant je n'aurais pas parlé ici de ces curieuses miscellanées, si je n'avais découvert, sur la face intérieure de la couverture cette indication suggestive : Tome Ier, contenant.....14° *Notes bibliographiques pour l'Histoire littéraire de la Gascogne et pour quelques autres travaux*. Il est donc vrai que dès 1850, à dix-huit ans, il avait conçu son « poème (1) ». Le chanoine Monlezun venait d'achever (1846-1850) cette vaste compilation qui s'appelle l'*Histoire de la Gascogne*. Couture demandera bientôt à Bladé de donner à son pays une histoire vivante et lisible. Pour lui, il se réserve un sujet qui n'a pas encore été effleuré : l'histoire littéraire. Lorsque parut à Condom la *Revue d'Aquitaine* (1856) et à Auch le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie* (1860), le jeune historien avait si bien fouillé son sujet qu'il put donner immédiatement des épisodes complets et même une esquisse de son poème, je veux dire de son histoire littéraire. Il jugea aussi les œuvres des autres, et se trouva dès lors avoir acquis, parmi les amateurs de littérature méridionale, une place exceptionnelle et une autorité incontestée. C'est sans doute à cette première période de ses études (1850-1860) qu'il faut rapporter la rédaction très soignée d'un répertoire alphabétique où sont réunis tous les auteurs gascons, chacun avec sa bio-bibliographie. Quelques feuillets ont été perdus et toujours regrettés par le pauvre maître, qui n'a pas eu le courage de les remplacer, et pourtant ne se lassait pas d'enrichir de petites notes au crayon cet instrument de travail, son plus fidèle compagnon depuis ses débuts dans le monde littéraire.

Mais, en 1853, la gloire n'avait pas encore caressé le modeste travailleur, et l'absence d'un but immédiat à atteindre causait à

(1) Il faut à l'homme studieux un vaste projet total qui renferme sa vie littéraire tout entière, son *poème*, pour ainsi dire, mais il lui faut aussi, sous peine d'aller sans arriver, des épisodes même larges et jusqu'à un certain point complets par eux-mêmes (Lettre de M. Couture à l'abbé Delarc, séminariste, 1860)

son âme un terrible ennui. Jules Marseillac, son ami d'enfance, reçut plus tard la confidence de ses angoisses après la tonsure et du calme que lui procura pendant cinq ans son professorat à Lectoure :

« Du pas fait je ne me repentais pas, au contraire. Mais je ne voulais pas avancer non plus. Je n'osais écrire à aucun de mes confesseurs, je n'osais m'en ouvrir à personne. Je pris un parti héroïque, j'écrivis directement à Mgr de la Croix, et le cœur sur la main. Il fut content de moi et m'envoya à Lectoure. Dès que j'eus enseigné le *qui, quæ, quod*, à quelques polissons que j'aimais à la folie, je me sentis tout heureux de n'être pas inutile en ce monde — où l'utilité du *qui, quæ, quod*, est une vérité incontestable. — J'ai enseigné avec le même bonheur les figures de style et les figures de pensées, les trois sortes d'exorde et toutes les tirades de la rhétorique d'Aristote et de Colonia... Et puis le vieux monstre est revenu à mon chevet. L'ennui m'a entamé par tous les membres... et en route... j'étais à Paris. »

Arrêtons-nous d'abord à Lectoure; il en vaut la peine. La municipalité vient de céder les bâtiments du collège communal à l'Archevêque d'Auch par un bail de cinq ans (1er janvier 1853-31 décembre 1857) qui sera renouvelé, pour huit ans et huit mois, jusqu'au 1er septembre 1866. Léonce Couture n'a pas été du premier groupe de professeurs qui ouvrirent, le 11 janvier 1853, l'école secondaire ecclésiastique, sous la direction de M. l'abbé de Cortade. Mais, à la rentrée de 1853-1854, il eut encore part aux pénibles débuts de l'œuvre. Il ne fut ni le moins actif ni le moins enthousiaste. Ses lettres en témoignent. « Il est bien temps, écrit-il à sa famille, que je vous donne des nouvelles du collège de Lectoure. Si je ne vous en ai pas envoyé plus tôt c'est qu'on y mène une vie fort occupée et qu'on y trouve à peine un moment de loisir du matin au soir, il faut aller surveiller ici, faire une classe là, présider une étude à présent, donner une répétition tout à l'heure : on n'a pas le temps de respirer. Ce ne sont pas des plaintes de ma part, au contraire. Nous avons ici la meilleure recette contre l'ennui, le manque d'appétit et les autres inconvénients du trop de loisir. Nous n'avons garde d'engendrer la mélancolie. Et qui nous entendrait chanter le soir toutes les chansons que nos souvenirs nous peuvent fournir, nous prendrait pour des écoliers échappés, plutôt que pour de graves professeurs réunis en conseil. »

Le seul lieu de réunion possible pour les récréations du soir comme pour les conseils, nous dit M. Marestaing, était alors la chambre du supérieur, et même dans cette chambre la porte et les fenêtres fermaient si mal que parfois le vent éteignait la chandelle.

« Pendant la journée, poursuit le jeune professeur, on ne peut pas toujours chanter, et pourtant la journée n'est pas désagréable. Les enfants sont si dociles et si bons, et si doux, et si charmants, que pour ma part la compagnie des moindres bambins m'est aussi intéressante que celle d'un philosophe transcendant ou d'un membre de l'Institut. Notre cher collège marche. Les classes ne sont pas encore bien fortes; mais nous les poussons ferme, et nos élèves se laissent mener fort aisément. »

Un peu plus tard il ajoute : « La satisfaction règne ici. Le collège marche de la façon la plus heureuse. Je ne suis pas sujet à m'enthousiasmer, même des choses où j'ai quelque petite part. Mais j'avoue qu'au sujet de notre cher collège de Lectoure je semble toujours prêt à entonner des hymnes involontaires. Au dehors, le collège est humble encore, pauvre et un peu délabré. Mais la vie intérieure en est si franche et si aimable ! Une régularité, un esprit de soumission et de travail qui me fait tomber les bras d'étonnement, dans ces élèves grands et petits. »

M. le chanoine Daste, un des collègues survivants de M. Couture, aime à parler de l'entrain et de la gaieté qui règnaient dans les cours de récréation. « Les professeurs, dit-il, se mêlaient aux élèves et prenaient part aux jeux les plus bruyants. Je vois encore ce bon Couture, tantôt debout au milieu d'un groupe d'enfants qui se bousculaient pour entendre de plus près ses historiettes, tantôt s'élançant avec une agilité..... très relative, pour jouer aux barres quand la partie commençait à languir. » Le soir, en sortant du collège, les externes même *surveillés* prolongeaient leur récréation dans les rues de Lectoure par d'incomparables espièglerie. Je ne veux pas les rappeler ici, mais je renvoie les curieux à une page de la *Revue de Gascogne* (XXXIII, 573), qui commence par ces mots : « Si les rues de Lectoure pouvaient parler... »

Est-ce par les espièglerie des externes ou par le nombre toujours croissant des pensionnaires que certains Lectourois furent agacés? L'histoire le dira. Le fait est que vers la fin de la seconde année scolaire on alla jusqu'à se plaindre du costume donné aux

élèves. M. le Sous-Préfet en écrivit le 26 juin 1854 à M. le Préfet du Gers :

« M. de Cortade, principal du collège de Lectoure, a adopté pour l'uniforme d'été des élèves, l'habit noir, le pantalon et le gilet blancs, la cravate verte, et le chapeau de paille entouré d'un ruban vert.

» Ces couleurs blanche et verte qui élaient, dans le temps, les signes de ralliement des légitimistes, ont été mal interprétées par les amis du gouvernement, et hier, dans un groupe, en voyant les élèves qui se rendaient à l'église de Saint-Gervais pour la procession, on disait : *voilà les carlistes qui passent.*

» Je n'ai pas voulu faire d'observation à M. de Cortade sur la singularité du costume de ses élèves et sur la remarque qui en a été faite, sans vous en avoir référé. Le choix ne lui eût-il été inspiré que par son goût pour le blanc et le vert, la coïncidence de ces couleurs avec celles d'un prétendant aurait dû le porter à y renoncer. Je vous soumets le fait, en vous priant de prendre, si vous pensez qu'il y ait lieu, telle mesure que vous jugerez convenable, après vous être concerté au besoin avec Mgr l'Archevêque qui a la haute main sur le collège. »

M. le Préfet écrivit à Mgr l'Archevêque, le 27 juin 1854 :

« J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à votre Grandeur une lettre de M. le Sous-Préfet de Lectoure, au sujet de l'uniforme récemment adopté par M. l'abbé de Cortade pour les élèves du collège de cette ville.

» Je serais heureux, Monseigneur, que tout prétexte de préoccupation politique pût, en cette circonstance, être écarté.

» Il n'est pas impossible d'ailleurs que cet incident ait déjà été porté à la connaissance de M. le Ministre de l'Instruction publique et que des explications ultérieures me soient demandées à ce sujet.

» Je vous serais reconnaissant, dans cette prévision, de vouloir bien me faire connaître votre appréciation. »

Pendant que l'Archevêché, après avoir interrogé le supérieur du collège, entrait en pourparler avec la Préfecture comme s'il se fût agi d'une affaire sérieuse, M. Couture publia, dans le *Lectourois* l'histoire plaisante d'une conspiration : *Le collège chinois ou les rubans verts, conte bleu.* « Dans une ville peu connue du Céleste-Empire il y avait un collège, et dans ce collège force petits

écoliers turbulents sous la direction de quelques bons lamas.... Ils n'avaient jamais arboré un drapeau séditieux ni montré le plus petit bout de cocarde suspecte. Mais ils étaient bien assez fripons pour les cacher, qui sait?..... » On finit par les surprendre en flagrant délit et on les dénonça au grand mandarin de la province : « Les lamas, disait-on, après avoir coiffé leurs élèves d'un chapeau de paille, n'ont pas rougi d'ajouter à cette innocente coiffure..... un ruban vert! » La persécution allait sévir. Le foulon du collège, le teinturier et le professeur de chimie emploient de longues veilles à chercher une nuance qui plaise à tout le monde. Mais le blanc est séditieux comme le vert, le noir fait appeler les élèves « corbeaux », le rouge paraît trop démocratique et le bleu non moins révolutionnaire, le tricolore est trouvé ridicule, — prend-on nos enfants pour des hampes de drapeau? — le violet doit être réservé au premier lama de la province, le jaune est la couleur d'une nation ennemie..... Il fallut revenir au ruban vert.

Le conte bleu donna le fou rire à tous les citoyens intelligents de la ville du Céleste-Empire qui s'appelait Arot-cal (Lactora) et aucun Lectourois ne voulût être assez « ami du gouvernement » pour avoir dénoncé la conspiration et appelé les foudres administratives sur le ruban vert d'un chapeau.

Savoir chanter et faire rire est un talent précieux pour un éducateur de la jeunesse. Mais il ne suffit pas. Un professeur doit surtout savoir enseigner. Or M. Couture enseigna si bien le *qui, quæ, quod*, et le reste, dès la première année, que M. Marestaing, le doyen des professeurs, déclara au Supérieur qu'il fallait lui confier immédiatement les hautes classes. J'ai sous les yeux les notes du jeune professeur de seconde (1854-1855) et les cahiers d'un Lectourois, M. Couaix, qui fut son élève en rhétorique (1856-1857).

M. Couture, dans une lettre déjà citée, donne à entendre qu'il a simplement répété les vieilles formules classiques. Il n'en est rien. A cette date (1855) où les manuels — d'ailleurs bien rares — s'arrêtaient religieusement au XVIIIe siècle, son histoire de la littérature aborde hardiment le XIXe. Les orateurs jusqu'à Berryer et Lacordaire, les poètes jusqu'à Alfred de Musset et Victor de Laprade, tous les auteurs contemporains ont leur notice en quelques lignes parfois très réussies.

Je n'en cite aucune, mais j'ai noté en parcourant l'histoire de la

littérature latine, où les Pères de l'Eglise ont leur place avec les auteurs profanes, la formule consacrée à saint Augustin : « Génie tendre, profond et subtil, embrasse et vivifie toutes les connaissances humaines depuis la musique jusqu'aux secrets de la grâce et de la prédestination ». Cette phrase, rapprochée d'une bonne page sur Pascal, dans le cahier du maître, nous est un indice que son âme, délicate et indécise, eût toujours les mêmes préoccupations sur la grâce et la liberté, aussi bien pour sa conduite que dans ses études littéraires et théologiques.

M. Couture n'hésita pas à donner à ses humanistes des leçons de grammaire comparée. Aux exemples des trois langues classiques il ajoutait, comme en se jouant, des exemples tirés du gascon ou du provençal. Les notes à son usage personnel ont de plus, en regard, des formes espagnoles, portugaises, italiennes, valaques, etc... On ne s'en étonnera pas si on veut bien relire sa lettre à M. Granier de Cassagnac, écrite de Naples le 1er février 1860 (1).

Il fit aussi étudier la vieille langue française dans ses origines et sa formation parfaite au XIIIe siècle. De même que pour la *Revue d'Aquitaine* il imaginait les légendes du *Paradis sanctoral* en style du XVe siècle, il composait, à l'usage des élèves, pour ne pas les décourager avec des textes défectueux, des pages ou la règle de l's, du cas sujet et du cas régime, était scrupuleusement observée. « Le cheval tint li rois » est une première phrase restée dans notre mémoire. Lorsque Littré publia sa traduction de l'*Enfer de Dante*, en vers et dans la langue des contemporains du poète, il fit grand plaisir aux élèves de M. Couture, mais ne leur apprit rien de nouveau.

En 1856, le Sous-Préfet du conte bleu, réconcilié avec le collège, présida la distribution des prix. Pour lui faire plaisir on fit réciter par un élève, Odon Delarc, l'ode de Victor Hugo sur la naissance du Roi de Rome. Le Sous-Préfet, croyant que cette poésie venait d'être composée pour célébrer la naissance du prince impérial, appela près de lui le poète supposé, le félicita, lui promit que le gouvernement de l'Empereur favoriserait son talent... Delarc allait s'excuser comme un coupable, lorsque le supérieur, d'un geste, le renvoya à sa place. Mais, dès ce moment, il fut entendu

(1) *Rev. d'Aquit.*, IV, p. 453.

que M. Couture avait [illegible] en vers, pour [illegible] à M. le Sous-Préfet [illegible] ne serait pas [illegible] et que le [illegible] serait un poète.

Le 1er [illegible] 1857 [illegible] de vacances est un grand [illegible]. Le jour de la fête [illegible] Lectoure [illegible] M. Couture fit pleurer [illegible] les Lectourois. On n'a pas encore oublié dans les campagnes environnantes ce vers qui flattait les goûts terriens de nos paysannes :

Ne [illegible] jamais [illegible] pétrir [illegible].

A la fin on applaudissait l'orateur sans l'entendre. Les passagers des pays environnants furent les strophes sur trois élèves morts pendant l'année scolaire. L'un à six ans, l'autre à dix et l'autre à seize. Ce discours n'a pas été imprimé, mais il a été répété des centaines de fois; on en a fait des extraits, souvent sans aucun goût. Il me semble, pour la bonne réputation du maître, que je dois cueillir dans cette abondante frondaison un sonnet qu'on croirait écrit d'hier :

Prends garde, prends bien garde aux livres corrupteurs,
Enfant trop curieux d'art et de poésie !
Pour cette urne profane où le lâche et l'impie
Versent avec le miel les poisons destructeurs.

Ne mouille pas ta lèvre à ces ruisseaux menteurs :
Il faut à ta jeune âme une source choisie;
Il est des coupes d'or ou des flots d'ambroisie
Etanchent notre soif sans péril pour nos cœurs.

Un pâtre aventureux, vif enfant des montagnes,
Voulut, malgré les cris de ses douces compagnes,
Cueillir de maigres fruits sur un ravin profond :

Hélas! sa main brisa les branches des mélèzes:
Son corps brisé roula dans l'abîme sans fond...
Et les sentiers voisins étaient couverts de fraises !

Le plus grand des trois élèves sur lesquels M. Couture avait fait pleurer son auditoire était Joseph de Cortade, de Nègueboue, un de ces élèves qui causent chaque jour à leurs maîtres de mortelles inquiétudes. Vers la fin de l'année il fit un coup de tête, s'échappa du collège et tomba dangereusement malade dans sa famille. En un mois, par un trait ineffable de la miséricorde divine, il se transforma, pleura ses fautes et mourut comme un prédestiné. Quinze

jours avant de mourir, le 29 juin 1857, il écrivit à M. Couture pour lui demander pardon et il lui signifia, à sa manière, que son devoir était de rentrer au Grand Séminaire. Il y a dans cette lettre une citation étonnante qui a l'air d'un avertissement d'En Haut :

« On vous a peut-être dit que j'étais partis bien en colère, parce qu'on n'avait pas voulu me permettre de vous demander le baiser de paix, de réconciliation, de pardon, et on ne vous a pas trompé. Aussi je viens vous le demander maintenant : daignez me l'accorder...

» J'ai lu ces jours-ci une lettre qu'un supérieur de séminaire adressait à Monseigneur Sibour qui était dans la même position que vous, et j'ai dit tout de suite que je voulais vous l'envoyer, à condition que vous ne vous fâchiez pas, et j'en suis à peu près sûr. La voici : « Je craignais vos hésitations, vous m'apprenez » qu'elles ne furent pas sans danger ! Vous avez repris courage, je » vous en félicite. Ne perdez plus un temps précieux ; la semence » qui-ne croît pas en son temps demeure infructueuse, et périt. Je » ne connais pas les raisons qu'on a pu avoir pour vous détourner » de demeurer au séminaire ; mais j'aurais bien aimé vous y voir ; » et ce parti me paraît préférable à celui que vous voulez prendre. » Quelle que soit votre détermination, n'oubliez pas que le Seigneur » vous demandera compte des services qu'il vous a mis à même de » rendre à l'Église. » Vous allez me trouver fou, je pense, de vous envoyer cette lettre ; car, à parler franchement, je ne désire qu'une chose, celle de vous retrouver à Paris pour vous dire que je vous aime de tout mon cœur. »

Cet écrit ne fut envoyé à M. Couture qu'après la mort de l'enfant. Il se hâta de répondre à sa sœur : « Mille fois merci des salutaires émotions que vous m'avez procurées..... Je vous ai surtout une reconnaissance que je ne saurais exprimer pour m'avoir fait tenir ces lignes charmantes que Joseph avait écrites pour moi..... Avec quelle gracieuse familiarité, avec quelle délicatesse qui vraiment m'étonne a-t-il su m'adresser cet avis indirect qui termine sa lettre ! Les rapports intimes qui avaient existé entre nous l'autorisaient à cette espèce d'indiscrétion : si j'en ai souri, ce n'est que les yeux pleins de larmes ! Et ce qu'il a nommé un enfantillage ne contribuera pas peu, moyennant l'aide de Dieu, et quelle que soit l'issue de mes incertitudes, à me donner la force

de ne considérer dans mon avenir que la gloire de Dieu et le salut de mon âme.....»

M. Couture avait trouvé à Lectoure des élèves distingués comme Delarc, des amis voués à l'histoire locale comme Bladé. Ses collègues, qui furent M. Desbons, M. Alguié, M. Daste, etc., l'admiraient et l'aimaient autant que ses élèves. On avait applaudi à ses essais d'histoire littéraire, de critique méridionale et d'hagiographie dans la *Revue d'Aquitaine* et le *Bulletin catholique* de M. Biermann. Son cantique à saint Clair fut mis en musique comme celui de M. Nauziel par le P. Hermann et chanté aux grandes fêtes que Mgr de Salinis organisa à Lectoure, le 12 octobre 1858. Mais l'ennui « le vieux monstre » ayant reparu, M. Couture au lieu de rentrer au collège, s'enfuit vers Paris.

Etudier était son but. Pour se loger, il essaya, avec le concours du bon abbé Duplessy, d'obtenir une place à l'Ecole des Carmes ou au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Finalement il dut se résigner à une autre combinaison, bien préférable d'ailleurs parce qu'elle lui laissait toute liberté pour ses études; il se logea dans un petit hôtel, rue Voltaire, 7, fréquenté par des ecclésiastiques et des étudiants. Il informa son père, sans plus tarder, de son installation et de l'organisation provisoire de ses journées, en attendant l'ouverture des cours, et au mois de janvier, il fit à sa cousine de Moutiques un tableau complet de sa vie dans la capitale.

« A peine levé, à la messe; de l'église, à table pour mon déjeûner; de là à la Sorbonne, où je tripote et où je m'escrime, tantôt à feuilleter des volumes grecs et latins, tantôt à suivre, la plume à la main, quelque professeur plus ou moins éloquent qui disserte de philosophie, de littérature, de grammaire, ou d'histoire ancienne ou moderne; cela va de dix heures à quatre; de quatre à cinq, je passe au cercle catholique où je tâche de parcourir les journaux du jour. A cinq heures le dîner; et de six à onze du soir, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, une salle immense où je travaille en compagnie de quatre ou cinq cents honnêtes particuliers, éclairés, chauffés et fournis d'encre par l'Etat. C'est où je me trouve en ce moment flanqué à droite et à gauche de deux étudiants dont l'un se mord les poings sur un livre de droit romain, et dont l'autre sommeille pieusement sur un volume de médecine. Quant à moi, je fais taire un gros bouquin grec qui me regarde

en face et à qui je ne dirai rien de ce soir, malheur peu considérable, car malgré mon amour fou des vieux livres, j'aime encore mieux causer avec toi. Voilà une phrase qui tourne au compliment; j'avoue que ce n'est pas un modèle du genre, et que mon éloquence ne fait pas des prodiges, mais tu m'excuseras, j'espère; ces grandes pages de latin, qui sont ma société ordinaire, sont des personnes assez mal élevées et dont la conversation est filandreuse et coriace, comme... comme la mienne, je crois.

« Mais je parle à tort et à travers sans t'avoir donné les premiers renseignements sur ma *position sociale!* C'est qu'elle n'est pas très facile à définir; et je ne sais pas trop dans quels termes elle est enregistrée à l'état civil du 12e arrondissement. Faute de ce document officiel, je ne sais trop qu'en dire. Je vois — des inconnus; je fais — des pâtés d'encre; je fréquente — des parchemins; je m'abouche — avec des morts; j'habite — dans les bibliothèques. Où vous trouverai-je? me demande-t-on; et je ne sais que répondre. Cependant comme j'ai une table et un lit, j'ai aussi un domicile, mais où je ne me rencontre que la nuit et aux heures du repas. C'est un hôtel fréquenté par des ecclésiastiques et où habitent avec moi une quinzaine d'étudiants appartenant tous à des familles respectables et tous parfaitement convenables et même édifiants : rare gibier! Il en est même deux ou trois qui sont mes bons amis et qui m'ont présenté au *cercle* dont je t'ai parlé plus haut : une réunion tout à fait intéressante où préside M. l'abbé de Montalembert, cousin de l'orateur. On y cause, on y joue : les dimanches soirs, on y fait des charades et de la musique. Dimanche prochain, un punch monstrueux et le gâteau des Rois. Dimanche dernier, le nonce du Pape nous présidait. Ç'a été fort sérieux, même un peu trop. On a lu des vers et de la prose composés exprès et qui n'étaient pas des chefs-d'œuvre; un ecclésiastique a même fait un grand sermon entre une brioche et un bol de thé. Enfin le représentant de Pie IX a pris la parole pour nous remercier, sans doute, de l'ennui de trois heures que nous lui avions procuré. Seulement le digne prélat, prononçant le français comme une vache italienne, nous a fait mourir de rire, malgré tous nos efforts pour garder notre sérieux. Il a dû s'apercevoir que nous n'étions pas aussi graves que le demandait la circonstance; mais il nous l'a pardonné sans doute en nous donnant la bénédiction papale ».

L'année à Paris passa bien vite pour M. Couture. On l'avait chargé de lettres de recommandation adressées à divers personnages. Je ne crois pas qu'il ait vu Louis Veuillot. Il fit quelques visites à ses compatriotes de l'Armagnac, M. Laurentie et M. Dubosc de Pesquidoux. Sur les bancs de l'Ecole des Chartes il connut M. Paul Meyer et M. Gaston Paris, avec lesquels il devait renouer plus tard et entretenir de cordiales relations. Ses bons camarades de Paris semblent avoir été M. Saige, M. Gebhart et des provençaux qui lui rendirent familière la langue de *Mirèio*. Il était sympathique à tous les jeunes gens qui l'approchaient : avec lui, étudiants de médecine, de droit et de lettres, trouvaient toujours matière à conversation. Les premiers étaient émerveillés de ses connaissances en botanique.

A travers le brouhaha parisien — on s'en étonnera peut-être — M. Couture faisait oraison. A une date où je ne me rendais pas compte de la portée de sa confidence il m'a dit : « En allant à la messe et en revenant, je me faisais dans les rues de Paris une solitude et je marchais recueilli pour mon oraison comme les séminaristes, sur le chemin de Beaulieu, le matin des grandes promenades ».

Lorsque *Mirèio* parut, un des premiers exemplaires fut envoyé à M. Couture, et Mistral, venu de Provence à Paris, n'oublia pas, au milieu des applaudissements de la capitale, l'ami des nouveaux troubadours. Il alla le surprendre à son cinquième étage. Quelques jours après M. Couture eut au cercle catholique la joie de parler de *Mirèio*, et d'y remplacer Mistral vainement attendu. Voici comment il se présenta à ses auditeurs :

« A la fin d'une rapide étude sur les troubadours, que je soumettais, il y a quelques semaines, à la Conférence littéraire du Cercle catholique, j'annonçais le réveil de la poésie méridionale; je signalais en particulier un magnifique poème qui venait d'arriver alors d'Avignon à Paris. Je comptais m'occuper alors plus longuement de ce troubadour du XIXe siècle; mais, malgré l'indulgence dont vous avez été prodigues à ma première communication, je n'aurais jamais attristé de la lecture d'un article de critique la solennité d'une de nos séances annuelles, si je n'avais à remplacer — mission trop haute, j'en conviens — le poète provençal que nous avons quelque temps espéré voir au milieu de nous. Frédéric Mistral est reparti pour sa Provence ; et le regret

que son absence laisse au Cercle catholique, privé du bonheur de puiser à la source même cette vive et fraîche poésie, donnera peut-être un peu d'intérêt à mes pâles esquisses. »

M. Couture donna à la *Revue d'Aquitaine* son étude sur *Mirèio* et, le poète l'ayant remercié, il lui raconta le succès qu'il avait d'abord obtenu devant son auditoire parisien.

« Mon étude sur votre œuvre a été lue au Cercle catholique de la rue Cassette, numéro 52, dans une des quatre séances annuelles en présence de plusieurs hommes distingués de la littérature et du clergé. C'étaient les deux articles qui ont paru dans la *Revue d'Aquitaine*, sauf le début, et quelques coupures dans le premier. Je vous dirai sans fausse modestie que mon succès, qui était encore plus le vôtre, fût complet. Un des assistants voulait que mon étude parût dans le *Correspondant*, auquel il a quelque part. Je le refusai parce que mon travail était trop superficiel et trop négligé, et que d'ailleurs cet excellent Recueil compte parmi ses principaux rédacteurs deux de vos amis et compatriotes, MM. de Pontmartin et L. de Gaillard. »

La lettre de M. Couture à Mistral est datée de Naples, 30 septembre 1859. M. Couture avait fui de Paris comme de Lectoure. « Arrivent les vacances, disait-il à un ami, me revoilà seul, tenté de revenir à Lectoure et de rester à Paris. Entre ces deux forces j'ai glissé vers Naples. C'est absurde, hein?... Moi le plus casanier, le plus apathique, le plus lent, le plus obèse et le moins aventureux de tous mes amis de jeunesse, j'aurai été le voyageur ». Il y a pourtant une explication à cet exode. Un personnage connu de M. Couture lui dit qu'il cherchait un précepteur pour un jeune napolitain, de préférence un ecclésiastique. M. Couture se proposa. Le personnage, surpris de cette résolution subite, en conçut quelque défiance et demanda à Auch des renseignements sur le clerc sorti de son diocèse. Les renseignements, on le devine, furent excellents. Le personnage eut la loyauté de demander pardon à M. Couture de ses hésitations, et M. Couture, de son côté, lui déclara en toute franchise qu'il saisissait l'occasion d'un séjour en Italie, mais qu'il enseignerait consciencieusement au fils de M. Lapiccola le grec, le latin, le français et l'histoire.

Le samedi 6 août 1859, il écrit à son père pour le remercier de l'argent du voyage, lui donner son itinéraire de Paris à Naples

par Marseille — où il fera son pèlerinage à Notre-Dame de la Garde — et surtout pour lui recommander sa chère bibliothèque. Tout ce qu'il aime le plus au monde lui semble courir un danger au moment où son père se transporte de Cazaubon à Eauze : « J'ai expédié à ton adresse par le roulage deux caisses renfermant l'une mon linge (dont je ne me suis pas servi du tout), l'autre des livres que tu tâcheras de préserver de l'hmidité. Je te recommande toute ma bibliothèque sous ce rapport. Je la regretterai quelquefois, mais je me consolerai par l'espoir de la trouver en bon état. Je redoute un peu ton déménagement pour mes livres. J'espère que tu auras soin de les faire monter sur leurs rayons en les écartant du contact du mur surtout s'il n'est pas parfaitement sec ».

Le 11 août, après la plus paisible et la plus poétique traversée, M. Couture entra au port de Naples où l'attendaient deux domestiques de M. Lapiccola. Le 17 il écrivit pour faire connaître la maison où il comptait rester au moins deux ans :

« Je suis tombé dans une excellente famille napolitaine où tout respire la simplicité un peu primitive du pays. Cette famille se compose de quatre personnes : le signor Lapiccola, chevalier, conseiller du tribunal de cassation : c'est un homme grand et sec, honoré et obéi de tout le monde avec un respect que l'on ne connaît guère en France ; — sa sœur, une bonne veuve, déjà sur l'âge, toute dans la dévotion, et ne parlant que l'italien du pays auquel je ne comprends presque rien ; — Orazio Lapiccola, mon élève, quinze ans, grand et maigre, fort docile, fort gâté, mais très intelligent. Néanmoins mes leçons sont un peu embarrassantes, parce que les livres de grammaire dans lesquels il a commencé ses études sont tout différents de ce que nous avons en France ; et puis dans les explications il se trouve à chaque instant que je ne sais pas assez d'italien ni lui assez de français. — La quatrième personne de la famille est un jeune étudiant en droit de vingt ans, qui, pour le caractère et la physionomie, n'en a que douze : il profite pour le français, des leçons que je fais à son cousin : car Stefano de Nuntio est cousin, je ne sais trop comment, d'Orazio Lapiccola. »

Et dans une autre lettre il décrit le site enchanteur de son habitation : « En m'appuyant le soir à une haute fenêtre, j'écoute les vagues de la Méditerranée qui chantent doucement dans cette

baie de Naples, sous une lune à désespérer toutes les lunes de France et de Navarre; et j'ai, à ma droite, le Pausilippe avec son tombeau de Virgile, et, à ma gauche, le Vésuve avec ses deux blessures au flanc, toutes pleines de charbons ardents... O mes quinze ans, et ma poésie d'alors, que n'êtes-vous ici? Je rimerais peut-être encore, au lieu de lire Pétrarque, entre deux pages de grec et deux diplômes du moyen âge... »

M. Couture donnait à peu près deux heures par jour à son élève, et il consacrait le plus de temps possible à ses études particulières dans la bibliothèque du *Museo Borbonico*. Aussi, au printemps de 1860, il put répondre à son père qui l'interrogeait sur ses travaux :

« On veut savoir, me dis-tu, à quoi je travaille plus spécialement. A deux choses :

» Premièrement je continue à ramasser des matériaux pour un travail auquel je songe depuis une huitaine d'années et que je compte publier dans deux ou trois ans. C'est une histoire littéraire de la Gascogne, qui renfermera l'histoire des mœurs, des institutions, des lois, des couvents, des établissements d'instruction publique et de tous les *auteurs* de notre pays. Je viens d'être encouragé à pousser mes recherches en ce sens par ce qu'on m'écrit d'Auch et de Lectoure au nom de M. Canéto et de Mgr de Salinis.

» Secondement j'étudie et approfondis la langue, l'histoire et la littérature italiennes, dans la pensée d'employer mon âge mûr, si Dieu me le permet, à un travail général sur les institutions et les littératures des peuples du Midi. J'étudierai l'Espagne après l'Italie pour me préparer à ce travail qui n'est pas encore parfaitement défini dans mon esprit. En tout cas les études auxquelles je me livre sont intéressantes et elles ne sauraient être perdues pour moi, quels que soient mes travaux à venir. »

Il n'échappera à personne que, dans ce passage, se trouve parfaitement déterminé le plan général des études de M. Couture, durant toute sa vie. La première partie de son projet a servi de cadre à ses innombrables articles de la *Revue de Gascogne*, et la seconde partie a été le fond de son enseignement à l'Institut catholique de Toulouse. C'est sous ce double titre, *Gascogne* et *Enseignement*, qu'il a lui-même rangé tous ses travaux, lorsqu'on l'a obligé, en 1900, à jeter un regard en arrière et à établir sa

bibliographie. Sans doute l'œuvre du maître n'est pas complète ni réalisée comme elle avait été conçue... Mais, passons et laissons à d'autres le soin d'en parler.

Orazio et Stefano furent bientôt, pour M. Couture, de vrais camarades qu'il mettait au courant de ses études et de ses relations. Lorsqu'il écrivit à Mistral : « Votre Mireille m'a accompagné, je la lis et je la fais lire », les lecteurs en cause étaient ses élèves. « Qui sait, disait-il encore à Mistral, si je ne pourrai pas vous montrer quelque jour des essais d'imitation poétique, en italien, de votre beau poème? » Or Stefano connut ce projet qui devait avoir le sort de bien d'autres et ne jamais être réalisé. En 1863 il réclamait comme la manne pour les pauvres Hébreux, une lettre de M. Couture... et une traduction de ses chers troubadours. *Forse non sapete che una vostra lettera sia la manna con questi poveri Ebrei... Fateci leggere qualche vostra traduzione dei così cari troubadours.*

Un jour M. Couture, dans sa chambre de l'hôtel Lapiccola, chantait à pleine voix *O Magali ma tant amado;* un Provençal, qui passait dans la *strada di Chiaja,* écoute un instant et se précipite dans la maison; il demande à cor et à cri où est son compatriote; amené à M. Couture, il se jeta à son cou avec attendrissement. La famille avait eu une scène non moins curieuse avec la vieille bonne Giovannella, qui dans sa jeunesse avait été servante à Paris. M. Couture ayant entonné *Malborough s'en va-t-en guerre,* la pauvre femme se mit à danser comme une fillette et après chaque couplet elle disait : encore! encore !

Les amis de M. Lapiccola faisaient cercle autour d'un précepteur si savant et si aimable, *si dotto ed amorevole signore.* J'ai trouvé une poésie qui fût composée pour le jour de sa fête, *Pel giorno onomastico di M. Couture,* et récitée au nom de tous ses admirateurs de Naples. Il le leur rendait bien en affection et en poésie. A la mort du général Selvaggi il composa un de ses meilleurs sonnets dont je cite seulement les deux tercets .

Et tu dois, à la fin d'une longue vieillesse,
Voyant ton Roi trahi, ta Patrie en détresse,
Mourir, sans les sauver une seconde fois!

Eh bien! nul souffle impur n'effleura ta grande âme,
Va les servir au Ciel! Le Dieu qui te réclame,
Vendu par son ami, mourut sur une Croix !

Dès son arrivée à Naples, M. Couture avait écrit à M. Desbons, qui était à Rome depuis un an pour prendre ses grades en théologie et en droit canon. Le futur vicaire général répondit à son ancien collègue de Lectoure par la lettre la plus gracieuse : « Je me réjouis de te savoir heureux sous le beau ciel de Naples. Mais ton désir de rentrer en Gascogne, au temps venu, m'a touché jusqu'aux larmes; je croyais que tu en avais secoué pour toujours la prosaïque poussière ».

Le projet de M. Couture était de profiter le plus possible de son séjour en Italie et de revenir en France vers l'automne de 1862.

« Je n'ai encore vu que Naples et les environs, disait-il en mars 1860. Mais nous irons passer les fêtes de Pâques au Mont-Cassin, le plus célèbre monastère du monde entier. Et cet été nous passerons deux ou trois mois à Palerme et un peu à Messine, j'espère. A mon retour en France, vers l'automne de 1862, je verrai Rome et Florence, puis Avignon où je suis attendu. J'ai des amis aujourd'hui dans presque toutes les provinces de France; mon séjour de Paris m'a procuré des relations que je ne néglige pas, d'où une correspondance assez active ».

Mais l'invasion garibaldienne arrêta tous ses projets de voyage en Sicile et lui dépoétisa bientôt le pays de Naples. Au mois de septembre 1860, il écrivait à sa cousine, M^lle^ Amélie Laborde :

« C'est un pays bien triste maintenant, avec la révolution triomphante; la guerre déclarée à l'Eglise et au roi, la terreur chez tous les sujets fidèles. N'importe : c'est un pays de foi et il s'y fait encore de vrais miracles. La dernière fête de saint Janvier était attendue avec impatience. Tu sais que le peuple de Naples regarde comme un fort mauvais présage que le miracle ne se fasse pas, ou ne se fasse qu'à demi ou se fasse trop attendre. Le miracle s'est fait merveilleusement en quelques minutes. C'est-à-dire que la fiole de sang desséché de saint Janvier approchée du chef s'est liquéfiée et a bouillonné comme du sang tout frais. La foule était plus nombreuse que d'habitude et l'on a vu des Garibaldiens en casaque rouge fondre en larmes comme les bonnes femmes. Les bavards n'ont pas manqué de dire que saint Janvier s'était fait le protecteur de Garibaldi; mais le peuple qui a plus de bon sens que les gens d'esprit l'a compris autrement. Il s'apercevait avec indignation qu'on se moquait déjà du miracle, comme d'une supercherie aux ordres des Bourbons; et il suppliait le saint

de faire cesser les doutes. Il a été exaucé. Pauvre peuple! on le méprise maintenant. On fait une révolution inouïe et on raconte à l'Europe crédule que c'est ce peuple qui la demande et qui l'accomplit, tandis que la terreur règne partout, et que sur une foule de points les campagnards se révoltent contre les magistrats révolutionnaires qu'on leur envoie, les chassent, les tuent hélas! A peine les prêtres en prêchant la paix et en sortaut avec le Saint-Sacrement au-devant de ces foules furieuses peuvent en obtenir quelque trêve. Et l'on dira que la révolution s'accomplit d'elle-même et sans trouble! O pauvre Italie, pauvre Pape, pauvres Rois! Je suis, véritablement indigné de tout ce que je vois et de tout ce que j'entends, et je ne sais parler d'autre chose. Oh ! qu'il me serait plus agréable de passer cette automne à Cazaubon, de voir Félix et ta maman, et toi, de causer de tout autre chose que de ces infâmies, d'aller entendre la messe dans ma vieille église — si M. le curé n'a pas encore fait l'autre comme je me permets de le supposer — et d'entendre ses prônes au lieu des sermons patriotiques qu'on prononce par ici ».

C'étaient, en effet, d'étranges prédications que ces discours où se faisait le « parallèle entre Jésus-Christ et Garibaldi », et d'étranges prédicants, ces prêtres et ces moines qui portaient à la ceinture le poignard et le pistolet avec le chapelet et le crucifix.

Un jour M. Couture eut le mal au cœur de reconnaître un de ses jeunes camarades de Paris, entré à Naples avec les bandes révolutionnaires. « Un de ces jours, je sortais pour aller à la messe, je me trouve nez à nez dans la rue avec une figure des plus familières à ma vie de Paris. — Vous ici! — Vous ici! et garibaldien! — C'est un excellent jeune homme, à peine sorti du collège, qui s'est épris d'un beau feu pour l'Italie, cette *divine Juliette au cercueil étendue*, et qui a endossé la casaque rouge. Il est officier pour l'honneur. Il a fait la campagne de Sicile mais sans accident, frais et gaillard, et courant le pays en touriste plutôt qu'en soldat. »

M. Couture se décide à partir. Il écrit à M. Jules Marseillac, son ami du Petit Séminaire :

« Parthénope ne me semble plus si belle! j'ai trop de rouge dans les yeux et trop de cris dans les oreilles. — J'ai le mal du pays; je voulais passer au moins deux ans ici. Décidément je n'attendrai pas le terme. On me tente d'ailleurs de mon beau pays

de Gascogne. On me regrette presque ou on fait semblant. Tu verras que j'aurai gagné à m'exiler quelque temps, *major à longinquo reverentia...* — Croirais-tu qu'on m'écrit d'Auch qu'on me réserve la direction du *Bulletin d'histoire et d'archéologie* dont le fondateur, notre vaillant supérieur M. Canéto, est sérieusement menacé de perdre la vue? — Je tombe des nues! Moi, pauvre petit tonsuré qui ne saurais certainement pas distinguer un corbeau roman d'un modillon gothique! Et cependant je serai devenu assez outrecuidant, par suite de mes voyages à l'imitation de Théseus et de feu Ulysse pour ne rien refuser et monter au Capitole! Connais-tu ce bulletin? Les professeurs du Séminaire y cultivent les fleurs de rhétorique avec des grâces un peu surannées. Moi, j'y décharge de pleines hottes de petits papiers épluchés çà et là dans les bibliothèques de Paris et de Naples. Mais il y a un mien ami, Bladé qui écrit avec une verve admirable; trop de feu, je crois; mais c'est un beau défaut. Je le trouve magnifique quand il se constitue *le gardien des tombeaux des aïeux en attendant qu'on l'y couche,* et quand il déclare *qu'il a mis dans la solitude et dans la mort son indestructible espérance.* Ce cher Bladé! c'est un de ceux qui m'attendent là-bas! tête ardente, comme lorsque, tout petit gamin, il s'échappait du Séminaire pour aller à la recherche de l'île de Robinson Crusoé...

» Mais ciel! quelles blagues, quelles balançoires je te débite. Le monologue est trop long, ce serait ton tour, je crois. Et tu aurais bien des choses, tout à m'apprendre. Que m'a-t-on dit? que tu étais marié? — *O nimium felix uxor!* — Madame, c'est du latin. — Mais, me voilà donc réduit à quelque obscur recoin dans le cœur de mon meilleur ami! qu'importe! je ne lâcherai pas pied. Mais ne saurai-je pas le premier mot de ton histoire? oh! pour cela, si! J'arrive à mon foyer d'Eauze, je salue mes pénates, j'embrasse mon père, je prends mes bottes de sept lieues et je vais courir les municipes du pays de Gascogne au nom de l'histoire et de l'archéologie. Sur la route d'Auch à Toulouse, passé minuit, j'ai traversé plus d'une fois un village silencieux, non sans dire aux brises fraîches mille belles choses qu'elles ne t'auront pas redites, les sottes! mais cette fois, je descends, je cherche, je frappe. C'est moi! — C'est moi! c'est mon cœur de vingt ans, c'est ma tête de vingt ans aussi, car si le bon Dieu n'y met bon ordre je serai, je crois, *puer centum annorum.* — Est-ce qu'on ne

me reconnaît pas? Ah! que je serais tenté de douter de tout, si je devais douter du cœur le plus aimant qu'il m'ait été donné de connaître; et j'en ai connu beaucoup, et même, Dieu soit trois fois béni, d'excellents, à Auch, à Lectoure, à Paris et à Naples... Quand te reverrai-je?,.. Dès ce printemps peut-être. »

Aux premiers jours d'avril 1861, M. Couture est à Rome. Les amis de Naples, affligés du départ subit, de la mauvaise traversée et du silence inquiétant du « cher fugitif », lui écrivent lettre sur lettre. Il donna de ses nouvelles, le 16 ou le 17, demanda que ses livres — car dans les boutiques il en avait fait ample provision — lui fussent expédiés à Marseille pour le 25 mai, et il se mit à fouiller les bibliothèques comme il avait fait à Paris et à Naples.

Cependant, du pays de Gascogne où il était rentré, M. Desbons lui écrivait : « Ta bonne lettre me cause la plus douce surprise. Te voilà donc à Rome sous le charme des merveilles qu'on y rencontre à tous les pas. Profite bien des quelques jours que tu y passes..... Tu verras plus tard comme le souvenir de Rome fait du bien..... »

Or, après les scènes de la Révolution dont il avait été, à Naples, le témoin indigné, M. Couture eut, à Rome, cette vision du Pape qui ne s'efface jamais d'un cœur catholique. Plus tard il évoqua cette vision, en un jour solennel; il souleva tout son auditoire, quand il dit aux élèves : « Partez sur les ailes de votre jeune imagination, franchissez les Alpes, gagnez la Ville Eternelle, prosternez-vous au seuil du Vatican! Le voyez-vous, ce père de vos âmes, que le mal n'a pu vaincre et que la mort n'ose toucher? Ce faible vieillard a foulé aux pieds tous les calculs de la prudence humaine pour affirmer à la face du monde le droit éternel, la justice immuable, la vérité absolue... » Toute la page, mes contemporains la savent par cœur. Elle se termine par ces mots : « Pie IX qu'on accusait de tout perdre a vraiment tout sauvé. J'appelle tout, le droit et le devoir. Voilà, mes amis, voilà la volonté! ou plutôt — je puis bien appliquer cette parole au Vicaire du Christ, à l'heure où il porte lui aussi la couronne d'épines, — voilà l'homme! »

La volonté! M. Couture l'a toujours admirée. *Esto vir,* se disait-il souvent à lui-même. Mais l'enfant de la Maîtrise devenu homme manquait toujours d'énergie... A Rome, un jésuite, le R. P. de Villefort s'empara de cet homme et voulut le mener au

Sacerdoce. Lui, qui devait en diriger tant d'autres dans cette voie « avec une autorité irrésistible » se déroba à son maître spirituel et s'enfuit avec des soupirs et des larmes.

Il arriva à Lectoure, au commencement du mois de juin je suppose, la veille de la première communion, m'a-t-on dit. Le lendemain, avec la foi et la piété qu'on lui avait toujours connues, il chanta à la cérémonie des vieux cantiques. Puis tout simplement, il se remit à l'œuvre. Il accepta jusqu'à la fin de l'année (1861) et pendant toute l'année suivante (1861-1862) les humbles fonctions de surveillant avec le titre de préfet des études. Le supérieur l'invita à faire une seconde fois le discours de la distribution des prix. On ne l'a peut-être pas gardé comme le premier. Mais on n'a pas oublié la plaisanterie que fit M. Bladé en cette circonstance. Un commis en librairie de la maison Hachette, licencié ès-lettres, écoutait avec attention le discours : « Quelle classe professe celui qui fait le discours? dit-il à son voisin ». Celui-ci, qui n'était autre que M. Bladé, lui répondit avec le plus grand sérieux : « Ça, ce n'est pas un professeur, c'est un pion ».

Le 1er janvier 1862, Mgr Delamare, successeur de Mgr de Salinis, nomma M. Couture Rédacteur en chef du *Bulletin d'histoire et d'archéologie* par la lettre suivante qui n'a jamais été publiée :

« Monsieur l'abbé, lorsque j'ai dû me mettre au courant du personnel de mon nouveau diocèse, on m'a parlé de vous et de vos talents avec éloge. Mais la lecture des livraisons du *Bulletin d'histoire et d'archéologie* de notre province ecclésiastique m'a révélé plus spécialement votre mérite littéraire, vos connaissances variées, et l'aisance avec laquelle vous les faites servir à l'avantage de cette utile publication.

» Aussi ai-je bientôt conçu le projet que j'exécute aujourd'hui en vous nommant Rédacteur en chef du *Bulletin*. Tous les hommes intelligents qui s'intéressent à notre œuvre applaudiront à ce témoignage d'estime et de confiance que je suis heureux de vous donner au début de cette troisième année des travaux du Comité. »

M. Couture avait des titres à cette nomination. Le moindre n'est pas d'avoir jugé sévèrement, comme il le méritait, le premier numéro du Bulletin, qui parut au commencement de l'année 1860.

« Le premier numéro est faible, très faible. Pas un article nou-

veau, de faits inédits ou sérieusement approfondis. M. Canéto s'éparpille en généralités. M. Sabatier refait la Préface de l'histoire de la Gascogne. M. Niel s'embarrasse dans ses phrases sans idée. M. Lafforgue transcrit sans ombre d'intérêt ni de style un papier de notaire. M. Larroque écrit un article sur Mongaillard sans savoir absolument rien de son sujet, sans avoir même la présence d'esprit de consulter les bibliographes de la Compagnie de Jésus où il aurait trouvé des dates certaines et des faits littéraires intéressants. J'avoue que si le Bulletin continue de la sorte, je ne compte guère sur son succès. On nous écrit déjà de Lectoure qu'il ne fait pas *flores*. Heureusement il y a lieu de croire qu'il s'améliorera de plus en plus : les collaborateurs ordinaires sur lesquels je ne fais aucun fond — sauf M. Canéto — auront le bon sens d'attirer et de mettre sur le chandelier des travaux plus solides et plus brillants que les leurs. Par exemple, j'espère lire dans le prochain Bulletin le mémoire de M. Batbie sur le droit provincial dans notre province. M. Bascle de Lagrèze, M. Fiancette d'Agos n'écrivent pas très bien, le premier surtout; mais ils ont fouillé les archives et les monuments, et je ne doute pas qu'ils ne puissent apporter leur contingent de choses vraiment nouvelles et intéressantes. Les mémoires de M. Fauqué sur l'abbé Fenasse sont un bon exemple pour le diocèse, et d'une rédaction satisfaisante. C'est encore ce que j'ai préféré dans le Bulletin. Mais vu le mode de publicité adopté, je suppose qu'ils finiront dans huit ou dix ans, c'est bien long! Les élucrubrations de M. Kunc ne manquent pas de mélodie dans le style; mais je ne comprends guère ce qu'il projette si ce n'est d'aligner des phrases avec force *da capo* à l'adresse de l'abbé Jouve, de M. d'Artigues et tutti quanti. J'ai été édifié à Paris sur l'érudition de notre organiste dans l'histoire du chant liturgique..... Quant à mon ami Bladé, je lui ai dit rondement de se garder de ses tentations de goût Michelet qui sont dans son tempéramment et dans ses habitudes littéraires. Mais n'importe. Il y a des choses vraiment belles dans ses pages préliminaires publiées dans le premier Bulletin. Quiconque a la fibre sensible éprouvera quelque émotion en lisant les paroles de la mère Aquitaine à son cher petit, et les dernières phrases sur les sépultures des aïeux. Tout cela n'est pas fondu, mais ce sont toujours *disjecti membra poetæ*, et par *poetæ* j'entends toute sorte d'écrivain noblement inspiré, chose rare : regardez autour de vous

et dites-moi si telle chose vous y apparaît! Donc ce cher Bladé s'est dévoué à l'histoire de la patrie. Je le savais déjà..... Je lui avais recommandé de s'adresser à vous, j'apprends avec plaisir qu'il n'y a pas manqué ». Cette lettre fut adressée de Naples à l'abbé Delarc.

Après cela, si une légitime curiosité vous fait chercher dans la première livraison du *Bulletin* un article signé par celui qui critique si bien ses collaborateurs, vous ne le trouverez pas. A la page 19 sous la signature « L'abbé Larroque » vous pourrez recueillir cette étrange information :

« M. l'abbé Couture, si avantageusement connu des lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*, a voulu nous donner un gage de sa vive sympathie pour le Comité qui vient de se former dans son diocèse. Il s'est empressé de nous envoyer, de Naples, une traduction libre, en vers de très bon goût, de la dédicace de Mongaillard, dont il connaît les manuscrits depuis longtemps. Mais la Commission du *Bulletin* a jugé plus convenable de garder, pour le français, le caractère de simplicité qui domine dans le texte. Et pour ce motif nous donnons la préférence à la traduction de M. l'abbé Bougnères ».

Au Petit Séminaire d'Auch on a raconté longtemps que M. Couture n'était rien lorsque M. Larroque était déjà secrétaire du Comité, que M. Bougnères composa avec M. Couture pour le premier numéro du Bulletin et que M. Bougnères fut premier, etc. Cette légende, qui avait un fondement dans l'histoire, qui semblait secrètement entretenue, m'avait plus d'une fois préoccupé et tourmenté. Je ne voyais aucun inconvénient à ce que M. Bougnères, « fort en thème », eût été une fois premier en version. J'admettais sans difficulté l'intervention de M. Larroque, comme au séminaire, à la fête des fleurs, pour décerner la palme et accorder les honneurs de la publicité à la prose de M. Bougnères plutôt qu'à la poésie de M. Couture. Mais ce qui était pour moi un problème insoluble — sur lequel je n'ai jamais osé interroger le maître — c'est que M. Couture eût conçu l'idée de donner pour sa première contribution au Bulletin et comme témoignage de sympathie au Comité, des vers, qui d'ailleurs ne furent pas acceptés.

Aujourd'hui j'ai trouvé le mot de l'énigme. Celui qui n'a jamais pu s'habituer à voir M. Couture rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, professeur de philosophie, homme éminent, avait tout

simplement, au nom de M. Canéto, demandé à M. Couture des vers. Il lui écrivait à Naples, le 11 décembre 1859 : « Le premier numéro paraîtra en janvier prochain. M. le grand vicaire a l'intention d'insérer dans la première livraison, à la partie des documents, une prière du Père Mongaillard qui ouvre la description de l'Aquitaine. Il espère que vous voudrez bien, avec votre facilité et élégance ordinaires, la traduire en vers français que vous aurez la bonté de nous envoyer ».

Et après avoir copié les deux pages à traduire du texte de Mongaillard, M. Larroque, avant de prendre congé, ajoutait en post-scriptum : « M. Canéto, sachant que vous vous êtes dans le temps occupé de recherches, vous verrait avec plaisir travailler quelque hagiographie. Si vous avez encore en portefeuille des études sur quelque poète, vous pourriez aussi les envoyer. Tout sera bien accueilli ».

M. Couture envoya les vers de commande très pressée, pour paraître en janvier. Mais il envoya aussi son *Esquisse de l'histoire littéraire de la Gascogne*, dont la publication commença à la seconde livraison du *Bulletin*, et dès-lors il prit parmi les rédacteurs la place qui lui convenait. A son retour d'Italie, ce fut un acte de justice et de sage prévoyance que de le nommer Rédacteur en chef.

A l'heure même où il poussait comme un cri d'alarme en voyant la faiblesse du Bulletin à ses débuts, M. Couture se retournait vers la *Revue d'Aquitaine* pour lui signifier que si elle voulait prendre une attitude hostile, il serait obligé de se retirer. Nous le savons encore par sa lettre à l'abbé Delarc : « M. Noulens a vu avec le plus grand déplaisir la publication nouvelle; et au lieu de l'attaquer à ciel ouvert il a voulu faire croire à une concurrence protestante qui allait se faire dans nos contrées au Bulletin catholique du Gers, comme il l'appelle. Non content d'annoncer cette prétendue Revue protestante, il a donné à la fin d'un numéro de sa Revue le sommaire de quelques-unes des élucubrations qui allaient paraitre dans le futur recueil huguenot. On y voit : « ..... 4° Exercice philologique et cabalistique sur le nom d'Ignace de Loyola : Ignace, *ignatius*, de *ignis*, signifiant feu, boute-feu, incendiaire..... 14° Est-il constant qu'un historien du Concile de Trente ait rapporté ce fait singulier qu'à l'ouverture de cette grave assemblée, il y eût un bal où les Pères du Concile dansè-

rent avec autant de grâce que de dignité »..... Je n'ai pas hésité à faire mon devoir. J'ai écrit à M. J. Noulens que mon nom ne paraîtrait plus dans une Revue qui prend de si jolis messieurs, si savants et si loyaux, pour soutenir la concurrence prétendue d'une œuvre diocésaine. En conséquence je lui ai dit de donner tout de suite les deux derniers chapitres de mon *Emilius Magnus Arborius* commencé depuis deux ans, et je l'ai remercié, comme il me remerciait par ses procédés à l'égard de l'autorité ecclésiastique dont je dépends »,

M. Noulens s'en tira en habile homme. Il ne répondit rien, prit garde désormais à ne pas provoquer le mécontentement de M. Couture, imprima très lentement la fin d'*Arborius*, exhuma ce qui lui restait des légendes archaïques, depuis quatre ans, et chercha à obtenir de la nouvelle copie de celui qu'il appelait son « bienfaiteur ». Au fond, M. Couture aimait la *Revue d'Aquitaine,* dont la naissance coïncidait avec ses débuts dans l'histoire de la littérature gasconne (juillet 1856), qui avait accueilli ses fantaisies poétiques et favorisé ses joutes philologiques. M. Couture fut indulgent à M. Noulens, après résipiscence. Nous ne pouvons suivre ici dans leurs vicissitudes les rapports qui existèrent entre ces deux travailleurs qui ont honoré leur pays. Ils se sont vus encore, avec beaucoup de cordialité, en 1897, à Bagnères-de-Bigorre. Mais il me semble que je dois à l'un et à l'autre de faire connaître l'appréciation portée sur M. Couture par celui qui fut tantôt son compagnon d'armes tantôt son adversaire. Le témoignage de M. Noulens est ici d'autant plus précieux qu'il vient après des froissements réciproques.

« Ma lettre d'hier me dispense de revenir sur un sujet dont je veux perdre la mémoire..... J'aime à croire que les froissements de votre âme seront passagers comme les miens ou comme les ondulations de l'eau agitée par la pierre d'un enfant terrible. Je vous ai reproché d'exagérer le mal à mon égard, c'est le contraire que je blâme à présent. Nul plus que vous ne possède le sentiment de la justesse et l'intelligence des proportions dans les choses littéraires. Ce qui me frappe dans votre jugement, c'est ce tact infini avec lequel vous mesurez les capacités hautes, moyennes et petites. Votre exactitude contraste avec les exagérations des critiques en général et les miennes en particulier. J'ai assez de perspicacité pour les comprendre, mais non assez de goût pour

savoir mettre au point. Votre dextérité a le secret, quand elle veut, de ne tirer ni trop haut ni trop bas... J'ai moins soif d'éloges que de justice et surtout de confraternité avec vous ».

Cette lettre est de 1864. A cette date, le *Bulletin d'histoire et d'archéologie* est devenu la *Revue de Gascogne* et n'a plus à envier à la *Revue d'Aquitaine* ce qui au commencement lui faisait défaut : la périodicité mensuelle, le bulletin critique de bibliographie et les polémiques. Un vœu de M. Couture, exprimé en 1860, se trouvait ainsi réalisé. Un autre vœu qu'il avait émis dès 1858 (*Rev. d'Aquit.*, III, pages 41-42), osait réclamer l'organisation d'une « Société d'études historiques et archéologiques ». Sur ce point il y eut pour M. Couture une première satisfaction lorsque fut fondé le *Comité de la province ecclésiastique d'Auch* (1859); son projet sera complètement réalisé par la transformation du *Comité* en *Société historique de Gascogne* (1869).

M. Couture quitta Lectoure pour venir à Auch à la fin de l'année 1862. Il avait repris la classe de rhétorique au début de l'année scolaire 1862-1863. Mais avant le 1er janvier il fut appelé au Petit Séminaire d'Auch. L'*Ordo* de 1863 lui donne le titre de professeur d'histoire. En réalité, il fut professeur de seconde et jusqu'à la fin de l'année seulement. Ensuite il passa trois ans (1863-1866) dans la maison des Missionnaires diocésains, n'ayant d'autre souci que la *Revue* et ses travaux personnels.

« Il ne me manque plus rien, dit-il, si ce n'est un peu de lumière. Ma chambre n'a qu'une croisée sur une rue étroite. Dès trois heures de l'après-midi je commence à voir que je ne vois rien du tout. Mais en revanche, le soir, ma fenêtre m'envoie les reflets splendides d'une lanterne à gaz qui est suspendue juste vis-à-vis. L'essentiel c'est d'être chez soi et à soi. J'y suis, *Deo gratias....*,

» Souhaitez-moi la continuation du présent, avec surcroît de lumière et de grâce, je ne désire autre chose. Et de vrai, je serais bien difficile à contenter, si je me plaignais. J'ai obtenu la seule chose que j'ai jamais ambitionnée sérieusement, et qui est à la vérité tout autre chose que peu de chose : savoir, douze heures de loisir par jour. Vous me direz que c'est un bien qui n'est appréciable, comme le cirage anglais, que moyennant la manière de s'en servir. Je vais faire ces jours-ci quelques méditations là-dessus, et je trouverai sans doute bien des réformes à faire.

Toutefois je ne perds pas trop mon temps. J'ai beaucoup à trouver, à retrouver, à écrire, à lire, à consulter, et le jour se passe souvent sans que la question entamée soit tirée au clair. Et cependant, le travail tasse peu à peu, et dans quelques mois, j'espère me rendre compte de ce que j'ai, de ce qui me manque et de la manière de l'acquérir. Vous me direz que mon travail est bien stérile, au point de vue financier. J'ai assez d'expérience pour ne pas mépriser entièrement ce point de vue, et je suis déjà en pourparler avec un éditeur pour une entreprise assez avantageuse qui n'absorbera que mes loisirs, deux ou trois heures par jour. Je vous en reparlerai, s'il y a lieu. Mais enfin dès aujourd'hui ma situation est fort agréable ».

Le travail et le « point de vue financier » ne lui ont jamais enlevé sa bonne humeur : « Que de douces choses je pense et que de beaux livres j'arrange au fond de mon cerveau, le dos étendu dans mon fauteuil et les pieds sur les chenêts!... J'aurais bien le temps d'ajouter soixante-douze couplets à la complainte de M. Cassassoles... A propos, le *Courrier du Gers* et la soporifique *Revue de Gascogne* ont deux frères : la *Renaissanee* et le *Carillon,* un journal sérieux et un journal satirique, naissent à Auch tous deux. Je signe Bernard Noël dans la *Renaissance*, mais ne me trahis pas... »

Le temps que M. Couture passa chez les Missionnaires ne fut pas un temps sacrifié à l'égoïsme, comme on serait tenté de le croire après avoir entendu, à certaines heures, son *meà culpà*. S'il n'a pas réalisé une seule des œuvres rêvées, il est sorti de sa retraite prêt à faire valoir, pour l'honneur de l'Eglise, le trésor des connaissances qu'il avait amassées en théologie, en littérature, en histoire et en philologie.

Son étude sur le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, parue dans la *Revue critique*, le 16 janvier 1869, donna la mesure de sa science, de la sûreté de son jugement et de son talent littéraire. En lui envoyant l'épreuve de son article, M. Paul Meyer lui disait : « Je veux vous remercier tant en mon nom qu'en celui de mes collègues, de cet excellent travail. Un de nos plus actifs collaborateurs, homme qui, en sa qualité d'universitaire, est sensible aux charmes du style, nous disait en l'entendant lire : « C'est trop bien écrit pour la Revue ». Cela est un peu vrai, et les articles — peu nombreux du reste — qui feront cortège au vôtre dans

notre 3e ou 4e numéro de cette année, lui serviront vraisemblablement de repoussoir. Tant pis pour les auteurs! Pour nous, ne fût-ce que parce qu'on aime généralement ce qu'on n'a pas, nous ne dédaignons point du tout le mérite de la forme lorsqu'il s'unit à la valeur du fond. Je serais bien trompé si M. Sainte-Beuve ne vous écrivait pas quelques mots à l'occasion de cet article, qu'il appréciera lors même, ce qui est possible, qu'il le goûterait médiocrement. »

Sainte-Beuve apprécia et goûta si fort l'article de M. Couture qu'il prit cette étude pour une œuvre collective des rédacteurs de la Revue, ne pouvant croire qu'un homme seul pût connaître aussi bien et mieux que lui l'histoire de Port-Royal. La lettre qu'il adressa à M. Couture a été publiée dans sa *Correspondance* (II, 355.)

M. Paul Meyer lui écrivit encore : « Vous pouvez bien penser monsieur l'abbé, que nous accueillerons avec plaisir non seulement l'article sur Fracassetti, mais encore tout ce qu'il vous plaira de nous envoyer. Ne craignez point que nous gênions en rien votre liberté. Nous sommes toujours d'accord avec ceux qui ont les mêmes principes scientifiques que nous. Il est bien vrai que dans votre article sur Sainte-Beuve certaines considérations s'écartaient de la critique des faits, mais nous n'y voyons aucun inconvénient lorsqu'il peut en résulter une caractéristique plus précise de l'ouvrage examiné. A cet égard, votre critique était parfaite de pénétration comme de mesure, faisant connaître non seulement la manière dont le sujet avait été traité, mais faisant même sentir les nuances de sentiment qu'on voit s'accentuer à mesure que l'ouvrage approche de sa fin ».

L'illustre professeur de l'Ecole des Chartes ne dédaigna pas de donner sa collaboration à la *Revue de Gascogne*. Il suivait avec intérêt l'œuvre de M. Couture et réclamait, si on venait à l'oublier, l'envoi de plusieurs numéros de la Revue. « J'en donne toujours un, disait-il en février 1873, à G. Paris qui cette fois y aura double bénéfice, car il lira avec un intérêt particulier votre notice sur l'abbé Sénac qu'il a connu à Rollin et avec qui il a eu de curieuses conférences, par exemple sur l'origine du mal ».

Le plus précieux éloge de M. Couture philologue romaniste me semble se trouver dans la lettre où M. Paul Meyer demande à son ami de pousser à l'étude de la vieille langue en faisant

connaître son *Recueil d'anciens textes* et le félicite de son article contre les théories fantaisistes de M. Granier de Cassagnac.

« ... Vous trouverez dans ce volume la poésie que vous avez autrefois publiée dans le Bulletin d'Auch. Elle m'était nécessaire comme exemple de poésie populaire religieuse. Pour la première fois, j'introduis dans un livre destiné à l'enseignement des textes bas-latins. Et je pense que les travailleur sérieux ne s'en plaindront pas. Enfin je pourrai me passer des chrestomathies allemandes.

» Je serais heureux si vous vouliez bien consacrer quelques lignes, une simple annonce à ce fascicule. Je voudrais pousser à l'étude de ces antiquités philologiques même en dehors de mon enseignement ; et cet ouvrage est, par suite, la seule de mes publications que je désire voir se répandre en dehors d'un petit cercle d'initiés.

» Je ne terminerai pas sans vous faire mon compliment de votre excellent article sur Granier de Cassagnac. Tout y est, et avec la nuance exacte. G. Paris aussi a conscience que ce livre n'appelait pas la réfutation détaillée qu'il lui a consacrée dans la *Revue critique*, et dont la sévérité est justifiée par la présomption que dénote l'ouvrage en question. Mais ceux qui savent n'ont pas besoin d'être prêchés, et ceux qui ne savent pas seront bien plutôt convertis par un article facilement accessible, et cependant exact, tel que le vôtre. »

Lorsque M. Parfouru partit de Paris pour succéder à M. Couture aux Archives départementales (1874), il recueillit de la bouche d'un de ses professeurs cet éloge qu'il aimait à répéter : « Ne croyez pas que Léonce Couture soit le premier venu..... Sa place serait, avec nous, au Collège de France ».

Je pourrais maintenant suivre M. Couture dans ses travaux et ses tournées d'archiviste de la ville d'Auch (1867-1871) et d'archiviste du département du Gers (1871-1874). Mais j'ai déjà abusé de l'espace qui m'avait été accordé dans la *Revue*. Je me hâte vers son enseignement du Petit Séminaire. Je dirai ailleurs, s'il plaît à Dieu, comment et à quelles conditions il revint dans cette Maison qu'il a tant aimée ; le souci et la préoccupation que lui donnait, au commencement, sa classe de philosophie ; son chagrin à la mort de l'abbé Fontan (1869) qu'il avait

aidé à préparer la licence ès lettres (1); ses angoisses pendant la guerre et ses projets; sa joie quand il eut fait entrer l'abbé de Carsalade, aujourd'hui évêque de Perpignan, dans sa vocation d'archiviste et d'archéologue (1871); et surtout la sollicitude et la tendresse dont il entoura son vieux père retiré à Auch, où il est mort chrétiennement en 1873. Je laisse à regret tous ces détails et tant d'autres déjà sacrifiés, et je me hâte de parler de son œuvre au Petit Séminaire.

M. Couture avait pour texte d'enseignement une cinquantaine de pages in-12 que les élèves copiaient de leur main et devaient apprendre par cœur, à petites doses, pour la classe de chaque jour. En classe, au tableau noir, la leçon était réduite en tableau synoptique. La mémoire la plus ingrate arrivait à retenir, dans un cadre bien déterminé, des définitions et des formules faciles à développer, qui étaient une précieuse ressource pour avoir un plan de dissertation et une langue philosophique. Le système des tableaux synoptiques était adopté pour l'histoire de la philosophie et pour l'étude des auteurs du programme. L'histoire de la philosophie allait de Thalès à M. Lachelier, et c'était merveille de voir, au tableau noir, chaque philosophe prendre rang à droite ou à gauche, ou hésiter entre les deux, suivant sa tendance aristotélicienne ou platonicienne, le professeur s'attachant toujours à montrer dans la suite des âges la *philosophia perennis*.

Pour rédiger son texte, M. Couture s'était inspiré, je crois, du *Compendium philosophiae* de Manier, l'auteur classique du Grand Séminaire. Il faisait grand cas de son Histoire de la philosophie. Il appréciait aussi pour sa classe la *Psychologie* de l'abbé Billère, le frère de celui qui fut plus tard évêque de Tarbes. Le manuel universitaire donné aux élèves était celui de Charles Jourdain. Mais le gros livre pesait peu à côté du petit cahier. C'était plutôt un livre de lecture pour nous habituer à la forme littéraire dans la dissertation. M. Couture organisa peu à peu une bibliothèque philosophique à l'usage de ses élèves.

Lorsqu'il recevait deux exemplaires du même ouvrage, l'un,

(1) Mgr Campistron, évêque d'Annecy, est aussi un licencié que M. Couture aida dans sa préparation, au Petit Séminaire. M. Tallez, supérieur de l'Etablissement après Mgr Campistron (1902), n'a pas pris ses grades, mais n'en fait pas moins honneur à la formation que donnait le maître, il y a quelque trente ans.

des bureaux du *Polybiblion*, et l'autre directement, de l'auteur, il nous abandonnait toujours un exemplaire. J'ai vu déposer dans la primitive armoire de la classe l'*Exposé de la synthèse des sciences*, de l'abbé Blanc, alors vicaire à la Cathédrale de Valence, aujourd'hui professeur à l'Institut catholique de Lyon. « Il faut encourager ceux qui travaillent, nous dit alors M. Couture, ils sont si rares! S'il poursuit ses études philosophiques, ce prêtre fera son chemin. » A la même date, les futurs bacheliers virent, non pas l'étude sur *David Hume* de M. Compayré, mais la lettre que le profeseur de philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse adressa à M. Couture pour le remercier de son article dans le *Polybiblion*, et nous nous disions : « Comment pourrait-on refuser les candidats d'un si savant et si aimable critique ? »

C'est alors aussi que M. Couture reçut du P. Cornoldi la *Filosofia scolastica*, toute parsemée de citations de la *Divina Commedia*, — la philosophie de saint Thomas et de Dante — avec une lettre de l'auteur l'invitant à entrer dans l'*Accademia filosofico-medica* du Dr Travaglini, fondée en 1874, encouragée par Pie IX, afin de répandre les théories de la matière première et de la forme substantielle, et tout le système de la philosophie thomiste.

M. Couture n'accepta pas les offres du P. Cornoldi : « Je ne puis accepter, disait-il, cette condition absolue d'enseigner et de défendre désormais leur théorie de la matière et de la forme. Mon opinion est loin d'être faite sur ce point, et d'ailleurs cela me gênerait dans mes comptes rendus du *Polybiblion* ». Cependant M. Couture vit bien que le retour à la philosophie scolastique s'imposait surtout pour l'enseignement des Grands Séminaires. Il donna son second exemplaire de Cornoldi, non à la bibliothèque de la classe, mais à un de ses élèves (1875-1876) qui devait inaugurer au Grand Séminaire d'Auch l'enseignement de la philosophie scolastique lorsque par l'Encyclique *Æterni Patris* (1879) Léon XIII eut exhorté les évêques à reprendre, en philosophie, l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

M. Couture témoigna toujours de la sympathie aux néo-scolastiques. Mais je crois que ses idées personnelles sont restées d'accord avec son enseignement du Petit Séminaire. Sur la question de l'union de l'âme et du corps, il n'est jamais allé au-delà de ce qu'exige la théorie animiste. Je cite le « petit cahier », au chapitre où sont discutés les divers systèmes pour expliquer

l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme : « L'influx physique n'exprime pas l'union constante et intime des deux substances. Cette union, cette synergie, cette unité, est bien mieux exprimée par l'expression énergique de l'Ecole, enseignant que l'âme est la forme du corps, c'est-à-dire le principe qui l'anime, le règle et le meut, ce qui suppose la vérité du système connu sous le nom d'animisme ».

Pour l'origine de nos connaissances rationnelles, écartez de l'ontologisme ce que l'Eglise condamne, et le reste sera la théorie de M. Couture. Je cite encore son texte de classe : « On ne peut admettre l'opinion que nous voyons les idées nécessaires en Dieu sans la séparer soigneusement de la doctrine dangereuse et fausse que nous voyons directement l'essence divine. Il n'en est pas moins probable que la vue des principes premiers provient de notre union avec Dieu toujours présent à notre intelligence, car Dieu est le lieu des esprits et la substance des idées ». A une autre page, je lis : « Les idées résident essentiellement dans la raison divine dont la raison humaine est une simple participation ». Une copie plus récente porte : « Une certaine participation ». C'est le système de l'abbé Empart dans sa 10e édition de Manier. Qu'on veuille bien consulter le Mémoire de M. Couture sur *La philosophie en France pendant vingt ans* (1868-1888), on y verra le maître parler des ontologistes avec un respect, une estime, une précision de détails qui révèlent en lui un admirateur et un ami de ceux qui un jour, « en face d'une philosophie officielle sans profondeur, ont ramené les nobles et fortes habitudes de spéculation rationnelle et relevé le drapeau de la métaphysique ».

A un autre point de vue le professeur aimait à rappeler l'importance relative qu'il avait donnée, dans son cahier, au chapitre de l'Association des idées, et il montrait, avec raison, qu'il avait deviné la grande place que devaient prendre dans la psychologie les théories associationistes.

Chose étrange! M. Couture qui a toujours passé pour un esprit rebelle aux mathématiques, exposait et démontrait les huit règles d'Aristote sur le syllogisme avec des signes algébriques. L'affirmation était représentée par le signe d'égalité $=$ et la négation par le signe d'inégalité $>$ ou $<$. L'extension de chaque terme était indiquée par un exposant : t (tout) marquait le terme uni-

versel et q (quelque) marquait le terme particulier. La proposition *Tous les hommes sont mortels* se traduisait par $H^t = M^q$ et *Il y a des hommes qui ne sont pas vertueux* par $H^q > V^t$. Je prends, avec trois termes quelconques A, B, C, un exemple qui vaudra mieux, j'espère, que toutes les explications :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Si $A^q$ | | $A^q = C^q$ | | $A^q = C^q$ |
| $C^t$ | Parce que | $C^t = B^q$ | et | $C^t > B^t$ |
| $A^q$ | 1° impossible | $A^t = B^q$ | 2° impossible | $A^t > B^t$ |

Cela veut dire : si l'une des deux prémisses est particulière et l'autre universelle, la conclusion doit être particulière. — C'est la seconde partie de la règle *Pejorem sequitur*. — En effet, la conclusion ne peut être ni universelle affirmative ni universelle négative. 1° Pour tirer légitimement la conclusion universelle affirmative il faudrait deux termes universels dans les prémisses : or, il n'y en a qu'un; 2° Pour tirer légitimement la conclusion universelle négative, il faudrait trois termes universels dans les prémisses : or il n'y en a que deux. Donc 1° et 2° impossibles, et la conclusion doit être particulière.

La classe de M. Couture était un dialogue perpétuel entre le maître et l'élève qui venait de réciter quelques lignes du cahier, ou tout autre qui avait la chance d'être interrogé. La veille d'une dissertation, le professeur aimait bien à nous enseigner la manière de traiter le sujet et, pour rendre cet exercice intéressant, il prenait tour à tour le genre de chaque élève ou encore le genre que chacun pouvait adopter suivant la carrière à laquelle il se destinait. Et nous avions des discours à la façon d'Aristote ou de Platon, une démonstration rigoureuse ou une description poétique, une homélie ou un plaidoyer d'avocat.

M. Couture n'était grave et solennel que le dimanche, à l'heure où les autres professeurs faisaient la conférence religieuse. Il arrivait alors, revêtu de son surplis, et il traitait, avec la distinction que plus tard il apporta dans ses cours publics, les questions les plus importantes de la Théodicée auxquelles il rattachait la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Il s'appliquait spécialement à exposer et à réfuter les erreurs contemporaines de Vacherot, Renan, Taine, Littré, etc.

Au fond M. Couture s'attachait à faire plutôt des hommes que

des bacheliers. Le succès au baccalauréat ne lui a pas manqué. Plusieurs fois il a eu tous ses élèves reçus. Mais il faut l'entendre rappeler son enseignement.

« Dans mon humble enseignement philosophique, vous vous en souvenez bien, c'était ma préoccupation la plus constante de relier la science à la vie, de montrer qu'on n'a pas la sagesse sans la pratiquer. De là, une insistance qui pouvait paraître excessive sur la solidarité de toutes nos facultés intellectuelles, affectives, morales et religieuses. Ah! je sais bien que nous ne faisions pas tant de « psycho-physique » qu'on en fait aujourd'hui. Loin d'en éprouver quelque regret, je remercie Dieu de m'avoir dispensé de disserter devant vous sur le « mécanisme », le « dynamisme », le « schématisme » et le reste. En nous attardant moins dans ces steppes arides, nous avions plus de temps à passer sur les sommets; et nous n'embrassions que mieux les Idées, ce me semble, pour ne les avoir revêtues ni des mailles de fer d'une logique laborieuse, ni des barbarismes d'une science sans élan. Toute notre étude de l'âme aboutissait, du moins, à connaître pour aimer, à aimer pour agir; mieux encore, à l'aphorisme que vous n'avez pas oublié : « Se dominer, se renoncer, se dévouer, et en se sacrifiant pour les âmes, trouver Dieu. »

M. Couture, simple clerc, ne prêchait pas à la chapelle. Mais chaque jour il assistait à la messe de communauté : il y chantait des cantiques avec des accents de foi et de piété qui nous remuaient jusqu'au fond de l'âme; il y faisait des lectures que nous croyions toujours tirées de l'*Année liturgique* de Dom Guéranger, mais qui en réalité sortaient de son cœur et visaient tel de ses enfants qui avait besoin de reconfort ou tout un groupe qui méritait d'entendre une parole sévère. C'est aussi à notre messe qu'il faisait la sainte communion et que nous étions édifiés de ces larmes qui perlaient de ses yeux sur son blanc surplis. Lorsque un maître, zélé pour l'Apostolat de la prière, voulut établir parmi les élèves la communion réparatrice, à faire même pendant la semaine, M. Couture fut pour M. Lian l'auxiliaire le plus discret et le plus écouté.

Il avait de bonne heure commencé son apostolat parmi les élèves. Peu après son arrivée au Séminaire il écrivait : « Je me fais missionnaire et j'endoctrine tous ces pauvres chers enfants

qui m'aiment bien, mais qui ne sont pas toujours de parfaits miroirs de sagesse. Pas plus tard que hier soir j'en ai prêché un avec tant de pathétique qu'il a inondé mon bureau de ses larmes, et aujourd'hui, en le suivant partout du coin de l'œil, il m'a paru vraiment converti ».

Cependant il agissait toujours avec prudence, il savait à qui il s'adressait avant de prêcher un jeune homme et de le mener à la baguette. « Le jeune X, dit-il, marche *à peu près*... Je le verrai ces jours-ci et le remonterai de mon mieux ; il a très bonne façon, mais je le connais jusqu'ici fort peu et je suis habitué à aller très lentement avec les jeunes gens comme avec les hommes. Quand je suis sûr de mon fait, je ne me gêne plus pour parler et agir ».

Voici comment il parlait quand il avait saisi quelqu'un et qu'il ne se gênait plus pour faire de celui-là un chrétien solide ou un prêtre :

« Mon cher enfant... inutile de préciser la question, il n'y en a qu'une : il faut aimer Dieu et ne servir que lui ; — tout ce qui ne revient pas à cela est inutile — tout ce qui ne peut y aboutir est dangereux — tout ce qui y nuit est criminel. Je ne condamne rien qu'en vertu de ce principe. Je ne vous demande qu'une chose : dans chacune de vos affections, dans chacune de vos démarches, dans chacune de vos conversations, dans chacune de vos lettres, qu'y a-t-il pour le bon Dieu ? Suivant la réponse je dirai : — louable — inutile et partant déraisonnable et dangereux — ou enfin criminel.....

» Il faut que vous soyez sur la bonne voie, plus séparé de ce qui est mal — ou seulement suspect — ou seulement frivole. N'êtes-vous pas chrétien et n'avez-vous pas à faire à des chrétiens ? — Dès lors il est si aisé de se dépêtrer des vanités du cœur et de l'imagination.....

» Que chacune de vos lettres puisse être lue avec édification par celui à qui elle n'est pas adressée. Ecrivez en marquant votre estime pour la vertu, votre espoir pour l'avenir, vos vues pour le bonheur de l'un et de l'autre... dans le devoir courageusement accompli. Pas d'idylles, ni de romances, ni de guitares. Attendez plusieurs lustres pour faire imprimer vos poésies complètes... Vous n'êtes pas encore un homme, soyez un vrai enfant, un de ceux dont la Vérité a dit : *Talium est regnum cœlorum*. Soyez

franc, soyez simple, soyez libre, soyez fort. Vous n'en serez ni moins affectueux ni moins aimable. Au contraire!.....

» Mon cher enfant, Jésus est votre roi, il faut qu'il soit le premier, sans conteste, dans votre cœur. A côté de lui n'admettez personne qui puisse lui déplaire. Soyez toujours digne du divin Maître... Relisez le chapitre de l'Imitation *De amore Jesu super omnia,* jusqu'à le savoir par cœur et surtout jusqu'à le pratiquer. Gardez votre cœur et votre âme à l'ami des âmes... Ah! si vous respiriez davantage la vertu de Jésus-Christ que vous recevez à la sainte communion les effets s'en feraient sentir jusque dans vos relations les plus intimes.....

» Mon pauvre ami, il faut être à Dieu. — Si je ne puis vous aider à cette œuvre essentielle, oubliez-moi, qu'il ne soit plus question de m'écrire..... »

M. Couture allait tous les jours en récréation avec les élèves. Ma tentation serait de raconter avec quel art il savait charmer les enfants des trois divisions; — car il passait tour à tour chez les grands, chez les moyens et chez les petits — mais je me laisserais entraîner trop loin, et peut-être donnerai-je une idée inexacte de l'œuvre éducatrice que M. Couture poursuivait jusqu'en récréation, avec des chansons, des histoires, et d'interminables conversations où on semblait ne dire que des riens. De fait, c'était là qu'il apprenait le mieux à connaître son petit monde. Le psychologue se plaisait à surprendre, dans leurs manifestations spontanées, les caractères, les aptitudes, les vocations. *Adieu, mon beau navire,* était le chant qui faisait battre le cœur des futurs marins. Albert Lasies, le frère du député, mort officier de marine après l'expédition du Tonkin, n'a jamais oublié cette première émotion. Les contes et les détails d'histoire locale faisaient dresser l'oreille à Alphonse Breuils, le futur historien de *Saint Austinde*, que M. Couture salua comme le continuateur des Monlezun et des Canéto et qui certainement aurait réalisé nos espérances, si Dieu avait voulu nous le conserver.

Je ne veux pas nommer ceux qui sont encore pleins de vie et poursuivent des études commencées alors et dont le point de départ a été un vieux noël ou une chanson provençale ou une barcarolle napolitaine. Tel élève a reçu de M. Couture, pour devoir des vacances, à étudier la *Grammaire historique* de Brachet et à lire la *Chanson de Roland;* à apprendre par cœur les *Inni sacri*

de Manzoni, deux *Canzoni* de Pétrarque et le premier chant de la *Divine Comédie.* On eut dit que déjà M. Couture songeait à l'enseignement qu'il devait donner à Toulouse après la fondation de l'Université catholique (1877).

Puisque de la récréation nous sommes revenus à l'étude, je dirai qu'à cette date M. le Supérieur (M. Roujon, aujourd'hui doyen du Chapitre) avait fait de M. Couture comme un inspecteur des classes. On devine combien maîtres et élèves durent gagner au contact de cet homme et sous le rayonnement de sa belle intelligence. Il prêchait d'exemple à ses collègues le dévouement à l'œuvre de l'éducation, et dans ses sacrifices de tous les jours il ne s'attribuait aucun mérite. « Dieu, disait-il, a voulu que le contact de l'enfance suffit pour inspirer une affection active et désintéressée. De là tant de jeunesses sacerdotales vouées tout entières, sans regret, sans hésitation, sans relâche, à l'œuvre pénible et absorbante de l'éducation. De là aussi, pour tel homme qui a atteint et dépassé le milieu de la vie, cet attrait profond qui lui fait abandonner pour s'attacher à vous d'autres travaux et d'autres espérances. » La Providence préparait à ce maître éminent un théâtre d'action plus digne de lui.

L'Institut catholique de Toulouse organisait sa Faculté des Lettres qui devait être inaugurée le 12 décembre 1878. Dès le mois d'octobre, M. Couture écrivit à M. Duilhé de Saint-Projet, futur doyen de la Faculté : « La maîtresse-pièce de la nouvelle Faculté littéraire doit être, après les chaires exigées par la loi, une chaire de philologie romane. C'est un peu le devoir, et c'est le suprême intérêt de l'Institut catholique de devancer l'Etat sur ce point, d'autant plus important que Toulouse fut la capitale de la langue d'oc et des troubadours..... Un travail acharné d'une trentaine d'années ne saurait être absolument stérile, et je crois pouvoir sans outrecuidance me déclarer capable, moyennant une préparation prochaine qui me coûterait peu, d'initier votre public aux doctrines philologiques, si malheureusement négligées parmi nous, de la grammaire des langues romanes de Diez..... J'ai professé vingt-cinq ans les humanités et la philosophie. En dehors de mes classes, mon temps a été employé exclusivement à l'étude, et ma prédilection constante a été, non pas, comme vous le croyez peut-être par la besogne ingrate que je fais au *Polybiblion*, la philosophie et son histoire, mais l'histoire littéraire

dans presque toutes ses branches et surtout les lettres françaises, y compris les langues d'oïl et d'oc, la littérature italienne que j'ai cultivée deux ans en Italie même, l'histoire des humanistes de la Renaissance dans toute l'Europe et les principales parties de la littérature ecclésiastique..... » M. Couture fut nommé professeur à la Faculté des Lettres. Il prêta serment et reçut le diplôme, comme ses collègues, le 12 décembre 1878, mais il ne commença ses leçons que le 29 janvier 1879. Je n'ai pas besoin de redire avec quel succès il inaugura le *Cours de langues et littératures romanes*. Je rappelle seulement que cette année-là M. Couture continuait de résider à Auch et de professer la classe de philosophie au Petit Séminaire. Il allait simplement à Toulouse le mercredi.

Au début de l'année 1879-1880 il quitta définitivement Auch pour s'installer à Toulouse. Dans sa leçon d'ouverture il ne put s'empêcher de parler de la séparation douloureuse qu'il venait de s'imposer :

« Je n'ai pas quitté sans regret mes humbles fonctions, je n'ai pas dit froidement adieu à mes bien-aimés collègues de l'enseignement secondaire, je ne me suis pas détaché de mes chers élèves sans faire saigner toutes les fibres de mon cœur. Oh! mes bien-aimés enfants du Petit Séminaire dont je partageais depuis si longtemps les prières, les travaux et les jeux! C'est dans leur foule bruyante où je me retrouvais constamment trois ou quatre fois par jour, que je rétablissais ce calme, cette bonne humeur, cette *alacritas* sans laquelle le travail de cabinet le plus obstiné, le plus héroïque, ne produit rien de bon. C'est bien à leur douce et charmante influence que j'ai dû mes moments les meilleurs et mes pages les moins mauvaises. Deux fois, il est vrai, j'avais à demi déserté ce poste..... Mais la première fois c'était avec esprit et promesse de retour ; et, en effet, après un an d'études à l'Ecole des Chartes, après vingt mois de séjour sur la plus belle plage de l'Italie, je me retrouvai dans cette famille joyeuse, aimante presqu'autant qu'aimée, je m'y retrouvai après trois ans d'absence comme deux amis se revoient après un court voyage, ni oublieux, ni oubliés..... Une autre fois, je crois bien que je caressai un instant d'autres espérances. Mais qu'il fallut peu de temps pour me désabuser et comprendre les besoins de mon âme et peut-être une des lois de la vie..... »

Je ne dirai rien de l'œuvre de M. Couture à Toulouse. Bien d'autres, plus compétents et plus autorisés que moi, en ont parlé(1) et en parleront. Plus tard, quand je reprendrai leur récit, pour faire une vie complète, je pourrai l'enrichir de mille détails qui me viennent des récits de ses collègues et de ses élèves, des confidences de son jeune secrétaire et des renseignements précieux que je trouve dans les lettres à son oncle M. Denys Laborde, tenu au courant, jusqu'à sa mort (1900), des nouvelles de Toulouse, de l'Institut catholique, de l'Académie des Jeux Floraux (2), etc.

Je ne parlerai pas non plus des réunions de la Société historique de Gascogne qui donnaient à M. Couture l'occasion de revenir à Auch, ni de ses relations cordiales avec ses collaborateurs de la région, Tamizey de Larroque, Bladé, l'abbé Breuils et tant d'autres, hélas! disparus; avec Mgr de Carsalade du Pont, M. Adrien Lavergne, M. Joseph Gardère, M. Philippe Lauzun, M. Cyprien La Plagne-Barris et d'autres que je vois encore, mais qu'il serait trop long d'énumérer. Je me contente aujourd'hui de mentionner quelques dates importantes. Au moment où fut créée, dans la Société historique, la Commission des Archives historiques de Gascogne, Mgr de Carsalade, qui fut le principal organisateur de la publication nouvelle (1883), écrivait à M. Couture : « Votre nom et votre grande réputation sont un peu notre propriété. Laissez-nous en jouir et nous en parer à notre aise. Il y va de l'avenir de nos Archives. » A la réunion de 1885, après la mort de M. Canéto, Mgr de Langalerie nomma M. Couture président de

(1) Voir surtout, dans les *Études d'Histoire Méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture*, la magistrale introduction de Mgr Pierre Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

(2) Mistral fut reçu mainteneur des Jeux Floraux le 3 mai 1879. Le lendemain il y eut une autre réunion poétique qui s'abrita sous le nom d'*Aquitaine*. A cette occasion, M. Couture ne manqua pas de rappeler ce qu'il avait écrit à son *Capoulié*, en 1877, sur l'organisation fédérale du Félibrige. Pourquoi, dit-il, la maintenance d'Aquitaine établie à Toulouse, tandis que Toulouse n'appartient pas à cette province, et pourquoi rattacher la Gascogne à Toulouse? « Nous étions amarrés à Montpellier, mon idée était et est encore d'en rester là jusqu'à ce que nous ayons un centre gascon, Auch ou Pau ou Bayonne... » Cf. *Revue de Gascogne* (XX, 432) et *Escole Gastou-Febus* (6e Anade, 1e d'abriu 1902). A Pau, l'organe de l'*Escole*, les *Reclams de Biarn e Gascouigne*, a eu la bonne fortune de publier les trois lettres de Léonce Couture à Mistral, datées de 1859, 1876, 1877, et communiquées par le Maître de Maillane lui-même.

la Société historique. En 1887, Mgr Gouzot nomma Mgr de Carsalade archiviste diocésain et conservateur du Musée de la Société qui était en projet depuis l'ordonnance de Mgr de Salinis (1859) et fut enfin installé dans le palais archiépiscopal... M. Couture est venu pour la dernière fois présider une de nos réunions au mois de décembre 1901. Comme s'il avait eu le pressentiment de sa fin prochaine, il a voulu transmettre à d'autres les plus lourdes responsabilités, mais non sans avoir courageusement repris et réorganisé ce qui semblait un peu abandonné depuis l'élévation de Mgr de Carsalade sur le siège épiscopal de Perpignan. Mgr Balaïn, archevêque d'Auch, crut devoir accéder aux désirs du vénéré Président. Une nouvelle réunion fut fixée au 10 février 1902.

M. Couture tomba malade le 5 et le lendemain il reçut les derniers sacrements. Puis un mieux sensible se déclara. Le vendredi 7 février, il me fit écrire spécialement à M. Dubarat, du diocèse de Bayonne, et à M. Guérard, du diocèse de Tarbes, « afin qu'avec M. Degert, du diocèse d'Aire, disait-il, toute la province ecclésiastique soit représentée à Auch ». Mgr l'Archevêque ouvrit lui-même cette séance du 10 février, assombrie par les nouvelles alarmantes qui arrivaient de Toulouse et nous enlevaient l'espoir de conserver à un titre quelconque notre Président.

M. Couture laissait la Présidence de la Société historique de Gascogne, avec l'assentiment formel de Mgr l'Archevêque d'Auch qui, de droit, fait la nomination, à M. l'abbé Cézérac, vicaire général, et la Direction de la *Revue de Gascogne* à M. l'abbé Degert du diocèse d'Aire, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Léonce Couture rendit sa belle âme à Dieu le 17 février 1902.

Il s'était vu entouré de ses collègues de l'Institut, de ses amis d'Auch, de ses parents de la famille Gairal, qui, depuis son installation à Toulouse et surtout au moment de sa crise de neurasthénie (1896) l'avaient toujours environné des plus délicates attentions. Son cousin, l'abbé Couture, curé de Lagraulas (Gers), ne put arriver que pour voir son pauvre corps inanimé, revêtu de la soutane et du surplis, tenant dans ses mains jointes la croix et le chapelet.

Au Petit Séminaire d'Auch, pendant le silence des études, on

entendait parfois, à travers les longs corridors, dans la cour ou sur le chemin du bosquet, retentir la voix puissante de M. Couture, qui chantait :

Où s'envolera ma pensée,
Si ce n'est à vous, Jésus ?...

Son âme semblait s'échapper dans un élan d'amour vers le divin Maître. Car, à certaines heures, il était pieusement ému par le souvenir des invitations pressantes qu'il semblait avoir reçues du Ciel. Quand un des enfants qu'il aimait plus que les autres était appelé aux ordinations, il lui disait comme à l'abbé Ransan (1) : « Vous allez me faire suivre. M. Boubée me presse. Peut-être vais-je me décider. » Un soir, après une longue causerie sur le mystérieux sujet, il garda le silence comme s'il eut été gagné par les paroles affectueuses et la foi d'un de ces disciples préférés. Mais le lendemain il se contenta de lui remettre sur les rangs, au sortir de la messe, un feuillet sur lequel il avait transcrit de sa main quelques strophes bien significatives qui ont été publiées par la *Semaine religieuse* d'Auch et qui ont pour titre : *Domine non sum dignus*. Les instances réitérées de Mgr Delamarre, de Mgr de Langalerie, de Mgr Balaïn, furent toujours impuissantes à triompher de la délicatesse exagérée de sa conscience.

Et cependant il ne cessa de porter envie aux professeurs revêtus du caractère sacerdotal, qui peuvent donner satisfaction à la piété de leurs élèves : « J'avais réponse, sinon comme philosophe, du moins comme chrétien, à ces plaintes des jeunes âmes. Mais que vous pouvez les satisfaire mieux que moi!..... Après avoir révélé aux élèves du sanctuaire les secrets de la métaphysique divine, vous n'avez qu'à leur dire : « Le Dieu que la raison affirme..... » ce Dieu que le philosophe reconnait.... ce Dieu vivant que votre » âme poursuit d'un élan désespéré, voulez-vous entrer en rela- » tion avec lui? Suivez-moi à l'autel, je vous le donnerai lui- » même.....(2) » Jusqu'à ses derniers moments il a été l'objet

(1) L'abbé Lucien Ransan est aujourd'hui le T. R. P. Othon, de Pavie, définiteur général de l'ordre des Franciscains, à Rome, l'auteur des trois volumes de l'*Aquitaine séraphique*.

(2) Ces paroles du maître, comme celles de la page 480, sont tirées de son Introduction à l'histoire des *Petites Sœurs des Pauvres à Auch* (*Bulletin de l'Institut catholique*, février 1892).

des affectueuses monitions de ses vieux condisciples. L'abbé Simacourbe, prêtre de 1853, lui écrivait avec une charmante naïveté : « Il me semble que vous arrivez à cette période où l'homme éprouve le besoin du repos. Pourquoi ne feriez-vous pas comme tant d'autres? Si vous veniez chez moi, je vous apprendrais à dire le bréviaire, vous repasseriez la théologie, en six mois vous pourriez recevoir tous les ordres et monter au saint autel. »

M. Couture n'a pas lu cette lettre. Quand elle est arrivée, il était déjà parti pour l'éternel repos. Mais le Recteur de l'Institut catholique a eu l'heureuse idée de mettre dans les lettres de faire part et sur la tombe, au lieu de *Requiescat in pace*, les paroles du prêtre montant à l'autel : *Introibo ad altare Dei.*

M. LACLAVÈRE,

*Vicaire général d'Auch.*

# M. COUTURE ET SON ENSEIGNEMENT

Si l'on excepte les quatre ou cinq années qui furent, pour la plus grande part, absorbées par le séjour qu'il fit successivement à Paris et à Naples, toute la carrière de M. Couture, depuis sa sortie du Grand Séminaire d'Auch, en 1853, jusqu'à sa mort, en février 1902, a été consacrée à l'enseignement. Sa carrière enseignante n'a eu que trois théâtres d'importance fort inégale, Lectoure, Auch, Toulouse. Il professa les humanités à Lectoure de 1853 à 1858; continua le même enseignement en 1863 au Petit Séminaire où, de 1866 à 1879, il occupa la chaire de philosophie et passa la même année à l'Institut catholique de Toulouse, où, depuis 1880, il eut le titre et remplit les fonctions de professeur de littérature étrangère. C'est à Lectoure qu'il débuta, c'est à Auch qu'il se fit connaître et s'imposa à l'attention; c'est à Toulouse, à la faveur d'une chaire élevée en un plus haut théâtre et de l'enseignement supérieur qu'il y donna, qu'il conquit l'admiration de ses disciples et, dans le monde savant, les suffrages dont le témoignage se manifesta d'une façon si éclatante à sa mort (1).

A ceux qui seraient tentés de s'étonner de cette unité de vie et de cette persévérance du professeur que l'âge n'affaiblit pas et qui attend la mort au pied de sa chaire, il suffira de répondre que si M. Couture n'a voulu renoncer à l'enseignement qu'à l'heure où la voix d'En Haut l'a contraint de renoncer à la vie, c'est qu'il l'aimait profondément et qu'il l'avait toujours aimé. Je ne sais pas s'il avait la conscience nette de sa vocation au professorat, quand il y fit ses premières armes : ce n'est guère qu'à l'user qu'on sent véritablement le goût que l'on a pour une chose; et peut être l'incertitude et la variété des situations qu'il occupa à son entrée dans la vie active sont-elles l'indice de quelque hésitation, de sa part, à cet endroit. Mais il eut bien vite pris conscience de sa

(1) M. Couture nous a entretenus de son enseignement dans le *Bulletin de littérature religieuse*, décembre 1899. Il nous a dit ce qu'il a enseigné. Je vais tâcher de dire comment il a enseigné.

vocation, et son choix une fois fait, il ne songea plus à changer de voie. Il aimait la jeunesse et il aimait l'étude : toute la carrière du professeur et tout professeur de carrière sont contenus dans ces deux termes. Il était donc fait pour parler à la jeunesse, pour la former et pour l'instruire; il était fait pour lui ouvrir le champ de la science qu'il allait cultiver par goût personnel, pour lui-même, pendant près de cinquante ans. Or, le cœur est toujours là où est son trésor. C'est dire qu'il fit son œuvre avec le goût et l'appétit qui caractérisent les professeurs de race et les distingue de ceux qui ne remplissent qu'une fonction de circonstance. A l'un des siens qui lui demandait, un jour, pourquoi il ne poussait pas sa marche plus avant dans la hiérarchie sacrée, il répondit très humblement sans doute, mais aussi très délibérément, que « sa place était dans le sanctuaire, au pied et non au-dessus des marches de l'autel (1) »; il aurait pu répondre avec la même décision à celui qui se serait étonné de voir sa vie s'user dans l'enseignement, « que sa place était dans une chaire et que sa mission était d'enseigner ».

Mais il n'avait pas besoin de le dire pour convaincre tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, qui ont été ses élèves, familiarisés avec son enseignement, ou ses auditeurs des cours publics. Tous ceux-là savent — et c'est le signe le plus indiscutable de vocation — qu'il était merveilleusement organisé pour l'enseignement, sous toutes ses formes : pour l'enseignement par la plume dans ses brochures, dans ses articles pleins de clarté lumineuse, de raison et de sens; pour l'enseignement dans la *Revue de Gascogne*, qu'on peut bien considérer comme sa tribune à lui, du haut de laquelle il a dit son mot et motivé son opinion pendant les quarante années qu'il en fut le directeur, sur toutes les questions qui intéressent l'histoire et la littérature de notre Sud-Ouest; comme dans le *Polybiblion* il a noté, pendant un quart de siècle, le mouvement philosophique, marqué ses hésitations, ses progrès, ses incertitudes et ses défaillances, ce qui faisait de M. Couture l'esprit le plus averti sur les tendances et sur l'esprit de la pensée contemporaine; enfin pour l'enseignement dans les chaires de Collèges et de Faculté, où il se produisit pendant près de quarante ans, dépensant son savoir sans s'appauvrir, et com-

(1) Cette réponse fut faite à Mlle Marguerite Couture, cousine germaine et filleule de M. Couture, qui nous l'a rapportée.

muniquant à ses auditeurs et à ses disciples les richesses, tous les jours plus considérables, de son esprit.

Or ce goût de l'enseignement ne lui venait pas du dehors, ni d'un autre que de lui-même. L'oiseau vole parce qu'il a des ailes. M. Couture enseignait parce qu'il savait; le savoir est en effet la condition essentielle du goût et du plaisir d'enseigner. Il savait et personne n'ignore que, à parler en général, c'est un plaisir et un besoin pour celui qui sait de communiquer aux autres son savoir. De tous les riches les moins jaloux de leurs richesses et les moins avares de leurs trésors ce sont bien les hommes de savoir et d'étude. Outre que la science étend l'esprit et l'élève au-dessus du sentiment mesquin de la jalousie, le savoir est un peu comme le sentiment esthétique, désintéressé : c'est un besoin pour lui et une satisfaction en même temps que de se communiquer et de se répandre. C'est plaire aux savants que de les écouter; on devine assez pourquoi. Or M. Couture savait, et il savait énormément, et ce qu'il savait il le possédait très bien. Vue par le dehors sa tête était forte, son front large et développé, en harmonie avec le corps qui avait plus d'ampleur que de grâce. Mais cette tête était surtout, pour parler comme Montaigne, « bien faicte et bien pleine ». On était tenté souvent de se demander où cet homme avait puisé tout ce qu'il avait accumulé dans sa tête de trésors. On le devinait un peu à voir sa bibliothèque qui était, sous le soleil, le plus clair et le plus vrai de sa fortune, incapable qu'il était d'en amasser une autre et de capitaliser des valeurs négociables à la Bourse. Mais justement, c'était là ce qui étonnait plus encore. Tous ces livres perdus sur des rayons, qu'aucun catalogue n'avait inventoriés, entassés sur une longue et large table où ils disparaissaient comme le lingot précieux au fond de la mine, dispersés çà et là sur les fauteuils et sur les sièges, où le visiteur ne trouvait pas assez de place pour se poser convenablement lui-même, les avait-il lus? Il les avait lus. Ces vénérables in-folios du XVIe siècle, que personne ne connaît guère plus même par le titre, il les avait parcourus suffisamment pour en savoir la valeur, en apprécier la doctrine, pour en juger le fond, et comme il n'oubliait rien, sa mémoire fidèle avait tout retenu.

Il avait tout retenu de l'histoire et du passé de la Gascogne que personne ne connaissait comme lui; de sa littérature, de ses traditions, de ses légendes, de sa langue : ceux qui sont curieux des

études philologiques et des antiquités gasconnes, savent qu'il était aux premiers rangs, pour ce qui nous concerne, des médiévistes et des romanisants. Il avait tout retenu des livres philosophiques, des théories et des systèmes dont il a poursuivi l'étude jusqu'à la fin de ses jours. Ceux qui ont assisté à ses cours publics, à la Faculté catholique, n'ont pas certainement oublié le charme avec lequel il a parlé de la Renaissance italienne, de Pétrarque, de Dante, d'Arioste, charme égal tout au moins à la compétence avec laquelle il traitait les questions de langue et de littérature romanes. Enfin, quand, plus récemment, fut agitée la question d'établir à l'Institut catholique un cours d'histoire du dogme, c'est à lui qu'on songea, la théologie ne lui étant pas plus étrangère que le reste; et la façon dont il a traité son sujet, dans les leçons de la première année, font regretter plus encore la mort de l'éminent professeur, frappé au moment où son cours, à peine commencé, donnait pour la suite les plus belles espérances et promettait tant de lumière et tant de jouissances pour l'esprit. C'était une encyclopédie vivante que cet homme, et comme j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure, il savait non seulement tout ce qu'un professeur qui enseigne doit savoir, non seulement tout ce qu'il lui est bon de savoir au-delà du nécessaire, mais il avait encore le savoir de luxe qui lui servit si souvent à orner ou à égayer l'austérité du premier.

C'était néanmoins le savant le moins pédant qui se pût rencontrer. D'abord, je crois qu'il s'ignorait lui-même. Toujours il amassait au courant de ses lectures, sans jamais prendre le temps de réfléchir aux dimensions énormes du savoir qu'il avait acquis et qu'il continuait d'accumuler. Tous les jours il courait à la chasse du livre curieux et rare. Pendant des années, tant que la marche ne lui fut pas devenue extrêmement pénible, il parcourait régulièrement, de deux à quatre heures, les librairies des bouquinistes les mieux achalandés : cette promenade faisait partie du programme de sa journée. Le vieux Dufour, le type du bouquiniste d'ancien régime, n'eut pas d'hôte plus assidu, ni de client plus fidèle que M. Couture. On y passait en revue le stock des livres que le bouquiniste avait trouvés le matin, au cours de sa tournée dans les quartiers de la ville; on prenait connaissance du titre, de la date et du numéro de l'édition. C'était pour M. Couture sa façon à lui de faire son marché quotidien; et que

de livres sont passés ainsi de l'étalage du brocanteur dans les poches profondes du savant, en attendant de prendre place sur les rayons de sa vaste bibliothèque! Que si rien de curieux n'était à prendre, le temps néanmoins n'était pas perdu pour cela. On parcourait les titres des livres apportés, dont on prenait une rapide connaissance, ou bien on faisait une heure de conversation avec les amateurs attirés eux aussi par l'odeur du bouquin, dans le magasin poudreux converti en salon de conversation et de lecture, où chacun s'installait du mieux qu'il pouvait, mais toujours très mal. Il en a été ainsi pendant vingt ou vingt-cinq ans. M. Couture amassait toujours; combien il avait amassé, c'est ce à quoi il ne pensait guère, mais les autres y pensaient qui allaient puiser à ce vaste savoir, lui demander des éclaircissements, des renseignements, des lumières. Candidats au doctorat, à la licence, auteurs stagiaires, incertains au début et en quête d'un conseil éclairé et d'un cordial fortifiant, nous avons tous eu recours, un jour ou l'autre, à M. Couture : *De plenitudine ejus omnes nos accepimus.* Quant à lui il n'y mettait pas de façon; il avait son mot à dire sur tout, et ce mot il le disait simplement, comme la chose la plus naturelle du monde.

Dans ses cours publics, dont la préparation immédiate lui coûtait beaucoup pour en déterminer les limites, pour en coordonner les idées maîtresses, pour en arrêter la suite dans son esprit, car il n'écrivait pas, ou n'écrivait que peu, il était d'une abondance toute naturelle et d'une simplicité dénuée d'apprêt; dans ses conférences aux étudiants, il était plus simple encore et s'abandonnait davantage à la fécondité familière de l'improvisation. Je le vois encore nous arrivant en pantoufles, car il aimait avoir les pieds à l'aise, et usait dans sa mise de la liberté à laquelle le savant a bien droit dans son laboratoire, portant sous son bras un paquet de livres de format divers, qu'il déposait confusément sur la table qui lui servait de chaire. Il commençait sa leçon au point où le dernier cours l'avait laissée; mais comme généralement il s'apercevait qu'il n'avait pas tout dit, il reprenait, pour la compléter, la leçon dernière et amorçait de la sorte celle qu'il avait à commencer, poussant ainsi toujours un peu plus loin le sillon entrepris, mêlant à ses explications les traits, les mots, ce que j'appelais tout à l'heure le savoir de luxe, les historiettes, dont il soulignait lui-même la signification et la portée d'un de ces rires larges et

familiers qui conviennent aux hommes bons et aux consciences sans remords. C'étaient pour quelques-uns de ses disciples les bons moments de la leçon, et je n'étonnerai personnne en affirmant que certains d'entre eux en étaient particulièrement heureux. J'en vois encore un, assez tiède d'ailleurs pour prendre des notes en matière sévère et sérieuse, qui collectionnait ces fusées de l'esprit de M. Couture; les notait en marge de ses cahiers ou de ses livres, à quel dessein? Je l'ignore; mais peut-être aujourd'hui dans un Petit Séminaire ou dans un Collège, au fond de la province, font-ils les délices d'une classe et le succès d'un professeur, — si ce professeur sait les dire, comme les disait M. Couture — qui, hors des cours et des conférences, était même en mesure de les chanter : ainsi faisait-il des vers où le P. du Cerceau était accusé d'avoir tourné en ridicule le chanoine de Montempuy, ardent janséniste, qui n'avait pourtant pas hésité, pour aller à la comédie, à se déguiser en femme, chignon compris. Mes contemporains s'en souviennent-ils?

Voici matière nouvelle
Pour les savants d'aujourd'hui :
Dira-t-on Mademoiselle
Ou Monsieur de Montempuy ?

A travers tout cela et malgré l'apparence de décousu que l'improvisation donnait à la leçon du conférencier, celle-ci était toujours très méthodiquement ordonnée et développée. Son esprit était trop lumineux et trop clair pour n'être pas méthodique. Je ne sais pas exactement ce que fut, au Petit Séminaire d'Auch, l'enseignement de M. Couture sur sa chaire de philosophie. Pourtant j'ai vu les cahiers qu'il avait rédigés à l'usage de ses élèves et je m'en suis servi. Les formules y étaient très précises et très nettes, l'enchaînement et la liaison des parties très méthodiques, et ce n'est pas ailleurs que dans la méthode qu'il faut chercher l'explication des succès, qu'à part de rares exceptions, remportèrent chaque année les élèves qui s'étaient préparés à leur examen en étudiant les cahiers de M. Couture. Est-ce bien les cahiers qu'il faut dire ? Il n'y en avait qu'un, assez peu volumineux d'ailleurs, où se trouvaient condensées la philosophie et l'histoire de la philosophie, je lui en marquais un jour mon étonnement : « Si précis qu'il puisse être, un pareil résumé pouvait suffire sous le régime des programmes de 1865, mais aujourd'hui que l'examen

du baccalauréat est scindé? — Oh, me dit-il, j'ajouterais quelques *petites choses* et il serait encore à jour. » Il aurait pu faire sienne cette devise : *Non multa, sed multum.* Il excellait à l'analyse; son esprit pénétrant et sûr allait tout de suite au fond de la question pour en découvrir le nœud; il avait vite fait de démêler l'essentiel de tout ce qui n'était qu'accessoire, le point fondamental et central de tout ce qui lui était superposé ou subordonné. C'est là ce qu'il s'appliquait à mettre en lumière, pour en pénétrer à son tour l'esprit des élèves, persuadé que maîtres de ce point, ils ne tarderaient pas à se rendre maîtres par eux-mêmes, par leur réflexion personnelle, de la question toute entière, comme on ne tarde pas à s'emparer d'une place, quand on est maître de la citadelle qui en tient la clef.

C'est ainsi, j'imagine, que doivent se représenter son enseignement les disciples qui se groupèrent autour de sa chaire de philosophie, au Petit Séminaire d'Auch, pendant les treize années qu'il l'occupa; c'est ainsi que je me le représente et que je le retrouve, à vingt années de distance, quand j'essaie de réveiller dans ma mémoire, à travers les souvenirs lointains, ce que fut l'enseignement que M. Couture donnait aux candidats à la licence, à l'Institut catholique de Toulouse. La vérité n'a pas besoin d'ornement, sa parure est de se montrer à nu. M. Couture le savait et s'y conformait dans ses leçons préparatoires à la licence. Il aimait à exposer les choses sans appareil étranger et sans recherche de l'apprêt. Il usait même de procédés que d'autres peuvent trouver puérils, dénués qu'ils sont de toute prétention oratoire et de tout appareil esthétique, procédés d'enseignement secondaire, dont il ne craignait pas de faire usage dans l'enseignement supérieur. Il usait donc fréquemment des tableaux synoptiques, des paradigmes, des graphiques pour faire rentrer plus facilement les choses dans l'intelligence en leur ouvrant la porte des yeux. Qu'il s'agit d'expliquer la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, ou l'*Apologie de Raymond Sebonde* de Montaigne, ou un chapitre de l'*Esprit des Lois* portés au programme de la licence, le procédé était le même. Il excellait à défaire un texte, à mettre à part et à exposer séparément les éléments désunis et disjoints, à saisir les liaisons ténues et les soudures imperceptibles, à reconstituer l'organisme complet et à le représenter vivant dans son individualité très distincte et très concrète. A le suivre dans cette série d'opéra-

tions, on avait d'abord du texte une première idée très exacte et très nette, support de toutes les explications complémentaires et de toutes les leçons qui pourraient survenir plus tard. Et ces leçons arrivaient, à leur tour, pour mettre les chairs autour du squelette, pour donner des couleurs et du ton à ces chairs, pour faire remarquer la vie propre qui y circulait. Mais alors c'était la leçon sur le texte serré de près, la leçon un peu au hasard de tous les souvenirs et de toutes les richesses accumulées dans la mémoire du conférencier, la leçon au gré de l'inspiration du professeur, qui s'égarait volontiers dans les explications philosophiques et grammaticales, où il excellait, dans les remarques littéraires et les appréciations où son goût se plaisait. Riche de lectures et aussi de livres, il aimait à lire en classe pour éclairer et pour appuyer par le sentiment d'autrui son propre sentiment ; et passant par ses lèvres une page de Prévost-Paradol sur les *Moralistes* ou de M. de Sacy sur les *Oraisons funèbres* de Bossuet prenait un singulier relief et une remarquable force d'expression. Car ce que M. Couture nous lisait, il nous le lisait bien, comme il le comprenait, d'une façon très personnelle ou perçait l'accent de son âme secouée par une émotion ou pénétrée par une idée. Il lisait le lorgnon sur son nez, en faisant des gestes rythmés de sa main droite, aux doigts courts et terminés en bourrelets, comme chez tous ceux qui ont l'habitude de rogner leurs ongles à fleur de peau, agités déjà, mais d'une manière à peine perceptible, de ce tremblement nerveux qui devait croître d'intensité jusqu'à sa mort. La lecture terminée, d'un petit mouvement de tête accompagné d'un léger froissement de nez, il faisait tomber son lorgnon et reprenait aussitôt ses explications et sa causerie.

Ce n'était pas pour M. Couture le seul moyen de donner à ses explications plus de force probante et surtout d'y mettre de la variété et de l'agrément. C'est Cicéron qui dit de Marc Antoine, dont la mémoire était aussi riche que grande, que les souvenirs affluaient à son esprit, quand il parlait : *omnia veniebant Antonio in mentem.* On pouvait dire la même chose de M. Couture. Il savait énormément de choses et ces choses venaient à son esprit naturellement et sans effort, par l'effet d'associations aussi spontanées qu'agréables, au moment voulu, pour éclairer un texte, appuyer une assertion, souligner une remarque ou seulement pour jeter en passant une note plaisante sur la gravité monotone

d'une leçon. Elles semblaient venir d'autant mieux qu'il les avait moins cherchées ; et, à cet égard, quand il arrivait à M. Couture, ce qui peut arriver au plus exact des professeurs, de n'avoir que vaguement préparé sa leçon, on s'en apercevait au nombre considérable de souvenirs personnels, d'histoires lues ou vécues — celles-ci n'était pas les moins amusantes — de mots drôles qui se pressaient sur ses lèvres, si bien que c'était chose connue parmi ses élèves et avérée de tous, que M. Couture n'était jamais plus intéressant que lorsqu'il n'avait pas préparé son cours ou sa conférence. Alors, en effet, c'était le jaillissement naturel et spontané de la source, et comme la source était d'ailleurs pleine d'une eau bien limpide et bien fraîche, c'était un charme pour tous ceux qui avaient la joie de s'y rafraîchir. Ces jours, comme les grandes fêtes dans l'année, étaient évidemment assez rares. Car le soin ne lui manquait pas et il voulait, par dessus tout, instruire. On le devinait aux volumes qu'il apportait au cours, comme textes à l'appui, marqués de nombreux signets ; on le devinait aux cahiers et aux feuilles volantes où il avait jeté d'une écriture déjà tremblante, mais très nette, ses notes, ses paradigmes, ses tableaux synoptiques ; on le devinait aux copies qu'il avait corrigées et annotées, à la marge, en termes abréviatifs ; — il abrégeait même dans ses correspondances tous les termes qui pouvaient l'être — écrits à l'encre noire, l'encre rouge étant un luxe qui n'était pas encore venu jusqu'à lui.

J'ai parlé des cahiers de M. Couture, un peu par abus de métaphore. A l'Institut catholique M. Couture ne connut pas l'usage des cahiers, mais des petits papiers qu'il serait plus exact d'appeler des bouts de papier. La veille du jour où il avait à donner sa leçon, avec ce qu'il appelait sa « procrastination habituelle », il lisait, jusqu'à onze heures, ou minuit ce qui pouvait lui être utile pour son cours ; puis il jetait sur le premier morceau de papier blanc qui se rencontrait sous sa main, carte de visite, lettre de deuil, le programme de son cours en signes abréviatifs où lui seul pouvait se reconnaître. J'ai sous les yeux quelques-uns de ces spécimens : une leçon sur les *Pensées de Pascal* — une autre sur *l'Education dans Rabelais* — un autre sur la *Rime française*. Il faudrait les yeux d'un Champollion-Figeac pour en démêler le sens. La leçon donnée, M. Couture faisait du chiffon de papier tout juste le cas de ce qu'il lui avait coûté, et quand il avait à

refaire la leçon, il en était quitte à écrire les hiéroglyphes semblables sur un papier de semblable valeur. De la sorte, ses leçons n'avaient rien de stéréotypé et ses cours se rajeunissaient en vieillissant. Un jour pourtant, il semble avoir eu quelques remords à cet égard. Il s'est procuré un majestueux cahier avec le dessein d'en faire, comme il appert du titre, son *Recueil de notes et de cours;* il s'est mis à l'œuvre et s'est arrêté à la quatrième page : *manent opera interrupta.*

Savant et toujours disposé à faire part de sa science, agréable autant qu'instruit, était-il capable d'un mouvement d'humeur et de le laisser paraître au-dehors? Je pense que oui, puisqu'il était homme, et l'on m'assure que parfois, s'il le fallait, il relevait le ton et d'un air qui ne riait plus, mais sans colère, il mettait à sa place celui qui avait eu le mauvais goût d'en sortir. Mais ce cas fut bien rare, et j'ai beaú interroger mes souvenirs, je ne puis y trouver un exemple vu de mes yeux. J'ai vu des candidats à la licence, peu effrayés par la perspective de l'examen, qui se laissaient vivre doucement, et d'autres, au contraire, qui se consumaient en efforts aussi pénibles que stériles. M. Couture était indulgent pour les premiers et plein de compassion pour les seconds : s'il plaignait ceux-ci, il ne s'irritait pas des autres; sa philosophie le lui interdisait. Il savait que c'étaient des signes de non vocation à la licence et au professorat, et qu'aux vacances, un peu plus tôt, un peu plus tard, il serait rendu à chacun selon ses œuvres. Pour lui, il se dépensait également pour tous, et pendant ces vingt-cinq années qu'il a professé à l'Institut catholique, il a jeté à profusion la lumière dans les intelligences. Il a eu beaucoup d'élèves, beaucoup de disciples. Cependant, il n'a pas eu la chance ou le don de se survivre dans l'un d'eux, héritier de son savoir et de son esprit. Suivant la remarque que chacun a pu faire, il aura été un illuminateur bien plus qu'un excitateur d'intelligences; il n'a jamais sollicité une vocation, ni orienté une activité vers les études qui lui étaient les plus chères; à tel point qu'on ne vit presque pas de ses élèves parmi ses collaborateurs à la *Revue de Gascogne.* C'était de sa part réserve et timidité; c'était aussi préoccupation exclusive du présent qui lui dérobait les exigences légitimes et les besoins de l'avenir, qui l'empêchait de songer à lui-même pour assurer son lendemain, de se mettre dans une œuvre qui perpétuerait sa mémoire, en même temps qu'elle attesterait un

savoir qu'il a répandu et dispersé dans mille brochures, au lieu de le ramasser dans une œuvre.

Cette modestie et cette réserve étaient chez lui un charme de plus. Aussi reste-t-il pour tous ses disciples un professeur à caractère aimable, d'esprit distingué, de savoir étendu, toujours prêt à écouter et à rendre service, indulgent aux faibles, secourable aux laborieux. Il semble qu'il ait voulu se peindre lui-même, lorsqu'il a écrit d'un autre professeur les lignes suivantes : « Il s'était assuré par la bonté de son cœur et par le charme naturel de son langage et de ses relations un empire sur la jeunesse qu'il devait garder toute sa vie et qui a été le trait le plus frappant et la plus précieuse recommandation de sa longue carrière (1). » C'est l'image qui nous en reste et le souvenir qu'il laisse au fond de nos cœurs; et beaucoup parmi ceux qui l'ont écouté et suivi oublieront son enseignement plus vite qu'ils n'oublieront le charme de sa personne et le culte pieux qu'il en a déposé dans leurs cœurs.

PAUL LAHARGOU.
*Docteur ès-lettres, supérieur de l'Institution Notre-Dame de Dax.*

(1) Notice sur M. Sénac, *Revue de Gascogne*, année 1873, p. 322.

LA

# PHILOSOPHIE DE M. COUTURE

Un titre qu'il faut expliquer est un « mauvais » titre; je dois pourtant dire comment j'entends celui-ci : et donc on ne saurait parler d'une philosophie de Léonce Couture comme on expose la philosophie de Malebranche, de Kant ou de Herbert Spencer, et cela pour bien des raisons; système, école rien ne convenait moins à la libre et universelle curiosité de sa vive et souple intelligence. C'est pourtant plus et mieux qu'une tendance générale qui imprimerait simplement une direction à la pensée, et ce terme un peu vague de « philosophie » signifie ici une méthode, une doctrine, un esprit, dont j'aimerais à déterminer les procédés, à décrire les grandes lignes, et à fixer les traits caractéristiques.

Où chercher mes informations? Presque uniquement dans la série d'articles parus dans le *Polybiblion* pendant près de trente années (1), à l'occasion des ouvrages récents dont il rendait compte. On y peut joindre un discours sur *la Volonté* prononcé au Petit Séminaire d'Auch, le 4 août 1874 (2), un commentaire d'un *fragment de Pascal sur l'Eucharistie* (3), et un *Mémoire sur la philosophie en France* lu au congrès bibliographique international de 1888 (4). Il s'agit donc spécialement de l'histoire des idées, mais avec quelque attention, on pourra dégager celles qui eurent sa préférence.

La philosophie, il l'aimait et croyait qu'il la faut prendre au sérieux. Il nous rapporte quelque part cette boutade d'un sceptique « Les professeurs de philosophie se divisent en deux classes : les pontifes et les artistes : les pontifes sont des imbéciles et les artistes des farceurs » (5). Il n'était point *pontife*, il ne se croyait obligé ni à l'infaillibilité, ni à la solennité; il n'était point *artiste*, il ne cherchait pas dans la réflexion, la spéculation ou l'étude des systèmes un plaisir de dilettante, une joie raffinée et réservée qui

(1) *Polybiblion* de 1868-passim. — (2) Auch, A. Thibault, 1874.
(3) Paris, V. Lecoffre 1899. — (4) Paris, V. Butaux, 1895.
(5) *Polybiblion*, 1894, t. II, p. 389.

satisfait la sensibilité et flatte l'amour-propre de celui qui l'éprouve. Tout simplement il pensait que la philosophie est nécessaire à la croyance qu'elle justifie, à la science qu'elle dirige, à l'art qu'elle éclaire, à la morale qu'elle fonde, à la société qu'elle organise. D'où son estime, son admiration et son zèle pour cette recherche de la sagesse, c'est-à-dire des principes de la pensée et de l'action, pour cette activité privilégiée de l'esprit prenant pour objet le Monde, l'Homme, Dieu et s'efforçant, autant que cela est possible à l'intelligence finie, de pénétrer leur nature et de déterminer leurs rapports. Il s'était donc prononcé en faveur de la philosophie lorsqu'un collaborateur de la *Revue bleue* institua une enquête pour ou contre son enseignement (1) et il prétendait bien qu'elle possède un caractère scientifique, au moins autant que les sciences mathématiques et naturelles auxquelles certains la voudraient réduire. Elle consiste pour lui à rappeler la pensée à elle-même et à aller par la pensée au fond des choses. Cette réflexion et cette pénétration, il les appliqua à la critique des ouvrages qu'il dût analyser et juger; leur nombre dépasse un millier. Aussi bien, la Revue bibliographique où parurent ses articles laissait avant les dix dernières années, plus d'espace à ses collaborateurs qu'elle ne leur en accorde aujourd'hui; ils pouvaient alors développer leur pensée à leur aise et le rédacteur des comptes rendus philosophiques n'eût garde d'y manquer, le cas échéant. Nous pouvons sans témérité, et avec quelque chance de succès y chercher les vérités qu'il affirme ou les opinions qu'il soutient, depuis la logique jusqu'à la morale, depuis l'art d'arriver au vrai jusqu'à la loi du devoir.

## I

Tous les ans, au Séminaire, durant son professorat, il enseignait la logique : il croyait qu'on peut l'enrichir, et modifier la façon dont la présentèrent les Grecs et les Scolastiques, mais non la changer. Elle est fondée sur les données positives de la Psychologie, et par elle, l'intelligence humaine possède des prises sur toute réalité. Instrument naturel et nécessaire elle se condense dialectiquement dans le syllogisme, gymnastique pour assouplir l'esprit, discipline pour le contenir et le régler. Ceux qui le dédaignent parce qu'ils le considèrent comme un appui artificiel et

(1) *Polybiblion*, 1894, t. II, p. 387.

inutile, « se donnent les airs d'une plus grande force d'esprit qui n'est au fond qu'une paresse, une vaine délicatesse intellectuelle » (1). Forme parfaite du raisonnement il en est l'application la plus simple et la plus abstraite, que celui-ci procède par équation arithmétique ou géométrique, par jugement d'identité ou de valeur, et c'est à lui que se ramène la déduction. Pourquoi cet appareil et ce luxe de figures où se complaisent les vieux logiciens? Ne peut-on se contenter de la première, à laquelle tous les modes du syllogisme peuvent se réduire! Non : les figures ne sont pas fautives car il n'en est aucune qui ne soit parfois amenée par l'ordre naturel de nos pensées. Ce n'est pas à dire qu'il faille suivre Hamilton qui va jusqu'à tripler les modes du syllogisme car les anciennes combinaisons semblent suffire. Mais les travaux du psychologue associationiste ne sont pas négligeables et tiennent une place d'honneur dans l'Ecole de logiciens Anglais qui firent progresser la dialectique depuis Morgan jusqu'à M. Bain. Nous avions les *cercles* d'Euler et la *rose* de l'abbé Gratry; ils ont les équations algèbriques de Boole et les claviers mécaniques de Stanley Jevons. Tout cela peut être utile pour décomposer le syllogisme en ses éléments, combiner ceux-ci de diverses manières, augmenter ses applications et ses ressources, étudier et pénétrer le libre jeu de l'esprit en le surprenant dans les produits concrets de son activité spontanée ou réfléchie.— L'induction n'est-elle qu'un syllogisme incomplet? Tout au moins, diffère-t-elle de la déduction par des apparences telles qu'on a pu la considérer comme une tendance opposée de la raison. En tout cas, elle est aujourd'hui l'objet d'études approfondies et joue en logique appliquée le même rôle que la déduction en logique formelle, parce qu'elle est la généralisation de l'expérience sur laquelle reposent les sciences physiques et naturelles. Cependant, elle devient surtout féconde par son alliance avec l'hypothèse que l'on peut nommer la logique de la conjecture « opération mal famée dont l'usage est aussi nécessaire que l'abus peut en être funeste » (2) celle-ci permet de passer de l'expérience à la raison et fournit à l'invention d'inépuisables ressources. Observer, analyser, décrire ce n'est pas toute la méthode expérimentale; la découverte des lois, qui est sa raison d'être, serait impossible sans des suppositions heureuses que la vérification transforme en certitudes.

(1) Id. 1877 2, p. 290. — (2) Id. 1885, 2, p. 130.

Plus encore que la méthodologie, la critériologie s'est profondément modifiée : on sait l'importance qu'elle a prise et les problèmes qu'elle soulève depuis Kant et même depuis Descartes. Lorsque parurent les ouvrages de Berkeley, l'idéalisme semblait au plus grand nombre « incompréhensible et ridicule ». Son incomparable fortune n'est pas une preuve de sa vérité. « En vieux spiritualiste que je suis je me reconnais peu capable de trouver un pur idéalisme vraiment clair (1). » L'objectivité des idées de la raison est indémontrable mais incontestable; sa négation est une contradiction qui l'implique et la ruine absolue de la raison. Il n'est pas vrai que l'être et la pensée soient identiques et que l'un soit engendré par l'autre. Il y a des vérités absolues et si notre intelligence ne peut les atteindre toutes, certaines lui sont accessibles. Affirmer que nos connaissances sont relatives, c'est ne rien dire si on signifie par ce mot qu'elles sont un rapport entre le sujet et l'objet; tout le monde est forcé d'en convenir; c'est énoncer une fausseté si on les déclare uniquement conditionnées par notre esprit et sans relation constante avec les réalités qu'elles représentent. Les axiomes de la science ont une autorité absolue et Stuart Mill se trompe et nous trompe lorsqu'il admet que dans un autre monde ou pour d'autres esprits il se pourrait que $2 \times 2 = 5$. Ce n'est pas à dire qu'on puisse admettre aujourd'hui sans explication ni distinction la célèbre définition classique : « *Veritas est adaequatio rei et intellectus* ». Cette vérité, l'intelligence ne la possède qu'après l'avoir modifiée ou informée, l'avoir rendue semblable à elle pour se l'assimiler et s'il est vrai que suivant le mot d'Aristote « elle devient en quelque manière toute chose » c'est parce que les choses deviennent idées et font ainsi partie d'elle-même. Il ne faut pas méconnaître l'activité propre de l'âme dans ce qu'on pourrait nommer l'élaboration du vrai. Bien plus, c'est une fonction qu'elle accomplit avec l'aide de toutes ses facultés. Le cœur, la volonté, la droiture morale sont des auxiliaires de la raison dans la recherche du vrai; la préparation vertueuse est une disposition efficace; l'amour est une démarche nécessaire de toute vraie philosophie, car elle réclame le principal et le meilleur de l'âme. Il ne serait pas permis d'en conclure que la croyance doit remplacer la science. Le vrai

(1) Id. 1895, 2, p. 392.

est l'objet même de l'intelligence et la raison est faite pour lui. Le dogmatisme moral, la métaphysique adaptée ou empruntée à l'action complètent, fortifient la métaphysique rationnelle et ne sauraient la remplacer.

Le dogmatisme moral, cette méthode nouvelle et exclusive n'est pas sans attaches ni ressemblances avec l'ancien traditionalisme, faisant reposer sur une foi divine ou humaine l'édifice de la science. Ce système démodé a certainement rendu des services en montrant la force que la collectivité, dans l'espace et dans le temps, ajoute à l'activité individuelle et à la recherche personnelle, tous les secours, toutes les connaissances dont nous sommes redevables à la tradition ; mais, cette tradition elle-même, c'est la raison qui en examine les titres (1), en détermine les conditions et en formule les lois. « Je me rappelle pour ma part, avoir entendu, il n'y a pas vingt ans, des catholiques éminents, laïques et prêtres assurer de concert que la dialectique (entendez logique usuelle tout simplement), était la seule philosophie du chrétien, sa doctrine religieuse et morale étant toute dans le catéchisme. Quel abaissement des études devait résulter d'une telle manière de voir, quelle méconnaissance profonde de nos plus belles traditions, quelles fausses interprétations de notre histoire doctrinale, on le conçoit sans effort et trop de fâcheux témoignages pourraient en être fournis (2). »

## II.

Une métaphysique est donc possible puisqu'elle est nécessaire. Elle est « la seule base sérieuse de la science, de la morale et du droit naturel (3) ». Rien n'est plus néfaste que le positivisme « qui n'est qu'une négation de la certitude, de la raison, de la science, de la morale, de l'art, de la religion (4). » Il faudra toujours remonter à des concepts supérieurs qui sont les fondements du savoir, du devoir, de l'esthétique et même de l'expérience intelligente et réfléchie. Mais le phénomènisme n'est pas un ennemi moins néfaste que le positivisme : plus redoutable par la hauteur de ses spéculations et le mérite de ses adhérents, il construit un fragile et inconsistant édifice sur la catégorie abstraite de la relation. Or, il faut maintenir la substance, révélée par l'ana-

(1) *La philosophie en France pendant vingt ans.* — Passim.
(2) *Id.*, p. 17, (3) P. 1873, 2, p. 199. (4) P. 1874, 1, p. 202.

lyse de la perception, et sans laquelle attributs, modes, changements, actions, rapports demeurent inconcevables. C'est avec les phénomènes que nous connaissons la substance, la cause, l'absolu puisqu'ils sont accidents, effets et relations. C'est par eux que nous découvrons la loi de moralité dominant la nature aussi bien que la pensée, distincte de la série d'antécédents et de conséquents à laquelle on veut la réduire, renfermant sans doute le principe du mécanisme et l'explication du déterminisme, mais nous obligeant à conclure que le mécanisme postule l'intelligence, que le déterminisme n'exclut pas la liberté. « Si chaque phénomène s'explique par une cause, chaque combinaison de phénomènes s'explique par une fin(1) ». Ravaison et Jouffroy ont raison contre Janet lorsqu'ils déclarent que la finalité est un principe nécessaire : on peut sans doute la découvrir par induction, mais il n'est par impossible de l'établir à priori : le *pourquoi* n'est pas uniquement une question de notre esprit, elle s'impose à lui puisqu'elle est une loi de l'enchaînement des êtres : ils vont à un terme parce qu'ils découlent d'un principe : leur point d'arrivée est identique à leur point de départ. Lorsque M. Marion nous affirme que « la nature est l'ordre des causes efficientes, la grâce l'ordre des causes finales », il altère et il mutile la nature et la grâce. Le dynamisme qui les constitue l'une et l'autre en des ordres irréductibles exige un principe aussi bien qu'une fin et c'est un seul Etre d'où elles découlent auquel elles se rattachent et vers lequel elles convergent. « Le monde métaphysique actuel sous des faces diverses est tout entier en faveur de l'affirmation de la force volontaire comme cause première des choses et comme dernier mot de l'analyse scientifique, soit du monde, soit de l'esprit (2). »

N'oublions pas que cette force volontaire ne doit pas être conçue à la façon de la substance unique, monstrueuse et contradictoire de Spinoza, mais comme un ensemble de forces créées, les unes inconscientes, les autres conscientes, soumises en leur existence et leur activité à la Force spirituelle et souveraine qui leur a librement conféré la dignité de causes. Ces abstractions se précisent au contact des réalités, et d'abord dans la contemplation de la Nature, dans l'Esthétique et la Cosmologie.

M. Couture proteste contre la séparation et l'isolement des

(1) P. 1878, 2, p. 207. (2) P. 1877, 2, pp. 296, 297.

diverses sciences; il constate entre elles une affinité naturelles et une « sympathie ». C'est une première raison pour ne pas les désunir; mais il y en a une autre, plus directe; les sciences servent de lest à la métaphysique et l'empêchent de s'égarer dans la région des rives. Or, à quoi cette alliance a-t-elle abouti? — « L'expérience amasse et prépare des matériaux, l'analogie les coordonne et les approfondit, mais l'intuition rationnelle seule embrassant l'ensemble des choses rend possible la vraie science» fille de la philosophie, qui est l'union de l'idée de quantité avec l'idée de force, Descartes complété par Leibnitz, le renouvellement du dynamisme d'Aristote; que les néo-scolastiques se le disent(1)».

Mais d'abord, le monde extérieur existe-t-il? Est-il vrai, comme on nous l'affirme, que le monde tel que nous le concevons n'est pas seulement irréel mais impossible, et alors il ne peut être que construction de notre activité spirituelle. Cette « construction » ne serait pas, il est vrai, absolument arbitraire puisqu'elle serait en fonction des besoins de notre vie et qu'elle unirait ensemble des symboles, signes plus ou moins éloignés et fidèles de la réalité. — M. Couture ne saurait souscrire à ce subjectivisme. Nous sommes certains de l'existence des choses, non par une inférence comme l'enseignait Cousin, mais par une intuition immédiate. « Comme si le fait primitif de la perception sensible ne donnait pas avec une certitude immédiate et absolue l'objet matériel en même temps que le sujet conscient et où aboutira le subjectivisme sinon au néant en cosmologie et en théodicée (2)?» Ce qui ne l'empêchait nullement de réserver la part de l'activité de l'esprit dans la sensation. Il distinguait, après Locke, les qualités secondes des qualités primaires de la matière : il n'aurait pas affirmé que le son et la couleur fussent des modifications objectives des corps, mais il prétendait bien que dans leur nature, leur degré, leur intensité, elles dépendaient en quelque manière des corps eux-mêmes.

Aussi bien ces corps nous apparaissent dans l'espace et le temps, dont il se refusait à faire de pures formes de la sensibilité. Il proteste contre Duhamel qui les déclare « créations fantastiques de l'imagination de l'homme » et affirme nettement que « sacrifier

(1) P. 1879, 1, p. 204.
(2) P. 1879, 2, p. 110.

l'objectivité de l'espace c'est compromettre indirectement la base de toute métaphysique (1). » Pourtant il ne se prononça pas sur la valeur des hypothèses nativiste ou empiriste imaginées pour expliquer cette perception, ni même sur le caractère propre de cette objectivité qui dépend de la réalité des corps, mais qui semble pourtant en être distincte : il soutiendrait volontiers « que les espaces *imaginaires* ne sont pas imaginaires du tout et que beaucoup de Scolastiques ont eu raison d'affirmer que Dieu y est réellement présent (2) ». N'allez pas lui objecter les difficultés de cette hypothèse, il vous répondrait que la question est obscure pour tout le monde, qu'on ne la résout pas au moyen de formules verbales et que, pour sa part, il ne pense pas qu'il suffise de définir l'espace. *« Ens rationis cum fundamento in re »*, pour voir s'évanouir toutes les difficultés.

Même prudence en ce qui concerne l'essence de la matière? Est-il dynamiste ou atomiste? s'engage-t-il pour la matière et la forme ou pour l'étendue? — A plusieurs reprises il se réserve et atteste qu'il ne veut pas « prendre couleur dans ces polémiques délicates (3) ». N'est-il pas permis de croire avec lui que ces débats ardus roulent sur des questions peut-être insolubles? Cependant il insiste sur les excès du dynamisme : les forces sans points d'applications lui paraissent insuffisantes pour constituer l'étendue, de même que les atomes insécables, pour rendre raison des actions et réactions corporelles. L'hypothèse scolastique est une excellente traduction des faits : elle explique la multitude, l'étendue, l'inertie des parties de la matière en même temps que l'unité, l'activité, la spécificité des corps. Quelque vraisemblance qu'on lui attribue et quelque valeur qu'on lui reconnaisse, M. Couture constate qu'aucun fait ne vient la contredire et qu'elle n'a pas été réfutée.

La constitution de la matière paraît encore moins problématique que son évolution, bien que la question soit moins nouvelle qu'il ne semble à un examen superficiel, elle n'était pas abordée dans les anciens traités, mais elle s'impose depuis près d'un demi-siècle, et le critique du *Polybiblion* l'a souvent rencontrée, surtout en ces dernières années. Il ne la redoute ni pour le christianisme ni pour la philosophie, car « l'ordre de la nature peut s'expliquer soit par

(1) P. 1877, 1, p. 51.
(2) P. 1893, 1. (3) P, 1879, 1, p. 205.

la fixité des types spécifiques, soit par l'évolution, mais sans préjudice, dans aucune hypothèse, d'une première cause intelligente et libre (1) ». Si vous voulez bien remarquer la date de la citation, vous admirerez, sans doute, qu'à une époque où les opinions étaient si confuses et la doctrine si indécise, M. Couture ait fait preuve d'une telle sagacité et d'une telle sûreté. Il est bien évident que l'évolution ne peut jamais s'étendre ni à l'âme ni à Dieu : l'une est constituée dans sa nature par la création, l'autre existe dans sa perfection immuable. Mais on peut s'en servir comme d'une hypothèse commode, plausible et féconde dans l'étude des sciences naturelles. Il est vrai que des Darwinistes aventureux tels que Haeckel y cherchent et y voient le moyen d'exclure de l'univers la cause créatrice et la cause finale. M. Couture n'a aucune peine à montrer que cette prétention est aussi antiscientifique qu'elle est impie. Restreinte à son objet et renfermée en ses justes limites, la théorie, loin de répugner à sa raison ou de contrarier ses idées lui agréerait plutôt : « elle constituerait (si elle était prouvée) une démonstration magnifique (du dogme de la création), plus vaste, plus serrée que tout autre parce qu'elle saisirait plus puissamment l'ensemble immense et la préparation merveilleuse du plan divin... les forces naturelles expliqueraient tout, mais la sagesse éternelle seule les expliquerait elles-mêmes sous peine de faire sortir le plus du moins et l'ordre du néant (2) ». Impossible d'être plus clair, plus net et plus mesuré.

Mais fixe ou muable, la matière obéit à des lois : c'est une vaine et dangereuse tentative de vouloir soutenir leur « contingence », car s'il est très vrai qu'elles ne sont pas métaphysiquement nécessaires, elles n'en sont pas moins, de fait, universelles et constantes. Les apologistes qui cherchèrent dans la thèse de M. Boutroux une confirmation de la possibilité du miracle, n'ont pas réfléchi que pour remplir sa définition et posséder son efficacité, il doit être vraiment une dérogation à des lois fixes; dans le cas contraire, tout événement étant exceptionnel et partiellement indéterminé, aucun n'est en dehors ou au-dessus de la nature; rien n'est miracle si tout est miracle.

(1) P. 1874, f. 2, p. 274.
(2) P. 1879, 2, p. 110.

III

Si de l'univers nous passons à l'homme et de la cosmologie à la psychologie, nous sommes d'abord en présence d'une question de méthode. Avec quelle vivacité, M. Couture affirme les avantages de l'introspection, revendique « la nécessité de l'éternelle méthode psychologique, l'observation par la conscience, et proteste contre l'appellation d'*expérimentale* donnée à la psychologie nouvelle comme si les faits de conscience n'étaient point, au premier chef, des faits d'expérience, la plus nette, la plus claire, la plus décisive de toutes. Il veut qu'on la nomme psycho-physiologie et qu'on la réduise à l'étude des conditions organiques qui précèdent, accompagnent ou suivent les opérations psychologiques et y correspondant comme des occasions, des moyens ou des effets. On pourra mesurer l'intensité et la durée de ces impressions, étudier leur genèse, leur progrès, leur trouble et leur déclin, amasser quantité de faits intéressants et utiles, mais sera-t-on autorisé à parquer la psychologie en des laboratoires où tout se compte, se pèse, se mesure? — « Elle se rattache toujours à la métaphysique et tant pis pour les personnes qui n'aperçoivent pas ce lien nécessaire; mais elle peut bien être traitée par une autre science naturelle et ne pas s'appuyer sur la métaphysique, sauf à y aboutir si elle s'achève (1) ». Le moindre inconvénient des nouvelles recherches c'est de détourner les philosophes de l'âme et de son activité propre, pour les confiner en des travaux trop souvent infructueux, qui rapportent bien rarement ce qu'ils ont coûté.

Quoi qu'il en soit, le matérialisme, est une conclusion illégitime autant que dégradante de la psycho-physiologie. Ce qu'elle mesure, ce qu'elle évalue se ramène en fin de compte au mouvement : or, comment le mouvement expliquerait-il la pensée puisqu'il n'explique même pas la vie? Rend-il compte de l'unité qui constitue les êtres vivants, de la spontanéité de leurs fonctions, de l'immanence de leurs actes qui s'achèvent en eux-mêmes et les perfectionnent, de la faculté merveilleuse de reproduction à laquelle rien ne correspond dans l'ordre physico-chimique, de la finalité que mettent en vive lumière leur plasticité, leur vertu curative et surtout leurs actes réflexes?

(1) P. 1894, 2, p. 392.

Néanmoins, comme c'est pour M. Couture une règle de ne jamais rien affirmer dont il ne soit certain, il ne veut pas qu'on déclare impossible le passage progressif des forces physico-chimiques aux forces vitales, en ce qui concerne la vie inférieure des plus humbles végétaux; et regardant lui-même cette transition du minéral à la plante comme absolument invraisemblable, il se refuse pourtant à ériger cette impossibilité en dogme philosophique.

Là ou il se montre affirmatif, par exemple, c'est en zoologie comparée : il ne consentira jamais à faire de l'homme une bête, malgré les divers efforts tentés par plusieurs pour accréditer cette opinion : il tient fermement pour une différence de nature, non de degré, pour une démarcation essentielle entre la brute e l'animal raisonnable et il affirme comme Aristote que la raison es bien la différence spécifique, la caractéristique de l'homme.

Cette raison, il la définit la faculté de l'universel et du nécessaire, mais il enseigne qu'elle saisit son objet dans l'expérience et par l'expérience. Il aime trop la précision et la clarté pour s'être laissé prendre aux rêveries de l'école éclectique au sujet de la raison impersonnelle, même quand on croyait pouvoir l'autoriser à l'aide de quelques textes vagues ou mal compris de Fénelon. La raison est le fond de cet *individuum ineffabile* dont le moyen âge a si laborieusement cherché le principe, mais elle n'est pas tout l'homme puisque celui-ci est esprit et matière. Sur l'union de l'âme et du corps, aucune dissonnance entre le critique du *Polybiblion* et les Scolastiques les plus décidés. Ce n'est pas lui qui consentirait à faire de la perception sensible « l'opération exclusive de l'âme » et lorsqu'il examine une thèse de doctorat où cette opération est ouvertement soutenue, il affirme, malgré les affectueux et justes éloges, pour un de ses collègues, que la sensation est l'acte propre du « composé humain ». Cette sensation, est-elle toujours et uniquement un plaisir ou une douleur? Il le conteste, à propos d'un ouvrage de M. Francisque Bouillier, et en profite pour analyser très finement la nature du plaisir : celui-ci n'est intelligible que si on l'examine non seulement en fonction de l'activité qu'il favorise, mais aussi en fonction de la finalité qui le justifie. C'est ainsi que notre critique introduit la métaphysique dans la psychologie dont on veut la bannir. Les livres de M. Ribot, dont il apprécie mieux que personne, l'exposition ordonnée et lucide, lui offrent une occasion d'exprimer son sentiment. Et d'abord il doute

que l'on puisse conclure d'un cas pathologique à un état normal, de la maladie à la santé. Cette pauvre psychologie qu'on ne sort du laboratoire que pour la. conduire à l'hôpital se forme une singulière idée de l'homme, qu'elle n'observe qu'à travers des phénomènes artificiels ou morbides.

Amnésies, dédoublements, hallucinations, hypnoses, cela suffit-il pour étudier la mémoire, l'attention ou la personnalité? Pourquoi séparer les investigations ingénieuses, de l'ancienne et rigoureuse méthode qui prouvait la spiritualité de l'âme par l'unité, l'identité, la causalité consciente du moi? Pour être accessible à tous les esprits, ce raisonnement en est-il moins apodictique? Et les séries de phénomènes, les associations de pensées, d'impressions ou de sentiments expliquent-elles mieux la permanence de notre être à travers la durée que les solides démonstrations de saint Thomas, de Descartes ou de Leibnitz? A-t-on réussi à dissoudre et à faire évanouir le *moi*, parce que l'imagination frappée de certains sujets plus ou moins aliénés, fausse les jugements que la conscience porte, non sur l'essence qui le constitue mais sur les conditions où il se manifeste ? — A-t-on expliqué la mémoire lorsqu'on a parlé des impressions du cerveau, des traces conservées, des résidus accumulés, et si la théorie aide à comprendre la conservation des faits psychologiques passés, explique-t-elle leur rappel et leur reconnaissance? Avant les derniers travaux de MM. Rauh et Bergson, et dans le même sens que ces maîtres, le savant professeur de la Faculté libre de Toulouse avait signalé les défauts, les lacunes et les excès de la psycho-physiologie et donné les vraies raisons qui combattent ou détruisent sur plus d'un point ses audacieuses hypothèses.

Cependant l'étude de l'homme serait incomplète si elle n'impliquait pas l'idéologie. La question litigieuse de l'origine des idées avait beaucoup préoccupé M. Couture et il fut le témoin attentif des grandes luttes de l'Ontologisme. « L'histoire est à faire de cette tendance Platonicienne partie de l'école des Jésuites à Vals et qui se termine au manuel supprimé de M. Branchereau » (1). Je n'oserais affirmer que M. Couture ne fut pas d'abord incliné vers cette thèse, mais comme les Jésuites et, avec eux, il en comprit les dangers, en réprouva les témérités et donna son

(1) P. 1881, 2, p. 408.

adhésion, pleine et sincère, aux décrets des congrégations romaines qui la désapprouvaient. Non qu'il se déclarât entièrement satisfait par les explications de l'Ecole : « Il est vrai qu'on pourra demander aux thomistes en quoi consiste précisément cette force propre à l'intellect agent d'illuminer les fantômes, de faire du sensible l'intelligible » (1). Balmès et le P. Cuevas n'admettaient pas la solution classique et cependant ils n'auraient pas consenti à dire avec Ravaisson que « l'âme a conscience de l'absolu ». En tout cas, ce fut l'erreur des Ontologistes de « croire à l'intuition de Dieu par l'intelligence, intuition immédiate et constante, quoique confuse, qui est la lumière de l'esprit et le principe de toute connaissance, disent les ontologistes rigides, de toutes les connaissances absolues, disent les ontologistes modérés » (2).

Il voyait et il dénonçait les tendances mystiques et panthéistes du système, mais il louait ses adhérents d'avoir réhabilité la métaphysique et je crois bien qu'il suivait d'un regard et d'un regret, tout en l'éloignant, cette doctrine suspecte, comme on écarte les êtres aimés dont le devoir sépare. *« Invitus invitam dimisit »*. Après tout comme saint Augustin l'affirme : *« Deus est in quo omnia cognoscuntur »* l'Ange de l'Ecole qui le cite sans l'approuver « ne repousse sa thèse qu'avec modération » et enfin il reste vrai que « Dieu est la lumière de notre connaissance, au point de vue subjectif par l'illumination divine nécessaire à nos actes intellectuels, et au point de vue objectif, parce qu'il est implicitement renfermé dans chacune de nos connaissances » (3). — C'est dire que les choses ne sont intelligibles et les âmes intelligentes que par l'action de Dieu qui éclaire les unes et les autres. Cette vérité, qui nous paraît incontestable suffirait elle à réconcilier thomistes et ontologistes? Nous ne le pensons pas et il demeure probable que, pour la connaissance du devoir, de la vertu, de l'Infini, M. Couture accordait à une sorte d'innéisme assez vaguement décrit, une part que les philosophes scolastiques ne sont pas disposés à lui concéder.

Intelligente, l'âme humaine est maîtresse d'elle-même par la liberté. Nous devons condamner le déterminisme, négation

(1) P. 1878, 2, p. 107. (2) *Rapport...* p. 19.
(3) P. 1881, 2, p. 202 suiv.

radicale, bien que parfois dissimulée, du libre arbitre. S'il fut quelquefois mal défini par ses défenseurs, l'identifier avec le sentiment désintéressé ou le ramener purement à la spontanéité, c'est aboutir au fatalisme. La vieille preuve de la conscience de l'effort garde toute sa force en dépit des attaques dont elle a été l'objet : l'homme se connaît comme une cause libre et se révèle à soi-même parmi les luttes intérieures dont il est le théâtre. « Les arguments que l'on tire d'ordinaire des lois, des punitions, des conseils, doivent conserver leur valeur sérieuse » (1) mais M. Couture n'accorde pas aux Kantistes que la liberté ne nous apparaisse que comme le *postulat* du devoir et de la moralité. Les objections empruntées par le déterminisme à la conception mécanique du monde ne sont pas insolubles car « si la liberté ne peut rien pour la création de la force, elle peut tout pour son emploi » (2). Ce n'est pas dans la catégorie de la *quantité* qu'il faut ranger son concept mais dans celle de la *qualité*. Les intellectualistes qui la réduisent à un acte de l'entendement, en ignorent la vraie nature car « la vraie volonté est toute dans la décision intime, non dans les sollicitations qui la précèdent ni dans les mouvements qu'elle détermine » (3). Peut-on donc admettre que l'acte libre suive le dernier jugement pratique? Nous croyons que sur ce point, M. Couture se sépare du Thomisme, dont l'affirmation lui paraît contradictoire, puisqu'elle semble obligée de confiner la liberté non dans la décision mais dans la délibération; elle devient alors un attribut de l'intelligence et non de la volonté. Problème ardu, inextricable, insoluble peut-être! Si l'existence de la liberté est claire, sa nature est essentiellement obscure; c'est bien « le mystère de la liberté », mais ce mystère n'est pas moins « le fondement lumineux et incontestable de toute la science morale » (4).

Enfin l'activité humaine est-elle enfermée dans les bornes d'une existence imparfaite, fragile et brève? Non sans doute. L'âme est immortelle et la raison humaine démontre sa survivance; elle a le droit de repousser cette immortalité panthéistique qui absorbe l'individu et l'anéantit, ne lui accordant la faveur d'exister après la mort qu'en le dépouillant de la personnalité qui rend seule concevable et désirable, la vie d'outre-tombe. Il est vrai que la

(1) P. 1874, 2, p. 15. (2) P. 1881, 1, p. 20. (3) *Rapport...* p. 34.
(4) P. 1880, 2, p. 20.

révélation chrétienne confirme et surtout éclaire les indications certaines mais restreintes et insuffisantes de la raison. En tout cas, il ne faut rien affirmer en cette matière, au-delà de ce que nous enseignent le philosophe et le prêtre « Nous tremblons de voir la philosophie chrétienne s'accommoder même à demi et en matière d'opinions libres de ces constructions hypothétiques qu'elle doit laisser aux Flammarion et aux Kardec de l'illuminisme contemporain (1) ».

IV.

Il est assez ordinaire que les philosophes abandonnent aux théologiens les spéculations sur l'essence divine, et le traité de Dieu, tel qu'il a été élaboré par les siècles chrétiens à l'aide des données de la révélation, est tellement supérieur aux œuvres de la pensée humaine, que cette réserve est un hommage et une conscience modeste des limites de la raison. Cependant « dans la science sérieusement construite, les idées se lient et se subordonnent, et celle de Dieu les domine toutes et assure leur harmonie et leur solidité (2) ». De là, pour la pensée, l'obligation de vérifier les fondements de cet édifice, et de repousser les matériaux qui ne possèderaient pas une valeur éprouvée. Tel le séduisant argument de saint Anselme, repris et perfectionné par Descartes et Leibnitz, mais rejeté par M. Couture, après saint Thomas et Kant, parce qu'il oblige à un saut dangereux et désespéré, de l'idéal à l'existence et du logique au réel. Est-ce une raison pour négliger la « démonstration magnifique et d'un éclat incomparable » empruntée par Bossuet à saint Augustin en ces termes : « Il y a des vérités qui subsistent devant tous les siècles... Ces vérités éternelles, que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles tout entendement est réglé, sont quelque chose de Dieu, ou plutôt sont Dieu même (3) ».

Le critique montre à merveille comment cette preuve est distincte de l'argument de saint Anselme et reproche au P. Lepidi de les confondre, tandis que d'autres Scolastiques, tels que Kleutgen et l'abbé Farges, qui contestent le premier reconnaissent la valeur et admirent la beauté du second.

La foi n'est pas nécessaire pour que le créateur s'élève devant

(1) P. 1874, 2, p. 13.
(2) P. 1870, 2, p. 240.
(3) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même,* chap. IV, p. 5.

notre raison, comme l'être absolu, à la fois intelligence souveraine et volonté toute puissante. Il est visible que ces attributs caractéristiques éliminent ce Dieu abstrait que Renan nous représente comme « la catégorie de l'idéal » et auquel Vacherot n'accordait l'existence qu'en lui déniant la perfection. Pour les mêmes motifs le néo-criticisme n'a réussi à imaginer qu'un fantôme divin qu'il dépouille de la perfection infinie qui est son être même et dont l'existence aurait commencé comme la nôtre. De plus, si Dieu est liberté, en ce sens que rien ni personne ne peut le contraindre ou le limiter, que tous les êtres distincts de lui sont une libre effusion de son amour, il n'en est pas moins vrai que son être est nécessaire et que les idées que notre intelligence distingue en lui ne dépendent pas de sa volonté puisqu'elles se confondent avec son essence qui est, par définition, immuable et absolue. Enfin, cette création, dont le terme fini est soumis aux lois de la durée successive ne saurait être expliquée comme une annihilation partielle de la substance divine, comme un sacrifice offert par la puissance à la bonté, ainsi que l'entendait Ravaisson, et M. Couture redresse cette exégèse arbitraire et monstrueuse de l' « *Exinanivit semetipsum* ». Saint Paul n'a insinué ni approuvé ces rêves incohérents et contradictoires.

Ici nous marchons sur un terrain solide : ne va-t-il pas trembler sous nos pas si nous essayons de sonder les profondeurs de l'intelligence divine ? Science moyenne, décrets prédéterminants, qui à raison des molinistes ou des thomistes? Les opinions contraires sont exactement et diligemment exposées, leurs difficultés et leurs avantages mis en lumière; M. Couture rend hommage au courage des théologiens qui se hasardent, — pardon, qui s'élèvent — en ces régions sublimes sans appareil dirigeant. Il les salue avec respect et passe avec un sourire... d'admiration.

Mais il n'hésite plus lorsqu'il s'agit de nouer les liens qui unissent la créature au créateur, de montrer la beauté des aspirations humaines et des fonctions sublimes qui se satisfont et s'exercent dans la religion. Il redit une phrase spirituelle d'un moraliste douteux qui fut rarement aussi bien inspiré : « Les anciens avaient défini l'homme un animal religieux ; supprimez l'adjectif, il ne restera plus que le substantif ». — Si la preuve était nécessaire, les amis de M. Jean Macé, se sont chargés de nous la fournir, évidente et surabondante.

Aussi bien, les plus avisés d'entre eux accepteraient une religion comme l'auxiliaire efficace de la morale. Si, en effet, l'utilitarisme et l'hédonisme sont impuissants à fonder le devoir, sur quoi l'appuierons-nous si Dieu nous est enlevé? Qui donnera à la morale son indiscutable certitude, son immuable fixité, son unité absolue d'interprétation? Ici, M. Couture rencontre ce jeune et malheureux philosophe qui a dépensé son talent éblouissant dans une œuvre néfaste et qui, montrant aux hommes l'irréligion comme un idéal, s'est efforcé de constituer une morale sans obligation ni sanction. Aux sophismes de M. Guyau qui préconise un type vague de perfection, la libre volonté et l'immanence comme les éléments suffisants de la vertu, il répond que les actes prescrits, permis ou proscrits ne peuvent se déduire d'une idée abstraite de perfection. A d'autres, il fait observer que les idées de bien, de devoir et de droit, connexes assurément et reliées entre elles, ne doivent pas être confondues et qu'il y a péril, en particulier, à subordonner le devoir au droit, N'allez pas croire, pourtant qu'il recoure pour fonder la morale à « l'hypothèse de l'intuition naturelle de l'infini? » — La théodicée et la morale sont unies mais distinctes. « Les notions communément reçues de la philosophie spiritualiste sur l'identité de nature et de destinée entre tous les hommes, suffisent pour asseoir solidement les bases de la morale et du droit (1) ». Ce qui signifie sans doute que l'homme, être contingent dépend de Dieu ; image de son créateur, il trouve dans sa conscience les lois que Dieu lui impose, créé pour Dieu il recevra de lui et trouvera en lui sa récompense.

Naturellement, la liberté dont l'analyse psychologique nous a révélé l'existence revient ici comme l'agent nécessaire de notre bonheur ; devant les élèves du Petit Séminaire d'Auch, dans un discours prononcé il y a vingt huit ans, le jour de la distribution des prix, leur maître affectionné célébrait la volonté comme la condition essentielle du mérite, de la responsabilité, du succès. Déplorant l'affaissement des caractères et du courage, il les exhortait à former, à discipliner, à affermir ce principe de notre vie morale, à l'exercer avec droiture, à la déployer dans la force, à l'envelopper de douceur, à la hausser jusqu'au dévouement et au sacrifice.

(1) P. 1874, 1, p. 201.

Mais parce que Dieu n'a pas voulu que l'homme fût seul, la science morale est incomplète si elle ne comprend une sociologie. Non que celle-ci engendre celle-là comme l'affirme Herbert Spencer, puisque, tout au rebours, l'homme n'est social que parce qu'il est moral. C'est improprement qu'on allègue les sociétés animales dont les membres atteignent leur fin sans la connaître et c'est faussement qu'on chercherait l'origine des liens sociaux dans des rencontres fortuites des habitudes héréditaires ou des conventions arbitraires. Les faits sociaux dont MM. Durkheim, de la Grasserie, Bernès cherchent les éléments caractéristiques et essaient de formuler la définition, ont leur racine dans l'âme humaine, et ce fut l'erreur d'Auguste Comte d'instituer une sociologie sans constituer au préalable une psychologie, comme c'est l'utopie des socialistes de méconnaître les inégalités indestructibles de notre nature.

Etre matériel, intelligent, social et religieux, l'homme est maintenant en état de répondre à la question anxieuse : « La vie vaut-elle d'être vécue? M. Couture rencontra souvent, au cours de ses analyses, les systèmes de l'optimisme et du pessimisme. Il ne peut souscrire à l'absurde paradoxe de Hartley : « Tout homme est toujours infiniment heureux, » éternellement démenti par l'expérience, mais il s'indigne contre Schopenhauer, Hartmann et Léopardi qui ont traité nos motifs de vivre et d'espérer comme des illusions malfaisantes : illusion religieuse, illusion du bonheur personnel, illusion humanitaire et sociale. Il leur répondait volontiers avec Bossuet : « Mettre son bonheur où il faut, c'est la source de tout bien. » Et parce qu'il ne peut et ne veut nier l'existence du mal moral et du mal physique, son âme chrétienne et pieuse indique le remède providentiel et permanent : « La société contemporaine n'a pas un besoin que l'Eglise ne puisse satisfaire, pas une plaie qu'elle ne puisse guérir, si les pouvoirs publics la laissent accomplir librement son ministère parmi les hommes » (1).

## V

Très fréquemment, au *Polybiblion*, des livres d'histoire et de critique philosophique doivent être analysés et appréciés. Dirai-je que c'est principalement à cette occasion que se manifestait la

(1) P. 1877, 1, p. 512.

maîtrise de M. Couture. Mieux vaut le prouver en résumant ses vues sur l'évolution des systèmes et le développement des idées à travers les siècles : Un système n'est point la création de la science et du génie d'un penseur, mais une production dont il emprunte les matériaux, à son milieu; son esprit reflète souvent la mentalité de son époque et en subit toujours l'influence. Les problèmes qu'agitent les chercheurs changent d'aspect et parfois de nature avec l'état de la civilisation : ils ne se posaient pas de la même manière au temps de Périclès, de Théodose, de saint Louis ou de Louis XIV. Et cependant une loi de continuité relie les hommes et les œuvres; on doit la découvrir et on peut la formuler en dépit des éléments caractéristiques que l'action propre du philosophe mêle à la doctrine et de la marque originale dont l'empreint sa personnalité. Cette loi est donc complexe, surtout si l'on remarque dans le mouvement de la pensée des régressions et des réactions, des retours périodiques vers des systèmes qu'on avait abandonnés comme impuissants à résoudre l'énigme du monde et auxquels on revient après avoir constaté l'inefficacité de ceux qui les ont remplacés. En d'autres circonstances, les conséquences illogiques, fausses, immorales d'une conception de l'univers inclinent toute une génération à renier les principes dont la doctrine désormais suspecte semblait une déduction. D'où les alternances du sensualisme et de l'idéalisme, du monisme et du dualisme, du dogmatisme et du scepticisme. — Ceci n'est point un exposé littéral de la doctrine de M. Couture, mais je crois pourtant reproduire exactement et fidèlement sa pensée, et dégager l'esprit avec lequel il aborde, discute et juge les œuvres. Car, il *juge*, estimant avec raison que « les intérêts de la doctrine sont encore supérieurs à ceux de l'histoire (1) ». Certes, il apporte à l'examen une sincérité et une charité intellectuelles admirables, avant tout il veut comprendre, il se préoccupe de rendre avec les détails qui la complètent, les nuances qui la colorent et l'accent qui l'anime la doctrine d'un philosophe; il ne suspecte pas les intentions, il interprète avec bienveillance tout ce qui est obscur ou douteux; mais, ce travail fait, il estime que sa tâche n'est pas accomplie et que sa fonction réclame qu'il éclaire, avertisse et dirige. « O maîtres de philoso-

(1) P. 1874. 2, p. 276.

phie, croirez-vous avoir bien rempli votre mission auprès de la jeunesse quand vous aurez joué pour elle le rôle de Jupiter *assemble-nues* (1) ? » Soucieux de dégager « l'âme de vérité » qui rend seule possible l'élaboration d'un système, il répugne cependant à cette illusoire méthode de conciliation qui assemble des éléments contradictoires, et il reproche à M. Fouillée de s'y complaire bien qu'il admire en ce philosophe « la puissance d'analyse et l'intensité de sens qui constituent l'idéal du genre philosophique (2) ». Nul doute qu'il n'apporte à son jugement une sereine et large impartialité : « Descartes marque à jamais dans l'histoire de la pensée une grande époque, un renouvellement décisif et universel (3) ». « Rosmini a édifié une grande et noble philosophie qui n'a échoué, si elle a échoué, qu'à l'écueil de toute spéculation, l'explication du mystère (4) ».

Sa compréhension intelligente et indulgente ne confine jamais à l'indifférence ou à la neutralité. Il veut, il aime que l'on soit passionné et en présence de certaines aberrations il se départ du ton paisible qui lui est ordinaire. Un ouvrage de M. Sièrebois, *Etude sur les éléments réels de l'âme et de la pensée*, lui étant tombé sous la main, il s'indigne contre ce manifeste de matérialisme cynique : « C'est un livre, dit-il qui est, d'un bout à l'autre un monstre dans l'ordre de la pensée, un chef-d'œuvre de déraison, un spécimen vraiment prodigieux d'infirmité intellectuelle (5) ». Il est trop juste pour réserver à nos seuls adversaires les vérités désagréables et un abbé ayant commis une étude philosophique sur l'homme : « Son ouvrage est au-dessous du médiocre; ni érudition, ni science, ni théologie ». — Aussi bien, il est si facile de ne point affirmer ce qu'on ignore et de n'écrire point lorsqu'on n'a rien à dire. Lui-même, à chaque instant, avoue « qu'il ne sait pas... qu'il n'est pas compétent... que sa mémoire le trompe peut-être ». Il se défend de donner son opinion sur une question où le P. Delsaux a fait intervenir la thermodynamique et c'est aux professionnels qu'il a recours lorsque les livres dont il parle traitent de sujets qui ne sont pas l'objet habituel de ses études.

(1) P. 1875, 1, p. 388.
(2) P. 1874, 2, p. 23.
(3) P. 1881, 2, p. 151.
(4) P. 1880, 1, p. 508.
(5) P. 1877, 1, p. 104.

Cela inspire confiance, mais surtout l'érudition impeccable et prodigieuse qui sert de base solide à l'appréciation des œuvres. Je veux donner quelques exemples. A propos d'un ouvrage italien d'Alberi : « *Il probleme del umano destino*, il émet des doutes sur un autel druidique trouvé à Châlons. — Il remarque qu'un article de Franck sur Bautain est « la pure et simple réduction d'une vieille critique publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* de 1842 (1) ». Après l'ouvrage estimé de Marion sur Locke, il rappelle tous les ouvrages analogues qui lui sont antérieurs. — A son collègue, M. l'abbé Morlais qui a soutenu une thèse de doctorat sur *Vauvenargues*, il fait observer que le traité du libre arbitre de cet écrivain date de 1737; il a dû subir l'influence de la *Théodicée* de Leibnitz, parue en 1710, et du traité *de l'action de Dieu sur les créatures* de Boursier qui est de 1734 et présente une synthèse du jansénisme et du thomisme. — Un auteur a écrit : *Cicilio d'Alcario*, c'est une faute d'impression lui dit M. Couture : « beaucoup de lecteurs sauront-ils corriger et lire *Ciullo d'Alcamo ?* (2) » (La réponse négative vous semble-t-elle douteuse ?)

Mais il n'était pas de ces « savants » qui dédaignent ou négligent la *forme* et en prennent à l'aise avec la langue. Il goûte en humaniste délicat » la langue philosophique des traités de Cicéron qui serait sans rivale si Platon n'eût pas écrit (3) ». Et son admiration pour la profondeur de Maine de Biran ne l'empêche pas de signaler « la lourdeur de forme qui le caractérise (4) ».

Il faudrait parler ici, de l'opuscule qui a pour titre : *Commentaires d'un fragment de Pascal sur l'Eucharistie* « où le premier il fixe un sens à une pensée demeurée jusqu'ici impénétrable à tous les éditeurs de Pascal... La restitution est d'une ingéniosité et d'une sûreté qui sont une joie et du même coup un modèle de l'application de la critique aux choses théologiques ». Ces paroles sont d'un Maître, Mgr Batiffol qui a consacré à son collaborateur et ami une notice biographique compréhensive et pénétrante bien propre à décourager ceux qui auront encore à parler de lui (5).

(1) P. 1878, 2, p. 100.
(2) P. 1874, 2, p. 32.
(3) P. 1875, 1, p. 394.
(4) P. 1874, 2. p. 7.
(5) *Mélanges Léonce Couture*. — Etudes d'histoire méridionale. — Toulouse, 1902.

Les quelques pages de M. Couture sont tellement suggestives qu'il serait presque aussi long d'en exposer que d'en reproduire le contenu. Qu'il suffise de rappeler que Pascal repousse, en ce fragment la solution cartésienne comme hétérodoxe, parce qu'elle détruit la réalité de la transsubstantiation et que M. Couture « s'applique et réussit très bien à éclaircir cette ébauche de réfutation. — Il faut voir dans son commentaire une réelle et très intéressante découverte (1) ».

Si j'ajoute que ces paroles sont de M. Pillon ceux qui connaissent la persistance de son parti pris contre le catholicisme apprécieront la valeur exceptionnelle de ce témoignage.

Mais enfin quel est le *criterium* qui lui sert à formuler ses conclusions? Quelle est la loi doctrinale qu'il invoque pour rendre des arrêts? Il va nous le dire lui-même : il s'inspire des « données deux fois infaillibles du spiritualisme chrétien (2) ». Il croit qu'il existe une philosophie chrétienne, abstraction faite de toute question d'écoles. Non qu'il se laisse aller à confondre la philosophie et la théologie, il sait qu'elles ont un objet, des méthodes, des principes distincts. Cependant il ne s'excuse pas d'invoquer le dogme, à l'occasion, en morale et en théodicée pour la solution définitive des plus grands problèmes de l'esprit humain. « Une telle pratique nous paraît, sinon absolument nécessaire, au moins hautement raisonnable et souverainement utile » (3). Il aurait souscrit, sans nul doute, à cette proposition : Est vrai tout ce qui est conforme à la Révélation chrétienne; est faux tout ce qui lui est contraire; est librement débattu tout ce qui n'est, par elle, défini ou condamné.

Et maintenant, si quelque lecteur curieux me demande : « M. l'abbé Couture était-il scolastique ? » je ne jugerais la question indiscrète ni insoluble, et après réflexion. je répondrais : Oui.

Car il proteste contre ceux qui négligent, méconnaissent ou dédaignent cette philosophie autrement sublime à ses yeux que les plus hautes et les plus profondes spéculations d'Aristote et de la Grèce. Il la considère comme la synthèse des idées que le Christianisme a conservées, purifiées ou engendrées. Aucune, à ses yeux, n'offre de théories mieux adaptées aux faits, plus appropriées à

(1) Année philosophique, 1899, p. 230.
(2) P. 1877, I, p. 297.
(3) P. 1854, p. 26.

notre nature et plus représentatives des réalités. « Elle est pour certains esprits un épouvantail, et pour d'autres une idole » (1), horreur ou superstition également indignes d'un esprit libre.

Les Scolastiques n'ont pas tout dit : on peut et on doit corriger, perfectionner et compléter leur œuvre ; toute une partie de leur science est bien morte. C'est leur devoir de la rendre vivante et actuelle, de se préoccuper de la physionomie contemporaine de l'erreur. Souvent leur technique sera démodée ou dépassée, mais nulle part on ne trouvera de plus nombreux et de plus précieux éléments de la *Philosophia perennis* qui se forme lentement et s'élève magnifiquement. Si cela ne suffit pas à certains, s'il faut pour être disciple de saint Thomas adopter tous les commentaires et toutes les applications que les thomistes ont fait de sa doctrine M. Couture ne fut pas scolastique. Mais, alors, qui le sera ? En tout cas, il suffit de l'avoir entendu et de l'avoir lu pour lui accorder en des sentiments de vénération et de gratitude, une place de choix parmi « les âmes affamées d'idéal, de foi et d'intelligence croissantes, de progrès par le devoir et par l'amour » (2).

L. MAISONNEUVE,
*Professeur à l'Institut catholique de Toulouse.*

(1) P. 1879, 1, p. 90.
(2) *Rapport...* p. 23.

# M. COUTURE PHILOLOGUE

Ce titre eût peut-être alarmé la modestie de M. Couture : il a, en effet, déclaré à plusieurs reprises ne point ambitionner le nom de philologue : « Mes quelques études de philologie, écrivait-il en 1869, ne peuvent me valoir tout au plus que celui d'amateur » (1). Et M. Bladé l'ayant qualifié, dans la dédicace de son livre sur les Basques, de « romaniste éminent », il s'empressa de protester : « Nous n'avons droit, dit-il, ni à l'épithète, ni même au substantif » (2). A défaut d'une maîtrise qui ne s'acquiert qu'au prix de longs efforts, M. Couture avait toujours eu du moins un goût très vif pour les recherches philologiques. C'est de lui-même que nous en tenons l'aveu : un jour que la *Revue d'Aquitaine* avait sollicité les lumières de ses lecteurs sur l'étymologie de trois mots patois (3), il descendit dans la lice : « Je n'ai pu, disait-il, résister à l'attrait de mes études de prédilection, longtemps interrompues, et j'ai ramassé, presque sans m'en apercevoir, sur les trois mots proposés à tous les linguistes, bon nombre de notes que je ne veux pas garder pour moi » (4). Il écrivait ces lignes en 1864 : cette prédilection datait donc des débuts mêmes de sa carrière, et sa vocation de philologue avait suivi de près sa vocation d'historien.

Je ne crois pas me tromper en disant que l'une était née de l'autre, ou, plus exactement, peut-être, qu'elle n'en était que l'une des faces. Amoureux comme il l'était du passé, de tout le passé de sa patrie, pouvait-il en négliger la langue? C'est par la toponymie géographique qu'il aborda la philologie : un de ses premiers articles est consacré à « l'orthographe et à l'étymologie de quelques noms de lieux en Gascogne ». Il avait été choqué de trouver sous la plume de quelques historiens locaux les graphies *Saint-Puy, Sempessère*, et n'eut pas de peine à démontrer que la véritable orthographe du premier de ces mots est *Sempuy*, pour un plus ancien *Sompuy (summun podium)*, et que le second se décompose en *Saint Pé Serre (Sancti Petri serra)* et signifie

(1) *Revue de Gascogne*, x, 496.

(2) *Ibid.* 523. « Pour moi, écrivait-il encore en 1880, humble amateur, et professeur indigne de langues et littératures romanes. » (*Ibid*, xxi, 77.)

(3) Il s'agissait des trois mots *poupa, goujat, mainatge*. (*Revue d'Aquitaine*, xii, p. 127).

(4) *Revue de Gascogne*, v, 25.

proprement « la montagne de St-Pierre ». « Tâchons, ajoutait-il malicieusement, de ne pas multiplier les saints sans nécessité et de ne jamais innover sans raison (1) ». Quelque temps auparavant, il s'était attaqué, sans succès, je dois le reconnaître, à l'étymologie du mot *Ténarèse* (2), qu'il tirait audacieusement de *Iter Cæsaris*. Le génitif de *iter*, *itineris*, apocopé en *tiner*, puis transformé en *tenar*, fournit le premier élément; *Cæsaris*, par permutation du *c* en *r* et chute de la syllabe finale *(Cæsaris, cæsa, resa)* donne le second, et tout va le mieux du monde. Cette hardiesse ne dut étonner personne à la *Revue d'Aquitaine :* l'étymologie, telle qu'on la pratiquait alors en province, et même parfois à Paris, était un petit jeu qui tenait beaucoup du passe-passe et de l'escamotage : grâce à d'énergiques appels à la métathèse, au renforcement, à l'adoucissement des voyelles et des consonnes, tout mot se transformait à volonté et *Alfana* se tirait d'*equus* sans le moindre eflort.

Ce péché de jeunesse dut parfois, dans la suite, faire frissonner M. Couture; mais il fut, je crois, le seul : en 1859, le jeune professeur du collège de Lectoure partit pour Paris; il suivit à la Sorbonne les cours de E. Egger, au Collège de France ceux de P. Paris, à l'Ecole des Chartes ceux de F. Guessard. il fut dès lors conquis à la saine méthode, dont la simplicité et la rigueur étaient bien faites pour frapper son esprit avide de clarté et ouvert d'avance à toutes les idées justes et nettes, il comprit que les transformations des sons ne s'opèrent pas au hasard, que le même phonème, placé dans des conditions identiques, doit toujours subir le même traitement, et que la recherche des lois qui y président, lois aussi invariables que celles de la physique et de la chimie, constitue l'objet même de la science. Ces principes, si simples et si féconds, il ne devait plus s'en écarter un instant; après avoir été les méditer en Italie, où il les appliqua à l'étude du toscan, il les rapporta dans sa chère province, où il se donna la mission de les propager.

Combien cette mission était utile, il faut pour s'en rendre compte, parcourir quelques revues locales d'alors, et sans aller plus loin, cette *Revue d'Aquitaine*, où il avait fait ses premières armes, La manie celtique, en attendant la manie grecque, y

(1) *Revue d'Aquitaine*, III, 129.
(2) *Ibid.*, II, 395.

faisait rage, et mille autres aberrations se développaient à l'ombre de ces deux monumentales erreurs. Le directeur de la revue, J. Noulens, écrivain brillant et chercheur laborieux, mais caractère fantaisiste, donnait lui-même les plus fâcheux exemples, Il professait une sorte de mysticisme linguistique, qui prêtait aux sons une valeur significative, à eux inhérente, et indépendante de la volonté de l'homme. Les noms propres, loin d'échapper à cette loi, en fournissent, selon lui, la plus éclatante confirmation : je partage, disait-il, « l'opinion de J. de Maistre, que, de par la volonté providentielle, l'homme transparait toujours à travers le nom ». Armé de ce principe, il découvrait, dans celui de Napoléon (n'oublions pas que nous sommes en 1860) cinq significations, toutes en harmonie avec la destinée du grand homme. Ce nom en effet peut signifier en grec (mais dans quel grec!) (1) *roi de plusieurs peuples* (ανα, roi, pour αναξ; πολ, radical de πολυς; λεοί — pour λαοί sans doute — peuples); *celui qui conçoit de grands desseins* (de αναπολεω); *celui qui rétablit le combat* (de αναπαλαιω). Je crois pouvoir omettre les deux autres.

Notez que Noulens prétendait opérer sagement, prudemment et sûrement. Voici un autre exemple de cette prudence. Il écrit le mot Napoléon sept fois ,autant de fois que ce mot compte de lettres, puis il le décapite six fois, en faisant tomber successivement l'initiale de chaque ligne :

1 ..... NAPOLÉON
6 ..... APOLÉON
7 ..... POLÉON
3 ..... OLÉON
4 ..... LÉON
5 ..... ÉON
2 ..... ON.

Enfin il donne aux mots grecs (!) issus de cette opération leur disposition grammaticale, logique (celle qui est indiquée par des chiffres en marge) et il obtient ainsi la phrase Ναπολεου ων ο λεον λεων εον απολεων πολεων, « qui a pour traduction littérale : Napoléon, étant le lion des peuples, allait détruisant les

(1) Je respecte scrupuleusement le « grec » de Noulens, ainsi que l'orthographe dudit grec, caractérisée notamment par la totale absence d'accents.

cités ». « L'esprit (?) de ces huit lettres résume la vie et révèle le caractère du César moderne ». Il y a quinze pages de cette force (1), auxquelles un style apocalyptique ajoute une nouvelle saveur.

Tel maître, tels disciples. Un collaborateur de J. Noulens (que M. Couture devait plus tard essayer, mais en vain, de rappeler à la raison), insérait un article sur « le rôle des consonnes labiales » ; ce rôle, il le résumait en quatre mots : « avec les lèvres on boit, on baise, on parle, on souffle ». Rien d'étonnant à voir commencer par des labiales les mots exprimant les idées de boisson *(bibere)*, de baiser *(poutou)*, de souffle *(flare)* (2). L'auteur ne réfléchit pas que l'idée de parole étant inhérente à tout mot, on s'attendrait à voir commencer par des labiales tous les mots de toutes les langues.

A côté de ces rêveries, les plus déconcertantes théories de Granier de Cassagnac paraissaient toutes naturelles. L'idée fondamentale du célèbre et fougueux auteur (idée que j'ai eu la douloureuse surprise de retrouver dans un récent ouvrage) (3), c'est que les patois sont antérieurs au latin; loin qu'ils soient dérivés du latin, ils en sont la source. « Les langues dites romanes sont la continuation, non pas du latin, mais de la langue gauloise, parlée de temps immémorial en différents dialectes dans la Gaule, l'Italie et l'Espagne. Le latin lui-même est une langue relativement récente, plus ou moins artificielle, qui n'a jamais été, même sous une forme altérée, l'idiome usuel des populations européennes (4) ».

Que M. Couture n'ait jamais été séduit par ces paradoxes, c'est ce qu'il est inutile de dire. Chaque fois qu'il les trouva sur son chemin, il eut le courage de leur opposer le langage du bon sens et de la raison. Le mot « courage » n'est point ici déplacé : non seulement en effet ces théories se présentaient sous le patronage de noms alors illustres, mais elles obtenaient de nombreuses et

(1) *Revue d'Aquitaine*, IV, 157 à 172.

(2) *Revue d'Aquitaine*, VI. 221.

(3) Le *Dictionnaire étymologique de la langue gasconne* de M. Alcée Durrieux (Auch, 1899-1901). M. Couture n'a pas manqué de s'inscrire en faux contre cette idée, avec tous les ménagements dus à un vieil ami, dans un des derniers comptes rendus qu'il ait signés (*Revue de Gascogne*, 1902, 100-101).

(4) Ce résumé est emprunté à un article de M. Couture lui-même (*Revue de Gascogne*. XIV, 518).

enthousiastes adhésions; c'était à qui se précipiterait dans l'erreur: on mettait à s'y enfoncer jusqu'au cou une plaisante émulation: un M. Sansas, auteur d'un travail sur « les véritables origines du gascon », déclarait « s'associer complètement » aux idées de Granier de Cassagnac; Cénac-Moncaut ne se contentait pas de s'y associer, il réclamait l'honneur de les avoir professées le premier. M. Couture, qui était dès lors un des critiques attitrés de la *Revue d'Aquitaine*, ne pouvait laisser passer ces énormités sans leur dire leur fait: débutant, inconnu, il osa contredire en face les autorités qu'étaient alors Cénac-Moncaut et Granier de Cassagnac. Il le fit avec un rare bonheur: « J'espère, disait-il en commençant, garder le ton modeste qui me convient, et ne pas séparer, même dans une contradiction absolue, l'urbanité de la franchise (1) ». Cette modestie du ton n'exclut pas la vigueur pressante de l'argumentation, ni la plus fine et la plus incisive ironie: ces deux *Lettres philologiques* à Cénac-Moncaut et à Granier de Cassagnac (2), sont de véritables modèles de logique, de bons sens et d'esprit. Un des amis de M. Couture dit le mot de la situation: « Vous avez fait rentrer la *Revue d'Aquitaine* dans la vraie voie; celle que d'autres suivent est déplorable. » (3)

Mais à la *Revue d'Aquitaine* M. Couture n'était pas le maître et ses avis ne devaient pas toujours être goûtés d'un directeur aussi aventureux que Noulens. A la *Revue de Gascogne* il fut chez lui et il put exercer avec fruit son ingrate et nécessaire mission. Si la *Revue de Gascogne* peut se vanter de ne jamais avoir, depuis sa fondation, ouvert ses colonnes à des théories renversantes, à de stupéfiantes étymologies, c'est sans aucun doute à lui qu'elle le doit. Il y donna malheureusement plus d'avis que d'exemples. Ses articles de linguistique sont presque tous des notes éparses, écrites à propos des travaux d'autrui. Tel est par exemple le caractère de ses précieuses additions à trois articles de l'abbé Daste (du reste fort méritoires eux-mêmes) sur « les principaux carac-

(1) *Revue d'Aquitaine*, IV, 453.

(2) *Revue d'Aquitaine*, IV, 257 et 453.

(3) Quand Granier de Cassagnac reprit plus tard et développa les mêmes théories dans son gros livre sur *les Origines de la Langue française* (Paris, 1872), M. Couture leur opposa de nouveau une énergique fin de non recevoir (*Revue de Gascogne*, XIV, 518); ce second article est plus pondéré, plus mûri; il n'est pas plus convaincant.

tères de la langue gasconne. » (1) Il distingue avec une rare sagacité ce qu'il y a dans ces articles d'excellent et d'aventureux, il fait de prudentes réserves, précise une observation juste, rectifie une étymologie hasardée.

L'étymologie, qui avait eu ses premiers amours, resta son péché mignon. Quand il délaissait un instant l'histoire en faveur de la philologie, c'était pour répondre à une question, pour proposer spontanément une solution sur l'origine d'un mot, presque toujours d'un mot patois. Les étymologies qu'il a données, en trop petit nombre, sont presque toutes inattaquables. Et avec quels scrupules de précision, quelle rigueur de logique il les exposait! Ce ne sont plus les jongleries qui tiraient *Tenarèse* de *Iter Cæsaris*. La transformation de chaque son est rapportée à une loi, et celle-ci elle-même fixée par de nombreux et sûrs exemples. Les lecteurs étaient émerveillés. « Un de mes plus savants collaborateurs, disait M. Couture, me fait l'honneur de se déclarer très satisfait (d'une de ses étymologies, celle de *Laveraët)*; il laisse même entendre que la netteté scientifique de la démonstration l'a étonné ». Il n'y a peut-être pas, dans ce petit bouquet d'étymologie, de bien grandes découvertes; presque toutes se trouvaient pour ainsi dire à fleur de terre; mais l'exposition est admirable de lucidité, de probité, d'élégance.

Ce sont là les qualités maîtresses du professeur, M. Couture était en effet un professeur merveilleux. Aussi s'explique-t-on aisément le succès de son enseignement philologique. Ce succès dépassa toutes les espérances. M. Couture s'était proposé d'exposer en deux ou trois leçons, au début du cours, les principes essentiels de la philologie romane. Mais bientôt l'auditoire tout entier, quoique fort nombreux et assez bigarré, fut conquis par le sujet, grâce à la façon dont il était traité. M. Couture lui-même racontait plus tard, avec une légitime satisfaction, combien il avait été surpris de voir ces gens du monde, ces amateurs, entrer avec tant d'aisance et de plaisir dans les mystères de la diphtongaison, de l'apocope, ou de la métathèse; c'est que, sous ces vocables d'aspect si rébarbatif, le professeur excellait à montrer la réalité vivante, à rattacher les mots français ou patois au latin, par une

(1) *Revue de Gascogne*, XII, 314, 466 et 552.

chaîne ininterrompue dont chaque anneau était brillamment et solidement rivé.

Ce cours, qui avait charmé le grand public en 1879, M. Couture le refit plusieurs fois depuis, d'une façon plus développée et plus technique, devant un auditoire restreint, mieux préparé à en tirer parti. Pendant vingt ans des générations d'étudiants ont appris de lui les vrais principes de la philologie romane. Ce dut être pour M. Couture une grande joie que de poursuivre ainsi, du haut de sa chaire, d'une façon, non plus autorisée, mais plus efficace, l'apostolat qu'il avait exercé, non sans déboires parfois, comme directeur de la *Revue de Gascogne*. Si ces principes sont aujourd'hui universellement reconnus et appliqués dans les travaux des jeunes érudits de la région, notamment dans ceux des ecclésiastiques, c'est en grande partie à lui que l'honneur doit en être rapporté.

Pourquoi faut-il que cet article se termine, comme plusieurs de ceux qui l'entourent, par l'expression d'un regret ? Doué comme il l'était, muni de la préparation qu'il avait su se donner, M. Couture eût pu, dans le domaine de la philologie, faire plus qu'il n'a fait. Quel dommage qu'il n'ait pas entrepris l'étude méthodique de l'un de ces dialectes de l'Armagnac qu'il connaissait si bien ; qu'il n'ait pas écrit cette grammaire historique du gascon que nous attendrons sans doute longtemps encore ! La critique la plus exigeante eût alors, je n'en doute pas, ratifié le titre — en y comprenant le substantif et l'épithète — que M. Bladé, bien placé pour savoir ce qu'il pouvait, lui avait prématurément décerné.

A. JEANROY,
*Professeur à l'Université de Toulouse.*

# M. L. COUTURE

## ET L'HAGIOGRAPHIE GASCONNE

M. Léonce Couture manifesta, dès sa jeunesse, la volonté de connaître et de raconter la vie des saints gascons. Il avait été séduit par le mystère de notre passé religieux et par les récits que le hasard de ses lectures dans les vieux légendaires mettait sous ses yeux. Aucun travail d'ailleurs ne devait plus tard le distraire tout à fait de ces études hagiographiques qui, peut-être, étaient ses préférées : il semblait se reposer des autres en y revenant toujours. Ne donnaient-elles pas, en effet, ample satisfaction à ces deux besoins de son âme : le besoin de connaître et celui de prier?

Je ne puis étudier en particulier ces innombrables travaux. Leur liste d'ailleurs figure dans sa bibliographie, et le lecteur voudra relire ces pages où transparaît, plus qu'ailleurs, l'âme du maître.

Avant de glaner dans ce parterre « sanctoral » il ne sera pas sans intérêt de connaître dans quelle mesure M. Couture a suivi, ou subi, l'influence de la critique historique.

Si on voulait préciser dans une formule son état d'esprit en ces délicates matières, peut-être pourrait-on dire qu'il fut surtout de son temps, sauf à le dominer. L'avant-garde ne le tentait pas, l'arrière-garde lui aurait répugné.

Aussi bien peut-être n'eut-il pas d'abord à choisir. A ses premiers moments il raconte nos saints, comme il se laissait vivre. Les premiers travaux hagiographiques visent surtout à l'édification; ils sont comme l'épanouissement de son âme. Il transcrit, j'allais dire il transpose, avec finesse et piété, les récits traditionnels sans songer à en examiner l'origine ni à en discuter l'authenticité. Il a foi aux vieilles traditions et aux vieux livres; il sait à merveille ce qu'ils contiennent et il le raconte à ravir. Il étend sur ce passé, qu'il ressuscite sans lui enlever le mystère de la légende et ces imprécisions qui sont un des attraits, et un des

dangers des lointains religieux, le charme de son style clair, abondant et piqué de fleurs de poésie. Il pastichera même la langue naïve du xv^e siècle, ajoutant ainsi aux mélodies de son récit et de ses pensées comme un écho des croyances ancestrales.

Il écrivait alors comme Ozanam et Montalembert. L'harmonieuse poésie de ces auteurs ne lui gâtait pas l'histoire. Il la voyait et la racontait comme eux, et il s'indignait volontiers quand quelque indiscret, la dépoétisant un peu au profit de l'impitoyable vérité historique, « cédait, disait-il, à cette rage de destruction que je n'ai pas été le dernier à déplorer ».

Cependant il remarqua bien vite des traits qui se ressemblaient dans les narrations traditionnelles. Des saints, différents d'époque et de pays, se trouvaient avoir fait les mêmes actes et accompli les mêmes miracles. N'y aurait-il pas eu, à une époque rapprochée ou lointaine, confusion inconsciente ou voulue? N'avait-on pas emprunté à un personnage, illustre déjà, quelque trait de son histoire pour la plus grande gloire d'un autre dont la vie était jugée trop banale?

Quelquefois les temps étaient confondus; l'histoire a aussi ses mirages et ses effets d'optique. Les fils de la tradition ne s'étaient-ils pas quelquefois emmêlés dans la mémoire des siècles, comme les lointains souvenirs dans le cerveau d'un aïeul?

L'heure d'ailleurs avait sonné de la critique consciencieuse et des restaurations historiques.

Il se dit que l'Eglise et ses Saints, n'ayant besoin que de la vérité, il fallait la chercher et la dire.

Il parait avoir pris cette résolution de bonne heure.

Déjà en 1865 il n'accepte plus sans preuves les légendes édifiantes. Le Congrès scientifique de France tenu à Bordeaux et où furent étudiées avec quelque utilité un nombre considérable de questions scientifiques de tout ordre, entendit la lecture d'un mémoire de M. Cirot de la Ville. L'auteur regardait « comme parfaitement démontré l'apostolat proprement dit de saint Martial et s'attachait à Véronique dont la science n'avait pas encore discuté le voyage légendaire en Aquitaine. Embrassant certaine tradition qui identifie cette sainte avec l'hémorrhoïsse, il la fait débarquer à Soulac et esquisse sa vie dans ces contrées ». Il annonçait sur ces données un ouvrage spécial que M. Couture déclare attendre sans impatience, car il lui semble que M. l'abbé

Cirot de la Ville « au lieu de suivre la grande route de la science historique, s'engage dans une impasse (1) ».

Ces réserves causèrent, à cette époque, presque un scandale. M. l'abbé de Ladoue, le futur évêque de Nevers, écrivit à M. Couture une longue lettre, datée du jour de saint André, apôtre, « cousin de saint Martial »,où il voulait établir les deux propositions suivantes : « 1° l'apostolat de saint Martial doit être considéré aujourd'hui comme une vérité historique incontestable ; 2° l'apostolat de sainte Véronique repose sur des fondements sérieux qui ne permettent pas de le reléguer parmi les récits légendaires (2) ». Il n'oublie point de signaler les reliques de la Sainte Vierge que sainte Véronique aurait portées en Aquitaine. De telles affirmations n'étaient point embarrassantes. M. Couture mis en demeure de s'expliquer le fit avec netteté et avec respect.

Il est bon de citer ce qui se pourrait appeler sa profession de foi historique. Cette page marque une attitude nouvelle et bien avouée de sa critique. Après avoir remercié M. le vicaire général de sa communication et de ses éloges il ajoute : « Cependant je ne lui refuserai pas l'expression sincère de mon jugement qu'il semble demander... J'accorde une haute valeur aux autorités qu'il invoque, et j'aurais un sensible plaisir à dire qu'elles me convertissent sans réserve à ses conclusions. Mais à parler franchement, tout en jugeant que l'école de Tillemont est désormais forcée, je ne crois pas que toutes les traditions du treizième siècle, ou même du septième et du sixième, aient acquis un véritable caractère historique. Je crois surtout qu'en acceptant la valeur relative de ces traditions, il importe extrêmement, pour le triomphe même de la cause que soutient M. l'abbé de Ladoue, de ne la défendre que par des arguments rigoureux et de négliger jusqu'à parfait éclaircissement (au moins sur le terrain de la critique qui est le nôtre) bien des légendes respectables. J'espère que mon vénéré correspondant me verra sans répugnance garder cette position un peu négative ; je suis tourné du même côté que lui, mais je me tiens un peu en arrière et suis résolu, malgré mon cœur, à n'avancer qu'à bon escient. Par exemple, quand j'exposerai mes objections, ce qui ne tardera pas beaucoup, je me réserve de choisir des

(1) *Revue de Gasc.*, VI, 499.
(2) *R. de G.*, VI, 586.

adversaires qu'il ne me soit pas impossible de combattre. Avec M. l'abbé de Ladoue le rôle de disciple reconnaissant et respectueux est le seul qui me conviennne (1) »,

On devine ce que cette position toute de raison coûta à son âme éprise de poésie, à son cœur qui redisait si bien et dans un si pieux et si naïf langage, la vie et les « faicts » de ses saints gascons. Il ne dissimule pas que c'est « malgré son cœur » qu'il agira de la sorte. Mais la vérité avait pour lui des droits qu'il plaçait au-dessus de tout. Il faisait sienne, dès ce moment, la formule dont M. l'abbé Duchesne devait se réclamer plus tard dans la Préface des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule :* « La tradition, quand elle existe, telle doit être la pierre angulaire. Mais elle n'existe pas toujours; et souvent, en son lieu et place, on nous offre des fictions sur lesquelles, il est vrai, beaucoup de siècles ont passé, mais qui n'en sont pas moins des fictions (2) ». M. Couture se dévouait à séparer, dans ce domaine, le bon grain d'avec l'ivraie. Cela n'est jamais facile, ni toujours sans danger. Sa piété d'enfant et son irréprochable orthodoxie ne le garantirent pas toujours de l'accusation de *dénicheur* de Saints. Il n'était qu'un dénicheur, fort prudent, d'ailleurs, de fictions vénérées. « La critique attentive, tout en détruisant l'erreur, c'est encore lui qui l'écrira plus tard, s'acquitte d'un véritable devoir de conservation ou de restauration ».

C'est le service que, le cas échéant, il comptait rendre à l'hagiographie gasconne.

Rechercher dans la légende, dans l'histoire et dans les monuments la vie d'un saint défigurée à une époque, quelquefois lointaine, par la piété indiscrète ou ignorante; enlever doucement ce qui en dissimule la beauté, la vérité; la faire resplendir, ou du moins élucider quelques faits, en attendant que des études subséquentes aient permis de replacer le saint personnage, à son époque, dans son milieu, sur son vrai piédestal : voilà des actes de vraie piété. C'est, pour parler comme lui, de la conservation, de la restauration au meilleur sens des mots.

Il eut cette piété. Son âme y trouva de pures et délicates jouissances, un peu semblables à celles de l'artiste dont la main a pu

(1) *R. de G.*, VI, 594.
(2) T. I, p. VI. (Paris, 1891.)

écarter les lourds brocarts et les dentelles dont une religion de mauvais goût enveloppe, en certains pays, les merveilles de l'iconographie : christs dolents, saints pensifs et vierges immatérielles.

Cette attitude, nette, franche, vraiment scientifique lui valait, on le pense bien, la faveur des tenants de la critique historique. Il ne faudrait pas conclure que ce fut aux dépens de la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques. Ils aimaient trop la véritable science et ils connaissaient la puissance et la droiture de son esprit.

L'administration épiscopale en effet tint en haute estime sa science hagiographique et son autorité devint grandissante. Lorsque en 1888 la province ecclésiastique d'Auch voulut établir un *Propre Provincial* de ses Saints, M. Dauriac, vicaire général, fit appel à la collaboration de M. Couture, comme le prouve une longue lettre que j'ai sous les yeux. J'aurais été heureux de trouver sa réponse aux problèmes nombreux et précis qui s'y trouvaient proposés.

Monseigneur de Langalerie, quelques années avant, l'avait appliqué à un travail de cette nature. Nous savons tous la douce affection du vénéré Prélat pour celui qu'il nommait son bibliothécaire. Ce dernier écrivait : « Monseigneur est toujours plein d'activité et il voudrait que tout le monde fût aussi actif que lui-même. Il vient de me confier un travail assez long sur un de ses prédécesseurs Léonard de Trapes qu'il voudrait faire canoniser » (Correspondance inédite de M. L. C.).

Lorsque le cardinal Lavigerie, voulant doter la belle cathédrale Saint-Louis de Carthage, — et non de Tunis comme M. Couture l'a écrit, par distraction sans doute, — cherchait une relique du saint roi, il songea au seul sanctuaire français qui, à ma connaissance, soit en possession d'une partie de ses restes vénérés, je veux parler de La Montjoie, autrefois au diocèse de Condom, *Lamontjoya Sancti Ludovici*, ainsi que parle la charte de fondation de cette bastide (1298) octroyée par le petit-fils du saint monarque (1) « juste un an après la canonisation ». Le grand Cardinal en effet ne voulait pas demander à l'Italie, on devine pour quel motif, cette relique vénérée — c'est cependant de Monreale qu'il la

(1) En réalité elle le fut par « GERARDUS DE CHIPERO, miles illustrissimi regis Francie ejusque senescallus agennensis. »

reçut plus tard — entendait être édifié sur l'authenticité de la relique de La Montjoie. L'obscurité du sanctuaire lui faisait craindre de ne pas être en présence de la « main de saint Louis ». Il fit demander à M. Couture un rapport sur cette question délicate. Le maître, après l'étude des traditions, des documents, du magnifique reliquaire émaillé du XIIIe siècle (1) qui renferme la sainte relique, des conditions qui présidèrent à l'établissement de la bastide, du nom qu'elle reçut et qui « devenait *toponymique* sans doute pour la première fois », de la distribution des reliques du Roi qui commençait alors à se faire, et dont *Lamont-joya Sancti Ludovici* dût avoir sa part, car Philippe-le-Bel était « soigneux de tous les moyens propres à lui attacher les populations acquises à la couronne », n'hésita pas à conclure à l'authenticité des reliques de La Montjoie. Ces faits démontrent, non seulement la sûreté de sa critique mais aussi la confiance que les divers archevêques d'Auch eurent en sa science et ses principes hagiographiques, et la grande autorité qui, dans la pensée du Primat d'Afrique, s'attachait à ses conclusions. Il était bon de signaler cela au moins une fois.

La *Revue d'Aquitaine* venait à peine de naître et, M. Couture, qui était un collaborateur apprécié de cette première heure, avait déjà un plan d'études hagiographiques qui devaient se succéder dans le jeune recueil. Il se proposait de publier 40 légendes ou vies de Saints gascons, qu'il devait signer Jehan Palimpsestus et que ledit Jehan était censé avoir trouvé en « un vénérable cahier » de l'écriture « de feu Bonaventure Palimpsestus, son très honoré grand'oncle, dont Dieu ait l'âme ». Il donne le titre du fameux manuscrit : *Cy commence le Paradis Sanctoral de la Ville et Province d'Auchs, faict et composé de XXXX légendes tant longues comme briefves, colligées es abbayes et Eglises de Gascoigne; comme s'ensuit.* Il annonce qu'il en publiera quelqu'une (sauf à courir aux plus lisibles d'abord ». Il devait commencer « au prochain numéro » *Sainct Léon, évesque, martyr à Baionne, Légende XXXIIII.* Elle ne parut qu'au IVe volume de la Revue, p. 572.

(1) M. Léon Gautier, devant MM. de Mas Latrie et Quicherat, en 1878, porta sur ce reliquaire, chef-d'œuvre de l'émaillerie de Limoges, un jugement identique. V. Rapport de J. B. Durey de Longa, curé de La M.-S.-L. *Essai monographique. Les reliques notables de S. Louis, etc.* S. Amand (Cher), s. d. [1894], 53 pp., gr. in-8°.

Ce programme montre que M. Couture avait un plan d'études bien arrêté. Il le poursuivit à de longs intervalles sans l'achever. Son récit est un ingénieux pastiche de la langue du xv^e siècle. Plus d'un lecteur, dit-on, ne soupçonna pas l'ingénieux *faussaire* bien qu'il eût averti, par la bouche d'un interlocuteur ami, que c'était « une fantaisie de littérateur encore plus que d'érudit;... un pastiche écrit assez légèrement après quelques lectures dans Froissart, dans la Légende dorée, dans l'*Internelle consolacion*... (1) ».

Ces récits aux formes archaïques, aux inversions peut-être un peu trop fréquentes, n'en sont pas moins pleins de charme. Celui qui s'amusait à cet exercice était un familier des auteurs qu'il imitait si bien. Il fait songer à Littré, traduisant *l'Enfer* de Dante en vers de la langue d'oïl du xiv^e siècle.

Il ne faut pas cependant chercher dans ce travail intéressant autre chose que ce que son auteur y voulait mettre, c'est-à-dire « une reproduction fidèle de plusieurs monuments peu connus de la littérature légendaire latine ». C'était, en effet, de la littérature pieuse, aux tournures naïves, redisant les belles légendes; ce n'était pas l'histoire comme il l'écrira bientôt.

La légende de *Saint Orens arcevesque d'Ausch* (2) est particulièrement intéressante. La translation d'une relique du Saint apportée de Huesca aux pèlerins d'Auch à Lourdes le 31 mai 1875, lui fournit l'occasion de commencer une étude sur les restes de saint Orens et sur les divers sanctuaires où ils furent vénérés. La fin de cette étude annoncée pour le *prochain numéro* et, où il aurait dû, peut-être, discuter des données peu établies au point de vue de la critique, ne parut jamais.

La vie de saint Gérald fut publiée à la même époque, en trois numéros de la *Revue d'Aquitaine*. M. Couture avait peur d'être trop long; en s'en excusant, il dit aussi d'un mot le caractère de son récit et la source de ses informations : « Ce récit ne sera pas trop long, s'il intéresse; et il aura quelque intérêt, si je n'ai pas fait perdre tout leur charme aux récits contemporains en les mettant en œuvre (3) ».

(1) *R. d'Aq.*, I, p. 101 et s.
(2) *R. d'Aq.*, V, p. 31 et s.
(3) *Id.*, I, 201 et s.

Dès 1857, Silvia Rufina, la vierge élusate tente sa plume. Un jour il espère parler de Rufin « qui fut sur le point de revêtir la pourpre impériale ». « A côté de cet astre d'or qui éblouit, dit-il, j'ai entrevu depuis longtemps une faible étoile, dont les rayons calmes et purs, presque entièrement dérobés par les ténèbres du passé, m'attiraient invinciblement. Tandis que Rufin couvrait l'empire de ses trames ambitieuses, sa sœur Silvia exerçait sur le même immense théâtre son apostolat de femme chrétienne et laissait sur plusieurs points du monde des semences de vertu. De toute l'histoire de cette vierge il reste environ une page dans un écrivain ecclésiastique, une mention, de courts renseignements dans deux ou trois autres ». Il s'attache avec amour à ces documents rares et épars, et il réussit vraiment à « surprendre les traits essentiels de cette physionomie touchante, entourée de silence et d'obscurité ».

Il demande à saint Jérôme les principes de l'éducation des vierges, à l'historien Pallade ce qu'il a noté de son héroïne, à Fontanini ce qu'il raconte de son admirable sainteté. Claudien, Zozime, Sulpice Sévère, Paulin, etc. sont consciencieusement mis en œuvre. L'étude est complète, attachante et suffisamment documentée. M. Couture a lu tout ce qui en France et en Italie a paru sur la sainte élusate dont il fait revivre la douce et savante physionomie (1).

Mais sa piété s'afflige de voir que son pays d'origine ne lui rend pas un culte public. « Pourquoi faut-il que la mémoire de cette sainte ait péri dans nos contrées ? Espérons que l'Eglise d'Eauze, qui se renouvelle aujourd'hui avec magnificence offrira un jour à nos yeux quelque resplendissante image d'une patronne oubliée qui n'est pas moins une de nos gloires les plus pures ».

Avant la découverte et la publication de la *Peregrinatio* ce travail pouvait paraître définitif.

Mais comme il fut heureux quand M. Gamurrini publia en 1887 la *S. Silviæ aquitanæ peregrinatio ad loca sancta!* Il ne se tient pas d'aise : « J'annonce une grande joie — *evangelizo gaudium magnum* — à tous ceux qui aiment l'histoire religieuse et littéraire de notre province, je pourrais dire à tous les amis des lettres et des antiquités chrétiennes ». — Sa chère Sainte va enfin être

(1) *Rec. d'Aq.*, II, 219.

mieux connue? « Trop de gens ignorent que la sœur de ce grand homme, [Rufin], qui n'était pas un saint, fut une sainte illustre, quoique bien oubliée dans sa patrie (1) ».

La publication du *Codex*, « exécuté vers l'an 1060 au Mont-Cassin et qui depuis 1810 appartient à la Confrérie de la Sainte-Vierge ou des *laïques* d'Arezzo », fut un véritable événement littéraire. Elle apportait une contribution importante à la science contemporaine : l'histoire, la géographie, l'archéologie, la liturgie, la linguistique en devaient faire leur profit. Personne ne l'accueillit avec un enthousiasme plus marqué que M. Couture. Un maître dont la parole fait autorité, M. l'abbé Duchesne, avait écrit, le manuscrit d'Arezzo ne portant pas de nom d'auteur, que « si ce n'est pas Silvie c'est quelqu'un qui lui ressemble beaucoup », M. Couture ordinairement plus réservé, n'hésita pas à dire au savant critique qu'il espère bien montrer « que les ressemblances vont jusqu'à l'identité ».

En 1888 M. Gamurrini donna une nouvelle édition, sortie des presses du Vatican. En 1890 il en parut, à Milan, une traduction italienne. Le savant éditeur pouvait écrire, dans la préface de sa seconde édition, ces mots qui confirmaient la confiance de M. Couture dans l'identité de la vierge élusate, chère à son cœur, et de l'auteur de la *Peregrinatio* : « J'ai émis l'avis que l'auteur du pèlerinage est sainte Silvie d'Aquitaine..... Beaucoup ont adopté mon sentiment, personne ne l'a réfuté ».

Sans doute M. Couture profite de ces publications diverses pour compléter ce qu'il avait déjà écrit lui-même; mais sa piété ne manque pas d'émettre le vœu que le diocèse de Brescia et le diocèse d'Auch puissent obtenir du Saint-Siège l'approbation du culte public de sa Sainte aimée.

L'édition critique de la *Peregrinatio* parut en 1898 dans « un volume du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie de Vienne qui renferme les *Itinera hierosolymitana* du VIe au VIIIe siècle ». L'hagiographe de sainte Silvie établit contre M. Geyer, l'éditeur de l'édition critique, que sainte Silvie est bien l'auteur de la *Peregrinatio*. Cette *bibliographie* de M. Couture (2) est à relire tout entière : c'est un modèle de discussion lucide et scientifique que nous ne pouvons qu'indiquer.

(1) *Rev. de G.*, XXVIII, 457.
(2) *R. de G.*, XL, 432.

Quand il écrivit sa « Sainte Rictrude », abbesse de Marchiennes, il fut amené à décrire, à indiquer du moins, l'étrange milieu où naquit son héroïne. « La vieille population ibéro-romaine de nos contrées s'était peu mêlée aux Wisigoths qui la dominèrent plus d'un siècle. Délivrée de ces maîtres, soumise à demi seulement aux rois Francs, elle jouissait en paix de ses vieux usages et des bienfaits de l'administration romaine que ses nouveaux conquérants n'avaient pas profondément modifiée, quand une peuplade ibérienne pure, célèbre par son agilité et son courage à la guerre, descendit les Pyrénées et jeta l'effroi dans ce beau pays que limitent la Gascogne et l'Océan. Les Gascons avaient été poussés sans doute par quelque mouvement des Suèves d'Espagne.

» Leur établissement dans le Béarn fut prompt et définitif. Le nom de Vasconie devint même bientôt commun à toute notre Aquitaine. Ce peuple, d'ailleurs, quoique à un degré bien inférieur de civilisation, ne différait complètement, ni par les mœurs, ni par l'origine des Aquitains. Il parlait peut-être déjà la langue latine(?); ou, s'il avait gardé l'*escuara* de ses pères, il dut l'oublier bientôt dans son nouveau séjour. Quoiqu'il en soit, les Vascons étaient encore pour la plupart ou païens ou étrangers du moins à toute pratique du christianisme; les récits du moyen âge s'accordent à les représenter comme des infidèles au VIIe siècle, et ils signalent chez eux des restes de paganisme jusque dans le IXe ».

Je ne crois pas que l'ethnographie ait depuis bien modifié ces données. On voit dans quel milieu M. Couture va situer sa sainte, qui tenait et des envahis et des conquérants : sa mère appartenait à une grande famille Vasconne, son père était un noble aquitain. La jeune fille fut élevée « dans les lettres romaines et dans la foi catholique », et elle désirait ardemment un semblable bienfait pour ses compatriotes « sans culture et sans Dieu ». L'évêque Amandus, ne pouvant résister au dérèglement de son clergé de Maëstricht, « reprit son bâton de missionnaire pour aller vieillir chez les païens (1) ». Ces païens étaient les compatriotes de Rictrude qui subirent peu à peu la douce influence du missionnaire qui la fit avancer elle-même « à grands pas dans les voies du ciel. »

Toute cette étude charmante, pittoresque, écrite avec âme,

(1) Ozanam. *La civilisation ch. chez les Francs.* Ch. III.

d'après Hucbald, lui fournit l'occasion de peindre à son tour la barbarie civilisée des cours mérovingiennes. Il le fit avec cette science des nuances et ces touches de vérité indulgente qui étaient dans la nature de son esprit, préparé à mettre bien au point ces milieux si divers, où tout d'ailleurs n'était pas débauche et brutalité.

Il dit en quoi son point de vue est un peu différent d'un maître en histoire mérovingienne. Il entendait montrer ce qu'il croyait avoir été « le vrai caractère de ces rois mérovingiens dont M. Augustin Thierry n'a montré que la barbare rudesse. On verra qu'au milieu de leurs colères, de leurs violences, de leurs débauches, ils eurent des traits de cette bonté naturelle que la tradition populaire a consacrée, en faisant du plus grand successeur de Clovis, Dagobert Ier, le type de la bonhomie (1) ».

Rictrude « dont les charmes avaient eu quelque action sur ses rudes compatriotes », devenue veuve d'Adalbaud asssassiné, aurait pu être reine de France. Clovis II lui offrait son trône. Mais la belle Vasconne, conseillée par Amandus, avait promis de n'être qu'à Dieu.

M. Couture, suivant le récit du moine chroniqueur, raconte ainsi le stratagème inventé par notre compatriote pour éviter la main et la fureur du roi.

« Rictrude fit inviter Clovis II et tous les leudes attachés au palais. Depuis le funeste départ d'Adalbaud, jamais le manoir de Boiry n'avait rien vu qui ressemblât à une fête. Aujourd'hui le mouvement et la vie renaissent; les serviteurs se multiplient, les objets de luxe enveloppés de voiles de deuil reparaissent dans tout leur éclat, les provisions d'un immense festin s'entassent. Ce fut un spectacle bien plus animé encore quand la cour mérovingienne remplit la maison et se rangea autour des tables. Des flots de vin coulaient et la gaîté un peu grossière des Francs faisait résonner les vastes salles. Rictrude elle-même, avec son urbanité toute méridionale, entretenait la bonne humeur des convives par des discours agréables et des plaisanteries de meilleur goût que leurs quolibets germaniques. Cependant les coups se succédaient et la joie bruyante des Francs s'animait par l'action des liqueurs enivrantes, quand tout à coup il se fit un grand silence.

(1) *R. d'Aq.*, I, 490.

» Rictrude venait de se lever. Elle s'adressait en ces termes à Clovis : « Je suis en ma maison, Seigneur. Est-ce votre bon plaisir que je fasse en votre présence ce qui me plaît, ainsi que toute dame libre le peut faire? » Le Roi s'imagina, ainsi que tous les convives que Rictrude demandait son agrément pour provoquer les plus intrépides buveurs, en déterminant un nombre de coupes à vider. Tels étaient les usages des Francs. Clovis se hâta de répondre : « Noble dame, je te permets d'agir comme il te conviendra ». Alors Rictrude tira de son sein un voile qu'elle déploie sur sa tête en disant d'une voix grave : « Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit! Je me voue irrévocablement à lui, et j'embrasse à jamais la vie religieuse en prenant le voile consacré par la bénédiction épiscopale. Qu'ainsi le Seigneur me soit en aide » (1).

» Les leudes royaux regardaient avec étonnement cette femme voilée et ne savaient que dire et que penser. Le roi bouillonnait de colère; mais ce léger tissu était une barrière devant laquelle toute sa fureur devait expirer. Il n'essaya pas même d'exprimer son mécontentement, et sortit de la maison en dévorant son dépit. Ses courtisans le suivirent l'un après l'autre; et le silence, le calme et la solitude régnèrent de nouveau dans le manoir de Boiry.

» Amandus ménagea une complète réconciliation entre le monarque vaincu et la Sainte inébranlable. Clovis II sur la demande du vieil évêque, assura par un acte royal à Rictrude le titre d'abbesse de Marchiennes (2) ».

La citation est un peu longue mais elle montre le genre, que l'on pourrait appeler descriptif, cher alors à M. Couture comme aux grands hagiographes de ce temps.

On a un peu oublié aujourd'hui que cette étude, d'un grand charme de style, valut à son auteur... six ans après, une amusante et certainement la plus vive polémique de sa vie. Il avait analysé longuement et apprécié l'*Histoire de Saramon* de M. Ferd. Cassassolles. Ce magistrat qui signait : Propriétaire, prit violemment à partie, sous ombre de défendre son style, l'historien de sainte Rictrude. Il se scandalisa de sa grâce qu'il traita même de « phraséologie plus ou moins érotique ». Le rédacteur

(1) *Rec. d'Aq.*, II, 39.
(2) Sur la Scarpe (dép. du Nord), chef-lieu de canton à 14 kilom. E. de Douai.

en chef du Bulletin répondit très bien et de haut, refusant toutefois de charger à fond. Mais ses fines ripostes montrent quel redoutable joûteur il aurait pu être s'il avait consenti à utiliser les trésors de spirituelle malice qui se cachaient sous son indulgente bonhomie.

*Notre-Dame de France* de M. Hamon lui fournit l'occasion de parler *Du culte de la Sainte Vierge dans la Province ecclésiastique d'Auch.* Il le fit avec tout son cœur et toute sa piété. Il parcourt l un après l'autre les très nombreux sanctuaires de la Vierge dans nos contrées, en précisant avec soin toutes leurs légendes dont il ne discute pas le caractère historique. Il les accepte toutes sur l'autorité de leurs historiens qu'il cite avec abondance et complaisance, sans exclure bien entendu la tradition du culte rendu par les Druides à Notre-Dame de Chartres. Il observe cependant qu'il n'ignore pas « que la tradition chartraine n'était garantie ni par un monument antique ni par des témoignages historiques sérieux ». Il déclare vouloir la respecter « sans en affirmer absolument la valeur historique (1) ». Plus tard il sera sur ce point plus exclusif.

En écrivant ainsi il était de son temps, sans doute, mais il n'avait pas surtout le dessein d'entrer dans le champ à peine exploré de la critique; son esprit se gardait de toute nouveauté encore peu autorisée. Aussi bien voulait-il rendre à Marie surtout l'hommage de son cœur plus encore que donner à l'histoire de son culte la contribution promise : « Le retour du mois de mai nous fait un devoir d'apporter notre fleur historiale, quelque modeste, quelque pâle qu'elle soit, sur l'autel de Notre-Dame de Gascogne », dit-il.

Et comme les bons moines chroniqueurs à l'heure pathétique de leur récit laissaient quelquefois les hexamètres Virgiliens continuer leur prose trouvée sans doute trop banale, il laissait son cœur chanter de doux vers insérés, sans façon, dans son travail :

Mai fait voltiger dans la plaine
Les papillons, fleurs sur les fleurs;
Il ranime des prés les suaves couleurs
Aux caresses de son haleine.

Des bords de sa corbeille pleine
Glissent les ris, les jeux, les rêves enchanteurs :
Mais son soleil au fond des cœurs
Fait bouillonner la sève humaine.

(1) *R. de G.*, IV, 474.

Fuyez l'ombre des bois, enfants; fuyez encor
Les frais sentiers, les landiers d'or :
Un serpent est caché sous la gerbe fleurie !

Mais non courez, volez, libres, purs et joyeux,
En chantant le nom de Marie;
En parfums et rayons vous parleront des Cieux ! (1)

Ce ne sont pas les seuls vers qui émaillent sa pieuse et attachante promenade aux sanctuaires « de N.-D. de Gascogne ». Il sentait cependant que l'érudit devait aussi avoir son tour et parler après le poète; et il annonçait qu'il consacrerait à ce sujet, « dans un prochain article une étude critique ». Il ne l'écrivit jamais.

Il est facile de trouver dans son œuvre des articles, des notes, des bibliographies en très grand nombre où il a épanché sa piété et la poésie de son âme en l'honneur de la Sainte Vierge. Il n'est pas un sanctuaire de Gascogne qui n'ait reçu l'humble pèlerin dans ses vieux murs, et n'ait eu de lui quelques pages où se mêlaient si bien la science de l'historien et l'affectueuse prière du croyant.

Il faut regretter qu'il n'ait jamais noué, en un volume, ces fleurs semées pendant plus de quarante ans sur les parvis des divers sanctuaires de « N.-D. de Gascogne », à l'occasion des fêtes, des pélerinages, ou de la publication de monographies, qu'il complétait toujours, feignant de les analyser.

Toutefois s'il rencontrait, ce qui arriva quelquefois, des témérités ou des « fictions » que sa foi n'acceptait pas plus que sa critique, il négligeait de les discuter; tout au plus déclarait-il que ces récits « étaient en dehors de la science ». Il ne se permit jamais une parole qui aurait pu paraître irrespectueuse à la plus ombrageuse piété. Il écrivait, à propos de Notre-Dame de Chartres : *Virgini parituræ* des Druides. « Nous continuerons à respecter la tradition chartraine, sans en affirmer absolument la valeur historique (2) ».

Une lettre inédite de S. Vincent de Paul et deux lettres également inédites de M^lle^ Le Gras (Louise de Marillac) lui fournissent le thème d'une étude délicate, fraîche, psychologique et d'un style en harmonie parfaite avec son état d'âme et son sujet. M. Couture ordinairement ne se sépare pas de son étude, non-seulement

(1) *R. de G.*, IV, 197.
(2) *R. de G.*, IV, 474.

son âme y paraît mais sa vie s'y mêle. Ici, après avoir prodigué ces souvenirs personnels qui sont, il l'a dit quelque part, les friandises de la critique et de l'érudition, il s'adresse à l'ami qui lui a confié les précieuses missives : « Si vous m'avez laissé l'honneur de publier vos *reliques*, lui dit-il, vous m'avez aussi donné le droit de réclamer de vous une étude sur la vie provinciale que vous seul pouvez faire, et que je vous ai entendu, avec tant d'intérêt et d'attendrissement, esquisser un jour au coin de mon feu ». Ce trait, que je note en passant, évoquera dans l'esprit de ceux qui connurent le *foyer* de M. Couture, le coin qu'il affectionnait, les douces et savantes causeries nouées au fil du hasard, et les délicieux instants donnés à la science et à l'amitié.

Ces pages inédites sont encadrées de notes qu'il faudrait citer en entier. La pauvre petite lettre du Saint dit peu de choses, sans doute, mais « il n'en est aucune qui n'exprime au naturel et sans artifice l'âme du héros de la charité : aucune par conséquent ne saurait être indifférente pour un esprit attentif aux choses supérieures qui sont l'honneur de l'humanité, et la plus pure fleur, la fleur divine, de l'histoire (1) ». Il analyse la petite page avec amour et avec la perspicacité de l'historien qui serait un psychologue. La bonté, la prudence du fondateur des Filles de la Charité, sa direction sage, sa sollicitude paternelle, la délicatesse de ce grand cœur y sont finement indiquées.

N'a-t-il pas aperçu que le saint a biffé fortement une ligne où il assurait sa vénérée correspondante de « toute l'étendue de [son] affection », pour y substituer sa formule habituelle : *en l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ* ? M. Couture n'a garde de passer sous silence « ce *repentir* caractéristique, ce scrupule de vigilance et d'austérité, écartant un témoignage amical qui n'aurait, certes, pu scandaliser ni la vénérable veuve, ni les contemporains, ni la postérité ».

La longue lettre de Mlle Legras aux Sœurs de l'hôpital d'Angers n'a pas besoin de commentateur : « Il faudrait plaindre, dit M. Couture, un lecteur qui ne serait pas vivement ému par ces reproches où la sévérité se fond dans la tendresse, par cette effusion irrésistible du plus vif sentiment religieux uni au sens le plus

(1) *R. de C.*, XXVIII, 32.

droit et le plus pratique, enfin par cette éloquence spontanée, inconsciente d'un cœur de mère et d'une âme de sainte (1) ».

Dans la seconde lettre qui a trait à la charge qu'elle se propose d'acheter pour son fils, Michel de Marillac, Mlle Legras caractérise ainsi son esprit : « il a besoin d'espérer pour travailler à bon escient et de quelque moien de s'ocuper par luy même. Il a comme moy l'esprit paresseux ; et pour agir il faut que nous soions presés, soit par les affaires nesesaires, soit par nos inclinations qui par saillies nous font entreprendre de faire mesme des chauses assés dificile[s] ».

M. Couture ne pouvait manquer de noter le candide aveu de cette faiblesse. Il devait se dire que ce : « pour agir il faut que nous soions presés » était très humain et que, hélas, Louise de Marillac et son fils n'en ont point emporté le secret et l'infirmité!

Il signale « la façon trop humble peut-être, mais à coup sûr fine et pénétrante, dont la vénérable Louise de Marillac caractérise sa nature intellectuelle et morale et celle de son fils ». Il recommande ces « traits frappants d'observation psychologique aux historiens... de la collaboratrice de saint Vincent de Paul ».

Dans ces délicates études M. Couture avait à son service, outre ses connaissances étonnantes, le sens spécial du document, et cette perspicacité qui met le chercheur sur la vraie voie. On en pourrait noter de nombreux exemples.

Les curieux en hagiographie n'ont certainement pas perdu de vue la *bibliographie* qu'il consacra au travail de M. Ant. Thomas sur *Vivien d'Aliscans et la légende de Saint Vidian* (2). Je ne veux pas ici rappeler autre chose que cette ressemblance presque complète entre les faits militaires attribués au Saint de Martres-Tolosanes (3), luttant, au nom de Charlemagne, contre les Maures d'Espagne, vaincu par eux et expirant près d'une fontaine où il était allé laver ses blessures, et la légende épique de Vivien, telle qu'elle est racontée dans les chansons de Geste : Les *enfances Vivien* et *Aliscans*.

Or une légende plus ancienne (A. du Saussay 1637) fait de saint Vidian un martyr des Goths Ariens.

(1) *R. de G.*, IV, p. 213.
(2) *R. de G.*, XXXII, 237.
(3) Prop. des Saints du diocèse de Rieux, 1764, et Breviarium Rivense, 1776.

Remarquons que la légende guerrière ne paraissait remonter qu'au dernier tiers du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les chansons de Geste n'étaient pas plus connues au diocèse de Rieux qu'ailleurs.

Tel était le problème.

« Quelque jour peut-être, disait M. Ant. Thomas, on saura le nom de ce savant homme et on trouvera la source où il a puisé sa science ».

M. Couture émit l'avis suivant : « Ne pourrait-il pas se faire que la source inconnue où le rédacteur [de 1764 et de 1776] a puisé, fut hagiographique et non épique? »

Or onze ans après M. l'abbé Degert découvrait et faisait lire à M. Couture, un mois avant sa mort, une vie de saint Vidian, copiée par Odon, moine Bénédictin de la Daurade en 1636, *ex antiquo manuscripto in pargameno*. Ce texte « envoyé au Couvent de Saint-Germain-des-Prés et qui a pris place dans les fameux portefeuilles des Bénédictins », fait de saint Vidian l'adversaire et le vaincu des Maures ; il a été publié par M. l'abbé Saltet, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse (1).

Ainsi M. Couture avait soupçonné que la légende militaire, dont on ne trouvait pas trace avant la dernière moitié du XVIIIe siècle, avait dû être écrite sur un texte plus ancien, mais encore inconnu. La découverte de la copie latine d'Odon, actuellement à la Bibliothèque nationale (ms. lat. II 778 fol. 124 et sq) et dont l'original peut être reculé sans témérité jusqu'au XVe siècle au moins, c'est-à-dire à un temps où les chansons de Geste étaient encore connues et transcrites, a rendu témoignage à la perspicacité du savant critique.

Nous avons à peine regardé et d'une manière bien rapide et surtout bien incomplète un petit coin de ce domaine scientifique qu'il enrichissait chaque jour.

Et cet infatigable ouvrier est tombé, comme il convenait sur son labeur de prédilection.

Son collègue à l'Institut Catholique et son successeur à la direction de la *Revue de Gascogne*, M. l'abbé Degert, lui avait signalé, au manuscrit latin II 777 de la Bibliothèque Nationale,

(1) *Bulletin de Litt. Eccl.* publié par l'Institut Cath. de Toulouse, février 1902, 44 et s.

des lettres curieuses envoyées à Dom Ruinart et à Mabillon, avec divers documents hagiographiques, par des confrères de province ou d'autres correspondants bénévoles. M. Couture fut tout heureux de lire et il voulut faire transcrire pour son usage ce qui regardait saint Geny de Lectoure; car il se proposait d'y revenir, disait-il, plus tard. Il était encore occupé à dicter ce manuscrit à son secrétaire quand la mort l'a frappé.

Ainsi l'hagiographie gasconne a occupé ses derniers jours comme elle avait inspiré ses premiers travaux.

C'est à Lectoure, près de la vieille église élevée sur le tombeau de saint Geny, qu'il écrivit les remarquables études de sa jeunesse, c'est encore au saint lectourois qu'il consacrait les suprêmes lueurs de son grand esprit et les dernières énergies de son âme prête à s'envoler.

C. CÉZÉRAC,
*Vicaire Général,*
*Président de la Société Historique de Gascogne.*

(1) *R. d'Aq.*, I, 490.

# M. COUTURE

## ET LA " REVUE DE GASCOGNE "

En dépit des promesses de ce titre, les lecteurs des pages précédentes comprendront qu'il ne saurait plus être question ici de dire tout ce que fit M. Couture pour la *Revue de Gascogne*. Sûrement les études de mes très obligeants collaborateurs ont déja donné pleine satisfaction à leur curiosité sur bon nombre de points qu'il serait aussi superflu d'indiquer que de reprendre. Cependant il n'était pas permis d'oublier ici qu'en dehors de la critique philosophique réservée à une revue spéciale et de l'enseignement qui fut son occupation professionnelle, M. Couture dépensa le meilleur de son activité au profit de sa chère Revue. Longtemps il fut aisé de voir que si nombreux que fussent les divers domaines où cette activité se portait, philologie ou hagiographie, archéologie, folklore, critique ou histoire, il cédait moins peut-être à l'impulsion d'une insatiable curiosité intellectuelle qu'au désir de donner à ce recueil toujours plus de solidité, d'éclat et de variété. Sous quelle forme et dans quelle mesure il y réussit, mes lecteurs le savent maintenant pour les travaux du philologue et de l'hagiographe. Ils ont peut-être moins besoin qu'on le leur apprenne pour les travaux du littérateur, de l'historien et du critique. Il ne saurait pourtant échapper à personne ici combien serait incomplet le tableau de l'activité intellectuelle de M. Couture s'il n'y était fait une place spéciale à ses travaux sur l'histoire littéraire et l'histoire politique de la Gascogne. Mais étudier ces travaux, en marquer le caractère, en déterminer la valeur, n'est-ce pas du même coup marquer le grand, le principal apport de M. Couture dans la *Revue de Gascogne*?

De toutes les parties de l'œuvre de M. Couture aucune peut-être n'a moins besoin d'être recommandée à nos lecteurs; aucune n'est plus accessible à tous, plus familière même. Grâce à Dieu, ils sont encore nombreux ceux qui depuis des années ont pu suivre sa collaboration mensuelle dans les publications littéraires ou historiques de sa Revue. De ce chef mon étude ne peut donc prétendre, comme les autres, à l'attrait de la nouveauté ou au charme de l'inconnu. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui — les

lecteurs me pardonneront ici de mêler si mal à propos une préoccupation personnelle — que j'ai dû me résigner à la perspective d'une comparaison désavantageuse. Cette résignation date chez moi du jour où j'ai dû accepter sans bénéfice d'inventaire une succession périlleuse à tant d'égards. Mais à ce moment je ne pouvais choisir qu'entre l'ingratitude et la témérité; à tort ou à raison j'ai cru ne pouvoir écouter que mon affection pour un maître vénéré, mon initiateur aux études historiques, l'inspirateur et le guide de mes premiers travaux. Cette explication, qui qui sera ma seule excuse pour avoir osé, avec une si visible insuffisance, occuper ici la place laissée vacante par M. Couture, je la dois depuis dix mois à mes lecteurs. Une occasion s'offre aujourd'hui de la leur présenter que j'ai tout intérêt à saisir au passage. A voir le grand nombre et la valeur des travaux consacrés à la *Revue de Gascogne* par son dernier Directeur, quelques-uns pourraient s'imaginer que ce titre donne le droit d'attendre de son successeur semblable tâche et pareils services. C'est un devoir pour moi de les détromper au plus vite, non par amour de mon repos — car vaille que vaille mon dévouement est acquis sans réserve à la Revue — mais par l'unique souci de leur épargner à eux-mêmes une déception trop cruelle et trop prompte.

## I

Il serait assez difficile de dire si la philosophie et la théologie furent autre chose chez M. Couture que d'heureux accidents ou des nécessités de profession. A coup sûr on peut affirmer que l'histoire littéraire de la Gascogne fut sa véritable vocation. Pour s'y livrer tout entier, il n'attendit ni les sollicitations des directeurs de Revues, ni les invitations de ses supérieurs; il n'attendit même pas la fin de ses études cléricales. Pour tout dire il ne les avait pas même commencées quand il s'éprenait, comme on nous l'a déjà dit plus haut, pour les lettres et les écrivains de Gascogne d'une de ces belles passions de jeunesse qui devaient durer autant que sa vie.

Rien de plus spontané, que cette vocation d'adolescent. De toutes les influences intellectuelles et morales qui jusqu'à cette heure ont agi sur son esprit, pas une ne l'inclinait vers cette branche des études gasconnes alors vouée au plus complet abandon. Il en fera plus tard la remarque. « Notre histoire

littéraire... n'a pas même été effleurée. La plupart des provinces ont au moins des travaux préparatoires à cette partie de leurs annales ; la nôtre, rien, que je sache [1]. Et c'est à combler cette lacune — il en faisait pour la première fois la confidence aux lecteurs du *Bulletin*, première forme de la *Revue de Gascogne*, — qu'il se vouait sur le coup de ses dix-huit ans. Rêve de jeunesse, fera-t-il entendre sur le tard avec une légère nuance railleuse, mais ce rêve de jeunesse était très réalisable pour une intelligence comme la sienne, pour peu qu'elle eût été secondée par une volonté, je ne dis pas plus énergique, mais plus persévérante. Quoi qu'il en soit il dut à ce rêve de jeunesse la première orientation et le plus puissant ressort pour son activité déjà trop portée à l'éparpillement et à l'inertie. Dès la première heure il se préoccupe donc de l'acquisition d'un outillage nécessaire, il met à profit ses rares loisirs ou ses maigres moyens d'informations pour accumuler lectures et notes : dès lors aussi il commence après les vieux bouquins de Gascogne cette chasse qui devait être aussi longue que fructueuse.

De ce travail solitaire obstinement poursuivi dans sa cellule du Grand Séminaire, à Cazaubon ou au collège de Lectoure, les premiers fruits se révélèrent en 1866 aux lecteurs du premier numéro de la *Revue d'Aquitaine* sous la forme d'un article consacré à *Jean Guilhem d'Astros* [2]. Grande dut être leur surprise. Le nom du poète était pour la plupart d'entre eux une révélation, celui du critique n'était guère plus connu. Et cependant à voir traiter de premier abord un sujet si nouveau avec une telle fermeté de jugement et une si remarquable finesse de goût, les connaisseurs, j'aime à le croire pour leur honneur, eurent bientôt devine un maître. Sans parti pris, sans fausse complaisance, dans une langue d'une aisance sans prétention, qualités et défauts du chapelain de Saint-Clar étaient marqués d'un trait aussi sûr que délicat : l'œuvre était étudiée dans ses détails, caractérisée dans son ensemble, placée dans son milieu, évaluée par comparaison avec les travaux similaires de Bellot, de Goudouli, d'Ader et de Garros : bref c'étaient tous les meilleurs procédés de la critique récemment inaugurée par Sainte-Beuve appliqués à

1 [illegible] d'Auch, t. 150
2 *Revue d'Aquitaine*, t. 1-9 et s.

l'étude de nos vieux auteurs gascons; jamais encore ils n'avaient été à pareille fête.

Quelques articles suivirent dans la même Revue, les uns de pure bibliographie, les autres de critique littéraire sur Baron, Gaichies et Imbert? Sans avoir l'ampleur et l'originalité du premier ils présentaient tous çà et là de bonnes pages et souvent des vues neuves alors et toujours judicieuses, par exemple sur la rhétorique et l'éloquence du P. Gaichies. Avec le *La Fontaine de Bayonne*, un vrai chef d'œuvre du genre il y eut mieux que de brillantes esquisses; c'était le franc succès des premiers jours qui reparaissait. Mais aussi la sympathie du jeune critique pour les auteurs gascons s'accroît à mesure qu'il apprend mieux à les connaître. Elle se traduit cette fois par une grâce charmante de bonhomie qui fait penser au tendre et naïf attachement du *bonhomme* pour ses petites bêtes. Pour la première fois qu'il lui arrive d'en rencontrer un habillé avec quelque décence et même un peu de luxe, il ne peut se taire du plaisir qu'il en éprouve (1) et du chagrin qu'il ressent de voir ses « chers poètes gascons... imprimés presque toujours en caractères ignobles, sur le plus pauvre papier, avec une correction désastreuse (2) ».

Et le voilà qui s'attarde à nous dépeindre par le menu le frontispice, la gravure, les caractères et le papier de la jolie production, sans rivale il est vrai, des presses de Fauvet-Duhart. Le lettré ne perd rien du reste à ces complaisances du bibliophile; le *La Fontaine de Bayonne* a peut-être affriandé des lecteurs aussi sympathiques, sûrement il n'a jamais inspiré de critique plus attentive, ni de causerie plus instructive et plus charmante.

Ici pourrait se clore la première période des études littéraires de M. Couture celle que j'appellerais volontiers, malgré le caractère achevé de deux ou trois morceaux, la période de préparation et d'essai. C'est ainsi qu'il l'a jugée lui-même quand il a repris plus tard et refondu, à l'occasion, quelques-uns des articles de cette époque. Il devait même dire de l'un d'entre-eux qu'il laissait tout à désirer sous le rapport de l'exactitude biographique et bibliographique. C'était là sans doute une de ces exagérations dont sa

(1) Pour les références peu indiquées ici, parce qu'elles nous ont paru inutiles, il suffit de se rapporter à la *bibliographie* que M. Couture a donnée de ses œuvres. *Rev. de Gasc.*, 1900, 206-215.

(2) *Revue d'Aquitaine*, III, 161.

modestie était coutumière, quand ses mérites étaient en cause. Assurément nous sommes aujourd'hui plus curieux de détails biographiques et plus exigeants en fait de références bibliographiques. Mais même à ce point de vue M. Couture fut toujours à la hauteur des exigences du moment où il écrivait. Il suffirait pour s'en convaincre à peu de frais de rapprocher ses premiers travaux de ce que les autres Revues de province, ou même la *Revue d'Aquitaine*, publiaient alors de meilleur en ce genre. Pour l'étendue et la sûreté de ses connaissances il est bien peu de contemporains qui puissent lui être comparés dans la région. On n'en trouverait peut-être aucun qui l'égale pour l'heureuse souplesse de sa langue riche, sobre et naturelle qui est déjà de moitié dans ses succès littéraires; en tous cas il aurait bien peu de rivaux à citer parmi ses collaborateurs de la *Revue d'Aquitaine* où l'encyclopédiste Noulens saluait pourtant en Mary-Lafon « l'éminent historien du Midi de la France et de Rome et le plus docte des philologues romans (1) », en attendant de louer en Cénac-Moncaut (2), « l'homme dont les travaux historiques avaient puissamment contribué à la restauration du passé et de la langue de notre vieille Aquitaine »!

Est-ce à dire que le jeune professeur de Lectoure ait donné déjà toute sa mesure? Nous sommes loin de le penser. Dans l'intérêt même de l'étude qu'il projetait il avait tout à gagner à multiplier ses moyens d'information, à perfectionner son outillage scientifique, à étendre l'horizon de ses études. Puisqu'il entendait notamment écrire l'histoire d'une des littératures romanes, il lui fallait se préoccuper de pénétrer le plus avant possible dans l'intelligence « de toutes les langues, de toutes les littératures du Midi pour *se* mettre à même de fixer avec une irréprochable équité la vraie place des hommes et des choses de sa province dans le mouvement général de la civilisation et de la littérature romane (3) ». Ainsi que l'attestent ces dernières lignes que nous lui empruntons, M. Couture le sentait mieux que personne. Aussi cette pensée suffit-elle à expliquer comment il quitta Lectoure en 1859 pour aller poursuivre ses études et ses recherches à Paris

(1) *Revue d'Aquitaine*, II 63.
(2) *Ibid.*
(3) *Rev. de Gasc.*, 1882, 299.

d'abord, en Italie ensuite. La fréquentation des cours de l'Ecole des Chartes, ses relations avec Mistral et les autres poètes néo-provençaux, son séjour à Naples, ses multiples excursions à travers les archives formaient bien la meilleure des préparations immédiates à sa tâche d'historien de la littérature gasconne.

On ne tarda pas à en avoir la preuve en terre auscitaine. Dans les premiers mois de 1860 se fondait sur l'initiative éclairée et hardie de Mgr de Salinis le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, devenu quatre ans après par simple changement de titre la *Revue de Gascogne*. Dans la liste du nombreux personnel attaché à sa rédaction ne figure pas encore le nom de M. Couture. Mais on sait qu'il était alors, « exilé, volontairement et délicieusement exilé, dira-t-il plus tard :

> Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
> Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger... »

Si dès son premier numéro le *Bulletin* ne contenait rien de lui — on en a vu plus haut les motifs — il était heureux cependant d'annoncer à ses lecteurs « que M. l'abbé Couture si avantageusement connu des lecteurs de la « Revue d'Aquitaine » a voulu donner un gage de sa vive sympathie pour le Comité qui vient de se former dans son diocèse ». De cette sympathie qui s'affirmait de si loin les lecteurs du *Bulletin* n'allaient pas tarder à recevoir des gages irrécusables. La seconde livraison leur apportait sous la signature de M. Couture l'*Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au XIVe siècle*, complétée quelques mois après par l'*Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance*. Il y avait mieux ici que des pages détachées, suggérées par les hasards d'une lecture. Il y avait un essai de systématisation des études déjà poursuivies, une synthèse incomplète encore il est vrai, mais déjà poussée jusqu'au début du XVIIe siècle et où se dessinaient de sérieux progrès. En dépit des conditions défavorables qu'énumère complaisamment le trop modeste auteur, il a su par un travail, poursuivi peut-être à bâtons rompus, mais jamais perdu de vue, se rendre à peu près maître de son sujet; bien peu d'auteurs ou de textes ont échappé à ses investigations, et, ce qui ne vaut pas moins, ses connaissances se sont précisées et élargies; son esprit mûri par l'observation et la

réflexion se préoccupe déjà, à l'aide des meilleures méthodes scientifiques, de démêler dans les productions de l'esprit gascon, l'influence respective des races, des langues et de la religion : « L'histoire littéraire d'une province ne doit pas être, écrit-il, une série de notices biographiques et bibliographiques, mais le récit aussi continu que possible des faits qui marquent l'état de la culture intellectuelle du pays aux diverses époques, des institutions qui la développent, des hommes qui la personnifient, des monuments écrits qui l'attestent encore (1) ». Le programme était vaste sans doute, mais déjà l'ensemble et les détails de notre production littéraire se sont coordonnés dans son esprit, et sans effort il les groupe dans son *Esquisse* selon leurs rapports naturels, en raison de leurs affinités ou de leurs influences réciproques. En somme le plan de l'édifice projeté est tracé dans ses grands contours ; nous savons ce que sa réalisation peut attendre des recherches déjà réalisées; mieux encore l'ossature principale commence déjà à se dresser sur certains points. Il reste sans doute à compléter par quelque addition cette nomenclature d'auteurs et d'ouvrages, il manque à ce tableau d'ensemble, le détail, la couleur et la vie; les matériaux dégrossis demandent à être mis en place, et l'œuvre attend d'être poursuivie jusqu'à ses limites naturelles. Mais le gros travail de préparation était achevé et l'œuvre entière ne devait pas demander, pensait son auteur, plus de deux ou trois ans pour être conduite à son plein achèvement.

A peine débarqué d'Italie, M. Couture faisait une courte halte à Lectoure, où il payait gracieusement son hospitalité par sa large et substantielle étude de Pierre de Garros, le premier en date de nos poètes gascons. Appelé bientôt après à Auch, il s'y voyait investi des fonctions de secrétaire du *Comité d'histoire et d'archéologie* et il lui fallait, bien longtemps avant d'en porter le titre, assumer les charges de directeur effectif de son *Bulletin*. Charges bien lourdes parfois, mais son dévouement et sa bonne humeur lui en dérobèrent toujours le poids, même aux heures où il ne le soutenait qu'au prix de sacrifices vraiment héroïques. De ces sacrifices les administrateurs de la *Revue* furent bien quelquefois les confidents nécessaires, mais sûrement les membres de la Société histo-

(1) *Bulletin*, I, 151,

rique ne les soupçonnaient pas quand ils entendaient le Directeur de la *Revue de Gascogne* leur dire avec son habituelle bonhomie : « Cette charge qui n'a jamais été, qui est moins que jamais une sinécure, ce poids bien lourd assurément pour mes épaules, je le porte encore [après plus de vingt ans], Messieurs ; et même, je dois le dire, je ne m'en sens pas du tout fatigué, et s'il fallait le passer à un autre..... moi seul j'y aurais du regret (1) ».

Tout ce qu'on eût pu craindre en ce moment, c'est que ce surcroît d'occupation ne fût nuisible à l'histoire littéraire déjà ébauchée. Ses amis qui auraient pu s'inquiéter sur le sort de cette œuvre, purent bientôt se rassurer. La nécessité d'alimenter la *Revue* sembla plutôt le stimuler à la poursuivre. De fait, ses premiers articles furent consacrés à l'histoire littéraire de la Gascogne. Dans le premier, il étudiait avec *Arnaud de Bordenave* la curieuse introduction et les premiers essais de l'éloquence française au barreau béarnais de Pau. Le second faisait revivre avec *Pierre La Bastide du Tauzia* une physionomie assez originale d'écrivain gascon, tour à tour traducteur en vers latins des poèmes français des autres, ou auteur lui-même d'un poème latin sur Notre-Dame de Betharam.

Riches de notions précises, de vues neuves, de trouvailles personnelles exposées avec un rare bonheur d'expression, ces deux monographies marquaient un progrès sensible sur toutes ses productions antérieures. Un autre mérite en doublait le prix aux yeux de ses lecteurs, elles apportaient l'assurance que l'auteur poussait hardiment ses travaux au-delà du cadre primitivement tracé dans son *Esquisse*. L'avenir de l'œuvre ne pouvait donc faire doute pour aucun lecteur de la *Revue de Gascogne*. Ainsi devait-il en être pendant toute cette nouvelle période de la carrière littéraire de M. Couture qui pourrait être étendue assez naturellement jusqu'au discours sur le *Génie gascon* (1882).

L'histoire littéraire annoncée avait beau reculer de jour en jour son apparition ; la foi ne faiblissait pas dans l'âme des lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Presque chaque mois les études littéraires succédaient aux textes gascons, les notices biographiques aux recensions bibliographiques dans les pages de ce recueil. Publica-

(1) *Rev. de Gasc.*, 1885, 373.

tions nouvelles ou réimpressions d'anciennes faites autour de lui, venaient même de temps à autre fournir à M. Couture l'occasion d'entr'ouvrir les portefeuilles où s'entassaient page à page, on le croyait du moins, les chapitres de la future histoire. En attendant l'œuvre solennellement promise, la *Revue* fournissait comme des acomptes périodiques qui étaient chaque fois, une bonne fortune pour les travailleurs, un régal esthétique pour les amateurs.

De cette floraison d'âge mûr, la plus féconde et sûrement la plus originale de sa carrière, il ne saurait être question d'énumérer ici tous les produits; mais il en est quelques-uns qui doivent être signalés au passage, en raison de l'attention qu'ils obtinrent en leur temps et de l'intérêt qu'ils présentent encore aujourd'hui. Une première mention est bien due au charmant croquis consacré à Monluc à propos de la publication de ses œuvres par M. de Rubble : « Blaise de Monluc, y est-il dit, mérite la première place dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire militaire de la Gascogne. A ce double point de vue, je conviens qu'il est aussi peu écrivain qu'on peut l'être avec une éloquence naturelle incomparable, perfectionnée par une longue et fructueuse étude des hommes..... Par l'intérêt même des choses et par le charme piquant du témoignage, par le caractère du héros et par la valeur de ses récits, par l'autorité de l'expérience militaire et par la franchise d'un talent d'écrivain plus original qu'expérimenté, les *Commentaires* de Monluc n'ont à craindre aucune comparaison dans la série si nombreuse et si brillante des mémoires relatifs à l'histoire de France. Quant à la Gascogne, c'est là son monument écrit le plus caractéristique; elle y retrouve son accent, son génie, sa bravoure, ses rancunes, sa gloire et ses malheurs (1) ». Pour porter sur l'œuvre de Monluc une appréciation si compréhensive et si juste, il fallait déjà avoir entretenu un long commerce avec toute la littérature gasconne. De l'aveu de son auteur, il n'y avait là cependant qu'une ébauche que devait suivre à bref délai une étude plus développée. A défaut de cette étude « un peu sérieuse », — le mot est de M. Couture, — les lecteurs de la *Revue* pouvaient savourer à quelques temps de là un article sur Florimond de Raymond qui, pour le charme du récit,

(1) *Rev. de Gasc.*, 1865, 294, 295.

l'ampleur des proportions et le fini du détail, put passer pour un chapitre définitif de l'histoire littéraire annoncée (1).

A propos du zèle qu'il met à défendre « un de *ses* vieux amis (2) » contre quelques accusations d'origine protestante, nous ne saurions trop tôt signaler la haute probité et l'extrême modération dont il ne se départira jamais dans l'étude des controverses religieuses les plus passionnées. On peut en voir encore la preuve dans ses articles de cette époque sur *les poèmes de Du Bartas et l'orthodoxie*, *Augier Gaillard et son Apocalypse*. Chez lui, l'impartialité la plus sereine s'allia toujours sans effort à la foi la plus profonde (3).

M. Couture ne me pardonnerait pas de taire plus longtemps que son article lui fut inspiré par l'*Essai* de M. Tamizey de Larroque *sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*. Entre le rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne* et celui qui fut longtemps le plus savant et le plus actif de ses collaborateurs, les relations d'amitié et de bonne confraternité dataient déjà de quelques années; mais c'est la première fois, ce me semble, que l'infatigable éditeur de textes gascons devenait le pourvoyeur et j'oserai presque dire le solliciteur de l'historien de notre littérature. A cette collaboration de deux esprits si bien faits pour se compléter mutuellement, la *Revue de Gascogne* dut encore quelques articles semi-littéraires, semi-historiques, de large facture et de puissant intérêt sur *Bertrand de Vignoles*, sur *Joseph Scaliger épistolaire*, sur *le cardinal d'Armagnac*, sur les *Mémoires de Jean d'Antras* et sur *deux poètes agenais du XVI^e siècle*. Dans les *trois poètes condomois* qu'il rééditait sous leur forme définitive en 1877 (4), M. Couture, toujours attentif à faire profiter sa *Revue* et ses chères études de tout ce qui, de près ou de loin, pouvait jeter quelque lumière sur notre passé littéraire, mettait à contribution, outre ses études antérieures et quelques publications de son ami, deux travaux récents de MM. Boysson, de Toulouse, et Dezeimeris, de

(1) *Id.*, 1868, 102, etc.

(2) *Rec. de Gasc.*, 1865, 296.

(3) A ce sujet, qu'il me soit permis de reproduire ici ce que m'écrivait sur M. Couture, au lendemain de sa mort. un des professeurs les plus brillants de l'Université, protestant de religion : « Lui et moi nous n'étions ni du même milieu, ni des mêmes espérances. Nos deux Universités étaient rivales. Mais avec des hommes comme lui, elles savaient s'entendre pour le bien commun de la science et la gloire de notre chère patrie ».

(4) Chez Lefèbvre (Bordeaux) et Claudin (Paris), in-8°, 107 p.

Bordeaux. Il était là en pleine Renaissance sur son terrain de prédilection : ces trois monographies peuvent compter parmi ses morceaux les plus achevés. Aucun de ses travaux ne semble plus propre à donner une image fidèle de ce qu'aurait été son histoire littéraire. Il annonçait bien dans sa préface, dédiée à M. Tamizey de Larroque, l'intention de « les refondre, les enrichir à la fois et les abréger pour les faire entrer (1) dans cette histoire littéraire » qu'il préparait « depuis vingt ans ». Mais s'il lui était possible de les abréger, de les refondre même pour leur enlever ce ton de causerie familière et point pressée dont une Revue s'accommode mieux qu'une histoire suivie, il est malaisé de voir même aujourd'hui en quoi il aurait bien pu les enrichir.

En dépit de tant de promesses réitérées l'*Histoire littéraire* de la Gascogne ne paraissait toujours pas. Le discours sur le *Génie gascon* prononcé devant l'Académie des Jeux floraux de Toulouse put passer pour en donner la quintessence; en tout cas il aurait pu lui servir d'épilogue. Sur les lèvres de ce causeur étincelant de grâce et de finesse, l'esprit de notre race revivait sous ses principales manifestations avec ses traits caractéristiques et ses nuances les plus fugitives dans un tableau aussi précis de dessin que riche de coloris. Mais à mesure qu'il ravivait les désirs, le maître sembla prendre à tâche de décourager les espérances. Si cette fois encore — et ce devait être la dernière — il fut question de cette « histoire intellectuelle et morale de la race gasconne qui devait être l'œuvre principale de sa vie » ce fut en termes d'un scepticisme déconcertant. Peu s'en fallait que ce projet vieux de trente ans ne fût mis sur le compte de la témérité du jeune âge et désavoué net. En tout cas l'orateur prévenait ses auditeurs que le « monument qu'il avait rêvé d'elever à son pays lui manquerait sans doute après lui ». « De ce long travail, disait-il, il n'est sorti jusqu'à ce jour, il ne sortira peut-être jamais rien de sérieux (2) ». Evidemment le trop modeste auteur méconnaissait la vraie portée de son œuvre passée; mais cette incertitude d'accent et cet aveu mélancolique, à un moment où l'âge commençait à trahir sa bonne volonté, ne pouvaient guère laisser plus d'illusion aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Bientôt même, comme s'il se fut libéré par cette déclaration publi-

(1) *Trois Poètes Condomois*. p. 3.
(2) *Revue de Gascogne*, 1882, p. 299.

que, il sembla se détourner de l'histoire littéraire. Pendant les dix années qui suivent c'est à peine s'il y revient une fois ou deux et de loin avec les *Poésies populaires de la Gascogne* (1) ou les *Contes familiers* recueillis par Bladé (2). Le plaisir d'étudier l'œuvre d'un de ses élèves préférés (3) autant que l'obligation d'apporter sa contribution académique aux séances des Jeux-floraux l'y ramènent bien une fois ou l'autre, mais en dehors de son charmant article sur *Un Nouveau poète gascon, Isidore Salles* (4), cette troisième et dernière période de sa vie n'est marquée par aucune étude vraiment originale qui pût passer pour une continuation de son Histoire littéraire. Sa collaboration à la Revue n'en fut ni moins active ni moins variée; mais si sur le terrain de l'histoire littéraire, il reste toujours aussi attentif à l'apparition des nouvelles publications, il montre beaucoup plus d'empressement à faire valoir celle des autres qu'à publier les siennes.

Nos lecteurs nous dispenseront d'entrer dans l'énumération des articles de cette époque; ils ont trouvé leur place dans la bibliographie dressée par leur auteur. Qu'on les joigne à ceux des autres périodes et l'ordre adopté pour cette bibliographie leur permettra de mesurer d'un seul coup d'œil tout le terrain exploré par lui ou simplement parcouru. A part le XVIIIe siècle, très pauvre chez nous en productions françaises ou patoises de quelque valeur, toutes les époques de notre histoire littéraire y sont représentées par quelque large notice ou quelque étude bien personnelle. De ces études la presque totalité a vu le jour dans la *Revue de Gascogne* et elles constituent sans aucun doute l'appoint le plus brillant de sa première série. Aucune Revue, si nous ne nous faisons illusion, ne peut à cette heure présenter sur une littérature provinciale une suite d'études aussi importantes pour le nombre et la valeur; sans doute, encore une fois ce n'est pas là le monument rêvé et attendu, mais sur quelques points on en voit poindre les solides assises, et quantité de matériaux de bonne marque ont été mis à pied d'œuvre. En l'état où il les avait amenés, il suffisait à un ouvrier aussi bien outillé d'un peu de ce courage nécessaire à tout travailleur soucieux de se survivre dans

(1) *Rev. de Gasc.*, 1882, p. 439 et s.
(2) *Rev. de Gasc.*, 1886, p. 341 et s.
(3) Fromentières, évêque d'Aire, d'après M. Lahargou, *Rev. de Gasc.*, 1893 p. 101 et s.
(4) *Rev. de Gasc.*, 1886, p. 461 et s.

une œuvre. Ce courage,—avouons-le avec cette franchise à laquelle il avait habitué ses lecteurs, même dans ses affaires personnelles, — ce courage manqua à notre maître. Il ne sut ou n'osa concentrer ses efforts et son attention sur son œuvre de prédilection, Quoi qu'il en soit, la *Revue de Gascogne* est la seule qui n'ait pas le droit de le regretter. Si son Directeur ne se cantonna pas dans les études littéraires, n'est-ce point pour lui assurer la variété et l'actualité qui devaient être les principaux éléments de son succès ?

II

La littérature d'un peuple tient par trop d'attaches au milieu où elle se produit pour qu'on puisse se flatter de connaître l'une sans étudier l'autre. La critique littéraire a donc dans l'histoire sa condition préalable ou son complément nécessaire. C'est là une vérité banale sur laquelle il est aujourd'hui inutile d'insister. Naturellement la littérature gasconne a partagé le sort de toutes les autres. Jamais donc il ne put venir à la pensée de M. Couture de pénétrer bien avant dans la connaissance de cette littérature sans s'initier du même coup à l'histoire des faits, des mœurs et des institutions de nos ancêtres. De fait, recherches historiques et études littéraires marchèrent chez lui à peu près de pair. Comme on l'a pu voir dans sa lettre à son père, son histoire littéraire de la Gascogne devait comprendre « l'histoire des mœurs, des institutions, des lois... de notre pays » (1) et être suivie « d'un travail général sur les institutions et les littératures des peuples du Midi. Avait-il été amené à l'histoire par la littérature, ou confondait-il dans un même amour deux études inséparables dans ses recherches préliminaires? La question importe peu. Ce qui est hors de doute, c'est que dans sa pensée l'exécution de l'œuvre historique était subordonnée à l'accomplissement de l'œuvre littéraire. C'est dire assez quel devait en être le sort.

Mais il était décidément dans la destinée de M. Couture de cheminer sur une voie jonchée de projets tour à tour conçus et abandonnés. Dès la seconde livraison de 1862 il promettait aux lecteurs de la *Revue* une étude sur les *Barnabites en Gascogne* (2). Quelques mois plus tard nouvelle promesse, celle-ci relative à un

(1) Voir plus haut p. 4[illegible]1.
(2) *Rec. de Gasc.*, 1862, p. 65.

travail assez étendu sur les *Mœurs judiciaires* au Parlement de Toulouse et à la sénéchaussée d'Armagnac (1). L'année suivante il faisait espérer une histoire de la collégiale de Nogaro (2) et en 1867 il avouait à ses lecteurs qu'il s'occupait depuis plusieurs années d'une *Histoire du Collège d'Auch* (3). Il arrêta là, je crois, la série des confidences de ce genre et il fit bien. Auprès de ceux qui ne le connaissaient pas personnellement, ses infidélités répétées à des promesses si souvent renouvelées auraient fini par lui faire une réputation d'inconstance qui eût été aussi injuste qu'injurieuse. S'il ne donnait pas suite à tous ces projets d'histoire, ce n'était pas chez lui impuissance à se fixer sur un objet unique, mais parfois nécessité de courir au plus pressé et souvent effet d'une bonté d'âme incapable de résister aux tâches multiples qui venaient le solliciter dans les sens les plus divers.

Toujours est-il que par l'effet de cette facilité à passer d'un sujet à l'autre, il est un premier mérite qu'on ne peut refuser à ses publications historiques dans la *Revue de Gascogne*, c'est à savoir la variété. Sans doute ses préférences sont naturellement influencées par ses préoccupations littéraires. S'il lui arrive une fois ou autre de se mêler d'épigraphie, il a bien soin de faire entendre qu'il considère l'inscription étudiée, avant tout, comme « une œuvre littéraire sur laquelle le plus humble amateur des lettres classiques peut céder à la tentation de donner son avis et de soutenir ses idées » (4).

Après les questions connexes d'histoire et de littérature son attention se porte avec une prédilection marquée sur les hommes et les institutions ecclésiastiques, sur les abbayes, les controverses religieuses, les questions liturgiques; mais il n'y a rien d'exclusif dans sa curiosité et elle se tourne selon les hasards des lectures ou des trouvailles, vers les assemblées électorales de la Révolution, les coutumes locales de son pays ou les origines de la Franc-Maçonnerie. Il n'y a pas jusqu'à « l'histoire-bataille » qui ne l'ait attiré une fois, et, malgré tout le mal qu'il en a dit il lui doit une excellente notice biographique sur le général Cassaignoles.

(1) *Rec. de Gasc.*, 1862, 370.
(2) Id., 1863, 31.
(3) Id., 1867, 428.
(4) Id., 1866, 244.

Une attention dispersée sur tant de sujets ne laisse guère de place ni de temps pour des études profondes et personnelles. M. Couture ne conçut jamais pareille ambition pour ses travaux purement historiques. Il en est peu dans son œuvre qui soient franchement originaux ou qui ouvrent des voies nouvelles. La plupart d'entre eux peuvent se ramener à trois types bien caractérisés. Quelquefois il met en œuvre les textes connus de tous ou ceux que viennent de publier son ami M. Tamizey de Larroque ou ses chères *Archives historiques de la Gascogne*. Ses études sur *la Fronde en Gascogne*, sur *Arnaud Magnac* ou sur *le Cardinal d'Armagnac* qu'il a placées parmi ses œuvres littéraires et qui pourraient aussi bien figurer parmi ses articles historiques, se rattachent à cette catégorie. D'autres tels que ses articles sur les *évêques ou évêques de Gascogne*, sur les *trois ordres dans les assemblées électorales de Dax et de Tartas*, sur le *diocèse de Bayonne pendant la Révolution* sont le résumé du livre qu'ils suivent souvent pas à pas. Quelquefois enfin comme dans l'*Attestation des plus notables habitants d'Aire en faveur des Jésuites* ou dans les *Beaux-Arts à Aire au XVI^e siècle* il se borne à présenter dans une introduction et à relier par quelques notes sommaires les textes que quelque bonne fortune a fait tomber dans ses mains.

Dans ce classement ne saurait entrer les innombrables notes, remarques, questions et réponses qu'à l'appel de son ami Tamizey de Larroque il versa sans compter dans la *Revue*. Aussi diverses, aussi érudites et non moins curieuses que celles de son ami, d'elles aussi on peut répéter ce qu'il disait lui-même de ces dernières : « Elles devenaient entre ses mains l'aliment supplémentaire et la préparation à la fois piquante et solide des plus grands travaux » et en même temps pour la *Revue*, aurait-il pu ajouter, un des plus puissants éléments de variété et d'intérêt.

Qu'il s'agisse d'ailleurs d'élaborer, de résumer ou de coudre, il est bien rare qu'il n'apporte dans ses moindres études un sérieux appoint personnel. Sans parler de ses appréciations des hommes et des œuvres : jugées marquées au coin de son grand sens, de son esprit équilibré, loyal et modéré, il est bien peu d'ouvrages où son immense savoir et son incomparable mémoire ne lui aient permis de corriger quelque lacune, de redresser quelque erreur. Nul n'excelle plus qu'il à en dégager, à l'usage de ses lecteurs, en formules précises d'un vigoureux relief les idées maîtresses de

l'œuvre qu'il étudie, parfois même à en donner une impression plus nette et plus vivante que le travail original.

Sans doute, de quelque nom qu'on l'appelle et quelque maîtrise qu'il y ait montré, c'était là en somme une besogne de vulgarisateur et pour la gloire de M. Couture on peut déplorer qu'il y ait usé pendant plus de quarante ans des qualités de premier ordre. Mais son excessive modestie ne doit pas nous dérober l'utilité du rôle auquel il se résigna si aisément. Dans la période de producduction littéraire et historique un peu chaotique et confuse qui accompagna chez nous la fondation de la *Revue de Gascogne* il était grand besoin qu'une main autorisée et sûre vint démêler le bon grain de l'ivraie, faire valoir l'un et discréditer l'autre. Tel fut en grande partie le service rendu par M. Couture aux études historiques, alors même qu'il se bornait à reprendre en sous-œuvre les travaux d'autrui.

## III

Mais nous touchons ici à une nouvelle forme de sa collaboration à la *Revue de Gascogne*, à ses comptes rendus bibliographiques. Le nombre en est considérable, si grand même qu'il défie toute énumération et toute analyse. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les tables de n'importe quel volume de ce recueil pour être frappé du grand nombre des titres imprimés italiques et suivis de ses initiales. A vrai dire la bibliographie fut à la Revue sa préoccupation principale, celle qu'il ne laissa jamais chômer. C'est lui qui y inaugura ce service en 1862, c'est lui qui en a longtemps soutenu le poids, à peu près seul, jusqu'à sa mort inclusivement : le numéro de la *Revue de Gascogne* qui apprit à ses abonnés la mort de son Directeur, leur apporta encore un article bibliographique signé de son nom.

Dans une carrière bibliographique si longue, il n'est peut-on dire aucun genre de publications, propre à notre terre gasconne sur lequel il n'ait été appelé à donner son avis. En dépit même du caractère exclusivement historique et gascon de son recueil il était plutôt porté à étendre son Bulletin bibliographhique qu'à le restreindre, pour peu qu'il eût espoir de servir ses lecteurs ou d'obliger ses amis. La multiplicité de ses connaissances et son incomparable facilité d'assimilation faisaient des prodiges pour suffire à tout. Passe encore d'entretenir ses lecteurs du *rythme qui*

*convient au plain-chant* d'Aloys Kung ou de l'*Abeille pomologique* (1) de l'abbé Dupuy ; mais se croire tenu de leur analyser le *traitement de l'héméralopie par l'huile de foie de morue* (2), ou les moyens *préventifs de la peste bovine* (3), c'était vraiment pousser la complaisance au-delà des limites de l'héroïsme raisonnable.

Nul ne fut pourtant moins porté que M. Couture à faire de la critique bibliographique une affaire de réclame ou de camaraderie. Nous avons là-dessus ses déclarations bien catégoriques : « Le but principal de ces comptes rendus, écrivait-il dès 1862, est d'éclairer nos lecteurs sur les questions d'histoire et d'archéologie qui s'agitent chaque jour. Aussi, malgré la bienveillance que toute recherche désintéressée est sûre de rencontrer chez nous, malgré notre soin extrême d'éviter tout procédé blessant ou peu courtois, on nous permettra de ne jamais perdre une occasion utile de relever, fut-ce chez nos meilleurs amis tout ce qui nous présentera les caractères de l'erreur, même en matière peu considérable. Nous espérons que cette méthode sévèrement consciencieuse sera plus avantageuse et plus agréable à nos lecteurs et aux auteurs eux-mêmes que des éloges de parti pris qui n'aboutissent à rien (4) ». De toutes les promesses qu'il fit à ses lecteurs, c'est peut-être la seule qu'il ait tenue fidèlement. D'où qu'il vînt, tout livre sérieux était sûr de trouver auprès de lui accueil courtois, examen attentif et jugement bienveillant. Ce n'est pas à dire qu'il n'eût comme tout critique sérieux la haine des livres sots et prétentieux. Il céda même parfois à la tentation toute naturelle de faire bonne et vigoureuse justice de certaines vanités aussi obstinées qu'impuissantes, témoin cette maîtresse exécution d'un versificateur du nom de Soé ou Soés aujourd'hui fort oublié : « Les poètes se suivent et ne se ressemblent pas. J'ai bien reconnu encore celui-ci, malgré une lettre ajoutée à son nom. Il a paru en 1850 ou environ un poème sacré de M. A. Soé sur le Concile de Toulouse, brochure riche en bonnes intentions et en coups ratés, mais dont on a retenu un vers mémorable :

Quand on parle de Dieu, la bouche doit s'ouvrir.

M. Soès est en progrès sur M. Soé. Son poème sur *le Passé*, *le*

(1) *Rev. de Gasc.*, 1862, 200.
(2) *Rev. de Gas.*, 1867, 371,
(3) *Id.*, 1871, 329.
(4) *Id.*, 1862, 90.

*Présent et l'Avenir de l'agriculture* renferme des vers sur la féodalité, sur le commerce, sur le suffrage universel :

> Jadis on n'appelait jamais le laboureur
> Pour porter dans ses doigts le vote d'électeur
> Maintenant citoyen du plus brillant empire
> On l'appelle toujours pour tout ce qu'on désire.

*Pour tout ce qu'on désire!* Honni soit qui mal y pense! Je me porte garant de l'innocence de M. Soès qui n'a pas voulu mettre la moindre épigramme là-dedans... Tout l'effet que ses vers produisent dans le monde serait obtenu aussi sûrement et à moins de frais s'il gardait le silence; puisse-t il désormais prendre ce parti! » (1). Tout l'appareil officiel des corps savants ne lui en imposait pas davantage; il n'hésitait pas en face des maigres résultats du Congrès scientifique de France tenu à Bordeaux en 1861 à résumer l'impression que lui laissait les quatre gros volumes de ses mémoires, par ces deux mots sévères mais justes : « Beaucoup de paille, mais quelques beaux épis » (2). Encore ici un grain d'éloges tempérait la sévérité de la critique — ce qui fut du reste le procédé habituel de ses articles bibliographiques, pour peu que l'ouvrage examiné présentât quelque ombre de mérite. Il ne demandait pas mieux en effet qu'à promener les yeux tout grands ouverts sur les qualités, mais à condition de ne pas les fermer sur les défauts. Sa langue experte en l'art des nuances prodiguait plus volontiers l'éloge que le blâme, mais la vérité et la sincérité retrouvaient leurs droits dans quelque délicate réserve ou quelque ingénieuse insinuation. Les lecteurs de bonne volonté comprenaient à demi mot; quant aux auteurs, ceux-là seuls s'y trompaient dont l'incurable vanité avait tout intérêt à s'y méprendre.

Dans ces dernières années sans avoir rien perdu de sa clairvoyance, sa critique s'était peut-être laissé attendrir par l'âge et par ce qu'il appelait « les exigences du milieu provincial ». Certains de ses lecteurs, je le sais, ne lui épargnèrent pas dans l'intimité le reproche dont son éloquente affection n'avait pas pu laver complètement son excellent ami M. Tamizey de Larroque. Bénisseur! voilà certes un reproche auquel n'aurait pas souscrit naguère le trop susceptible auteur de l'*Histoire de Saramon*. Les anciens abonnés

(1) *Rev. de Gasc.*. 1863, 192.
(2) *Id.*, 1865, 504.

de la *Revue de Gascogne* n'ont certainement pas oublié comment ce singulier juge d'instruction du nom de Cassassoles somma M. Couture, sous peine « d'ouvrir le Code » et de mettre en branle tout l'appareil judiciaire, d'insérer une impertinente réplique à des critiques trop justement motivées par des erreurs criantes (1) Même dans cette époque d'extrême indulgence où il accordait si largement le bénéfice des circonstances atténuantes à des travailleurs mal préparés ou insuffisamment outillés, ce prétendu bénisseur n'a jamais laissé passer sans protester une erreur de quelque importance ou une théorie notoirement fausse ou par trop aventureuse. On vient de le voir pour Alcée Durrieux. On pourrait le montrer pour Cénac-Moncaut, pour Dulac, pour Bladé qui lui trouvait « un œil d'inquisiteur » et pour vingt autres, s'il m'était permis de citer des vivants, dont quelques-uns ne lui ont jamais pardonné la réserve qu'il mit à louer leurs œuvres, ou lui ont tenu longtemps rigueur par un silence boudeur. Ses meilleurs amis eux-mêmes ne trouvèrent pas grâce devant la haute conscience et la probité de sa critique. Personne n'a parlé avec plus de sympathie et plus d'émotion de M. Tamizey de Larroque au lendemain de sa mort. Qui cependant l'accusera d'avoir exagéré la valeur réelle ou déguisé les quelques côtés faibles de son œuvre de critique ou d'éditeur ? Et ce que nous constatons pour Tamizey de Larroque nous pourrions le dire pour Chaudruc de Crazannes, Alem-Rousseau, Fontan, Canéto et Sénac dont il présenta l'œuvre et la vie aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Mais l'espace nous manque pour étudier ici Couture biographe.

Après sa sincérité et son esprit de justice, il est un autre mérite qu'on ne saurait trop signaler dans la critique de M. Couture, c'est son obligeante pénétration et la richesse de son information. Dans l'œuvre qui faisait l'objet de son examen, rien n'échappait à sa perspicacité, mais s'il marquait les défaillances d'une œuvre, ce n'était point pour le vain plaisir d'humilier son auteur, mais pour faire profiter ses lecteurs de ses propres connaissances. Rarement il relevait une erreur sans la rectifier sur l'heure. Combien de lecteurs ont été mis ainsi sur la voie des découvertes et combien d'autres ont profité des remarques pour améliorer leurs premiers

(1) *Rev. de Gas.*, 1864, 42.

essais. Le témoignage de leur reconnaissance a quelquefois transpiré dans leurs préfaces, mais combien d'autres qui n'en ont livré le secret qu'à M. Couture.

C'est même ce grand nombre de remarques utiles, de vues nouvelles ou de corrections précises qui fait des comptes rendus de M. Couture des pages toujours bonnes à consulter : nulle part on ne pourra suivre aussi facilement le mouvement littéraire ou historique dont notre Gascogne fut le théâtre ou l'objet dans ces quarante dernières années ; nulle part on ne pourra prendre une idée aussi précise et aussi sûre du contenu et de la valeur des œuvres qu'il a produites. Car — et ce fut là un autre de ses traits caractéristiques — la critique de M. Couture fut aussi compréhensive que pénétrante. Sans dédaigner le détail curieux, ni, à l'occasion, les remarques minutieuses, elle excelle à saisir et à rendre la physionomie générale de l'œuvre, à la situer dans la série des travaux analogues, à démêler ce qu'elle apporte de résultats nouveaux, ce qu'elle ajoute à l'ensemble de nos connaissances sur le même sujet. Mais par là M. Couture n'a pas seulement servi les travailleurs de l'avenir, il a fait au jour le jour, l'éducation de ses collaborateurs de Gascogne; il les a initiés, au fur et à mesure des découvertes, aux progrès des connaissances et des méthodes historiques.

De ce progrès il aura été ainsi lui-même un des plus puissants promoteurs par ses leçons et ses exemples. Un bon juge l'a dit avant nous, avec une maîtrise qui nous fait défaut et une impartialité désintéressée qui ne saurait être ici la nôtre : « Au total c'est dans la *Revue de Gascogne* que la postérité le retrouvera le mieux pour sa contribution au progrès de l'histoire provinciale (1) ». C'est là pour la Revue un honneur dont elle sent tout le prix. Dépositaire de la plus grande partie de son œuvre fragmentaire, elle ne se croit pas quitte envers sa mémoire par l'hommage de reconnaissance qu'elle lui paye aujourd'hui. Elle entend perpétuer parmi nous sa salutaire influence pour le grand profit de notre histoire provinciale. Ses rédacteurs, collaborateurs ou successeurs de M. Couture, ne s'y épargneront pas. Par le concours effectif qu'ils leur apporteront, les amis du passé de notre pays montreront qu'ils ont su apprécier la haute valeur de l'œuvre de M. Couture et l'importance de ses services.

A. DEGERT.

(1) Mgr Batiffol, *Mélanges Léonce Couture*, p. XXXVI.

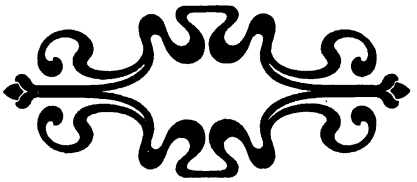

*L'Administrateur-Gérant :* **LALAGUË.**

# L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour

*(Suite)*

---

Il occupa ses loisirs par des études théologiques et fit paraître, en 1819, une traduction de l'ouvrage de Dom Pierre Cambuzini de Brescia, intitulé *Vraie idée du Saint-Siège*, livre empreint d'un grand libéralisme (1). Le traducteur fait précéder son œuvre d'un avertissement dans lequel il fait profession de gallicanisme. On y trouve ces mots à l'adresse des personnes qui avaient eu « la manie des concordats »....

«... Ils ont cru trouver dans ce genre de traités de quoi satisfaire leur amour-propre et augmenter leur puissance; et ils ont oublié que l'Eglise catholique avait, comme l'Etat, son gouvernement représentatif.

« Ils n'ont pas songé que tout ce qui se fait dans l'Eglise contre l'esprit des lois apostoliques et des canons des premiers conciles, qui sont sa charte, est un abus qui crie perpétuellement, et qui fera toujours gémir la portion la plus estimable et la plus éclairée des fidèles ».

Il recommande la paix et fait en terminant un chaleureux appel à l'union du clergé divisé :

«Evêques et prêtres de tous les partis, dit-il, ralliez-vous! Ce conseil vous est donné par un de vos confrères qui a blanchi dans les travaux et dans l'exil, et qui ne voit dans chacun de vous qu'une pierre du sanctuaire. Nous avons tous souffert : les peuples sont encore bien à plaindre; faisons cesser de trop longues

(1) Paris, librairie universelle de P. Mongie aîné, juillet 1819.

douleurs : il ne tient qu'à nous : et permettez-moi de vous rappeler ces deux mots : Tolérance et Charité ».

« Aimez seulement la vérité et la paix. Zach. 8. 19 » (1).

« Recherchez la paix, et poursuivez-la avec persévérance. Ps. 33, 14 » (2).

« Soyez unis d'esprit et de cœur : vivez dans la paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous. 2me Ep. aux Cor. 13, 11 » (3).

« Travaillez avec soin à conserver l'unité du même esprit par le lien de la paix. Ep. aux Ephes. 4, 3 (4) ».

« Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde. Ep. aux Hébr. 12, 14 (5). »

« Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les douteuses, charité en toutes. Saint Aug. (6). »

L'abbé Jaubert avait eu la pensée, dès 1815, de se retirer à Condom et d'y acheter une propriété (7). La mort de sa mère arrivée en 1819, le détermina à exécuter cet ancien projet. Il fit un premier voyage dans sa ville natale en 1831, et obtint de sa nièce Zénobie-Charlotte-Henriette Drouillard, et de son mari Joseph Dubarry-Lassalle, l'abandon d'une propriété, *Las Tapies*, sise à environ quatre kilomètres de la ville, où il forma le projet d'habiter pendant la belle saison (8).

Il retourna à Paris vers la fin de l'année : mais au

(1) Veritatem tantum et pacem diligite.

(2) Inquire pacem et persequere eam.

(3) Idem sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

(4) Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

5. Pacem sequimini cum omnibus.

6 In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas attribué à tort, à saint Augustin. J. G.

(7) Lettre de Mgr Jaubert du 26 octobre 1815. Il songea un instant, l'année suivante à aller habiter à Bordeaux. (Lettre du 24 octobre 1816, com. par M. Courcellas).

8 Lettres de Jean-Marie Dubarry-Lassalle du 16 juillet 1821 ; id. de Joseph Dubarry-Lassalle du 17 novembre 1821 (Com. par Mme veuve Laborde à Condom).

mois de mars de l'année suivante, peu de jours avant la mort de son frère, il se retira définitivement à Condom « enchanté de son acquisition et de l'idée de couler ses jours dans son pays natal (1) ».

Il fit construire aussitôt à *Las Tapies* une *villa* qu'il embellit de magnifiques plantations et qu'il relia par une superbe allée à la grande route (2). Il voulut l'appeler *Mon repos* et il s'y installa l'année suivante (3); une chapelle y fut aménagée pour lui permettre d'y dire la messe (4).

L'abbé Jaubert ne devait pas jouir longtemps de la vie calme et paisible sur laquelle il avait compté. Son neveu, Hippolyte-François Jaubert, lui avait donné le 20 avril 1822, pour se conformer aux volontés du comte Jaubert, son père adoptif, la jouissance d'un appartement dans la maison que ce dernier avait acquise à Condom de Pierre Drouillard, son beau-frère, par acte du 25 septembre 1821 (5). C'est là qu'il

(1) Lettres d'Hippolyte-François Jaubert du 16 décembre 1821 et du 20 mars 1822 (Com. par Mme veuve Laborde de Condom).

(2) Lettres de dame Eulalie-Domitille-Julie Dubarry-Lassalle, née Drouillard, du 10 avril 1822; id. de Joseph Dubarry-Lassalle, du 8 juin et du 26 juillet 1822 (Com. par Mme veuve Laborde).

(3) Lettre de dame Eulalie-Domitille-Julie Dubarry-Lassalle, du 19 juin 1823 Com. id.).

(4) Cette propriété qui a repris son ancienne dénomination, *Las Tapies*, appartient aujourd'hui à M. de Cassaignolles. On y conserve la pierre sacrée de l'autel de la chapelle, qui semble provenir de quelque ancien autel démoli à cette époque ou pendant la Révolution. Cette pierre avait été consacrée, en 1681, par Mgr Jacques Matignon, évêque de Condom, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante gravée sur la tranche : *Consecratum a Jacobo ep. D. Condomiensi, 1681.* La chapelle pour laquelle il destinait quelques-uns des tableaux qu'il avait emportés de Paris, ne fut pas complètement terminée. Lettre de Joseph Dubarry-Lassalle du 30 avril 1825, com. par Mme veuve Laborde).

(5) Actes du 25 septembre 1825 et du 20 avril 1822, minutes de Boutet, étude de Boutet, étude Lagorce, notaire à Condom. Par ce dernier acte, Hyppolyte-François Jaubert faisait donation de la maison elle-même à dame Jeanne-Françoise-Henriette-Dorothée Jaubert, épouse de Pierre Drouillard, sa tante, afin de se conformer également aux volontés de son père adoptif.

mourut trois ans après, presque subitement, de la rupture d'un anévrisme, au milieu des siens, dans la soirée du 1er mars 1825 (1).

Il fut enterré le surlendemain 3 mars, dans le cimetière de Saint-Barthélémy qui était alors le lieu de sépulture de sa famille (2).

Ses héritiers firent don à l'église de Saint-Pierre de Condom, sa paroisse, qui les possède encore, de sa chasuble et de son étole à double face, violet et « aurore » avec broderies d'argent. Ils cédèrent à l'église cathédrale d'Auch la chapelle dont son frère, le comte Jaubert, lui avait fait cadeau lorsqu'il fut promu à l'épiscopat.

Cette chapelle, conservée dans le trésor de la cathédrale, se compose d'un grand calice en vermeil avec sa patène, merveilleusement sculpté, de deux burettes également en vermeil, de deux flacons de cristal avec fermoirs en vermeil pour tenir le vin et l'eau, d'une boîte à hosties en vermeil, clochette et bougeoir de même métal, le tout enfermé dans un grand écrin recouvert de basane verte. Chacun de ces objets est marqué aux armes de l'évêque qui sont, d'après les lettres-patentes précitées du 23 mai 1809, d'azur au chêne d'or, glandé d'argent, terrassé de sable, franc-quartier des barons évêques.

Les livres du prélat, également à ses armes, furent dispersés après sa mort; ses tableaux furent partagés entre les divers membres de sa famille (3).

(1) Etat civil de Condom. Lettre de dame Eulalie-Domitille-Julie Dubarry-Lassalle, née Drouillard, du 7 mars 1825. Com. par Mme veuve Laborde.

(2) Les registres de décès de cette époque ont disparu; c'est par notre famille et par celle de l'abbé Jaubert que nous avons eu connaissance du lieu de sépulture.

(3) Un de ses petits-neveux, M. le docteur Louis Dubary, à Condom, possède son bréviaire relié en maroquin rouge à ses armes, son *Christ* en ivoire et

Les difficultés que Mgr Jaubert rencontra à St-Flour ne l'empêchèrent pas d'administrer le diocèse avec le plus grand zèle (1). De 1810 à 1813, il habita le palais épiscopal qu'il put restaurer grâce aux secours obtenus de l'Etat (2).

Le recrutement des vocations ecclésiastiques et la restauration de ses deux grands séminaires furent l'objet principal de sa sollicitude (3); il fit appel à la charité de ses diocésains en faveur des deux établissements.

La maîtrise, établie par son prédécesseur, fut également réorganisée par ses soins et il s'applique à lui procurer des subsides (4).

Il introduisit à St-Flour, en 1813, pour l'administration de l'hôpital, les Sœurs de St-Vincent-de-Paul qui furent si appréciées par la population et rendirent tant de services (5). Les Religieuses de la Visitation de St-Flour et les Sœurs de St-Joseph de Claviers se ressentirent de sa bienveillante protection.

une belle peinture représentant aussi le Christ, Mme veuve Laborde à Condom, possède sa croix pectorale à reliques. Mme Gassaud à Toulouse sa nièce possède son anneau. D'autres membres de la famille conservent des sceaux armoriés dont il se servait pour les actes de son administration épiscopale.

(1) « Il n'est pas possible, écrit son vicaire général, le 21 décembre 1813 de correspondre avec plus d'exactitude et de clarté que vous ne le faites pour tous les objets de notre administration ». Il lui rend quelques jours après, le témoignage qu'il a mis « tout le zèle possible à conserver tous les établissements de son diocèse ». (Lettres de M. Lacoste du 21 décembre 1814 et du 15 janvier 1814, com. par M. G. Dubarry).

(2) Les réparations du palais épiscopal, commencées en 1810, se poursuivirent jusqu'en 1814 et coûtèrent environ 60,000 francs. Mgr Jaubert fit des avances considérables pour cette réparation comme pour celle du Séminaire de Saint-Flour. (Documents com. par M. G. Dubarry).

(3) Les séminaires de Saint-Flour et du Puy. Le séminaire du Puy supprimé avec le siège épiscopal avait été rendu pur le gouvernement à son ancienne destination sous l'épiscopat de son prédecesseurs. (Correspondance, pièces diverses, com. par M. G. Dubarry).

(4) Voir notamment lettres de Mgr Jaubert du 4 décembre 1813 (Com. par M. Courcellas) et de M. Lacoste du 1er décembre 1813 (Com. par M. Dubarry).

(5) Lettres de M. Lacoste dn 1er décembre 1813, du 11 janvier et du 19 avril 1814; de M. de Rochebrune du 14 décembre 1813 et de février 1814 (Com. par M. G. Dubarry).

Il étendit sa sollicitude aux établissements d'instruction, notamment au Collège de St-Flour qu'il voulut doter d'un pensionnat et à celui d'Aurillac (1).

Il établit de sages règlements pour la conscription en ce qui concernait les élèves de ses séminaires (2), et malgré les embarras financiers des dernières années de l'Empire, il put maintenir tous les établissements de son diocèse.

Pour les ordinations il eut recours aux évêques voisins ou l'on y pourvut par lettres dimissoriales.

Ses Mandements de Carême contiennent de pressantes invitations à l'aumône et à la pénitence. Ses Lettres-Circulaires règlent des points d'administration temporelle ou prescrivent des *Te Deum* pour les victoires remportées, des prières pour la paix ou le succès de nos armes.

Mgr Jaubert ne se laissa pas abattre par l'adversité; il fut toujours supérieur aux vicissitudes de la fortune qui lui firent une situation des plus difficiles, peut-être unique.

Presque toujours en proie à des douleurs atroces causées par le rude climat du Cantal qu'il appelle la Sibérie française, souffrant moralement des événements au point qu'il s'étonne de n'avoir pas succombé comme son prédécesseur (3) l'abbé de Voisins, éloigné de son diocèse dont il ne reçoit la plupart du temps que des nouvelles pénibles ou obscures, tourmenté par la pensée de l'opposition qui lui est faite à Saint-Flour, par l'ingratitude de ceux qu'il a comblés (4).

(1) Lettres de M. Salesses principal du collège de St-Flour du 7 décembre 1813, du 3 janvier et du 3 mars 1814; de M. Derribe du 9 février 1814, etc. (Com. par M. G. Dubarry).

(2) Lettre de l'abbé Laurent, secrétaire de l'évêché au Puy, du 14 mai 1814 etc. (Com. par M. O. Dubarry).

(3) Lettre de Mgr Jaubert du 8 décembre 1815 (Com. par M. Courcellas).

(4) Lettre de l'abbé Laurent du 10 septembre 1814 (Com. par M. G. Dubarry);

par les procès qu'on lui intente (1), généreux au point de compromettre sa fortune, se courbant dans l'affliction devant les desseins de la Providence, sans cesser de faire le bien, obligé de soutenir, de réconforter son fidèle secrétaire dont il apprécie à juste titre les qualités et dont il voudra toujours récompenser le dévouement, on le voit avec admiration demander sans relâche dans l'intérêt de son église, l'enregistrement de ses bulles qu'on lui fait toujours espérer, mais qu'il n'obtient jamais.

On a pu lui reprocher d'avoir pris possession de son siège, alors qu'il n'était nommé que par l'Empereur, mais on sait qu'il ne le fit qu'en vertu d'ordres précis dans l'intérêt de la religion et de l'Etat.

Mgr Jaubert fut bon prêtre autant qu'homme du monde, charitable et dévoué envers tous (2). Aussi se fit-il aimer et respecter de ses diocésains. Il fut surtout un modèle de piété filiale et d'amour fraternel et ses parents n'ont pas perdu le souvenir de son affectueuse bonté.

FIN.

JOSEPH GARDÈRE.

id. de Mgr Jaubert des 1er et 15 février et du 4 juin 1814, du 9 mai, du 3 août et du 25 octobre 1815, du 13 février et du 15 novembre 1816 (Com. par M. Courcellas).

(1) Lettres du 2 juillet et du 21 décembre 1814 (Com. par M. Courcellas.)

(2) On est touché du souvenir, des attentions délicates qu'il a dans ses lettres de tous les jours pour les personnes qui tenaient sa maison.

# M. DITANDY

Le 29 octobre 1902 la mort a frappé M. Charles-Paul-Auguste Ditandy, docteur ès-lettres, inspecteur honoraire d'Académie, vice-président de la Société archéologique du Gers, et membre de la fabrique de l'église Métropolitaine.

Le regretté défunt était né à Paris le 1er novembre 1828. Après de brillantes études au collège Bourbon — lycée Bonaparte — il prit ses grades de licencié (1853) et de docteur ès-lettres (juin 1856) en Sorbonne. Il était, cette même année, envoyé au lycée d'Auch en qualité de professeur de rhétorique. En 1867 il était censeur à Angoulême. Il revenait à Auch, en 1870, avec le titre d'inspecteur d'Académie. Il remplissait ces mêmes fonctions à Laval quand il fut mis en retraite (26 octobre 1890).

Il se hâta de revenir à Auch qui était devenu sa patrie d'adoption. Il y retrouva l'estime et la sympathie que méritaient la loyauté de son caractère, les grandes qualités de son esprit, son amour du devoir et la dignité de sa vie. Parler de ses services dans l'enseignement et des études spéciales qui absorbèrent son existence serait en dehors du cadre de la *Revue de Gascogne*; signalons toutefois qu'il étudia d'une manière spéciale, dans la famille des langues indo-européennes, celle qui compte, peut-être, la plus longue existence littéraire, le Sanscrit, *la langue des Dieux*. Ce fut son étude préférée.

Il s'en souvenait, pour le plus grand profit de ses lecteurs, quand il étudiait à la lumière de la poésie de l'Inde, les contes populaires de la Gascogne réunis par Bladé.

Sans prétendre faire une bibliographie complète, même en ces matières, au moins nous voulons indiquer les principales études gasconnes par lesquelles ce travailleur charmait sa retraite, qui ne fut jamais le repos. Etant inspecteur d'Académie à Auch, la *Société historique de Gascogne* le comptait déjà parmi ses membres : son nom figure sur la liste arrêtée dans la séance du 10 janvier 1870.

Mais quand cessèrent ses occupations professionnelles, il s'adonna aux études d'histoire provinciale. Son travail sur les *Mémoires du marquis de Franclieu*, publiés par la *Société*

*historique de Gascogne* fut, je crois, sa première contribution (1) : il est remarquable.

Puis vinrent successivement : *Formation des premiers régiments d'infanterie française en 1569.* — *Notes biographiques sur les premiers colonels et officiers gascons appelés à les commander* (2). *Mgr de Montillet ; Sa défense des immunités de l'Eglise* (3) ; *Son rôle à l'Assemblée générale du clergé de 1755* (4).

Le Bulletin de la *Société archéologique du Gers*, dont il était le vice-président, donna en 1901 et en 1902 (5) plusieurs articles de M. Ditandy sur les *Contes populaires de la Gascogne* de J.-F. Bladé. Le savant indianiste rapprochait avec beaucoup de bonheur cette littérature populaire de la poésie des Aryas qui lui était familière, et il signalait de nombreux points de contact. Ce beau travail, fait à un point de vue spécial, peut être compté parmi les plus curieux commentaires consacrés au folkloriste gascon.

M. Ditandy excellait à donner à sa pensée l'ample vêtement d'une phrase harmonieuse, grave sans solennité, égayée de quelque saillie du meilleur esprit. Et ce charme de la forme ne nuisit jamais ni à la finesse de ses appréciations, ni à la scientifique mise en œuvre des documents.

Nous voulons signaler, encore, avec reconnaissance, l'adieu ému qu'il adressa à notre maître Léonce Couture (6).

La *Revue de Gascogne* se devait de saluer respectueusement la mémoire de ce savant qui avait vécu et qui est mort en chrétien.

C. C.

(1) *Rec. de G.*, XXXVIII, 46 et s.
(2) *Rec. de G.*, XXXIX, 54 et s.
(3) *Rec. de G.*, XL, 35 et s.
(4) *Rec. de G.*, XLI, 143 et s.
(5) 1901 (70, 158, 240), 1902 (16 et s.).
(6) *Bull. de la S. A. du G.* 1902, 49.

# NOUVELLE PUBLICATION

GALLIA CHRISTIANA NOVISSIMA : *Histoire des Evêques de Dax.*

Dans les premiers jours de janvier 1903 sera mis en vente à Dax (1) « l'Histoire des Evêques de Dax, d'après des documents inédits par M. l'abbé A. Degert », grand in-8e de près de 500 pages.

Si la *Revue de Gascogne* signale à ses lecteurs l'apparition de ce volume, ce n'est pas seulement parce qu'il rentre par la nature même du sujet traité dans le cercle des études qu'elle a mission de patroner et promouvoir parmi nous.

Commencé avec les chaleureux encouragements de M. L. Couture, entrepris dans la pensée de montrer quelles ressources l'exploration des archives de Paris et de Rome et les publications historiques récentes mettraient à la disposition de quiconque voudrait reprendre l'histoire de nos sièges gascons, à peine esquissée dans la *Gallia christiana*, ce volume d'avant-garde est de plus destiné à sonder l'opinion du public qui lit. Il s'agit de savoir quel concours peut attendre de lui la pensée qui a germé chez quelques-uns de nos travailleurs de refaire l'histoire épiscopale de la Gascogne et de tenter pour le Sud-Ouest une œuvre analogue au beau monument historique dont la patiente érudition de feu le chanoine Albanès et le dévouement intrépide de son continuateur, l'infatigable M. Ulysse Chevalier, achèvent de doter le Sud-Est. Avant de donner corps à cette pensée et de s'engager définitivement dans cette œuvre considérable qui comporterait la réfection de notre *Vasconia christiana,* c'est-à-dire l'histoire de nos onze diocèses d'avant le Concordat de 1802, ces travailleurs ont besoin de savoir quel appui ils peuvent espérer rencontrer autour d'eux. L'accueil fait au présent volume, qui doit être le premier de la série, le leur apprendra.

(1) Chez Hazaël Labèque, libraire à Dax. C'est là que doivent être adressées les demandes. Le prix du volume sera de 6 francs pour les 100 premiers souscripteurs, de 7,50 pour les autres, (port en sus). On peut souscrire dès maintenant.

# PROCHAIN CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le Congrès des Sociétés savantes de 1903 se réunira, comme par le passé, pendant les prochaines vacances de Pâques. Mais il a, cette fois, cela d'intéressant pour nous qu'il se tiendra à Bordeaux et qu'il fait une large place aux questions relatives à l'histoire et à l'archéologie du Sud Ouest. A ces deux titres nous croyons devoir d'ores et déjà le signaler à l'attention de nos lecteurs.

Parmi les sujets proposés par les Sociétés savantes de Bordeaux et de la région il en est quelques-uns qui ne peuvent manquer de provoquer chez eux quelque étude nouvelle. Le temps qui nous sépare de l'époque ou les Mémoires destinés au Congrès doivent être envoyés au ministère de l'Instruction publique est malheureusement assez court (1); mais certains de nos lecteurs n'auront pas de peine à retrouver, dans les communications demandées, des questions qui ont déjà fait l'objet de leurs études ou de leurs publications antérieures. Ce leur sera une occasion toute naturelle de mener les unes à terme et, au besoin, de poursuivre les autres, en vue de les présenter au Congrès.

Nous citons donc ici parmi les sujets d'intérêt régional ceux qui s'adressent à la généralité de nos lecteurs :

Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur la tradition locale.

Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., du Sud-Ouest de la France.

Faire la carte particulière des possessions d'une grande abbaye ou d'une maison seigneuriale du Sud-Ouest de la France.

(1) Ces Mémoires doivent parvenir au ministère de l'Instruction publique (direction de l'Enseignement supérieur, 5e bureau), avant le 30 janvier.

Voies anciennes à travers le Sud-Ouest de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage et chemins de transhumance).

Etudier et préciser la condition des serfs questaux dans les provinces du Sud-Ouest.

Etudier les attributions, la compétence et l'étendue de la juridiction des diverses cours de justice et des hauts justiciers ressortissant au parlement de Guyenne et à celui de Navarre. — Méthode à suivre pour dresser la liste des officiers de ces juridictions.

Faire l'histoire religieuse d'une commune de 1790 à 1802, plus particulièrement dans la région du Sud-Ouest,

Etudier les désastres occasionnés par la Fronde dans une ville du Sud-Ouest.

Les origines du patois landais.

Etudier les travaux exécutés ou projetés sous l'ancien régime pour le desséchement des marais de l'Ouest de la France.

Signaler et décrire les objets mobiliers présentant un intérêt archéologique et conservés dans les églises de la région.

A. D.

---

QUESTION :

## Objets d'Orfévrerie religieuse à retrouver en Gascogne.

En vue d'une communication à présenter au prochain Congrès des Sociétés savantes (1903), nous serions très obligés envers ceux qui pourraient nous fournir quelques renseignements sur les objets d'orfèvrerie religieuse dont la nomenclature suit :

Puycasquier (dioc. d'Auch), *Croix d'argent*, 1445. — N.-D. de Cavois, (dioc. de Lectoure), *Reliquaire d'argent*, 1466. — Marsac, (*it.*,) *Reliquaire d'argent*, 1536. — Saint-Jean de Bosset (*it.*,) *Croix d'argent*, 1538, — Fleurance (dioc. d'Auch), *Calice d'argent*, 1538. — Mauvezin (dioc. de Lombez), *Croix d'argent*. 1540. — Gimont (*it.*,) *Encensoir et navette d'argent* 1543.

Ces objets existent-ils encore dans les églises pour lesquelles ils ont été faits, où ailleurs ? — Serait-il possible de nous en communiquer une description qui permît de les identifier avec ceux qui se trouvent décrits dans nos *baux à besogne* (1) ?

S. M.

(1) Les réponses peuvent être envoyées à la Direction de la Revue.

# TABLE DES MATIÈRES

## Articles de Fond


| | | Pages |
|---|---|---|
| BATIFFOL (Mgr) | Paroles prononcées aux obsèques de M. Léonce Couture | 105 |
| BATCAVE (L.) | Contrat d'engagement d'un médecin d'Orthez | 113 |
| BRANET ET LALAGÜE | Société historique de Gascogne (réunion du 10 février 1902) | 89 |
| — | Société historique de Gascogne (réunion du 7 juillet 1902) | 420 |
| CÉZÉRAC (C.) V. G. | Le sceau du chapitre de Lectoure | 47 |
| — | Le clocher de Lectoure en 1761 | 70 |
| — | La prieure du Carmel de Lectoure à l'abbaye de Granselve | 318 |
| — | L'Archevêque d'Auch en conflit de préséance avec l'Archevêque de Paris | 318 |
| — | L. Couture et l'hagiographie gasconne | 530 |
| — | M. Ditandy (notice nécrologique) | 576 |
| COUTURE (L.) | Essai sur le soldat de Saint-Sever, conte de Rabelais | 12 |
| — | Une plaquette auscitaine du P. Joseph de Lahitte-Toupière | 121 |
| — | Les correspondants de Chaudon : L'abbé Trublet | 221 |
| DEGERT (A.) | Un concile gascon à rayer ou à déplacer | 35 |
| — | Serment prêté au roi par les évêques de Gascogne | 145 |
| — | Les derniers jours de M. L. Couture | 153 |
| — | Lettres inédites de Le Boux à Colbert | 171 |
| — | A propos de l'iconographie de saint Vincent de Paul | 266 |
| — | Le Jansénisme à Dax | 382 |
| — | L. Couture et la *Revue de Gascogne* | 548 |
| GARDÈRE (J.) | La mort et les obsèques de M. de Jumilhac de Cubjac, évêque de Lectoure | 167 |
| — | L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour | 202, 308, 410, 569 |

Pages

GUÉRARD (L.)..... La désolation de l'abbaye de Saint-Pé.. 128
G. (F.)..... Beaumarchés et Marciac, pays de Franc-Salé..... 183
JEANROY (A.)..... L. Couture philologue ..,..,..... 500
JULLIAN (C.)..... Bordeaux et Dax au xe siècle..... 5
LACLAVÈRE & C. ARNAUD. Hommage à la mémoire de M. L. Couture..... 201
LACLAVÈRE (M.)..... La vie de M. Couture..... 441
LAHARGOU (P.)..... M. Couture et son enseignement..... 489
LAMAZOUADE (P.)..... Persécution contre l'abbé Bladé..... 193
— L'abbé François Montégut curé de Sainte-Gemme..... 430
LAPLAGNE-BARRIS (C.)... Lauraët..... 159
— Saint-Arailles..... 279
— Saint-Jean-d'Angles..... 398
LAVERGNE (A.)..... M. le docteur Desponts..... 79
LESTRADE (J.)..... L'archiprêtré de Lussan et le jubilé auscitain de 1709..... 50
— Critique des notices de Comminges du *Gallia Christiana* (1730)..... 93
— Lettre d'un « ancien évêque » de Comminges..... 325
— Les poésies de M. Bordages..... 345
MAISONNEUVE (L.)..... La philosophie de M. L. Couture..... 500
SAMARAN (Ch.)..... Charles d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et la vie de château en Gascogne au xve siècle..... 249, 297, 366
SECHEYRON (Dr)..... Le docteur Edouard Desponts..... 57
TAUZIN (C.)..... Les Landes dans les *Rôles gascons* d'Edward Ier..... 329

## Notes Diverses. — Questions

BATCAVE (L.)..... Gaston Phœbus à la Comédie française. 152
CÉZÉRAC (C.)..... Le nom du « Directeur des biens et de la personne de Charles d'Armaignac » 371
COUTURE (L.)..... Sur M. de Cérisy, év. de Lombez..... 11
— Propos d'un ministre de Puymirol..... 34
— M. de Chaumont, év. de Dax, historien de Louis XIV..... 46
— M. Thore, prêtre de Saint-Sulpice..... 49
— Deux centenaires Béarnais..... 56
— Le cardinal Perraud et saint Philibert. 69

| | | Pages |
|---|---|---|
| Couture (L.) | Le rituel de Couserans | 85 |
| — | Un ouvrage oublié de M. Isidore Salles. | 85 |
| — | Sentetz d'Auch, constituant | 88 |
| — | L'abbé P. Matalène | 92 |
| — | Armand Marrast et Castallet | 99 |
| — | Bibliographie de L. Paris-Vaquier | 104 |
| — | Un chapelain du château de Lourdes | 127 |
| — | Le P. Maignan et le village de Maignan | 148 |
| — | Une recette culinaire | 157 |
| — | Sur la bibliographie des « Maximes » du P. Gaichiés | 166 |
| — | M. Batbie et l'Eglise du Sacré-Cœur | 170 |
| — | Deux centenaires béarnais de l'année 1767 | 181 |
| — | Le château de Maisons-sur-Seine et le maréchal Lannes | 190 |
| — | Un plagiaire tarbais | 200 |
| — | Si Coeffeteau a été nommé évêque de Lombez | 291 |
| Degert (A.) | Additions et rectifications à la *Gallia christiana* : | |
| | I. Abbés de Saint-Pé | 334 |
| | II. Evêques de Condom | 433 |
| — | Un mot historique du général Tartas | 328 |
| — | Sur un manuscrit des anciennes archives de Dax | 397 |
| — | Congrès des Sociétés savantes | 579 |
| Lestrade (J.) | *Bibere* et *Vivere* | 112 |
| — | A propos du crocodile de Saint-Bertrand | 120 |
| — | La conversion du vicomte de Fontrailles | 191 |
| | Le duc H. de Mayenne et Garaison | 181 |
| — | La première pierre du palais épiscopal de Lombez | 220 |
| — | Un janséniste relégué à St-Gaudens | 248 |
| — | Deux jugements sur les Gascons | 344 |
| — | Deux particularités singulières de l'ancienne liturgie auscitaine | 374 |
| M. (S.) | Objets d'orfévrerie religieuse à retrouver en Gascogne | 580 |
| Tamizey de Larroque | Bernard de Sédirac | 158 |